Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro ISN : 9505
Centre d'intérêt: 230

Emploi-avenir : perspectives professionnelles jusqu'à 1995. 1, Perspectives professionnelles : système de projections de professions au Canada (SPPC). -- Ed. 1990. -- [Toronto] : Nelson ; [Ottawa] : Emploi et immigration Canada (Ministère) : Approvisionnements et services Canada, c1990.

xiii, 405 p. : ill. ; 28 cm.

Code: LM-068/1/F ; No de catalogue : MP43-181/1990-1-1F. Index.

ISBN 0-17-602793-9

Vedette(s)-secondaire(s): Canada. Emploi et immigration Canada (Ministère)

Descripteur(s): Orientation professionnelle • Choix professionnel • Marché du travail • Adéquation études-emploi • Emploi • Prévision • Secondaire (Ordre d'enseignement) • Collégial (Ordre d'enseignement) • Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le volume offre des renseignements sur près de 200 groupes de professions. Deux pages d'information sont consacrées à chaque domaine professionnel. La première renferme plusieurs séries de données statistiques concernant le domaine professionnel particulier; la seconde contient des données descriptives et analytiques pour ce même groupe professionnel. On y donne une brève description des fonctions, des conditions de travail, des exigences scolaires, des tendances en matière d'âge et de sexe, des renseignements sur l'avancement de la carrière, une évaluation du marché du travail, l'incidence des changements technologiques, quelques notes sur la conjoncture économique et des renseignements sur les salaires de la plupart des professionnels.

Type de document:
Notice(s) connexe(s): 8870560, 8870345, 8870344

9505

EMPLOI AVENIR

Perspectives professionnelles

Volume 1

Édition
1990

NDLR : Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec une valeur de neutre.

Publié par Thomson Canada Limited, par l'entremise de la division connue sous le nom de Nelson Canada, en collaboration avec Emploi et Immigration Canada et le Centre d'édition du Gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada.

Tous droits réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être copiée, photocopiée, reproduite, copiée sur support informatique ou retransmise de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite au préalable du Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

© Ministre, Approvisionnements et Services Canada - 1990

Numéros de catalogue : MP43-181/1990-1-1F
ISBN 17-602794-7

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

CANADA

Minister of Employment and Immigration

Message de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Emploi et Immigration Canada a le grand plaisir de publier la troisième édition mise à jour de *Emploi-Avenir*. La popularité des éditions précédentes auprès des divers établissements d'enseignement, des orienteurs et des étudiants de tous les coins du pays nous a convaincus de la nécessité de mettre à jour l'édition de 1988-1989. *Emploi-Avenir* s'est révélé d'une grande utilité pour aider les Canadiens à comprendre la situation actuelle et future du marché du travail.

Emploi-Avenir a été préparé par la composante Système de projections des professions au Canada (SPPC) d'Emploi et Immigration Canada afin de fournir aux orienteurs des renseignements sur les professions, renseignements qu'ils peuvent utiliser pour mieux conseiller les Canadiens en matière de choix ou de changement de carrière et de débouchés futurs.

L'édition 1990 de la publication *Emploi-Avenir*, qui renferme des données supplémentaires sur le marché du travail et des prévisions jusqu'en 1995, vous sera encore plus utile. Les personnes qui font leur choix de carrière pour la première fois et celles qui cherchent de nouveaux débouchés auront avantage à consulter les renseignements publiés dans cet ouvrage.

L'objectif du gouvernement fédéral est d'aider les Canadiens à créer ou à tirer profit des meilleures possibilités de carrière. C'est pourquoi, de plus en plus, nos programmes visent à développer à long terme les compétences des Canadiens et des Canadiennes afin de faire face aux changements technologiques croissants en milieu de travail et de s'assurer que le Canada soit compétitif dans une économie de plus en plus globale.

Nous avons pris l'engagement d'aider les Canadiens à choisir et à suivre des carrières valorisantes. Je suis persuadée que cette édition d'*Emploi-Avenir* vous permettra d'accéder à des sources d'information qui vous aideront à faire des choix de carrière éclairés.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration,

Barbara McDougall

Barbara McDougall

Ministre d'État
Jeunesse

CANADA

Minister of State
Youth

Message du ministre d'État à la Jeunesse

Il n'est pas toujours facile de prendre les bonnes décisions qui conduiront à une carrière enrichissante et valorisante. Et cela est encore plus vrai pour les jeunes, qui doutent parfois d'eux mêmes, de leurs talents et de leurs choix de carrière.

D'autant plus que l'évolution constante de notre économie, où les métiers et les professions traditionnels sont en transformation plus rapide qu'auparavant, vient compliquer davantage cette prise de décision. Il est de ce fait, aujourd'hui plus complexe que jamais de faire le bon choix de carrière, en tâchant de concilier ses talents, ses aspirations et les réalités du marché du travail.

En ce début des années 1990, près de 100 000 jeunes abandonnent les études secondaires chaque année, ce qui représente un taux de décrochage d'environ 30 p. 100 à l'échelle du pays. Pourtant, nous estimons que les deux tiers de tous les emplois qui seront créés au Canada au cours de la présente décennie exigeront plus de douze années d'études et de formation. Bon nombre de ces emplois nécessiteront au moins cinq années d'études et de formation post-secondaires. Dans ce contexte, il est essentiel que les responsables de l'orientation scolaire et les étudiants puissent disposer, à temps, des documents de référence qui leur donneront un meilleur aperçu du monde du travail de demain.

Le gouvernement fédéral s'engage, par l'entremise conjointe du ministre d'État à la Jeunesse et Emploi et Immigration Canada, à aider les jeunes Canadiens à choisir des carrières appropriées et enrichissantes. Cette troisième édition du guide *Emploi-Avenir* reflète cet engagement envers l'avenir de nos jeunes.

Que vous soyez orienteur ou étudiant, ou que vous cherchiez à changer de carrière, *Emploi-Avenir*, vous aidera à mieux comprendre les perspectives actuelles du marché du travail et celles qui se présenteront d'ici 1995.

Le ministre d'État à la Jeunesse,

Marcel Danis

Marcel Danis

Table des matières

Introduction ix

Description des termes utilisés et des en-têtes xi

Perspectives professionnelles 1

Index des professions 399

Introduction

Volume un : perspectives professionnelles

Réorienter sa carrière ou changer de branche de travail représente un défi qui soulève de nombreuses questions. Quelles professions puis-je intégrer, étant donné mes antécédents scolaires? Quelles compétences dois-je posséder pour accéder à une profession précise? Quelles sont les conditions du marché du travail? Quels sont les emplois qui sont sensibles aux progrès technologiques? Quels sont les meilleurs débouchés qui s'offrent à moi?

Emploi-Avenir aide à trouver réponse à ces questions, en fournissant des renseignements précieux sur le système d'enseignement et sur les conditions futures du marché du travail pour les diverses professions. *Emploi-Avenir* est conçu à l'intention des étudiants, des conseillers en orientation pédagogique et de toute personne qui songe à réorienter sa carrière ou à réintégrer la population active.

Outre des statistiques, *Emploi-Avenir* renferme des renseignements descriptifs sur les caractéristiques du marché du travail pour les diverses professions. Les représentants des entreprises, des syndicats, des gouvernements provinciaux et du monde de l'éducation y ont apporté leur point de vue particulier. Le produit résultant donne une vue détaillée des conditions présentes et futures du marché du travail.

Le volume un d'*Emploi-Avenir* fournit des renseignements sur la conjoncture présente et future de l'emploi dans diverses professions. Le volume deux s'intéresse au lien qui existe entre le système d'enseignement et le marché du travail, et se penche sur la situation professionnelle des diplômés issus de programmes d'études postsecondaires portant sur quelque 100 disciplines.

En quoi consiste le volume un?

Le volume un donne réponse à des questions telles les suivantes :

- Quelles sont précisément les tâches des personnes qui exercent une profession donnée?
- Quelles sont les conditions de travail normales dans cette profession?
- Quel profil académique dois-je posséder pour intégrer cette profession?
- Cette profession est-elle accessible aux femmes?
- Quelles sont mes chances de trouver de l'emploi à plein temps ou à temps partiel dans cette profession?
- L'emploi est-il stable dans cette profession, ou dois-je m'attendre à des périodes d'inactivité?
- Quelles sont les possibilités de carrière qui s'offrent à ceux qui exercent cette profession?
- Prévoit-on de nombreux débouchés dans cette profession?
- Combien gagnent normalement ceux qui exercent cette profession?

Plusieurs des renseignements présentés dans le volume un peuvent servir aux jeunes encore aux études. Ainsi, ces derniers sont mieux en mesure de choisir une carrière et d'emprunter le cheminement scolaire correspondant. De même, les renseignements que renferme le volume un peuvent être utiles à ceux qui envisagent de changer de carrière ou de parfaire leur éducation en poursuivant des études à temps partiel. *Emploi-Avenir* peut aider ces gens à fixer des objectifs sur le plan professionnel et à identifier la formation scolaire additionnelle qu'ils pourraient devoir acquérir pour les atteindre.

Organisation du volume un

Le contenu du volume un est organisé selon les professions, telles que définies dans la Classification type des professions. Les numéros de code (p. ex., 1132, 1171, etc.) et les titres de professions sont ceux que Statistique Canada utilise dans le cadre du recensement et de l'Enquête sur la population active. Les deux premiers chiffres du code désignent le grand groupe de professions (p. ex., 11 correspond aux directeurs). Les deux chiffres suivants désignent la profession particulière. Ainsi, le code 1132 désigne les postes de direction en général, et plus particulièrement les directeurs oeuvrant dans le domaine des sciences sociales. En tout, *Emploi-Avenir* porte sur près de 200 de ces groupes professionnels.

Chaque groupe professionnel fait l'objet d'une description en deux pages, l'une qui renferme des statistiques et l'autre, une analyse sous forme de texte.

Les tableaux statistiques ont été conçus de manière que le lecteur puisse les consulter facilement et rapidement, brossant une vue d'ensemble de la situation du marché du travail pour un groupe professionnel précis. On y trouve un estimé du nombre de personnes exerçant ces professions en 1989, une comparaison de la croissance enregistrée au cours des années 1980 et au début des années 1990, et le nombre de débouchés prévus entre 1989 et 1995. Y figurent également le profil du groupe selon l'âge et le sexe, le pourcentage de postes à temps partiel, les principales industries où oeuvrent les personnes qui exercent ces professions, et les provinces où on les retrouve.

Le texte descriptif donne un aperçu des fonctions reliées au groupe professionnel, des conditions de travail, des exigences scolaires, de l'évolution de l'effectif selon l'âge et le sexe, des cheminements de carrière possibles et de l'incidence des progrès technologiques. On y trouve également une évaluation du marché du travail, des commentaires sur le caractère saisonnier des emplois ou sur leur sensibilité face aux fluctuations de la conjoncture commerciale, et des renseignements sur la rémunération.

En général, le texte et les statistiques s'appliquent au groupe professionnel entier désigné dans le titre, dans son ensemble. Toutefois, un énoncé propre à un groupe pourrait ne pas viser chacune des professions qui le composent. Ainsi, un commentaire touchant les restaurateurs d'oeuvres d'art pourrait ne pas s'appliquer aux restaurateurs de tableaux, bien que ces deux désignations se rapportent au groupe des techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives. Parce que les sources de main-d'oeuvre ne sont pas toutes facilement identifiables, les professions inscrites dans la Classification type des professions n'apparaissent pas toutes dans l'ouvrage. Pour certaines professions, les compétences requises sont peu élevées, et seule une formation propre au secteur visé s'offre aux travailleurs, lesquels ne peuvent obtenir de l'avancement que dans le cadre des structures existantes. Pour d'autres, les compétences requises sont telles que la plupart des personnes qui les intègrent détiennent un diplôme d'études secondaires.

Les estimés du nombre de personnes qui quittent le groupe ne portent que sur les départs volontaires ou sur les décès. Faute de données, ces statistiques ne reflètent pas les déplacements d'une profession à l'autre.

L'ouvrage comprend un index alphabétique des professions.

Description des termes et des en-têtes utilisés dans le volume un

Ces professions : le groupe professionnel indiqué au haut de la page.

L'ensemble des professions : toutes les professions qui composent le marché du travail, y compris celles qui n'apparaissent pas dans *Emploi-Avenir*. Ainsi, vous pouvez comparer les résultats pour un groupe professionnel donné à la moyenne pour l'ensemble des professions.

Nombre d'emplois en 1989 : estimé du nombre de personnes exerçant les professions dans un groupe donné en 1989.

Taux de croissance annuel moyen (%) : variation annuelle moyenne du nombre de personnes oeuvrant dans un groupe professionnel entre 1981 et 1989, et entre 1989 et 1995.

Nombre d'emplois disponibles : nombre d'emplois qui seront disponibles au cours de la période de 1989 à 1995. Ce nombre comprend tant les emplois créés en raison de la croissance économique que ceux résultant des départs pour cause de décès, de retraite ou de retour aux études ou au foyer. Il ne reflète pas le nombre de postes laissés vacants suite au passage des titulaires d'un groupe professionnel à un autre.

Répartition selon le sexe : statistiques tirées des recensements de 1981 et 1986. Les résultats pour un groupe sont comparés à ceux de l'ensemble des professions.

Répartition selon l'âge : statistiques également tirées des recensements de 1981 et de 1986. Les résultats pour un groupe sont comparés à ceux de l'ensemble des professions.

Emplois à plein temps, à temps partiel : nombre de personnes qui, lors des recensements de 1981 et 1986, déclaraient travailler à plein temps ou à temps partiel. Les résultats pour un groupe sont comparés à ceux de l'ensemble des professions.

Principaux secteurs d'emploi : la première ligne de ce tableau indique les trois secteurs où se retrouvent en plus grand nombre les travailleurs oeuvrant dans un groupe professionnel donné. Les trois lignes suivantes indiquent les un, deux ou trois principaux sous-secteurs correspondants, selon la structure industrielle du SPPC. Les pourcentages indiqués reflètent la proportion d'emplois dans un secteur ou un sous-secteur lors du recensement de 1986.

Répartition géographique de l'emploi : ces statistiques, tirées du recensement de 1986, décrivent la répartition des emplois dans un groupe professionnel, et non pas nécessairement celle des débouchés anticipés.

Cadre de travail : on trouve, sous cette rubrique, la liste des professions qui composent le groupe, ainsi qu'une description générales des tâches et responsabilités connexes. Ces renseignements ne sont pas exhaustifs, mais visent plutôt à vous donner un aperçu du genre de travail qu'effectuent les membres du groupe et des emplois qui s'offrent à eux.

Études et compétences : cette rubrique décrit les niveaux d'instruction et de compétences qu'atteignent habituellement les personnes qui oeuvrent dans le groupe. On trouve des exceptions dans pratiquement chaque groupe, et c'est pourquoi vous ne devez pas perdre de vue que ces renseignements ne visent qu'à donner un aperçu général du profil académique normalement requis afin d'intégrer ces professions.

Provenance de la main-d'oeuvre : cette rubrique indique le genre de personnes qui intègrent habituellement le groupe. Ainsi, il peut s'agir de personnes qui proviennent directement d'une maison d'enseignement, qui ont gravi les échelons dans un autre groupe professionnel, qui arrivent d'un pays étranger, qui quittent les Forces armées ou qui réintègrent la population active après avoir été au foyer. Cette rubrique fait également état des caractéristiques souhaitables des candidats et des cheminements de carrière qui s'offrent à eux. Enfin, certains renseignements peuvent apparaître au sujet de la représentation des femmes, du profil d'âge de l'effectif et du nombre de travailleurs qui quittent le groupe au profit d'un autre, ou vice versa.

Conjoncture et perspectives d'emploi : cette rubrique décrit les conditions du marché du travail pour le groupe ainsi que les facteurs susceptibles de les influencer. Le taux de croissance prévu de l'emploi dans le groupe est comparé à celui pour l'ensemble des professions. On anticipe une croissance moyenne générale de 1,5 p. 100 par année, d'ici à 1995. Un taux de croissance anticipé variant de 1,3 p. 100 à 1,7 p. 100 est jugé comparable à la moyenne.

Étant donné que les travailleurs sont embauchés pour combler non seulement de nouveaux postes mais également des postes laissés vacants suite au départ des titulaires, cette rubrique fait état du nombre de postes de remplacement, à savoir le nombre estimé de débouchés résultant du départ des travailleurs qui décèdent, prennent leur retraite ou retournent aux études ou au foyer, sans égard à ceux qui passent d'un groupe professionnel à un autre. On dit des professions qui risquent d'être les premières à accuser un déclin lors d'une récession ou à connaître un regain lors d'une reprise qu'elles sont «sensibles à la conjoncture commerciale». Lorsqu'il y a lieu, un commentaire à cet effet apparaît sous cette rubrique. Le degré de sensibilité à la conjoncture commerciale a été mesuré suite à l'examen de l'évolution de l'emploi lors de la récession de 1981 et 1982 et de la reprise qui lui a fait suite.

Cette rubrique peut faire état des facteurs technologiques, démographiques, organisationnels ou autres qui touchent le groupe. Les projections de l'emploi dans les diverses professions reposent sur la structure professionnelle souvent changeante des industries. Dans plusieurs cas, la représentation d'une profession au sein d'une industrie donnée peut évoluer à la hausse ou à la baisse, au fil des ans. Dans la mesure du possible, cette rubrique renferme des commentaires pertinents sur les facteurs à l'origine de cette évolution, et en indique la portée.

Salaires : cette rubrique renferme des renseignements sur les salaires, lorsque ceux-ci sont disponibles. Les autres types de rémunération ne font pas l'objet de commentaires. Ces renseignements proviennent principalement du Recensement du Canada de 1986, quoique, dans certains cas, l'on ait consulté d'autres sources, indiquées dans le texte.

Limites d'Emploi-Avenir

Emploi-Avenir vise à compléter d'autres publications et ne devrait pas être considéré comme le seul guide des perspectives de carrière. L'ouvrage entend plutôt donner un aperçu raisonnable des conditions du marché du travail prévues dans diverses professions.

Emploi-Avenir ne donne pas des renseignements complets sur les exigences de formation, les descriptions de poste ou les conditions de travail. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez communiquer avec le Centre d'emploi du Canada le plus près, ou consulter la *Classification canadienne descriptive des professions (CCDP)* ou le *Répertoire des associations du Canada*, 11e édition, Toronto, Micromedia Limited, 1990.

En outre, Emploi et Immigration Canada administre le programme CHOIX, un système interactif informatisé qui permet aux étudiants de poser des questions pertinentes sur les carrières qui s'offrent à eux. Pour de plus amples renseignements sur CHOIX, veuillez communiquer avec un Centre d'emploi du Canada ou avec la Direction des informations sur les professions et carrières, Emploi et Immigration Canada, Administration centrale, Ottawa-Hull.

Pour formuler des questions ou des commentaires sur le contenu de cette publication, veuillez communiquer avec :

Le directeur général
Perspectives du marché du travail et analyse structurelle
Emploi et Immigration Canada
Administration centrale
Ottawa-Hull

Perspectives professionnelles

Inspecteurs et fonctionnaires chargés de l'application des règlements gouvernementaux 1116

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	28 969	1,4	1,7	13 797
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	85	15	8	71	21	96	4
	1986	80	20	6	78	16	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (99)
- Palier fédéral (48)
- Palier provincial (32)
- Palier municipal (19)

Inspecteurs et fonctionnaires chargés de l'application des règlements gouvernementaux 1116

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les agents locaux, provinciaux et fédéraux chargés de conseiller sur des règlements gouvernementaux et de voir à l'application de ceux-ci. On y trouve de très nombreuses professions, notamment celles d'agent des recouvrements d'impôts, d'examinateur de brevets d'invention, d'inspecteur de chaudières, d'inspecteur de bâtiments, d'inspecteur des douanes, d'inspecteur d'aliments, d'inspecteur des normes sanitaires, d'agent d'immigration, d'inspecteur des travaux de génie, d'inspecteur des mesures antipollution, d'inspecteur de la sécurité, et de vérificateur des poids et mesures.

À titre d'exemple, les inspecteurs des normes sanitaires doivent agir comme représentants des médecins sur les lieux et aider ces derniers dans l'application des règlements sur la santé. Ils procèdent à l'inspection et à l'examen des conditions ambiantes dans divers établissements pour s'assurer que l'on y respecte les normes gouvernementales. De plus, ils fournissent des renseignements sur des questions telles que la lutte contre les insectes et les rongeurs, les problèmes alimentaires, les conditions de logement et les normes d'hygiène des établissements.

Études et compétences

Bien que les exigences varient selon la profession, les personnes qui intègrent ce groupe doivent normalement posséder un diplôme d'études secondaires et avoir complété certains cours postsecondaires (par exemple, des cours de niveau collégial sur les règlements et les normes de sécurité, les services d'inspection de santé publique, ou les problèmes de santé liés à l'environnement). En outre, ils doivent avoir de l'expérience dans le domaine et consentir à recevoir une formation en cours d'emploi d'une durée variant de deux semaines, comme dans le cas des inspecteurs des douanes, à douze mois, comme dans le cas des agents d'immigration. En général, cette formation est complétée par des séances de cours et des examens sur les lieux de travail. Ceux qui se destinent à des professions comme celles d'inspecteur des travaux de génie ou d'examinateur de brevets d'invention doivent posséder une formation scolaire étendue menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat postsecondaire, souvent dans le domaine du génie. Les inspecteurs des normes sanitaires doivent posséder un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire de premier cycle, normalement un baccalauréat ès sciences. De plus, ils doivent être accrédités auprès de l'Association canadienne d'hygiène publique. Les inspecteurs gouvernementaux doivent connaître à fond les règlements et les technologies propres au secteur où ils mènent des inspections. La majorité de ces postes ne sont disponibles qu'aux citoyens canadiens.

Provenance de la main-d'oeuvre

La proportion de femmes dans ce groupe professionnel s'est récemment accrue, atteignant 20 p. 100 en 1986. C'est habituellement entre 25 et 29 ans que l'on intègre ces professions et vers l'âge de 60 ans qu'on les quitte. Ceci porte à croire que la carrière s'échelonne sur une période de 30 ans en moyenne. En 1986, la moyenne d'âge des travailleurs dans ce groupe était de 41 ans, soit la même qu'en 1981.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La situation de l'emploi au sein de ce groupe professionnel n'est pas touchée par la conjoncture commerciale, étant donné que la majorité des inspecteurs sont des fonctionnaires. Près de la moitié des inspecteurs gouvernementaux oeuvrent à l'échelle fédérale, alors que les autres se partagent les emplois des paliers provinciaux et municipaux. Après avoir connu une très forte progression au début des années 1980, l'emploi s'est accru à un rythme plus modeste vers la fin de la décennie. Les personnes travaillant comme agent d'immigration ou inspecteur des normes sanitaires et de la sécurité se sont particulièrement bien tirées d'affaire.

Les conditions d'emploi dans ce groupe professionnel semblent stables, si l'on se fie aux faibles niveaux de chômage et à la baisse notée des taux de chômage depuis sept ans. Les postes difficiles à combler le demeurent, ce qui laisse à croire qu'il faudra peut-être davantage de recherches pour dénicher un emploi dans ces professions. Une plus grande sensibilisation de la part du public aux questions de santé et de sécurité pourrait contribuer à une croissance de l'emploi dans ces professions, et ce, en dépit des mesures d'austérité au sein des administrations publiques. Les perspectives dans ce groupe professionnel prévoient une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne au cours de la période à l'étude. Au cours des six prochaines années, près de 11 000 emplois seront disponibles dans ce groupe professionnel suite aux départs pour causes de décès, de retraites ou autres. En 1986, environ 15 p. 100 des inspecteurs gouvernementaux étaient âgés d'au moins 55 ans, ce qui porte à croire que le profil d'âge du groupe est supérieur à la moyenne.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**22 898 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 186 $**	
Décile supérieur	**43 288 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des maîtres de poste
et adjoints
281, rue Queen Mary
Ottawa, Ontario K1K 1X1
(613) 745-2095

Directeurs généraux et autres cadres supérieurs 1130

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	182 306	9,8	2,8	102 629
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	91	9	2	76	22	96	4
	1986	85	15	2	79	19	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie manufacturière (31)
- Fabrication de produits métalliques (6)
- Aliments et boissons (4)
- Impression et édition (3)

Industrie des services (22)
- Services aux entreprises (9)
- Divers (4)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (2)

Industrie du commerce (20)
- Commerce de gros (11)
- Commerce de détail (9)

Directeurs généraux et autres cadres supérieurs 1130

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les cadres supérieurs, dont les présidents, les vice-présidents, les présidents d'assemblée, les directeurs, les directeurs exécutifs et les directeurs généraux. En plus de motiver et de diriger les employés, les directeurs généraux sont responsables de la planification et de l'organisation; ils prennent les décisions relatives à l'ensemble des stratégies, aux politiques et à la structure de l'entreprise, aux finances reliées à l'organisation et à l'expansion de cette dernière. Ils passent la majeure partie de leur temps à participer à des réunions et à assimiler et à synthétiser de l'information qui leur permet de prendre des décisions efficaces. La plupart des organisations, qu'elles soient gouvernementales, sans but lucratif, commerciales ou industrielles, culturelles ou éducationnelles, reposent sur le leadership efficace de la part de leurs cadres supérieurs.

Études et compétences

Même si l'obtention d'un diplôme de premier cycle est devenue la norme dans ce groupe professionnel, un diplôme de deuxième cycle est, dans plusieurs cas, hautement souhaitable. Le profil d'éducation des cadres supérieurs est très varié, passant de l'administration des affaires par l'économie, à la psychologie et au génie.

La plupart des cadres supérieurs ont une très grande expérience de la gestion et de leur organisation particulière. Ils progressent généralement par l'échelle hiérarchique, acquérant ainsi une connaissance directe des opérations de l'organisation. La durée de ce processus est reflétée par l'âge moyen dans la profession, qui est assez élevé.

Provenance de la main-d'oeuvre

Même si la plupart des postes sont présentement occupés par les hommes, de plus en plus de femmes se sont jointes à ce groupe dans les dernières années; entre 1981 et 1986, leur proportion est passée de 9 p. 100 à 15 p. 100. La plupart des directeurs généraux travaillaient en Ontario (47 %) et au Québec (29 %). L'âge moyen a quelque peu chuté depuis 1981, passant de 46 à 44 ans. Il est peu surprenant que l'on ne trouve que très peu de directeurs généraux âgés de 15 à 24 ans et qu'une proportion supérieure à la moyenne soient âgés de 55 à 59 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1986, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été supérieure à celle des autres groupes. L'évolution des conditions économiques et la croissance du nombre d'entreprises de taille moyenne ont contribué à ce résultat. On prévoit que la croissance de l'emploi suivra la même tendance. Au cours de la période visée par les prévisions, environ 103 000 postes deviendront disponibles. Parmi ceux-ci, environ 70 000 seront des postes de remplacement suite aux retraites, aux décès ou aux départs pour des raisons diverses. Le nombre prévu de directeurs généraux qui quitteront leur poste pour cause de décès ou de retraite est assez élevé, reflétant le profil d'âge de la profession, qui est supérieur à celui de l'ensemble de la population active. En dépit de ces faits, la concurrence pour les postes de cadres devrait s'intensifier à mesure que la population active vieillit et que le nombre de travailleurs qualifiés et chevronnés augmente.

Les progrès technologiques pourraient avoir un effet minime sur la demande pour ce groupe professionnel. L'avènement du traitement de l'information par ordinateur, de la fabrication assistée par ordinateur, de la robotique, du contrôle statistique des processus et d'autres technologies a eu pour effet de réduire le besoin en matière de personnel des firmes, et de façon correspondante, leur besoin en personnel de direction.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**20 890 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**57 704 $**	
Décile supérieur	**96 466 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Directeurs, sciences naturelles et génie 1131

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	15 547	3,2	3,2	9 205
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	94	6	2	83	15	99	1
	1986	91	9	1	86	13	99	1
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (31)
- Produits électriques (6)
- Fabrication de machines (4)
- Industrie chimique (3)

Industrie des services (26)
- Services aux entreprises (22)
- Enseignement (2)

Administration publique (13)
- Palier fédéral (6)
- Palier provincial (5)
- Palier municipal (2)

Directeurs, sciences naturelles et génie 1131

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les directeurs et les administrateurs dans des domaines tels l'architecture, le traitement de données et l'analyse de systèmes, le génie, les sciences naturelles et les sciences physiques.

Le lieu de travail de ce groupe professionnel varie selon le domaine particulier de l'employé ainsi que son degré d'expérience. Parmi les tâches possibles, notons par exemple la surveillance d'employés débutants qui effectuent des tâches de routine et la planification de projets d'importance qui entraînent des investissements considérables de ressources, tant humaines que financières. La majorité des directeurs travaillent dans des bureaux; ceux qui se spécialisent en génie, en architecture ou en géophysique devront parfois travailler dans des locaux temporaires aménagés sur le chantier, ce qui leur permet de surveiller de près les travaux. L'expérience qu'ils acquièrent en travaillant avec d'autres spécialistes et en dirigeant des travaux les prépare particulièrement bien à des postes de directeurs.

Études et compétences

Comme pour la plupart des postes de directeurs, on accède à cette profession après avoir acquis de nombreuses années d'expérience. La majorité des titulaires de ces postes possèdent un diplôme universitaire avec concentration dans un domaine particulier et, dans certains cas, un diplôme d'études supérieures dans le même domaine ou en gestion des affaires.

Provenance de la main-d'oeuvre

De plus en plus de femmes se joignent aux rangs de ce groupe professionnel, jusqu'à maintenant occupé surtout par les hommes. La majorité des directeurs dans les domaines des sciences naturelles et du génie travaillent au Québec et en Ontario, bien que l'Alberta affiche aussi une forte concentration de ces professionnels, qui travaillent dans l'industrie de l'extraction des ressources premières de cette province. La moyenne d'âge (42 ans) dans ce groupe est demeurée la même depuis 1981. La majorité des directeurs dans les domaines des sciences naturelles, du génie et des mathématiques accèdent à ces postes entre l'âge de 35 ans et de 39 ans, ce qui laisse entendre qu'il existe dans ce domaine un certain besoin d'expérience de travail; ils commencent à quitter leur emploi entre 60 et 64 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les perspectives d'emploi pour des directeurs avec de l'expérience dans les domaines du traitement électronique de données et de l'analyse de systèmes sont supérieures à la moyenne, puisque l'industrie de la micro-informatique continue de croître, créant ainsi de nouvelles fonctions sur le plan de l'organisation. Le besoin d'orientation et de conseils en matière des systèmes informatiques et de leurs applications, et de la comptabilité du matériel, des logiciels et des services à la clientèle entraînera une augmentation de la demande pour des professionnels de ce genre à mesure que l'informatique est intégrée au milieu de travail.

La stabilité d'emploi au sein d'un groupe dépend de la nature même de l'industrie. Les personnes qui travaillent dans le secteur de l'administration publique jouissent habituellement d'une forte stabilité d'emploi, alors que celles qui oeuvrent dans le secteur de la consultation sont moins protégées des fluctuations des conditions économiques qui pourraient occasionner des périodes de chômage.

L'importance accordée à la science et au génie dans notre société continuera d'entraîner une hausse de la demande pour des directeurs ayant des compétences dans les domaines techniques. Comme pour les autres postes de directeurs, la concurrence s'intensifiera avec le vieillissement de la population active actuelle et l'augmentation du nombre de travailleurs d'expérience aspirant à ces postes. Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce qu'environ 9 000 emplois dans ce secteur soient disponibles; les deux tiers seront des postes laissés vacants par des employés qui partent pour des raisons variées.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**30 944 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**50 327 $**	
Décile supérieur	**73 164 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Directeurs, sciences sociales et domaines connexes

1132

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	10 681	4.4	3.2	6 380
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 091 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	52	48	6	80	14	93	7
	1986	42	58	6	83	11	91	9
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (68)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (39)
- Enseignement (15)
- Divers (5)

Administration publique (26)
- Palier provincial (13)
- Palier municipal (9)
- Palier fédéral (4)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de détail (2)

Directeurs, sciences sociales et domaines connexes 1132

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les directeurs de galeries d'art, les directeurs de centres communautaires, les directeurs de musées, les directeurs de sociétés de services sociaux et les directeurs de services sociaux. Ces cadres embauchent, supervisent, dirigent et évaluent les employés dans des domaines tels que l'économie, la sociologie, la psychologie, le travail social, le droit, la bibliothéconomie, la muséologie, l'archivistique, l'éducation, l'orientation professionnelle et les services communautaires. Ils coordonnent les activités au sein de leur service, appliquent les politiques établies par les cadres supérieurs et formulent des décisions prises de concert avec d'autres cadres, des spécialistes et des subalternes.

Études et compétences

Les candidats accèdent rarement à ces postes immédiatement après leurs études, puisque ceux-ci requièrent habituellement plusieurs années d'expérience. La plupart des candidats ont des compétences de niveau postsecondaire dans leur champ de spécialisation, lesquelles sont parfois complémentées d'un diplôme de deuxième cycle dans le même domaine ou en administration des affaires. Ceux qui désirent décrocher un poste de directeur dans le domaine des sciences sociales doivent posséder de bonnes compétences en organisation et en gestion, et connaître à fond les rouages des activités propres à leur organisation. Ils doivent également savoir communiquer efficacement, savoir établir et entretenir de bonnes relations avec des personnes de milieux variés et pouvoir gérer efficacement les ressources financières, humaines et matérielles.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ceux qui se joignent à ce groupe professionnel sont généralement détenteurs d'une licence, d'un diplôme ou d'un certificat de niveau collégial ou universitaire dans leur champ de spécialisation ou dans un domaine connexe, et possèdent en plus plusieurs années d'expérience de travail.

Dans le domaine des sciences sociales, il y a maintenant plus de femmes que d'hommes qui occupent les postes de gestion : en 1986, les femmes occupaient 58 p. 100 des postes par rapport à 48 p. 100 en 1981. Ceux qui intègrent ce domaine sont généralement âgés de 30 à 34 ans, ce qui reflète bien le temps requis pour l'achèvement des études et l'acquisition de l'expérience nécessaire. L'âge moyen dans ce groupe (40 ans) est plus élevé que celui de la plupart des autres professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi dans ce domaine à été supérieure à la moyenne entre 1981 et 1989, principalement grâce à la concentration de ces emplois qui s'est effectuée dans les secteurs économiques des soins de santé, de l'éducation et de l'administration publique. Ces secteurs sont moins sensibles à la conjoncture du marché que d'autres. Ce degré d'indépendance relative face aux conditions économiques réduit les fluctuations de l'emploi dans le domaine, qui tend ainsi à demeurer stable. Depuis le milieu des années 1980, la croissance de l'emploi a été supérieure à la moyenne; en effet, l'évolution plus rapide de l'emploi dans d'autres secteurs économiques a compensé la croissance plus lente observée dans l'administration publique.

Entre 1989 et 1995, la croissance de l'emploi dans ce domaine devrait être supérieure à la moyenne, bien que l'on s'attende à ce qu'elle ne soit pas aussi forte qu'elle l'a été au cours des dix dernières années. Environ deux tiers des 6 400 emplois disponibles qui sont prévus pour cette période seront créés par des cadres qui quittent leur emploi pour diverses raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 879 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 640 $**	
Décile supérieur	**49 612 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Administrateurs, enseignement

1133

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	39 817	2,0	1,4	18 131
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

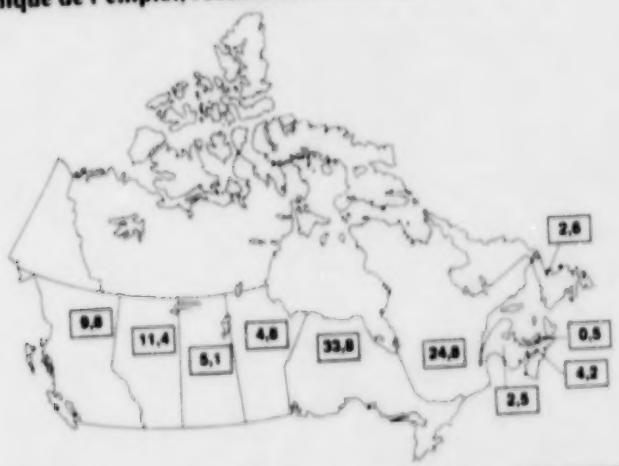

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	76	24	2	86	12	96	4
	1986	71	29	2	86	12	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (94)
- Enseignement (89)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (2)

Administration publique (5)
- Palier provincial (3)
- Palier fédéral (1)

Administrateurs, enseignement 1133

Cadre de travail

Les administrateurs d'école sont responsables de la dotation en personnel, de l'établissement du calendrier scolaire, de la coordination des activités de leur école, de l'élaboration des budgets et de la représentation de leurs écoles auprès des groupes communautaires. Les directeurs de services pédagogiques et leurs adjoints représentent l'autorité dans un système scolaire élémentaire et secondaire; ils sont responsables du suivi budgétaire et doivent s'assurer que les écoles fonctionnent conformément aux politiques du conseil scolaire particulier. Les directeurs d'école doivent mettre en œuvre les politiques du conseil scolaire et du gouvernement et assurer le suivi des programmes scolaires. Il leur incombe de diriger et de guider le corps enseignant et les étudiants, en prenant les décisions sur l'affectation des professeurs, le calendrier scolaire, les activités scolaires, les règles de discipline et les méthodes pédagogiques. Les directeurs passent une grande partie de leur temps à s'entretenir avec les professeurs et, dans une moindre mesure, à rencontrer des parents et d'autres membres de la collectivité.

Ce groupe professionnel comprend également les registraires des universités et des collèges, les administrateurs de faculté, les chefs de département et les présidents. Les maisons d'enseignement comptent également d'autres postes administratifs, tels les postes de gestionnaire du personnel, énumérés sous leur propre classification.

Études et compétences

La majorité des administrateurs de l'enseignement primaire et secondaire détiennent un certificat d'enseignement et un diplôme de premier cycle, et possèdent une expérience de l'enseignement. Plusieurs détiennent une maîtrise en éducation. Les autres directeurs de maisons d'enseignement détiennent généralement un diplôme universitaire ou un diplôme collégial spécialisé en gestion des institutions. Un candidat accède à ces postes après avoir acquis plusieurs années d'expérience dans l'enseignement. Les chefs de département et les administrateurs de faculté doivent détenir un doctorat spécialisé. Les directeurs de maisons d'enseignement professionnel doivent avoir une formation dans le domaine de l'enseignement ou un diplôme postsecondaire en administration des affaires.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel viennent du domaine de l'enseignement. Bien que les hommes continuent d'être plus nombreux dans ces professions, la proportion de femmes est passée de 24 p. 100 en 1981 à 29 p. 100 en 1986. Étant donné les exigences en matière de formation et d'expérience, la plupart des personnes ne peuvent accéder à ces postes avant d'être âgées de 35 à 39 ans. En général, ils prennent leur retraite alors qu'ils sont âgés d'au moins 50 à 54 ans, ce qui donne une durée de carrière de 10 à 20 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1984, l'emploi dans ce groupe a connu une croissance supérieure à la moyenne de toutes les professions. Au cours de la deuxième moitié des années 1980, la croissance de l'emploi a suivi la moyenne. On s'attend à ce que ce taux de croissance demeure stable entre 1989 et 1995. On prévoit également qu'environ 18 000 emplois seront disponibles au cours de cette période, dont 80 p. 100 serviront à remplacer les personnes qui décèdent, prennent leur retraite ou quittent leur emploi pour diverses autres raisons.

Étant donné que certaines maisons d'enseignement sont financées en totalité ou en partie par les divers niveaux de gouvernement, l'emploi dans ce groupe est beaucoup plus sensible aux politiques gouvernementales qu'à la conjoncture économique.

Parmi les facteurs qui toucheront l'emploi dans ce domaine, citons les contraintes financières du gouvernement, le rapport élèves-enseignant et les pressions croissantes dans certaines provinces en vue de la création de programmes de maternelle pour les enfants de quatre ans. Le taux de chômage dans ce groupe est extrêmement faible, mais ces postes font l'objet d'une concurrence intense entre les professeurs de niveaux primaire et secondaire.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**25 689 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**45 087 $**	
Décile supérieur	**60 645 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fédération canadienne des enseignantes
et des enseignants
110, avenue Argyle
Ottawa, Ontario K2P 1B4
(613) 232-1505

Association canadienne du personnel
administratif universitaire
151, rue Slater
Ottawa, Ontario K1P 5N1
(613) 563-1236

Administrateurs, médecine et santé 1134

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	20 176	7,6	4,4	14 107
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	48	52	2	80	18	94	6
	1986	40	60	2	82	16	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (90)
- Hôpitaux (52)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (34)
- Enseignement (2)

Administration publique (7)
- Palier provincial (4)
- Palier fédéral (1)
- Palier municipal (1)

Industries manufacturières (1)

Administrateurs, médecine et santé 1134

Cadre de travail

Les administrateurs oeuvrant dans le domaine de la santé sont chargés d'établir des politiques et de gérer le système de soins de santé. Ce groupe professionnel comprend les administrateurs d'hôpitaux, les directeurs des services de diététique et les directeurs des services d'hygiène industrielle, d'hygiène publique, de services thérapeutiques, de services bénévoles et de services d'admission. Il comprend également les directeurs généraux, les directeurs des services d'infirmiers, les médecins hygiénistes, les administrateurs non médicaux et les directeurs de soins infirmiers d'hygiène publique. Ces administrateurs travaillent surtout dans des hôpitaux ou dans des institutions similaires telles les cliniques, les établissements de soins prolongés et les agences d'hygiène publique; un faible nombre travaillent dans le secteur de l'éducation et dans l'administration publique.

Études et compétences

Ces professions exigent des qualités de chef, le désir de servir autrui, l'aptitude à s'entendre avec les autres professionnels du domaine de la santé, et la capacité de travailler sous tension.

Autrefois, les professionnels en soins infirmiers, en médecine et en diététique pouvaient accéder directement à des postes administratifs. Aujourd'hui, dans la plupart des cas, on exige des candidats qu'ils aient une formation scolaire de niveau postsecondaire en administration. L'Association des hôpitaux du Canada offre des cours de gestion d'hôpital aux personnes intéressées qui ont de l'expérience dans ce domaine. Il est bon de posséder un certificat d'accréditation professionnelle du Collège canadien des directeurs de service d'hygiène si l'on aspire à de l'avancement.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 60 p. 100 des administrateurs en médecine et en santé étaient des femmes, ce qui représente une forte hausse par rapport à la proportion relevée cinq ans plus tôt. L'âge moyen des administrateurs était de 43 ans. Très peu avaient moins de 25 ans, mais une assez forte proportion avaient 55 ans et plus. Cette situation s'explique par le fait que les personnes qui accèdent à ce groupe professionnel sont déjà à un stade avancé de leur carrière. La plupart des administrateurs sont âgés de 30 à 39 ans lorsqu'ils intègrent le groupe, et ils commencent à prendre leur retraite à compter de 60 ans, pour une carrière d'environ 20 ans.

En 1986, environ 7 p. 100 des administrateurs en médecine et santé au Canada travaillaient à temps partiel, un pourcentage bien au-dessous du taux moyen pour l'ensemble des professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit que l'emploi dans ce groupe professionnel augmentera à un taux plus faible, entre 1989 et 1995, que durant les années 1970, bien qu'à un taux nettement plus rapide que l'ensemble des professions. Au cours de cette période, 14 000 emplois deviendront disponibles, dont environ 42 p. 100 seront de nouveaux postes. Les perspectives d'emploi sont positives, résultat du faible taux de chômage chez les membres de ce groupe et d'un taux de croissance de l'emploi qui devrait dépasser la moyenne. Les conditions économiques affectent peu l'emploi dans ce groupe, qui est plutôt sensible aux dépenses gouvernementales.

Face aux pressions croissantes qui s'exercent sur notre système de soins de santé, les administrateurs devront gérer leurs ressources plus efficacement; pour ce faire, ils pourront compter sur les nouvelles technologies telles les systèmes financiers centralisés et les systèmes de renseignements informatisés.

Le nombre de professionnels dans ce groupe pourrait augmenter suite à la popularité croissante d'établissements de soins chroniques tels les maisons de repos, et à la prestation de nouveaux services comme la chirurgie de jour, les soins à domicile et la garde de jour. La tendance actuelle, dans certains hôpitaux, à faire appel à des entreprises de gestion des services de santé ou à des gérants à contrat pourrait se traduire, pour les administrateurs, par des débouchés additionnels au sein de ces entreprises.

Salaires

Les revenus des administrateurs en médecine et en santé peuvent varier de façon considérable, selon le type et l'importance des établissements qui les emploient, la province où ils travaillent, leurs années d'expérience et leur spécialité. En 1988, les administrateurs d'hôpitaux de la Saskatchewan gagnaient entre 29 184 $ et 66 526 $ par année. Le salaire moyen était de 43 476 $ (Wages and Working Conditions by Occupation, 1988, Saskatchewan Human Resources, Labour and Employment).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 320 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**38 885 $**	
Décile supérieur	**57 710 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des diététistes
pièce 601, 480, avenue University
Toronto, Ontario M5G 1V2
(416) 596-0857

Directeurs financiers 1135

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	79 550	3,9	2,5	42 797
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

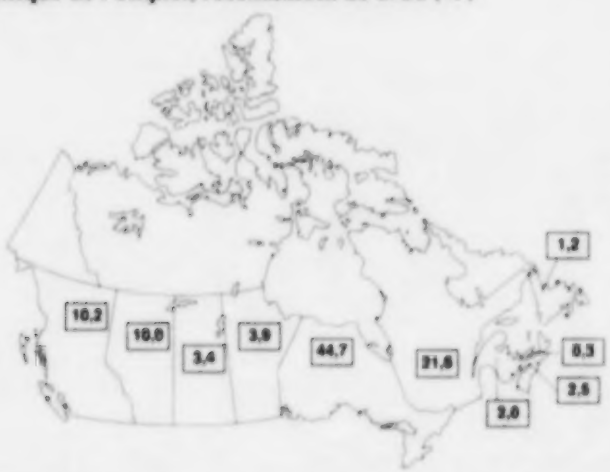

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	77	23	6	85	9	97	3
	1986	68	32	3	88	9	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Finances, assurances et immobilier (65)

Industries manufacturières (9)
- Aliments et boissons (1)

Industrie des services (9)
- Services aux entreprises (4)
- Enseignement (1)

1135

Directeurs financiers

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les directeurs de banque, les directeurs de succursale, les directeurs de prêts, les contrôleurs financiers et les vice-présidents des finances. De nos jours, les banquiers sont des experts en gestion, en marketing et en analyse industrielle et financière. Ils supervisent les opérations des institutions financières ou des départements chargés de la gestion des comptes de chèque et d'épargne, des prêts, des services fiduciaires, de la gestion de portefeuille et des conseils financiers aux particuliers et aux entreprises. Les cadres supérieurs tels les directeurs et les vice-présidents déterminent des objectifs, coordonnent les travaux pour des régions ou des départements et établissent des politiques. Dans le monde complexe de la gestion financière, ils doivent réagir rapidement et avec détermination, parfois sous très forte tension.

Études et compétences

Comme pour la plupart des postes de direction, on n'accède pas directement à ce groupe professionnel à la fin des études, mais bien par un système interne de promotions. La majorité des directeurs financiers détiennent une licence, un diplôme ou un certificat de niveau universitaire, ou un diplôme ou un certificat de niveau collégial en gestion des affaires, en commerce, en économie ou dans une discipline connexe. Plusieurs suivent aussi un programme spécial d'une durée d'un à quatre ans, offert soit par l'Association des banquiers canadiens, soit par l'Institut canadien du crédit. Un grand nombre de postes en gestion des finances sont comblés par des comptables professionnels. Les candidats aux postes de directeur de banque ou de crédit doivent avoir acquis une vaste expérience. On exigera habituellement d'un cadre supérieur qu'il ait plus de dix années d'expérience à un poste de gestionnaire subalterne. Les directeurs du service des finances des entreprises industrielles ou commerciales doivent non seulement être des experts en gestion financière, mais bien connaître les besoins de leur entreprise sur le plan des opérations et des finances.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des diplômés universitaires qui intègrent ce groupe professionnel détiennent un diplôme de premier cycle en commerce, en administration spécialisée ou en économie. Les diplômés de collèges communautaires et de cégeps proviennent des domaines de la gestion et de l'administration, ainsi que de la gestion des finances. Les personnes qui réintègrent le marché du travail, de même que les immigrants, constituent de moins en moins une source de main-d'oeuvre pour ce groupe.

Bien que les hommes occupent la plupart des postes de direction au sein des services financiers, la proportion de femmes est passée de 23 p. 100 en 1981 à 32 p. 100 en 1986. L'âge moyen (40 ans) a quelque peu augmenté depuis 1981. La majorité des directeurs financiers ont intégré le groupe entre 30 et 34 ans et le quitteront avant 60 ans, ce qui donne une durée de carrière de 25 à 30 ans en moyenne.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des huit dernières années, le taux de croissance de l'emploi des directeurs financiers a été supérieur à la moyenne générale. Le nombre de directeurs financiers s'est accru rapidement (3 p. 100 par année) de 1981 à 1984, alors que le nombre de travailleurs canadiens a chuté.

On peut attribuer en partie la situation favorable des directeurs financiers au fait qu'on les retrouve en grand nombre dans les secteurs des finances, des assurances et de l'immobilier : on fait davantage appel à leurs compétences lors de ralentissements économiques, étant donné le rôle important qu'ils sont appelés à jouer lorsque la conjoncture est défavorable, et qu'il est absolument nécessaire de maintenir l'activité des institutions financières. Présentement, la conjoncture du marché du travail semble favorable puisque le nombre de directeurs financiers sans emploi ne cesse de reculer depuis sept ans. Par ailleurs, à mesure que le nombre de postes disponibles diminue, on doit s'attendre à un resserrement de l'emploi dans ce groupe professionnel.

Au cours de la période à l'étude, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe devrait être modéré, mais légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble des professions. L'augmentation de la demande pour des directeurs financiers sera le résultat de la demande pour des services financiers destinés aux ménages et au monde des affaires. Deux facteurs joueront un rôle majeur dans la croissance de l'emploi : la déréglementation du secteur financier, et l'augmentation subséquente du nombre d'institutions autorisées à effectuer des transactions financières; et l'expansion des contrôles financiers et des contrôles de vérification dans les sociétés. La croissance progressive de la population active, et donc du nombre de détenteurs de comptes de base et de cartes de crédit, se traduit par une hausse équivalente de la demande pour des directeurs financiers. Les perspectives devraient être particulièrement bonnes pour les directeurs du crédit et les candidats spécialisés en commerce et en informatique. On prévoit qu'environ 43 000 postes seront disponibles, dont 75 p. 100 suite aux départs d'employés. Le grand nombre de postes à combler en raison de l'érosion des effectifs (retraites, décès ou départs pour toute autre raison) s'explique par la taille importante de ce groupe professionnel ainsi que par sa structure d'âge.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**20 921 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**39 753 $**	
Décile supérieur	**60 569 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des comptables généraux licenciés
1176, rue West Georgia, pièce 740
Vancouver, C.-B. V6E 4A2

Société des comptables en management du Canada
154, rue Main est, C.P. 176, M.P.O.
Hamilton, Ontario L8N 3C3
(416) 525-4100

Directeurs, relations avec le personnel et relations industrielles 1136

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	34 837	3,8	3,4	21 388
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	73	27	7	82	12	96	4
	1986	65	35	6	85	10	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (27)
- Services aux entreprises (6)
- Divertissements et loisirs (4)
- Enseignement (4)

Administration publique (22)
- Palier fédéral (9)
- Palier provincial (7)
- Palier municipal (6)

Industries manufacturières (19)
- Aliments et boissons (2)
- Produits électriques (2)
- Industrie chimique (2)

Directeurs, relations avec le personnel et relations industrielles 1136

Cadre de travail

Les cadres supérieurs dans ce groupe professionnel comprennent les directeurs des relations de travail, les directeurs du personnel, les directeurs des relations industrielles et les administrateurs des loisirs. Les directeurs du personnel sont responsables de l'utilisation efficace des ressources humaines d'une organisation. Ceci comprend l'établissement de politiques relatives au personnel, la définition des critères de recrutement et la direction du processus de sélection, de la formation et de l'évaluation des employés. Ils sont également responsables de gérer les régimes d'avantages sociaux des employés, d'établir les échelles salariales et de participer au processus de négociations collectives.

L'importance de la gestion efficace des ressources humaines étant de plus en plus reconnue, les directeurs du personnel ont adopté des pratiques qui traitent de la formation et de l'établissement de plans de carrière, du moral des employés, de la motivation, des droits de la personne et des loisirs. L'attention nouvelle qu'ils portent à la diminution mieux planifiée des effectifs vient s'ajouter aux fonctions. Les retraites anticipées, les congés sabbatiques, le travail partagé, le recyclage du personnel et le redéploiement des employés sont autant de mesures que les directeurs du personnel considèrent intégrer aux politiques de leur organisation. Dans de tels cas, ils doivent atteindre un équilibre entre le traitement équitable des employés et la réalisation des objectifs de l'organisation.

Études et compétences

Ces postes nécessitent habituellement qu'un candidat possède une formation académique appropriée, qu'il ait acquis une formation en cours d'emploi et qu'il ait plusieurs années d'expérience pertinente. Il n'existe aucune exigence particulière pour l'obtention de postes d'administrateur du personnel, bien que des compétences en sociologie et en administration des affaires s'avèrent souvent utiles.

La plupart des administrateurs du personnel possèdent un diplôme universitaire de premier cycle en économie, en administration des affaires ou en administration spécialisée. Avec l'informatisation croissante de ce domaine, une connaissance des systèmes de stockage et de traitement électronique des données prend de plus en plus d'importance.

Provenance de la main-d'oeuvre

L'accès à cette profession nécessite une expérience considérable. Ainsi, la plus grande source de main-d'oeuvre provient des professions qui y sont reliées. Ce fait est illustré par la moyenne d'âge de ceux qui se joignent à ce groupe, qui est entre 30 et 34 ans. On quitte habituellement la profession environ 30 ans après l'avoir intégrée. Les hommes dominent ce groupe, bien que la proportion de femmes augmente très rapidement. La plupart des directeurs des relations avec le personnel et des relations industrielles se retrouvent au Québec (39 %) et en Ontario (36 %). La moyenne d'âge dans ce groupe est de 39 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe professionnel, comme dans la plupart des catégories de gestion, est assez stable. Entre 1984 et 1988, la croissance de l'emploi a été supérieure à la moyenne, et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive au cours de la période visée par les prévisions, mais à un taux légèrement plus faible. La forte demande pour les directeurs du personnel reflète en partie le besoin accru de rationalisation de la production, de recyclage et de redéploiement du personnel, de même que de meilleurs avantages sociaux tels les régimes de pension, différents genres d'assurances et le changement des conditions d'admissibilité relatives aux congés.

On prévoit que 13 600 postes deviendront disponibles suite à des retraites, à des retours aux études, à des décès et à l'émigration. En plus, sept mille sept cent (7 700) débouchés résulteront de l'accroissement de l'activité commerciale.

Salaires annuels, 1986

Décile inférieur	19 700 $	ou moins
Salaire moyen	37 528 $	
Décile supérieur	57 251 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Directeurs des ventes et de la publicité 1137

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	254 464	4,6	3,9	166 952
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	80	20	8	80	12	96	4
	1986	73	27	10	79	11	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (70)
- Commerce de détail (55)
- Commerce de gros (15)

Industries manufacturières (14)
- Aliments et boissons (2)
- Impression et édition (2)
- Industrie chimique (1)

Industrie des services (9)
- Services aux entreprises (3)
- Hébergement et restauration (2)
- Divers (2)

Directeurs des ventes et de la publicité 1137

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les directeurs de la publicité, du marketing, des grands magasins et des magasins de vente au détail.

Les directeurs de la publicité sont chargés d'entretenir l'image de marque dont jouit leur entreprise sur le marché, et de vendre, grâce à la publicité, leurs biens et services. Ils travaillent en étroite collaboration avec les services techniques et les services de production, de conception, de finances et de marketing de leur entreprise, ainsi qu'avec la haute direction, afin de planifier et de mettre en œuvre des campagnes publicitaires efficaces.

Les directeurs des magasins de vente au détail et des grands magasins voient aux activités courantes et se préoccupent davantage de vente que de publicité ou de promotion.

Études et compétences

Comme pour la plupart des postes de direction, les postes de directeur de la publicité et des ventes ne sont généralement pas des postes de débutants, et pour y accéder, les individus doivent avoir un bon mélange d'expérience et de formation scolaire. Les compétences requises varient considérablement selon le secteur industriel et l'entreprise. Ainsi, pour faire carrière dans la vente de matériel technique, l'on doit absolument détenir un diplôme universitaire ou un certificat dans un domaine pertinent. Parfois, comme dans les domaines de l'immobilier et de la sécurité financière, il faut être accrédité auprès d'un organisme approprié. Les directeurs de la publicité doivent être des généralistes qui, suite aux discussions avec divers spécialistes, sont en mesure de poser des jugements et de prendre des décisions en vue de répondre aux besoins en publicité de leur entreprise.

Provenance de la main-d'oeuvre

Nombre de débutants dans ce groupe professionnel détiennent un diplôme de premier cycle en commerce, en économie ou en administration spécialisée, ou encore un diplôme ou un certificat de niveau collégial en administration des affaires ou en commerce, en marketing ou en vente au détail. Certains ont complété un programme de formation professionnelle en gestion et en administration ou en graphisme. Les immigrants sont une source peu importante de main-d'oeuvre pour ce groupe professionnel.

Bien que la majorité des individus dans ce groupe professionnel soient des hommes, la situation s'est récemment modifiée : en 1986, les femmes représentaient 27 p. 100 de l'effectif, par rapport à 20 p. 100 en 1981. Depuis 1981, l'âge moyen des membres de ce groupe est de 39 ans. La plupart des directeurs des ventes et de la publicité sont âgés de 30 à 34 ans lorsqu'ils intègrent ce groupe, et ils le quittent alors qu'ils sont âgés de 65 à 69 ans, après une carrière d'environ 35 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des huit dernières années, l'emploi dans ce groupe professionnel a connu une croissance plus rapide que la moyenne de toutes les professions; en effet, ces professionnels ont augmenté en nombre, alors qu'a diminué celui des Canadiens au travail. Cette forte croissance a été principalement attribuable à la concentration des postes dans le secteur de la vente au détail et en gros, lequel a connu une expansion rapide depuis 1983.

Au cours de la période de 1984 à 1989, l'augmentation de l'activité économique a favorisé une croissance de l'emploi d'environ 5 p. 100. Avec la demande intérieure et l'exportation à la hausse, le secteur de la vente au détail et en gros a servi une fois de plus de moteur principal à la croissance. La conjoncture actuelle du marché du travail semble plutôt stable, comme en témoignent le nombre peu élevé de directeurs sans emploi en 1988 et la diminution générale du chômage dans ce groupe depuis sept ans. Le nombre de postes difficiles à combler est également à la baisse depuis 1984, ce qui laisse présager une intensification des recherches requises pour dénicher un emploi.

Les postes de directeur des ventes se retrouvent dans une grande proportion (70 %) dans le secteur de la vente au détail et en gros, bien qu'ils existent en moins grand nombre dans les secteurs de la fabrication et des services. Dans ces secteurs, l'emploi est plutôt stable tout au cours de l'année.

Étant donné l'automatisation croissante du secteur commercial (contrôle informatique des stocks, registres informatisés de vente, traitement électronique des commandes), les directeurs des ventes et de la publicité doivent posséder davantage de connaissances. Cependant, jusqu'à présent, cette exigence n'a guère eu d'incidence sur l'emploi dans ce groupe professionnel.

Compte tenu des perspectives pour les secteurs du commerce, de la fabrication et des services, on peut s'attendre, jusqu'au milieu des années 1990, à une croissance supérieure à la moyenne pour ce groupe professionnel. Au cours de la période à l'étude, on prévoit que 167 000 emplois seront disponibles, dont la majorité (60 %) résulteront de l'érosion des effectifs (décès, retraites ou diverses autres raisons).

Salaires

Canada
- Salaires annuels 1986 -

	Borne supérieure	Borne inférieure	Moyenne
Directeurs, ventes, publicité et promotion	66 000 $	23 600 $	39 400 $
Directeurs, ventes et succursales			48 000 $*
Directeurs, ventes régionales			58 900 $*

*comprend les commissions et les primes

Source : Sales and Marketing Report, Thorne, Stevenson and Kellogg.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 480 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 758 $**	
Décile supérieur	**54 160 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Directeurs des achats 1141

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	15 592	2,2	3,1	9 105
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	86	14	11	71	18	98	2
	1986	83	17	7	80	13	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (31)
- Aliments et boissons (4)
- Fabrication de machines (4)
- Fabrication de produits métalliques (3)

Industrie du commerce (31)
- Commerce de gros (24)
- Commerce de détail (7)

Transport, communications et services publics (12)
- Entreposage (8)
- Énergie électrique (1)

Directeurs des achats 1141

Cadre de travail

Les agents et les directeurs des achats doivent connaître à fond le processus qui permet de trouver les sources d'approvisionnement nécessaires et d'acheter des biens, des équipements et des services. Ils doivent traiter avec un vaste éventail d'intervenants, notamment des fournisseurs, des comptables agréés, des ingénieurs et des surveillants d'usine. Les agents et les directeurs des achats doivent définir et interpréter les spécifications techniques des biens ou des matériaux, étudier les publications techniques, les documents et les articles publicitaires, interroger les fournisseurs, et présenter des appels d'offres. Ils doivent également déterminer les circonstances dans lesquelles s'applique la taxe de vente et, s'il s'agit de biens importés, les droits de douane et les documents requis par les autorités douanières. En outre, il se penchent notamment sur les questions liées aux coûts des produits et des services, aux modes de transport, aux sources d'approvisionnement, aux échéanciers et aux assurances.

Études et compétences

Il est plutôt rare qu'un diplômé accède directement à un poste de directeur des achats dès la fin de ses études. En général, les personnes qui occupent ces postes ont un diplôme universitaire et une expérience pratique dans le domaine, souvent acquise dans le cadre d'un emploi d'été à titre de commis dans un service d'achats. Dans les grandes entreprises ou les secteurs hautement spécialisés, les agents et les directeurs des achats doivent faire preuve de vastes compétences techniques. L'Association canadienne de gestion des achats offre un programme de formation qui mène à l'obtention d'un diplôme d'acheteur professionnel.

Provenance de la main-d'oeuvre

Outre ceux qui gravissent de façon graduelle les divers échelons (de commis à acheteur adjoint, à acheteur, à directeur), la majorité des personnes qui intègrent ce groupe professionnel détiennent un diplôme universitaire de premier cycle ou un diplôme ou un certificat collégial en affaires et en commerce, en génie industriel ou en gestion financière. On estime qu'environ 1 000 étudiants issus du système scolaire intègreront ce groupe au cours de la période à l'étude. Les personnes qui réintègrent le marché du travail et qui sont disposées à suivre une formation en cours d'emploi constituent une autre source importante d'employés.

Bien que les hommes constituent la majorité des membres du groupe, on constate que la situation s'est équilibrée quelque peu au cours de la période de 1981 à 1986. D'autre part, la majorité des agents et des directeurs des achats intègrent le groupe entre l'âge de 25 et 29 ans, et le quittent entre l'âge de 65 et 69 ans, soit au terme d'une carrière d'une durée moyenne de 40 ans. En 1981 et 1986, l'âge moyen des travailleurs de ce groupe était de 40 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Conformément aux conditions économiques d'alors, le nombre d'agents et de directeurs des achats a diminué légèrement au début des années 1980.

Au cours de la période de 1984 à 1986, à cause d'une croissance économique ininterrompue, le nombre de débouchés s'est accru à un rythme supérieur à celui observé lors de la période précédente, tout en se situant au-dessus de la moyenne pour l'ensemble des professions. L'amélioration de la situation s'explique par une concentration des activités dans le secteur du commerce de gros et de détail, lequel a profité d'une augmentation de l'activité dans le secteur manufacturier. Les taux de chômage actuels pour les agents et les directeurs des achats se situent bien en-dessous de la moyenne; le nombre de postes vacants considérés difficiles à combler se situe dans la moyenne, laissant entrevoir que les cadres actuels du marché du travail se resserrent et que la concurrence pour ces emplois s'intensifie.

Ce groupe professionnel semble quelque peu sensible aux conditions économiques. Les progrès technologiques ont un effet positif sur ce groupe à mesure que la demande pour des renseignements complexes augmente; en effet, plus l'informatique simplifie l'exécution des tâches administratives (contrôle des stocks et tenue de livres), plus l'accent peut être mis sur les compétences en matière de négociations et d'achats auprès des fournisseurs. Les possibilités d'emploi devraient donc être meilleures pour les personnes avec des compétences en informatique qui détiennent un diplôme universitaire, un diplôme d'acheteur professionnel et de bonnes aptitudes interpersonnelles.

Compte tenu des perspectives d'emploi prévues dans le secteur de la fabrication et du commerce de gros et de détail, l'emploi dans ce groupe professionnel devrait connaître un taux de croissance supérieur à la moyenne au cours des années 1990. Les postes à combler seront principalement le résultat de l'érosion des effectifs, et environ 6 000 agents et directeurs des achats seront nécessaires pour remplacer les titulaires actuels qui prendront leur retraite ou qui quitteront le domaine pour diverses autres raisons. En outre, l'augmentation de l'activité commerciale créera 3 000 emplois nouveaux durant cette période.

Salaires

Selon l'enquête récente menée par le Bureau de recherche de Maclean Hunter, pour le compte de la revue *Modern Purchasing* et de l'Association canadienne de gestion des achats, le salaire moyen des directeurs des achats s'élevait à 35 300 $ en 1986. Il est à noter que l'écart salarial entre les hommes et les femmes est passé de 42 p. 100 en 1983 à 31 p. 100 en 1986. (Les hommes gagnaient en moyenne 36 650 $ par année, alors que le salaire moyen des femmes ne s'élevait qu'à 26 930 $).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 298 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 716 $**	
Décile supérieur	**48 280 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne de gestion des achats
pièce 1414, 2, rue Carlton
Toronto, Ontario M5B 1J3
(416) 977-7111

Directeurs des services

1142

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	70 510	5,2	3,8	45 385
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	70	30	7	78	15	92	8
	1986	65	35	16	73	11	91	9
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (92)
- Hébergement et restauration (79)
- Divers (5)
- Services aux entreprises (3)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de détail (2)

Finances, assurances et immobilier(2)

Directeurs des services 1142

Cadre de travail

Ce groupe professionnel compte les directeurs de clubs, les gérants de restaurants, les propriétaires d'hôtels et de motels et les directeurs de services de sécurité privés. Dans le secteur de l'hôtellerie, les tâches de gestion se ressemblent, bien que leur complexité varie selon la taille de l'établissement. Les gestionnaires de ce secteur doivent établir les politiques et les principes de marketing, planifier les campagnes de publicité et de promotion, organiser et superviser le personnel et contrôler les coûts et les dépenses. Les gérants des grands hôtels supervisent, directement ou indirectement, de 30 à 35 corps de métier et une douzaine de professions. Ils doivent également travailler de concert avec d'autres directeurs responsables des ventes, des chambres, de l'alimentation et des boissons.

Études et compétences

Comme pour la plupart des postes de gestion, il faut plusieurs années d'expérience dans le domaine pour devenir directeur des services. En général, il faut détenir un diplôme d'étude secondaire, et il est souhaitable d'avoir également poursuivi des études collégiales et universitaires. Par ailleurs, tant les gestionnaires-conseils que ceux qui sont à l'emploi d'établissements du secteur doivent posséder des compétences en comptabilité, en budgétisation, en planification et en contrôle des coûts, et en finances. Il est possible d'acquérir ce type d'expérience au moyen d'une formation en cours d'emploi dans le secteur hôtelier. En outre, les gestionnaires qui réussissent dans ce domaine doivent avoir beaucoup d'entregent ainsi qu'une connaissance approfondie des rouages de l'organisme qui les emploie.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart de ceux qui accèdent à ce type de profession et qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires doivent aussi posséder une formation en administration, en gestion d'hôtellerie, en technologie de l'industrie des services (p. ex., la gestion des services alimentaires) ou en art culinaire. Bien que les hommes dominent encore ce secteur, les femmes accèdent actuellement à un nombre plus élevé de postes de gestion (soit 35 p. 100 en 1986 par rapport à 30 p. 100 en 1981). Le nombre de jeunes qui ont accédé à des postes dans ce secteur est passé de 7 p. 100 en 1981 à 16 p. 100 en 1986. Le taux moyen de jeunes est de 20 p. 100 pour toutes les professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'attrait accru du Canada pour les touristes ainsi que la croissance rapide du nombre de familles à double revenu ont engendré une croissance considérable dans le secteur hôtelier. Au cours des années 1980, le nombre total d'emplois dans ce groupe a augmenté beaucoup plus rapidement que dans les autres.

Il y aura sans doute un ralentissement de la croissance de 1989 à 1995; cependant, le taux moyen augmentera beaucoup plus rapidement que dans les autres secteurs. On s'attend à ce que 45 000 postes soient disponibles entre 1989 et 1995, environ la moitié provenant de l'érosion des effectifs (décès, retraites et autres raisons diverses).

Beaucoup d'établissements hôteliers utilisent de petits ordinateurs d'entreprise et des caisses enregistreuses électroniques, tandis que les grands hôtels ont recours à des systèmes informatisés de grande puissance qui permettent la mise à jour des ventes et de la comptabilité. Les fonctions connexes comme le contrôle des stocks, la production des repas, les réservations, l'affectation des chambres, le service aux chambres et la facturation sont également informatisés. Bien que ces perfectionnements puissent toucher la gestion en éliminant les tâches routinières, les effets globaux de ces nouvelles technologies seront minimes.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**8 929 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**23 006 $**	
Décile supérieur	**40 550 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Directeurs de la production 1143

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	55 939	1,6	2,0	27 836
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 282

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	93	7	5	81	14	98	2
	1986	89	11	5	82	13	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (70)
- Aliments et boissons (9)
- Fabrication de produits métalliques (6)
- Industrie chimique (5)

Industrie du commerce(9)
- Commerce de gros (6)
- Commerce de détail (2)

Industrie des services (7)
- Services aux entreprises (4)
- Divers (1)

Directeurs de la production 1143

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les directeurs d'usines, les directeurs des opérations, les directeurs de raffineries et les directeurs de la production. Ils élaborent des programmes de production en tenant compte des besoins de l'entreprise, de la capacité de l'usine, des contraintes financières, ainsi que de la disponibilité de la main-d'oeuvre et du matériel. Ils surveillent l'écoulement des matériaux et des produits et s'assurent que les dates d'échéance de production soient respectées. En cas de problèmes réels ou éventuels, ils recommandent la prise de mesures destinées à prévenir ou à corriger les retards dans la production. Les directeurs de production effectuent également des estimations de temps et de coûts, déterminent les instruments à utiliser et fixent les horaires d'usinage. Ils établissent la procédure à suivre pour évaluer l'efficacité des machines utilisées, et collaborent souvent avec les services de génie et de conception afin d'améliorer la qualité et la fiabilité des produits.

Études et compétences

L'obtention d'un poste de directeur de la production requiert généralement, en plus des études habituelles, une formation en cours d'emploi et plusieurs années d'expérience. Il n'existe présentement aucune exigence particulière pour l'emploi dans ce domaine, bien qu'une formation postsecondaire en administration, en organisation industrielle ou dans un domaine spécialisé soit recommandée.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel ont plusieurs années d'expérience et possèdent une formation de niveau postsecondaire. La plupart des directeurs qui détiennent un diplôme universitaire ont reçu une formation spécialisée en administration des affaires ou en génie. Il n'est pas habituel pour les personnes dans ce groupe de posséder un diplôme de deuxième cycle, bien qu'il soit également possible d'en joindre les rangs sans autre grade qu'un diplôme d'études collégiales en gestion ou en finance.

La nécessité d'avoir acquis plusieurs années d'expérience professionnelle et de posséder un diplôme d'études postsecondaires explique le fait que peu de jeunes occupent de tels postes. Seulement 5 p. 100 des personnes dans ce domaine ont moins de 25 ans, comparativement à un taux de 20 p. 100 pour toutes les autres professions. La proportion de femmes dans ce groupe s'est accrue, ayant passé de 7 p. 100 à 11 p. 100 entre 1981 et 1986, ce qui est nettement inférieur à la moyenne (43 p. 100) pour toutes les professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La demande de directeurs de la production étant directement liée au niveau de production, ce groupe professionnel est plus sensible aux fluctuations de la conjoncture économique que ne le sont la plupart des autres catégories de gestion. Cependant, on s'attend à une croissance de l'emploi légèrement supérieure à la moyenne entre 1989 et 1995. Ceci représente une amélioration par rapport à la décennie précédente, alors que la croissance de l'emploi se situait dans la moyenne.

Les technologies de pointe, telles que la conception et la fabrication assistées par ordinateur, augmenteront la productivité et mèneront à une baisse relative du nombre de travailleurs dans cette industrie. Néanmoins, on s'attend à une croissance de la demande pour des directeurs de la production, puisque la nécessité d'ajuster sans cesse les processus de production augmentera les besoins en planification.

Salaires

Le groupe Sobeco a fourni les renseignements suivants sur les salaires pour l'année 1986 payés aux titulaires de divers postes au sein de ce groupe professionnel.

Titre	Salaire moyen	Échelle salariale
Directeur de la production	42 181 $	32 000 $ à 56 000 $
Directeur de la distribution	44 755 $	35 160 $ à 53 420 $
Directeur du matériel	42 380 $	30 690 $ à 55 490 $
Directeur du contrôle de la production	40 580 $	31 530 $ à 49 790 $

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**20 286 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**38 846 $**	
Décile supérieur	**60 292 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Directeurs de travaux de construction 1145

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	24 266	-0,5	1,7	11 626
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	3	82	15	97	3
	1986	96	4	3	79	18	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (73)

Industrie des services (7)
- Services aux entreprises (6)

Transport, communications et services publics (5)
- Transports ferroviaires (1)
- Divers (1)

Directeurs de travaux de construction 1145

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les directeurs de l'aménagement, les directeurs de projets, les directeurs des travaux de construction, les surintendants des travaux de construction et les directeurs de travaux de voirie. Les directeurs de l'aménagement, de projets et de travaux de construction font tous partie des cadres intermédiaires de l'industrie de la construction.

Un directeur de l'aménagement est généralement chargé par le propriétaire de recommander le type d'aménagement pour un immeuble (résidence, hôtel, centre commercial), et peut être appelé à participer à la conception, à la construction, à la location ou à la gestion du projet. Un directeur de projets est généralement chargé par un propriétaire de planifier et de construire un immeuble une fois que son objet a été clairement défini. Le rôle du directeur de projets consiste à veiller à ce que toutes les opérations soient coordonnées, afin que le projet soit achevé à temps. Un directeur de travaux de construction est chargé de coordonner, de superviser, de vérifier et de diriger le travail des entrepreneurs des différents corps de métiers embauchés par un constructeur ou un entrepreneur pour la construction d'un immeuble; il peut aussi lui arriver d'offrir des conseils sur les plans, les spécifications et les coûts, d'assurer le contrôle des coûts, d'établir les échéanciers et d'assurer l'organisation du projet à l'étape des études de conception.

Études et compétences

En général, les entreprises de construction recherchent des cadres intermédiaires qui possèdent de bonnes connaissances du travail d'administrateur et qui peuvent travailler en harmonie avec les employés d'autres bureaux et d'autres professions. Bien qu'il soit utile d'avoir fait des études auprès d'une école technique ou d'une école de métiers, les employeurs recherchent d'abord les candidats qui possèdent des aptitudes pour la gestion ainsi que ceux qui ont des connaissances en génie et de l'expérience en construction.

Plusieurs de ceux qui intègrent ce groupe professionnel détiennent un diplôme de premier cycle en administration des affaires ou en génie civil, ou un diplôme ou un certificat de niveau collégial en génie, en technologies du bâtiment ou en technologies du dessin d'architecture. Il est fréquent de rencontrer des directeurs des travaux de construction ayant une formation acquise par la pratique d'un métier et de l'expérience à titre de superviseur ou de directeur.

Les progrès technologiques pourraient modifier le profil des compétences exigées dans ces professions. Les innovations telles les applications du contrôle des coûts permettent aux directeurs des travaux de construction de surveiller et de gérer plusieurs projets sur différents emplacements, alors que l'informatisation du contrôle des stocks, de la planification des besoins en matériaux, du contrôle des travaux en cours et de la comptabilité leur permet de mieux contrôler les projets et les aide à prendre des décisions plus éclairées.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 96 p. 100 des directeurs des travaux de construction étaient des hommes, bien que le nombre de femmes intégrant ce groupe professionnel soit à la hausse.

Le profil d'âge des travailleurs de ce groupe est supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble de toutes les professions. Ceci s'explique par le fait que l'on exige du candidat qu'il ait acquis de l'expérience avant d'intégrer le groupe, soit très souvent au milieu de la trentaine. Une expérience pratique acquise dans le domaine de la construction ou dans un domaine connexe semble être la meilleure façon d'apprendre la structure les tâches inhérente à ces professions.

Depuis quelques années, l'immigration a été une source mineure de directeurs chevronnés dans les domaines reliés à la construction; par ailleurs, puisque ceux qui intègrent ces professions ont acquis leur expérience en travaillant à d'autres fonctions reliées aux métiers de la construction, les sources internes de main-d'oeuvre compétente sont les plus importants.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi parmi les directeurs des travaux de construction dépend presque exclusivement de l'activité du secteur de la construction. La plupart des directeurs sont embauchés directement par des firmes de construction; certains sont embauchés à titre d'expert-conseil ou sont recrutés par des entreprises de services publics qui prennent part à des activités de construction continues. On prévoit qu'entre 1989 et 1995, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe se situera au-dessus de la moyenne de l'ensemble des professions, en raison d'investissements soutenues aux fins de l'établissement d'une capacité de production manufacturière nouvelle et moderne dans les provinces du Canada central, et en raison d'une recrudescence, prévue vers 1995, de la construction d'installations servant à l'extraction des matières premières. À cela s'ajouteront les postes laissés vacants pour cause de retraite ou de changement de carrière.

Les niveaux d'activité dans le secteur de la construction peuvent varier de manière imprévisible; par conséquent la situation de l'emploi des directeurs des travaux de construction peut fluctuer. De plus, les changements saisonniers influencent de façon considérable les niveaux d'emploi.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 842 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**40 720 $**	
Décile supérieur	**61 060 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Directeurs d'exploitation agricole 1146

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	39 767	1,2	0,4	15 190
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	85	15	19	61	20	85	15
	1986	82	18	13	64	23	84	16
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries agricoles (100)

Directeurs d'exploitation agricole 1146

Cadre de travail

En général, plus l'exploitation agricole est grande, plus les tâches du directeur d'exploitation agricole sont importantes et complexes. Dans une exploitation de grande envergure, le travail consiste parfois à superviser jusqu'à 100 employés à plein temps ainsi qu'à coordonner les activités de production, de commercialisation, d'achat et de crédit. Par contre, les directeurs de plus petites exploitations agricoles doivent exécuter un plus grand nombre de tâches d'ordre physique. Les directeurs d'exploitation agricole se doivent de planifier avec précaution et de faire preuve de prévoyance à cause de l'incertitude constante qui accompagne les conditions atmosphériques et celles du marché agricole. La stabilité des revenus de l'exploitation agricole est directement liée aux décisions prises : quand semer, fertiliser, cultiver et récolter, quand stocker les récoltes, quand abattre le bétail, quels mélanges de cultures adopter pour assurer un revenu constant, etc.

Études et compétences

En plus d'une bonne résistance physique, les directeurs d'exploitation agricole doivent posséder un sens des affaires qui leur permet de traiter les opérations financières, y compris les activités de marketing, d'achat et de crédit. Ils doivent se tenir au courant des dernières réalisations dans le domaine agricole et avoir une connaissance approfondie des machines agricoles ainsi que des nouvelles techniques de culture, de fertilisation et de traitement chimique.

Des antécédents dans le domaine de l'exploitation ou plusieurs années d'expérience comme travailleur agricole sont essentiels pour pouvoir gérer une petite exploitation agricole. Les directeurs doivent aussi faire l'essai de nouveaux procédés, en plus de recueillir des données techniques sur les cultures, les conditions de croissance et les maladies des végétaux et des animaux.

Bien qu'il n'existe aucune condition préalable particulière à l'entrée dans ce groupe professionnel, il est bon de détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en agronomie et en gestion des affaires, puisque l'administration d'une exploitation agricole de grande envergure est très comparable à celle d'une grande entreprise.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe en provenance du réseau d'éducation scolaire détiennent un certificat de premier cycle soit en sciences de l'agronomie, soit en économie agricole, soit dans les deux disciplines. Les collèges communautaires, les cégeps et les écoles professionnelles produisent aussi des diplômés pour ce groupe d'emploi. En général, le poste de directeur d'une exploitation agricole de grande envergure n'est pas accessible à ceux qui viennent d'intégrer le groupe, et requiert plutôt plusieurs années d'expérience dans le domaine.

Bien que les hommes occupent la majorité des postes, le nombre de femmes qui deviennent directeur d'exploitation agricole augmente. La majorité des directeurs travaillent en Ontario (28 %), au Québec (24 %) et en Alberta (15 %). L'âge moyen dans ce groupe est passé de 46 ans en 1981 à 41 ans en 1986. La plupart des personnes intégrent ce groupe dans la vingtaine et y demeurent passé l'âge normal de la retraite. C'est la raison pour laquelle l'âge moyen des directeurs est si élevé, et pour laquelle l'on rencontre dans ce groupe un grand nombre de travailleurs âgés de plus de 55 ans, par rapport à l'ensemble des professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe a connu une légère hausse par rapport à la moyenne, en raison de la demande accrue pour des directeurs professionnels découlant de la rationalisation progressive du secteur agricole. Cependant, au cours des années 1980, la baisse qu'a connue ce groupe professionnel s'est avérée moins importante que pour l'ensemble des professions. On prévoit un taux de croissance de l'emploi inférieur à la moyenne, mais tout de même supérieur à celui des autres groupes du secteur agricole, dont le niveau d'emploi est soit constant, soit en chute.

Les progrès technologiques pourraient transformer les structures agricoles, notamment par le recours à des systèmes informatisés servant à contrôler l'alimentation du bétail, l'ensemencement et la récolte. Par ailleurs, l'automatisation accrue des fermes pourrait s'étendre à l'utilisation de la robotique pour la récolte dans les champs et les vergers. Les nouvelles technologies permettront d'accroître la productivité, mais réduiront les débouchés pour les travailleurs agricoles et limiteront les perspectives d'emploi pour les directeurs d'exploitation.

Les perspectives sont plus favorables pour les directeurs qui possèdent une vaste gamme de compétences dans les domaines de la gestion scientifique, des affaires et du personnel; seules les grandes exploitations agricoles offrent de telles possibilités d'emploi. La presque totalité des 15 000 postes qui seront disponibles au cours de la période à l'étude seront des postes de remplacement.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**5 342 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**17 933 $**	
Décile supérieur	**32 176 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Agriculture Canada
Edifice Sir John Carling
pièce 361, 930, avenue Carling
Ottawa, Ontario K1A 0C5
(613) 995-5880

Directeurs, transports et communications 1147

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	17 921	1.0	1.8	8 626
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	87	13	3	82	15	99	1
	1986	83	17	3	84	13	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (74)
- Téléphonie et télégraphie (22)
- Transport divers (18)
- Transports aériens (12)

Industries manufacturières (7)
- Produits électriques (2)

Industrie des services (6)
- Services aux entreprises (3)

Directeurs, transports et communications 1147

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend entre autres les directeurs d'exploitation des transports aériens, du service des transports, de vols et les contrôleurs de mouvement des bateaux. Les directeurs de l'industrie des transports supervisent les travailleurs responsables du transport aérien, ferroviaire, maritime et routier. Ils doivent s'assurer que les opérations s'effectuent de façon régulière, à temps et conformément à des règlements stricts, 24 heures par jour.

Les directeurs de réseaux de télécommunications analysent et évaluent le fonctionnement des systèmes de télécommunications, y compris les installations d'exploitation des télécommunications, le volume et l'écoulement de la circulation, les installations et les services d'entretien. En outre, ils recommandent les améliorations nécessaires.

Études et compétences

On n'accède pas, en général, à un poste de directeur des transports dès l'entrée sur le marché du travail, mais plutôt après avoir fait des études traditionnelles, avoir reçu une formation en cours d'emploi et avoir acquis une certaine expérience. Les compétences requises varient en fonction du poste, mais, en général, les candidats doivent être en bonne santé, savoir entretenir de bonnes relations avec d'autres, détenir un diplôme d'études secondaires et de l'expérience dans un domaine connexe, et être prêts à suivre une formation en cours d'emploi pouvant durer jusqu'à cinq ans (p. ex., dans le cas des gérants de trafic industriel). Un diplôme postsecondaire constitue un atout précieux et est exigé pour certaines professions.

Les directeurs des transports doivent connaître les nouvelles technologies touchant l'industrie, comme les grands systèmes de réservation des lignes aériennes, le contrôle ferroviaire par satellite, et les micro-ordinateurs utilisés par les municipalités et les entreprises de transport en commun. De plus, les directeurs des communications doivent connaître les nouvelles méthodes de communications informatisées et être au courant des nouvelles exigences de leurs clients.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des personnes qui intègrent ce groupe professionnel possèdent une certaine expérience de travail pertinente. Plusieurs détiennent une licence ou un diplôme dans un domaine connexe et ont acquis une formation supplémentaire en administration des affaires. Ce secteur compte peu de jeunes, ce qui semble être la norme pour les postes qui ne représentent pas une porte d'entrée sur le marché du travail. Les hommes dominent dans ces professions, mais le pourcentage de femmes est passé de 13 p. 100 en 1981 à 17 p. 100 en 1986.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans le domaine des transports est sensible à la conjoncture économique; par conséquent, les personnes qui intègrent ce groupe peuvent connaître des périodes de chômage.

Au cours des années 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été plus lente que celle des autres, étant donné que la déréglementation dans plusieurs secteurs des transports a entraîné une rationalisation des entreprises. Les perspectives d'emploi de 1989 à 1995 semblent plus prometteuses, et ce groupe devrait connaître une croissance légèrement supérieure à la moyenne. On s'attend à ce que 8 600 postes soient disponibles au cours de cette période, dont les trois-quarts viseront à remplacer les personnes qui prennent leur retraite, qui décèdent ou qui quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Les progrès technologiques, tels l'exploitation informatisée et les fibres optiques, exigeront des titulaires de ce groupe professionnel qu'ils s'adaptent à l'environnement changeant.

Salaires

Échelle salariale pour les directeurs d'aéroports international, national et régional :*

Emplacement	Classification de l'aéroport	Échelle salariale des directeurs d'aéroport
Toronto	International	54 300 $ - 63 800 $
Muskoka	Local, commercial	27 536 $ - 31 021 $
London	Régional	38 957 $ - 43 931 $
Halifax	International	45 702 $ - 51 591 $

* Transports Canada, 1986

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**22 292 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**40 750 $**	
Décile supérieur	**57 297 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne du camionnage
pièce 300, 130, rue Albert
Ottawa, Ontario K1P 5G4
(613) 236-9426

Comptables, vérificateurs et autres agents financiers 1171

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	203 904	4.1	1.9	104 817
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	69	31	5	85	10	94	6
	1986	60	40	4	86	10	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	42	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (31)
- Services aux entreprises (24)
- Enseignement (2)
- Hébergement et restauration (1)

Finances, assurances et immobilier (26)

Industries manufacturières (12)
- Aliments et boissons (1)
- Fabrication de produits métalliques (1)

Comptables, vérificateurs et autres agents financiers 1171

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les comptables, les vérificateurs, les assureurs, les comptables fiscalistes, les conseillers des services de prêts et d'autres agents financiers ayant de l'expérience en comptabilité. Les deux professions les plus reconnues en comptabilité, soit la comptabilité financière et la comptabilité de gestion, peuvent faire l'objet d'une pratique publique ou privée par les comptables membres de l'une des trois désignations professionnelles. Les fonctions et responsabilités de ces trois désignations se chevauchent, bien que leurs spécialités puissent être différentes.

Les comptables agréés (CA) constituent le groupe le plus ancien et le plus nombreux parmi les comptables. Les comptables agréés sont des spécialistes de la vérification, de la consultation fiscale et, selon les exigences relatives au permis, ils peuvent agir à titre de fiduciaires dans les cas de faillite. Environ la moitié travaillent en pratique publique. La planification et la vérification fiscales constituent leurs principales tâches.

Les comptables généraux licenciés (CGA) s'occupent de consultations fiscales. Ils ont l'autorité d'effectuer des vérifications et d'agir à titre de fiduciaire dans les cas de faillite ou à titre d'expert pour analyser la situation financière d'une entreprise. Bien que la plupart des CGA travaillent pour des institutions financières ou autres, plus du quart travaillent en pratique publique.

Par ailleurs, les comptables de gestion licenciés (CMA) sont embauchés directement par les industries, les entreprises ou le gouvernement. Ils offrent des conseils sur la conduite des affaires et donnent des directives sur les décisions en matière de stratégies, de tactiques et d'exploitation.

Presque toutes les professions du domaine de la comptabilité sont touchées par le recours de plus en plus fréquent au traitement informatique et au stockage électronique des données. Aujourd'hui, le comptable doit connaître l'informatique et les divers progiciels de comptabilité.

Études et compétences

En général, ceux qui désirent se lancer dans ces professions doivent détenir au moins un diplôme d'études secondaires ainsi que, habituellement, un diplôme postsecondaire; un diplôme universitaire est parfois obligatoire, comme dans le cas des CA. Divers emplois exigent du candidat qu'il participe à des programmes de formation en cours d'emploi, prenne des cours d'appoint, obtienne une formation en cours d'emploi d'une durée d'une à plusieurs années, réussisse un examen provincial ou national, et obtienne une licence (obligatoire pour les vérificateurs, les conseillers en valeurs et les fiduciaires en cas de faillites).

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des comptables détiennent soit un baccalauréat en commerce, en administration des affaires, en économie ou en mathématiques, soit un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep dans un domaine tel les affaires, le commerce, la comptabilité ou la gestion financière. Cependant, des diplômés d'autres disciplines peuvent exercer ces professions.

La proportion de femmes dans ce groupe professionnel est passée de 31 p. 100 en 1981 à 40 p. 100 en 1986. La majorité des personnes qui accèdent à ces professions ont de 25 à 29 ans, et elles les quittent généralement entre 45 et 49 ans (souvent pour des postes de direction); par conséquent, la carrière est relativement courte, soit à peine 20 ans. L'âge moyen (38 ans) demeure inchangé par rapport à 1981.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Ce groupe professionnel est peu touché par la conjoncture économique et, lors des ralentissements économiques, la demande pour les services comptables augmente. Au cours des huit dernières années, la croissance de l'emploi pour les comptables et les vérificateurs a été plus forte que pour la moyenne des autres professions. Leur nombre a augmenté de 3 p. 100 au cours de la première tranche des années 1980.

La conjoncture du marché semble assez stable, étant donné que le nombre de comptables sans emploi continue de diminuer. La rigueur de l'emploi dans ces professions est due en partie au fait qu'elles sont concentrées dans le secteur des finances, de l'assurance et de l'immobilier ainsi que dans le secteur des services aux entreprises. Ces secteurs ont connu un accroissement important au titre de l'emploi suite à la récession économique.

D'ici 1995, on prévoit une croissance quelque peu supérieure à la moyenne. Quelque 105 000 postes devraient être disponibles, dont les trois-quarts serviront à remplacer ceux qui prendront leur retraite, décéderont ou quitteront leur emploi pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 533 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 125 $**	
Décile supérieur	**50 024 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des comptables généraux licenciés
1176, rue West Georgia, pièce 740
Vancouver, C.-B. V6E 4A2

Société des comptables en management du Canada
154, rue Main est, C.P. 176, M.P.O.
Hamilton, Ontario L8N 3C3
(416) 525-4100

Analystes de l'organisation et des méthodes 1173

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	12 236	3,1	3,5	7 868
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	78	22	5	84	11	94	6
	1986	73	27	4	83	13	91	9
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (49)
- Services aux entreprises (43)
- Divers (2)
- Enseignement (1)

Administration publique (22)
- Palier fédéral (14)
- Palier provincial (7)
- Palier municipal (1)

Industries manufacturières (9)
- Fabrication de machines (2)
- Produits électriques (1)

Analystes de l'organisation et des méthodes 1173

Cadre de travail

Ces travailleurs aident les entreprises à être plus efficaces. Ils voient, entre autres, à l'organisation des documents et à l'élaboration de systèmes de dossiers et d'archives pour faciliter l'accès à l'information. Ils organisent aussi la structure des entreprises privées ou publiques dans le but d'accroître leur efficacité.

Les analystes de l'organisation et des méthodes doivent consulter les cadres ou d'autres membres du personnel, et étudier les organigrammes, les dossiers et les descriptions de postes afin de comprendre le fonctionnement d'une entreprise. C'est ainsi qu'ils peuvent identifier les problèmes et les régler en réaménageant les tâches du personnel, ou en redéfinissant les limites des postes de cadres ainsi que les champs de responsabilité associés. Ce travail s'effectue parfois sous tension parce que les analystes font souvent face à une résistance au changement de la part des employés oeuvrant au sein des organisations qu'ils étudient, qui craignent de perdre leur emploi.

Études et compétences

La grande majorité de ces travailleurs ont fait des études postsecondaires et ont à leur actif une grande expérience des affaires. Les nouveaux-venus dans ce groupe doivent être détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme universitaire en administration des affaires ou dans un domaine connexe. Il est également préférable de détenir un diplôme de deuxième cycle en commerce ou dans une discipline connexe.

Outre les études et l'expérience habituelles, les titulaires de ces postes doivent pouvoir communiquer efficacement avec des personnes de tous les niveaux de l'organisation. Les analystes devraient également avoir une apparence soignée et être prêts à travailler sous tension.

Provenance de la main-d'oeuvre

Puisque ces professions requièrent habituellement un diplôme universitaire ou collégial en plus d'une longue expérience de travail, la plupart des candidats n'y accèdent que dans la vingtaine avancée. Seulement 4 p. 100 des analystes sont âgés de moins de 25 ans, par rapport à 20 p. 100 pour l'ensemble des autres professions. Le profil d'âge du groupe est demeuré relativement stable entre 1981 et 1986. La représentation des femmes est passée de 22 p. 100 à 27 p. 100 au cours de la même période, ce qui porte à croire que ces professions seront une source d'emploi grandissante pour les femmes professionnelles.

L'Ontario regroupe plus de la moitié de l'effectif de ce groupe, suivi du Québec et de l'Alberta. La majorité des postes se trouvent dans le secteur des services aux entreprises et dans l'administration publique.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Tout au long des années 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été considérablement supérieure à la moyenne de l'ensemble des professions. L'emploi dans ce groupe est plus stable que dans l'ensemble des autres groupes, mais moins que dans d'autres domaines de la gestion. Cette situation pourrait être attribuable au fait que de nombreux postes sont créés au sein de cabinets d'experts-conseils, qui ont tendance à connaître des difficultés en période de ralentissement économique. On prévoit une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne entre 1989 et 1995, tel que fut le cas au cours des années 1980. Environ 7 900 postes devraient être disponibles, dont environ 60 p. 100 deviendront vacants suite au départ des titulaires.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 436 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**40 623 $**	
Décile supérieur	**60 485 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Agents du personnel et travailleurs assimilés 1174

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	37 038	2.2	1.3	17 149
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	53	47	11	78	11	94	6
	1986	47	53	9	81	10	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (45)
- Palier fédéral (31)
- Palier provincial (12)
- Palier municipal (2)

Industrie des services (23)
- Services aux entreprises (10)
- Enseignement (4)
- Hôpitaux (3)

Industries manufacturières (11)
- Aliments et boissons (1)
- Produits électriques (1)
- Industrie chimique (1)

Agents du personnel et travailleurs assimilés 1174

Cadre de travail

Ce groupe professionnel compte les agents du personnel, les directeurs des relations avec le personnel, les agents de relations industrielles et les conseillers en main-d'oeuvre. Surtout chargé d'assurer l'efficacité des ressources humaines au sein d'un organisme, l'administrateur du personnel établit les besoins en matière de personnel, analyse les particularités des postes, prépare les descriptions de poste, annonce les postes vacants, fait passer les entrevues et les tests aux candidats, organise la formation et le perfectionnement des employés et participe à l'élaboration des politiques touchant le personnel. En ce qui a trait aux conventions collectives, l'administrateur du personnel doit habituellement participer aux négociations contractuelles et veiller à l'application de la convention.

Études et compétences

Bien qu'il n'existe aucune exigence particulière en matière de scolarité pour ce type de professions, la plupart des titulaires détiennent un diplôme ou un certificat de niveau collégial ou un baccalauréat. Cependant, de plus en plus de candidats ont complété des études supérieures. Les domaines d'études recommandés sont l'administration des affaires, la sociologie et la psychologie, ou un sujet spécialisé comme les négociations collectives. Outre une formation traditionnelle, la plupart des administrateurs du personnel ont suivi une formation en cours d'emploi ou un programme de formation établi par un organisme en personnel provincial.

Provenance de la main-d'oeuvre

La proportion de femmes dans ce groupe professionnel est passé de 47 p. 100 en 1981 à 53 p. 100 en 1986. La majorité des administrateurs du personnel au Canada oeuvrent au Québec (24 %) et en Ontario (41 %). La plupart des personnes intègrent ces professions vers le milieu de la vingtaine et les quittent entre l'âge de 45 et 49 ans, ce qui laisse supposer que ce domaine constitue un tremplin vers des postes de gestion supérieurs. La proportion des moins de 25 ans est inférieure à la moyenne, ce qui souligne la nécessité d'obtenir une formation et de l'expérience dans le domaine; par ailleurs, l'âge moyen demeure stable à 38 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Si l'on se fie à l'évolution récente, la situation du marché pour ce groupe professionnel est peu touchée par la conjoncture économique. La nécessité de rationaliser les opérations, la réaffectation des employés et les mises à pied, ainsi que d'autres types d'ajustements, assurent une stabilité d'emploi dans ce groupe, même dans des conditions difficiles.

La mise en place de systèmes plus perfectionnés et plus complets de planification en ressources humaines dans l'industrie engendrera un taux de croissance de l'emploi à peu près égal à la moyenne de toutes les professions au cours de la période à l'étude. On s'attend à ce que 17 000 agents du personnel soient embauchés au cours de la période étudiée, 80 p. 100 de ceux-ci étant des remplaçants. Ces perspectives sont fondées sur le taux d'emploi prévu dans les secteurs de l'administration publique, des services et de la fabrication, où se concentre l'effectif de ce groupe.

Salaires

Selon une enquête sur les salaires effectuée en 1986 par la firme d'experts-conseils Hansen, l'échelle salariale des administrateurs du personnel variait de 25 600 $ à 40 900 $ par année (salaire moyen de 32 300 $). Les analystes des indemnités gagnaient de 23 800 $ à 30 100 $ par année (salaire moyen de 25 700 $), et les analystes principaux, de 26 200 $ à 40 400 $ par année (salaire moyen de 34 500 $). Enfin, l'échelle salariale des agents recruteurs variait de 24 500 $ à 35 800 $ par année (salaire moyen de 28 100 $) et celui des spécialistes de la formation, de 22 300 $ à 41 000 $ par année (salaire moyen de 31 500 $).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**19 422 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 004 $**	
Décile supérieur	**46 587 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Acheteurs et agents d'approvisionnement, sauf commerce de gros et de détail 1175

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	17 611	0.8	1.3	8 123
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	78	22	8	76	16	97	3
	1986	70	30	7	80	13	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (48)
- Aliments et boissons (6)
- Produits électriques (6)
- Fabrication de machines (5)

Industrie des services (19)
- Enseignement (6)
- Services aux entreprises (5)
- Hôpitaux (3)

Administration publique (13)
- Palier fédéral (7)
- Palier municipal (3)
- Palier provincial (3)

Acheteurs et agents d'approvisionnement, sauf commerce de gros et de détail 1175

Cadre de travail

Les acheteurs, les agents d'approvisionnement et les directeurs des services d'approvisionnement s'occupent d'acheter des matériaux, des biens et des services qui seront utilisés ou transformés par leur entreprise. La fonction première de l'acheteur est d'obtenir une bonne valeur pour les sommes dépensées, mais il doit aussi se préoccuper du bon fonctionnement continu de l'entreprise. L'acheteur élabore et interprète les devis de marchandises et de matériaux, il étudie les publications techniques, les documents et le matériel publicitaire; il parle aux fournisseurs, fait des appels d'offres, et parfois il négocie avec les vendeurs. Une fois le prix établi et le contrat d'achat signé, l'acheteur doit établir le calendrier des expéditions du fournisseur et voir à la ponctualité des livraisons. L'acheteur travaille dans un bureau et sa semaine normale de travail est de 35 à 40 heures réparties sur cinq jours.

Études et compétences

Il n'y a pas de formation particulière qui mène à ces professions mais, au niveau secondaire, les étudiants devraient suivre des cours en comptabilité, en informatique et en économie. L'intégration dans ce groupe se fait au niveau de commis ou d'acheteur subalterne; cependant, si le candidat détient une licence, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires, il peut habituellement intégrer le groupe comme acheteur.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des acheteurs et des agents d'approvisionnement détiennent un baccalauréat en administration des affaires, en économie ou en mathématiques. Les autres sont issus des programmes spécialisés en gestion financière, en comptabilité ou en administration des affaires et en commerce offerts par les collèges communautaires et les cégeps. Les personnes qui réintègrent le marché du travail constituent également une source importante de main-d'oeuvre. Le nombre de personnes qui passent d'une profession connexe à celle d'acheteur dépasse le nombre de personnes qui laissent le groupe.

Bien que, par le passé, les hommes aient occupé presque la totalité des postes, la proportion de femmes a presque triplé entre 1971 et 1981, puis a augmenté d'un autre 8 p. 100 (soit de 22 % à 30 %) entre 1981 et 1986. Non seulement le Québec et l'Ontario regroupent-ils la majorité des acheteurs et des agents d'approvisionnement, mais ils comptent également les plus fortes concentrations par personne, soit un acheteur pour 1 000 habitants. La plupart des personnes intègrent ce groupe professionnel entre 22 et 26 ans et le quittent entre 60 et 64 ans. Par ailleurs, la moyenne d'âge en 1986 était de 40 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au début des années 1980, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe se situait en-dessous de la moyenne de l'ensemble des professions. Au cours de cette période, les agents d'approvisionnement ont éprouvé des difficultés à trouver de l'emploi, au moment même où survenait une baisse de l'activité économique et un recul du nombre de Canadiens au travail. À cause de la forte concentration de ces postes dans le secteur de la fabrication et, dans une moindre mesure, dans celui des services, la croissance de l'emploi dans ce domaine a été lente, démontrant la vulnérabilité de ce groupe face aux tendances de l'économie.

De 1984 à 1989, bien qu'il y ait eu une augmentation du taux de croissance de l'emploi par rapport à la première tranche de la décennie, ce taux était toujours en-dessous la moyenne générale pour l'ensemble des professions. La reprise des activités dans le secteur de la fabrication, ainsi qu'une forte croissance dans celui des services, ont contribué à améliorer les perspectives de l'emploi pour les acheteurs et les agents d'approvisionnement. À l'heure actuelle, le taux de chômage pour ces professions est nettement inférieur à ce qu'il était par le passé; il se situe en-dessous de la moyenne générale de l'ensemble des professions, et le nombre de postes vacants considérés comme difficiles à combler est également inférieur à la moyenne. Les statistiques laissent présager cependant que les conditions actuelles du marché du travail pour les agents d'approvisionnements se resserreront, et qu'un plus grand nombre seront à la recherche d'un emploi.

Cependant, l'emploi dans le domaine est sensible à l'évolution de l'économie, particulièrement en ce qui concerne les emplois dans le secteur de la fabrication, parce que ce secteur emploie plus d'acheteurs que n'importe quel autre secteur industriel.

On s'attend à ce que durant les années 1990, le taux de croissance de l'emploi pour ce groupe soit semblable à celui de l'ensemble des professions. Le secteur des services sera favorisé, alors que celui de la fabrication connaîtra probablement un ralentissement. Quelque 1 375 nouveaux postes seront créés suite à une augmentation de la demande, alors que 6 750 autres seront laissés vacants par les titulaires qui prendront leur retraite ou qui quitteront le domaine.

Salaires

En 1986, les salaires mensuels pour les acheteurs principaux s'établissaient comme suit, selon la région : *

Canada	2 922 $
Colombie-Britannique	3 100 $
Alberta	3 378 $
Saskatchewan	—
Manitoba	2 734 $
Ontario	2 797 $
Québec	—
Région de l'Atlantique	2 516 $

* D'après une enquête réalisée en 1986 par la maison Stevenson, Kellogg, Ernst et Whinney.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 127 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 089 $**	
Décile supérieur	**44 189 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne de gestion des achats
pièce 1414, 2, rue Carlton
Toronto, Ontario M5B 1J3
(416) 977-7111

Inspecteurs et agents chargés de l'application des règlements 1176

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 158	4.3	2.9	5 417
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	86	14	10	73	17	94	6
	1986	81	19	6	78	16	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (29)
- Transports ferroviaires (7)
- Transports urbains (6)
- Transports aériens (5)

Industrie des services (28)
- Services aux entreprises (12)
- Divers (5)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (5)

Finances, assurances et immobilier (16)

Inspecteurs et agents chargés de l'application des règlements 1176

Cadre de travail

Ce groupe professionnel compte une vaste gamme de postes tels les inspecteurs de salons de beauté, de chaudières, de mines, de chemins de fer, de restaurants et de navires ainsi que d'autres postes d'inspecteur de la sécurité, de la qualité des services ou du respect des politiques et méthodes des entreprises.

Études et compétences

Tout comme le groupe professionnel correspondant du secteur public (voir 1116 - Inspecteurs du gouvernement et fonctionnaires chargés de l'application des règlements), celui-ci se compose d'une gamme variée de professions qui exigent des études et une expérience de travail particulières. Idéalement, les personnes qui envisagent une carrière dans ce groupe auront terminé leurs études secondaires et, le cas échéant, un programme universitaire ou collégial dans le domaine choisi. Dans presque tous les cas, les inspecteurs ont également acquis une expérience approfondie du domaine. En général, plus les tâches sont complexes plus l'expérience du candidat doit être vaste. Il faut en outre que les inspecteurs obtiennent une formation en cours d'emploi ou en classe, passent des examens et, dans certains cas, obtiennent une accréditation.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les maisons d'enseignement postsecondaire, plus particulièrement les collèges communautaires et les cégeps, ravitaillent ce groupe en détenteurs d'un diplôme en technologie de génie civil, en technologie électrique et électronique et en technologie des services correctionnels et des services de protection. Les diplômés universitaires qui intègrent ces professions détiennent généralement un baccalauréat dans l'une des disciplines précitées. Par exemple, un contrôleur de la contamination par rayonnement doit être familier avec l'utilisation de matériel électronique sensible et pourra donc profiter d'un cours en technologie électronique ou en technologie de l'instrumentation. Par ailleurs, un inspecteur du service de restauration doit être au courant des normes de santé et de sécurité, et il sera donc nécessaire qu'il obtienne une formation dans le secteur de l'alimentation.

Bien que la proportion de femmes dans ce groupe soit inférieure à la moyenne, elle est passée de 14 p. 100 en 1981 à 19 p. 100 en 1986. La majorité des inspecteurs travaillent au Québec et en Ontario. L'âge moyen des travailleurs de ce groupe (40 ans) est demeuré constant depuis 1981. Ce groupe compte une moins grande proportion de jeunes que les autres, ce qui traduit bien la nécessité d'obtenir une expérience et, dans certains cas, de poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, la plupart des candidats commencent à exercer ces professions entre 25 et 29 ans et cessent de travailler dans ce domaine entre 60 et 64 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, l'emploi dans ce groupe a connu un taux de croissance supérieur à la moyenne. On s'attend à ce qu'il n'y ait aucun changement dans les années à venir, étant donné que les conditions du marché de travail pour ce groupe sont parmi les plus favorables de toutes les professions canadiennes. Le taux de chômage a tendance à demeurer faible, étant donné que les employeurs ont toujours besoin d'inspecteurs et qu'ils hésitent habituellement à laisser partir les plus chevronnés.

Les trois-quarts des professionnels dans ce groupe oeuvrent dans les secteurs des services, des transports, des communications ou des services publics, des finances, des assurances et de l'immobilier. Ces secteurs ne sont que peu touchés par l'évolution du monde des affaires; par ailleurs, les fluctuations saisonnières y sont généralement faibles et le travail à temps partiel, peu répandu.

En général, la croissance de l'emploi dans ce groupe au cours des années 1990 dépassera celle des autres professions. On s'attend à ce que la demande demeure stable dans les secteurs des services, des finances, des assurances et de l'immobilier. En outre, environ 1 715 nouveaux débouchés seront créés et 3 700 emplois deviendront vacants entre 1989 et 1995.

Salaires

Selon le rapport annuel de 1986 sur le traitement des cadres supérieurs et intermédiaires publié par le groupe Sobeco, les gestionnaires de la sécurité touchaient, en 1986, un salaire annuel de 31 947 $ à 58 922 $. Quant aux superviseurs des services de sécurité, leur salaire annuel en 1986 se situait entre 27 500 $ et 46 500 $, d'après l'étude réalisée par la firme d'experts-conseils Hansen.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**19 249 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 894 $**	
Décile supérieur	**46 821 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Spécialistes des relations publiques et des communications 1179

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	75 927	5.5	2.1	40 230
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	62	38	9	78	13	92	8
	1986	55	45	9	79	12	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (40)
- Services aux entreprises (15)
- Divers (10)
- Enseignement (6)

Administration publique (17)
- Palier fédéral (7)
- Palier provincial (7)
- Palier municipal (3)

Industries manufacturières (13)
- Aliments et boissons (2)
- Impression et édition (2)
- Produits électriques (1)

Spécialistes des relations publiques et des communications 1179

Cadre de travail

Dans ce groupe professionnel, on retrouve les spécialistes en relations publiques, les agents d'information, les conseillers d'entreprise, les promoteurs et divers agents (les agents d'affaires, les agents de publicité, les agents de contrat et autres). Ils travaillent généralement dans un bureau confortable et sont appelés à voyager pour se rendre à des réunions et participer à diverses activités promotionnelles ou autres. Ils ont pour tâches d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes du gouvernement et du secteur privé qui sont conçus pour informer le public ou qui s'adressent à des groupes précis.

Études et compétences

En général, les titulaires de ces postes doivent savoir s'exprimer, faire preuve d'imagination, avoir complété des études postsecondaires, posséder une expérience de travail pertinente et avoir entrepris une formation en cours d'emploi. Un baccalauréat en administration, en relations publiques, en communications de masse ou en sciences politiques, ou encore un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep en gestion financière, en administration ou en commerce sont également recherchés. Il est essentiel que le candidat ait de l'entregent et des aptitudes en communication, étant donné que les relations interpersonnelles constituent le fondement de toutes les fonctions reliées aux postes en relations publiques et en promotion, et aux postes d'agents et de négociateurs. Parmi les autres qualités recherchées, citons une nature extravertie, un bon jugement et une tolérance au stress.

Provenance de la main-d'oeuvre

Dans ce groupe, la proportion de femmes est passée de 38 p. 100 en 1981 à 45 p. 100 en 1986. La plupart des postes se trouvent au Québec (20%) et en Ontario (48%). La majorité des personnes intègrent ces professions au milieu de la vingtaine et les quittent dans la quarantaine. Il semble donc que plusieurs considèrent ce type de professions comme un tremplin vers des postes de gestion supérieure ou vers d'autres types de postes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, les membres de ce groupe professionnel ont mieux réussi que la plupart, avec un taux de croissance de l'emploi évalué à 5 p. 100, alors que le niveau d'ensemble de l'emploi accusait une baisse. La plupart des compagnies accordent beaucoup d'importance au maintien d'une bonne image, ce qui a permis d'assurer une croissance au-dessus de la moyenne dans ce domaine. Pour ces postes, les conditions de l'emploi actuelles sont supérieures à celles de l'ensemble du marché du travail. Une personne qui travaille dans une de ces professions peut généralement s'attendre à trouver un emploi stable à plein temps, bien que le nombre d'emplois à temps partiel ait augmenté. Il n'existe pas de variations saisonnières dans ce groupe professionnel, qui est moins sujet que d'autres aux fluctuations des conditions du monde des affaires. Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce que les perspectives d'emploi dans ce groupe soient légèrement meilleures que dans les autres. On prévoit également qu'environ 40 000 nouveaux emplois seront disponibles au cours de cette période, dont les trois-quarts seront des postes laissés vacants par des personnes qui les quittent pour diverses raisons.

Dans presque tous les secteurs industriels, on trouve des cadres œuvrant dans le domaine des relations publiques et dans les domaines connexes; cependant, la plus forte concentration se trouve dans les trois principaux secteurs de l'économie, soit ceux des services, de la fabrication et de l'administration publique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 073 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**33 387 $**	
Décile supérieur	**51 793 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Chimistes 2111

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	11 147	2,6	2,0	5 575
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	81	19	9	81	10	96	4
	1986	75	25	8	83	9	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (45)
- Industrie chimique (24)
- Aliments et boissons (5)
- Métaux de première transformation (4)

Industrie des services (27)
- Enseignement (12)
- Services aux entreprises (10)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (3)

Administration publique (10)
- Palier fédéral (9)
- Palier provincial (6)

Chimistes 2111

Cadre de travail

Les chimistes mènent des études sur la nature des matières, en vue d'approfondir leurs connaissances scientifiques (recherche fondamentale) ou de mettre au point de meilleurs produits et procédés (recherche appliquée). Ils travaillent également dans le domaine du contrôle de la qualité et à titre de superviseur dans le secteur industriel. Les domaines de spécialisation comprennent la chimie organique, la chimie inorganique, la chimie physique, la chimie analytique, la chimie théorique, la biochimie, l'agrochimie, la chimie des polymères, la géochimie et la chimie clinique.

Les chimistes contribuent au progrès technologique dans plusieurs domaines, notamment en agriculture, où ils ont mis au point de nouveaux produits fertilisants et chimiques qui permettent d'augmenter le rendement des récoltes. En métallurgie, les chimistes effectuent des recherches sur les méthodes visant à diminuer le coût de l'énergie et à réduire la pollution de l'air lors de l'extraction du cuivre, de l'uranium et des minerais à faible teneur. On trouve des chimistes dans les laboratoires d'hôpitaux, dans des postes d'enseignant et de recherchiste dans les universités et les collèges, et dans les laboratoires du gouvernement, les organismes de recherche provinciaux et les laboratoires du secteur manufacturier et de la transformation. Plusieurs travaillent au contrôle de la qualité.

Études et compétences

La voie principale menant à ce groupe professionnel est une formation universitaire spécialisée dans le domaine de la chimie ou dans un domaine connexe. Bien que l'exigence minimale soit un diplôme de premier cycle, on accorde la priorité, en recherche et en enseignement, aux candidats qui détiennent un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat). Une maîtrise exige deux années d'études supplémentaires, et un doctorat, quatre. Les chimistes chevronnés qui démontrent de bonnes aptitudes à la supervision et à l'administration peuvent être promus, surtout à des postes de direction.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés universitaires qui se spécialisent en chimie et en biochimie constituent la plus importante source de main-d'oeuvre pour ce groupe professionnel. Certains auront reçu une formation collégiale en technologie chimique avant d'entreprendre leurs études universitaires.

Entre 1971 et 1981, le taux de représentation des femmes est passé de 11 p. 100 à 19 p. 100, démontrant qu'elles étaient beaucoup plus nombreuses à choisir cette carrière à la fin de cette période. Étant donné que la durée de la formation scolaire exigée empêche la plupart des diplômés de commencer leur carrière avant l'âge de 24 ans, le nombre de candidats âgés de 25 à 54 ans a augmenté quelque peu.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au début des années 1980, l'emploi dans ce groupe a connu une croissance supérieure à la moyenne globale. Compte tenu des conditions du marché qui avaient cours entre 1981 et 1984, les chimistes ont connu quelques difficultés à trouver un emploi, mais la tendance s'est modifiée en 1984 avec l'amélioration des conditions économiques.

La croissance économique soutenue a permis une hausse de l'emploi entre 1984 et 1989. Cette croissance reflète la concentration des postes dans les secteurs de la chimie, des produits chimiques et des services aux entreprises, où la croissance a été quelque peu plus forte qu'ailleurs. À l'heure actuelle, le taux de chômage est beaucoup plus faible que la moyenne, et le nombre d'emplois difficiles à combler a diminué au cours des deux dernières années. Les conditions présentes du marché de l'emploi semblent plus favorables pour les chimistes que pour les autres professions. La concurrence pour les emplois existants pourrait s'intensifier.

Les progrès technologiques ont peu d'influence sur l'emploi dans ce domaine, qui n'est guère plus sensible à la conjoncture économique que les autres secteurs. Cependant, l'un des facteurs qui influent de façon plus marquée sur le niveau de l'emploi est l'importance des fonds consacrés à la recherche et au développement en chimie. Les perspectives d'emploi sont stables toute l'année, et la plupart des postes sont à plein temps.

D'après les perspectives d'emploi actuelles, il semble que la croissance au cours des six prochaines années sera supérieure à la moyenne, à la lumière des données à cet effet provenant des secteurs manufacturiers, des services et de l'administration publique. On s'attend à ce que les perspectives d'emploi pour les chimistes s'améliorent en raison de la demande accrue pour des produits chimiques. Les débouchés seront également favorables pour ceux qui ont étudié dans le domaine de l'éducation ou des services aux entreprises, compte tenu du recours continu à des sous-traitants. De 1989 à 1995, on s'attend à la création de 1 400 nouveaux emplois qui résulteront de l'accroissement des activités commerciales, et à la mise en disponibilité de 4 170 emplois suite à l'érosion des effectifs (décès, retraites ou départs pour diverses autres raisons).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**19 988 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**33 428 $**	
Décile supérieur	**50 521 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Institut de chimie du Canada
pièce 550, 130, rue Slater
Ottawa, Ontario K1P 6E2
(613) 232-6252

Société canadienne des clinico-chimistes
pièce 209, 4, rue Cataraqui
Kingston, Ontario K7K 1Z7
(613) 547-5093

Géologues 2112

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	7 389	0.6	0.9	3 088
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	91	9	13	79	8	95	5
	1986	88	12	7	83	10	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des mines (52)
- Pétrole et gaz naturel (36)
- Services miniers (8)
- Mines métalliques (7)

Industrie des services (30)
- Services aux entreprises (26)
- Enseignement (3)

Administration publique (14)
- Palier provincial (7)
- Palier fédéral (6)

Géologues 2112

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les géochimistes, les géophysiciens, les hydrologistes, les minéralogistes, les océanographes et les sismologues, tous intéressés à l'étude de l'écorce terrestre et des différentes couches qui la composent.

La plupart des géologues partagent leur temps entre des travaux sur le terrain (p. ex., des travaux de cartographie) et du travail de bureau ou de recherche. Les géologues qui travaillent pour les gouvernements peuvent avoir à recueillir et à analyser des données générales sur les ressources pétrolières et minérales. Dans le secteur privé, le travail du géologue peut consister à examiner les gisements de pétrole ou de minerai et à dresser les cartes géologiques des concessions minières des entreprises, ou à planifier et à superviser les projets d'exploration et de forage. Plusieurs géologues sont chargés d'évaluer les terrains et les formations rocheuses en vue de la construction de routes et de ponts. Après avoir acquis une expérience dans le secteur public ou privé, certains géologues se lancent dans une carrière d'expert-conseil privé ou d'administrateur œuvrant auprès des sociétés minières ou pétrolières ou dans le secteur de l'exploration.

Études et compétences

Les compétences de base exigées pour intégrer ce groupe professionnel consistent en un diplôme de premier cycle en géologie (y compris les domaines de spécialisation tels que la paléontologie, la géologie pétrolière ou la géochimie) ou dans une discipline connexe, telle la géophysique ou le génie minier. Dans de nombreux cas, on exigera aussi une maîtrise ou même un doctorat. Dans certaines provinces, on exige des géologues qu'ils soient attitrés. À mesure qu'ils acquièrent de l'expérience, les géologues peuvent avoir accès à des postes qui comportent des responsabilités de direction, tels des postes d'expert-conseil, de conseiller, de cadre ou de directeur de la recherche.

Provenance de la main-d'oeuvre

Le système d'éducation traditionnel constitue la principale source de main-d'oeuvre de ce groupe, alors que l'immigration n'y contribue que très peu. La proportion des femmes n'a cessé de croître, passant de 3 p. 100 en 1971 à 9 p. 100 en 1981, puis atteignant 12 p. 100 en 1986. Une forte proportion de géologues travaillent en Alberta (52 %) et en Ontario (18 %). En 1986, l'âge moyen était de 36 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Une lente croissance économique, des prix trop bas, une réduction de la demande et des surplus sur les marchés mondiaux du pétrole figurent parmi les raisons qui expliquent le ralentissement de l'exploration et de la production dans l'industrie pétrolière entre 1981 et 1989. Par conséquent, le nombre de géologues actifs a chuté en 1987, mais s'est accru depuis jusqu'à un niveau supérieur à celui atteint en 1981.

Les conditions actuelles du marché du travail semblent s'être stabilisées, puisque le nombre de géologues sans emploi est environ deux fois moindre qu'il ne l'était en 1986. En raison de la coopération soutenue entre les universités et les représentants de l'industrie, l'Association canadienne des géologues pétroliers s'attend à ce qu'un équilibre s'établisse, à moyen et à long terme, entre le nombre de diplômés et de postes disponibles.

Les perspectives d'emploi des géologues pourraient s'améliorer à mesure que les réserves de pétrole diminueront et que les prix augmenteront. L'exploration des fonds marins et les recherches océanographiques devraient continuer de soutenir la demande pour les océanographes. Plus on se sensibilisera à la protection de l'environnement, plus les géologues du génie et de l'environnement seront en demande, afin d'évaluer les dangers et de recommander des solutions aux problèmes de pollution. Cette tendance sera particulièrement marquée pour les géologues spécialisés dans l'étude du mouvement des eaux et pour ceux capables de produire, avec d'autres spécialistes, des études d'évaluation de l'environnement.

La demande pour des géologues appelés à poursuivre des recherches sur les nouvelles sources d'énergie pourrait être freinée par la mise au point d'appareils de prospection électroniques et de dispositifs perfectionnés de détection aérienne.

Le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel se situera sous la moyenne de l'ensemble des professions au cours de la période à l'étude. On prévoit qu'environ 3 000 emplois seront disponibles, dont 85 p. 100 seront des postes de remplacement. La croissance sera faible dans le secteur de l'énergie, à l'image du ralentissement dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière; par contre, des débouchés pourraient s'offrir dans le secteur des services aux entreprises et des services miniers. Des initiatives conjointes entre l'industrie et les universités dans le domaine de la recherche pourraient aussi signifier d'autres débouchés, c'est le cas des projets menés par l'Université de Toronto, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université McGill, à Montréal.

Ce groupe professionnel est particulièrement touché par les fluctuations économiques, ce qui entraîne à l'occasion des mises à pied lorsque le secteur de l'exploration pétrolière et gazière connaît un ralentissement. Au cours des cinq dernières années, le pourcentage d'emplois à temps partiel a augmenté sensiblement dans ce groupe, phénomène qui reflète bien la tendance de l'économie en général.

Salaires

Selon le Bureau des recherches sur les traitements, les géologues adjoints débutants touchaient un salaire moyen de 35 081 $ en 1986, tandis que les géologues praticiens gagnaient 43 182 $ et les géologues supérieurs, 52 970 $. En 1986, les géologues qui avaient accédé au premier échelon de surveillance gagnaient 64 044 dollars.

Le tableau suivant donne la gamme estimative des salaires touchés en 1986 par les géologues et les géophysiciens à l'emploi d'un gouvernement provincial.

Nouvelle-Écosse	23 989 $ - 45 299 $
Saskatchewan	29 652 $ - 35 952 $
Ontario	32 449 $ - 47 340 $
Québec	23 706 $ - 44 610 $

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**26 023 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**47 834 $**	
Décile supérieur	**74 248 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Canadian Society of Petroleum Geologists
pièce 505, 206, 7e avenue sud-ouest
Calgary, Alberta T2P 0W7
(403) 264-5610

Physiciens 2113

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 214	0.6	3.2	700
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	95	5	6	83	11	98	2
	1986	93	7	6	86	8	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (60)
- Enseignement (25)
- Services aux entreprises (23)
- Hôpitaux (7)

Industries manufacturières (16)
- Divers (4)
- Produits électriques (3)
- Industrie chimique (3)

Administration publique (16)
- Palier fédéral (12)
- Palier provincial (4)

Physiciens 2113

Cadre de travail

Ce groupe compte une grande variété de domaines spécialisés, notamment la physique de la matière condensée, la physique industrielle et appliquée, la physique atomique et moléculaire, la géophysique, la physique des particules, la physique médicale, la physique mathématique, l'astronomie, la météorologie et la physique optique. Certains élaborent des produits tels le réacteur CANDU, un processus comme la tomographie assistée par ordinateur ou l'imagerie par résonance magnétique pour l'examen des patients. D'autres assurent des services de prévisions météorologiques, surveillent l'environnement ou enseignent la physique. Tous font de la recherche. Les physiciens peuvent faire de la recherche théorique ou expérimentale, pure ou appliquée, ou une combinaison de ces spécialités.

Études et compétences

Il faut des antécédents solides en mathématiques pour exercer ces professions. Un baccalauréat de quatre ans en physique ou en génie physique est nécessaire pour enseigner ou faire du travail expérimental à titre de technologue; cependant, la plupart des physiciens détiennent un diplôme d'études supérieures. C'est pourquoi la plupart intègrent ces professions vers la fin de la vingtaine.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de main-d'oeuvre sont les détenteurs d'un diplôme universitaire en physique et en génie physique. Les immigrants reçus et les travailleurs étrangers temporaires ont joué un rôle important dans le passé. Bien que les physiciens fassent activement de la recherche pendant toute leur carrière, il y a de nombreuses autres possibilités de carrière pour les physiciens qui ont de l'expérience, des talents de leadership et un bon jugement. Les choix de carrière comprennent des postes de directeur de laboratoire de recherche, d'un service de recherche ou d'un musée des sciences, de recteur d'universités et d'entrepreneur.

L'Association canadienne des physiciens encourage les femmes à intégrer ce groupe professionnel, mais leur nombre a peu augmenté entre 1981 (5 p. 100) et 1986 (7 p. 100).

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, le nombre d'emplois pour les physiciens a quelque peu diminué, étant donné que ce domaine est surtout touché par les fonds de recherche et le développement des projets dans les secteurs privé et public, et compte tenu de la baisse de la demande pour des physiciens dans les maisons d'enseignement.

Il y a eu une amélioration des conditions du marché du travail depuis le début des années 1980, et le taux de chômage a commencé à chuter. Après 1984, les niveaux d'emplois ont connu une croissance égale à la moyenne. Par ailleurs, une baisse rapide du nombre de postes difficiles à combler indique sans doute un certain resserrement du marché de l'emploi.

Compte tenu des perspectives économiques dans le domaine des services, le secteur manufacturier et l'administration publique, l'embauche des physiciens devrait connaître un accroissement supérieur à la moyenne entre 1989 et 1995. Des postes seront disponibles à mesure que les personnes obtiendront des promotions vers des emplois en gestion et en administration.

L'emploi des physiciens n'est pas très touché par les fluctuations économiques. Cependant, les possibilités d'emploi dans le secteur public et auprès des collèges et universités sont restreintes, mais la situation s'améliore dans les secteurs des services aux entreprises et des services scientifiques, où l'on prévoit une croissance régulière.

Entre 1989 et 1995, on comptera environ 700 débouchés, dont 80 p. 100 serviront à remplacer les physiciens qui prennent leur retraite, qui décèdent ou qui quittent leur emploi pour diverses autres raisons. Le travail dans ce domaine est généralement à plein temps et est stable toute l'année.

Cependant, le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté au cours des cinq dernières années, ce qui reflète la croissance du nombre de ce type d'emplois et la forte croissance dans le secteur des services, qui dispose d'un important contingent d'emploi à temps partiel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**23 662 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**41 890 $**	
Décile supérieur	**60 531 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Salaires annuels, 1988

Décile inférieur	**50 000 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**61 000 $**	
Décile supérieur	**71 000 $**	**ou plus**

Source : 1988 CAP Survey, PhD Degree (doctorat), échantillon de 405 individus

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des physiciens
pièce 903, 151, rue Slater
Ottawa, Ontario K1P 5H3
(613) 237-3392

Météorologues 2114

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 031	1,9	1,3	460
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	92	8	0	94	6	98	2
	1986	91	9	2	90	8	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (81)
- Palier fédéral (69)
- Palier provincial (11)

Industrie des services (13)
- Services aux entreprises (10)
- Enseignement (2)

Transport, communications et services publics (3)

Météorologues 2114

Cadre de travail

Les météorologues étudient les conditions climatiques en vue du contrôle de la pollution atmosphérique et des prévisions météorologiques. À l'aide d'appareils électroniques perfectionnés tels les ordinateurs, les radars et les satellites, les météorologues étudient les phénomènes atmosphériques et leurs répercussions sur la surface terrestre. En grande partie, leur travail s'applique directement à l'agriculture, à la prévention des incendies et aux transports.

Les météorologues fournissent des renseignements au public et au secteur de l'aviation, y compris des données sur les conditions des glaces et les conditions maritimes. Dans les grands centres météorologiques, ils travaillent au sein d'une équipe d'environ cinq météorologues et techniciens.

Études et compétences

Pour exercer ces professions, il faut habituellement détenir un baccalauréat. Des programmes d'études en météorologie sont offerts en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral, qui est le principal employeur des météorologues, exige également que les nouvelles recrues suivent une formation de neuf mois. Il est aussi souhaitable de posséder les qualités suivantes : entregent, aptitudes à travailler avec minutie, concentration et bon jugement.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionnel accueille surtout des diplômés universitaires ayant complété des études en météorologie, en physique, en mathématiques, en génie physique ou dans un domaine connexe. Ceux qui s'intéressent à la recherche appliquée ou à la gestion de programmes ont la possibilité d'accéder à des postes plus spécialisés ou à des postes en administration.

Malgré la légère augmentation de la représentation des femmes dans ces professions entre 1981 et 1986, les effectifs sont encore largement constitués d'hommes. L'âge moyen est passé de 36 ans en 1981 à 39 ans en 1986. Presque aucun météorologue n'était âgé de moins de 25 ans en 1986, ce qui témoigne de la longue formation scolaire nécessaire pour intégrer ce groupe. Une proportion supérieure à la moyenne sont âgés de 25 à 54 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au début des années 1980, l'emploi dans ce groupe professionnel a connu un taux de croissance supérieur à celui de l'ensemble de la population active. Au cours de cette période, le nombre de météorologues s'est accru, alors que le nombre total de travailleurs canadiens a diminué.

Entre 1984 et 1988, le nombre d'emplois a continué d'augmenter, reflétant la croissance rapide de la demande pour des services météorologiques et des services reliés au domaine atmosphérique.

Présentement, les conditions du marché de l'emploi sont relativement stables, ce qui donne lieu à une diminution constante du nombre de météorologues en chômage et à une augmentation du nombre de postes vacants considérés difficiles à combler. Bien que l'emploi ne soit pas trop sensible aux fluctuations économiques, il n'en demeure pas moins sujet aux décisions touchant les dépenses gouvernementales. La compression accrue des dépenses fédérales et provinciales dans ce domaine limiterait les possibilités d'emploi dans le secteur public, mais le recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance pourrait multiplier les débouchés dans le secteur des services aux entreprises. La plupart des diplômés n'ont aucune difficulté à trouver un emploi. Dans ces professions, on compte surtout des postes à plein temps et l'emploi y est raisonnablement stable tout au long de l'année. La plupart des météorologues à l'emploi des services de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada travaillent par postes, offrant un service météorologique 24 heures par jour.

Les préoccupations du public en matière d'environnement pourraient se traduire par de meilleures perspectives d'emploi pour les météorologues industriels. Les nouveaux systèmes d'information pourraient aussi augmenter le nombre de débouchés, à mesure que l'on réussira à produire de l'information détaillée et spécialisée et que les météorologues pourront aider les conseillers en chimie et en agriculture à déterminer les conditions atmosphériques.

On prévoit, pour la période à l'étude, un taux de croissance de l'emploi comparable à celui de la moyenne de l'ensemble des professions. L'augmentation de l'activité commerciale créera environ 85 nouveaux emplois, alors que près de 375 postes additionnels deviendront disponibles par suite de retraites, de décès ou de départs pour diverses raisons. À mesure que leur carrière progresse, les météorologues accèdent à des postes de direction. La demande augmentera pour les météorologues possédant des connaissances et des compétences poussées dans leur domaine de spécialisation.

Salaires

En 1986, le salaire annuel des météorologues à l'emploi du gouvernement fédéral se situait entre 16 696 $ et 24 144 $; les postes intermédiaires rapportaient entre 34 539 $ et 43 009 $, et les postes supérieurs, entre 49 009 $ et 59 960 $.

Salaires annuels, 1986

Décile inférieur	**26 054 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**40 065 $**	
Décile supérieur	**55 158 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Technologues et techniciens en sciences physiques 2117

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	17 032	-1,4	1,2	7 480
Toutes les professions	12 434 202	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

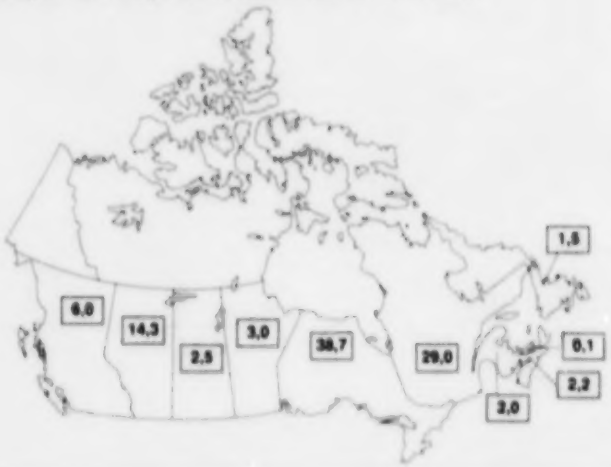

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	77	23	32	61	7	93	7
	1986	73	27	22	72	6	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (37)
- Industrie chimique (12)
- Métaux de première transformation (5)
- Pâtes et papiers (4)

Industrie des services (28)
- Services aux entreprises (14)
- Enseignement (9)
- Hôpitaux (3)

Administration publique (18)
- Palier fédéral (9)
- Palier provincial (7)
- Palier municipal (2)

Technologues et techniciens en sciences physiques 2117

Cadre de travail

Ce groupe professionnel fort varié comprend les analystes des procédés chimiques, les techniciens spécialistes de produits alimentaires, les techniciens en géophysique, les techniciens de l'épuration des eaux et les experts en balistique. Les technologues et techniciens en sciences physiques sont souvent chargés d'aider des scientifiques en effectuant des tâches spécialisées telles la conduite d'expériences et la vérification des résultats. Ils peuvent également mettre au point des méthodes permettant de simplifier des activités dans leur domaine de spécialisation.

Les chimistes, les technologues et techniciens en chimie et les ingénieurs chimistes travaillent souvent ensemble, et utilisent de l'équipement complexe pour mettre au point et améliorer des techniques manufacturières. Dans les laboratoires techniques et de contrôle de la qualité, ils analysent les matières premières ainsi que les produits finis. Les technologues en chimie travaillent en transformation des aliments, du papier, des métaux, des matières plastiques, du pétrole, des hydrocarbures, des produits pharmaceutiques, des pneus et de l'industrie lourde des produits chimiques.

Les techniciens en géologie aident les géologues en compilant des données se rapportant aux gisements de pétrole et de gaz et à la possibilité de les extraire. Ils peuvent également être appelés à effectuer des essais en laboratoire sur les échantillons de roches ou de minéraux, à rédiger des rapports et à faire des recommandations à partir des résultats des essais.

Études et compétences

Pour exercer ces professions, il faut au moins détenir un diplôme collégial dans un domaine technique ou technologique obtenu au terme de deux à trois années d'études. Les employeurs peuvent aussi offrir une formation en cours d'emploi d'une durée d'un à douze mois, selon le domaine de spécialisation et les antécédents de l'employé. Il est également bon que le candidat s'intéresse aux travaux techniques et scientifiques, qu'il soit capable de bien travailler avec les autres et qu'il puisse bien communiquer oralement et par écrit.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des techniciens et des technologues proviennent d'une maison d'enseignement postsecondaire. Ceux qui sortent d'un collège communautaire ou d'un cégep ont en général suivi un programme en technologie chimique, en technologie d'exploitation minière ou en technologie des ressources pétrolières. Les détenteurs d'un diplôme universitaire en chimie ou en génie chimique sont une autre source de main-d'oeuvre. À mesure qu'ils prennent de l'expérience et font preuve d'initiative, les candidats pourront accéder à d'autres postes, tels ceux de surveillant de l'usine de production, d'adjoint de projet de recherche et de représentant des ventes.

L'âge moyen des membres de ce groupe a augmenté, passant de 32 ans en 1981 à 34 ans en 1986. La proportion de femmes a passé de 15 p. 100 à 24 p. 100 au cours des années 1970 et a augmenté par la suite pour atteindre 27 p. 100 en 1986.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le niveau d'emploi des techniciens et des technologues en sciences physiques reflète les conditions économiques en ce sens qu'il a subi une baisse prononcée entre 1981 et 1984 et que le nombre d'emplois n'a pas augmenté depuis. Le chômage dans ce groupe demeure élevé. Le nombre de postes vacants tend à indiquer que les employeurs n'ont aucune difficulté à recruter des travailleurs, et que les technologues et techniciens qui n'ont pas d'emploi devront sans doute faire face à une concurrence très forte sur le marché du travail.

La demande pour les techniciens et technologues dépend du financement provenant des gouvernements et du secteur privé pour la recherche et le développement. Les plus importants employeurs dans ce domaine sont le gouvernement fédéral, le secteur des services aux entreprises et les secteurs de la chimie et des produits chimiques.

Les progrès technologiques dans l'exploitation minière, par exemple l'avènement des foreuses automatiques, pourraient faire baisser la demande de certains techniciens. Par contre, les domaines en pleine expansion, comme la biochimie et la biotechnologie, devraient connaître une croissance continue. L'informatisation des relevés d'essais et l'analyse automatique pourraient réduire la charge de travail des techniciens dans certains cas; cependant, d'autres progrès technologiques exigeront des techniciens et des technologues compétents et expérimentés.

Au cours de la période à l'étude, on s'attend à une croissance à peu près égale à la moyenne, grâce à l'évolution soutenue de l'emploi dans les secteurs des services aux entreprises et des produits chimiques, surtout celui des produits chimiques non agricoles.

On s'attend à ce qu'il y ait, au cours de cette période, environ 7 400 débouchés, dont 80 p. 100 viseront à remplacer les professionnels qui prendront leur retraite, décèdront ou quitteront le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires

Pour de plus amples renseignements concernant les salaires actuels, prière de communiquer avec le Conseil canadien des techniciens et technologues, au (613) 238-8123 ou, par télécopieur, au (613) 238-8822.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 048 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 990 $**	
Décile supérieur	**42 986 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Conseil canadien des techniciens
et technologues
pièce 807, 880, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1R 6K7
(613) 238-8123

Agronomes et scientifiques assimilés 2131

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	8 791	3,1	1,4	3 998
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	88	12	11	76	13	95	5
	1986	81	19	7	82	11	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (46)
- Palier provincial (24)
- Palier fédéral (18)
- Palier municipal (4)

Industrie des services (14)
- Enseignement (8)
- Services aux entreprises (3)

Exploitation forestière (13)

Agronomes et scientifiques assimilés 2131

Cadre de travail

Les scientifiques en agrologie étudient les façons d'améliorer l'élevage et la culture maraîchère, la reproduction des plantes, la composition des types de sol, la conservation de l'eau et la gestion des fermes. Le terme «scientifique professionnel» en agrologie est un terme générique qui désigne plusieurs groupes professionnels plus précis. Les agronomes tentent d'augmenter le rendement et la production des récoltes en améliorant les méthodes de croissance et luttant contre les maladies, les insectes et les mauvaises herbes. Les horticulteurs développent des plantes de verger et de jardin et en améliorent la qualité, en appliquant les principes de base de la phytobiologie. Les agronomes pédologues étudient l'emplacement, les caractéristiques et la composition des types de sol de manière à en favoriser la gestion et la conservation et à en accroître la productivité. Les zootechniciens mènent des recherches sur l'élevage contrôlé afin de produire une qualité supérieure d'espèces animales. Les agro-économistes étudient les aspects économiques des problèmes reliés à l'agriculture ainsi que la production et la mise en marché des produits agricoles, de manière à améliorer les méthodes d'opération des exploitations agricoles. Dans le secteur privé, les tâches peuvent avoir trait à la création, à la production et à la mise en marché de nourriture pour animaux, de fertilisants, de graines, de pesticides et de produits agricoles.

Études et compétences

Pour intégrer ce groupe professionnel, il faut en général avoir obtenu un diplôme de premier cycle en agriculture, en phytobiologie, ou dans un domaine connexe obtenu au terme de quatre années d'études.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les principales sources de main-d'oeuvre de ce groupe professionnel sont les diplômés universitaires en agriculture, en horticulture, en zoologie et en foresterie. Les autres sources comprennent les diplômés de collèges communautaires et de cégeps, les personnes qui réintègrent la population active après être demeurées au foyer et, surtout au niveau du doctorat, les immigrants.

Bien que les hommes soient encore les plus nombreux dans ce groupe, le nombre de femmes qui choisissent d'y faire carrière s'est accru, pour atteindre près de 20 p. 100 en 1986. La plupart des scientifiques en agrologie travaillent au Québec et en Ontario, bien que par rapport au nombre d'habitants, ce soit en Colombie-Britannique qu'on retrouve la plus grande proportion.

Depuis 1981, l'âge moyen (38 ans) est demeuré plutôt stable. Les scientifiques en agrologie intègrent généralement ce groupe lorsqu'ils ont entre 25 et 29 ans, et leur carrière dure entre 25 et 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi pour les scientifiques en agrologie a été supérieur à la moyenne générale entre 1981 et 1984. Leur effectif a augmenté rapidement (4 p. 100 par année), alors que le nombre de Canadiens au travail a diminué.

Entre 1984 et 1988, les conditions du marché du travail se sont stabilisées, le taux de croissance de l'emploi ayant ralenti pour se situer à peu près au même niveau que celui de l'ensemble des professions. Les scientifiques en agrologie ont bénéficié de la croissance vigoureuse de l'emploi au Canada à partir de 1983; depuis 1988, le nombre de sans-emplois a diminué dans ce groupe. Le nombre de postes vacants considérés difficiles à combler a aussi chuté depuis 1985, laissant sous-entendre que le marché du travail se resserre.

Le recours croissant à la sous-traitance devrait se traduire par de nouvelles possibilités d'emploi. D'autres débouchés pourraient se présenter auprès des entreprises qui transigent avec les exploitants agricoles, telles les entreprises de transformation et de marketing ainsi que les banques. De même, les préoccupations touchant la protection de l'environnement pourraient améliorer les perspectives pour ces scientifiques.

Les perspectives d'emploi sont favorables pour les scientifiques qui s'intéressent aux applications de la recherche en biotechnologie; la demande s'accroîtra probablement pour les spécialistes possédant un degré élevé de connaissances et de compétences ou ayant une bonne maîtrise des disciplines connexes, de même que pour ceux qui connaissent l'informatique.

On prévoit, au cours de la période à l'étude, un taux de croissance de l'emploi égal à la moyenne, grâce à une demande soutenue dans le domaine de la foresterie et dans le secteur public. L'augmentation de l'activité commerciale permettra la création d'environ 760 nouveaux emplois, auxquels s'ajouteront 3 240 autres postes rendus disponibles par suite de retraites, de décès ou de départs pour diverses autres raisons.

Salaires

En 1986, les scientifiques en agrologie à l'emploi du gouvernement fédéral gagnaient entre 24 788 $ et 28 666 $ par année au niveau débutant, entre 55 805 $ et 61 441 $ au niveau supérieur, et entre 62 619 $ et 70 763 $ au niveau cadre. Dans le monde des affaires et dans l'industrie, le salaire des scientifiques bien établis atteint les six chiffres.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 260 $ ou moins**
Salaire moyen	**35 212 $**
Décile supérieur	**52 255 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Institut agricole du Canada
pièce 907, 151, rue Slater
Ottawa, Ontario K1P 5H4
(613) 232-9459

Biologistes et scientifiques assimilés 2133

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	8 349	2,4	2,8	4 700
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	70	30	11	83	6	92	8
	1986	65	35	8	86	6	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (46)
- Enseignement (18)
- Hôpitaux (11)
- Services aux entreprises (9)

Administration publique (39)
- Palier provincial (20)
- Palier fédéral (18)
- Palier municipal (1)

Industries manufacturières (5)
- Industrie chimique (2)
- Aliments et boissons (2)

Biologistes et scientifiques assimilés 2133

Cadre de travail

Les biologistes qui œuvrent dans le domaine de la zoologie (l'étude des animaux) et de la botanique (l'étude des plantes) font partie d'un groupe professionnel qui comprend les anatomistes, les biochimistes, les écologistes ou biologistes environnementaux, les entomologistes, les biologistes de la vie marine, les généticiens, les limnologistes, les bactériologistes médicaux, les microbiologistes, les neurobiologistes, les océanographes, les pathologistes, les pharmacologues, les physiologistes, les physiologistes des plantes et les zoologistes. Les biologistes qui traitent de recherche ou de théorie partagent habituellement leur temps entre le travail sur le terrain, afin de recueillir des renseignements sur les organismes vivants et sur les fossiles, et la recherche en laboratoire. Ceux qui s'occupent de la biologie appliquée peuvent être appelés à inspecter des aliments et des médicaments, à mener des études sur la faune, les pêches et la forêt, et à donner des conseils sur la gestion et le contrôle de ceux-ci. En recherche biotechnologique, les scientifiques allient science et génie dans l'utilisation de cellules végétales ou animales aux fins de la production de biens ou de services.

Études et compétences

Les personnes qui souhaitent exercer ces professions doivent habituellement détenir un diplôme de premier cycle en biologie, en zoologie ou en botanique, d'une durée habituelle de quatre ans. Les recherchistes en biologie doivent cependant détenir une maîtrise ou un doctorat.

Provenance de la main-d'oeuvre

On accède le plus souvent à ces professions au terme d'études postsecondaires.

L'âge moyen des titulaires est passé de 33 ans en 1981 à 36 ans en 1986. Cependant, le nombre de biologistes âgés de 25 à 54 ans a augmenté nettement entre 1981 et 1986, entraînant une diminution correspondante du nombre de titulaires dans les groupes d'âge des moins de 25 ans et des plus de 54 ans. La durée moyenne de la carrière d'un biologiste est de 25 ans, et le débutant aura généralement entre 24 et 29 ans. La plupart sont des hommes; cependant, le nombre de femmes qui intègrent ces professions a augmenté de façon notable.

La majorité des biologistes travaillent en Ontario et au Québec, bien que l'on observe en Colombie-Britannique le plus grand nombre de biologistes par habitant.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1984, les biologistes, tout comme les autres travailleurs, ont eu de la difficulté à trouver un emploi en raison de l'affaiblissement de l'économie. Cependant, l'amélioration des conditions économiques au cours de la deuxième partie de la décennie a engendré une augmentation du nombre de débouchés.

Entre 1984 et 1988, l'emploi dans ce groupe a connu une croissance beaucoup plus rapide que la moyenne globale. Compte tenu de la croissance économique soutenue après 1983, les perspectives d'emploi pour les biologistes ont augmenté d'environ 3,5 p. 100 par année. Cette forte croissance peut s'expliquer par la concentration de ces emplois dans le secteur des services, qui a connu des gains appréciables. Actuellement, les conditions du marché du travail sont stables et le chômage dans ces professions est à la baisse. Par ailleurs, le nombre de postes difficiles à combler continue de diminuer, ce qui suggère un resserrement du marché du travail pour les biologistes.

Le fait que l'effectif de ces professions soit relativement jeune indique que les nouveaux diplômés se voient offrir des postes de débutant alors que les biologistes plus expérimentés accèdent à des postes de direction.

Les biologistes qui font de la recherche dans le domaine de la pharmacologie, de la protection de l'environnement et de la phytologie trouveront sans doute un emploi, et la demande pour les biologistes de l'environnement connaîtra une croissance en raison des inquiétudes que causent les problèmes de pollution. La recherche en biotechnologie devrait créer d'autres débouchés dans les secteurs privé et public. L'expansion du secteur de la protection de l'environnement, considéré en tant qu'industrie, permettra de créer de nouveaux débouchés pour les biologistes dans les domaines tels la conservation, la lutte contre la pollution et le contrôle et la gestion des déchets et le recyclage.

Le groupe d'étude sur les ressources humaines en biotechnologie a révélé que certaines exigences ont été modifiées en fonction de programmes interdisciplinaires regroupant le génie fonctionnel, la microbiologie et d'autres domaines scientifiques. Les diplômés compétents dans plusieurs disciplines devraient donc avoir peu de difficultés à trouver du travail. Dans le domaine de la recherche, il existe une pénurie de détenteurs de doctorat; on s'attend à ce que cette pénurie s'aggrave dans les années 1990.

Au cours des années 1990, l'emploi connaîtra une croissance plus rapide que la moyenne. Étant donné la stabilité relative du marché de l'emploi, la demande pour les biologistes sera fonction de la croissance que connaîtront les gouvernements fédéral et provinciaux, les maisons d'enseignement et les services aux entreprises. L'emploi dans le secteur des services a tendance à être stable, et les pertes d'emploi y sont relativement moins nombreuses dans ce secteur lors des récessions. Cependant, l'avenir de certains postes pourrait être lié aux crédits affectés à la recherche par les gouvernements. Environ 1 500 nouveaux emplois seront créés suite à l'activité accrue du marché, en plus des 3 000 débouchés offerts à mesure que les biologistes prendront leur retraite ou quitteront le groupe.

Salaires

En 1986, le salaire initial dans la Fonction publique fédérale pour les postes de débutant variait de 17 354 $ à 30 983 $ par année. Pour les postes de cadre, il se situait entre 40 355 $ et 48 983 $ par année.

Le Bureau fédéral de recherche sur les traitements note qu'en 1986, le salaire annuel des scientifiques œuvrant dans le domaine de la recherche biologique auprès du secteur privé se situait entre 34 724 $ et 55 579 $, la moyenne s'établissant à 46 069 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 925 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**34 830 $**	
Décile supérieur	**52 150 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Technologues et techniciens en sciences de la vie 2135

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 226	-0,7	0,5	3 577
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	65	35	40	57	3	90	10
	1986	63	36	34	62	4	91	9
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (33)
- Palier provincial (17)
- Palier fédéral (14)
- Palier municipal (2)

Industrie des services (33)
- Enseignement (19)
- Services aux entreprises (6)
- Hôpitaux (4)

Exploitation forestière (13)

Technologues et techniciens en sciences de la vie 2135

Cadre de travail

Les professionnels de ce groupe exécutent des tâches spécialisées pour les spécialistes des sciences de la vie. Ils comptent notamment les techniciens en bactériologie, les techniciens des sciences agronomiques, les analystes grainetiers, les techniciens spécialistes des sols, les techniciens spécialistes en sylviculture et les techniciens spécialistes en botanique. Leur travail comprend l'expérimentation en laboratoire et la mise au point du matériel spécial pour les essais, l'élaboration de normes et de rapports scientifiques et le travail sur le terrain.

Études et compétences

En général, ceux qui accèdent à ce groupe professionnel doivent avoir une connaissance des principes scientifiques et mathématiques et des pratiques de laboratoire, à laquelle s'ajoutent une formation en cours d'emploi et de l'expérience. Ils doivent également posséder au moins un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep avec concentration en gestion de la faune ou des ressources, en technologies forestières, en biologie, en microbiologie, en transformation des ressources, en agriculture ou dans un domaine connexe. On ne demande pas aux techniciens des sciences de la vie de posséder les mêmes connaissances scientifiques que les diplômés universitaires dans ce domaine, mais d'avoir acquis une connaissance pratique des mêmes sujets que ceux-ci.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les maisons d'enseignement postsecondaire constituent la principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe. Les personnes au foyer qui réintègrent le marché du travail et les immigrants en constituent une autre source. Les données préliminaires indiquent que le nombre de personnes qui quittent ces professions pour d'autres dépassera le nombre de ceux en provenance de professions connexes qui l'intégreront. Cela semble indiquer qu'il s'agit d'emplois au niveau débutant.

De 1981 à 1986, l'âge moyen et la répartition par tranche d'âge sont demeurés à peu près les mêmes dans ces professions. Une carrière-type a une durée d'environ 15 ans et les travailleurs l'intègrent normalement entre l'âge de 20 à 24 ans. Le groupe compte environ 40 p. 100 de femmes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1984, le nombre de technologues et de techniciens en sciences de la vie au travail a diminué d'un peu plus de 2 p. 100 par année. Bien que les conditions générales du marché de l'emploi se soient améliorées entre 1984 et 1988, une réduction des dépenses publiques dans le domaine de la recherche et du développement ainsi qu'une faible croissance dans le secteur forestier ont contribué à maintenir l'emploi dans ces professions en-dessous du niveau atteint en 1981. Bien que, le nombre de technologues et de techniciens en sciences de la vie en chômage ait diminué depuis 1984, il demeure encore passablement élevé.

Le niveau de l'emploi peut varier selon les crédits que le gouvernement accorde à l'administration publique, au secteur des services, à l'industrie forestière, et à la recherche et au développement dans le secteur privé. L'emploi dans ce secteur est touché par les fluctuations saisonnières et atteint son sommet pendant les périodes chaudes de l'année. Neuf emplois sur dix sont à plein temps.

Les perspectives semblent les meilleures dans le domaine du contrôle de la qualité en matière d'agriculture et de pêche. D'autres possibilités d'emploi devraient se présenter dans le domaine de la protection de l'environnement, où l'on a besoin de compétences techniques pour le contrôle de la pollution. Les candidats compétents en informatique, en diagnostic et en conception ou en développement multidisciplinaire devraient connaître le moindre de difficultés à trouver du travail.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une faible croissance de l'emploi, nettement en-dessous de la moyenne. Cela reflète la demande peu élevée pour des travailleurs en foresterie, qui éclipse de meilleures perspectives qui existent dans le secteur de l'administration publique. Néanmoins, les perspectives d'emploi devraient être meilleures que par les années passées. Environ 90 p. 100 des débouchés dans ce secteur proviendront de l'érosion des effectifs (décès, retraites ou départs pour diverses autres raisons). On s'attend à la création de 260 nouveaux emplois en raison de la croissance du marché.

Salaires

Pour des renseignements à jour concernant les salaires, prière de communiquer avec le Conseil canadien des techniciens et technologues, au (613) 238-8123, ou par télécopieur, au (613) 238-8822.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 833 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 508 $**	
Décile supérieur	**39 235 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Conseil canadien des techniciens
et technologues
pièce 807, 880, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1R 6K7
(613) 238-8123

Travailleurs spécialisés en sciences de la vie

2139

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 141	3,4	1,9	2 063
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	81	19	36	58	6	92	8
	1986	79	21	20	73	7	89	11
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Exploitation forestière (55)

Administration publique (23)
- Palier provincial (16)
- Palier fédéral (5)
- Palier municipal (2)

Industrie des services (8)
- Services aux entreprises (3)
- Enseignement (2)

Travailleurs spécialisés en sciences de la vie 2139

Cadre de travail

Les experts-forestiers sont responsables de tous les aspects de la gestion des forêts. Ils cherchent des moyens économiques d'abattre les arbres, organisent le reboisement, étudient les effets de la lumière, du climat et du sol sur la croissance des arbres, et protègent les arbres contre les incendies, les insectes, les animaux nuisibles et la maladie. Le secteur industriel, le gouvernement et le grand public font souvent appel à leurs conseils. Ils peuvent en outre être appelés à organiser des programmes d'éducation sur l'entretien des forêts.

Pour leur part, les techniciens forestiers ont plus de responsabilités de surveillance que les experts-forestiers. Parmi leurs autres tâches, citons la gestion de la vente du bois et l'évaluation du nombre d'arbres sur pied ou de la croissance à venir.

Études et compétences

Pour exercer le métier d'expert-forestier ou d'ingénieur forestier, il faut habituellement détenir un diplôme de premier cycle en sciences forestières, obtenu au terme de quatre années d'études, alors que pour exercer le métier de technicien forestier, il faut détenir un diplôme collégial en technologie forestière obtenu au terme de deux années d'études. Des connaissances pertinentes en géologie, en génie, en biologie ou en sciences économiques sont souhaitables. Une formation pratique d'une ou deux années, sous la direction d'un expert-forestier chevronné, est habituellement exigée en vue de l'exercice de cette profession.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les maisons d'enseignment secondaires fournissent bon nombre de candidats à ce groupe professionnel, alors que les autres sources comprennent les personnes qui réintègrent le marché du travail et les immigrants. Au cours de la période à l'étude, le nombre de personnes qui passeront de ces professions à d'autres sera sans doute supérieur au nombre qui feront l'inverse, ce qui laisse entendre qu'il s'agira de postes au premier échelon d'un cheminement de carrière.

La proportion de femmes qui exercent ces professions a augmenté, passant de 19 p. 100 en 1981 à 21 p. 100 en 1987. En 1986, l'âge moyen était de 33 ans, ce qui constitue une augmentation par rapport à celui observé cinq ans auparavant. Une carrière type dans ce groupe dure 15 ans, débutant normalement entre l'âge de 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, l'emploi dans ce groupe s'est accru à un rythme plus rapide que la moyenne. Cette croissance découle peut-être, en partie, des accords à long terme de gestion forestière, qui font appel aux compétences des experts-forestiers et des techniciens en foresterie. Il semble y avoir une certaine instabilité face aux conditions actuelles du marché du travail, étant donné qu'un plus grand nombre de techniciens forestiers sont en chômage. Avec l'augmentation du chômage et la baisse du nombre de postes vacants difficiles à combler, les stratégies de recherche d'emploi deviendront plus énergiques.

Les perspectives d'emploi pour ce groupe permettent de prévoir une croissance légèrement supérieure à la moyenne au cours des six prochaines années, compte tenu des développements prévus dans les domaines de la foresterie et de l'administration publique.

Malgré les droits levés sur les produits forestiers canadiens à l'étranger et les taxes à l'exportation sur les résineux, on prévoit une certaine reprise de la production forestière. Il pourrait y avoir un certain ralentissement de la demande pour les candidats dans ces professions, en raison d'attitudes changeantes envers l'industrie et des initiatives de recyclage, dont les effets se feront sentir prochainement. L'état de santé de l'industrie de la construction constitue un autre facteur qui influe sur la demande pour les produits forestiers et, par conséquent, les emplois dans le groupe. On s'attend à ce que 1 560 débouchés soient disponibles, surtout à titre de postes de remplacement. Il se créera environ 500 nouveaux emplois au cours de la période à l'étude, en raison de l'accroissement des activités commerciales dans ce domaine. Les emplois sont habituellement à plein temps, quoiqu'ils aient tendance à fluctuer au cours de l'année, atteignant des sommets au cours de la saison chaude.

Salaires

En 1986, les experts-forestiers à l'emploi de la Fonction publique touchaient de 17 354 $ à 31 264 $ par année (niveau débutant); de 40 036 $ à 48 239 $ (niveau intermédiaire), et de 52 806 $ à 60 237 $ (niveau supérieur).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 571 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**33 182 $**	
Décile supérieur	**47 891 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Architectes 2141

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 111	2.6	1.1	3 139
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	92	8	3	84	13	93	7
	1986	87	13	3	85	12	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (82)
- Services aux entreprises (81)
- Enseignement (1)

Administration publique (8)
- Palier provincial (3)
- Palier municipal (3)
- Palier fédéral (3)

Industrie de la construction (3)

Architectes 2141

Cadre de travail

Les architectes conçoivent des maisons, des immeubles et autres structures, intégrant des principes artistiques, sociaux, économiques et environnementaux. Ce groupe professionnel comprend les architectes navals, qui conçoivent des bateaux et des navires, et les architectes paysagistes, qui conçoivent des parcs et des aires de récréation. La conception exige une consultation serrée avec les clients et les responsables de la planification, alors que la construction exige que les architectes collaborent avec les constructeurs, les entrepreneurs et les directeurs des travaux de construction, parfois sur place, afin d'assurer la conformité des travaux aux spécifications.

Études et compétences

En 1986, 69 p. 100 des architectes détenaient un diplôme universitaire en architecture, alors que 11 p. 100 possédaient un diplôme dans l'un des divers domaines des sciences appliquées, notamment le génie, la gestion des ressources et les autres disciplines. Neuf pour cent détenaient un diplôme d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une institution technologique en dessin d'architecture, en dessin technique ou dans un autre domaine. Pour devenir un architecte autorisé, les candidats doivent d'abord être détenteurs d'un diplôme de premier ou de deuxième cycle en architecture ou suivre un programme de formation professionnelle. Les candidats doivent faire évaluer leurs compétences par le comité de certification de l'Institut canadien de l'architecture et travailler sous la surveillance d'un architecte autorisé pendant une période donnée. On devient alors architecte autorisé inscrit auprès d'une association provinciale d'architecture.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bien qu'il s'agisse d'un domaine surtout représenté par les hommes, le nombre de femmes s'est accru au cours des dernières années, atteignant 13 p. 100 de l'effectif en 1986. La répartition par tranche d'âge est semblable à celle des autres professions, à l'exception d'un plus petit nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans en raison de la durée assez longue de la formation exigée.

Une carrière-type en architecture comprend d'abord une période d'emploi à titre de dessinateur, suivie d'un travail d'architecte pendant 15 à 20 ans et, plus tard, d'un poste de direction. L'immigration constitue une source peu importante d'architectes formés.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe est quelque peu sensible à la conjoncture économique, étant donné qu'il est relié au secteur de la construction. De 1989 à 1995, le secteur de la construction connaîtra une croissance modérée; cependant, cette croissance devrait varier en fonction de la région. La croissance de l'emploi dans le domaine de l'architecture sera toutefois modeste, puisque l'activité se déroulera surtout dans les secteurs industriels et des ressources et que ces secteurs requièrent moins de dessins d'architecture que les secteurs de la construction résidentielle, commerciale et immobilière. De plus, la demande de remplaçants pour les personnes qui prennent leur retraite ou qui changent de carrière sera probablement inférieure à la moyenne globale.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 487 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**34 252 $**	
Décile supérieur	**51 243 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Institut royal d'architecture du Canada
328, rue Somerset ouest
Ottawa, Ontario K2P 0J9
(613) 232-7165

Ingénieurs chimistes 2142

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	5 904	0,9	1,4	2 154
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	94	6	15	75	10	98	2
	1986	91	9	9	83	8	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (55)
- Industrie chimique (23)
- Produits du pétrole et du charbon (13)
- Caoutchouc et plastique (3)

Industrie des services (19)
- Services aux entreprises (17)
- Enseignement (2)

Industrie des mines (12)
- Pétrole et gaz naturel (11)

Ingénieurs chimistes 2142

Cadre de travail

On trouve, parmi les ingénieurs chimistes, les personnes qui participent au contrôle de la transformation ainsi qu'au génie appliqué à l'industrie des pâtes et papiers, au nucléaire, au domaine pétrochimique et aux questions touchant l'environnement. Ces travailleurs s'intéressent à la recherche, à la conception et à la mise au point de systèmes et d'opérations qui mettent en jeu des procédés chimiques. Leur travail touche les produits chimiques industriels, les tissus synthétiques, les aliments et la biotechnologie.

Les ingénieurs chimistes peuvent aussi bien travailler dans un bureau que dans une usine, où ils contrôlent le fonctionnement des appareils. Les ingénieurs débutants passent plus de temps sur le terrain; puis, à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience et que leurs responsabilités augmentent, il passent davantage de temps dans un bureau ou un laboratoire. Les ingénieurs de niveau supérieur dirigent les opérations de génie et le personnel d'une usine entière ou de grands travaux. Les ingénieurs chimistes peuvent être appelés à travailler pendant de longues heures, pour respecter un délai ou pour répondre à une urgence.

Études et compétences

La plupart des ingénieurs chimistes sont titulaires d'un diplôme universitaire dans des domaines reliés à leur travail : en 1986, 61 p. 100 d'entre eux détenaient un diplôme en génie chimique, 11 p. 100 un diplôme dans d'autres disciplines du génie, 6 p. 100 un diplôme en chimie, et 3 p. 100 un diplôme en technologies du génie chimique obtenu auprès d'un institut technologique, d'un collège communautaire ou d'un cégep. Le cheminement normal menant à ces professions passe d'abord par l'obtention d'un diplôme en génie chimique, suivie de deux ans d'expérience pratique et d'une demande d'adhésion auprès d'une association provinciale de génie chimique, menant au statut d'ingénieur professionnel. On peut aussi répondre aux exigences scolaires en réussissant les examens élaborés par les associations provinciales. De nombreux postes en génie chimique ne sont disponibles qu'aux ingénieurs professionnels.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bien que la majorité des ingénieurs chimiques soient des hommes, de plus en plus de femmes intègrent ce groupe professionnel; ainsi, en 1986, elles formaient 9 p. 100 de l'effectif. Par rapport à la moyenne, ce groupe compte une plus grande proportion de personnes d'âge mûr, puisque peu de membres ont entre 15 et 24 ans, ou sont âgés de 55 ans ou plus. Le tracé normal de carrière d'un ingénieur chimiste consiste à devenir directeur après avoir oeuvré à titre de praticien pendant dix à quinze ans. La plupart intègrent le groupe au milieu de la vingtaine. Les immigrants continuent d'être une source stable, encore que secondaire, de main-d'oeuvre déjà formée.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La majorité des ingénieurs chimistes sont directement ou indirectement à l'emploi des industries manufacturières et, dans une moindre mesure, de l'industrie minière. Dans le domaine manufacturier, les secteurs de l'industrie chimique, de la pétrochimie et des plastiques occupent le plus grand nombre de travailleurs. Selon les prévisions touchant l'activité économique dans ces secteurs entre 1989 et 1995, le taux de croissance de l'emploi des ingénieurs chimistes devrait être comparable à celui de l'ensemble des travailleurs. En plus des nouveaux postes engendrés par la croissance enregistrée dans le domaine, développements dans le domaine, d'autres postes seront disponibles par suite de retraites d'employés actuels ou de promotions à des postes de direction. Compte tenu du nombre relativement faible de retraites prévu dans ces professions (du fait qu'une part relativement petite du groupe soit âgée de 55 ans ou plus), un grand nombre de postes devront être comblés par suite de départs, vers d'autres postes (surtout des postes de gestion), d'ingénieurs chimistes d'âge mûr.

Les fluctuations de l'économie influencent quelque peu l'emploi des ingénieurs chimistes, et les variations saisonnières, pratiquement pas du tout.

Salaires

En 1988, les employeurs offraient aux nouveaux détenteurs d'un diplôme universitaire en génie chimique un salaire mensuel moyen de 2 459 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	28 379 $	ou moins
Salaire moyen	45 751 $	
Décile supérieur	68 581 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Ingénieurs civils

2143

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	29 634	-0.5	-1.1	5 843
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	7	82	11	97	3
	1986	96	4	5	83	12	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (40)
- Services aux entreprises (37)
- Enseignement (1)

Administration publique (22)
- Palier municipal (8)
- Palier provincial (8)
- Palier fédéral (6)

Transport, communications et services publics (13)
- Énergie électrique (3)
- Transport, divers (3)
- Transports ferroviaires (2)

Ingénieurs civils 2143

Cadre de travail

Les ingénieurs civils dessinent et supervisent la construction d'édifices ainsi que d'autres structures. Parmi les différents domaines de spécialisation, notons ceux touchant la conception structurelle, la construction, les transports, la construction des chaussées, les travaux de voirie, les mesures antipollution et les services de génie municipaux. Les ingénieurs civils déterminent la force ainsi que différentes autres qualités requises des les structures qu'ils dessinent. Ils élaborent les normes et les procédures à suivre en cours de construction. Autant durant la phase de conception du projet que pendant les travaux d'entretien, ils discutent des exigences du projet avec les clients, les architectes et les préposés à la construction. Ils étudient et mettent à l'épreuve des structures déjà existantes (p. ex., des ponts et des tunnels) pour vérifier leur fiabilité et leur bon fonctionnement. On leur demande parfois de travailler de longues heures lors de projets de grande envergure ou de situations d'urgence. Les ingénieurs civils travaillent dans des bureaux, mais sont souvent appelés à se rendre sur les chantiers de construction.

Études et compétences

La plupart des ingénieurs civils sont titulaires d'un diplôme en génie civil, alors qu'une forte proportion d'entre eux détiennent un diplôme dans une autre discipline du génie, ou bien un diplôme en technologies du génie obtenu auprès d'un institut de technologie, d'un collège communautaire ou d'un cégep. Le cheminement recommandé pour intégrer ce groupe professionnel passe par un programme universitaire accrédité en génie civil, suivi de deux années d'expérience de travail, puis de l'adhésion à l'association provinciale de génie compétente, de manière à acquérir le statut d'ingénieur professionnel; d'ailleurs, ce titre est exigé par législation provinciale pour accéder à de nombreux postes en ingénierie. Il est aussi possible de répondre aux exigences en réussissant les examens élaborés par l'association provinciale de génie compétente.

Les aspirants ingénieurs civils devraient posséder de bonnes aptitudes en mathématiques et en physique, ainsi que l'habileté à bien communiquer. Les employeurs dans ce domaine demandent de plus en plus que leurs employés possèdent des compétences directement reliées à l'emploi.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bien que la plupart des ingénieurs civils soient des hommes, la proportion de femmes intégrant ce groupe professionnel est à la hausse, atteignant 4 p. 100 de l'effectif.

L'effectif compte plus de travailleurs d'âge mûr que celui de l'ensemble des professions, à cause de la durée de la formation requise. La plupart des ingénieurs civils intègrent le groupe entre 23 et 26 ans. Plusieurs ingénieurs civils accèdent éventuellement à des postes de direction au cours de leur carrière, bien que dans une moindre proportion que ceux qui oeuvrent dans d'autres branches du génie. Selon la conjoncture économique, les immigrants constituent une source importante d'ingénieurs civils déjà formés.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les ingénieurs civils oeuvrent principalement dans le secteur des services (surtout les firmes d'experts-conseils), auprès des gouvernements et dans les secteurs des transports et des services publics. Les principales fonctions de ceux qui travaillent dans ces secteurs ont trait à la construction, à l'entretien des structures et aux activités connexes. Selon les experts de l'industrie, l'emploi dans ce groupe devrait croître à un rythme supérieur à celui indiqué au tableau ci-contre. Si l'on se fie aux prévisions concernant l'activité économique entre 1989 et 1995, le taux de croissance de l'emploi pour les ingénieurs civils travaillant à de nouveaux projets de construction devrait augmenter d'environ 22 p. 100. À cause de la détérioration de l'état des routes, des ponts, des égouts et d'autres éléments composant l'infrastructure des municipalités au Canada, on prévoit, pour la prochaine décennie, le lancement d'un grand nombre de projets de reconstruction ou de remplacement de structures. L'érosion des effectifs résultant de retraites, de promotion d'employé- actuels à des postes de direction, ou d'autres changements ce carrière entraîneront la création de nouveaux débouchés.

Le niveau de l'emploi des ingénieurs civils est directement lié à l'essor de la construction, et par ce fait même, est influencé par les fluctuations de l'activité économique en général.

Salaires

En 1988, le salaire mensuel moyen offert à un nouveau détenteur d'un diplôme en génie civil était de 2 518 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**24 966 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**41 976 $**	
Décile supérieur	**60 393 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ingénieurs électriciens 2144

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	35 655	3,4	1,9	14 248
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	6	83	11	97	3
	1986	95	5	6	85	9	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (33)
- Énergie électrique (16)
- Téléphonie et télégraphie (13)
- Radiodiffusion et télévision (2)

Industries manufacturières (32)
- Produits électriques (18)
- Fabrication de machines (5)
- Divers (2)

Industrie des services (22)
- Services aux entreprises (18)
- Enseignement (2)

Ingénieurs électriciens 2144

Cadre de travail

Le génie électrique englobe deux principales spécialités : l'énergie électrique et le génie électronique. Un ingénieur électronicien s'occupe de télécommunications, de systèmes de contrôle, d'informatique, de systèmes de navigation, de circuits électroniques et d'avionique. Ces ingénieurs cherchent des solutions efficaces et économiques aux problèmes de conception, de production et d'entretien du matériel électronique. Ils doivent discuter de questions techniques avec la direction, s'entretenir avec leurs collègues, diriger les autres personnes et faire partie d'équipes multidisciplinaires. Les ingénieurs électriciens s'occupent de la production et de la distribution d'électricité. Ils participent à la conception de systèmes de production et de distribution d'électricité, et au fonctionnement et à l'entretien de ceux-ci. Ils doivent travailler de concert avec la direction et les autres techniciens et employés.

Ils peuvent travailler dans un bureau, dans une usine ou à l'extérieur. Bien que les exigences physiques du métier soient faibles, les ingénieurs électriciens s'exposent à des dangers qui les obligent à connaître les mesures de sécurité.

Études et compétences

En 1986, 44 p. 100 des ingénieurs électriciens détenaient un diplôme universitaire en génie électrique, 7 p. 100 avaient un diplôme dans une autre discipline du génie, et 15 p. 100 détenaient un diplôme en technologie du génie obtenu d'un collège communautaire, d'un institut de technologie ou d'un cégep. Pour intégrer les professions du génie électrique, les candidats auront de préférence complété un programme d'université reconnu, suivi de deux années d'expérience de travail et d'une accréditation d'ingénieur professionnel auprès d'une association provinciale d'ingénieurs. Il est aussi possible pour un candidat de répondre aux exigences scolaires en réussissant un examen établi par un organisme provincial autorisé. Pour exécuter plusieurs tâches dans le domaine du génie électrique, il faut être ingénieur accrédité.

Les candidats à ces professions doivent avoir de bonnes aptitudes pour les mathématiques et la physique et pouvoir bien communiquer avec les autres.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des ingénieurs électriciens sont des hommes, bien que la proportion de femmes augmente dans ce groupe. En 1986, les femmes comptaient pour 5 p. 100 de l'effectif. On encourage donc les femmes à considérer une carrière en génie électrique, compte tenu des perspectives d'emploi favorables dans ce domaine et de la forte possibilité de toucher un bon salaire.

Par rapport à l'ensemble des professions, la plupart des ingénieurs électriciens sont d'âge moyen, et la proportion de ceux âgés entre 15 et 24 ans ou 55 ans et plus est assez faible. La majorité des travailleurs intègrent ce groupe professionnel entre l'âge de 22 et 27 ans, ce qui s'explique en partie par la longue période de formation requise. Bon nombre d'ingénieurs électriciens passent d'un emploi pratique en génie à des postes en gestion, bien qu'ils accèdent à ces postes plus tard que les membres des autres disciplines du génie.

Ces dernières années, les immigrants ont constitué une importante source d'ingénieurs électriciens formés, une situation dictée par les conditions économiques.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La majorité des emplois d'ingénieur électricien se trouvent dans les secteurs des services publics (production d'électricité et télécommunications) ainsi que dans la fabrication et les firmes d'ingénieurs-conseils. Compte tenu des prévisions économiques pour ces secteurs pour la période de 1989 à 1995, le marché du travail pour les ingénieurs électriciens devrait croître à un taux supérieur à la moyenne globale. À long terme, le foisonnement des appareils électroniques dans tous les aspects de la vie moderne, ainsi que l'expansion de l'infrastructure des communications (p. ex., les téléphones cellulaires), créeront un bon nombre de débouchés pour les ingénieurs électroniciens. De même, la demande pour des ingénieurs électriciens d'usines connaîtra une évolution due à l'accroissement du pouvoir de production et de transmission d'électricité au Canada. Il y aura également des postes de remplacement à combler après que les ingénieurs industriels en poste aient pris leur retraite, changé de profession ou cheminé normalement le coup de l'échelle de carrière.

L'emploi pour les ingénieurs électriciens d'usines est quelque peu touché par la conjoncture économique.

Salaires

En 1988, les employeurs qui recrutaient les nouveaux détenteurs d'un diplôme en génie électrique offraient un salaire mensuel moyen de 2 451 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**26 495 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**41 192 $**	
Décile supérieur	**58 108 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ingénieurs en organisation industrielle 2145

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	17 477	0,3	1,1	6 045
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	94	6	5	80	15	98	2
	1986	90	10	4	84	12	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (61)
- Produits électriques (9)
- Véhicules automobiles et pièces (8)
- Fabrication de machines (6)

Industrie des services (13)
- Services aux entreprises (8)
- Enseignement (1)
- Hôpitaux (1)

Transport, communications et services publics (8)
- Énergie électrique (3)
- Téléphonie et télégraphie (1)

Ingénieurs en organisation industrielle 2145

Cadre de travail

Les ingénieurs en organisation industrielle voient à ce que la production industrielle atteigne son maximum d'efficacité grâce à l'utilisation adéquate des ressources, des matériaux, de l'équipement et du personnel. Ils puisent dans une vaste gamme de connaissances et d'expériences tirées d'autres disciplines du génie ainsi que des sciences physiques, de l'analyse des systèmes, des sciences économiques et de la psychologie. Les ingénieurs en organisation industrielle participent à toutes sortes de tâches : ils planifient et dessinent les plans; analysent les coûts de production; déterminent les niveaux optimaux des stocks; et fixent les horaires diagrammés d'ordonnance en vue d'assurer le traitement des produits. De plus, ils analysent l'efficacité et la fiabilité des machines de l'usine, et il leur arrive parfois de superviser le personnel technique.

Parmi les différents types d'ingénieurs que l'on retrouve dans ce groupe, signalons les ingénieurs en coûts, les ingénieurs d'usine, les ingénieurs chargés du contrôle de la qualité et les ingénieurs en analyse des méthodes. Ces travailleurs peuvent trouver de l'emploi auprès d'une entreprise industrielle ou d'une firme d'experts-conseils.

Études et compétences

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe détiennent un diplôme universitaire d'une école de génie reconnue. Après deux ans d'exercice du métier, les diplômés de programmes accrédités peuvent s'inscrire auprès de l'une des dix associations professionnelles provinciales ou des deux associations territoriales d'ingénieurs. Les personnes sans diplôme reconnu peuvent devenir membre après avoir réussi les examens établis par les organismes autorisés des provinces. Pour certains postes, l'adhésion à l'une de ces associations est obligatoire.

De bonnes aptitudes à communiquer et à entretenir des échanges avec autrui sont nécessaires, puisque les ingénieurs en organisation industrielle sont en rapport avec les cadres et dirigent le travail d'autres personnes. On exige de plus en plus de ceux qui travaillent dans les fabriques qu'ils connaissent à fond tous les aspects de l'industrie dans laquelle ils évoluent.

Bien que la voie d'accès habituelle à une carrière d'ingénieur en organisation industrielle soit l'obtention d'un diplôme universitaire spécialisé dans le domaine, plusieurs personnes qui oeuvrent présentement au sein de ce groupe professionnel possèdent d'autres antécédents : la plupart détiennent un diplôme en génie mécanique ou dans une autre discipline du génie, dans certains cas assorti d'une formation en administration des affaires; un petit nombre possèdent un diplôme en technologies du génie obtenu auprès d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'un institut de technologie.

Provenance de la main-d'oeuvre

Près de 90 p. 100 des ingénieurs en organisation industrielle sont des hommes, bien que le nombre de femmes qui intègrent le groupe soit en hausse. À cause de la durée de la période nécessaire à la formation scolaire et à l'inscription auprès d'une association, on compte dans ce groupe un plus grand nombre de travailleurs d'âge mûr, par rapport à l'ensemble des professions.

Les ingénieurs en organisation industrielle qui détiennent un diplôme dans ce domaine accèdent à des postes de directeur assez tôt au cours de leur carrière. Cette évolution rapide devrait permettre l'ouverture de postes pour les diplômés issus de programmes universitaires dans le domaine.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les perspectives d'emploi des ingénieurs en organisation industrielle sont liées au rendement et au rythme de croissance du secteur manufacturier, où se retrouvent près de 70 p. 100 des emplois dans ce domaine. Les experts de l'industrie prévoient une croissance de l'emploi plus élevée pour ce groupe professionnel que celle indiquée à la page précédente. De 1989 à 1995, la plupart des industries manufacturières, surtout celles du Canada central, devraient connaître un taux d'investissement élevé visant la modernisation et l'expansion des installations. Ceci devrait se traduire par des conditions d'emploi favorables pour les ingénieurs en organisation industrielle dotés de compétences et de connaissances de pointe touchant les nouvelles méthodes de production et les techniques d'analyse les plus efficaces. De plus en plus, les employeurs dans ce domaine recherchent des personnes qui possèdent de l'expérience et des compétences précises; par conséquent, les personnes qui aspirent à faire carrière comme ingénieur en organisation industrielle devraient choisir leurs cours en fonction de profils industriels particuliers. Les personnes qui ne possèdent pas d'antécédents scolaires appropriés peuvent s'attendre à un croissance modeste du nombre de débouchés.

Les fluctuations économiques ont une incidence modérée sur la situation de l'emploi dans ce groupe, alors que les changements saisonniers ne l'influencent à peu près pas.

Salaires

En 1988, le salaire mensuel moyen d'une nouvelle recrue dans ces professions était de 2 439 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**23 514 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**37 112 $**	
Décile supérieur	**51 795 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ingénieurs mécaniciens 2147

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	24 277	3,0	2,3	10 483
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	7	78	15	98	2
	1986	97	3	6	81	13	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (48)
- Fabrication de machines (9)
- Véhicules automobiles et pièces (8)
- Fabrication de produits métalliques (4)

Industrie des services (26)
- Services aux entreprises (23)
- Enseignement (2)

Transport, communications et services publics (8)
- Énergie électrique (4)

Ingénieurs mécaniciens 2147

Cadre de travail

Les ingénieurs mécaniciens conçoivent et élaborent des machines et des systèmes destinés à la fabrication et à la transformation des matières, au transport, à la production de l'énergie et à une multitude d'autres applications. Ils supervisent également l'installation, le fonctionnement et l'entretien des systèmes mécaniques. Parmi les spécialités les plus courantes du génie mécanique, citons le contrôle de l'environnement relié au chauffage, à la ventilation et à la climatisation des immeubles, les mesures contre le bruit et la gestion de l'énergie, les techniques de production, et l'aérodynamique. Ces tâches peuvent également comprendre la supervision et la gestion, notamment la préparation des évaluations de coûts et l'ordonnancement; l'élaboration des calendriers et programmes d'entretien; l'étude des problèmes d'entretien et des pannes mécaniques; la préparation des contrats et l'évaluation des soumissions liées aux constructions industrielles; et la surveillance d'autres techniciens. Les ingénieurs mécaniciens travaillent souvent dans un environnement industriel ou tout près, mais surtout dans un bureau.

Études et compétences

Le profil académique le plus répandu chez les ingénieurs mécaniciens consiste en un diplôme universitaire en génie mécanique, bien que plus de 10 p. 100 obtiennent un diplôme en technologies du génie mécanique d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'un institut technologique. Bon nombre de postes dans ce domaine exigent le statut d'ingénieur professionnel, que l'on obtient en s'inscrivant auprès d'une association provinciale d'ingénieurs. Les candidats sont admissibles à cette inscription après avoir reçu un diplôme d'un programme universitaire reconnu et après avoir accumulé deux ans d'expérience en cours d'emploi. Les personnes qui possèdent un autre type de formation peuvent devenir membres si elles réussissent les examens établis par les organismes provinciaux.

Il est préférable que les ingénieurs mécaniciens aient de bonnes aptitudes de communication et un intérêt marqué pour la physique et les mathématiques.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bien que la grande majorité des membres de ce groupe professionnel soient des hommes, de plus en plus de femmes y accèdent, attirées par les bonnes perspectives d'emploi et la possibilité d'obtenir des salaires alléchants. La répartition par tranche d'âge dans ce groupe couvre une population légèrement plus âgée que dans d'autres professions. La plupart des ingénieurs accèdent à ces professions entre 22 et 25 ans, et l'exercent jusqu'à la fin de la trentaine ou au début de la quarantaine avant d'obtenir des postes de direction, de vendeur ou des postes connexes. Par le passé, l'immigration a fourni à ce groupe bon nombre d'ingénieurs mécaniciens formés.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les prévisions de la conjoncture économique démontrent que les perspectives d'emploi dans ce domaine sont bonnes; on s'attend à une croissance de l'emploi nettement supérieure à la moyenne globale. Quelque 70 p. 100 des travailleurs dans ce groupe oeuvrent dans le secteur manufacturier. Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce qu'un taux d'investissements élevé et soutenu permette l'expansion et la modernisation de bon nombre d'industries manufacturières, surtout au Canada central; il y aura par conséquent une demande pour des ingénieurs possédant des compétences à jour. De plus, on s'attend à ce que d'autres débouchés se créent pour remplacer les personnes qui prendront leur retraite ou qui obtiendront de l'avancement vers des postes en gestion.

L'emploi dans ce groupe est moyennement sensible à la conjoncture économique générale, mais est peu touché par les variations saisonnières.

Salaires

En 1988, les employeurs offraient aux nouveaux diplômés un salaire mensuel moyen de 2 479 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**25 260 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**40 778 $**	
Décile supérieur	**58 759 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ingénieurs métallurgistes 2151

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 821	0.0	2.1	754
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	6	82	12	97	3
	1986	94	6	4	83	13	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (65)
- Métaux de première transformation (42)
- Fabrication de produits métalliques (8)
- Aéronefs et pièces (4)

Industrie des services (12)
- Services aux entreprises (9)
- Enseignement (2)
- Divers (1)

Industrie des mines (9)
- Métaux (8)

Ingénieurs métallurgistes 2151

Cadre de travail

Les ingénieurs métallurgistes élaborent les méthodes chimiques et physiques de traitement des métaux, telles le raffinement, la purification et la fabrication d'alliages, et leur éventuelle transformation en produits utilisables. Une fois que le minerai de fer ou autre a été extrait du sol, des procédés propres au génie métallurgique sont utilisés dans le raffinement et la purification des métaux tels que le fer, le cuivre, le nickel et l'aluminium. On produit parfois des alliages de métaux ou des composés obtenus par des modes de traitement additionnels qui consistent à fondre, à forger, à laminer et à effectuer le frittage des métaux; ce sont les ingénieurs métallurgistes qui conçoivent et calibrent ces procédés. De plus en plus, ces professionnels sont appelés à travailler avec des céramiques et des matériaux non métalliques. Une grande part de leur travail est consacré à la recherche et à la mise au point de procédés dans des ateliers de production ou dans des bureaux; en plus d'accomplir leurs propres tâches techniques, ils sont souvent appelés à faire de la surveillance.

Études et compétences

En 1986, 44 p. 100 des ingénieurs métallurgistes détenaient un diplôme universitaire dans ce domaine, alors qu'un autre 20 p. 100 détenaient un diplôme technique. Dans plusieurs cas, pour obtenir un poste d'ingénieur métallurgiste, il faut que le candidat soit un ingénieur professionnel reconnu inscrit auprès d'une association provinciale d'ingénieurs. Pour adhérer à une telle association, il faut, entre autres, avoir complété un programme accrédité en génie et accumulé deux ans d'expérience sous la surveillance d'un ingénieur chevronné. Les personnes qui possèdent une formation scolaire pertinente peuvent aussi s'inscrire en passant des examens élaborés par leur association provinciale. On demande des candidats qu'ils aient des aptitudes pour la chimie ou pour n'importe quel autre domaine scientifique.

Provenance de la main-d'oeuvre

La proportion de femmes dans ce groupe professionnel a augmenté au cours des dernières années, pour atteindre 6 p. 100 en 1986. On les incite à faire carrière comme ingénieur métallurgiste en leur signalant qu'elles ont des chances de dénicher un bon emploi et de toucher un salaire élevé. La moyenne d'âge des travailleurs de ce groupe professionnel se situe un peu au-dessus de la moyenne; ceci s'explique en partie par l'intégration tardive des membres à ces professions (entre 24 et 26 ans), conséquence de la formation scolaire prolongée. À l'instar des autres disciplines du génie, le cheminement de carrière normal dans ce domaine consiste à passer d'un poste d'ingénieur praticien à un poste d'administrateur.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La majorité des ingénieurs métallurgistes travaillent, directement ou non, dans les secteurs manufacturier ou minier. Les perspectives pour ces industries laissent prévoir un taux de croissance de l'emploi pour les ingénieurs métallurgistes supérieur au taux prévu pour l'ensemble des professions; à ces emplois s'ajouteront des postes à combler par suite de retraites ou de promotions. Bien qu'il soit peu influencé par les fluctuations saisonnières, le niveau de l'emploi dans ce groupe professionnel est sensible aux conditions économiques en général, puisque l'activité dans les domaines de la fabrication et de la transformation des métaux fluctue considérablement selon le cycle des affaires.

Salaires

En 1988, au moment d'intégrer ces professions, le salaire mensuel moyen du détenteur d'un baccalauréat dans ce domaine était de 2 588 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	26 297 $	ou moins
Salaire moyen	39 967 $	
Décile supérieur	56 295 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Ingénieurs miniers

2153

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 724	1,4	3,1	1 844
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

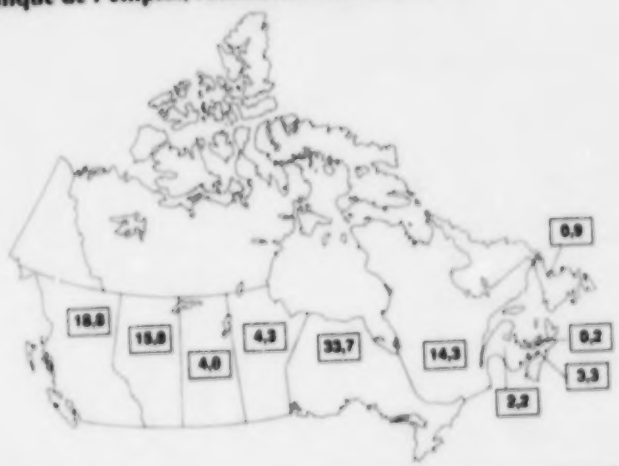

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	6	79	15	95	5
	1986	96	4	5	82	13	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries des mines (58)
- Métaux (32)
- Pétrole et gaz naturel (8)
- Mines de charbon (8)

Industrie des services (23)
- Services aux entreprises (22)

Industries manufacturières (11)
- Métaux de première transformation (8)

Ingénieurs miniers 2153

Cadre de travail

Les ingénieurs miniers sont spécialisés dans la conception, l'exploration minière, la production minière, la minéralogie et la sécurité dans les mines. Ils sont chargés de relever les gîtes minéraux et les dépôts de minerais pour déterminer si l'exploitation est viable sur le plan commercial, de décider des meilleures méthodes d'exploitation minière, de planifier et concevoir des installations appropriées, de diriger le creusement de puits de mine et de choisir les procédés d'extraction. Ces décisions doivent être prises en fonction de considérations touchant l'efficacité, l'économie et la sécurité.

Les ingénieurs miniers doivent traiter avec la direction, diriger le travail des autres et discuter avec des collègues et d'autres techniciens. Ils travaillent dans un bureau et sur les chantiers miniers. Ils doivent souvent travailler dans des régions isolées.

Études et compétences

Les personnes travaillant dans ce groupe professionnel détiennent pour la plupart un diplôme universitaire en génie minier. On y trouve également un plus petit nombre de détenteurs d'un diplôme en géologie ou dans d'autres disciplines touchant le génie, ainsi que de détenteurs d'un diplôme issus d'un programme portant sur les mines ou le traitement des métaux offert par un collège communautaire, un cégep ou un institut technique. Pour l'obtention de nombreux postes d'ingénieur minier, on exige des candidats qu'ils soient membres d'une association provinciale d'ingénieurs, ce qui en retour leur confère le statut d'ingénieur professionnel, lequel nécessite la réussite d'un programme accrédité en génie et une période de formation en cours d'emploi de deux ans. Les personnes ayant des antécédents scolaires autres peuvent être admissibles, à condition qu'elles passent les examens établis par l'association provinciale compétente.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 96 p. 100 des ingénieurs miniers étaient des hommes; le nombre de femmes dans ces professions est cependant à la hausse. La moyenne d'âge de l'effectif du groupe se situe un peu au-dessus de celui de l'ensemble des travailleurs; ceci s'explique avant tout par le fait que les candidats intègrent ce groupe sur le tard (entre 23 et 26 ans), en raison de la durée de la formation scolaire requise. Au cours des dernières années, la proportion d'immigrants se joignant à ce groupe a diminué.

Le cheminement de carrière normal dans ce domaine, comme dans l'ensemble des disciplines du génie, consiste à passer d'un poste d'ingénieur praticien à un poste de directeur. Certains ingénieurs miniers trouvent du travail dans le domaine de la géologie ou dans d'autres champs d'activité liés au génie.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1989 à 1995, on prévoit, pour les ingénieurs miniers, un taux de croissance de l'emploi supérieur à la moyenne de l'ensemble des professions. La production minière canadienne ne devrait connaître qu'une augmentation modeste au cours de cette période, et c'est pourquoi il faudra que les producteurs se gardent à la fine pointe dans le domaine du génie, s'ils veulent demeurer compétitifs en regard de la hausse de la valeur de la devise canadienne et de la nécessité de minimiser l'impact des activités des entreprises sur l'environnement. Des postes seront également disponibles du fait que des ingénieurs miniers prendront leur retraite, seront promus à des postes de direction ou réorienteront leur carrière.

L'industrie minière est sensible aux changements importants de la conjoncture commerciale, entraînant des fluctuations au niveau de l'emploi. Les variations saisonnières de l'emploi sont cependant faibles par rapport à celles que connaissent les titulaires d'emplois autres que techniques dans le secteur minier.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	28 025 $	ou moins
Salaire moyen	46 682 $	
Décile supérieur	69 205 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Ingénieurs du pétrole 2154

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 727	-1,0	0,6	1 154
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	95	5	12	82	6	98	2
	1986	93	7	6	87	7	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries des mines (64)
- Pétrole et gaz naturel (55)
- Services miniers (9)

Industrie des services (18)
- Services aux entreprises (18)

Industries manufacturières (8)
- Produits du pétrole et du charbon (7)
- Industrie chimique (1)

Ingénieurs du pétrole 2154

Cadre de travail

Le travail des ingénieurs du pétrole consiste à trouver des gisements de pétrole et de gaz, à déterminer leur taille et leur qualité, et à décider de la meilleure technique d'extraction. Ils sont engagés dans tous les aspects de l'industrie pétrolière, de l'exploration à l'exploitation et du raffinage à la distribution. Leur travail requiert la mise en pratique des principes de la physique, de la chimique et de la géologique ainsi que de nombreux calculs, l'élaboration de devis, la conception, la planification et la supervision. Parmi les ingénieurs du pétrole, il y a des spécialistes du forage, de la gestion des gisements, de la production de pétrole et des pipelines. Les ingénieurs du pétrole travaillent principalement sur les sites de forage ou dans les usines de transformation, souvent situés dans des régions isolées; à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience, ils travaillent davantage dans des bureaux.

Études et compétences

Soixante pour cent des ingénieurs du pétrole détiennent un diplôme universitaire en génie ou dans un domaine connexe. Pour intégrer ce groupe professionnel, il est recommandé que le candidat obtienne un diplôme d'un programme reconnu et, après deux ans d'expérience, qu'il fasse une demande d'inscription à titre de professionnel auprès d'une association provinciale d'ingénieurs. Les personnes ayant une formation autre que celle d'ingénieur peuvent satisfaire aux exigences de l'inscription professionnelle en réussissant les examens de l'association provinciale appropriée. Les lois provinciales exigent que certains postes soient détenus par des ingénieurs professionnels. Cependant, bien d'autres postes du domaine de l'ingénierie du pétrole sont détenus par des personnes qui ne possèdent aucune désignation professionnelle. Les personnes qui aspirent à une carrière dans ce domaine doivent avoir des aptitudes en chimie et en géologie ainsi que de bonnes habiletés à communiquer.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 93 p. 100 des ingénieurs du pétrole étaient des hommes, mais on retrouve de plus en plus de femmes dans ce groupe. Ces professionnels sont plus âgés que la moyenne, car ils débutent leur carrière seulement entre l'âge de 24 et 26 ans, après de longues années d'études. Les immigrants n'ont été qu'une source peu importante de spécialistes en ingénierie du pétrole.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Depuis quelques années, l'exploration et l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel au Canada a connu des soubresauts. Au cours des années 1960 et 1970, on a rapidement exploité les champs pétrolifères et gazéifères de l'Alberta et de la Saskatchewan et mis sur pied un système moderne de distribution à grande échelle. De plus, les pénuries d'énergie et l'augmentation des prix du pétrole ont stimulé l'exploration et l'exploitation planifiée de gisements moins accessibles : les gisements extra-côtiers de l'Arctique et de Terre-Neuve et ceux des sables bitumineux. Cependant, au milieu de années 1980, des mesures d'économie d'énergie et d'autres facteurs ont provoqué la chute des prix de l'énergie et réduit l'exploration et l'exploitation au Canada. L'emploi dans le domaine de l'ingénierie du pétrole a suivi cette conjoncture et a été stagnant de 1984 à 1989. La croissance de l'emploi sera modeste jusqu'en 1995, mais dans la deuxième moitié de la décennie, des investissements accrus dans des projets énergétiques devraient stimuler la création d'emplois. Bien que le profil d'âge de ce groupe professionnel ne laisse pas entrevoir des niveaux élevés de retraite, les profils de carrière habituels et les récents ajustements dans la main-d'oeuvre pourraient stimuler une demande de remplacement plus élevée que d'habitude pour des postes d'ingénieurs. Les personnes dotées d'une solide formation et de compétences à jour auront les meilleures chances de décrocher un emploi et d'envisager une carrière dans ce groupe professionnel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**30 388 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**53 525 $**	
Décile supérieur	**81 843 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ingénieurs en aérospatiale 2155

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 405	3.4	6.6	2 708
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	5	81	14	98	2
	1986	97	3	4	80	16	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (58)
- Aéronefs et pièces (52)
- Produits électriques (5)
- Divers (1)

Transport, communications et services publics (24)
- Transports aériens (23)

Administration publique (9)
- Palier fédéral (8)
- Palier provincial (1)

Ingénieurs en aérospatiale 2155

Cadre de travail

Les ingénieurs en aérospatiale mettent au point des aéronefs, des missiles et des astronefs, et en assurent l'entretien. Ils peuvent se spécialiser en conception structurale, en mécanismes de navigation, en systèmes de guidage, en instruments, en analyse de vol, ou en analyse et en essai de contraintes. Ils se spécialisent également selon le type de produit auquel ils s'intéressent, p. ex., avions civils, hélicoptères, avions et satellites militaires. Ils oeuvrent souvent dans un bureau, à des postes de travail informatisés, ou dans des laboratoires de recherche et d'essai, et accomplissent parfois des tâches dans des ateliers de production. Ils participent souvent à la conception et à la mise au point, et accèdent souvent à des postes de surveillant, à mesure qu'ils cheminent dans la hiérarchie d'une organisation.

Études et compétences

Plusieurs ingénieurs en aérospatiale détiennent un diplôme en génie, habituellement en génie mécanique, aéronautique ou aérospatial. Quelques-uns ont reçu une formation en génie dans un collège communautaire, un cégep, un institut technique ou une école professionnelle. À l'heure actuelle, il n'existe pas de programmes reconnus en génie aérospatial au Canada, bien que des cours dans ce domaine soient offerts en option par de nombreux programmes de génie mécanique ou scientifique et au niveau des études de premier cycle. Après deux années d'expérience, les diplômés ayant complété un programme reconnu en génie peuvent s'inscrire auprès d'une association professionnelle en génie. Les personnes sans diplôme reconnu peuvent s'inscrire après avoir réussi les examens établis par l'association provinciale compétente. Pour pouvoir accéder à de nombreux postes, on exige des candidats qu'ils aient le statut d'ingénieur professionnel conféré par l'inscription. Les ingénieurs professionnels les plus qualifiés ont tendance à toucher des salaires plus élevés et à se voir confier de plus grandes responsabilités.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des ingénieurs en aérospatiale sont des hommes, mais on encourage les femmes à considérer ce groupe professionnel lorsqu'elles envisagent une carrière, étant donné les bonnes perspectives d'emploi et les bons salaires qui s'y offrent. L'âge moyen des membres de ce groupe est un peu plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs, du fait que l'on y trouve un nombre relativement élevé de travailleurs âgés de 55 ans et plus, et un nombre relativement faible de travailleurs âgés de 15 à 24 ans. En raison de la durée de la formation exigée, la plupart des personnes qui intègrent ces professions ont entre 24 et 26 ans. Les immigrants n'ont représenté qu'une faible source de main-d'oeuvre dans ce groupe au cours des dernières années. Le cheminement de carrière habituel de ces professionnels consiste à accéder à un poste de directeur après avoir occupé un poste d'ingénieur.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au Canada, la croissance rapide du secteur du transport aérien ces dernières années, stimulée par les modifications réglementaires et les perfectionnements techniques, s'est fortement répercutée sur l'emploi pour les ingénieurs en aérospatiale. La participation canadienne à l'exploitation de l'espace et la modernisation de la flotte aérienne des Forces armées du Canada ont également contribué à la croissance de l'emploi. Presque tous les ingénieurs en aérospatiale sont à l'emploi des industries manufacturières et des transports, ou bien du gouvernement. On prévoit un taux de croissance de l'emploi bien au-dessus du taux moyen de l'ensemble des professions, à mesure que se poursuivra la croissance de l'activité mondiale dans ce secteur. Les retraites et le départ d'ingénieurs qui accèdent à des postes en gestion créeront également de nouveaux débouchés. L'emploi dans ce groupe professionnel est sensible aux fluctuations économiques, mais devrait être plus stable qu'il ne l'a été ces dernières années.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**25 499 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**38 501 $**	
Décile supérieur	**54 318 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Urbanistes 2157

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	7 921	4.0	3.2	4 005
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	82	18	10	79	11	98	2
	1986	75	25	7	83	10	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (50)
- Palier municipal (31)
- Palier provincial (14)
- Palier fédéral (5)

Industrie des services (34)
- Services aux entreprises (28)
- Divers (2)
- Enseignement (2)

Finances, assurances et immobilier (5)

Urbanistes 2157

Cadre de travail

Les urbanistes élaborent des programmes en vue de planifier l'utilisation des terrains et le développement ordonné des communautés urbaines. Ils analysent les aspects démographiques, économiques et sociaux et élaborent des objectifs et des plans à moyen et à long terme se rapportant à l'utilisation des terrains et au développement des infrastructures. Ils communiquent avec les instances gouvernementales, les édiles municipaux et autres spécialistes afin d'établir des politiques d'utilisation et de développement des terres. Ils s'occupent de questions telles que le zonage, les artères de transport et leur capacité, les services publics, les parcs récréatifs, les projets domiciliaires publics et privés et la prévention de l'érosion et de la pollution des sols. Les urbanistes travaillent en général dans un bureau.

Études et compétences

Le profil académique le plus répandu chez ces professionnels consiste en un diplôme universitaire en planification, alors qu'un petit nombre détiennent un diplôme dans un domaine comme la géographie, le commerce, le génie, l'éducation, l'économie, l'architecture, la biologie, la sociologie, la gestion des ressources ou les sciences politiques. Environ 5 p. 100 détiennent un diplôme collégial en sciences sociales ou en technologie, mais les employeurs leur préfèrent en général les diplômés universitaires. Pour accéder à ces professions, on recommande un diplôme de premier cycle en planification ou dans une discipline connexe telle la géographie, l'urbanisme, l'architecture ou les sciences de l'environnement, suivi d'un diplôme d'études supérieures en planification. Les perspectives de carrière pour ceux qui détiennent un diplôme de premier cycle en planification s'améliorent nettement lorsqu'ils détiennent un diplôme d'études supérieures en administration ou dans un champ secondaire relié à la planification. L'inscription auprès de l'Institut canadien des urbanistes ou d'une association provinciale dans ce domaine constitue un atout.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 75 p. 100 des urbanistes étaient des hommes. Cependant, la proportion de femmes augmente rapidement. L'effectif était surtout constitué d'un nombre légèrement supérieur à la moyenne de personnes d'âge mûr, les travailleurs âgés de 15 à 24 ans étant relativement peu nombreux. Cela s'explique par le fait que ceux qui intègrent ce groupe professionnel sont en général dans le milieu de la vingtaine ou dans la vingtaine avancée. Les personnes qui ont une expérience d'enseignement en planification font souvent une carrière qui mène à l'administration dans la Fonction publique, la gestion ou l'enseignement.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les urbanistes se retrouvent en plus grand nombre au gouvernement (surtout au niveau municipal), ou à titre d'expert-conseil dans le secteur privé et dans le secteur de l'immobilier. Le nombre d'urbanistes à l'emploi des gouvernements est stable et on s'attend à ce qu'il y ait très peu de croissance entre 1989 et 1995; il y aura cependant une forte demande pour des candidats qui possèdent une scolarité avancée et ont accumulé beaucoup d'expérience. La croissance de l'emploi dans ce groupe sera supérieure à la moyenne globale au cours de la même période, la plupart des nouveaux postes se situant au Canada central et dans l'Ouest canadien. Ceci résulte du fait que dans ces régions, la croissance de la population est plus élevée en raison de la migration interprovinciale et des tendances de l'immigration. D'autres débouchés surviendront suite à des retraites et des changements de carrière. L'emploi des urbanistes est quelque peu touché par la conjoncture économique, à cause, en partie, du nombre élevé d'urbanistes qui travaillent à titre d'expert-conseil.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 210 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**38 330 $**	
Décile supérieur	**53 580 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ingénieurs professionels 2159

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 091	3,4	2,2	3 890
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	96	4	7	80	13	88	12
	1986	95	5	4	80	16	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (48)
- Services aux entreprises (46)
- Enseignement (1)

Industries manufacturières (21)
- Produits électriques (3)
- Pâtes et papiers (2)
- Aliments et boissons (2)

Administration publique (12)
- Palier provincial (5)
- Palier municipal (4)
- Palier fédéral (3)

Ingénieurs professionels 2159

Cadre de travail

Ce groupe professionnel est constitué d'ingénieurs spécialisés qui ne représentent qu'une faible proportion de l'effectif oeuvrant dans le domaine du génie; signalons, entre autres, les ingénieurs physiques, les ingénieurs en agriculture, en géologie, en foresterie et en arpentage, les ingénieurs maritimes et les ingénieurs en architecture navale. Tout comme dans les autres disciplines du génie, le travail consiste à appliquer des principes scientifiques, et il touche en grande partie la conception de la machinerie et des systèmes de production, l'efficacité au niveau de la gestion, et l'entretien des systèmes de production. Les ingénieurs professionnels travaillent habituellement dans des bureaux ou sur les lieux de production, tels les moulins, les chantiers maritimes et les scieries. Certains types d'ingénieurs professionnels (p. ex., les ingénieurs forestiers ou géologues) sont appelés, à l'occasion ou en permanence, à travailler dans des endroits isolés.

Études et compétences

Les membres de ce groupe professionnel sont généralement titulaires d'un diplôme universitaire dans une discipline du génie ou dans un domaine scientifique. En général, on intègre ces professions par la voie d'un programme universitaire accrédité. Après avoir obtenu son diplôme et acquis deux ans d'expérience pratique sous supervision, le candidat peut présenter une demande d'adhésion à une association provinciale de génie. Un candidat peut aussi répondre aux exigences scolaires en passant les examens élaborés par l'association provinciale compétente. L'inscription à l'une des associations provinciales permet à une personne d'utiliser le titre d'ingénieur professionnel, qui est exigé pour certains postes en génie.

Les aspirants à des postes d'ingénieur devraient posséder des aptitudes pour les mathématiques et les sciences ainsi qu'une habileté à bien communiquer.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des ingénieurs oeuvrant dans ce groupe professionnel sont des hommes, bien que l'on y rencontre de plus en plus de femmes; elles sont d'ailleurs encouragées à considérer une carrière dans ce domaine, où les perspectives d'emploi sont bonnes et les possibilités salariales, intéressantes.

L'effectif de ce groupe professionnel est plus âgé que l'ensemble de la population active. À cause de la durée de la période de formation requise, les personnes qui intègrent le groupe ont habituellement entre 24 et 26 ans. Le cheminement normal de carrière en génie consiste à passer d'un emploi d'ingénieur praticien à un poste en gestion. Dans certaines disciplines du génie, ce passage survient plus tard en cours de carrière, mais il entraîne dans tous les cas l'ouverture de postes reliés à l'exécution de tâches techniques, ce qui se traduit par des débouchés pour les nouveaux diplômés en génie. Au cours des dernières années, les immigrants ont peu contribué à l'augmentation du nombre d'ingénieurs formés intégrant ce groupe professionnel.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le secteur des services aux entreprises (soit le domaine de la consultation) emploie 46 p. 100 de la main-d'oeuvre de ce groupe professionnel, alors que le secteur manufacturier en emploie 21 p. 100 et le gouvernement, 12 p. 100. Le reste est réparti entre les autres secteurs industriels. Les prévisions touchant l'activité économique au cours de la période de 1989 à 1995 laissent entrevoir un taux de croissance de l'emploi pour ce groupe qui sera supérieur à celui de l'ensemble des professions. En raison de la structure d'âge de l'effectif de ce groupe et des réorientations de carrière que l'on rencontre souvent chez les ingénieurs, de nouveaux débouchés pourraient être offerts. L'emploi dans le domaine du génie est quelque peu influencé par les conditions économiques, principalement en période de récession, lorsque surviennent des réductions temporaires de la demande pour des services de consultation.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**22 784 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**40 313 $**	
Décile supérieur	**61 379 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Arpenteurs-géomètres 2161

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	15 490	-0.6	-0.1	4 704
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	95	5	37	59	4	93	7
	1986	95	5	23	72	5	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (42)
- Services aux entreprises (41)

Administration publique (21)
- Palier provincial (9)
- Palier municipal (8)
- Palier fédéral (4)

Industrie de la construction (16)

Arpenteurs-géomètres 2161

Cadre de travail

Ce groupe professionnel englobe les arpenteurs de levés de terrain, les arpenteurs ingénieurs, les arpenteurs de levés de mine, les arpenteurs de plans topographiques, les hydrographes et les arpenteurs géodésiques. Ils délimitent et définissent les limites, les niveaux de dénivellation et les contours des terrains et plans d'eau en vue de tracer des cartes ou aux fins d'activités de construction, minières ou autres. Ils utilisent des instruments et des appareils de mesure spécialisés tels les théodolites, les théodolites réitérateurs, les niveaux et les appareils électroniques au laser.

Très détaillé, le travail d'arpentage exige une grande exactitude, et les innovations technologiques permettent de prendre plus rapidement des mesures plus précises. Les ordinateurs peuvent servir à analyser les mesures prises sur le terrain ainsi qu'à tracer des cartes et des graphiques. Les appareils électroniques de mesure des distances et les satellites gravitant autour de la planète permettent une étude précise de la terre pour l'arpentage géodésique.

Ce sont les arpenteurs de levés de terrains qui sont les plus nombreux dans ce groupe professionnel. Bien que certains d'entre eux travaillent et résident dans les régions urbaines, d'autres séjournent dans des camps (qu'ils partagent parfois avec des équipes de construction) lorsqu'ils travaillent sur des sites de construction ou d'exploration plus éloignés. Plusieurs arpenteurs-géomètres choisissent ce métier parce qu'ils aiment travailler dans des régions sauvages.

Les arpenteurs-géomètres travaillent habituellement pour des entreprises de construction, des gouvernements ou des entreprises spécialisées en génie ou en arpentage. Les arpenteurs de levés de terrain accrédités sont souvent des travailleurs autonomes qui possèdent leur propre entreprise d'arpentage.

Études et compétences

Toutes les provinces exigent que les arpenteurs de levés de terre détiennent un permis en règle, obtenu au terme d'une période de formation en cours d'emploi, et suite à la réussite des études requises, menées dans une école technique ou une université. Des examens écrits et pratiques doivent également être passés avec succès avant l'obtention du permis.

Le plus souvent, les travailleurs de ce groupe professionnel détiennent un diplôme d'études collégiales en arpentage ou en génie civil, ou ont suivi un programme d'études professionnelles en génie.

Les arpenteurs-géomètres doivent faire preuve d'endurance physique, être prêts à se déplacer, avoir une bonne vue et posséder des aptitudes en mathématiques.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des arpenteurs-géomètres sont des hommes, les femmes comptant pour 5 p. 100 de l'effectif. Les arpenteurs-géomètres sont habituellement plus jeunes que la moyenne des autres travailleurs; ainsi, ceux qui sont âgés de 15 à 24 ans sont relativement plus nombreux, et ceux âgés de 55 ans et plus, moins nombreux. La plupart des arpenteurs-géomètres commencent à exercer ces professions entre l'âge de 17 et 23 ans, et plusieurs changent de métier avant le milieu de la trentaine. Plusieurs arpenteurs-géomètres qualifiés continuent d'exercer leur profession pour toute la durée de leur carrière; par contre, les moins compétents ont tendance à percevoir ce métier comme étant réservé aux jeunes. Ceux qui ont complété des études dans un cégep, un collège communautaire ou une école technique délaissent souvent l'arpentage pour devenir surveillant en architecture ou en génie, dessinateur ou directeur. En 1986, 92 p. 100 des arpenteurs-géomètres travaillaient à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les nouvelles techniques d'arpentage ont mené à des augmentations de la productivité, ce qui a eu pour conséquence d'affaiblir la croissance de l'emploi pour les membres les moins compétents de ce groupe professionnel. Par conséquent, les perspectives de l'emploi changeront peu entre 1989 et 1995, même si le secteur de la construction demeure très actif. La situation de l'emploi devrait demeurer bonne pour les arpenteurs de levés de terrain accrédités et pour les spécialistes de l'arpentage. L'Association canadienne des scientistes géodésiques et cartographiques signale un vieillissement de l'effectif des arpenteurs-géomètres hautement compétents, et prévoit une demande assez considérable pour remplacer ces employés. On estime cependant que la demande de remplacement pour l'ensemble du groupe professionnel sera proportionnellement plus faible que pour les autres professions.

Etant donné que le travail d'arpentage s'effectue surtout au cours des mois d'été, le taux de chômage des arpenteurs-géomètres est plus élevé en hiver. Les liens étroits qui existent entre le travail d'arpentage et l'exploration minière et la construction, deux secteurs sujets aux fluctuations cycliques, font que les perspectives d'emploi pour ce groupe professionnel peuvent diminuer en période de récession.

Salaires

Les arpenteurs de levés de terrain à la fois qualifiés et accrédités touchent souvent des salaires nettement plus élevés que ceux de leurs collègues moins compétents.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 300 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**28 591 $**	
Décile supérieur	**42 117 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

The Canadian Institute of Surveying and Mapping
C.P. 5378, succursale «F»
Ottawa, Ontario K2C 3J1
(613) 224-9851

Dessinateurs 2163

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	33 146	-2.9	-2.5	4 904
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	82	18	26	68	6	94	6
	1986	82	18	17	76	7	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (41)
- Services aux entreprises (38)
- Enseignement (2)

Industries manufacturières (26)
- Fabrication de machines (5)
- Produits électriques (4)
- Fabrication de produits métalliques (4)

Administration publique (12)
- Palier provincial (4)
- Palier municipal (4)
- Palier fédéral (4)

Dessinateurs 2163

Cadre de travail

Un dessinateur exécute un plan détaillé à partir de croquis et de spécifications. Il doit exécuter des cartes, des tableaux, des plans, des présentations graphiques et des dessins de produits fabriqués, d'immeubles et autres structures, selon les exigences d'experts techniques, tels les architectes et les ingénieurs. Les dessinateurs utilisent des postes d'ordinateur spécialisés, en général à titre de membre d'une équipe de conception. La conception assistée par ordinateur remplace de plus en plus le dessin à la main. Le travail est exécuté dans un bureau, le dessinateur travaillant en moyenne entre 35 et 40 heures par semaine.

Études et compétences

La possibilité de bien se représenter un espace en trois dimensions, la patience, la discipline et la concentration constituent des atouts pour ce type de travail. Bien que les dessinateurs fassent généralement partie d'un grand effectif, qui peut compter plusieurs centaines de personnes, ils travaillent souvent par eux-mêmes. Pour être dessinateur principal, il faut en général de 8 à 10 ans d'expérience dans ce groupe.

La plupart des dessinateurs détiennent un diplôme en dessin d'un collège communautaire, d'une école de métiers ou d'un cégep. Une formation collégiale en technologie du génie peut également permettre d'obtenir un poste dans ce groupe.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, un peu plus d'un dessinateur sur six était une femme. Par ailleurs, la proportion de professionnels âgés de 25 à 54 ans dans ce groupe est légèrement plus élevée que la moyenne, sans doute une conséquence des perspectives d'emploi réduites pour les nouveaux candidats au début des années 1980. Depuis ce temps-là, les conditions d'emploi se sont améliorées pour les nouvelles recrues, dont la plupart sont âgés de 19 à 24 ans. En 1986, 92 p. 100 des dessinateurs travaillaient à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La plupart des dessinateurs travaillent dans les secteurs des services aux entreprises, des industries manufacturières et de la construction; la demande pour les dessinateurs dépendra donc des conditions économiques dans ces secteurs. Étant donné que l'emploi dans le domaine dépend de l'activité dans le secteur manufacturier et dans l'industrie de la construction, qui sont sujets aux fluctuations dans le monde des affaires, les dessinateurs peuvent enregistrer des pertes d'emploi au cours des récessions.

La conception assistée par ordinateur a grandement changé les méthodes de création et de conception de nouveaux produits. Les systèmes informatiques perfectionnés permettent de représenter les objets en perspective et facilitent la conception des formes et des organes de machines complexes. Par conséquent, la tendance vise de plus en plus à intégrer la conception et la fabrication automatisées. Ces changements ont éliminé beaucoup de tâches répétitives et exigent du dessinateur des compétences plus poussées en matière de conception, un graphisme plus raffiné et des dessins plus précis. L'élargissement des applications de la conception assistée par ordinateur multipliera les possibilités dans les domaines du paysagisme, de la décoration intérieure et du dessin de mode.

Ces perfectionnements technologiques entraînent des changements fondamentaux du marché du travail pour les dessinateurs. Les nouvelles techniques de conception ont permis au dessinateur d'accroître de manière appréciable son volume de travail, ce qui pourrait entraîner une baisse du nombre de postes dans ce domaine, malgré une demande croissante pour des services de dessin. Cependant, les perspectives d'emploi semblent meilleures pour ceux qui ont une formation dans les nouvelles technologies de dessin et de conception assistée par ordinateur.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 599 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 519 $**	
Décile supérieur	**39 213 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Technologues et techniciens en architecture 2164

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 705	4,3	3,6	1 000
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	86	14	27	67	6	96	4
	1986	80	20	28	65	7	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (64)
- Services aux entreprises (57)
- Enseignement (5)
- Hébergement et restauration (1)

Administration publique (13)
- Palier fédéral (6)
- Palier provincial (3)
- Palier municipal (3)

Industries manufacturières (10)
- Fabrication de produits métalliques (3)
- Bois (2)

Technologues et techniciens en architecture 2164

Cadre de travail

Les technologues et les techniciens en architecture travaillent avec les architectes et les ingénieurs civils à la conception d'immeubles. Ils effectuent des recherches et préparent des dessins, des maquettes d'architecture, des spécifications et des contrats se rapportant aux projets de construction. Les techniciens et les technologues en architecture travaillent pour des compagnies d'architectes et de construction, des gouvernements et des grandes firmes qui surveillent leurs propres travaux de construction. Ils surveillent souvent les projets de construction et coordonnent et contrôlent les travaux effectués par d'autres.

Ce groupe comprend les technologues et les techniciens en architecture et en construction.

Études et compétences

La plupart des membres de ce groupe professionnel détiennent un diplôme d'études postsecondaires. En 1986, le plus grand nombre détenaient un diplôme collégial en technologies du dessin d'architecture (39 p. 100); environ 8 p. 100 possédaient un diplôme universitaire en architecture. Les associations professionnelles offrent une accréditation aux candidats qui détiennent le diplôme et l'expérience nécessaires.

Provenance de la main-d'oeuvre

Environ 20 p. 100 des technologues et des techniciens en architecture sont des femmes, et leur nombre augmente rapidement.

Le nombre de travailleurs dans ce domaine augmente et, par conséquent, l'âge moyen est inférieur à la moyenne; une part moins importante ont plus de 55 ans et la majorité ont moins de 25 ans. La plupart des techniciens et des technologues accèdent à ces professions entre l'âge de 20 et 23 ans. En 1986, 92 p. 100 des technologues et des techniciens en architecture travaillaient à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les prévisions récentes font état d'un accroissement dans le domaine de la construction tout au cours des années 1990, surtout au Canada central, où il semble que l'expansion et la modernisation des industries manufacturières se poursuivra à un rythme soutenu au cours des prochaines années. Ceci laisse entrevoir de bonnes perspectives d'emploi pour les technologues et les techniciens en architecture, qui connaîtront un croissance supérieure à la moyenne entre 1989 et 1995. Ces perspectives sont quelque peu assombries par la jeunesse relative des titulaires de postes dans ce domaine, ce qui engendrera très peu de débouchés découlant des retraites et des changements de carrière.

La plupart des technologues et des techniciens en architecture trouvent des emplois dans le domaine des services aux entreprises et auprès des divers paliers du gouvernement; malgré la nature saisonnière de l'activité dans le domaine de la construction, l'emploi dans ce groupe professionnel demeure généralement stable toute l'année. Par ailleurs, l'emploi est sensible à la conjoncture économique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**15 643 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 015 $**	
Décile supérieur	**40 480 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Conseil canadien des techniciens
et technologues
pièce 807, 880, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1R 6K7
(613) 238-8123

Technologues et techniciens en génie 2165

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	51 709	1,1	1,8	23 033
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	92	8	29	65	6	96	4
	1986	90	10	22	72	6	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (39)
- Produits électriques (11)
- Fabrication de machines (5)
- Véhicules automobiles et pièces (3)

Industrie des services (18)
- Services aux entreprises (12)
- Enseignement (3)
- Divertissements et loisirs (1)

Transport, communications et services publics (16)
- Énergie électrique (7)
- Téléphonie et télégraphie (4)

Technologues et techniciens en génie 2165

Cadre de travail

Les technologues et techniciens en génie jouent un rôle essentiel dans la conception et le fonctionnement de la plupart des aspects de la production. Les technologues se distinguent des techniciens par le niveau et la nature de leur formation. Des associations professionnelles dans chaque province offrent des programmes d'accréditation tant pour les techniciens que pour les technologues.

Les techniciens et technologues en génie peuvent se spécialiser dans l'une ou l'autre des disciplines du génie, dont les plus importantes sont le génie civil, qui se rapporte à des domaines comme la conception, la construction et l'entretien des structures, et le transport et le traitement des eaux; le génie électrique et électronique, qui porte sur la conception de machines électriques, de contrôles industriels et de matériel informatique; le génie chimique, qui traite de la transformation des aliments, du contrôle de la pollution, de la chimie industrielle, de la pétrochimie et des produits pharmaceutiques; le génie industriel, qui s'intéresse au contrôle de la qualité, aux systèmes énergétiques, à la protection contre les incendies et aux applications informatiques; le génie mécanique, qui vise la fabrication, le chauffage, la ventilation, la climatisation et la réfrigération ainsi que l'aérospatiale; et le génie des ressources minières et des métaux, qui porte sur les techniques d'extraction des minéraux, l'exploitation minière et les technologies du soudage.

Les technologues exécutent diverses tâches, y compris les mesures et les analyses, la conception, la surveillance des installations sur place et le contrôle de la qualité. Les techniciens exécutent des tâches semblables, quoique moins complexes et assorties de responsabilités moindres.

Études et compétences

En 1986, environ le tiers des technologues et techniciens en génie détenaient un certificat ou un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep, les autres ayant reçu leur formation auprès d'un institut technologique. Les titulaires reçoivent l'accréditation après deux ou trois ans d'expérience en milieu de travail, selon les exigences provinciales. La plupart des personnes dans ce domaine ont étudié les technologies du génie civil, électrique et électronique; bon nombre possèdent une expérience des métiers liés à l'électricité.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bien que les techniciens et technologues en génie soient surtout des hommes, le nombre de femmes dans ce groupe professionnel a augmenté, atteignant 10 p. 100 en 1986. Les titulaires de ces postes sont plus jeunes que la moyenne des autres professions, une proportion légèrement supérieure ayant entre 15 et 24 ans et une proportion nettement moins élevée ayant 55 ans ou plus. La plupart des personnes qui intègrent ces professions sont âgées entre 19 et 24 ans. Par le passé, l'immigration a constitué une source importante de travailleurs formés, et l'on s'attend à ce que cette tendance se maintienne. En 1986, 94 p. 100 des personnes qui travaillaient dans ce domaine le faisaient à plein temps.

Quelques technologues chevronnés travaillent comme ingénieur. D'autres accèdent à des postes de directeur ou de vendeur, après avoir acquis une expérience technique.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La conjoncture du marché du travail pour les technologues et techniciens en génie s'annonce bonne, à la lumière des projections touchant l'activité économique. L'emploi dans ce groupe devrait s'accroître à un rythme supérieur à celui de la moyenne, et ce, à l'échelle nationale. Cette évolution sera due en partie à l'expansion et aux efforts de modernisation soutenus de la capacité des entreprises manufacturières du Canada central, au début des années 1990, et à une reprise des investissements touchant les installations d'extraction des ressources, vers le milieu de la décennie. La plupart des emplois dans ce groupe professionnel se retrouvent dans l'industrie manufacturière, dans le secteur des services aux entreprises et dans les services publics.

On anticipe que le nombre de postes disponibles sera quelque peu réduit par une demande de replacement plutôt modeste, laquelle devrait être inférieure à celle pour l'ensemble des professions. Étant donné que l'effectif de ce groupe professionnel est relativement jeune, on prévoit que le nombre de personnes qui prendront leur retraite ou opteront pour une autre carrière sera plus faible.

L'emploi des technologues et techniciens dont le travail se rapporte au domaine de la construction est sujet à des fluctuations saisonnières. De plus, l'emploi est sensible à l'évolution de la conjoncture économique.

Pour des renseignements à jour sur les salaires ou pour en savoir davantage sur les perspectives de carrière qui s'offrent aux technologues et techniciens, communiquez avec le Conseil canadien des techniciens et technologues, au (613) 238-8123 ou, par télécopieur, au (613) 238-8822.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 392 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 306 $**	
Décile supérieur	**44 404 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Conseil canadien des techniciens
et technologues
pièce 807, 880, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1R 6K7
(613) 238-8123

Mathématiciens, statisticiens et actuaires 2181

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 276	1.7	2.0	3 044
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	70	30	10	81	9	91	9
	1986	67	33	8	83	8	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (31)
- Palier fédéral (18)
- Palier provincial (10)
- Palier municipal (3)

Industrie des services (28)
- Services aux entreprises (18)
- Enseignement (6)
- Divers (2)

Finances, assurances et immobilier (18)

Mathématiciens, statisticiens et actuaires 2181

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les actuaires, les démographes, les statisticiens, les experts en méthode d'échantillonnage et les statisticiens spécialisés dans les sondages.

Les mathématiciens s'intéressent aux mathématiques pures ou appliquées. En mathématiques pures, ils abordent la discipline comme science abstraite et enseignent habituellement dans les universités après avoir obtenu un doctorat. Les spécialistes des mathématiques appliquées œuvrent dans les entreprises commerciales et industrielles, où ils se consacrent à la gestion des affaires, la recherche en laboratoire et la conception des produits, ou dans le domaine des ordinateurs. La statistique est un domaine particulier des mathématiques qui consiste à recueillir, à ordonner, à analyser, à interpréter et à présenter des données numériques.

Les actuaires sont surtout embauchés par le secteur des assurances. Ils conçoivent des régimes d'assurance et de pension à partir de données statistiques telles le taux de maladie, de blessures, de mortalité, de chômage, d'accidents, d'infirmités et de retraites. Ils fixent les primes et les dispositions contractuelles de chaque type de police d'assurances en fonction des statistiques sociales et démographiques.

Études et compétences

La plupart des mathématiciens, des statisticiens et des actuaires s'engagent dans cette carrière avec un diplôme de premier cycle en mathématiques, en commerce, en géographie ou en économique. En outre, certains secteurs ou employeurs peuvent exiger d'autres compétences, par exemple, un diplôme d'études supérieures ou un certificat en actuariat.

Provenance de la main-d'oeuvre

En plus de ceux qui ont fait des études de premier cycle en mathématiques, en commerce ou en économique, les personnes qui réintègrent le marché du travail après une certaine absence constituent une source importante de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel; les immigrants ne constituent qu'une source mineure.

Bien que ces professions aient été exercées par les hommes dans le passé, la proportion de femmes dans le domaine a augmenté depuis 1981. La majorité des mathématiciens, des statisticiens et des actuaires travaillent en Ontario (51%) et au Québec (24%). L'âge moyen (36 ans) n'a guère changé depuis 1971. La majorité des travailleurs ont entre l'âge de 25 et 29 ans quand ils intègrent ce groupe, et ils commencent à s'en retirer entre l'âge de 35 et 39 ans, pour une carrière moyenne de 10 ans. Avec l'expérience, les membres de ces professions peuvent aspirer des postes de surveillance, d'administration et de direction.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Étant donné qu'environ 75 p. 100 de ces travailleurs oeuvrent dans l'administration publique, les finances et les services aux entreprises, l'emploi est relativement stable. Le taux de croissance de l'emploi, légèrement supérieur à la moyenne, a été le fruit de la croissance élevée dans le secteur des finances, contrebalancée par une croissance lente dans le secteur public.

Entre 1989 et 1995, on prévoit le maintien d'un taux de croissance de l'emploi légèrement supérieur à la moyenne, résultat d'une croissance moyenne dans le secteur public, contrebalancée par une croissance soutenue mais faible dans les secteurs des finances et des services aux entreprises. On s'attend à ce que le secteur des services aux entreprises offre de meilleures perspectives d'emploi, étant donné l'accroissement de l'utilisation des services de sous-traitants et l'essor général de l'économie. Les services de prévisions offerts par ces travailleurs constituent une source importante de croissance dans le domaine, et les perspectives générales d'avenir dans ce secteur s'amélioreront grâce au développement soutenu d'ordinateurs moins chers et de logiciels améliorés.

En raison de l'évolution démographique, les perspectives sont meilleures pour les actuaires qui travaillent dans le domaine des assurances et des finances. À mesure qu'augmentent l'âge de la population active ainsi que les revenus des travailleurs, la demande de polices d'assurance-vie, d'assurances de biens et d'assurances de risques divers augmentera aussi.

Il se peut que des débouchés dans le domaine de l'enseignement s'ouvrent dans les collèges, les cégeps et les universités pour les titulaires d'un doctorat en mathématiques ou en statistique qui ont des connaissances en informatique. Par ailleurs, la recherche opérationnelle est un nouveau domaine d'emploi qui prend de l'essor.

En général, les conditions économiques prévues pour la période de 1989 à 1995 indiquent que l'emploi dans ce domaine connaîtra une croissance non seulement plus rapide que la moyenne, mais également plus rapide qu'entre 1981 et 1989. On s'attend à ce qu'environ 3 000 nouveaux postes soient disponibles au cours de cette période, dont les deux-tiers serviront à remplacer les employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 616 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**37 681 $**	
Décile supérieur	**55 397 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Institut canadien des actuaires
pièce 1040, 360, rue Albert
Ottawa, Ontario K1R 7X7
(613) 236-8196

Analystes de systèmes, programmeurs en informatique et travailleurs assimilés 2183

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	126 178	9.8	6.0	103 836
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	72	28	23	75	2	94	6
	1986	69	31	20	78	2	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (36)
- Services aux entreprises (27)
- Enseignement (6)
- Hôpitaux (1)

Industries manufacturières (16)
- Fabrication de machines (3)
- Produits électriques (3)
- Aliments et boissons (1)

Administration publique (14)
- Palier fédéral (6)
- Palier provincial (6)
- Palier municipal (2)

Analystes de systèmes, programmeurs en informatique et travailleurs assimilés 2183

Cadre de travail

Ce groupe comprend les analystes de systèmes, les analystes de systèmes logiciels, les programmeurs et les analystes de méthodes. En général, ces professionnels travaillent dans un bureau et s'occupent d'opérations et de réseaux informatisés, de grande envergure. Un analyste de systèmes est chargé de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes informatisés, alors qu'un programmeur écrit et entretient des programmes informatiques. Les analystes en chef doivent souvent assumer la direction de projets de systèmes. Les carrières dans ce domaine peuvent déboucher sur des postes de direction.

Études et compétences

Les principales sources de main-d'œuvre pour ces professions sont les collèges communautaires, les cégeps et les universités. Il n'existe aucun mécanisme officiel de délivrance de licence ou d'accréditation des programmeurs en informatique et des analystes de systèmes. Cependant, le certificat de spécialiste en traitement des données est de plus en plus reconnu. L'importance des écoles de métiers et des écoles de formation professionnelle comme fournisseurs de ce type de main-d'œuvre diminue de plus en plus.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des professionnels dans ce groupe détiennent un diplôme universitaire en sciences informatiques, en commerce ou en mathématiques. Par ailleurs, la plupart des diplômés de collèges communautaires ou de cégeps ont surtout étudié les sciences informatiques. D'autres candidats proviennent également de certains domaines où l'on met l'accent sur les mathématiques, notamment le génie électrique, le commerce et les mathématiques proprement dites.

Le nombre de programmeurs a augmenté rapidement en réponse à la demande. Récemment, un plus grand nombre de femmes ont intégré ce domaine, la proportion qu'elles y occupent ayant passé de 28 p. 100 à 31 p. 100 entre 1981 et 1986.

Il faut constamment trouver de nouveaux candidats pour ce groupe, étant donné que bon nombre des professionnels qui y œuvrent quittent pour obtenir des postes de direction, de gestion des ventes et d'enseignement.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi parmi les analystes de systèmes, les programmeurs en informatique et les professions connexes a connu une croissance nettement supérieure à la moyenne au cours de la période de 1981 à 1989. Ce taux de croissance élevé résulte de l'informatisation rapide de l'économie qui a engendré un taux de chômage très faible pour ce groupe.

De 1989 à 1995, on s'attend à ce que le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe dépasse nettement la moyenne, en raison principalement de l'informatisation accrue de l'économie. L'emploi dans ces professions dépend peu de la conjoncture économique et il n'y a pratiquement pas de variations saisonnières. Les analystes de systèmes, les analystes de logiciels et les programmeurs sont embauchés dans une grande variété de secteurs de l'économie, avec une certaine concentration dans le secteur des services aux entreprises, les industries manufacturières et l'administration publique. Dans l'ensemble, les progrès technologiques ont profité aux programmeurs en informatique et aux analystes de systèmes. La disponibilité de systèmes informatiques moins dispendieux a permis la mise en œuvre d'applications plus spécialisées et plus faciles à utiliser et a créé de nouveaux débouchés pour les gestionnaires de bases de données, les ingénieurs de systèmes d'information, les programmeurs et les informaticiens. Le remplacement de gros ordinateurs par des ordinateurs plus petits a entraîné une évolution dans les aptitudes requises pour les emplois dans ce groupe.

En général, les conditions économiques qui auront cours de 1989 à 1995 se traduiront dans ce groupe par un taux de croissance de l'emploi plus élevé que la moyenne, mais un peu moins élevé que dans les années 1980. On s'attend à ce que le nombre de débouchés dans ce groupe soit d'environ 100 000, un peu plus de la moitié provenant d'employés qui quittent leur poste pour diverses raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**19 364 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 753 $**	
Décile supérieur	**46 554 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Économistes 2311

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	16 138	3.9	2.1	10 520
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	80	20	6	84	10	93	7
	1986	73	27	5	87	8	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (34)
- Palier provincial (16)
- Palier fédéral (15)
- Palier municipal (3)

Industrie des services (26)
- Services aux entreprises (20)
- Divers (2)
- Enseignement (2)

Industries manufacturières (12)
- Industrie chimique (2)
- Produits électriques (2)
- Aliments et boissons (1)

Économistes 2311

Cadre de travail

Les économistes peuvent se spécialiser dans divers secteurs tels l'agriculture, les politiques financières, l'énergie et la main-d'œuvre. Bien que certains économistes (p. ex., des professeurs d'université) soient essentiellement des théoriciens qui cherchent à expliquer les tendances économiques, la plupart s'intéressent à l'application pratique des politiques économiques dans des domaines particuliers, comme la santé ou l'éducation. En général, le travail de l'économiste consiste à mener des recherches, à faire des analyses et à dresser des estimations, des prévisions et des rapports. Un économiste en administration des affaires conseillera les gestionnaires des firmes industrielles et des agences gouvernementales sur des questions touchant l'efficacité des opérations, les méthodes de marketing et les considérations fiscales. Les économistes qui travaillent dans une banque analysent les tendances qui se dessinent dans le secteur des affaires et dressent des prévisions des marchés de l'argent et du crédit. Les économistes spécialisés dans l'analyse des investissements se concentrent sur la prévision des effets que divers facteurs sociaux et politiques pourraient avoir sur le secteur industriel et les marchés des valeurs.

Études et compétences

Pour accéder à un emploi d'économiste, il faut avoir obtenu un baccalauréat avec spécialisation en économie au terme de trois ou quatre ans d'études universitaires. Cependant, l'importance des études supérieures est de plus en plus reconnue; pour enseigner l'économie à l'université, les candidats doivent détenir un doctorat avec spécialisation dans l'une des disciplines économiques.

Provenance de la main-d'œuvre

On intègre le plus souvent ce groupe professionnel proviennent du système d'enseignement traditionnel, mais un certain nombre d'économistes sont des personnes qui réintègrent le marché du travail après avoir été au foyer.

D'après le recensement de 1981, 20 p. 100 des économistes étaient des femmes. Bien qu'encore faible, cette proportion s'est accrue, atteignant 27 p. 100 en 1986. La plupart des économistes intègrent la profession entre l'âge de 25 et 34 ans, et continuent de l'exercer jusqu'à la retraite, soit entre 60 et 65 ans. Par conséquent, leur carrière s'échelonne sur une période de 30 à 35 ans, sauf dans le cas des économistes qui accèdent plus tard à d'autres professions, par exemple, à un poste de direction. En 1986, l'âge moyen des travailleurs dans ce groupe était de 36 ans. Dans ce domaine, la plupart des débouchés sont offerts dans les grands centres urbains.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été nettement supérieure à la moyenne. Depuis le début des années 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a été supérieure à la moyenne. La faible croissance de l'emploi dans l'administration publique a été plus que compensée par la forte croissance dans d'autres secteurs de l'économie.

Au cours de la période de 1989 à 1995, on prévoit que l'emploi continuera de croître à un taux un peu plus élevé que la moyenne, fruit d'une croissance moyenne dans l'administration publique et d'une croissance plus élevée dans les secteurs des services aux entreprises et des finances.

Des postes de débutants peuvent être offerts aux nouveaux diplômés, et les économistes chevronnés peuvent accéder à des postes de direction.

Les progrès technologiques ont valorisé le travail des économistes : les systèmes informatiques et les produits logiciels effectuent maintenant les calculs mathématiques, et emmagasinent et traitent de gros volumes de données, permettant aux économistes de consacrer une plus grande partie de leur temps à l'analyse ainsi qu'à la préparation et à la rédaction de rapports. Les candidats ayant une formation quantitative et une bonne connaissance des techniques informatisées de traitement des données auront un avantage certain face au marché de l'emploi.

Étant donné les conditions économiques prévues au cours de la période de 1989 à 1995, on anticipe la création d'emplois dans ce groupe à un rythme plus légèrement rapide que la moyenne, encore que moins rapide qu'au cours de la décennie précédente. Quelque 10 000 postes seront disponibles, dont les quatre-cinquièmes seront le fait des personnes qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent la profession.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 814 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**39 427 $**	
Décile supérieur	**58 663 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés 2313

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 251	0.2	2.2	821
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	62	38	14	82	4	88	12
	1986	57	43	9	87	4	80	20
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (55)
- Enseignement (21)
- Services aux entreprises (14)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (10)

Administration publique (40)
- Palier provincial (19)
- Palier fédéral (14)
- Palier municipal (6)

Transport, communications et services publics (3)

Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés 2313

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les anthropologues, les archéologues, les criminologues, les ethnologues et les sociologues, qui étudient tous le comportement humain.

Les sociologues examinent les groupes sociaux tels les familles, les collectivités, les associations et autres organisations d'une société moderne. Ils étudient les caractéristiques de ces groupes, retracent leur origine et leur évolution, et analysent la façon dont ils influencent les attitudes et les comportements individuels. Les sociologues s'intéressent également à l'influence des individus sur les groupes auxquels ils appartiennent.

Les anthropologues et les archéologues étudient l'origine et l'évolution des sociétés et des cultures humaines en étudiant les sociétés primitives et les vestiges archéologiques des anciennes civilisations. Parmi les autres domaines connexes, on compte la sociologie urbaine, la sociologie industrielle, la criminologie, la sociologie éducationnelle, la sociologie médicale, les relations ethniques et raciales, les études sur la religion, les études sur la condition des femmes et la sociobiologie.

Études et compétences

Il faut normalement détenir une maîtrise en sociologie pour obtenir un emploi de sociologue. Il est souhaitable d'avoir étudié la statistique dans le cadre d'un programme de premier cycle. Le plus souvent, les postes supérieurs de professeur ou de chercheur ne sont accessibles qu'aux détenteurs d'un doctorat. À l'université, la préparation d'une carrière d'anthropologue commence au premier cycle et passe nécessairement par le choix d'une spécialisation. Les autres domaines d'études pertinents sont les langues, l'art, l'architecture et l'histoire.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel ont suivi la filière du système éducationnel, bien qu'on compte également un nombre relativement élevé de personnes qui réintègrent la population active après avoir été au foyer. Les immigrants forment une grande proportion de l'effectif de ce groupe, mais cette proportion diminue depuis quelques années.

La plupart des débutants sont âgés de 25 à 30 ans, bien que certains amorcent leur carrière alors qu'il sont plus jeunes ou plus âgés. En 1986, l'âge moyen de ces travailleurs était de 36 ans, soit six ans de plus qu'en 1981, une tendance générale qui s'explique par le prolongement des études préparatoires à l'emploi. En 1986, 43 p. 100 des sociologues et anthropologues étaient des femmes, ce qui représente une augmentation d'à peine 5 p. 100 depuis cinq ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi a été beaucoup plus faible pour ce groupe que pour l'ensemble des professions, entre 1981 et 1989. Les pertes d'emploi survenues entre 1981 et 1984 n'ont été que partiellement compensées par les hausses notées de 1984 à 1989. Le taux de chômage a progressivement baissé au cours de la deuxième moitié de la décennie. Les contraintes financières qu'ont rencontrées les gouvernements ont eu un effet sur le taux de croissance de l'emploi.

On prévoit que l'emploi dans ce groupe professionnel connaîtra un taux de croissance légèrement supérieur à la moyenne entre 1989 et 1995. Une augmentation de la demande pour les services sociaux entraînera sans doute la création de nouveaux emplois. L'emploi dans ce domaine n'est pas particulièrement sujet aux fluctuations de l'activité commerciale, mais peut être sensible aux dépenses des gouvernements. Les sociologues accèdent souvent à des postes de direction et en administration, et peu d'entre eux demeurent sociologues leur vie durant, ce qui a pour effet d'ouvrir des débouchés pour les nouveaux diplômés, et ce, dans une proportion supérieure à la moyenne.

Les perspectives d'emploi devraient être meilleures pour les sociologues ayant de l'expérience et une formation en analyse quantitative. Il sera toujours nécessaire d'effectuer des recherches et des analyses sociales, d'administrer les programmes sociaux en vigueur et d'en lancer de nouveaux, ce qui aura pour effet de stimuler la demande pour ce genre de compétences.

Entre 1989 et 1995, les conditions économiques devraient favoriser une croissance de l'emploi à la fois plus rapide que la moyenne et supérieure à celle observée entre 1981 et 1989. Environ 800 emplois seront disponibles, dont les trois-quarts suite aux décès, aux retraites et aux départs de la profession.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**19 070 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 950 $**	
Décile supérieur	**46 909 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Psychologues 2315

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	13 174	6.0	3.4	10 055
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	49	51	5	89	6	84	16
	1986	42	58	5	90	5	78	22
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (87)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (38)
- Enseignement (30)
- Hôpitaux (18)

Administration publique (12)
- Palier provincial (8)
- Palier fédéral (2)
- Palier municipal (2)

Psychologues 2315

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les psychologues en développement humain, les psychologues de l'éducation, les psychologues industriels, les psychologues-conseillers, les neuropsychologues, les psychologues en réadaptation et les psychologues recherchistes.

Les psychologues étudient le comportement humain individuel et collectif ainsi que celui des animaux. Ils s'intéressent à des processus mentaux tels le raisonnement, l'apprentissage, la mémoire et la prise de décisions, de même que la motivation et la personnalité. À l'aide de tests, de questionnaires et d'expériences contrôlées, les psychologues obtiennent des données, valident des hypothèses et élaborent des théories. Par ailleurs, des psychologues recherchistes effectuent des expériences sur l'homme et sur les animaux.

Dans les collèges et les universités, les psychologues combinent enseignement, recherche et tâches administratives. En psychologie appliquée, ils évaluent les désordres psychologiques, offrent des programmes de formation et des services de consultation, élaborent des programmes d'intervention, évaluent l'efficacité de divers programmes, fournissent des services cliniques, psychologiques ou thérapeutiques, et travaillent parfois à titre d'expert-conseil pour l'industrie ou le gouvernement.

Études et compétences

Pour devenir psychologue, il faut jusqu'à 10 ans de formation scolaire au-delà des études secondaires. Il est bon d'avoir étudié des sujets comme les mathématiques ou les sciences naturelles à l'école secondaire. La formation de psychologue exige normalement trois ou quatre années d'études menant au baccalauréat spécialisé en psychologie, suivies d'une année ou deux pour l'obtention d'une maîtrise, et de deux autres années d'études au niveau du doctorat. Les psychologues cliniques et les psychologues-conseillers doivent en outre faire un stage en formation pratique et un internat. Bien qu'une maîtrise soit le diplôme minimal acceptable, on exige un doctorat en psychologie pour la plupart des emplois et l'obtention d'une licence. Les étudiants désireux de faire carrière dans ces professions ont tout intérêt à communiquer avec l'association provinciale pertinente ou une association canadienne de psychologie afin d'obtenir des renseignements sur les exigences juridiques de la province où ils entendent pratiquer.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ceux qui intègrent ce groupe professionnel proviennent, pour la plupart, d'une maison d'enseignement secondaire. Par ailleurs, les personnes au foyer qui réintègrent le marché du travail, les immigrants, les militaires et ceux qui proviennent d'autres professions représentent des candidats supplémentaires dans le domaine.

En 1986, 58 p. 100 des psychologues canadiens étaient des femmes, soit une augmentation importante par rapport à la situation notée cinq ans plus tôt. L'âge moyen était de 37 ans, ce qui est un peu plus élevé qu'en 1981. Cette augmentation est due en partie à un relèvement du niveau d'éducation moyen. La plupart des psychologues sont âgés entre 25 et 34 ans quand ils commencent à exercer leur métier, et quittent le domaine avant l'âge de 60 ans, au terme d'une carrière d'au moins 25 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe a été supérieur à la moyenne; ce phénomène n'est pas nécessairement dû à une forte croissance dans les secteurs qui emploient des psychologues, mais plutôt à une croissance de la demande pour les services qu'ils offrent.

La croissance rapide observée récemment explique le nombre élevé d'emplois vacants et le taux de chômage très bas dans ce groupe professionnel. La demande accrue pour les services de psychologues a également incité un nombre modeste d'immigrants à intégrer ce groupe professionnel.

De 1989 à 1995, on s'attend à ce que le taux de croissance de l'emploi demeure nettement au-dessus de la moyenne, compte tenu des prévisions à l'effet que la croissance économique soit modérée et que la demande pour les psychologues connaisse une hausse. Bien qu'elle ne soit pas aussi prononcée qu'au cours des années 1980, on s'attend à ce que cette augmentation soit soutenue, à mesure que se présenteront de nouvelles possibilités.

L'évolution constante des conditions sociales et économiques stimule la demande pour les psychologues; cependant, comme il est peu probable que les fonds affectés par les provinces aux services de santé augmentent, les psychologues risquent de trouver moins de débouchés dans certains domaines. Les psychologues cliniques auront probablement moins de difficulté à se trouver un emploi, et certains débouchés leur seront offerts dans des établissements correctionnels.

La conjoncture économique prévue ainsi que la demande pour les psychologues entre 1989 et 1995 annoncent une période de croissance de l'emploi supérieure à la moyenne, encore que légèrement plus lente que celle enregistrée de 1981 à 1989. Il se créera environ 10 000 emplois, dont les deux tiers viseront à remplacer les travailleurs qui prennent leur retraite, qui décèdent ou qui quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 866 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 858 $**	
Décile supérieur	**47 651 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association médicale canadienne
Services politiques et économiques de santé
C.P. 8650, 1867, promenade Alta Vista
Ottawa, Ontario K1G 0G8
(613) 731-9331

Travailleurs sociaux 2331

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	48 591	5.6	2.7	34 282
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	38	62	6	86	8	87	13
	1986	33	67	9	84	7	83	17
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (63)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (48)
- Hôpitaux (8)
- Enseignement (3)

Administration publique (36)
- Palier provincial (23)
- Palier municipal (8)
- Palier fédéral (5)

Travailleurs sociaux 2331

Cadre de travail

Les travailleurs sociaux oeuvrent dans une diversité de milieux communautaires, notamment les centres d'hygiène, les hôpitaux, les résidences communautaires, les établissements correctionnels, les conseils scolaires, et les organismes de services sociaux. Ils travaillent notamment auprès des jeunes aux prises avec des difficultés, des pauvres, des chômeurs, des victimes d'actes criminels, des détenus, des malades, des infirmes et de leur famille. Les travailleurs sociaux rencontrent leurs clients, individuellement ou en groupe, afin d'évaluer la nature et la gravité de leurs problèmes et d'établir le type de service requis. Outre les services d'orientation qu'ils dispensent, les travailleurs sociaux peuvent solliciter les services nécessaires, au nom de leurs clients, surtout dans les collectivités où les services sociaux et de santé sont limités. Dans certains cas, ils pourront prendre des mesures judiciaires, par exemple, placer un enfant sous la tutelle de l'État. Les travailleurs sociaux font souvent partie d'équipes de professionnels de domaines connexes qui travaillent dans le cadre d'un programme relié à une clientèle donnée.

Les travailleurs sociaux ont obtenu une formation scolaire dans le domaine de l'orientation et des politiques sociales et ont en commun l'obligation de respecter le code de déontologie de la profession. Leurs méthodes de réforme et d'intervention sociale sont fondées sur une ferme conviction que les conditions sociales de l'humanité peuvent être améliorées.

Études et compétences

Pour devenir travailleur social, il faut, au minimum, avoir complété avec succès un programme de deux ans en travail social dans un collège communautaire ou un cégep. Toutefois, il y a de moins en moins de débouchés pour les nouveaux diplômés, qui sont en général cantonnés dans des postes de services d'accueil et de services aux assistés sociaux. Ceux qui désirent faire carrière dans ces professions devraient obtenir au moins un baccalauréat en travail social, qui nécessite de trois à cinq années d'études universitaires. Il se peut qu'une maîtrise en travail social soit nécessaire pour accéder à des postes administratifs ou supérieurs. L'expérience préalable dans le domaine, comme le bénévolat, constitue un atout précieux. L'expérience acquise en cours d'emploi peut être fort utile à l'avancement professionnel. Bien que cela ne soit pas obligatoire, les travailleurs sociaux peuvent être inscrits auprès d'organismes provinciaux qui réglementent ces professions.

Provenance de la main-d'oeuvre

On accède le plus souvent à ces professions à partir des maisons d'enseignement postsecondaire. Parmi ces nouveaux travailleurs sociaux, 60 p. 100 détiennent un baccalauréat, habituellement en travail social, détiennent un diplôme d'études collégiales connexes de la sociologie et de la psychologie; 27 p. 100 en travail social, en éducation ou en consultation; 8 p. 100 possèdent une maîtrise, habituellement en travail social, en sociologie ou en éducation.

En 1986, 67 p. 100 de tous les travailleurs sociaux au Canada étaient des femmes. Il s'agit d'une augmentation modérée par rapport à la proportion notée cinq ans auparavant. La plupart des travailleurs sociaux accèdent à ce groupe entre 20 et 29 ans et ne le quittent en grand nombre qu'après avoir atteint l'âge de 55 ans, pour une durée moyenne de carrière d'environ 25 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, la croissance de l'emploi chez les travailleurs sociaux a été plus rapide que la moyenne pour l'ensemble des professions. Bien qu'on anticipe un taux annuel de croissance quelque peu inférieur d'ici 1995, il dépassera quand même la moyenne. Au cours des six prochaines années, le marché du travail canadien devra combler environ 34 000 postes de travailleurs sociaux. Le quart de ces débouchés seront des postes entièrement nouveaux.

Près de 50 p. 100 de tous les travailleurs sociaux sont à l'emploi d'organismes de services de santé, et 23 p. 100 sont embauchés par les administrations publiques provinciales. Par ailleurs, les hôpitaux, les gouvernements fédéral et municipaux et les réseaux d'enseignement comptent pour la plupart des postes qui restent. Bien que ces professions soient peu assujetties aux fluctuations économiques, elles sont touchées par les dépenses provinciales du secteur des services de santé et par les fonds affectés aux programmes sociaux par le gouvernement fédéral. Actuellement, le taux de chômage chez les travailleurs sociaux est quelque peu au-dessous de la moyenne pour toutes les professions.

La nature même de la tâche du travailleur social, qui consiste à aider les particuliers et les familles à faire face aux difficultés et à les surmonter, suppose que la demande pour ces services augmentera à mesure que la population s'accroîtra.

Salaires

Dans la plupart des provinces, les travailleurs sociaux à l'emploi des gouvernements sont mieux rémunérés que ceux dans le secteur privé et le domaine du bénévolat. L'échelle des salaires des travailleurs sociaux au gouvernement fédéral en 1989 variait de 24 235 $ à 36 526 $ pour les postes de débutants. Pour les travailleurs de niveau intermédiaire, l'échelle variait de 34 216 $ à 45 189 $ et pour les postes de niveau supérieur, de 50 855 $ à 60 299 $ (Bureau de recherches sur les traitements, 1er septembre 1989). À l'extérieur de la Fonction publique fédérale, l'échelle salariale des débutants se situait entre 26 374 $ et 37 003 $ par année, le traitement moyen étant de 30 961 $. Au niveau supérieur, on retrouve une échelle qui varie de 49 725 $ à 65 205 $ par année (Bureau de recherches sur les traitements, 15 septembre 1989).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 871 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 885 $**	
Décile supérieur	**37 224 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Personnel des services sociaux et communautaires 2333

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	63 857	6.4	3.4	48 686
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	31	69	36	54	10	73	27
	1986	26	74	24	66	10	67	33
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (75)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (49)
- Divers (9)
- Enseignement (4)

Administration publique (23)
- Palier municipal (13)
- Palier provincial (8)
- Palier fédéral (2)

Personnel des services sociaux et communautaires 2333

Cadre de travail

Il s'agit d'un groupe professionnel très vaste qui comprend les personnes qui offrent des services sociaux aux individus, aux familles et aux groupes, ainsi que celles qui offrent des services d'aide aux travailleurs sociaux accrédités. Ces travailleurs offrent aussi des services de gestion et de surveillance d'activités sociales, récréatives et culturelles dans des camps de jeunesse et de famille, des centres communautaires, des cours de récréation et d'autres milieux. Ils s'occupent également des personnes dans des maisons de transition, des résidences communautaires et des installations de soins à domicile. Parmi les titres de poste, notons les auxiliaires aux soins des enfants, les aides familiales au foyer, les chefs ou conseillers-instructeurs de camp et les auxiliaires spécialisés en déficience mentale.

Les auxiliaires des soins aux enfants exceptionnels aident les enfants ou les jeunes souffrant de déficiences de comportement ou de déficiences mentales. Les aides familiales au foyer prennent soin des chefs de ménage et des personnes à leur charge pendant des périodes d'invalidité, de convalescence ou de troubles familiaux. Les chefs de camp dirigent et coordonnent les activités dans des camps pour enfants et pour la jeunesse ou dans des camps familiaux, avec l'aide des conseillers-instructeurs des camps et du personnel qui leur est affecté. Les auxiliaires spécialisés en déficience mentale instruisent les enfants et les adultes souffrant de telles déficiences, leur donnent des conseils et en prennent soin, dans des établissements d'accueil et des ateliers protégés.

Études et compétences

Les exigences pour les emplois dans ce groupe varient selon la spécialisation choisie. Toutefois, les candidats doivent en général avoir complété un programme de deux ou trois ans, dans un collège communautaire ou un cégep, portant sur les professions de moniteur de loisirs ou sur une profession reliée aux services sociaux ou aux soins des enfants. Ce type de programme alterne le travail en classe et l'expérience pratique. Dans le cas de professions reliées à la surveillance ou à l'administration, un diplôme universitaire est requis. Les candidats qui sont détenteurs d'un diplôme dans un domaine relié aux services sociaux occupent d'abord un poste d'auxiliaire afin d'accumuler de l'expérience dans le travail de cas et dans la mise en oeuvre de programmes. Les programmes d'aide bénévole permettent aux jeunes gens d'acquérir des aptitudes valables de gestion et de leadership.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart de ceux qui intègrent ces professions ont complété des études postsecondaires. De ce groupe, une grande proportion, soit 57 p. 100, ont complété un programme universitaire de premier cycle, habituellement dans un domaine connexe comme l'éducation physique, le travail social, la criminologie ou la psychologie. Les diplômés des collèges communautaires et des cégeps, qui comptent pour 31 p. 100 du total, possèdent des antécédents dans un domaine connexe, notamment les services sociaux, la consultation en éducation et en récréologie et le sport. Les diplômés d'écoles de métiers (9 %), et ceux qui détiennent un diplôme universitaire de niveau supérieur (3 %), ont également acquis la majeure partie de leur formation en sciences sociales.

La plupart des candidats intègrent ces professions entre l'âge de 18 et 22 ans. Un petit nombre les quittent presque immédiatement, peut-être en réponse aux pressions propres à ces postes. Cependant, en général, on ne quitte ce type d'emploi qu'après avoir atteint l'âge de 60 ans, ce qui indique une durée de carrière d'environ 40 ans. En 1980, les femmes constituaient environ 75 p. 100 des travailleurs dans le domaine des services sociaux et communautaires, une augmentation importante par rapport à la situation cinq ans plus tôt.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1970 à 1980, l'emploi dans ce domaine a connu un taux de croissance supérieur à la moyenne pour toutes les professions. Quoique l'on s'attende à ce qu'il y ait un certain ralentissement du taux de croissance, il devrait demeurer supérieur à la moyenne au moins jusqu'en 1995. Au cours de cette période, environ 49 000 emplois seront disponibles dans ce domaine. Seulement 30 p. 100 de ces emplois résulteront de l'érosion des effectifs, les autres étant de nouveaux postes créés par une demande croissante. Le Canada connaîtra un accroissement de la demande pour les services de travailleurs dans le domaine des services sociaux et communautaires en raison du vieillissement de la population et du fait que les services communautaires en réadaptation prennent plus d'importance. Cependant, cette croissance sera limitée par des contraintes gouvernementales dans les domaines des programmes sociaux et des soins de santé.

Les perspectives d'emploi dans ce groupe sont un peu moins bonnes que celles du marché de travail au Canada, bien que le taux de chômage dans ce groupe ait diminué au cours des dernières années. La plupart des emplois se trouvent dans le secteur des services, surtout les services de santé dispensés hors établissement. Cependant, on trouve un grand nombre d'emplois dans les organismes de l'administration locale.

Salaires

Les échelles de salaires et le traitement peuvent varier de manière importante, selon le type d'emploi, la province, le milieu de travail, le genre de diplôme et l'expérience acquise. En 1989, le salaire d'un responsable de services sociaux ayant un poste à l'extérieur de la Fonction publique fédérale se chiffrait entre 23 765 $ et 31 513 $ par année, la moyenne étant de 28 390 $ (Bureau de recherches sur les traitements, le 15 août 1989).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**9 345 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**21 126 $**	
Décile supérieur	**34 236 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Avocats et notaires 2343

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	43 274	3,3	2,4	17 919
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 062 668

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	85	15	3	88	9	96	4
	1986	79	21	2	88	10	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (85)
- Services aux entreprises (83)

Administration publique (11)
- Palier provincial (7)
- Palier fédéral (3)
- Palier municipal (1)

Finances, assurances et immobilier (2)

Avocats et notaires 2343

Cadre de travail

Les avocats et, au Québec, les notaires ont pour fonctions d'interpréter des lois, et d'offrir des conseils et des avis aux entreprises et aux particuliers. Une formation en commerce, en finances ou en comptabilité constitue un avantage certain pour les avocats spécialisés dans les domaines du droit qui touchent expressément les sociétés, notamment la réglementation de la bourse et les lois de l'impôt sur le revenu des sociétés. Une telle formation est également avantageuse pour les avocats spécialisés en commerce, qui s'occupent surtout de questions telles la réglementation des importations et des exportations, le contrôle des changes et les faillites. Dans le domaine du droit du travail, les avocats conseillent leurs clients sur les politiques récentes et les tendances salariales, et les représentent dans les négociations et devant les tribunaux. Les avocats en droit criminel défendent les personnes accusées d'un crime. Les autres domaines de spécialisation comprennent la propriété industrielle, la famille, les successions, le droit municipal et le contentieux.

Les fonctions des notaires diffèrent selon la province. Au Québec, les notaires sont accrédités et fournissent aide et conseils en-dehors des tribunaux. En Colombie-Britannique, les notaires rédigent et déposent les hypothèques foncières et les baux, effectuant les transports de documents en plus de rédiger et d'exécuter des testaments. Ailleurs au Canada, les notaires sont des avocats détiennent un certificat de notaire, ou des membres de la communauté qui agissent comme témoins de signature et font prêter serment.

Études et compétences

Dans la plupart des provinces, l'admission au barreau exige au moins deux années d'études de premier cycle, trois années d'études auprès d'une faculté de droit reconnue, douze mois de stage et un cours d'admission au barreau, ainsi que l'examen du barreau. Au Québec, afin d'être admis au barreau, les diplômés de cégeps doivent s'inscrire au programme de baccalauréat en droit, dont la durée est de trois ans, puis suivre un cours d'admission au barreau d'une durée de huit mois, suivi d'un stage de six mois dans un cabinet d'avocats. Suite à l'obtention du diplôme d'études collégiales (D.E.C.), les candidats québécois doivent suivre un programme universitaire de trois ans auprès d'une faculté de droit, suivre un cours d'un an en pratique notariale et, enfin, réussir l'examen de la Chambre des notaires du Québec.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des nouveaux avocats proviennent du système scolaire traditionnel. Ils se joignent habituellement à ce groupe professionnel entre l'âge de 25 et 34 ans, et le quittent entre l'âge de 55 et 64 ans, pour une durée moyenne de carrière de 30 ans. La proportion de femmes dans ces professions est passée de 15 p. 100 en 1981 à 21 p. 100 en 1986, tendance qui devrait persister.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi des avocats et des notaires a évolué à un rythme nettement supérieur à la moyenne entre 1981 et 1989. Les services qu'ils offrent sont plutôt insensibles aux fluctuations du monde des affaires.

Depuis le début des années 1980, la croissance de l'emploi a été comparable à la moyenne nationale. La reprise économique, l'augmentation du nombre de divorces ainsi que certains autres facteurs d'ordre autre qu'économique ont contribué à soutenir la demande pour des services offerts par ces professionnels, de telle sorte que peu d'avocats chevronnés ont été contraints au chômage entre 1984 et 1988.

Le taux de croissance de l'emploi devrait se maintenir au-dessus de la moyenne générale pour la période à l'étude, en raison de l'augmentation de la demande pour des services qui ne sont pas reliés directement à l'état de l'économie en général. Les secteurs de croissance en matière juridique comprennent le droit constitutionnel, la protection du consommateur, le droit international, le droit des sociétés et le droit de la famille. Les changements législatifs auront un impact sur la demande pour des services juridiques. L'emploi sera généralement stable, mais les avocats ayant leur propre cabinet risquent d'être affectés tant par les fluctuations du monde des affaires que par la tendance à publiciser les services juridiques.

Tout comme la tendance observée entre 1981 et 1989, les conditions de l'économie ainsi que celles prévalant dans les institutions devraient permettre un taux de croissance de l'emploi légèrement au-dessus de la moyenne pour la période entre 1989 et 1995. On prévoit qu'environ 19 000 emplois seront disponibles, dont un peu moins des deux-tiers selon le résultat de retraites, de décès ou de départs pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 346 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**41 567 $**	
Décile supérieur	**70 816 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Bibliothécaires, archivistes et conservateurs 2351

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	18 593	2,9	2,5	7 046
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	20	80	4	80	16	76	24
	1986	20	80	3	82	15	74	26
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (80)
- Enseignement (66)
- Hôpitaux (6)
- Services aux entreprises (3)

Administration publique (13)
- Palier fédéral (6)
- Palier provincial (4)
- Palier municipal (3)

Transport, communications et services publics (2)
- Radiodiffusion et télévision (1)

Bibliothécaires, archivistes et conservateurs 2351

Cadre de travail

Ce groupe comprend trois professions distinctes. Les bibliothécaires modernes utilisent la technologie la plus récente pour fournir des services techniques, visant l'acquisition et l'organisation des collections, et des services au public, pour aider les particuliers à trouver de l'information. Les bibliothécaires travaillent pour des établissements financés par les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux, ainsi que pour des bibliothèques dans le secteur privé.

Les archivistes sont chargés de sélectionner, d'évaluer et de faire l'achat de documents pour le compte d'établissements tels les universités et les musées, ou pour divers paliers du gouvernement. Ils établissent des contacts et font des recherches pour obtenir, entre autres, des photographies anciennes, des cartes, des films, des enregistrements, des manuscrits privés ou d'anciens dossiers publics, municipaux et d'entreprise. Il leur incombe également de certifier des dossiers et d'indexer et classer toutes les sources d'information à préserver. En outre, ils offrent au public un service de recherche et de consultation.

Les conservateurs préservent et restaurent les objets historiques et les oeuvres d'art appartenant aux archives, aux musées, aux universités et aux services gouvernementaux. Il peut s'agir de peintures, de photographies, d'objets de céramique, de meubles anciens, de documents, d'oeuvres d'art sur papier, en métal ou en pierre, ou d'autres objets de collection. Ils se servent de diverses techniques scientifiques telles la photographie aux ultraviolets, la radiographie et l'examen au microscope. Les conservateurs font également des travaux de recherche, rédigent des rapports et donnent leur avis sur l'état d'objets de collection et d'oeuvres d'art.

Études et compétences

Un diplôme universitaire de premier cycle constitue l'exigence minimale pour accéder à la profession de bibliothécaire, mais il devient de plus en plus nécessaire pour le candidat de détenir un diplôme d'études supérieures en bibliothéconomie. Comme les bibliothèques s'informatisent de plus en plus, il est utile d'avoir des connaissances en informatique et, plus particulièrement, en systèmes d'index informatisés. Il est souhaitable que les archivistes détiennent un diplôme d'études supérieures en études d'archives. Les conservateurs devraient être détenteurs d'un diplôme d'études supérieures en conservation de l'art ou avoir complété un programme collégial en conservation. Des connaissances en chimie sont aussi un atout.

Provenance de la main-d'oeuvre

On accède le plus souvent à ces professions au terme d'études postsecondaires. Les personnes qui réintègrent la population active, de même que les immigrants, contribuent également à l'effectif du groupe.

Les femmes sont nettement les plus nombreuses dans ce groupe professionnel. L'âge moyen (41 ans) n'a guère changé entre 1981 et 1986. La carrière moyenne dure entre 35 et 40 ans, et les travailleurs intègrent habituellement ces professions entre l'âge de 25 et 29 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, le taux de croissance de l'emploi pour les bibliothécaires, les archivistes et les conservateurs s'est situé au-dessus de la moyenne de l'ensemble des professions. Le fait que près des deux-tiers des emplois se retrouvent dans le domaine de l'éducation explique la relative stabilité de l'emploi.

Depuis le début des années 1980, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe a été légèrement supérieur à la moyenne générale, à cause de la nature même des services que fournissent ceux qui en font partie.

Au cours de la période de 1989 à 1995, l'embauche d'un plus grand nombre de ces travailleurs par les gouvernements ainsi que de la demande accrue pour le genre de services qu'ils offrent devraient faire en sorte que le taux de croissance de l'emploi se maintienne légèrement au-dessus de la moyenne générale. Contrairement aux changements en matière de dépenses gouvernementales, les fluctuations de la conjoncture commmerciale n'influencent pas l'emploi dans ce groupe.

Des postes de débutant s'offrent aux nouveaux diplômés universitaires. Les meilleurs débouchés s'offrent aux personnes spécialisées dans les domaines scientifiques et techniques, particulièrement dans les bibliothèques de recherche. La plupart de ces nouveaux postes seront disponibles dans des bibliothèques spécialisées de relativement petite taille.

Bien que les conditions économiques prévues pour la période de 1989 à 1995 laissent entrevoir pour ce groupe une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne générale, elle sera moins importante que celle notée entre 1981 et 1989. On prévoit que près de 7 000 emplois seront disponibles, dont environ les deux-tiers seront le résultat de retraites, de décès ou de départs pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 264 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 782 $**	
Décile supérieur	**41 240 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives 2353

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 104	-0,9	1,7	851
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	33	67	22	68	10	84	16
	1986	31	69	12	80	8	84	16
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (76)
- Enseignement (57)
- Divers (13)
- Hôpitaux (3)

Administration publique (18)
- Palier provincial (7)
- Palier fédéral (6)
- Palier municipal (5)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de détail (3)

Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives 2353

Cadre de travail

Les techniciens de bibliothèques peuvent travailler au comptoir des prêts, répondre aux demandes de renseignements et utiliser un télex ou un ordinateur pour vérifier ou chercher des renseignements. En outre, ils montent des expositions et enseignent aux usagers comment utiliser le matériel audio et audio-visuel, ainsi que les lecteurs de microfilm ou de microfiches. En général, les techniciens des services techniques d'une bibliothèque sont responsables de l'achat, de l'organisation et de l'étalage d'ouvrages de bibliothèque, ainsi que des recherches, du catalogage et de la commande des ouvrages et de la tenue des dossiers.

Les techniciens d'archives voient à la conservation sécuritaire des archives et des documents à valeur historique. Ils aident également les usagers à localiser le matériel d'archives.

Les techniciens de musées préparent et entretiennent les expositions à l'aide de techniques hautement sophistiquées qui exigent une grande habileté.

Études et compétences

Pour devenir technicien de bibliothèques, de musées ou d'archives, il faut détenir un diplôme dans le domaine des techniques de bibliothèque, de musée ou de restauration, obtenu auprès d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'un institut de technologie. Pour faire carrière au-delà du niveau de technicien, il est bon d'obtenir une maîtrise dans une spécialité connexe. Dans les petites bibliothèques ou dans les bibliothèques rurales, les exigences en matière de formation sont moins rigoureuses.

Provenance de la main-d'oeuvre

La main-d'oeuvre au sein de ce groupe professionnel provient surtout du système d'éducation postsecondaire traditionnel. Cependant, un grand nombre de ces diplômés ont complété des études dans des domaines divers; ainsi, on dénombre plusieurs détenteurs d'un diplôme collégial en sciences humaines ou détenteurs d'un diplôme universitaire en art.

Ce groupe professionnel compte un nombre prépondérant de femmes. L'âge moyen (36 ans) a connu une hausse considérable depuis 1981, car la baisse de l'emploi a réduit le nombre de jeunes débutants qui ont intégré l'effectif entre 1981 et 1986. Une carrière typique dans ce domaine commence généralement entre l'âge de 25 et 29 ans et s'échelonne sur une période de 25 à 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, l'emploi pour les techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives a diminué, surtout suite aux modifications d'importance apportées aux opérations des établissements qui les embauchent. Le nombre élevé de chômeurs dans ce groupe témoigne des difficultés éprouvées.

Au cours de la période de 1989 à 1995, on prévoit un taux de croissance de l'emploi proche de la moyenne. Les dépenses gouvernementales affectent quelque peu l'emploi dans ce groupe et le cycle des activités économiques, presque pas. Les nouvelles technologies joueront un rôle-clé; depuis les années 1960, elles ont permis de réduire les frais de catalogage, encouragé la diffusion rapide des ouvrages et rendu possible l'automatisation intégrale de la plupart des systèmes en place dans les bibliothèques. Il existe également de grandes bases de données spécialisées dans des domaines tels le droit, les brevets, la médecine et la chimie. De nouveaux systèmes d'identification utilisant des codes à barres et des codes de repérage des usagers aident à contrôler et à gérer les stocks. Ces techniques auront des effets partagés sur l'emploi; les systèmes informatiques qui cataloguent les publications et contrôlent la diffusion des oeuvrages pourraient augmenter les débouchés pour les techniciens principaux, mais, en même temps, réduire le besoin en personnel une fois que les usagers auront appris à utiliser sans aide les diverses bases de données.

Ce groupe professionnel connaîtra un taux de croissance comparable à la moyenne entre 1989 et 1995, ce qui représente une amélioration importante par rapport aux diminutions observées entre 1981 et 1989. Environ 800 emplois seront disponibles au cours de cette période, dont plus des deux-tiers résulteront de

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 895 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**23 354 $**	
Décile supérieur	**31 518 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Conseillers en orientation pédagogique et professionnelle 2391

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	7 518	3,8	1,9	4 723
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	53	47	6	85	9	87	13
	1986	46	54	6	86	8	87	13
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (88)
- Enseignement (77)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (5)
- Divers (2)

Administration publique (11)
- Palier provincial (7)
- Palier fédéral (2)
- Palier municipal (2)

Conseillers en orientation pédagogique et professionnelle 2391

Cadre de travail

Ce groupe de professionnels comprend les conseillers en orientation pédagogique, les conseillers en orientation scolaire, les conseillers en main-d'oeuvre et les conseillers en orientation professionnelle. On trouve des conseillers dans les écoles, dans les entreprises, dans le secteur de l'industrie, au sein du gouvernement, dans les organismes communautaires et dans les cabinets d'experts-conseils. Leurs fonctions consistent notamment à aider les personnes à choisir une carrière à diverses étapes de leur vie et à acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter à une société qui évolue rapidement.

Les conseillers en orientation professionnelle évaluent les besoins des clients et les aident à chercher un emploi et à s'y préparer. D'autres travaillent avec des groupes particuliers qui présentent des besoins spécifiques, comme les retraités, les personnes handicapées, les femmes, les minorités ethniques, les immigrants, les détenus, les chômeurs et les apprentis.

Études et compétences

Les exigences de base pour accéder à ce groupe professionnel sont des études universitaires de premier cycle avec spécialisation en éducation, en psychologie, en travail social ou en sociologie. Une maîtrise dans un domaine d'études connexe constitue un atout. Au Québec, la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation exige de ses membres qu'ils détiennent une maîtrise. La plupart des organismes scolaires exigent d'un conseiller qu'il détienne un brevet d'enseignement et une formation supplémentaire en services de consultation.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les maisons d'enseignement postsecondaire constituent la principale voie d'accès à ce groupe professionnel. Par ailleurs, on note un apport restreint mais significatif de personnes provenant de professions connexes, ce qui laisse supposer que certains accèdent à ce groupe tard dans leur carrière.

De 1981 à 1986, le nombre de femmes qui ont choisi cette carrière a augmenté à tel point qu'il dépasse maintenant celui des hommes. L'âge moyen (39 ans), de même que la répartition par tranche d'âge, sont restés à peu près les mêmes depuis 1981, bien que le profil d'âge indique que ce sont de nouveaux diplômés qui exercent ces professions et que les travailleurs plus âgés sont promus à des postes en administration et en gestion. La carrière type dans ce domaine dure environ 20 ans et débute en général vers l'âge de 20 ou 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, la croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a été nettement supérieure à la moyenne. Le taux de croissance inférieur observé dans les secteurs commerciaux, tels l'enseignement secondaire, a été compensé par la croissance notée dans d'autres domaines. Toutefois, le chômage dans ce groupe est demeuré élevé.

Entre 1989 et 1995, l'emploi dans ces professions devrait croître à peu près au même rythme que la moyenne, surtout en raison de la croissance modérée prévue dans le secteur de l'enseignement.

La majorité des conseillers en orientation travaillent dans le secteur de l'éducation, et quelque 10 p. 100 des emplois se trouvent au palier de l'administration publique. Les emplois de conseiller sont quelque peu tributaires du nombre d'inscriptions et du financement accordé aux maisons d'enseignement par les provinces; cependant, le fait que les conseillers travaillent dans des institutions rend l'emploi insensible aux variations importantes dans l'économie. Vers le milieu des années 1990, on prévoit que les inscriptions augmenteront dans les écoles secondaires, mais les contraintes financières pourraient limiter les perspectives d'emploi dans ce domaine. Les perspectives seront meilleures pour les conseillers qui offrent des services aux travailleurs plus âgés qui sont déplacés par la structure en évolution du marché du travail.

En général, les conditions économiques et démographiques qui auront cours entre 1989 et 1995 seront telles que l'emploi dans ce groupe connaîtra une croissance comparable à la moyenne, mais inférieure à la croissance notée de 1981 à 1989. Environ 4 700 nouveaux emplois devraient être disponibles dans ce domaine, dont un peu plus des trois-quarts serviront à remplacer les employés qui prendront leur retraite, qui décéderont ou qui quitteront le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**19 790 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**34 998 $**	
Décile supérieur	**47 328 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ministres du culte 2511

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	25 376	0.8	0.0	2 639
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 062 668

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	93	7	3	64	33	92	8
	1986	90	10	2	66	32	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (98)
- Organisations religieuses (94)
- Hôpitaux (2)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (1)

Ministres du culte 2511

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les prêtres, les rabbins, les pasteurs, les évêques, les vicaires, les missionnaires, les évangélistes et les agents désignés de l'Armée du salut. En dépit de leurs différentes confessions, le travail des ecclésiastiques est essentiellement le même : diriger les services du culte et les cérémonies; enseigner; conseiller les fidèles; administrer les biens; et établir des relations communautaires. La plupart des membres du clergé assument des fonctions de chef religieux dans les églises et les synagogues. Certains membres occupent des postes d'aumônier dans les Forces armées, dans les services correctionnels et les hôpitaux et sur les campus universitaires, ou de missionnaire au pays ou à l'étranger.

Études et compétences

La formation exigée pour devenir ministre du culte varie d'une confession à l'autre. Certaines exigent une maîtrise en théologie, alors que d'autres n'exigent qu'un certificat en études religieuses. En outre, certaines églises imposent une période d'internat pour apprendre les activités pratiques du ministère sous la supervision d'un ministre chevronné. Ainsi, il faut une période de deux à sept ans pour devenir un membre du clergé. Dans le cas des candidats plus âgés et expérimentés, il est possible que l'on fasse exception à ces règles. Dans certaines confessions, la préparation englobe une période d'études dans un séminaire à l'extérieur du Canada.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité de ceux qui intègrent ce groupe professionnel proviennent d'une maison d'enseignement postsecondaire, et détiennent en général un diplôme en sciences religieuses/théologie ou dans un domaine connexe relié aux sciences sociales ou aux arts. Les personnes qui réintègrent la population active et les immigrants constituent également une source importante de candidats pour le clergé.

Dans le passé, en partie pour des raisons doctrinales, les hommes ont été beaucoup plus nombreux dans les divers ministères, bien que des mouvements récents en faveur de l'ordination des femmes aient commencé à changer cette situation. Le groupe compte une très forte proportion de membres assez âgés, la moyenne d'âge étant de 47 ans. La majorité des personnes intègrent ces professions entre l'âge de 25 et 34 ans et les quittent entre l'âge de 60 et 64 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi chez les ministres du culte n'est pas touché par les fluctuations économiques, puisque le fait qu'ils oeuvrent auprès d'institutions rend l'emploi insensible aux fluctuations de la conjoncture économique.

Bien que la demande ait été plutôt stable, l'emploi a connu une croissance plus lente que la moyenne. Une pénurie de jeunes gens souhaitant accéder à ces professions est à l'origine d'un taux de chômage très bas dans les rangs des ministres du culte.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une croissance de l'emploi inférieure à la moyenne, surtout face à une demande peu importante pour les services des ministres. La majorité des ministres du culte travaillent dans le secteur des services religieux, et un nombre relativement faible oeuvrent dans les hôpitaux ou au sein de l'administration publique. Les perspectives d'emploi varient d'une confession à l'autre, certaines faisant face à de graves pénuries en personnel et d'autres étant confrontés à une offre trop abondante de diplômés.

Entre 1989 et 1995, l'emploi dans ce groupe ne croîtra que très peu, à un rythme encore inférieur à celui observé de 1981 à 1989. Environ 2 700 emplois seront néanmoins disponibles, la majorité visant le remplacement des employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent leur emploi pour diverses autres raisons.

Salaires

Les moyennes qui suivent ne sont pas représentatives de la situation actuelle, étant donné la variation énorme entre les salaires versés aux pasteurs de différentes confessions; en effet, dans certains cas, la différence entre les salaires peut atteindre 300 p. 100.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**6 431 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**18 922 $**	
Décile supérieur	**31 952 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Board of Jewish Education
pièce 232, 4600, rue Bathurst
Willowdale, Ontario M2R 3V3
(416) 633-7770

L'Église épiscopale du Canada
600, rue Jarvis
Toronto, Ontario M3C 1R9
(416) 924-9192

Professeurs d'université 2711

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	35 831	1,9	1,6	15 542
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	77	23	3	84	13	83	17
	1986	75	25	3	81	16	79	21
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (100)
- Enseignement (100)

Professeurs d'université 2711

Cadre de travail

Ce groupe professionnel englobe tous les postes d'enseignant au niveau universitaire, d'aide-enseignant et de professeur adjoint, de conférencier, de chargé de cours et de maître en enseignement. Les tâches d'un professeur d'université à plein temps sont variées, étendues et exigeantes. Les professeurs doivent préparer le matériel didactique, enseigner, publier régulièrement des oeuvres dans leur spécialité de recherche, noter les travaux des étudiants et participer aux réunions du conseil d'administration qui traitent de sujets tels l'élaboration des programmes de cours et des exigences des diplômes.

Études et compétences

Pour obtenir un poste d'enseignement à l'université, il faut détenir au moins une maîtrise. Cependant, la concurrence étant de plus en plus forte, un doctorat est presque devenu indispensable.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de main-d'oeuvre dans ces professions est le système universitaire, auquel s'ajoute l'immigration. Tout indique que dans plusieurs cas, ces professions représentent l'aboutissement du plan de carrière.

L'effectif de ce groupe professionnel est constitué principalement d'hommes, mais la proportion des femmes est à la hausse et devrait continuer de s'accroître. La répartition des professeurs d'université d'un bout à l'autre du Canada est à peu près semblable à celle de la population en général.

Compte tenu des exigences scolaires liées à ces professions, la proportion de professeurs d'université ayant moins de 25 ans est très faible; la grande majorité d'entre eux sont âgés de 25 à 54 ans et la proportion de professeurs âgés de plus de 55 ans est nettement supérieure à la moyenne des autres professions. En général, la carrière de professeur commence entre l'âge de 30 et 34 ans, et la retraite survient entre l'âge de 60 et 64 ans. Une carrière type dure environ 30 ans. L'âge moyen dans ce groupe professionnel est de 43 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel était nettement supérieure à la moyenne au cours des années 1970, en raison de la croissance rapide du secteur de l'éducation. Elle a beaucoup ralenti depuis et continuera de le faire, en raison de contraintes démographiques et financières. Par conséquent, on prévoit actuellement un taux de croissance de l'emploi légèrement supérieur à la moyenne. Par ailleurs, la majorité des débouchés proviendront des retraites et des décès.

Depuis peu, les universités offrent de plus en plus de postes saisonniers en lieu de nominations permanentes. Il existe une forte concurrence pour les postes disponibles dans les facultés, bien que certaines spécialités soient plus accessibles que d'autres.

L'emploi dans ce groupe professionnel n'est pas sensible aux fluctuations du marché, bien que le financement global des universités le soit. La période d'enseignement s'étend en général de septembre à avril. Les changements technologiques dans le milieu de travail portent surtout sur l'aide à l'enseignement, et n'influeront donc pas sur les niveaux d'emploi pour ce groupe professionnel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**29 425 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**47 308 $**	
Décile supérieur	**65 117 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des techniciens en
radiation médicale
pièce 601, 294, rue Albert
Ottawa, Ontario K1P 6E6

Professeurs aux niveaux primaire et préscolaire 2731

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	190 366	1,8	1,7	79 410
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	20	80	8	87	5	81	19
	1986	20	80	6	89	5	78	22
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (100)
- Enseignement (93)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (7)

Professeurs aux niveaux primaire et préscolaire 2731

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les instituteurs de jardin d'enfance, d'école maternelle et de niveau primaire (de la première à la sixième année). Ces travailleurs sont surtout des généralistes qui enseignent à des enfants âgés de 4 à 13 ans. Ils peuvent enseigner toutes les matières dans une classe, bien que les écoles confient certains sujets à des spécialistes en éducation physique, en arts, en musique et en bibliothéconomie. Au niveau préscolaire, les enseignants dispensent non seulement un programme de base (qui varie légèrement selon la province), mais sont aussi responsables de développer chez l'enfant des habiletés telles que l'attention soutenue; d'aider l'enfant à acquérir de bonnes habitudes personnelles et sociales; et de l'inciter à poser des questions, à trouver des réponses et à apprendre à faire face aux problèmes. Par conséquent, les enseignants doivent préparer et présenter des leçons adaptées aux besoins personnels des élèves. À ces niveaux, les enfants ont souvent besoin de rééducation ou d'aide supplémentaire. Compte tenu de l'intégration accrue d'élèves exceptionnels dans les classes ordinaires, les enseignants de niveau primaire et préscolaire devront acquérir des compétences spécialisées supplémentaires en enseignement. Les enseignants surveillent le progrès de leurs élèves et étudient leurs besoins, de concert avec les parents et d'autres spécialistes du domaine. Souvent, ils doivent participer à des réunions du personnel, à des conférences en éducation et à des ateliers de formation des enseignants.

Études et compétences

Pour enseigner au niveau primaire et préscolaire, il faut au moins détenir un baccalauréat en éducation. Dans certaines provinces, ce diplôme s'obtient après quatre ans d'études universitaires, alors que dans d'autres, il représente l'aboutissement d'une année d'études complémentaires dispensées aux détenteur d'un diplôme de premier cycle. Toutes les provinces exigent des enseignants du secteur public un certificat d'aptitudes professionnelles; cependant, elles n'acceptent pas nécessairement toutes un certificat provenant d'une autre région du pays.

Les enseignants peuvent obtenir de l'avancement dans le domaine de l'administration; ainsi, ils pourront être promus à des postes de chef de département, de directeur ou de représentant du conseil scolaire.

Provenance de la main-d'oeuvre

Le réseau d'enseignement postsecondaire est la principale source de nouveaux candidats dans ces professions. Les autres sources sont les personnes qui réintègrent la population active et, dans une moindre mesure, les immigrants. Les données préliminaires indiquent que le nombre de personnes quittant ce groupe pour exercer un métier connexe dépassera légèrement le nombre de personnes faisant le cheminement inverse.

Bien que les femmes soient plus nombreuses dans ce groupe, les hommes commencent à y accéder; ils comptaient pour 20 p. 100 de l'effectif total en 1986. L'âge moyen de ces enseignants est passé de 36 ans en 1981 à 38 ans en 1986. Une carrière type s'étend sur 25 ou 30 ans et commence en général lorsque les candidats sont âgés de 25 à 29 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours de la première tranche des années 1980, la croissance de l'emploi dans ces professions a été supérieure à la moyenne. Parce que les enseignants oeuvrent auprès d'institutions, l'emploi dans ce groupe est, à court terme, peu sensible aux fluctuations économiques. Cependant, plusieurs communautés isolées ont connu une pénurie de main-d'oeuvre, en raison d'une baisse du nombre de jeunes enseignants et d'une amélioration des perspectives d'emploi dans les plus grands centres.

Entre 1989 et 1995, l'augmentation du nombre d'enseignants de niveau primaire sera fonction du nombre d'enfants d'âge scolaire et du rapport étudiant-enseignant. Entre 1989 et 1995, on prévoit une croissance du nombre d'enfants d'âge scolaire inscrits aux écoles primaires, suite à la poussée démographique actuelle.

On s'attend également à ce que le travail à temps partiel contribue de façon importante à la croissance de l'emploi dans ce domaine. Le travail à temps partiel se présente sous diverses formes, notamment la suppléance, l'enseignement partagé et l'enseignement spécialisé (p. ex., la musique et les arts). Les progrès technologiques (p. ex., ordinateurs, guides didactiques avancés) améliorent les méthodes didactiques, mais on ne s'attend pas à ce qu'ils influent directement sur la situation de l'emploi.

Entre 1989 et 1995, les conditions économiques et démographiques entraîneront une croissance de l'emploi semblable à celle observée entre 1981 et 1989. On s'attend également à ce qu'environ 80 000 nouveaux emplois soient disponibles, dont près des trois-quarts serviront à remplacer les employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 705 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 256 $**	
Décile supérieur	**42 875 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fédération canadienne des enseignantes
et des enseignants
110, avenue Argyle
Ottawa, Ontario K2P 1B4
(613) 232-1505

Professeurs au niveau secondaire 2733

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	127 240	-0,4	0,5	41 972
Toutes les professions	12 434 262	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	58	42	3	90	7	90	10
	1986	56	44	2	90	7	87	13
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (99)
- Enseignement (99)

Professeurs au niveau secondaire 2733

Cadre de travail

Les membres de ce groupe professionnel enseignent à des jeunes qui fréquentent l'école secondaire des premier et deuxième cycles, soit de la septième à la treizième année. La plupart ont reçu une formation spécialisée dans des domaines aussi variés que les mathématiques, les sciences, les langues ou les arts industriels, mais ils peuvent être appelés parfois à donner des cours dans des matières qui ne relèvent pas directement de leur spécialité.

En plus du travail en classe, les enseignants d'école secondaire doivent consacrer du temps à faire de la recherche dans la matière qu'ils ont à enseigner, à préparer leur cours et à songer à la manière de susciter l'intérêt des élèves. Ils doivent souvent diriger des activités parascolaires; de plus, ils travaillent à l'occasion en soirée ou en fin de semaine à la préparation des évaluations des étudiants et lors de rencontres avec les parents. L'un des avantages principaux de ce métier tient du fait que les enseignants bénéficient de nombreux congés, notamment les congés d'école et les vacances d'été.

Études et compétences

L'emploi dans ce groupe professionnel exige habituellement un baccalauréat en éducation et, dans certaines provinces, un diplôme du premier cycle préparatoire. Dans toutes les provinces, l'enseignement dans le réseau des écoles publiques exige un certificat d'aptitudes professionnelles émis par l'autorité compétente. Les exigences varient d'une province à l'autre. Les brevets d'enseignement ne sont pas valables partout au pays, bien que des accords réciproques permettent aux détenteurs de certificats d'être reconnus en-dehors de leur province. Les membres de ce groupe doivent manifester un intérêt sincère pour les jeunes et savoir susciter chez eux un désir d'apprendre.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de nouveaux candidats dans ces professions est le réseau d'enseignement postsecondaire traditionnel. Les autres sources de main-d'oeuvre sont les personnes qui réintègrent la population active et les immigrants. Bien qu'il soit impossible de mesurer de façon précise les mouvements des personnes d'une profession à l'autre, on prévoit que pendant la période à l'étude, le nombre de nouveaux-venus ayant exercé auparavant une profession connexe dépassera légèrement celui des enseignants au niveau secondaire qui quitteront ce domaine pour exercer une autre profession.

Dans ce groupe, les hommes sont majoritaires; cependant, la proportion des femmes y est légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des professions. La moyenne d'âge des personnes qui exercent ces professions est passée de 38 ans en 1981 à 40 ans en 1986.

Les personnes qui débutent dans ces professions sont normalement âgés de 25 à 29 ans, et elles prennent leur retraite entre l'âge de 55 et 59 ans, ce qui donne une durée de carrière d'environ 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Étant donné que les enseignants oeuvrent auprès d'institutions, ces professions sont peu touchées à court terme par la conjoncture économique, mais la baisse du taux d'inscription au secondaire notée au cours de la première moitié des années 1980 a entraîné une baisse de l'emploi au cours de la décennie. Cette situation a été compensée en partie par une pénurie temporaire d'enseignants dans les communautés isolées, due à la fois à une diminution du nombre de jeunes enseignants et à une amélioration des perspectives d'emploi dans les grands centres.

Entre 1989 et 1995, la demande d'enseignants du secondaire variera selon l'importance de la population d'âge scolaire et du nombre d'étudiants dans les classes. La taille moyenne des classes est surtout fonction des fonds accordés à l'instruction par les gouvernements, mais on s'attend à ce qu'elle continue de diminuer lentement. Cependant, on ne s'attend pas à ce que la population des écoles secondaires croisse de façon importante entre 1989 et 1995, étant donné que les jeunes issus de la poussée démographique actuelle n'auront pas encore atteint l'âge de fréquenter l'école secondaire d'ici 1995.

On s'attend à ce que le travail à temps partiel contribue de façon importante à la croissance de l'emploi dans ces professions. L'enseignement à temps partiel revêt diverses formes, notamment la suppléance, l'enseignement partagé et l'enseignement spécialisé (p. ex., la musique et les arts). Les progrès technologiques (p. ex., ordinateurs, guides didactiques avancés) améliorent les méthodes didactiques, mais on ne s'attend pas à ce qu'ils influent directement sur l'évolution de l'emploi dans ce groupe professionnel.

Entre 1989 et 1995, on s'attend en général à ce que les conditions économiques et démographiques soient telles que ce groupe connaisse une croissance de l'emploi légèrement plus forte qu'entre 1981 et 1989. Environ 40 000 emplois seront disponibles, et presque tous viseront le remplacement des employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**26 013 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**36 227 $**	
Décile supérieur	**46 518 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fédération canadienne des enseignantes
et des enseignants
110, avenue Argyle
Ottawa, Ontario K2P 1B4
(613) 232-1505

Professeurs de collège communautaire, de cégep et d'école professionnelle 2791

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	35 830	3,2	1,5	21 836
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	62	38	4	87	10	82	18
	1986	59	41	3	86	11	80	20
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (96)
- Enseignement (94)

Administration publique (3)
- Palier fédéral (2)
- Palier provincial (1)

Professeurs de collège communautaire, de cégep et d'école professionnelle 2791

Cadre de travail

Les professeurs de collège communautaire, de cégep et d'école professionnelle enseignent dans une vaste gamme de domaines dans les maisons d'enseignement postsecondaires et les écoles de métiers et d'enseignement professionnel. Leurs domaines de compétence comptent les technologies médicales et dentaires, la comptabilité, les services communautaires et sociaux, la science du comportement, l'électronique, les métiers techniques, les arts, la mécanique d'aéronefs et de matériel lourd, et les métiers du bâtiment. Bien que les fonctions de ces professeurs varient selon le mandat, l'importance de la maison d'enseignement, la matière et le niveau d'instruction, il existe certaines similitudes entre les tâches et les responsabilités générales des professeurs. La plupart consacrent leurs temps à dispenser un enseignement au moyen de cours, de démonstrations ou de travaux en laboratoire. Les enseignants de certains programmes font appel à des cours pratiques et supervisent leurs élèves dans des travaux individuels ou en groupe. D'autres tâches ressemblent à celles de professeurs à d'autres niveaux d'enseignement, à savoir la préparation de cours et la correction de travaux et d'examens. Le fait d'acquérir de l'expérience permet à ces enseignants d'accéder à des postes qui comportent des fonctions d'administration et de surveillance, tels les postes de directeur de département ou de directeur de programmes.

Études et compétences

Un emploi dans ce groupe professionnel exige de 13 à 16 ans de scolarité, dont une période de préparation de deux à quatre ans dans un domaine de spécialisation. Une expérience de travail et des cours en éducation constituent des atouts importants.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des personnes qui occupent ces postes détiennent un diplôme universitaire dans leur domaine d'intervention, et plusieurs ont une formation en éducation.

Dans ces professions, la plupart des travailleurs sont des hommes. Cependant, entre 1981 et 1986, le pourcentage des femmes a augmenté de façon importante et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive. La majorité des professionnels de ce groupe travaillent au Québec et en Ontario.

La moyenne d'âge (41 ans) dans ce groupe est demeurée relativement la même depuis 1981. La plupart des enseignants qui intègrent ces professions sont plus âgés que la moyenne, et ils ont généralement déjà acquis une expérience du domaine dans lequel ils enseigneront. Ils demeurent néanmoins en poste pendant 30 ans, en moyenne.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, le nombre d'enseignants dans les collèges communautaires, les cégeps et les écoles professionnelles a connu une croissance supérieure à la moyenne de toutes les professions. La demande accrue pour une formation professionnelle et une insensibilité par rapport au cycle des affaires assurent une croissance rapide dans ces professions, comme l'indique la croissance soutenue notée au cours des dernières périodes de difficultés économiques. De meilleures perspectives d'emploi dans ce domaine entre 1984 et 1988 sont mises en évidence par un taux de chômage à la baisse.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une croissance égale à la moyenne. Cette diminution de la croissance découle de la baisse du nombre d'inscriptions dans les maisons d'enseignement en question.

Il est possible d'obtenir de l'emploi à temps partiel, dans ce domaine, et un enseignant peut être embauché pour plusieurs semestres ou par le biais d'un contrat à court terme.

Bien qu'il s'agisse d'un emploi saisonnier, le calendrier est plus stable que celui des enseignants aux niveaux élémentaire et secondaire, étant donné que bon nombre de collèges communautaires, de cégeps et de maisons d'enseignement technique offrent des cours d'été. Grâce à l'utilisation des ordinateurs et d'appareils plus perfectionnés dans les cours techniques, les perfectionnements technologiques sont de plus en plus évidents dans les salles de classe. Cependant, comme pour les autres secteurs de l'enseignement, on ne s'attend pas à ce que les perfectionnements en question modifient grandement la situation de l'emploi.

De 1989 à 1995, la croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel diminuera par rapport à la croissance notée de 1981 à 1989. Le nombre de débouchés se chiffrera à environ 22 000, dont plus de 80 p. 100 proviendront de l'érosion des effectifs (retraites, décès ou départs vers d'autres professions).

Salaires annuels, 1995

Décile inférieur	**24 956 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**36 635 $**	
Décile supérieur	**47 321 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Éducateurs de personnes inadaptées 2795

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	24 995	3,3	2,2	16 588
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	29	71	19	76	5	80	20
	1986	25	75	12	83	5	77	23
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (95)
- Enseignement (59)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (29)
- Hôpitaux (5)

Administration publique (4)
- Palier provincial (3)

Éducateurs de personnes inadaptées 2795

Cadre de travail

Les éducateurs de ce groupe professionnel enseignent aux non-voyants, aux malentendants, aux handicapés physiques et mentaux, de même qu'aux étudiants doués. Ils évaluent les besoins et les talents individuels de leurs étudiants afin de choisir le programme d'enseignement qui respecte le mieux les critères d'enseignement et qui répond le plus possible à leurs besoins.

Le nombre moyen d'étudiants par classe est inférieur à celui d'une classe habituelle, mais de plus en plus ces étudiants sont intégrés dans les écoles et les classes régulières, où les éducateurs spéciaux agissent à titre de conseiller.

Études et compétences

Le niveau de scolarité minimum requis pour exercer ces professions est un baccalauréat en éducation. De plus, un diplôme en éducation de personnes inadaptées ou des cours spécialisés sont en général requis. La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel ont des antécédents dans l'enseignement primaire et secondaire, l'orientation scolaire, l'éducation physique et la psychologie.

L'accréditation provinciale est obligatoire pour enseigner dans les systèmes scolaires publics, et les enseignants qui passent d'une province à l'autre n'ont pas de garantie que leur brevet d'enseignement y sera reconnu. Cependant, il existe maintenant des ententes interprovinciales à ce sujet, ce qui permet une plus grande mobilité des enseignants entre les provinces.

Les personnes oeuvrant dans ce groupe professionnel doivent être sincèrement intéressées à guider, à motiver et à aider l'étudiant exceptionnel à s'épanouir.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel est le système d'enseignement postsecondaire traditionnel. Dans une moindre mesure, les personnes qui réintègrent la population active et les immigrants constituent d'autres sources possibles.

Ces professions continuent d'être exercées surtout par des femmes. La majorité de ces travailleurs demeurent au Québec et en Ontario. L'âge moyen (35 ans) a augmenté depuis 1981, et on compte maintenant un plus grand nombre de personnes âgées de 25 à 54 ans. La carrière type s'étend sur 30 ans, en général, à compter de 25 ou 29 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, la croissance de l'emploi pour ce groupe professionnel a été nettement supérieur à la moyenne globale. Ce domaine est stable, surtout parce que la majorité des emplois se trouvent dans le secteur de l'enseignement. La croissance de l'emploi dans ce groupe découle du fait que l'on soit de plus en plus conscient de la nécessité des services des éducateurs de personnes inadaptés et des avantages que l'on peut en tirer. Le chômage dans ce groupe professionnel se situe à des niveaux constamment bas.

De 1989 à 1995, on s'attend à une croissance de l'emploi légèrement supérieure à la moyenne, mais un peu moins rapide que de 1981 à 1989. Environ 16 500 emplois seront disponibles, dont plus des deux-tiers viseront à remplacer les employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent leur emploi pour diverses autres raisons. Cependant, il est possible que la tendance à intégrer les étudiants exceptionnels dans les classes régulières et à affecter les professeurs de personnes inadaptées à des fonctions de conseiller pourrait ralentir la croissance prévue.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 633 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 475 $**	
Décile supérieur	**41 525 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fédération canadienne des enseignantes
et des enseignants
110, avenue Argyle
Ottawa, Ontario K2P 1B4
(613) 232-1505

Médecins et chirurgiens*

3111

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	55 589	3,2	2,5	14 031
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 057 395

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	83	17	3	78	19	94	6
	1986	79	21	2	76	22	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (97)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (66)
- Hôpitaux (26)
- Enseignement (5)

Administration publique (2)
- Palier provincial (1)

* Internes et résidents inclus. Ce groupe comptait à peu près 13 p. 100 de l'ensemble des médecins en 1988.

Médecins et chirurgiens 3111

Cadre de travail

Les médecins et les chirurgiens s'occupent de la prévention et du traitement des maladies et des blessures humaines. Les médecins examinent les patients et établissent leurs antécédents médicaux ainsi qu'un diagnostic. Ils prescrivent et administrent des médicaments ou des traitements médicaux ou chirurgicaux, et attestent les naissances, les décès et les débuts de maladies contagieuses décelables. De nos jours, un peu plus de la moitié des médecins travaillent en médecine générale. Ils assument les soins primaires de patients qui souffrent d'une variété de maladies et de blessures. Si nécessaire, ils envoient leurs patients à des spécialistes pour un diagnostic et un traitement particulier, et sont responsables de la continuité des soins. Les médecins qui choisissent une spécialité limitent leur pratique à un domaine spécialisé de la médecine clinique, de la chirurgie ou de la médecine de laboratoire. L'obstétrique et la gynécologie, la chirurgie plastique et la neurochirurgie sont des exemples de spécialisation en chirurgie. Les spécialisations en médecine clinique comprennent la dermatologie, la pédiatrie, la psychiatrie et la radiologie. Les spécialisations en médecine de laboratoire comprennent l'hématologie pathologique et la médecine microbiologique. Il existe 55 spécialités et sous-spécialités en médecine reconnues au Canada.

Les médecins travaillent de longues heures et sont souvent soumis à beaucoup de stress, mais ils jouissent d'une grande autonomie, et retirent une grande satisfaction professionnelle ainsi que des revenus élevés et une sécurité d'emploi.

Études et compétences

Ceux qui aspirent à une carrière de médecin doivent être prêts à étudier pendant de longues années, tant avant de devenir médecin que tout le long de leur carrière. Pour être admis à un collège de médecine au Canada, il faut généralement avoir complété fait entre deux et quatre ans d'études universitaires (comprenant des cours de chimie, de biologie et de physique) et avoir obtenu de bonnes notes à l'examen d'admission du Collège des médecins. La plupart des programmes de premier cycles des collèges de médecine au Canada exigent quatre années d'études. Après avoir obtenu un diplôme de médecine, il faut entreprendre une formation intensive dans des hôpitaux et dans des cliniques. Cette formation dure généralement entre un an et cinq ans, selon la province ainsi que le niveau et le domaine de spécialisation choisis par le candidat. Pour pouvoir pratiquer au Canada, tout médecin ou chirurgien doit détenir une licence provinciale, obtenue généralement au terme d'une période de formation traditionnelle. Les médecins en médecine générale sont admissibles à l'obtention d'une licence après avoir terminé un programme de formation clinique d'une durée d'un ou deux ans (d'ici 1995, la durée sera de deux ans dans toutes les provinces). Les candidats désirant obtenir un certificat en médecine familiale, décerné par le Collège des médecins de famille du Canada, doivent suivre un programme de formation de deux ans dans une clinique de médecine familiale. Les spécialistes obtiennent leur certificat au terme de trois à cinq années de formation dirigée en hôpital et après avoir réussi les examens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. On peut commencer des études spécialisées tout de suite après avoir obtenu un diplôme en médecine ou après avoir suivi une formation de médecine générale dans un hôpital.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des nouveaux médecins et chirurgiens sortent des maisons d'enseignement, mais une assez forte proportion sont des médecins étrangers qui émigrent au Canada chaque année. La majorité des médecins commencent à exercer leur profession entre l'âge de 24 et 37 ans, et quittent la profession en grand nombre à compter de l'âge de 60 ans environ, ce qui représente une carrière d'au moins 25 à 35 ans. Les médecins qui cessent d'exercer leur profession assez tôt le font surtout pour accéder à des postes connexes, tels l'enseignement universitaire ou l'administration d'hôpital. La proportion des femmes dans ces professions a augmenté entre 1981 et 1986, signal d'une tendance qui se poursuit actuellement. En 1989, 44 p. 100 des diplômes en médecine octroyés par des universités canadiennes l'étaient à des femmes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, le taux de croissance de l'emploi dans ces professions a été presque le double de la moyenne pour toutes les professions. Bien que l'on s'attende à ce que le taux de croissance ralentisse un peu, il continuera d'être supérieur à celui de l'ensemble de la population active. Il faut souligner que puisque la plupart des médecins sont des travailleurs autonomes, le chômage volontaire est très peu fréquent dans ce domaine. Par conséquent, les principales contraintes à l'emploi des médecins sont celles qui touchent le nombre de places dans les collèges de médecine et le taux d'immigration de médecins étrangers. En 1984, le Comité consultatif fédéral-provincial des ressources humaines en santé prévoyait un surplus d'environ 6 000 médecins d'ici l'an 2000; toutefois, la croissance actuelle du nombre de médecins est encore plus grande que celle prévue par le Comité. On estime qu'entre 9 400 et 14 000 nouveaux médecins seront nécessaires pour combler les postes laissés vacants au cours des six prochaines années.

Des conditions de vie et de travail difficiles ont mené à de graves pénuries de médecins, surtout de spécialistes, dans certaines régions rurales et isolées, alors que certaines régions urbaines comptent trop de médecins. Pour remédier à cette situation, la plupart des provinces ont mis en oeuvre des programmes d'encouragement offrant des privilèges spéciaux et des revenus plus élevés aux médecins disposés à s'établir dans les régions moins bien desservies. On constate également des pénuries à la grandeur du pays dans certaines spécialités (p. ex., en oncologie, en néonatalogie et en psychiatrie). Le vieillissement de la population et la mise au point de techniques, de médicaments et de dispositifs nouveaux continueront à influencer la demande pour les spécialistes.

Salaires

Le revenu de la plupart des médecins sont fonction des régimes provinciaux d'assurance-maladie et dépendent du nombre de malades traités, des services offerts, de la charge de travail hebdomadaire, de la spécialité et du lieu de travail. Bien que 40 p. 100 ou plus du revenu brut des médecins qui travaillent à leur compte puisse être dépensé en frais généraux, tels les salaires du personnel, les stocks, l'équipement et les bureaux, leur revenu net dépasse de loin celui du salarié moyen.

Selon Revenu Canada, le revenu net annuel des médecins et des chirurgiens travaillant à leur propre compte variait, en moyenne, entre 79 855 $ au Québec et 111 644 $ en Ontario. La moyenne nationale était de 95 581 $ par année (Revenu Canada, Impôt). En 1989, les officiers médicaux à l'emploi du gouvernement fédéral touchaient entre 50 392 $ et 89 226 $ par année. Les spécialistes médicaux touchaient entre 78 334 $ et 93 010 $ par année (Bureau de recherches sur les traitements, 1er septembre 1989).

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association médicale canadienne
Services publiques et économiques de santé
C.P. 8650, 1867, promenade Alta Vista
Ottawa, Ontario K1G 0G8
(613) 731-9331

Dentistes 3113

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	12 841	1,7	0,5	2 580
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	92	8	3	79	18	94	6
	1986	87	13	2	83	15	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (98)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (96)
- Hôpitaux (1)

Administration publique (2)

Dentistes 3113

Cadre de travail

Les dentistes sont tout aussi préoccupés de sensibiliser leurs patients aux vertus de l'hygiène dentaire et de prévenir les problèmes buccaux que d'examiner, de diagnostiquer et de traiter les maladies, les blessures et les malformations des dents et de la bouche. Bien qu'environ 90 p. 100 des dentistes sont des généralistes, il existe neuf spécialités dentaires reconnues au Canada (pédodontie, orthodontie, périodontie, chirurgie buccale et maxillo-faciale, endodontie, hygiène publique, prosthodontie, pathologie buccale et radiologie buccale). La proportion de dentistes optant pour une spécialité a à peine augmenté au cours des dernières années. La majorité des dentistes travaillent à leur propre compte, mais un nombre croissant choisissent de pratiquer en groupe. Qu'ils pratiquent seuls ou avec d'autres, les dentistes doivent avoir à leurs côtés du personnel auxiliaire (p. ex., des hygiénistes dentaires, des infirmiers, des assistants et des techniciens). D'autres débouchés pour les dentistes s'offrent dans les hôpitaux, les maisons d'enseignement, les cliniques de santé publique et les centres de services communautaires.

Études et compétences

Dans toutes les provinces, les dentistes doivent détenir un permis pour exercer leur profession. Avant d'être admis à une école d'art dentaire, il faut suivre des cours préparatoires offerts par une université pendant une période d'un an à quatre ans, puis passer un test d'aptitudes pour l'art dentaire. L'obtention d'un diplôme de docteur en chirurgie dentaire ou de docteur en médecine dentaire vient couronner quatre années d'études dans le cadre d'un programme particulier. Dans certaines provinces, les dentistes doivent se perfectionner pour que leur permis soit renouvelé. Des diplômes d'études supérieures sont offerts aux praticiens et aux étudiants qui souhaitent se spécialiser, enseigner ou faire de la recherche. Le nombre de nouveaux diplômés issus des programmes d'art dentaire de base a augmenté plus ou moins régulièrement jusqu'à récemment, et cette croissance a depuis ralenti de façon considérable. On prévoit que le taux de croissance fléchira dans l'avenir, parce que certaines écoles ont pris des mesures visant à réduire le nombre de places, étant donné le surplus actuel de dentistes.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés des programmes d'art dentaire constituent la principale source de nouveaux dentistes au Canada. En 1986, 13 p. 100 des dentistes canadiens étaient des femmes, une augmentation considérable par rapport au taux noté cinq ans auparavant. On prévoit que cette tendance se poursuivra dans l'avenir, puisqu'en 1987, 31 p. 100 des diplômés des programmes d'art dentaire de base étaient des femmes.

La plupart des dentistes obtiennent un permis entre l'âge de 25 et 30 ans, et ce n'est qu'à partir de l'âge de la retraite (60 ans et plus) que les départs se font nombreux. La carrière d'un dentiste s'étend donc habituellement sur une période d'au moins 30 ans. Les régions rurales et les petites localités ne signalent plus aucun problème à attirer les dentistes, signe évident d'un surplus à travers le Canada.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi a été très forte dans ces professions au cours des années 1970 et au début des années 1980. Après 1984, la croissance de l'emploi a chuté pour atteindre le niveau actuel, qui est à peine au-dessus de zéro. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'au milieu des années 1990. Selon l'Association dentaire canadienne, un nombre plus élevé de dentistes ne ferait qu'ajouter au surplus actuel, ce qui aurait pour conséquence qu'un plus grand nombre se partageraient une charge de travail qui variera peu au cours de la période à l'étude. Par conséquent, 2 200 nouveaux dentistes seront nécessaires pour combler les postes laissés vacants, alors qu'environ 400 autres suffiront à combler les nouveaux postes créés par l'augmentation de la demande au Canada. Le fait que peu de dentistes cessent d'exercer leur profession, par rapport à l'ensemble de la population active, semble indiquer que ceux-ci en retirent une grande satisfaction.

Parmi les facteurs qui influencent tant la demande de services dentaires que leur nature, on compte l'amélioration de la santé dentaire, qui permet aux gens de conserver leurs dents plus longtemps; la plus grande gamme de services couverts par les régimes d'assurance-dentaire; les soins dispensés à intervalles plus réguliers; et une plus grande sensibilisation du public à l'importance d'une bonne santé dentaire. Cependant, l'amélioration des mesures préventives et l'embauche du personnel auxiliaire risquent de neutraliser l'incidence positive de ces facteurs sur la demande de services dentaires. Comme la population du Canada vieillit et que la santé dentaire s'améliore, on s'attend à ce que dans la pratique, on s'attarde de plus en plus au soin des gencives plutôt qu'au soin des dents.

À l'instar de toute profession dont la majorité des membres sont des travailleurs autonomes, le chômage est très faible chez les dentistes, bien que la proportion de dentistes travaillant à temps partiel ait atteint 8 p. 100 en 1986. En général, l'emploi chez les dentistes est insensible aux fluctuations de la conjoncture économique.

Salaires

Le revenu d'un dentiste peut varier considérablement selon le genre de services offerts, le lieu de travail, les heures de travail, le recours à du personnel auxiliaire et les installations disponibles. Habituellement, les dentistes non spécialisés touchent un revenu moins élevé que les spécialistes. Selon Revenu Canada, le revenu moyen des dentistes autonomes au Canada était de 81 000 $ en 1987. Les dentistes à l'emploi du gouvernement fédéral touchaient de 48 043 $ à 74 179 $ par année (Bureau de recherches sur les traitements, septembre 1989). Les dentistes travaillant dans l'industrie privée pouvaient toucher entre 57 523 $ et 67 138 $ par année (Bureau de recherches sur les traitements, 15 août 1989).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**5 451 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**52 297 $**	
Décile supérieur	**n/d**	

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa, Ontario K1G 3Y6
(613) 523-1770

Vétérinaires 3115

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 041	1,8	1,9	1 666
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	84	16	5	84	11	94	6
	1986	66	34	10	81	9	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries agricoles (84)

Industrie des services (8)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (4)
- Enseignement (4)

Administration publique (7)
- Palier fédéral (3)
- Palier provincial (3)

Vétérinaires 3115

Cadre de travail

Les vétérinaires sont responsables de prévenir, de diagnostiquer et de traiter les maladies et les blessures des animaux. Ils conseillent aussi leurs clients sur l'alimentation, l'hygiène, la reproduction et le soin des animaux, et participent à l'inspection de la viande. La plupart des vétérinaires (environ 84 p. cent en 1986) sont des travailleurs autonomes, mais la hausse des coûts de démarrage et des frais d'exploitation les amène de plus en plus à s'associer à d'autres vétérinaires pour établir des hôpitaux ou des cliniques pour animaux. Dans les zones urbaines, les vétérinaires traitent habituellement des animaux domestiques, surtout des chiens et des chats, alors que ceux qui travaillent dans les communautés agricoles ou rurales s'occupent surtout des animaux de ferme. Au fil des années, la médecine vétérinaire est devenue plus complexe dans les zones rurales en réponse à l'évolution des besoins des grandes exploitations agricoles. Bien que les vétérinaires de campagne puissent encore répondre à des appels d'urgence, les animaux sont le plus souvent transportés dans une clinique bien équipée et dotée de personnel de soutien pour fins d'interventions chirurgicales planifiées. Certains vétérinaires se spécialisent dans le soin d'une espèce en particulier, travaillent dans un zoo ou une réserve de la faune, œuvrent dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche, ou occupent un poste dans l'administration publique. Le gouvernement fédéral emploie des vétérinaires pour diverses activités, telles la lutte contre les maladies et la recherche, les essais en laboratoire et l'inspection des animaux et de la viande.

Études et compétences

Pour exercer la profession de vétérinaire, il faut détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire, ce qui constitue l'exigence minimale pour devenir membre d'une association professionnelle provinciale et obtenir une licence. Ce programme, d'une durée de quatre ans, offert par quatre universités au Canada, et exige d'une à deux années d'études universitaires préalables, avec spécialisation en biologie, en chimie et en physique. L'inscription auprès de l'association compétente est obligatoire dans toutes les provinces, et suppose la réussite à un examen d'admission. Le perfectionnement et le recyclage jouent un rôle important dans la carrière d'un vétérinaire praticien. Des études supérieures peuvent être exigées pour obtenir un emploi dans les domaines de la recherche ou de l'enseignement.

Provenance de la main-d'oeuvre

Le système d'éducation traditionnel est la principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel de détenteurs du diplôme de docteur en médecine vétérinaire. Les projections actuelles laissent entrevoir une baisse possible.

Au moment du recensement de 1986, le tiers de tous les vétérinaires étaient des femmes, une hausse considérable par rapport à 1981. En 1987, plus de 57 p. 100 des détenteurs du diplôme de docteur en médecine vétérinaire étaient des femmes, et cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années. La plupart des vétérinaires commencent à exercer leur profession entre le milieu et la fin de la vingtaine. Quelques-uns quittent le groupe dès l'âge de 35 ans, indiquant peut-être un abandon de la pratique vétérinaire au profit de l'une des nombreuses professions connexes, comme l'enseignement ou la recherche. Les retraites se font nombreuses à l'approche de la soixantaine, ce qui indique une durée de carrière d'environ 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le nombre de vétérinaires actifs a augmenté considérablement au cours des années 1970 et au début des années 1980, l'emploi évoluant à un rythme plus de deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble des professions. Depuis 1984, cependant, le taux de croissance a été inférieur à celui de l'ensemble de la population active. Ce taux devrait être à peine plus élevée au cours de la période à l'étude, dépassant légèrement le taux moyen prévu pour l'ensemble des professions. Entre 1989 et 1995, le Canada aura besoin de presque 1 700 vétérinaires. De ce nombre, 500 postes seront créés des suites de la croissance économique, les autres postes étant le fait de vétérinaires délaissant la pratique active. Étant donné que le nombre de personnes quittant la profession est inférieur à la moyenne de l'ensemble des autres professions, l'on peut deviner un fort taux de satisfaction et de développement professionnel dans ce domaine.

Les perspectives d'emploi actuelles pour les vétérinaires sont excellentes. Le taux de chômage est faible par rapport à celui de l'ensemble de la population active, surtout en raison du nombre de vétérinaires travaillant à leur propre compte. Dans ce domaine la demande n'est guère sensible aux fluctuations économiques, et l'emploi demeure stable pendant toute l'année, les fluctuations saisonnières n'ayant qu'un effet minime. L'emploi à temps partiel est peu repandu dans ces professions (en 1986, seulement 10 p. 100 des vétérinaires travaillaient à temps partiel), bien qu'il ait augmenté légèrement ces dernières années.

Salaires

Le salaire touché varie en fonction du type de travail, de la région, des heures de travail, des années d'expérience, de l'importance de la localité desservie, de la clientèle, et du statut d'emploi.

Au gouvernement fédéral, le salaire annuel des vétérinaires varie de 38 328 $ à 71 819 $ (Bureau de recherches sur les traitements, septembre 1989), les vétérinaires de niveau intermédiaire touchant entre 49 412 $ et 60 035 $ et ceux de niveau supérieur, entre 62 019 $ et le maximum cité ci-dessus.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 565 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**34 955 $**	
Décile supérieur	**59 796 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
pièce 361, 930, avenue Carling
Ottawa, Ontario K1A 0C5
(613) 995-5880

Ostéopathes et chiropracticiens 3117

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 382	4,4	0,6	770
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	87	13	4	79	17	91	9
	1986	84	16	3	82	15	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (99)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (98)

Ostéopathes et chiropracticiens 3117

Cadre de travail

Les chiropraticiens et les ostéopathes travaillent surtout en pratique privée ou en groupe. À l'instar des autres professionnels de la médecine, ils se consacrent à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies et des blessures. Ils s'intéressent toutefois à la personne dans son ensemble, tout en accordant une attention particulière au système musculaire, au squelette et au système nerveux. Cependant, leurs méthodes de traitement varient beaucoup. Les chiropraticiens traitent le corps à l'aide de la manipulation des structures; quant aux ostéopathes, ils traitent les désordres par des méthodes diagnostiques et thérapeutiques (dont la manipulation des structures) et à l'aide de la médecine traditionnelle. Ces praticiens peuvent avoir recours aux services d'assistants spécialement formés. On ne compte qu'un petit nombre d'ostéopathes au Canada.

Études et compétences

Dans la plupart des provinces, les chiropraticiens et les ostéopathes doivent obtenir un permis pour exercer leur profession. Les chiropraticiens doivent compléter un programme d'études de quatre ans menant à l'obtention d'un doctorat en chiropratique (offert seulement à Toronto), après quoi ils doivent réussir un examen pour obtenir un permis émis soit par une association provinciale ou le Conseil des jurys d'examen chiropratique du Canada. Les ostéopathes doivent d'abord obtenir un diplôme de premier cycle, puis suivre une formation de quatre ans aux États-Unis dans une école de médecine ostéopathique. Pour obtenir une licence, il faut suivre un internat d'un an au Canada et réussir un examen du Collège royal des médecins et chirurgiens.

Provenance de la main-d'oeuvre

Parmi les candidats à l'exercice de ces professions, on ne compte que peu d'immigrants ou de personnes qui exerçaient auparavant un autre métier, surtout à cause des exigences relatives à l'obtention d'une licence spécialisée. En général, les membres de ce groupe professionnel obtiennent leur licence entre 27 et 34 ans, et c'est seulement à partir de 60 ans que les départs pour cause de retraite deviennent nombreux. Une carrière moyenne dure donc entre 25 et 30 ans. Il faut toutefois préciser que plusieurs continuent de travailler après avoir atteint l'âge normal de la retraite. En 1986, l'âge moyen des praticiens était de 40 ans; seize pour cent des chiropraticiens et des ostéopathes étaient des femmes, comparativement à 13 p. 100 en 1981. Cette situation se modifiera, étant donné que le pourcentage de femmes suivant les programmes de formation a atteint environ 30 p. 100 au cours des dernières années.

Les personnes qui intègrent ce groupe travaillent souvent en pratique privée pendant toute leur carrière. Toutefois, autant les chiropraticiens que les ostéopathes ont la possibilité de se spécialiser. Près de la moitié des praticiens travaillent en Ontario, du fait surtout que le seul collège de chiropratique au Canada se trouve à Toronto.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, la croissance de l'emploi chez les chiropraticiens a été forte par rapport à la moyenne de l'ensemble professions ou des disciplines médicales plus traditionnelles. D'ici 1995, les prévisions actuelles indiquent une faible croissance; cependant, on s'attend à ce qu'environ 800 emplois soient disponibles, dont 17 p. 100 seront de nouveaux postes et le reste, des postes de remplacement. D'autre part, l'Association canadienne des chiropraticiens s'attend à un léger ralentissement de la croissance de l'emploi, moins accentué cependant que ce qui est prévu ci-haut.

Le chômage est pratiquement inexistant dans ce groupe, surtout parce que ces personnes travaillent à leur propre compte. Les perspectives d'emploi sont fonction du nombre d'inscriptions au seul établissement de formation en chiropratique au Canada et de la volonté des Canadiens d'aller étudier aux États-Unis. À ce jour, l'offre et la demande ont été en équilibre. En 1986, 20 p. 100 des chiropraticiens et des ostéopathes travaillaient à temps partiel, comparativement à 9 p. 100 en 1981.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**8 079 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**43 625 $**	
Décile supérieur	**91 201 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association chiropratique canadienne
1396, avenue Eglinton ouest
Toronto, Ontario M6C 2E4
(416) 781-5656

Société canadienne ostéopathique
575, rue Waterloo
London, Ontario N6B 2R2
(519) 439-5521

Infirmiers autorisés, diplômés et infirmiers en formation 3131

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	257 455	5.0	2.7	184 663
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	5	95	15	78	7	62	38
	1986	5	95	10	83	7	58	42
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (96)
- Hôpitaux (74)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (20)

Administration publique (3)
- Palier provincial (1)

Infirmiers autorisés, diplômés et infirmiers en formation 3131

Cadre de travail

La plupart des infirmiers donnent directement les soins aux malades ou en supervisent l'administration. Ils observent, notent et signalent les symptômes et les changements dans l'état des malades; administrent les médicaments prescrits par les médecins; donnent des conseils sur les soins infirmiers et l'hygiène; supervisent le travail des infirmiers auxiliaires; et veillent au confort des malades. Les infirmiers travaillent en étroite collaboration avec les médecins, les travailleurs sociaux, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les techniciens, les infirmiers auxiliaires et les psychologues. Plusieurs infirmiers se spécialisent dans un type particulier de soins, tels les soins chroniques, les soins d'urgence, les soins intensifs, et les soins en gérontologie, en chirurgie ou en psychiatrie. Bien que les trois-quarts des infirmiers travaillent dans un hôpital, plusieurs occupent des postes dans les maisons de repos, les centres de réadaptation, les centres de soins prolongés, les cliniques de santé publique, les cabinets de médecins, les écoles, l'industrie ou les résidences des malades. Les aspirants infirmiers doivent s'attendre à travailler par postes, la fin de semaine, et à être affectés dans un grand nombre d'unités et de services.

Études et compétences

Dans la plupart des provinces, les infirmiers doivent être inscrits auprès d'un organisme provincial de réglementation pour pouvoir exercer leur profession. Les compétences requises sont soit un diplôme en soins infirmiers obtenu dans un collège communautaire ou un cégep, ou à la fin d'un stage de formation offert par un hôpital, soit un diplôme universitaire en sciences infirmières. Pour être inscrits, les candidats doivent réussir un examen préparé par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada mais administré par un organisme provincial de réglementation. La majorité des détenteurs d'un diplôme en sciences infirmières ont complété leurs études dans un collège communautaire ou une cégep, mais un nombre croissant d'entre eux optent plutôt pour des études universitaires. En 1988, 15 p. 100 des détenteurs d'un diplôme en sciences infirmières avaient obtenu leur baccalauréat, le résultat d'initiatives au sein du groupe professionnel en vue de rehausser le statut des infirmiers, tant sur le plan du travail que des études.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce domaine offre une grande souplesse professionnelle, ce qui explique que la carrière des infirmiers est souvent discontinue. Ainsi, ces derniers peuvent quitter leur emploi pour élever des enfants, étudier ou voyager, puis revenir au travail.

Les femmes sont nettement plus nombreuses dans ce groupe professionnel; après une très légère augmentation du pourcentage d'infirmiers de sexe masculin au cours des années 1970, leur nombre semble s'être stabilisé dans les années 1980. La plupart des infirmiers commencent à exercer leur profession avant d'avoir 25 ans, et ne peu la quittent pour de bon avant l'âge de 60 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, la demande pour les infirmiers a évolué à rythme moyen supérieur à celui de l'ensemble de la population active. Depuis quelque temps, plusieurs hôpitaux embauchent des infirmiers pour accomplir des tâches qui étaient accomplies auparavant par les infirmiers auxiliaires, ce qui contribue à la croissance rapide de l'emploi. Les prévisions indiquent que, d'ici à 1995, la demande continuera d'être plus forte dans ce domaine que dans la plupart des autres professions, bien que la croissance ne sera peut-être pas aussi forte qu'auparavant. Entre 1989 et 1995, environ 185 000 postes d'infirmiers seront disponibles au Canada. Dans un cas sur quatre, il s'agira de nouveaux postes créés par une demande croissante pour les services d'infirmiers. Les autres débouchés seront des postes laissés vacants suite aux retraites ou aux départs de la profession.

Les facteurs qui influencent la demande sont, entre autres, le vieillissement de la population; la tendance des hôpitaux à n'embaucher que des infirmiers; le rôle plus important que jouent les infirmiers dans les services de soins de santé; et la complexité technique croissante des services offerts. L'évolution de l'emploi des infirmiers dépend avant tout des fonds affectés au secteur de la santé par les gouvernements. Toutefois, la demande pour les infirmiers diplômés qui sont spécialisés dans des domaines tels les soins intensifs, les soins chroniques et la chirurgie, devrait demeurer forte. Le recensement de 1986 sur le cheminement de carrière des infirmiers montre qu'ils peuvent accéder à des postes d'infirmier surveillant, de membre de la direction médicale ou de professeur au niveau postsecondaire ou universitaire.

À l'heure actuelle, les perspectives d'emploi sont très bonnes pour les infirmiers, et le taux de chômage dans ce groupe est faible. Il existe des pénuries d'infirmiers dans plusieurs provinces, surtout dans des domaines spécialisés et dans les régions plus éloignées. Ces problèmes sont aggravés par le fait que d'autres pays recrutent activement des infirmiers canadiens. On constate que de plus en plus d'infirmiers ne travaillent qu'à temps partiel ou de manière temporaire. En 1985, environ 42 p. 100 des infirmiers travaillaient à temps partiel, alors cette proportion était de 38 p. 100 en 1981. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble de la population active.

Salaires*

Les statistiques de 1989 sur les grandes ententes provinciales obtenues de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (à l'exception des ententes de la Colombie-Britannique et du Québec), révèlent que les salaires annuels des infirmiers autorisés non spécialisés varient de 25 600 $ à Terre-Neuve à 38 086 $ en Ontario. En 1988, les statistiques sur les salaires des infirmiers en chef, disponibles pour la plupart des provinces, donnent une échelle allant de 26 275 $ à l'Île-du-Prince-Édouard à 39 776 $ en Alberta. Le salaire réel dépend de l'employeur, du nombre d'années d'expérience et de la province.

* Association des infirmières et infirmiers du Canada (salaires annuels, taux horaires et conventions avec les principaux hôpitaux), mai 1988 et juillet 1989.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 273 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 058 $**	
Décile supérieur	**33 699 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association des infirmières et infirmiers du Canada
CNA House
50, The Driveway
Ottawa, Ontario K2P 1E2
(613) 237-2133

Préposés de salle d'hôpital 3132
Préposés aux malades 3135

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	79 644	-0.4	-1.0	34 202
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	21	79	26	61	13	65	35
	1986	22	78	19	70	11	57	43
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (97)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (51)
- Hôpitaux (42)
- Organisations religieuses (1)

Administration publique (1)

Préposés de salle d'hôpital 3132
Préposés aux malades 3135

Cadre de travail

Ce groupe comprend les aides sanitaires, les aides-infirmiers, les aides-infirmiers de soins personnels et les préposés de salle d'hôpital. Les préposés aux malades offrent des soins infirmiers pratiques dans les hôpitaux et dans les établissements de soins résidentiels; ils répondent à l'appel des malades, ramassent les plateaux de nourriture, font les lits, donnent le bain aux malades, leur donnent des massages, les aident à monter dans leur lit et à en descendre, et transportent les malades en fauteuil roulant ou sur une civière. Ils peuvent aussi prendre et noter la température, le pouls et la respiration. Leurs fonctions précises dépendent de la réglementation provinciale, des politiques des établissements, de leurs compétences et du genre de patients. Les préposés de salle d'hôpital aident les infirmiers avec les gros travaux, notamment accompagner les malades à la salle d'opération ou à la salle d'examen, et transporter et installer le matériel lourd.

Études et compétences

Les compétences scolaires dans ce domaine varient selon la province et les besoins de l'employeur. La plupart du temps, le minimum requis est un diplôme d'études secondaires; dans ce cas, une formation spécialisée est offerte en cours d'emploi, sous la surveillance d'un collègue chevronné. Toutefois, certains employeurs exigent du candidat qu'il ait complété un programme d'études postsecondaires pertinent dans un collège communautaire, un cégep ou un institut de formation professionnelle. De tels programmes peuvent durer jusqu'à un an, et allier cours théoriques et travaux pratiques; pour y être admis, il peut être nécessaire d'avoir complété une dixième année, voire même de détenir un diplôme d'études secondaires. Bien qu'elle ne soit pas toujours exigée, une formation professionnelle est de plus en plus importante pour ceux qui se cherchent un emploi dans ce groupe.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 81 p. 100 des préposés aux malades étaient des femmes, et 83 p. 100 des préposés de salle d'hôpital étaient des hommes. L'âge moyen était de 37 ans pour les deux professions. La plupart des candidats y accèdent avant l'âge de 25 ans et les quittent entre 24 et 30 ans ou encore vers la fin de la cinquantaine.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au début des années 1980, la croissance de l'emploi a connu un net ralentissement, et on ne s'attend pas à une amélioration de la situation d'ici 1995. Les 33 000 débouchés qui se créeront dans ce domaine au cours de la période à l'étude proviendront de postes laissés vacants par les préposés aux malades qui se retirent du marché du travail ou qui changent de métier, et non d'une augmentation de la demande.

La demande pour les préposés aux malades et les préposés de salle d'hôpital sera touchée par les perfectionnements technologiques exigeant des préposés aux malades qu'ils acquièrent des compétences accrues, ainsi que par la tendance de certains hôpitaux à mettre en place un personnel d'hôpital composé uniquement d'infirmiers. Les préposés, qui autrefois étaient surtout embauchés par les hôpitaux, sont désormais moins en demande dans ces établissements. Les débouchés dans les maisons de repos et les établissements de soins prolongés ne compenseront peut-être pas la perte d'emplois dans les hôpitaux.

Quoique le taux de chômage chez les préposés aux malades et les préposés de salle d'hôpital demeure au-dessous de la moyenne globale du marché du travail, il se peut que la situation se détériore au cours de la période à l'étude, compte tenu de la diminution importante du nombre de débouchés au cours des dernières années. En 1985, une forte proportion des préposés aux malades (44 %) travaillaient à temps partiel, alors que la proportion de préposés de salle d'hôpital connaissant la même situation était de loin inférieure, soit 26 p. 100.

Salaires

En 1985, la plupart des aides-infirmiers à l'emploi des hôpitaux gagnaient entre 10 802 $ et 23 250 $ par année. Les préposés de salle d'hôpital gagnaient en général entre 13 516 $ à 25 532 $ par année. Dans les deux cas, les salaires moyens se situaient à peu près au point médian de leur échelle respective.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 019 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**17 752 $**	
Décile supérieur	**23 433 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Infirmiers auxiliaires autorisés 3134

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	40 600	-1,4	0,9	23 307
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	8	92	22	73	5	64	36
	1986	8	92	13	81	6	56	44
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (99)
- Hôpitaux (70)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (27)

Infirmiers auxiliaires autorisés 3134

Cadre de travail

Les infirmiers auxiliaires et les infirmiers de clinique travaillent dans les hôpitaux, les centres de traitement résidentiels, les bureaux de santé au travail, les cliniques de santé publique, les cabinets de médecins et les résidences de malades. Leurs fonctions consistent à prendre la température et la pression artérielle du malade, à donner des bains, à faire les lits, à servir les repas, à aider les malades à manger, à prélever des spécimens et à administrer des traitements médicaux simples. Dans certaines juridictions, ils administrent également des médicaments. Les infirmiers auxiliaires font souvent partie d'une équipe soignante composée d'infirmiers autorisés, de médecins, de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes. Ils travaillent en général sous la surveillance directe d'un infirmier. Le travail en fin de semaine et par postes est habituel dans ce groupe professionnel.

Études et compétences

Pour devenir infirmier auxiliaire, il faut avoir complété un programme reconnu alliant des études théoriques et expérience pratique. Ces programmes durent en général un an, et sont dispensés dans les collèges communautaires, les cégeps, les instituts professionnels et certains hôpitaux. Les conditions d'admission varient d'un établissement à l'autre, mais les sciences et les mathématiques sont parmi les matières de base qu'il faut avoir étudié au secondaire.

Dans certaines provinces, les infirmiers auxiliaires doivent s'inscrire auprès d'un organisme provincial de réglementation professionnelle et avoir réussi l'examen pertinent avant d'obtenir un emploi. Même lorsqu'elle n'est pas requise, certains employeurs peuvent exiger que les candidats soient inscrits et accrédités. L'autorisation obtenue dans une province n'est pas nécessairement valide dans une autre.

Compte tenu de l'évolution constante des connaissances et de la technologie dans le domaine des sciences infirmières, l'éducation permanente revêt une grande importance tout au long de la carrière de l'infirmier auxiliaire. Il est possible de s'inscrire à des études spécialisées dans le domaine clinique, en général après avoir acquis une certaine expérience à titre d'infirmier.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionel accueille surtout des candidats qui ont obtenu un certificat d'études dans le domaine d'un institut professionnel. Les autres ont reçu une formation supplémentaire dans d'autres domaines des soins infirmiers, d'autres disciplines de la santé ou d'autres domaines connexes, comme les services sociaux, le travail social ou la psychologie.

Quatre-vingt douze pour cent des membres de ce groupe professionnel sont des femmes. En 1986, l'âge moyen des infirmiers auxiliaires était de 36 ans, ce qui est légèrement plus élevé que l'âge moyen observé en 1981. La plupart de ces travailleurs débutent leur carrière entre 20 et 24 ans, puis travaillent souvent la suite de façon intermittente, en prenant du temps soit pour élever des enfants, soit pour étudier. En 1986, près de 35 p. 100 des infirmiers auxiliaires travaillaient au Québec, et environ 27 p. 100 en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les possibilités d'emploi dans ce groupe se sont faites plus rares au cours des années 1980, étant donné l'accroissement de la complexité des soins infirmiers ordinaires et la gravité accrue des maladies touchant les patients hospitalisés, ont mené au remplacement des auxiliaires par des infirmiers dans certains hôpitaux. Entre 1981 et 1986, la proportion des infirmiers auxiliaires travaillant dans les hôpitaux a diminué de 17 p. 100. Environ 27 p. 100 des membres de ce groupe travaillent maintenant dans d'autres établissements de soins prolongés, comme les maisons convalescence.

Les perspectives d'emploi devraient s'améliorer au cours de la période à l'étude, quoique la croissance demeurera inférieure à la moyenne globale. Environ 2 400 nouveaux emplois seront créés entre 1989 et 1995, auxquels s'ajouteront 1 000 débouchés visant à remplacer les auxiliaires qui quitteront le marché du travail.

Le chômage a toujours été plus faible dans ce groupe professionnel que dans l'ensemble des professions; en revanche, les débouchés semblent se faire rares. Le travail à temps partiel dans ce domaine est assez répandu représentant 44 p. 100 des postes.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 666 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**19 587 $**	
Décile supérieur	**24 952 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Audiologistes et thérapeutes de l'élocution 3136

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 264	6,9	4,5	2 876
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	14	86	14	84	2	83	17
	1986	13	87	10	85	5	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (90)
- Enseignement (31)
- Hôpitaux (30)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (28)

Administration publique (8)
- Palier provincial (5)
- Palier municipal (4)

Audiologistes et thérapeutes de l'élocution 3136

Cadre de travail

Les audiologistes diagnostiquent, évaluent et traitent les troubles de l'ouie et effectuent des recherches connexes. Ils ont pour responsabilités d'administrer les tests et les examens audiométriques afin de diagnostiquer les troubles de l'ouie; de planifier et mettre en oeuvre les programmes de réadaptation (p. ex., choisir et adapter les prothèses auditives); et d'enseigner aux internes médicaux et aux étudiants en audiologie. Les thérapeutes de l'élocution diagnostiquent, évaluent et traitent les troubles de élocution, du langage et de la voix ainsi que le bégaiement, et effectuent des recherches connexes. Ils administrent les tests et observent les patients afin d'établir un diagnostic et de planifier une thérapie individuelle ou de groupe. En outre, ils dirigent des programmes de traitement, assurent la formation en matière d'élocution, et conseillent les personnes ayant des handicaps d'élocution et leur famille. Lorsqu'ils planifient des programmes de traitement, les audiologistes et les thérapeutes de l'élocution doivent participer aux travaux d'une équipe qui peut comprendre des infirmiers, des médecins, des psychologues, des travailleurs sociaux, des éducateurs et d'autres thérapeutes. Les audiologistes travaillent en général dans les laboratoires d'hôpital, encore que certains puissent trouver du travail dans les cliniques communautaires ou dans le système scolaire. Les thérapeutes de l'élocution sont également répartis dans les conseils scolaires, les hôpitaux et les organismes communautaires. De plus en plus, les audiologistes et les thérapeutes de l'élocution ouvrent leur propre cabinet.

Études et compétences

Pour obtenir une accréditation et travailler comme audiologiste, il faut détenir au moins une maîtrise dans ce domaine. Pour obtenir une accréditation et travailler comme thérapeute de l'élocution, il faut avoir obtenu un baccalauréat dans ce domaine, quoique la plupart des employeurs préfèrent des candidats qui détiennent une maîtrise. En 1991, la maîtrise sera le diplôme minimal requis pour obtenir l'accréditation. La condition préalable à une formation académique dans l'un ou l'autre de ces professions est en général un baccalauréat en désordres de communication ou dans un autre domaine étroitement lié à la psychologie, à la linguistique, aux statistiques ou aux sciences physiques ou sociales. Seul le Manitoba exige une licence dans ce domaine.

Provenance de la main-d'oeuvre

Le système d'enseignement traditionnel constitue la principale source d'audiologistes et de thérapeutes de l'élocution au Canada, mais on note également un apport important d'immigrants. En 1986, environ 87 p. 100 des audiologistes et des thérapeutes de l'élocution étaient des femmes. La proportion de travailleurs ayant plus de 54 ans équivaut à moins de la moitié de la moyenne globale, ce qui laisse supposer un accroissement rapide des perspectives d'emploi dans ce groupe. Dans la plupart des provinces, il n'y a pas suffisamment d'audiologistes et de thérapeutes de l'élocution qualifiés pour répondre à la demande, les pénuries étant plus senties dans les régions rurales. En 1986, 25 p. 100 des membres de ce groupe travaillaient à temps partiel.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi chez les audiologistes et thérapeutes de l'élocution a été nettement supérieure à la moyenne globale au cours des années 1980, et l'on s'attend à ce que cette tendance se maintienne au moins jusqu'en 1995. Au cours des six prochaines années, environ 3 000 emplois seront disponibles, dont 1 000 seront de nouveaux postes; les autres serviront à remplacer les personnes qui cesseront d'exercer ces professions. Cependant, il se peut cependant que l'on ait à réviser ces chiffres à la hausse, puisque l'examen plus répandu des enfants d'âge préscolaire et scolaire pour déceler les troubles de la parole, du langage et de l'ouie, ainsi que l'intégration accrue des enfants handicapés au système scolaire, pourront augmenter la demande pour les audiologistes et les thérapeutes de l'élocution. On pourra cependant compenser de telles pressions sur l'emploi par une plus grande utilisation des aides à la réhabilitation.

Salaires

Les audiologistes et les thérapeutes de l'élocution touchent des salaires qui varient beaucoup en fonction de l'établissement, de la province et de la localité, du domaine de spécialisation, du nombre d'heures de travail, et du nombre d'années d'expérience et d'études. En 1988, les thérapeutes de l'élocution non syndiqués de la Saskatchewan gagnaient de 33 600 $ à 40 308 $ par année, le salaire moyen étant de 36 184 $ (Saskatchewan Human Resources, Labour and Employment, 1988). En octobre 1989, les salaires annuels offerts pour les postes vacants inscrits sur les listes de l'Association ontarienne des thérapeutes de l'élocution et des audiologistes variaient de 31 000 $ à 52 166 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 838 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 492 $**	
Décile supérieur	**40 511 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
pièce 1215, 25, rue Main ouest
Hamilton, Ontario L8P 1H1
(416) 523-5790

Physiothérapeutes 3137

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	13 570	6,3	3,7	10 983
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

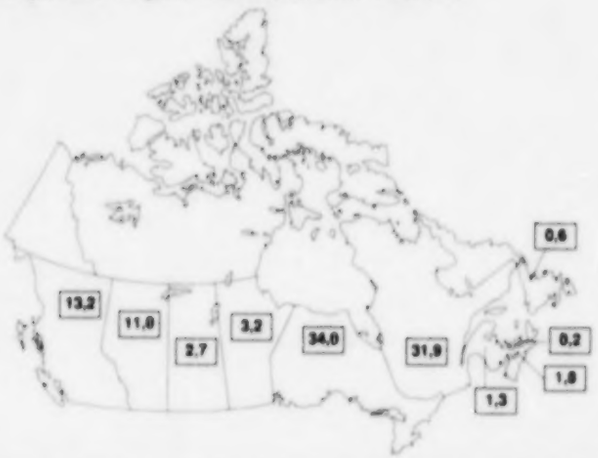

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	17	83	20	74	6	72	28
	1986	16	84	13	81	6	69	31
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (97)
- Hôpitaux (56)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (36)
- Enseignement (3)

Administration publique (3)
- Palier provincial (2)

Physiothérapeutes 3137

Cadre de travail

Les physiothérapeutes planifient et mettent en oeuvre les programmes de traitement afin de maintenir, d'améliorer ou de restaurer les fonctions physiques des patients. Leurs tâches comprennent notamment l'évaluation des capacités physiques du patient, la planification et la mise en oeuvre de programmes de traitement, la tenue de dossiers cliniques et statistiques, et l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes éducatifs tant pour le personnel que la collectivité.

Les physiothérapeutes peuvent se spécialiser dans des domaines comme la neurologie, la rhumatologie, l'orthopédique, l'obstétrique, la pédiatrie, les troubles cardio-vasculaires ou la physiothérapie sportive. Ils peuvent également se spécialiser en recherche ou en services de consultation.

Un physiothérapeute peut être seul chargé de planifier et mettre en oeuvre un programme de traitement, mais il fait normalement partie d'une équipe de soins de santé, qui peut comprendre d'autres thérapeutes, des infirmiers, des médecins, des psychologues, des travailleurs sociaux et des éducateurs. La plupart travaillent dans des hôpitaux, mais d'autres travaillent à domicile, dans des centres de réadaptation ou dans des cliniques communautaires de soins ambulatoires. Par ailleurs, les thérapeutes sont de plus en plus nombreux à ouvrir leur propre cabinet.

Études et compétences

L'emploi dans ce groupe professionel ainsi que l'obtention d'une licence exigent en général de trois à quatre années d'études menant à l'obtention d'un baccalauréat en physiothérapie, alliant des cours théoriques et un internat sous surveillance. L'obtention d'une licence est obligatoire dans plusieurs provinces. Des programmes d'études supérieures sont disponibles pour les physiothérapeutes qui veulent se spécialiser.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de physiothérapeutes au Canada est le système d'éducation traditionnel, quoique les physiothérapeutes étrangers comptent pour une bonne part des nouveaux candidats. Environ 84 p. 100 des thérapeutes sont des femmes, ce qui constitue une augmentation très faible par rapport à la situation notée cinq ans auparavant. On s'attend à ce que cette proportion change, étant donné que les maisons d'enseignement canadiennes forment maintenant davantages d'ergothérapeutes de sexe masculin qu'au début des années 1980. L'effectif de ce groupe est très jeune; près de 74 p. 100 des physiothérapeutes avaient moins de 40 ans en 1986, ce qui reflète le développement récent des programmes d'enseignement dans le domaine un fort accroissement de la demande. Par ailleurs, quelque 31 p. 100 des physiothérapeutes canadiens travaillent à temps partiel.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe s'est accru de 35 p. 100 entre 1981 et 1986, un taux de croissance d'environ six fois supérieur à celui de la main-d'oeuvre canadienne dans son ensemble. On s'attend maintenant à une croissance plus modérée, mais qui demeurera quand même nettement au-dessus de la moyenne globale. Au cours de la période à l'étude, il se créera environ 3 300 nouveaux postes au pays. De plus, 8 000 retraites créeront des débouchés pour environ 11 000 physiothérapeutes, ce qui représente un taux de recrutement élevé.

La croissance de l'emploi est peu influencée par les fluctuations économiques. Cependant, les tendances actuelles dans le domaine des soins de santé peuvent modifier les chiffres prévus. La réadaptation est de plus en plus admise comme une forme pratique et morale de soins pouvant remplacer les soins en établissement, ce qui crée une demande accrue pour les physiothérapeutes. Le vieillissement général de la population et la plus grande sensibilisation du public à l'égard des personnes handicapées stimuleront également la demande pour les thérapeutes. L'action de ces forces pourrait toutefois être freinée quelque peu, puisque l'on tente actuellement d'élargir le rôle des aides à la réadaptation et d'améliorer leur image. Par ailleurs, la politique gouvernementale touchant les dépenses dans le domaine des soins de santé pourrait limiter la croissance de l'emploi.

Les perspectives d'emploi s'annoncent très bonnes pour les physiothérapeutes, étant donné qu'il y a actuellement pénurie. Le taux de chômage des physiothérapeutes est extrêmement faible, alors qu'en 1986, à peine environ 3 p. 100 d'entre eux cherchaient activement du travail. Cette situation demeurera sans doute stable au cours de la période à l'étude; cependant, l'accroissement du nombre de places offertes dans les programmes d'enseignement pourrait alléger quelque peu les pénuries actuelles.

Salaires

Les salaires des physiothérapeutes varient beaucoup, en fonction du milieu de travail, de la situation syndicale, de la province et de la localité d'emploi, des heures de travail et des années d'expérience. En 1989, les physiothérapeutes qui travaillaient ailleurs qu'au gouvernement fédéral touchaient des salaires variant de 30 003 $ à 38 649 $ par année, la moyenne annuelle étant de 34 312 $ (Bureau de recherches sur les traitements, 15 août 1989). Les salaires des surveillants variaient de 36 218 $ à 50 035 $ par année, la moyenne étant de 42 629 $.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 872 $ ou moins**
Salaire moyen	**27 776 $**
Décile supérieur	**36 868 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des physiothérapeutes
890, rue Yonge, 9e étage
Toronto, Ontario M4W 3P4
(416) 924-5312

Ergothérapeutes 3138

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 316	7,7	4,7	5 657
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	13	87	26	67	7	81	19
	1986	13	87	18	76	6	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (93)
- Hôpitaux (61)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (30)

Administration publique (6)
- Palier provincial (5)
- Palier municipal (1)

Ergothérapeutes 3138

Cadre de travail

Les ergothérapeutes planifient et mettent en oeuvre des programmes de réadaptation pour les personnes qui souffrent de handicaps physiques ou mentaux. Leurs tâches consistent à évaluer l'état émotionnel et physique des patients; à élaborer, à mettre en oeuvre et à évaluer les programmes de traitement; et à tenir à jour les dossiers cliniques et les statistiques. Le traitement consiste à inciter le patient à entreprendre des activités quotidiennes; à prendre soin de sa personne; à effectuer des tâches créatives; à avoir des activités récréatives; ou à développer des aptitudes industrielles ou professionnelles. Les ergothérapeutes effectuent également des recherches, travaillent à titre de conseiller et d'éducateur, et supervisent le personnel auxiliaire. Ils peuvent se spécialiser dans des domaines tels la réadaptation professionnelle, la psychiatrie, la rhumatologie et les soins chroniques.

La plupart des ergothérapeutes travaillent dans des hôpitaux et d'autres centres de traitement; cependant, un nombre croissant trouvent des emplois dans des établissements à l'échelle communautaire, comme les écoles et l'industrie, et dans la pratique privée.

Études et compétences

Pour devenir ergothérapeute, il faut détenir un baccalauréat en ergothérapie, au terme d'une période d'internat sous surveillance. Dans la plupart des provinces, il faut obtenir une licence ou une accréditation pour être en mesure de pratiquer. Par ailleurs, certains employeurs exigent, comme condition préalable à l'emploi, que les titulaires soient membres de l'Association canadienne des ergothérapeutes.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des nouveaux thérapeutes au Canada proviennent du système d'éducation traditionnel. L'immigration est également une source importante de candidats, quoique le nombre d'immigrants dans ce groupe soit inférieur à celui pour d'autres professions connexes.

En 1986, 87 p. 100 des ergothérapeutes canadiens étaient des femmes. Cette proportion est demeurée inchangée par rapport à celle observée cinq ans auparavant, quoique les renseignements présentement disponibles indiquent que la proportion de femmes dans le domaine pourrait diminuer au cours des années à venir. L'âge moyen des ergothérapeutes est de 33 ans, et presque 80 p. 100 ont moins de 39 ans; la relative jeunesse de ce groupe traduit un accroissement récent du nombre de places dans les programmes d'études et une forte demande pour les services de thérapeutes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a été nettement supérieure à la moyenne au cours des années 1980. Bien que l'on prévoie une chute du taux de croissance au cours des prochaines années, il est probable que ces prévisions soient pessimistes. Entre 1989 et 1995, il faudra au moins 6 000 ergothérapeutes de plus, dont environ 65 p. 100 serviront à remplacer les personnes qui prennent leur retraite. Le reste comblera de nouveaux postes créés par une demande accrue. Il s'agit là d'un taux de recrutement très élevé.

La croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel n'est pas particulièrement influencée par la conjoncture économique. Il est toutefois possible que l'évolution actuelle des services de soins de santé stimule la demande de thérapeutes, à mesure que la réadaptation acquière une certaine popularité comme solution de rechange aux soins en établissement. En outre, le vieillissement général de la population et une plus grande sensibilisation à l'égard des personnes handicapées contribueront à accroître la demande pour les ergothérapeutes. Celle-ci pourrait toutefois être quelque peu freinée suite au recours croissant à des aides à la réadaptation et en raison des contraintes gouvernementales touchant les budgets de soins de santé.

Les perspectives d'emploi pour les ergothérapeutes sont présentement très bonnes. Ce groupe a fait objet d'une pénurie qui se poursuivra sans doute jusqu'au milieu des années 1990, quoique l'augmentation prévue du nombre de places dans les programmes d'enseignement provinciaux pourrait améliorer la situation. En 1986, le taux de chômage était extrêmement faible, et seulement 3 p. 100 des thérapeutes cherchaient activement du travail. Par ailleurs, 75 p. 100 des ergothérapeutes travaillent à plein temps.

Salaires

La rémunération des thérapeutes varie beaucoup en fonction de l'établissement, de la province et de la localité, du statut syndical, du nombre d'heures de travail par semaine et des années d'expérience. En 1989, les ergothérapeutes à l'emploi des établissements privés et des établissements publics non fédéraux touchaient des salaires revenus variant de 29 969 $ à 48 226 $ par année (Bureau de recherches sur les traitements, 15 août 1989). Le salaire moyen des praticiens généraux était de 34 135 $, et celui des surveillants subalternes et des surveillants était de 38 369 $ et 44 075 $ respectivement.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 792 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**25 542 $**	
Décile supérieur	**33 685 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des ergothérapeutes
3e étage, 110, avenue Eglinton ouest
Toronto, Ontario M4R 1A3
(416) 487-0480

Pharmaciens 3151

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	18 979	3,7	2,5	8 570
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	59	41	10	72	18	81	19
	1986	50	50	9	76	15	79	21
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (78)
- Commerce de détail (77)

Industrie des services (21)
- Hôpitaux (20)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (1)

Pharmaciens 3151

Cadre de travail

En 1986, la plupart des pharmaciens étaient à l'emploi de pharmacies de détail (77 %) ou d'hôpitaux (20 %). Leurs fonctions consistent à surveiller l'administration de médicaments afin d'assurer que la bonne dose soit prescrite; à assurer la compatibilité des médicaments; à donner des conseils aux patients quant à l'utilisation des médicaments; et à fournir des renseignements pertinents sur les produits aux patients et aux responsables des soins de santé. En plus de gérer une pharmacie, ils doivent s'assurer que les médicaments soient bien préparés, entreposés, dispensés et manipulés; ils doivent également tenir des dossiers à jour. D'autres travaillent dans des services de santé non hospitaliers, chez des grossistes, dans les industries pharmaceutiques ou dans l'administration publique. Dans ces secteurs, les fonctions peuvent comprendre l'inspection des médicaments et la recherche pertinente, le marketing, la vente de médicaments, l'administration et l'enseignement.

Études et compétences

Pour oeuvrer comme pharmacien au Canada, il faut détenir une licence, ce qui exige l'obtention d'un baccalauréat en pharmacie suite à quatre années d'études. Dans la plupart des provinces, les organismes de réglementation ne délivrent une licence qu'aux candidats qui ont réussi l'examen du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada et qui ont reçu une certaine formation pratique. De plus, la plupart des provinces exigent des pharmaciens qu'ils complètent chaque année un programme d'éducation permanente, afin d'obtenir le renouvellement de leur licence. Les pharmaciens qui sont propriétaires d'une pharmacie de détail ou d'une pharmacie hospitalière, ou qui en sont gérants, doivent également posséder des aptitudes de gestion et de supervision.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés d'écoles de pharmacologie constituent la principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe. On ne compte qu'un apport insignifiant de militaires, d'immigrants et de personnes qui réintègrent la population active après être restées au foyer. Etant donné les compétences exigées, le nombre de personnes qui quittent un autre domaine pour devenir pharmacien est minime. Par ailleurs, la formation et l'expérience que doivent acquérir un pharmacien peuvent le mener à une carrière dans les domaines connexes de la recherche, de l'enseignement, de la vente et de l'administration. Au cours des années 1980, le nombre de femmes exerçant ces professions est demeuré relativement stable, bien qu'il ait augmenté de manière importante entre 1970 et 1979. En 1986, la moitié des pharmaciens canadiens étaient des femmes. La plupart des pharmaciens ont entre 22 et 29 ans quand ils obtiennent leur licence, et ils ne commencent à quitter ce groupe professionnel qu'à compter de 50 ans. Les titulaires prennent alors leur retraite à ce moment ou, plus souvent, accèdent à des professions connexes. Comme pour la plupart des autres professionnels de la santé, les pharmaciens ne sont pas concentrés dans une région donnée. Certaines provinces font actuellement état de pénuries dans les hôpitaux et hors des métropoles. Récemment, les pharmacies de détail de certains centres urbains, notamment ceux en Ontario, ont signalé une certaine difficulté à combler des postes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, le nombre de pharmaciens travaillant au Canada a augmenté de près de 4 p. 100 par année, un taux nettement supérieur à la moyenne globale pour la même période. Bien que l'on s'attende à ce que cette croissance ralentisse quelque peu au cours de la période à l'étude, elle devrait demeurer supérieure à la moyenne. Au total, environ 8 600 débouchés seront offerts, dont 36 p. 100 résulteront d'une demande accrue pour les services des pharmaciens. Les autres seront des postes de remplacement. Les perspectives d'emploi sont modérément sensibles à la conjoncture économique. Les changements qui touchent la structure et les milieux pharmaceutiques pourraient cependant avoir une incidence sur la croissance de l'emploi. Le rôle du pharmacien dans les hôpitaux prend de plus en plus d'importance, ce qui pourrait stimuler la demande. Par contre, l'accroissement de l'emploi chez les préparateurs en pharmacie pourrait réduire la demande pour les pharmaciens.

Les pharmaciens connaissent un taux de chômage minime, surtout parce qu'un grand nombre d'entre eux travaillent à leur propre compte. A l'inverse, le nombre de postes vacants est assez élevé par rapport à l'importance de la taille de l'effectif, ce qui confirme les pénuries que l'on signale actuellement. Les développements futurs détermineront en grande partie si ces pénuries se poursuivront. En 1981, environ 79 p. 100 des pharmaciens travaillaient à plein temps.

Salaires

En général, les pharmaciens oeuvrant dans le secteur de la vente au détail commandent des salaires plus élevés que ceux oeuvrant dans les hôpitaux, bien que les salaires des pharmaciens varient de façon considérable, d'une province à l'autre. Dans chaque province, les renseignements précis sur les salaires peuvent être obtenus en communiquant avec l'association des pharmaciens compétente. Les pharmaciens qui travaillent pour le compte du gouvernement fédéral à titre d'expert-conseil ou qui occupent un poste lié à la réglementation gagnent entre 20 755 $ et 60 653 $ par année. Les salaires annuels à l'échelle médiane varient de 43 963 $ à 51 044 $. Les salaires des pharmaciens qui sont à l'emploi du gouvernement fédéral et qui fournissent des médicaments varient de 27 341 $ à 48 046 $ par année. Les salaires à l'échelle médiane de ces derniers varient de 33 949 $ à 42 085 $ (Bureau de recherches sur les traitements, septembre 1989).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 491 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**35 106 $**	
Décile supérieur	**50 260 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Edifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Diététistes et nutritionnistes 3152

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 927	5,6	4,0	2 749
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	6	94	17	78	5	70	30
	1986	4	96	12	83	5	65	35
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (91)
- Hôpitaux (64)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (16)
- Hébergement et restauration (4)

Administration publique (5)
- Palier provincial (2)
- Palier fédéral (2)
- Palier municipal (2)

Industries manufacturières (2)
- Aliments et boissons (2)

Diététistes et nutritionnistes 3152

Cadre de travail

Les responsabilités des diététistes et des nutritionnistes sont nombreuses, et peuvent comprendre les activités suivantes : offrir des services de consultation et présenter des conférences sur la nutrition; planifier des menus et des régimes, concevoir, mettre sur pied et superviser les programmes institutionnels des services alimentaires; enseigner aux étudiants en médecine; faire de la recherche; et élaborer des programmes d'informatique à des fins administratives et cliniques. En général, ces professionnels sont employés par des établissements du secteur de la santé ou d'un secteur connexe, mais ceux qui travaillent à leur propre compte en qualité d'expert-conseil sont de plus en plus nombreux. D'autres secteurs d'emploi comprennent l'enseignement, l'administration publique et le secteur manufacturier.

Études et compétences

L'accès à ce groupe professionnel exige normalement un baccalauréat en diététique, en nutrition ou en alimentation, une année d'internat en diététique et deux ans de pratique sous surveillance. Par ailleurs, il peut être suffisant de détenir un diplôme d'études supérieures, assorti de compétences démontrées. Les diététistes doivent obtenir un certificat de l'Association canadienne des diététistes ou d'un organisme provincial semblable; cependant, dans certaines provinces, les nutritionnistes œuvrant dans le domaine de la santé publique doivent détenir une maîtrise. À mesure que les hôpitaux s'informatisent, on exige des nutritionnistes et des diététistes qu'ils aient des compétences en informatique.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 96 p. 100 des diététistes et des nutritionnistes étaient des femmes, soit à peu près la même proportion que dix ans auparavant. L'âge moyen était de 34 ans, légèrement supérieur à la moyenne de 31 ans observée en 1981. La plupart des candidats accèdent à ces professions entre l'âge de 25 et 29 ans. La plupart des débouchés sont offerts dans les hôpitaux et dans d'autres établissements de la santé situés dans les régions urbaines.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a été près de quatre fois plus élevée que la moyenne, et les perspectives d'emploi au cours de la période à l'étude sont très bonnes. Il se créera plus de 1 300 nouveaux postes au cours des six prochaines années, alors que 1 500 autres postes seront laissés vacants par les employés actuels qui cessent d'exercer ces professions.

Les fluctuations économiques et les progrès technologiques n'influencent que très peu la demande de main-d'oeuvre dans ce domaine. Cependant, les changements qui touchent fait actuellement l'administration des soins de santé pourraient influencer la demande globale et les compétences requises des candidats. Les hôpitaux optent de plus en plus pour des services alimentaires centralisés, et il existe une demande accrue pour des spécialistes des soins critiques. De plus, une importance accrue accordée aux traitements ambulatoires et aux consultations externes entraîne une augmentation de la demande pour les diététistes et les nutritionnistes capables de travailler auprès des membres de la communauté, surtout en régions rurales.

Le chômage dans ce groupe professionnel est présentement inférieur à la moyenne globale, et l'emploi à temps partiel y est assez répandu. Lors du recensement de 1986, près de 35 p. 100 des diététistes et des nutritionnistes occupaient un poste à temps partiel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 962 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 453 $**	
Décile supérieur	**39 030 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des diététistes
pièce 601, 480, avenue University
Toronto, Ontario M5G 1V2
(416) 596-0857

Optométristes 3153

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	2 809	3.4	1.9	1 033
Toutes les professions	12 434 262	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	83	17	8	68	24	93	7
	1986	69	31	6	72	22	87	13
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (98)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (96)
- Enseignement (1)

Industrie du commerce (2)
- Commerce de détail (2)

Optométristes 3153

Cadre de travail

La tâche des optométristes consiste à procéder à l'examen des yeux afin de déterminer l'acuité visuelle des personnes et de prescrire des traitements (médicaments ou chirurgie exceptés) afin de corriger leur vision ou les troubles oculaires. L'analyse de la vue exige l'application d'une série de tests effectués à l'aide d'instruments perfectionnés. Selon les résultats du diagnostic, l'optométriste peut diriger ses patients vers un médecin généraliste, tel un ophtalmologiste, prescrire des verres correcteurs, tels des lunettes ou des lentilles cornéennes, ou recommander des exercices oculaires. Les optométristes donnent également à leurs clients de l'information ou des conseils sur le soin des lentilles cornéennes, le soin de la vision, l'éclairage et la sécurité des yeux. La plupart des optométristes offrent un service complet de soins oculaires en fournissant les matériaux utilisés dans leurs propres ordonnances. La majorité travaillent à leur propre compte, encore qu'ils s'associent de plus en plus souvent à d'autres cabinets d'optométristes. Il existe aussi des débouchés dans les cliniques d'optométrie, les centres de santé communautaire et les services de consultation auprès du gouvernement ou de l'industrie.

Études et compétences

L'accès à ce groupe professionnel est réservé aux diplômés universitaires issus d'un programme d'optométrie reconnu. Les candidats à de tels programmes professionnels doivent détenir un diplôme d'études secondaires axé sur les sciences et les mathématiques fondamentales, et avoir complété des études d'une durée de un à trois ans à l'université, avec concentration en sciences. Deux universités canadiennes décernent des diplômes de docteur en optométrie, l'une à Kitchener et l'autre à Montréal. L'obtention de ce diplôme exige entre trois et cinq années d'études à plein temps, alliant travaux cliniques pratiques et cours théoriques. Pour pouvoir exercer dans toutes les provinces, il faut être inscrit auprès d'un organisme de réglementation désigné par la province et, dans de nombreux cas, réussir un examen d'admission à la licence. Étant donné que l'optométrie est une discipline qui évolue rapidement, l'optométriste doit sans cesse se perfectionner.

Provenance de la main-d'oeuvre

La main-d'oeuvre de ce groupe professionnel provient en majorité du système d'éducation traditionnel. Les écoles canadiennes d'optométrie décernent en moyenne 100 diplômes par année.

La plupart des optométristes commencent à exercer leur métier entre 25 et 29 ans, et un petit nombre prennent leur retraite à la fin de la quarantaine. Ceci porte à croire que les titulaires choisissent alors de se diriger vers des emplois dans des domaines connexes comme la recherche, l'enseignement et la santé publique. En 1986, plus de 30 p. 100 des optométristes étaient des femmes, ce qui représente une augmentation marquée par rapport au taux noté cinq ans auparavant. On prévoit que cette tendance se maintiendra dans l'avenir, puisque plus de 50 p. 100 des diplômés actuels des écoles canadiennes d'optométrie sont des femmes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au début des années 1980, l'emploi des optométristes s'est accru aux rythme de 5 p. 100 par année, un taux nettement supérieur à la moyenne globale. Depuis 1985, cette croissance a quelque peu raienti, mais on s'attend à ce qu'elle dépasse quand même la moyenne globale entre 1989 et 1995. Au cours de cette période, environ 1 000 emplois seront disponibles. Environ 350 de ceux-ci répondront à la demande croissante pour les services des optométristes, et les autres serviront à remplacer les travailleurs qui cessent d'exercer la profession.

Le chômage n'existe pratiquement pas chez les optométristes, en partie parce qu'une grande proportion travaillent à leur propre compte. Un grand nombre d'optométristes (87 p. 100 en 1986) travaillent à plein temps; cependant, comme c'est le cas pour l'ensemble de la population active, cette proportion tend à diminuer depuis quelque temps.

Les progrès technologiques ne devraient guère modifier la demande pour les optométristes, ni les aptitudes exigées pour l'exercice de ces professions. Par contre, le vieillissement général de la population, l'importance croissante accordée au traitement hâtif des troubles de la vue, ainsi que l'inclusion de plus en plus fréquente de soins de santé de la vue dans les régimes de soins de santé, devraient stimuler la demande pour les services d'optométrie.

Salaires

Dans la plupart des provinces, les services d'optométrie sont remboursés en vertu des régimes d'assurance médicale. Ce facteur a des conséquences importantes sur les niveaux de salaire, tout comme l'échelle des honoraires, les heures de travail, l'emplacement, les années d'expérience et la clientèle desservie. Il existe souvent un écart important entre les revenus d'optométristes débutants et ceux des optométristes plus chevronnés. Les revenus moyens signalés pour 1987 par trois associations provinciales d'optométristes étaient les suivants :

Alberta	75 652 $ - 81 124 $
Saskatchewan	45 000 $ - 55 000 $
Ontario	50 000 $ - 75 000 $

Salaires annuels, 1995

Décile inférieur	**10 093 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**34 617 $**	
Décile supérieur	**71 893 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1996

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des optométristes
pièce 301, 1785, promenade Alta Vista
Ottawa, Ontario K1G 3Y6
(613) 738-4412

Opticiens d'ordonnance 3154

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 760	4,4	3,3	1 983
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	60	40	21	70	9	89	11
	1986	53	47	17	74	9	86	14
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (59)
- Commerce de détail (57)
- Commerce de gros (1)

Industrie des services (29)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (28)

Industries manufacturières (12)
- Divers (12)

Opticiens d'ordonnance 3154

Cadre de travail

Les opticiens d'ordonnance commandent, ajustent et adaptent des dispositifs ophtalmiques tels les lunettes, les lentilles cornéennes et les verres grossissants, selon l'ordonnance de l'ophtalmologue ou de l'optométriste. Leur travail consiste à vérifier l'exactitude des ordonnances; à utiliser des instruments optiques pour prendre des mesures de l'œil (sa courbure, par exemple); à guider le client dans le choix d'une monture; à recommander le meilleur type de verres; à commander les verres d'ordonnance à un laboratoire d'optique; à vérifier la précision des verres; et à ajuster les montures. Ils montrent également aux clients comment utiliser les lentilles cornéennes et comment en prendre soin. La plupart des opticiens d'ordonnance travaillent pour des fournisseurs au détail, mais un petit nombre d'entre eux gèrent leur propre entreprise. En 1986, 57 p. 100 des opticiens d'ordonnance travaillaient dans le secteur de la vente au détail, où le franchisage des services optiques a récemment gagné du terrain. Le secteur des soins de santé fournissait 28 p. 100 des emplois dans ce domaine, et l'industrie manufacturière, 12 p. 100.

Études et compétences

Partout au pays, à l'exception de la Colombie-Britannique et des deux territoires, les opticiens d'ordonnance doivent être inscrits auprès de la commission provinciale des opticiens d'ordonnance avant de décrocher un emploi d'opticien. Les exigences reliées à l'inscription comprennent habituellement un diplôme d'études secondaires avec spécialisation en mathématiques et en physique, et un diplôme postsecondaire reconnu d'opticien d'ordonnance. Dans la plupart des provinces, on peut obtenir ce diplôme après avoir suivi un cours par correspondance, d'une durée de deux à quatre ans, offert par la Guilde canadienne des opticiens d'ordonnances. Les participants au cours sont considérés étudiants inscrits, et ils travaillent sous la surveillance d'un opticien d'ordonnance qualifié. En Ontario et au Québec, une formation professionnelle supplémentaire est disponible dans les collèges communautaires et les cégeps. Il s'agit de programmes à plein temps comprenant des cours théoriques en classe, ainsi qu'une période de pratique dirigée. Ces programmes durent généralement deux ans, mais un cours du soir d'une durée de trois ans est également offert à temps partiel en Ontario. Après avoir obtenu un diplôme, il faut réussir un examen d'admission pour pouvoir être inscrit et obtenir un permis.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 47 p. 100 des opticiens d'ordonnance taient des femmes, soit près du double de la proportion notée en 1971. L'âge moyen en 1986 (36 ans) était beaucoup plus élevé que celui noté cinq ans plus tôt. La plupart des opticiens d'ordonnance ont entre 21 et 26 ans lorsqu'ils amorcent leur carrière, et plusieurs exercent leur profession jusque dans la soixantaine, voire jusqu'à 70 ans et plus. Quelques opticiens d'ordonnance quittent la profession assez tôt pour accéder à des postes connexes, optant par exemple pour des postes de surveillant d'autres employés ou de représentant de fournisseurs de matériel ophtalmique. La plupart des débouchés sont offerts dans les grands centres urbains.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Bien que l'on s'attende à un léger ralentissement dans les années à venir, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel continuer d'être supérieur à celui de l'ensemble des professions. Environ 2 000 postes seront disponibles entre 1989 et 1995, un peu plus de la moitié d'entre eux étant de nouveaux postes, et les autres étant des postes laissés vacants par des opticiens qui quittent la profession. Le fait que peu d'opticiens quittent la pratique par rapport à l'ensemble de la population active semble indiquer un fort niveau de satisfaction professionnelle dans ce domaine.

L'emploi des opticiens d'ordonnance n'est que modérément sensible aux fluctuations économiques. Le vieillissement de la population canadienne, le dépistage plus fréquent des troubles de la vue chez les enfants, et l'augmentation du nombre de personnes qui possèdent plus d'une paire de verres correcteurs, sont autant de facteurs qui stimuleront la demande de services optiques. La demande sera également influencée par la tendance croissante au recours à des régimes d'assurance privés et par la participation accrue des optométristes et des ophtalmologistes aux services d'ordonnance. Les progrès technologiques ne devraient pas entrainer d'effets importants sur le travail dans ce domaine.

Les perspectives d'emploi actuelles pour les opticiens d'ordonnance sont excellentes. Le taux de chômage est peu élevé par rapport à l'ensemble de la population active, bien qu'il soit quelque peu supérieur à ce qu'il était au début des années 1980. En 1986, environ 14 p. 100 des opticiens d'ordonnance travaillaient à temps partiel. Cette proportion est plus élevée qu'elle ne l'était cinq ans auparavant, mais elle demeure considérablement inférieure à la moyenne pour l'ensemble des professions.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 706 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 961 $**	
Décile supérieur	**34 561 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Technologues et techniciens en radiologie 3155

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	10 359	1,5	2,1	7 416
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	20	80	23	73	4	75	25
	1986	17	83	16	81	3	72	28
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (98)
- Hôpitaux (75)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (21)

Administration publique (1)

Technologues et techniciens en radiologie 3155

Cadre de travail

Les technologues et techniciens en radiologie utilisent des substances et du matériel radioactifs à des fins diagnostiques et thérapeutiques. Ce domaine comprend les technologues en médecine nucléaire, les techniciens en radiologie diagnostique et les technologues et techniciens radiologie thérapeutique. Les technologues et techniciens en médecine nucléaire font subir des tests aux malades en leur administrant des doses précises de substances radioactives. Les techniciens en radiologie diagnostique prennent et développent des radiographies. Les technologues et techniciens en radiologie thérapeutique appliquent des rayons ionisants aux personnes atteintes de maladies telles le cancer. Les technologues et les techniciens en radiologie travaillent sous la direction d'un médecin spécialiste, généralement dans un hôpital, bien qu'il existe certains débouchés dans les cliniques et les cabinets privés. Tous les technologues et techniciens en radiologie sont responsables du confort et de la sécurité des malades.

Études et compétences

Pour accéder à l'une de ces professions, il faut avoir complété au moins 22 mois d'études spécialisées dans une école technique, un collège communautaire, un cégep ou un hôpital. Tous les programmes offerts allient des cours théoriques et une formation pratique. En général, pour être admis à l'un de ces programmes, il faut détenir au moins un diplôme d'études secondaires et avoir suivi, de préférence, des cours sur les sciences de base. Après avoir terminé un programme de formation postsecondaire, les diplômés peuvent subir un examen national d'accréditation dans leur domaine de spécialisation. Bien que l'accréditation ne soit une condition d'emploi que dans quelques provinces, certains employeurs peuvent exiger. Il est possible de suivre des cours de perfectionnement et des cours de recyclage dans ces domaines.

Provenance de la main-d'oeuvre

La répartition régionale des postes de technologue et de technicien en radiologie correspond d'assez près à celle de l'ensemble de la population. Comme la plupart sont embauchés dans des hôpitaux, c'est dans les zones urbaines que l'on trouve le plus de débouchés. La plupart de ces travailleurs ont entre 20 et 25 ans lorsqu'ils commencent à exercer leur profession. En 1986, 83 p. 100 des technologues et techniciens en radiologie étaient des femmes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des dernières années, l'emploi dans ce groupe a connu un taux de croissance à peine plus faible que l'ensemble des autres professions. On prévoit que d'ici 1995, le taux de croissance de l'emploi sera modéré. Bien que supérieur à celui de l'ensemble des professions, ce taux sera comparable à celui des professions du secteur des services de santé. Au cours de cette période, environ 7 400 postes devraient être disponibles, 19 p. 100 étant le fait de la demande accrue de services dans ce domaine. Les autres seront des postes laissés vacants par les technologues et techniciens en radiologie qui se retirent de la population active.

Les progrès technologiques pourraient stimuler la demande en relevant le degré de spécialisation requis pour les travailleurs dans ce groupe. Comme c'est le cas dans les autres professions du domaine de la santé, le vieillissement de la population contribuera sans doute à l'emploi des technologues et techniciens en radiologie.

Les perspectives d'emploi sont bonnes pour les personnes oeuvrant dans ces professions. Par rapport à l'ensemble de la population active, le taux de chômage dans ce groupe est faible, et on signale un nombre comparativement élevé de postes vacants. Au moment d'écrire ces lignes, seul l'Ontario connaissait des pénuries de main-d'oeuvre, mais un manque de techniciens en échographie se faisait sentir à travers le pays. L'emploi dans ce groupe est plutôt insensible aux fluctuations économiques, mais est fortement influencé par les politiques gouvernementales. Plus du quart des technologues et techniciens en radiologie travaillent à temps partiel. Cette proportion est élevée par rapport à celle de l'ensemble de la population active.

Salaires

Les salaires annuels des technologues et techniciens en radiologie non spécialisés à l'emploi du gouvernement fédéral étaient de 27 391 $ pour les débutants, et pouvaient atteindre jusqu'à 37 422 $ (Bureau de recherches sur les traitements, septembre 1989). Pour les emplois de niveau supérieur, les salaires variaient entre 45 841 $ et 54 076 $ par année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 608 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 434 $**	
Décile supérieur	**35 676 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des techniciens en radiation médicale
pièce 601, 294, rue Albert
Ottawa, Ontario K1P 6E6

Technologues et techniciens de laboratoire médical 3156

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	42 186	3.2	1.8	29 092
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	22	78	23	72	5	84	16
	1986	22	78	16	79	5	79	21
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (87)
- Hôpitaux (57)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (23)
- Enseignement (6)

Administration publique (4)
- Palier provincial (2)
- Palier fédéral (2)

Industries manufacturières (4)
- Industrie chimique (2)

Technologues et techniciens de laboratoire médical 3156

Cadre de travail

Les technologues et techniciens de laboratoire médical font des prélèvements sur des patients et effectuent des tests, des examens microscopiques, des expériences et des analyses chimiques du sang, des tissus, des cellules et d'autres échantillons pour aider le médecin à établir son diagnostic, à traiter ses patients et à prévenir les maladies. En outre, ils installent, nettoient et assurent l'entretien de l'équipement de laboratoire.

Ces travailleurs peuvent se spécialiser dans des domaines tels la biochimie, la cytotechnologie, l'hématologie, l'immunologie et la microbiologie. Ils sont à l'emploi des hôpitaux, des cliniques, des laboratoires médicaux privés, du gouvernement, de l'industrie et des universités.

Études et compétences

Les technologues et les techniciens de laboratoire médical doivent avoir obtenu un diplôme de premier cycle en sciences ou un diplôme dans leur discipline obtenu auprès d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une école de formation professionnelle. Les programmes de technologies et de techniques de laboratoire médical offerts par les collèges communautaires, les cégeps et les écoles techniques allient en général des études théoriques, des études en laboratoire et une année de pratique clinique sous surveillance; ces programmes exigent de deux à quatre années d'études. Bien que cela ne soit pas obligatoire pour obtenir un emploi, les technologues et les techniciens peuvent adhérer à l'Association canadienne de technologistes et techniciens de laboratoire, après avoir réussi un examen national d'accréditation. Le nombre de membres de l'Association a augmenté régulièrement ces dernières années et dépasse actuellement 22 000. Les technologues spécialisés peuvent être accrédités selon qu'ils sont considérés comme un candidat régulier ou spécialisé.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bien que la plupart des technologues et des techniciens de laboratoire médical proviennent de collèges communautaires et de cégeps, bon nombre accèdent à ces professions après avoir complété des études connexes à l'université. La proportion de femmes dans ce groupe professionnel s'établit à 78 p. 100 depuis 1971. En 1986, l'âge moyen des technologues et techniciens de laboratoire médical était de 34 ans. La plupart sont à l'emploi des hôpitaux, mais de plus en plus, ils travaillent dans d'autres milieux, comme les cliniques médicales ou les départements de santé communautaire. Les débouchés sont surtout offerts dans les régions urbaines. La plupart des technologues et techniciens commencent à exercer activement leur profession entre l'âge de 20 et 24 ans, et plusieurs la quittent pendant les années où les femmes sont en âge de procréer, ou après l'âge de 54 ans. La durée moyenne de carrière est d'environ 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

D'importantes percées dans les techniques de diagnostic au cours des deux dernières décennies ont contribué à la croissance de l'emploi pour les technologues et les techniciens de laboratoire médical. On s'attend à ce que la croissance soit plus lente jusqu'en 1995, et qu'elle se rapproche de la moyenne pour l'ensemble des professions. Environ 29 000 nouveaux technologues et techniciens de laboratoire médical seront nécessaires au cours de la période visée à l'étude, dont seulement 17 p. 100 combleront de postes nouveaux. Plus de 80 p. 100 combleront des postes laissés vacants par les travailleurs quittant la profession pour poursuivre une autre carrière, ou quittant simplement le marché du travail. Cependant, l'Association canadienne des technologues et techniciens de laboratoire ne s'attend pas à ce que ses membres quittent la profession en si grand nombre.

À l'heure actuelle, les perspectives d'emploi des technologues et techniciens de laboratoire médical sont favorables, et l'on prévoit qu'il en sera ainsi à l'avenir. Le taux de chômage dans ce groupe est faible, comparativement à celui de la population active en général. Environ 20 p. 100 des travailleurs dans ce domaine occupent des postes à temps partiel, un chiffre qui se rapproche de la moyenne pour l'ensemble des professions.

Les progrès technologiques ont eu des répercussions importantes sur ce groupe professionnel. L'accès à des instruments d'analyse portatifs et leur utilisation accrue, ainsi que la tendance de nombreux groupes à partager des services de laboratoire, pourraient contribuer à ralentir la croissance de l'emploi dans ces professions. L'évolution de l'emploi dépendra dans une large mesure des politiques gouvernementales et des ressources financières attribuées au système de soins de santé.

Salaires

Les salaires des technologues et techniciens de laboratoire médical varient selon le degré de formation, le nombre d'années d'expérience, la région et l'importance et le genre d'établissement où ils travaillent. Les salaires des techniciens de laboratoire médical sont d'environ 15 p. 100 inférieurs à ceux des technologues.

Les technologues et les techniciens de laboratoire médical non spécialisés à l'emploi de la Fonction publique fédérale touchaient entre 27 820 $ et 37 422 $ par année (Bureau de recherches sur les traitements, septembre 1989), alors que les technologues et techniciens accrédités touchaient entre 31 177 $ et 40 968 $. Les surveillants touchaient entre 35 412 $ et 48 638 $ et les chefs, entre 37 616 $ et 52 714 $ par année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 735 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 626 $**	
Décile supérieur	**35 777 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Association canadienne des techniciens de laboratoire
C.P. 2830, succursale «A»
Hamilton, Ontario L8N 3N8
(416) 528-8642

Denturologistes 3157

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	2 227	6.3	3.8	851
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	87	12	11	75	14	93	7
	1986	86	13	5	75	20	89	11
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (86)
- Divers (86)

Industrie des services (13)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (12)

Denturologistes 3157

Cadre de travail

Les denturologistes forment un groupe professionnel indépendant régi par une charte. Ils ont pour tâche de mesurer les mâchoires des patients afin de calculer la dimension et la forme des prothèses dentaires, de fabriquer des impressions des dents du patient, de ses gencives et de ses mâchoires; de réaliser des prothèses selon ces spécifications; et de fabriquer, d'essayer, de modifier et de réparer les prothèses. Pour l'essentiel, les denturologistes travaillent par eux-mêmes, sans la surveillance d'un dentiste, et constituent un groupe autonome qui offre une solution de rechange aux services des dentistes pour certains aspects particuliers des soins dentaires.

Les denturologistes peuvent travailler comme employé ou comme propriétaire exploitant d'un commerce. Lorsqu'ils possèdent ou gèrent l'entreprise où ils travaillent, les denturologistes doivent posséder, en plus des aptitudes nécessaires à l'exercice de leur profession, les capacités de gestion et de leadership nécessaires à la bonne marche d'un commerce.

Études et compétences

Pour devenir denturologiste, il faut compléter un programme d'études collégiales d'une durée de deux ou trois ans en technologie dentaire qui couvre des domaines tels l'anatomie, la pathologie buccale, la kinésiologie, l'histologie et la microbiologie, la prosthodontie de prothèses complètes, l'interprétation des radiographies et la gestion de la petite entreprise. Les diplômés issus de ce programme travaillent ensuite comme interne dans une clinique de denturologie accréditée pendant au moins deux ans. Au cours de cette période, ils doivent réussir un examen afin d'obtenir leur accréditation et leur licence (sauf à l'Île-du-Prince-Édouard).

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 86 p. 100 des denturologistes canadiens étaient des hommes, une proportion à peine inférieure à celle notée en 1981. Les denturologistes constituent un groupe plus âgé que la moyenne; l'âge moyen y est de 41 ans, et seulement 65 p. 100 de ces travailleurs ont 44 ans ou moins. On ne compte qu'une faible proportion d'emplois à temps partiel (11 p. 100), ce qui résulte sans doute de nombre élevé de travailleurs autonomes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi pour les denturologistes a été très forte et se maintiendra à un rythme nettement supérieur à la moyenne globale, au cours de la période à l'étude. D'ici 1995, jusqu'à 900 nouveaux denturologistes pourraient devoir être embauchés, dont environ 30 p. 100 combleront les postes existants et le reste, des postes nouvellement créés. Cela représente un niveau de recrutement plutôt faible par rapport aux prévisions relatives au marché du travail en général. En effet, l'évolution de la demande sera contrebalancée par le nombre peu élevé de retraites. Les perspectives d'emploi actuelles pour les denturologistes sont bonnes. Le chômage dans ce groupe est peu élevé, signalant surtout que la plupart des denturologistes travaillent à leur propre compte.

Il est à noter que les perspectives de croissance de l'emploi dans ce groupe se fondent sur l'hypothèse du maintien de la tendance actuelle en matière de soins dentaires. L'accent accru que l'on met sur les soins préventifs des dents et la possibilité que les gens gardent leurs dents plus longtemps pourraient limiter la demande pour les services de denturologistes.

Salaires

Les salaires dans ce domaine varient considérablement en fonction de la profession précise, de l'expérience, du lieu d'emploi, de la province et du statut (travailleur autonome ou non).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**8 084 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**25 547 $**	
Décile supérieur	**49 838 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

The Denturist Association of Canada
C.P. 128, 684, rue Main
Sussex, Nouveau-Brunswick E0E 1P0
(506) 433-6212

Hygiénistes et assistants dentaires 3158

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	24 649	3.7	0.9	15 129
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	2	98	45	52	3	81	19
	1986	2	98	32	66	2	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (96)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (93)
- Hôpitaux (1)

Administration publique (3)
- Palier provincial (2)

Hygiénistes et assistants dentaires 3158

Cadre de travail

Les hygiénistes et assistants dentaires travaillent généralement pour un dentiste dans un cabinet privé, mais il existe également des débouchés dans les écoles, les hôpitaux et les cliniques de santé publique.

La principale responsabilité de l'hygiéniste dentaire est de promouvoir l'hygiène buccale. Il doit notamment effectuer des examens dentaires; consulter le dentiste sur les soins à prodiguer aux patients; nettoyer et polir les dents; prendre des radiographies et des impressions; montrer aux patients comment prendre soin de leurs dents; et assurer des services connexes.

Le travail de l'assistant dentaire consiste normalement à préparer la personne pour le traitement; à stériliser les instruments; à être aux côtés du dentiste afin de l'aider; à développer les radiographies; à préparer les solutions et les amalgames; et à effectuer le travail de bureau courant.

Études et compétences

Un certain nombre d'assistants dentaires sont formés en cours d'emploi, mais la plupart acquièrent une formation professionnelle. Certaines écoles secondaires de l'Ontario offrent un programme de formation d'assistants dentaires au niveau de la onzième et de la douzième année, alliant travail et études. Toutefois, la majorité de ces programmes sont dispensés par les collèges communautaires, les cégeps et les écoles de formation professionnelle, et exigent une année d'étude après la fin de l'école secondaire.

En général, pour devenir hygiéniste dentaire, il faut au moins détenir un diplôme spécialisé obtenu auprès d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une université, et ce, au terme de deux années d'études, en moyenne. Un baccalauréat en hygiène dentaire est offert à ceux qui souhaitent poursuivre une carrière en enseignement de l'hygiène dentaire, en consultation ou en recherche. Cette formation est de plus en plus recherchée, ce qui témoigne de l'importance croissante d'un enseignement supérieur dans ce domaine.

La plupart des provinces réglementent ces professions, et le candidat peut devoir réussir un examen pour obtenir une accréditation ou une licence. En général, les compétences et qualifications reconnues dans une province ne le sont pas dans une autre. On peut obtenir de plus amples renseignements auprès de l'association professionnelle de sa province. Il peut être nécessaire de parfaire son éducation pour renouveler la licence, ce qui peut aussi aider à l'avancement.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 98 p. 100 des hygiénistes et des assistants dentaires étaient des femmes, et près de 80 p. 100 avaient 34 ans ou moins. L'âge moyen était de 29 ans. Le quart de ces professionnels travaillent à temps partiel, ce qui constitue une augmentation importante par rapport à la situation cinq ans auparavant, et se situe à peine au-dessus de la moyenne globale.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Après une décennie de croissance supérieure à la moyenne, l'évolution de l'emploi des hygiénistes et assistants dentaires devrait être inférieure à la moyenne générale, d'ici 1995. Au cours des six prochaines années, on s'attend à ce que plus de 15 000 débouchés soient offerts, dont 90 p. 100 serviront à remplacer les personnes qui prendront leur retraite. Ces chiffres ne révèlent aucunement les modifications importantes qui touchent ces professions. La population canadienne vieillissante et la possibilité pour les personnes de garder leurs dents plus longtemps, de même que les changements dans la fréquence des maladies dentaires, créent un besoin accru pour les services fournis par les hygiénistes dentaires. Par conséquent, on s'attend à un fort taux de croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel, bien que les mêmes facteurs puissent diminuer la demande pour les assistants dentaires.

Les perspectives d'emploi s'annoncent très bonnes pour les hygiénistes et assistants dentaires. Le taux de chômage est faible par rapport à celui de l'ensemble de la population active, mais cela reflète les pénuries actuelles d'hygiénistes dentaires qualifiés.

Salaires

Les salaires dans ce groupe varient beaucoup en fonction de la profession précise, de l'expérience, des compétences et de l'instruction, du lieu d'emploi, du statut syndical et de la province. En 1988, les assistants dentaires non accrédités de la Saskatchewan recevaient entre 13 650 $ et 24 000 $ par année, et les salaires des assistants accrédités étaient supérieurs d'environ 2 p. 100. Pour leur part, les hygiénistes dentaires commandaient de 27 040 $ à 36 000 $ par année (Saskatchewan Human Resources, Labour and Employment, 1988). Le tarif horaire d'un assistant dentaire à l'Île-du-Prince-Édouard variait de 7,50 $ à 12,31 $ au milieu de 1989. Les hygiénistes dentaires pouvaient commander entre 17,09 $ et 18,00 $ de l'heure (Emploi et Immigration Canada, bureau régional, I.-P.-É., juin 1989).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 282 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**18 735 $**	
Décile supérieur	**28 970 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa, Ontario K1G 3Y6
(613) 523-1770

Association canadienne des hygiénistes dentaires
pièce 201, 1018, promenade Merivale
Ottawa, Ontario K1Z 6A5
(613) 728-8730

L'association canadienne des assistants dentaires
pièce 204, 542, 7e rue sud
Lethbridge, Alberta T1J 0W7
(403) 328-1948

Techniciens dentaires de laboratoire 3161

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 354	0.2	0.0	505
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	69	31	20	71	9	92	8
	1986	64	36	17	75	8	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (75)
- Divers (75)

Industrie des services (23)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (20)
- Enseignement (2)

Techniciens dentaires de laboratoire 3161

Cadre de travail

Sur l'ordonnance d'un dentiste, les techniciens dentaires de laboratoire réparent ou fabriquent les appareils dentaires tels les prothèses, les ponts, les incrustations, les couronnes et les appareils orthodontiques. Ils œuvrent également comme instructeur et surveillant auprès de collègues subalternes et fournissent d'autres services en gestion dans les laboratoires dentaires où ils travaillent.

Les techniciens dentaires de laboratoire travaillent généralement comme employé ou comme propriétaire-exploitant dans des laboratoires dentaires privés. Lorsqu'ils sont propriétaires ou gérants, ils doivent, en plus des aptitudes liées à l'exercice de leur profession, posséder des compétences de gestion et de leadership afin de pouvoir bien gérer leur commerce.

Études et compétences

Après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires, les techniciens dentaires de laboratoire peuvent recevoir leur formation dans le cadre d'un programme d'apprentissage dans un laboratoire, d'une durée de quatre à cinq ans. Ils peuvent, par ailleurs, suivre un programme de deux ou trois ans en technologie dentaire dans un collège communautaire ou un cégep. Ce programme comporte en général des cours théoriques et des travaux pratiques surveillés. Il s'agit là du type de formation professionnelle recommandée. Dans toutes les provinces, les techniciens dentaires de laboratoire doivent obtenir une licence avant de pouvoir exercer leur profession.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 64 p. 100 des techniciens dentaires de laboratoire étaient des hommes, ce qui est à peine inférieur au taux de 1981. L'âge moyen des techniciens dentaires de laboratoire était de 35 ans, et quelque 80 p. 100 avaient 44 ans ou moins. On compte peu d'emplois à temps partiel dans ce groupe (8 %), ce qui s'explique sans doute par le nombre élevé de travailleurs autonomes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, le nombre de débouchés offerts aux techniciens dentaires de laboratoire est demeuré à peu près le même. On s'attend à ce que cette situation se poursuive d'ici 1995, ce qui signifie que les seuls emplois disponibles dans ce domaine seront ceux que laisseront les professionnels qui prennent leur retraite. On s'attend à ce qu'environ 500 postes se libèrent ainsi au cours des cinq prochaines années, un faible nombre qui reflète surtout l'âge peu élevé de la main-d'oeuvre de ce groupe.

Il est à noter que les prévisions de croissance de l'emploi indiquées ci-dessus sont fondées sur l'hypothèse du maintien des tendances et des structures actuelles en matière de soins dentaires. L'accent croissant que l'on met sur les soins dentaires préventifs et la possibilité que les gens gardent leurs dents plus longtemps pourraient avoir des conséquences négatives sur la demande de services fournis par les techniciens dentaires de laboratoire et les denturologistes.

Salaires

Les salaires dans ce groupe varient beaucoup, en fonction de la profession précise, de l'expérience, du lieu d'emploi et du statut (travailleur autonome ou non).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 434 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 952 $**	
Décile supérieur	**36 187 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
6e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

The Denturist Association of Canada
C.P. 128, 684, rue Main
Sussex, Nouveau-Brunswick E0E 1P0
(506) 433-6212

Techniciens en troubles respiratoires 3162

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 822	11,5	6,5	4 294
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	32	68	33	64	3	81	19
	1986	33	67	19	79	2	76	24
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (98)
- Hôpitaux (95)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (2)

Techniciens en troubles respiratoires 3162

Cadre de travail

Les techniciens en troubles respiratoires aident les médecins à diagnostiquer et à traiter les désordres respiratoires et cardio-pulmonaires en effectuant des tests diagnostiques et en administrant et en évaluant les traitements de thérapie respiratoire. Ils ont pour tâches principales d'effectuer des tests diagnostiques (p. ex., analyse artérielle du gaz dans le sang et test des fonctions cardio); d'utiliser du matériel respiratoire afin d'administrer soit les traitements à l'oxygène, mélange oxygène-air ou air humide, soit les médicaments (selon les directives du médecin); d'effectuer des essais afin d'évaluer l'efficacité des traitements; et d'effectuer les réparations mineures sur l'équipement respiratoire, de le nettoyer et de stériliser. En outre, ces techniciens forment et surveillent les techniciens stagiaires et autres qui exercent ces professions. Après avoir acquis de l'expérience, les personnes qui œuvrent dans ce domaine peuvent se spécialiser dans les soins critiques, la pédiatrie ou les méthodes de diagnostic, alors qu'une formation supplémentaire peut mener à un poste de perfusionniste cardio-vasculaire. La plupart des techniciens en troubles respiratoires travaillent dans les hôpitaux, bien qu'un nombre modeste mais croissant dénichent des emplois dans les cliniques médicales et les fournisseurs de soins respiratoires à la maison.

Études et compétences

La plupart des programmes d'enseignement en thérapie respiratoire exigent des candidats qu'ils aient complété quatre années d'études secondaires avec spécialisation en sciences. Ces programmes sont disponibles dans certains collèges communautaires, cégeps et hôpitaux et, en général, s'étendent sur deux ou trois ans. Ils allient des cours théoriques en classe et une pratique clinique sous surveillance.

En Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba, les techniciens en troubles respiratoires doivent obtenir une licence émise par l'organisme de réglementation provincial avant d'obtenir un emploi dans le domaine.

Provenance de la main-d'œuvre

Les maisons d'enseignement postsecondaire constituent la principale source de main-d'œuvre dans ce groupe professionnel, quoique l'immigration compte pour une part assez importante des nouveaux candidats. En 1986, au Canada, 67 p. 100 des techniciens en troubles respiratoires étaient des femmes. L'effectif est très jeune, environ 80 p. 100 des techniciens ayant 34 ans ou moins. L'âge moyen est de 31 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été très élevée. Bien que plus modeste, le rythme de croissance prévu pour les prochaines années devrait quand même être supérieur à la moyenne globale, au moins jusqu'en 1995. Au cours de la période à l'étude, on s'attend à ce qu'il y ait quelque 4 300 débouchés, dont environ 40 p. 100 seront de nouveaux postes. Les autres viseront à remplacer les thérapeutes qui prennent leur retraite. Il s'agit là d'un taux de recrutement très élevé par rapport à l'ensemble du marché du travail.

Les perspectives d'emploi pour les techniciens en troubles respiratoires sont excellentes. Le taux de chômage est présentement bas, et se situe en-dessous de celui observé au début des années 1980. Comme c'est le cas pour d'autres professions du domaine des soins de la santé qui font appel à la technologie, ce secteur continuera d'être touché par les perfectionnements technologiques, et ceux qui envisagent une carrière dans ces professions doivent être prêts à réviser et à mettre à jour leurs compétences professionnelles en conséquence.

Salaires

En 1988, un technicien en troubles respiratoires travaillant en Saskatchewan gagnait de 26 935 $ à 31 797 $ par année. En moyenne, le revenu annuel se chiffrait à 29 302 $ (Saskatchewan Human Resources, Labour and Employment, 1988).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	20 128 $	ou moins
Salaire moyen	27 643 $	
Décile supérieur	35 321 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services et de la promotion de la santé
8e étage, Édifice Jeanne Mance
Ottawa, Ontario K1A 1B4

Dessinateurs de produits et décorateurs d'intérieur 3313

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	25 030	2,4	1,7	15 027
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	43	57	22	68	10	79	21
	1986	38	62	18	72	10	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (41)
- Commerce de détail (37)
- Commerce de gros (4)

Industrie des services (30)
- Services aux entreprises (24)
- Divertissements et loisirs (3)
- Divers (1)

Industries manufacturières (21)
- Habillement et tricots (8)
- Divers (3)
- Meubles et articles d'ameublement (2)

Dessinateurs de produits et décorateurs d'intérieur 3313

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les dessinateurs-modélistes et les décorateurs d'intérieur, les modélistes en textiles et les modélistes de produits industriels. Leur travail consiste à concevoir des produits industriels et commerciaux, à dessiner des vêtements, à décorer des vitrines et des kiosques d'exposition, et à concevoir des décors pour la scène ou pour le tournage de films et d'émissions de télévision. Les dessinateurs travaillent en collaboration avec leurs clients et avec d'autres spécialistes du domaine, souvent pendant de longues heures pour respecter les courts délais de projets urgents. Les dessinateurs plus expérimentés voyagent et assistent à des colloques qui portent sur la conception visuelle. Le milieu de travail peut être un atelier, un bureau, une résidence privée ou un magasin.

Études et compétences

Le degré de formation requis pour exercer une de ces professions varie selon la spécialité, mais il s'agit habituellement de deux à quatre années d'études dans un collège communautaire, un cégep ou une université. Les modélistes de produits industriels et les décorateurs d'intérieur professionnels suivent habituellement des programmes en génie, en dessin d'architecture ou en dessin d'intérieur. Une formation en cours d'emploi est parfois nécessaire et est offerte par l'employeur pour une période de un à cinq ans. Parmi les qualités personnelles que devrait posséder un dessinateur, mentionnons la capacité d'établir et d'entretenir de bonnes relations interpersonnelles, l'esprit d'initiative, la capacité de se représenter un espace en trois dimensions à partir de dessins en deux dimensions, ainsi qu'une aptitude prononcée pour l'agencement des couleurs.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés de collèges communautaires, de cégeps et d'universités constituent la source de main-d'oeuvre la plus importante dans ces professions. Des programmes en décoration d'intérieur et dans les autres arts appliqués constituent une formation pertinente au niveau des collèges communautaires et des cégeps. À l'échelle universitaire, ce sont les programmes dans les domaines de la conception industrielle et des autres arts appliqués (arts graphiques, dessin, dessin de mode et décoration d'intérieur) qui donnent le plus souvent accès à ces professions. Les personnes qui ont acquis de l'expérience et prouvé leurs talents peuvent être promus à des postes de gestionnaire ou de conseiller, ou bien devenir travailleurs autonomes.

Les femmes occupaient 62 p. 100 des emplois de ce groupe en 1986, comparativement à 57 p. 100 en 1981. La répartition entre les différents groupes d'âge dans ces professions est demeurée relativement stable entre 1981 et 1986 et correspond à la moyenne dans l'ensemble de la population active. La majorité des dessinateurs et des décorateurs travaillent en Ontario (42 %) et au Québec (32 %).

Conjoncture et perspectives d'emploi

Compte tenu des perspectives de croissance dans les secteurs de commerce de détail, de services aux entreprises et de fabrication de vêtements et de tricots, la croissance de l'emploi pendant la période visée devrait correspondre à la moyenne. Cette situation contraste avec celle des années 1980, alors que le taux de croissance de l'emploi augmentait légèrement plus rapidement que la moyenne.

La situation du marché du travail semble bonne pour ce groupe professionnel. D'ici 1995, il faudra embaucher plus de 15 000 dessinateurs et décorateurs pour combler les nouveaux postes et pour remplacer les personnes qui quitteront la profession pour diverses raisons (décès, retraite, retour au foyer ou retour aux études).

L'emploi dans ce secteur n'est pas influencé par les cycles saisonniers, et ne l'est que très peu par la conjoncture économique. Les changements technologiques auront peu d'impact sur les niveaux de l'emploi pour la période à l'étude. La proportion d'emplois à temps partiel pour les dessinateurs et les décorateurs est supérieure à la moyenne du fait qu'une forte proportion des membres de ces professions travaillent dans le secteur du commerce au détail.

Salaires

La rémunération des dessinateurs varie considérablement en fonction de leur expérience, de leur talent et de leur domaine de spécialisation, et selon qu'ils travaillent à leur propre compte ou non. Les dessinateurs de mode qui ont acquis une réputation nationale ou internationale touchent des salaires les plus élevés du groupe. En général, ils travaillent à la pige et négocient leurs tarifs avec les manufacturiers.

L'Association canadienne des décorateurs industriels a établi qu'en 1986, le salaire minimum annuel d'un décorateur industriel débutant était de 18 000 $. Après cinq ans, le salaire moyen passe à 28 000 $, et il atteint 40 000 $ après 10 ans. Les dessinateurs qui travaillent à leur propre compte touchaient en moyenne un salaire de 50 000 $ par année, mais c'était le cas habituellement après une carrière prospère en travaillant pour d'autres entreprises.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	9 703 $	ou moins
Salaire moyen	22 927 $	
Décile supérieur	38 968 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Dessinateurs publicitaires et illustrateurs 3314

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	27 283	5,7	3,9	21 487
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	64	36	23	70	7	86	14
	1986	60	39	18	75	7	83	17
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (52)
- Services aux entreprises (40)
- Divers (5)
- Enseignement (3)

Industries manufacturières (32)
- Impression et édition (19)
- Divers (8)

Industrie du commerce (5)
- Commerce de détail (4)
- Commerce de gros (2)

Dessinateurs publicitaires et illustrateurs 3314

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les publicistes, les dessinateurs commerciaux, les graphistes et les dessinateurs - maquettistes de vulgarisation médicale et d'objets scientifiques. Ces artistes conçoivent des illustrations, des bandes dessinées, des caricatures et des dessins destinés à la publicité, aux spectacles et à l'information. En général, ils travaillent dans un studio.

Études et compétences

Il n'y a pas de formation propre à ce groupe professionnel, puisque les antécédents, les aptitudes et la compétence individuelle sont aussi importants qu'un diplôme traditionnel. Une connaissance approfondie des diverses formes d'arts, y compris la photographie, ainsi que des dispositions naturelles pour les arts connexes constituent des atouts souhaitables. Ceux qui se destinent à l'illustration médicale doivent posséder une connaissance fondamentale des sciences, étant donné que la majeure partie de leur travail est réalisée avec l'aide de professionnels de la médecine. Ces qualités, complétées par un diplôme collégial ou universitaire dans une discipline connexe, donnent aux titulaires toutes les compétences nécessaires pour exercer ces professions. Les collèges communautaires, les cégeps et les écoles d'art privées offrent des programmes de ce genre d'une durée de deux à quatre ans. La plupart des employeurs exigent des candidats qu'ils leur présentent des échantillons de leur travail.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe sont des diplômés de maisons d'enseignement postsecondaire. Les principaux domaines d'étude qui conduisent à ces professions sont les arts commerciaux ou publicitaires, les arts graphiques et les arts audio-visuels. Un diplôme de premier cycle en beaux-arts est également un atout. Les perspectives de promotion dépendent en général du domaine de spécialisation.

La proportion de femmes dans ce groupe est passée de 36 p. 100 en 1981 à 39 p. 100 en 1986. En général, ceux qui accèdent à ces professions sont âgés de 20 à 29 ans et approchent la fin de la cinquantaine lorsqu'ils les quittent. On compte dans ce secteur une proportion plus élevée que la moyenne de personnes âgées de 25 à 54 ans. La plupart des artistes publicitaires et des illustrateurs travaillent au Québec (25%) et en Ontario (46%).

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les conditions du marché du travail au cours de la dernière décennie ont été bonnes, le taux de croissance ayant été nettement supérieur à celui pour toutes les autres professions. On prévoit une croissance supérieure à la moyenne soutenue au cours de la période de 1989 à 1995, compte tenu des perspectives d'emploi dans le secteur des services aux entreprises ainsi que dans les industries d'imprimerie et publication. Par ailleurs, on s'attend à ce qu'environ 21 500 postes soient disponibles, dont les deux tiers proviendront de l'érosion des effectifs (décès, retraites et pour d'autres raisons diverses, telles que le retour au foyer ou aux études).

Ces professions sont modérément sensibles à la situation du marché, comme l'indiquent les tendances récentes de l'emploi. On n'y compte aucun emploi saisonnier, bien que l'on constate un certain ralentissement au cours des mois d'hiver. Ce secteur n'est pas directement touché par les progrès technologiques. Cependant, les graphistes et les artistes commerciaux ont beaucoup profité des perfectionnements de l'infographie. Par ailleurs, le travail à temps partiel est légèrement moins répandu dans ce groupe que dans l'ensemble des professions.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 934 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 372 $**	
Décile supérieur	**38 396 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Photographes et opérateurs de caméra

3315

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	11 692	4,4	2,2	7 552
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	82	18	20	71	9	82	18
	1986	80	20	17	74	9	78	22
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (70)
- Divers (57)
- Divertissements et loisirs (5)
- Enseignement (3)

Transport, communications et services publics (13)
- Radiodiffusion et télévision (12)

Industries manufacturières (1
- Impression et édition (8)

Photographes et opérateurs de caméra 3315

Cadre de travail

Ce groupe comprend les photographes publicitaires, industriels et aériens ainsi que les opérateurs de caméra de télévision et les reporters-opérateurs de caméra. Ils photographient des personnes, des événements ou des objets ou tournent des films, des émissions de télévision ou des sujets de nouvelles. Il convient de plus en plus aux photographes de se spécialiser en photographie historique, médicale ou aérienne. Le travail peut s'effectuer là où se trouvent les sujets à photographier ou dans des studios ou des laboratoires, et peut exiger des déplacements fréquents. L'expérience acquise dans ces professions peut mener à des postes de surveillance et de direction.

Études et compétences

Les deux principales voies d'accès à ce groupe professionnel sont les suivantes : après avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, le candidat peut travailler au sein d'une entreprise qui offre une formation en cours d'emploi d'une durée de deux à six ans; il peut également obtenir un diplôme collégial dans ce domaine après deux ou trois ans d'études dans une discipline connexe. L'expérience acquise comme photographe amateur, la capacité de collaborer avec d'autres personnes et un certain talent artistique constituent également des atouts. Les personnes qui exercent ces professions doivent manifester un intérêt marqué pour les gens, étant donné qu'ils sont souvent appelés à travailler avec le public.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des photographes et des opérateurs de caméra sont des diplômés de collèges communautaires ou de cégeps en photographie, en radio-télédiffusion, en cinématographie, en production de films, en animation ou dans d'autres disciplines reliées aux communications de masse. Les diplômés universitaires possèdent habituellement un diplôme ou un certificat en communication de masse ou dans une autre discipline des arts appliqués. Les ressortissants étrangers en résidence temporaire ont également constitué une importante source de main-d'oeuvre par le passé.

La représentation des femmes dans ce groupe a connu une croissance marginale entre 1981 et 1986, passant de 18 p. 100 à 20 p. 100. Comme l'indique la répartition en fonction des groupes d'âge, il existe une proportion supérieure à la moyenne de travailleurs âgés de 25 à 54 ans. La plupart des personnes débutent leur carrière dans la vingtaine et la terminent dans la quarantaine.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Dans ces professions, les conditions du marché du travail ont suivi la tendance générale, comme en témoigne le nombre de postes vacants et le taux de chômage, qui correspondent à la moyenne.

Compte tenu des perspectives de croissance dans les secteurs de la photographie, de l'imprimerie et de l'édition et de la télédiffusion, l'emploi dans ce secteur devrait croître à un rythme supérieur à la moyenne. La croissance prévue sera inférieure à celle des années 1980, mais dépassera celle observée entre 1989 et 1995. On prévoit qu'environ 7 500 emplois seront disponibles d'ici 1995, en raison principalement aux personnes qui quittent le groupe pour diverses raisons.

Ce groupe est peu sensible aux fluctuations du marché. Les tendances de l'emploi ne présentent aucune caractéristique saisonnière particulière et la proportion d'emplois à temps partiel correspond à la moyenne. L'utilisation de plus en plus répandue de moyens visuels dans le secteur commercial, ainsi que l'enregistrement d'images dans le domaine de la médecine, du droit et des sciences, ont eu pour effet d'accroître la demande de personnel technique compétent dans ce secteur.

Salaires

Plusieurs facteurs influencent le salaire des photographes publicitaires, notamment la réputation, l'expérience, le lieu de travail et le statut (c'est-à-dire, s'ils travaillent à la pige ou pour un organisme quelconque). La ville de Toronto étant un centre de photographie industrielle et publicitaire, les budgets de la publicité y sont plus élevés. Les sociétés, les entreprises de conception visuelle, les grandes revues et les grands quotidiens sont relativement généreux en termes de salaires. Cependant, les journaux locaux et les clients réguliers versent les salaires les plus bas.

La «Canadian Association of Motion Picture and Electronic Recording Artists» (CAMERA) déclarait, en 1986, un tarif horaire minimal de 5,78 $ pour les stagiaires et de 50 $ pour les directeurs de photographie. Par ailleurs, l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET) signale qu'en 1986, le tarif horaire minimal chez les pigistes variait de 24 $ pour les opérateurs de caméra (émission de prestige) à 40 $ pour les directeurs de la photographie (commerciaux).

Salaires annuels, 1995

Décile inférieur	**10 258 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 727 $**	
Décile supérieur	**40 388 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1996

Directeurs artistiques et metteurs en scène 3330

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	13 034	4,0	4,0	10 453
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	72	28	12	82	6	91	9
	1986	68	32	9	85	6	89	11
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (49)
- Divertissements et loisirs (39)
- Enseignement (4)
- Divers (3)

Transport, communications et services publics (46)
- Radiodiffusion et télévision (45)

Administration publique (3)
- Palier provincial (1)
- Palier fédéral (1)

Directeurs artistiques et metteurs en scène 3330

Cadre de travail

Ce groupe professionnel compte les directeurs de théâtre, les directeurs musicaux et les directeurs de programme, ainsi que les metteurs en scène de théâtre, de films et de vidéo. Leurs fonctions sont reliées à la direction, à la mise en scène et à la supervision d'émissions de radio et de télévision, de films et de pièces de théâtre. Dans la majorité des cas, ils travaillent de longues heures sous tension; cependant, ces efforts sont récompensés par un certain prestige.

Études et compétences

Il n'existe aucune formation précise reliée à ces professions; cependant, il peut être utile de détenir un diplôme d'études secondaires et d'avoir complété des études postsecondaires en arts visuels, en production cinématographique ou dans une discipline connexe. De plus, l'expérience de la direction artistique dans les domaines du théâtre, du cinéma, de la télévision ou de la musique, ainsi que des qualités de leadership et des compétences en matière d'organisation et de gestion constituent des atouts aussi importants que la formation scolaire. Qui plus est, la majorité des emplois dans ce groupe professionnel exigent de nombreuses années d'expérience pertinente, dont une partie acquises comme amateur. Une bonne connaissance des principes de comptabilité, du marketing, de la gestion et de la mise en scène, de même que la capacité de travailler avec d'autres personnes, constituent d'autres atouts.

Provenance de la main-d'oeuvre

En général, ces professions ne sont pas exercées par des débutants, étant donné qu'elles sont réservées aux personnes qui possèdent des antécédents et une expérience de travail pertinents. Les détenteurs d'un diplôme ou d'un certificat de niveau collégial ou universitaire en beaux-arts ou en arts appliqués, constituent une source de main-d'oeuvre. Par ailleurs, les ressortissants étrangers de passage représentaient jadis une source importante de main-d'oeuvre.

La proportion de femmes dans ce groupe professionnel a passé de 28 à 32 p. 100 entre 1981 et 1986. Plus de 80 p. 100 des travailleurs sont âgés de 25 à 54 ans, la majorité se trouvant au Québec (33%) et en Ontario (39%). En général, on intègre ces professions entre l'âge de 25 à 35 ans et on cesse de les exercer dans la cinquantaine, pour une durée moyenne de carrière de 25 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le nombre d'emplois dans ce groupe connaîtra une croissance nettement supérieure à la moyenne, compte tenu des perspectives d'emploi dans les secteurs de la radio et de la télédiffusion et des services récréatifs. Il s'agit là d'une amélioration par rapport au début des années 1980, alors que l'emploi s'est accru à un rythme à peine plus élevé que la moyenne. Les nouveaux débouchés serviront surtout à remplacer les personnes qui décèdent, qui prennent leur retraite, qui retournent à la maison ou qui retournent aux études. On s'attend à ce qu'il y ait 10 500 nouveaux débouchés, y compris des emplois nouvellement créés, d'ici 1995.

L'emploi dans ces professions est légèrement sensible aux fluctuations du marché du travail. Par ailleurs, les perfectionnements technologiques n'ont pas eu d'effet important et les fluctuations saisonnières sont minimes.

Salaires

La rémunération au sein de ce groupe varie en fonction de l'expérience et du poste occupé. En 1986, les directeurs artistiques ou les metteurs en scène débutants touchaient un salaire de 17 000 $ à 27 000 $ par année. Après deux ans d'expérience professionnelle, leur salaire pouvait atteindre 41 000 $ et, après huit ans, s'établir à environ 46 000 $. Pour ce qui est des metteurs en scène de longs métrages, les salaires varient en fonction du budget du film; dans le cas d'un budget inférieur à 500 000 $ et un tournage de neuf semaines, le metteur en scène reçoit environ 2 400 $ par semaine. Les échelles de salaire des pigistes varient de 4 500 $ pour une production d'une demi-heure destinée à la télévision (durée de tournage : jusqu'à cinq jours) à 27 000 $ pour une production de deux heures (durée de tournage : jusqu'à 30 jours).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	15 205 $	ou moins
Salaire moyen	33 437 $	
Décile supérieur	52 582 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs 3331
Musiciens et chanteurs 3332
Travailleurs spécialisés de la musique et de divertissements musicaux 3333

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	13 946	-0,7	0,3	6 897
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	75	25	27	65	8	60	40
	1986	74	26	21	70	9	56	44
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (95)
- Loisirs, représentations théâtrales en public (71)
- Hébergement et restauration (9)

Administration publique (3)
- Palier fédéral (3)

Transport, communications et services publics (1)

Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs 3331
Musiciens et chanteurs 3332
Travailleurs spécialisés de la musique et de divertissements musicaux 3333

Cadre de travail

Ce groupe professionnel englobe les chefs de petits et de grands orchestres, les compositeurs, les instrumentistes, les organistes et les chanteurs. Ces travailleurs s'occupent de composer, d'harmoniser, de diriger et d'exécuter la musique instrumentale ou vocale. Ils travaillent habituellement à l'intérieur, dans des studios de répétition et des salles de concert. Des débouchés s'offrent auprès des orchestres symphoniques, des fanfares militaires, des groupes rock, des chorales, des studios d'enregistrement de messages publicitaires, des stations de radio ou de télévision, des opéras, des revues musicales, et d'autres organismes œuvrant dans le domaine du divertissement populaire.

Études et compétences

Le monde de la musique est très compétitif et exige beaucoup de talent et des compétences élevées. En fait, ces qualités sont aussi importantes que l'éducation. La plupart des musiciens débutent leur formation dès l'enfance. Une personne qui envisage une carrière de professeur de musique, de compositeur, de musicien d'orchestre symphonique ou de chef d'orchestre a tout avantage à compléter des études universitaires. Les collèges communautaires, les cégeps et les maisons d'enseignement privées offrent des programmes de formation musicale qui peuvent durer jusqu'à trois ans. Pour certains postes, on pourra également exiger un nombre minimum d'années d'expérience. Pour réussir dans ces professions, il faut avoir beaucoup de discipline et être en bonne santé.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les personnes qui réintègrent la population active et celles qui proviennent d'autres professions constituent une source importante de main-d'oeuvre. En outre, les diplômés du postsecondaire qui ont étudié la musique, les immigrants et les étrangers en résidence temporaire sont une source aussi importante. Selon des données préliminaires sur les transferts entre professions, les personnes qui intègrent ce groupe sont plus nombreuses que celles qui le quittent.

Entre 1981 et 1986, la proportion de femmes dans ce groupe professionnel a augmenté légèrement, tout comme le nombre de personnes âgées de moins de 25 ans ou âgés de 25 à 54 ans. En général, les personnes commencent à exercer ce métier dans la vingtaine et s'en retirent vers la fin de la quarantaine, pour une durée de carrière d'environ 20 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les conditions d'emploi pour les chefs d'orchestre, les compositeurs et les arrangeurs ont été favorables ces dernières années, mais on ne s'attend pas à ce que cette situation se maintienne. La croissance inférieure à la moyenne dans le secteur des divertissements et des loisirs (y compris le théâtre), ainsi que dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, nuiront aux perspectives d'emploi pour les travailleurs dans ce groupe. Au début des années 1980, l'utilisation accrue de la musique enregistrée dans les établissements de divertissement a également ralenti la croissance de l'emploi pour les musiciens et les chanteurs. D'ici à 1995, on s'attend à ce que moins de 7 000 nouveaux emplois soient disponibles. Dans la plupart des cas, il s'agira de débouchés résultant de remplacements pour causes de décès, de retraite, et de retour au foyer ou aux études.

Les professions de ce groupe ne sont que modérément sensibles aux fluctuations du marché. L'emploi y est saisonnier, et connaît une période de pointe pendant l'automne et l'hiver. Au cours de la saison morte, les artistes de la scène se trouvent des emplois d'été dans le cadre de festivals et dans les établissements de villégiature. Les emplois à temps partiel sont très nombreux dans ces professions. Les nouvelles technologies telles les synthétiseurs ont eu un effet modéré sur l'emploi dans ce groupe professionnel.

Salaires

Les échelles salariales dans ce groupe varient en fonction du type de travail et du talent de l'artiste. En 1986, l'American Federation of Musicians fixait le tarif de base des musiciens travaillant à la réalisation de message publicitaire à 96 $ pour une séance d'enregistrement pouvant comporter jusqu'à trois messages. Le tarif de base des musiciens qui enregistrent pour la télévision et les longs métrages était de à 377 $ pour le chef du groupe et de 189 $ pour chaque accompagnateur. Le tarif syndical de base pour l'enregistrement était de 162 $ pour une séance de trois heures, dans le cas d'un enregistrement distribué uniquement au Canada, et de 196 $ pour un enregistrement qui sera distribué à l'échelle internationale. Le cachet des membres d'un orchestre symphonique s'élevait à 208 $ pour une séance d'enregistrement de trois heures, et à 277 $ pour une séance d'enregistrement de quatre heures. Il n'existe pas d'échelle fixe pour les chanteurs. Le revenu d'un chanteur de concert sera fonction de ses antécédents et de l'engagement particulier. D'après l'ACTRA (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists), un chanteur principal qui prend part à une émission spéciale de variétés de 60 minutes à Radio-Canada commandera, en 1990, un cachet de 743 $. Par ailleurs, chacun des membres d'un groupe de trois ou quatre chanteurs touchera au moins 289 $. Les artistes dotés d'un talent unique ou ayant acquis le statut de vedette pourront bien sûr commander des cachets beaucoup plus élevés.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**5 664 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**20 847 $**	
Décile supérieur	**41 288 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association des orchestres canadiens
pièce 311, 56, The Esplanade
Toronto, Ontario M5E 1A7
(416) 366-8834

Alliance of Canadian Cinema,
Television and Radio Artists (ACTRA)
2239, rue Yonge
Toronto, Ontario M4S 2B5
(416) 489-1311

Chorégraphes et danseurs 3334

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 528	6,0	2,5	1 028
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	20	80	47	53	0	72	28
	1986	26	74	49	50	1	73	27
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (98)
- Loisirs, représentations théâtrales en public (74)
- Hébergement et restauration (13)
- Enseignement (6)

Chorégraphes et danseurs 3334

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les chorégraphes, les danseurs de music-hall, les danseurs de ballet classique et les danseurs à claquettes. Les chorégraphes planifient et élaborent des numéros de danse et en enseignent l'interprétation aux danseurs. Les danseurs se familiarisent avec les numéros, prennent part à des répétitions et donnent des représentations, habituellement en public. En général, ils travaillent à l'intérieur, soit sur une scène, soit sur un plateau de télévision ou de cinéma, soit dans des boîtes de nuit.

Études et compétences

Puisqu'il n'existe pas de critères de base précis, plusieurs avenues s'offrent à ceux qui veulent intégrer ce groupe professionnel. Certaines personnes s'initient aux arts de la danse dès l'enfance, puis acquièrent une formation scolaire de niveau postsecondaire; d'autres se lancent dans le domaine en amorçant des études collégiales, puis poursuivent des études universitaires en danse et parfois dans une autre branche des arts d'interprétation. Les programmes d'études collégiales dans le domaine sont d'une durée de deux à trois ans, alors que les programmes universitaires nécessitent jusqu'à quatre années. Les danseurs doivent être en bonne forme physique et se montrer sensibles à la musique.

Provenance de la main-d'oeuvre

Une part importante de ceux qui intègrent ce groupe sont détenteurs d'un diplôme d'études collégiales en beaux-arts ou d'un diplôme universitaire en arts d'interprétation. Par le passé, les travailleurs étrangers temporaires ont également constitué une source importante de main-d'oeuvre.

En 1981, 80 p. 100 des danseurs étaient des femmes, par rapport à 74 p. 100, en 1986. Près de la moitié des danseurs sont âgés de moins de 25 ans. On les retrouve principalement en Ontario (43 %), au Québec (19 %) et en Colombie-Britannique (19 %).

Conjoncture et perspectives d'emploi

Compte tenu des tendances d'emploi dans les secteurs de l'hébergement et des loisirs (représentations théâtrales en public), les perspectives de l'emploi pour les chorégraphes et les danseurs prévoient le maintien du taux de croissance supérieur à la moyenne observé à la fin des années 1980. Au total, environ 1 000 emplois devraient être disponibles d'ici 1995.

Par rapport aux autres professions, la conjoncture du marché de l'emploi dans ce groupe a été moyennement favorable. Le nombre de travailleurs étrangers temporaires a diminué au cours des dernières années, ce qui s'est traduit par un plus grand nombre de débouchés pour les Canadiens. L'emploi dans ce groupe n'est guère sensible à la conjoncture économique, notamment parce que plusieurs postes bénéficient d'un appui de la part des diverses administrations publiques. Cependant, l'emploi est sujet aux fluctuations saisonnières; de plus, en raison de la nature du travail et de la concurrence féroce dans le domaine, on y trouve une très forte proportion de travailleurs à temps partiel.

Salaires

Selon l'ACTRA (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists), en 1990-1991, les danseurs participant à une émission de variété de 60 minutes à Radio-Canada touchaient chacun au moins 355 $ dans le cas d'un numéro en solo ou en duo, et au moins 289 $ dans le cas d'un numéro comptant de trois à quatre danseurs.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**5 147 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**20 241 $**	
Décile supérieur	**42 553 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Alliance of Canadian Cinema,
Television and Radio Artists (ACTRA)
2239, rue Yonge
Toronto, Ontario M4S 2B5
(416) 489-1311

Acteurs 3335

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 448	3,9	3,3	2 541
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	55	45	27	65	8	65	35
	1986	59	41	23	68	9	57	43
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (86)
- Loisirs, représentations théâtres en public (77)
- Enseignement (4)
- Divers (3)

Transport, communications et services publics (10)
- Radiodiffusion et télévision (9)

Administration publique (3)
- Palier provincial (1)

Acteurs 3335

Cadre de travail

Les acteurs, comédiens, imitateurs et interprètes de la radio et du théâtre ont pour tâche d'amuser et d'éduquer leur public. Ils œuvrent notamment dans les domaines du théâtre, de la radio, du cinéma et de la télévision. Il leur faut consacrer de longues heures aux répétitions et aux préparatifs en vue des représentations.

Études et compétences

Bien qu'aucun critère précis ne régisse l'accès à ce groupe professionnel, la plupart de ceux qui l'intègrent ont reçu un apprentissage d'une compagnie professionnelle de théâtre, ou ont suivi un programme de formation professionnelle offert par une université, un collège communautaire, un cégep ou une école privée, telle l'École nationale de théâtre, à Montréal. En outre, plusieurs ont été membre d'une troupe amateur de théâtre. Les acteurs doivent avoir du talent, faire preuve d'une grande motivation, se montrer persévérants, et être disposés à cogner sans cesse à la porte des employeurs éventuels ainsi qu'à se prêter à des auditions. En outre, ils doivent avoir de l'imagination, faire preuve de discipline, et avoir un bon sens de l'observation des gens et de la vie.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe accueille surtout des personnes qui réintègrent le marché du travail, qui quittent d'autres professions ou qui détiennent un diplôme postsecondaire. La plupart des diplômés universitaires qui, deux ans après la fin de leurs études, œuvrent dans ces professions possèdent des compétences dans le domaine des arts d'interprétation. Par ailleurs, les travailleurs étrangers temporaires constituent une importante source de main-d'oeuvre. Selon des données préliminaires, il semble que le nombre de personnes en provenance de professions connexes qui intégreront ce groupe sera supérieur au nombre de celles qui le quitteront.

La proportion de femmes œuvrant dans ce groupe professionnel a diminué, passant de 45 p. 100 en 1981 à 40 p. 100 en 1986. Les acteurs ont tendance à être légèrement moins âgés que la moyenne de l'ensemble des autres travailleurs (36 ans). La plupart des acteurs professionnels se retrouvent au Québec (32 %) et en Ontario (42 %).

Conjoncture et perspectives d'emploi

Compte tenu des tendances d'emploi dans l'industrie des loisirs (représentations théâtrales en public) et de la radiotélédiffusion, les perspectives de l'emploi pour ce groupe prévoient le maintien du taux de croissance supérieur à la moyenne observé de 1985 à 1989. Environ 2 500 emplois devraient être disponibles d'ici 1995, dont plusieurs deviendront vacants suite à l'érosion des effectifs (décès, retraite et retour au foyer ou à l'école).

Ce groupe professionnel a bénéficié, au cours des dernières années, d'une conjoncture du marché de l'emploi très favorable. Dans ce domaine, un grand nombre de postes reçoivent un appui financier partiel des diverses administrations publiques, ce qui rend l'emploi insensible à la conjoncture économique. Bien que le taux de chômage dans ce groupe soit inférieur à la moyenne, plusieurs acteurs gagnent leur vie dans un autre domaine en attendant que des engagements leur soient offerts. L'emploi change peu selon la saison et n'est guère touché par les progrès technologiques. De nombreux acteurs travaillent à temps partiel, en raison du nombre restreint de postes à plein temps et de la concurrence vive dans le domaine.

Salaires

Les taux de rémunération des acteurs varient considérablement, selon la nature de leur travail, selon qu'ils s'exécutent ou non sous l'oeil de la caméra, et selon qu'ils comptent parmi les interprètes principaux ou les membres d'un groupe d'interprètes. En 1990-1991, Radio-Canada verse aux interprètes principaux qui s'exécutent devant la caméra un cachet minimum de 361 $ par séance de tournage, comparativement à 201 $ pour ceux qui n'oeuvrent pas devant la caméra (c.-à-d. ceux dont on n'entend que la voix). En 1990, les interprètes principaux d'un film (c.-à-d. ceux dont le rôle comporte 10 lignes de dialogue ou plus) touchent un cachet minimum de 360 $ par jour, comparativement à 243 $ pour les autres. En 1986-1987, le cachet hebdomadaire minimum des artistes de la scène locaux variait entre 284 et 454 $ alors que les artistes de la scène en tournée touchaient au moins de 669 à 839 $ par semaine.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**5 419 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 677 $**	
Décile supérieur	**41 860 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Alliance of Canadian Cinema,
Television and Radio Artists (ACTRA)
2239, rue Yonge
Toronto, Ontario M4S 2B5
(416) 489-1311

Annonceurs à la radio et à la télévision 3337

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 961	2,5	2,8	4 835
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	82	18	37	59	4	79	21
	1986	79	21	30	65	5	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (95)
- Radiodiffusion et télévision (95)

Industrie des services (5)
- Divertissements et loisirs (2)
- Divers (2)

Annonceurs à la radio et à la télévision 3337

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les annonceurs-présentateurs, les présentateurs de disques, les commentateurs sportifs et les lecteurs de bulletins d'information. Ces personnes sont chargées de préparer et de diffuser des bulletins de nouvelles ou des reportages radiodiffusés ou télédiffusés sur les événements sportifs et l'actualité, de faire des commentaires, et de choisir et de présenter des enregistrements musicaux. Elles travaillent habituellement dans un studio de radio ou de télévision, ou sur les lieux des spectacles ou des événements sportifs.

Études et compétences

Ceux qui intègrent ce groupe professionnel doivent avoir complété un programme d'études collégiales d'une durée de deux à trois ans ou détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée. L'employeur peut offrir une formation en cours d'emploi d'une durée de trois à vingt-quatre mois. Étant donné la forte concurrence pour les emplois dans ce groupe, il est bon que ceux qui l'intègrent maîtrisent bien la langue et aient une voix claire et agréable à l'oreille. De plus, il est souhaitable que les commentateurs sportifs aient une connaissance approfondie des sports.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe accueille surtout des personnes qui réintègrent le marché du travail ou qui détiennent un diplôme postsecondaire. Les programmes d'études collégiales en radio-télédiffusion et dans d'autres branches des communications de masse constituent les principales portes d'entrée.

Ce groupe compte de plus en plus de femmes : en 1981, elles représentaient 18 p. 100 de l'effectif, par rapport à 21 p. 100 en 1986. Près du tiers des annonceurs sont âgés de moins de 25 ans, alors qu'à peine 5 p. 100 sont âgés de 55 ans ou plus. Ces statistiques laissent croire que ce groupe représente un premier échelon dans un cheminement de carrière. En général, on intègre ce groupe au début de la vingtaine, et on le quitte dans la quarantaine. Par conséquent, la carrière s'échelonne sur une période d'environ 20 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les perspectives de l'emploi pour ce groupe prévoient le maintien, jusqu'en 1995, du taux de croissance supérieur à la moyenne observé au cours des années 1980. Environ 3 600 postes devraient être disponibles de 1989 à 1995 suite à l'érosion des effectifs. En outre, on devrait compter 1 200 nouveaux postes.

La proportion des annonceurs qui travaillent à temps partiel est légèrement supérieure à la moyenne, et ce en raison de l'octroi de certains contrats à la pige. L'emploi dans ce groupe est moyennement sensible à la conjoncture commerciale.

Salaires

Selon Travail Canada, les annonceurs à la télévision oeuvrant au sein d'une station canadienne comptant moins de 100 employés touchaient, en 1985, en moyenne 520 $ par semaine, comparativement à 670 $ pour ceux oeuvrant au sein d'une station comptant de 100 à 499 employés, et 802 $ pour ceux oeuvrant au sein d'une station comptant plus de 500 employés. Les commentateurs sportifs à la télévision à l'emploi d'une station comptant de 100 à 499 employés touchaient entre 388 $ et 957 $ par semaine, pour une moyenne hebdomadaire de 635 $. Les annonceurs à la radio touchaient entre 254 $ et 813 $ par semaine, en fonction de l'importance de la station où ils travaillaient, pour une moyenne hebdomadaire de 603 $. Quant aux commentateurs sportifs à la radio, ils touchaient en moyenne 485 $ par semaine.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 114 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 360 $**	
Décile supérieur	**51 602 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Alliance of Canadian Cinema,
Television and Radio Artists (ACTRA)
2239, rue Yonge
Toronto, Ontario M4S 2B5
(416) 489-1311

Écrivains et rédacteurs

3351

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	36 259	3,5	2,8	13 025
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	59	41	14	74	12	82	18
	1986	55	45	12	77	11	80	20
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (38)
- Divers (24)
- Services aux entreprises (7)
- Enseignement (4)

Industries manufacturières (35)
- Impression et édition (33)

Transport, communications et services publics (16)
- Radiodiffusion et télévision (14)

Écrivains et rédacteurs 3351

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les journalistes, les chroniqueurs, les rédacteurs en chef de magazines, les auteurs et autres écrivains et rédacteurs qui occupent un poste pour une période indéterminée ou travaillent la pige. Les rédacteurs effectuent la recherche et préparent et rédigent des articles aux fins de publication dans des journaux, des livres, des revues, des manuels techniques et des revues professionnelles. Les rédacteurs de journaux et de revues choisissent et examinent les articles à être publiés et coordonnent les activités de publication. D'autres rédacteurs corrigent et réorganisent les articles. Bien que la création littéraire fasse partie de la tâche, dans bien des cas l'écriture est plus un travail hautement spécialisé qu'une activité créatrice. Par exemple, pour les rédacteurs d'information et les rédacteurs techniques, il importe de transmettre au lecteur de l'information précise avec autant de clarté et de concision que possible.

Les professions dans ce groupe mènent souvent à des postes de cadre intermédiaire ou supérieur, et donnent également accès à d'autres postes connexes, tels que conseiller en relations publiques ou enseignant. Le milieu de travail varie selon le type d'emploi mais, en général, les membres de ces professions travaillent dans un bureau et sont entourés de collègues occupant des emplois semblables.

Études et compétences

Il y a plus d'une façon de dénicher un emploi au sein de ce groupe. Certains commencent à travailler dès qu'ils ont terminé leurs études secondaires et apprennent sur le tas, alors que d'autres obtiennent un diplôme universitaire en journalisme. Des programmes collégiaux en journalisme parlé et en communications sont les autres principales voies d'accès à ces professions. Les diplômes les plus souvent décernés dans ce domaine sont en journalisme, en littérature anglaise et en communications de masse. En général, les employeurs préfèrent embaucher des détenteurs d'un diplôme universitaire dans une variété de disciplines; ils cherchent également des personnes qui ont de l'entregent, d'excellentes aptitudes pour la recherche et l'organisation de même qu'une expérience en journalisme acquise pendant les études. En général, il est nécessaire d'avoir travaillé comme écrivain avant de devenir rédacteur dans un journal ou une revue, alors que les rédacteurs des compagnies de publicité obtiennent leur poste en passant par tous les échelons du métier.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les sources majeures de main-d'oeuvre pour ces professions sont les diplômés du postsecondaire et les personnes qui réintègrent le marché du travail.

Le taux de représentation des femmes (45 p. 100) dans ce groupe est environ égal à la moyenne pour l'ensemble du marché de travail. Le groupe des 25 à 54 ans est prédominant et une proportion inférieure à la moyenne ont moins de 25 ans. En général, lorsqu'ils intègrent ce groupe, ces professionnels ont de 25 à 34 ans, et ils prennent leur retraite dans la soixantaine.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Compte tenu de la diversité dans le secteur de l'impression et de la publication, du journalisme, de la rédaction à la pige et de la radiodiffusion, les perspectives d'emploi dans ce groupe professionnel devraient connaître une croissance soutenue supérieure à la moyenne, comparable à celle des années 1980. Entre 1989 et 1995, il faudra environ 13 000 écrivains et rédacteurs pour combler les postes nouvellement créés et les postes laissés vacants suite à l'érosion des effectifs pour cause de décès, de retraite et pour diverses autres raisons.

En général, la situation de l'emploi dans ce groupe est stable, étant donné que le travail n'y connaît pas de variations saisonnières et n'est pas affecté par la conjoncture économique. La proportion de ceux travaillant à temps partiel correspond à peu près à la moyenne des autres professions. Les technologies de pointe, comme les machines de traitement de textes et le matériel informatique, ont permis aux écrivains et aux rédacteurs d'effectuer leurs tâches plus rapidement et avec plus d'efficacité, mais elles n'ont pas réduit la demande globale pour leurs services.

Salaires

Les écrivains gagnent un salaire qui varie selon qu'ils travaillent à la pige ou qu'ils sont salariés, ainsi que selon le type de textes qu'ils rédigent et l'employeur. La Guilde des journalistes rapporte qu'en 1986, le salaire hebdomadaire des journalistes travaillant au sein de quotidiens canadiens variait d'un maximum de 543 $ à un minimum de 298 $. En 1986, les reporters des services de dépêche et les rédacteurs gagnaient, au minimum, un salaire hebdomadaire entre 734 $ et 758 $. Au cours de cette même année, le tarif minimum pour les écrivains pigistes de films commerciaux, d'émissions de télévision et d'autres productions était de 2 227 $ pour un film ou une émission de 15 minutes ou moins, et de 13 365 $ pour une présentation de 60 à 90 minutes. Ces chiffres se fondent sur l'accord signé entre l'ACTRA et l'Office national du film du Canada, l'Association des producteurs canadiens de films et de télévision et l'Association canadienne de cinéma-télévision. Il existe cependant bon nombre d'écrivains pigistes qui ne sont pas membres de ces associations; ils ont souvent un autre emploi qui leur permet de continuer à écrire.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 168 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 935 $**	
Décile supérieur	**49 901 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des auteurs
pièce 104,
121, chemin Avenue
Toronto, Ontario M5R 2G3

Traducteurs et interprètes 3355

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	7 588	3,6	3,7	5 880
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

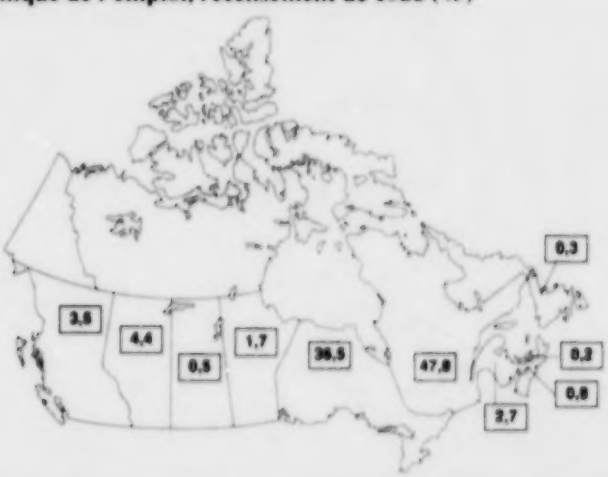

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	39	61	13	75	12	77	23
	1986	35	65	10	79	11	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (42)
- Divers (27)
- Enseignement (5)
- Services aux entreprises (4)

Administration publique (36)
- Palier fédéral (25)
- Palier provincial (9)
- Palier municipal (2)

Industries manufacturières (7)
- Impression et édition (2)
- Industrie chimique (2)
- Produits électriques (1)

Traducteurs et interprètes 3355

Cadre de travail

Les interprètes et les traducteurs traitent un grand nombre de textes, y compris les documents littéraires, techniques et scientifiques, les discours, les textes de loi et les publications gouvernementales. Les interprètes travaillent dans des cabines insonorisées munies d'écouteurs et font de l'interprétation immédiate ou simultanée.

Études et compétences

Par le passé, les candidats à ce type de poste devaient obtenir un diplôme ou un certificat en français, en anglais ou en journalisme, mais de plus en plus d'employeurs exigent maintenant un diplôme universitaire en traduction pour lequel il faut étudier trois ou quatre ans. Dans certains cas, on pourra exiger des connaissances spécialisées dans un domaine comme la médecine ou le génie. Par ailleurs, les entreprises pourront fournir aux nouveaux traducteurs une formation supplémentaire en cours d'emploi, sous la supervision d'un traducteur ou d'un interprète chevronné. Pour ce type d'emploi, il est essentiel de posséder des aptitudes en rédaction supérieures à la moyenne et d'être capable de faire face à des délais très courts.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les détenteurs d'un diplôme en traduction, en interprétation et en linguistique constituent la principale source de main-d'oeuvre pour ce groupe professionnel. Depuis quelques années, certains ressortissants étrangers en résidence temporaire se sont aussi joints à ce groupe. Il est possible d'obtenir du travail dans ce domaine auprès des grands bureaux de traduction, du gouvernement, des organismes internationaux et des agences de pige.

La représentation des femmes dans ce domaine est passée de 61 p. 100 en 1981 à 65 p. 100 en 1986. En général, ceux qui se joignent à ce groupe professionnel ont de 25 à 29 ans et sont âgés de plus de 60 ans lors de la retraite. La proportion des moins de 25 ans dans ce groupe est inférieure à la moyenne. On trouve la grande majorité des traducteurs et interprètes au Québec et en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe professionnel n'est pas particulièrement sensible à la fluctuation du marché, sans doute parce que la Fonction publique fédérale offre un grand nombre de postes dans ce domaine.

Compte tenu des possibilités de croissance dans les secteurs de l'administration publique et les industries de services, on prévoit le maintien du taux de croissance supérieur à la moyenne observé au cours des années 1980. Au cours des six prochaines années, il faudra environ 5 900 traducteurs et interprètes pour combler les nouveaux postes et pour remplacer les professionnels qui quitteront le domaine. Le nombre croissant de manuels techniques et scientifiques en langue étrangère accroîtra entre autres la demande pour des traducteurs techniques.

En général, les occasions d'emploi dans ce groupe sont stables pendant toute l'année et les emplois à temps partiel sont relativement nombreux, comparativement aux autres professions. L'utilisation croissante des ordinateurs dans ce domaine, surtout pour les documents techniques, facilitera la tâche des traducteurs.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 877 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 382 $**	
Décile supérieur	**45 702 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Entraineurs, moniteurs et instructeurs des sports et loisirs 3370

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	23 843	4,4	3,3	17 663
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	46	54	53	44	3	43	57
	1986	43	57	44	53	3	48	52
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (75)
- Divertissements et loisirs (41)
- Enseignement (15)
- Services personnels (9)

Administration publique (23)
- Palier municipal (20)
- Palier fédéral (2)
- Palier provincial (1)

Industrie du commerce (1)

Entraîneurs, moniteurs et instructeurs des sports et loisirs 3370

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les entraîneurs d'équipes d'athlètes, les entraîneurs et les moniteurs de culture physique. Leur tâche consiste à entraîner, à former et à diriger les athlètes qui pratiquent des sports d'équipe, participent à des compétitions individuelles ou s'adonnent au sport dans leur temps libre. En outre, ils sont appelés, entre autres, à administrer des programmes d'athlétisme, à négocier des contrats avec des joueurs et à dispenser une formation portant sur les dimensions théoriques et pratiques du sport et des loisirs. Ce travail s'effectue dans des conditions qui varient selon le sport et l'organisme en cause.

Études et compétences

Bien qu'aucun critère précis ne régisse l'accès à ce groupe professionnel, la plupart de ceux qui l'intègrent sont en bonne forme physique et ont complété leurs études secondaires. En général, les candidats au poste de directeur d'athlétisme doivent détenir une maîtrise en éducation physique et avoir accumulé plusieurs années d'expérience pertinente. L'accréditation est une condition à l'obtention d'un poste d'entraîneur professionnel; par contre, pour devenir instructeur, il ne suffit parfois que d'avoir développé une expertise dans le sport en cause et d'avoir des aptitudes pour ce genre de travail.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel sont âgées de moins de 24 ans, et un bon nombre le quittent avant l'âge de 30 ans. Ceci laisse entendre que ceux qui pratiquent ce métier n'y sont guère attachés et le considèrent plutôt comme un premier échelon dans leur cheminement de carrière. D'ailleurs, c'est peut-être pourquoi une proportion nettement supérieure à la moyenne des autres professions travaillent à temps partiel. Ce groupe compte un nombre supérieur à la moyenne de personnes âgées de moins de 54 ans, peut-être en raison de la nature physique du travail. Les femmes composent la majorité de l'effectif et leur représentation continue de croître. La plupart des entraîneurs et moniteurs se retrouvent au Québec et en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe est insensible à la conjoncture économique, en raison du grand nombre de postes que l'on retrouve au sein de diverses administrations publiques ou d'agences subventionnées par l'État. Compte tenu des développements anticipés dans les secteurs de l'enseignement, des loisirs et de l'administration publique au niveau municipal ou autre, les perspectives de l'emploi pour ce groupe prévoient le maintien d'un taux de croissance supérieur à la moyenne. Ce pronostic repose sur le scénario voulant que la population dans son ensemble bénéficie de revenus plus élevés et consacre davantage de temps aux loisirs.

Au cours de la période à l'étude, 12 500 postes seront disponibles suite à l'érosion des effectifs (retraite, décès et retour au foyer ou à l'école). En outre, on prévoit la création de 5 000 nouveaux postes.

Les entraîneurs et les instructeurs doivent souvent travailler en soirée et en fin de semaine, et certains occupent un autre poste le jour. Dans certains sports, l'emploi connaît des variations saisonnières.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**9 750 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 129 $**	
Décile supérieur	**39 649 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des entraîneurs
1600, promenade James Naismith
Gloucester, Ontario K1B 5N4
(613) 748-5624

Secrétaires et sténographes 4111

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	443 905	2,8	1,6	309 795
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	1	99	28	64	8	82	18
	1986	1	99	18	74	8	79	21
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (45)
- Services aux entreprises (15)
- Enseignement (11)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (8)

Administration publique (13)
- Palier provincial (6)
- Palier fédéral (4)
- Palier municipal (3)

Finances, assurances et immobilier (12)

Secrétaires et sténographes 4111

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les commis-sténographes et les secrétaires de département, juridiques et médicales. Les secrétaires exécutent une variété de tâches, dont la dactylographie et la sténographie; ils doivent répondre au téléphone, ouvrir le courrier, classer les dossiers, photocopier des documents et rédiger des projets de lettres. En outre, les secrétaires doivent parfois comprendre le langage technique propre au domaine où ils travaillent (p. ex., commerce, droit ou médecine).

La bureautisation a entraîné une redéfinition du rôle des secrétaires, lesquels sont maintenant considérés plutôt comme des agents d'information. L'avènement des micro-ordinateurs a par ailleurs modifié la structure du travail de secrétariat en créant de nouvelles tâches qui nécessitent l'utilisation de chiffriers électroniques, de graphiques et de logiciels de bases de données. Puisque les machines de traitement de textes ont permis d'accroître la productivité, plusieurs tâches traditionnellement attribuées aux secrétaires-dactylo sont en train d'être abolies, alors que de nouveaux débouchés s'offrent dans certains autres domaines.

Études et compétences

Les principaux programmes de formation dans ce domaine sont offerts dans des écoles secondaires (ou des écoles secondaires commerciales), des écoles professionnelles, des collèges communautaires ou les cégeps, et des écoles commerciales. Bien qu'un diplôme d'études secondaires constitue le critère de base pour intégrer ces professions, les employeurs cherchent de plus en plus des détenteurs d'un diplôme collégial. Ainsi, les collèges communautaires et les cégeps offrent divers programmes de formation professionnelle d'une durée d'un à trois ans, dans des domaines tels que le secrétariat général, médical ou juridique. Plusieurs employeurs offrent cependant un programme de formation en cours d'emploi. Il existe aussi le Programme de secrétariat professionnel accrédité, qui a été mis au point par l'Association internationale des secrétaires professionnelles; les personnes qui complètent ce programme avec succès reçoivent la mention C.P.S., qui est reconnue par les employeurs. La plupart des détenteurs d'un diplôme collégial en secrétariat ont complété un programme de secrétariat général. Les diplômés ayant terminé leurs études dans un domaine connexe et qui possèdent les compétences nécessaires peuvent aussi intégrer ce groupe.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel viennent du système d'éducation traditionnel : la majorité ont complété des études de niveau secondaire ou postsecondaire. Parmi les autres sources, notons les personnes qui réintègrent le marché du travail.

Les femmes occupent presque tous les postes dans ces professions. En 1986, l'âge moyen était de 36 ans, une légère hausse par rapport à 1981. C'est généralement entre 17 ans et 24 ans que l'on intègre ce groupe, et entre 30 ans et 65 ans qu'on le quitte. Des études et une formation plus poussées, ainsi que des aptitudes reconnues au travail, permettent d'accéder à des postes de supervision.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, le taux de croissance de l'emploi des secrétaires a été supérieur à la moyenne. Le fait que le secrétariat constitue un service essentiel et l'augmentation des nouvelles tâches attribuées aux secrétaires et exécutées à l'aide de micro-ordinateurs sont deux facteurs qui expliquent la stabilité relative de l'emploi dans ce groupe. La croissance dans le secteur des services a aussi eu un rôle à jouer.

Malgré une très faible baisse dans le secteur de l'administration publique, la forte croissance dans le secteur des services s'est traduite, depuis le début des années 1980, par un taux de croissance de l'emploi légèrement plus élevé que la moyenne générale, dans ce groupe professionnel.

À cause d'un ralentissement de la croissance dans le secteur des services, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe devrait être égal à la moyenne générale au cours de la période de 1989 à 1995. Les personnes qui continuent à suivre des cours en informatique augmentent leurs chances d'emploi et d'avancement.

Quelque 300 000 postes devraient être disponibles au cours de la même période, la majorité suite au départ d'employés qui prennent leur retraite ou qui quittent leur emploi pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 501 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**18 411 $**	
Décile supérieur	**25 529 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Dactylographes et commis-dactylographes 4113

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	33 880	-12,0	-9,5	885
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

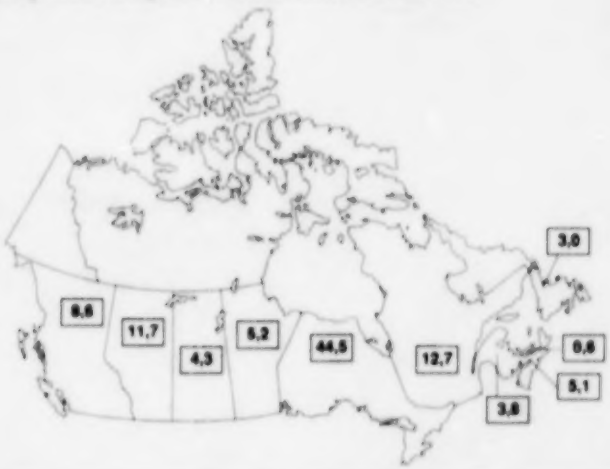

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	2	98	38	56	6	77	23
	1986	3	97	24	68	8	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (32)
- Services aux entreprises (11)
- Enseignement (7)
- Hôpitaux (7)

Administration publique (26)
- Palier provincial (11)
- Palier fédéral (9)
- Palier municipal (5)

Finances, assurances et immobilier (16)

Dactylographes et commis-dactylographes 4113

Cadre de travail

Ce groupe professionnel compte les commis-dactylographes, les opérateurs d'unité de traitement de textes, les télétypistes et les dactylographes au magnétophone. Selon leurs tâches particulières, ces personnes peuvent utiliser des machines à écrire, des appareils de traitement de textes, des composeuses, des téléimprimeurs et des micro-ordinateurs, dans un milieu de travail variant d'un grand centre de dactylographie à un petit bureau. En raison de l'introduction de matériel informatique et de logiciels différents, les dactylographes doivent souvent améliorer leurs compétences.

Études et compétences

Les dactylographes et commis-dactylographes devraient détenir un diplôme d'études secondaires et de bonnes aptitudes pour la dactylographie. Sans être une condition obligatoire, le fait de détenir un diplôme d'études secondaires est un atout, étant donné la surabondance de candidats compétents. Les personnes qui acquièrent des connaissances supplémentaires dans l'utilisation des machines de bureau, des appareils de traitement de textes ou des micro-ordinateurs améliorent leurs perspectives d'emploi. L'aptitude à dactylographier en anglais et en français constitue un autre atout précieux. Un grand nombre de programmes de formation en traitement de textes et en dactylographie sont offerts par les collèges communautaires, les cégeps, les écoles professionnelles, et les maisons d'enseignement privées.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe est le système d'enseignement traditionnel, la plupart des candidats ayant un diplôme d'études secondaires ou une certaine formation postsecondaire. Les personnes qui réintègrent le marché du travail constituent une autre source de nouveaux candidats.

Ce groupe professionnel se compose presque entièrement de femmes. En 1986, l'âge moyen était de 34 ans, légèrement plus élevé qu'en 1981. En général, les candidats intègrent ces professions entre 17 et 24 ans et les quittent entre 30 et 65 ans. Les possibilités d'avancement et de promotion à des postes de surveillance s'offrent aux candidats qui poursuivent leur formation ou leurs études et qui font preuve de très bonnes aptitudes au travail.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe professionnel a en fait diminué entre 1981 et 1989. Les ralentissements économiques ont eu des répercussions plus sévères pour ce groupe d'emploi, et les perfectionnements technologiques ainsi que le grand nombre de travailleurs dans le secteur de l'administration publique ont contribué au problème.

Les progrès technologiques ont eu pour effet d'enlever plusieurs tâches de préparation de documents aux dactylographes. Les taux de chômage élevés observés de 1984 à 1988 témoignent des difficultés que ce domaine a connues.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce que le nombre d'emplois continue de diminuer. Grâce à la nouvelle technologie informatique, les documents peuvent désormais être préparés par des personnes comme les secrétaires, qui ont poursuivi des études postsecondaires. Les meilleures perspectives d'emploi s'offrent à ceux qui améliorent leurs aptitudes et profitent des nouvelles possibilités qu'amènent les perfectionnements dans la technologie informatique. De plus, les conditions économiques et technologiques prévues pour la période de 1989 à 1995 indiquent la perte d'environ 15 000 emplois. On ne s'attend cependant à aucune mise à pied, étant donné qu'un nombre suffisant d'employés dans ce groupe prendront leur retraite ou quitteront le domaine.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 433 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**17 589 $**	
Décile supérieur	**24 174 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Teneurs de livres et commis en comptabilité 4131

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	394 699	0,2	1,2	318 768
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	18	82	26	64	10	77	23
	1986	16	84	18	71	11	74	26
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (24)
- Commerce de détail (14)
- Commerce de gros (10)

Industrie des services (23)
- Services aux entreprises (10)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (3)
- Hébergement et restauration (3)

Industries manufacturières (15)
- Aliments et boissons (2)
- Impression et édition (2)
- Fabrication de produits métalliques (1)

Teneurs de livres et commis en comptabilité 4131

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les commis en comptabilité, les commis comptables, les commis-teneurs de livres et les commis du service de la paie. Le rôle principal des teneurs de livres consiste à s'occuper de la tenue des rapports statistiques et financiers, à établir et à vérifier des relevés systématiques et à préparer des états financiers. Presque tous utilisent des machines à calculer, des chécographes et des machines comptables pour accomplir leur travail. Les commis en comptabilité préparent les états ayant trait à la comptabilité, les documents traitant du budget ainsi que la documentation qui s'y rattache, en plus de s'occuper des rapports financiers, de les vérifier, et d'en balancer le solde de façon manuelle ou informatisée.

L'utilisation de matériel de traitement électronique de l'information a mené à la création de divers domaines spécialisés à l'intérieur de ce groupe professionnel, tels les préposés aux comptes à payer et à recevoir, les commis du service de la paie, les commis aux inventaires et les commis au service de renseignements sur les coûts. La capacité des systèmes de traitement de relevés a permis d'accroître la productivité, mais pourrait avoir une incidence négative sur la demande pour les commis dans ce domaine.

Études et compétences

La majorité des employeurs de ce groupe cherchent des personnes qui ont terminé des études secondaires et qui ont suivi des cours en comptabilité, en tenue de livres, en dactylographie, en affaires, et en méthodes administratives; toutefois, certains préfèrent embaucher des candidats qui ont de l'expérience pratique en finance, en tenue de livres ou en comptabilité. Des cours en comptabilité et en tenue de livres sont offerts dans les écoles professionnelles, les collèges communautaires, les cégeps et les maisons d'enseignement privées, de même que dans le cadre des programmes d'éducation permanente des universités.

Provenance de la main-d'oeuvre

Le système d'éducation traditionnel constitue la principale source de nouveaux venus dans ce groupe professionnel. À ces personnes viennent s'ajouter les immigrants, les personnes qui réintègrent le marché du travail après avoir été au foyer, et les militaires.

Les femmes forment la majorité de l'effectif, soit 80 p. 100 de l'ensemble du groupe professionnel. En 1986, l'âge moyen était de 37 ans, une augmentation par rapport à celui de 1981. En général, les personnes intègrent le groupe entre 17 et 24 ans et commencent à le quitter après l'âge de 30 ans. Les personnes qui poursuivent leur formation et leurs études et qui offrent un bon rendement au travail peuvent être promues à des postes de surveillant.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi des commis-teneurs de livres et des commis en comptabilité a été bien en-dessous de la moyenne générale de tous les groupes professionnels au cours de la période de 1981 à 1989, principalement à cause de l'informatisation des systèmes de comptabilité. En outre, ces professions semblent plus sensibles que la plupart des autres aux conditions économiques. Malgré les difficultés auxquelles font face les personnes qui oeuvrent dans ce groupe, le taux de chômage est demeuré relativement bas, les commis réussissant à se trouver de l'emploi ailleurs.

Durant la période de 1989 à 1995, le taux de croissance de l'emploi devrait augmenter, bien qu'à un rythme encore inférieur à la moyenne, principalement à cause des changements technologiques. Le nombre d'emplois disponibles durant cette période devrait être d'environ 300 000, la majeure partie résultant de retraites, de décès ou de départs pour diverses autres raisons. On note depuis peu une augmentation importante du nombre d'emplois à temps partiel, mais nullement en raison du facteur saisonnier. Bien que la répartition des emplois dans ce groupe soit relativement diffuse, les secteurs du commerce, des services et de la fabrication comptent une grande partie des postes.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 387 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**19 286 $**	
Décile supérieur	**28 358 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Caissiers 4133

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	304 364	3,4	3,0	293 330
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

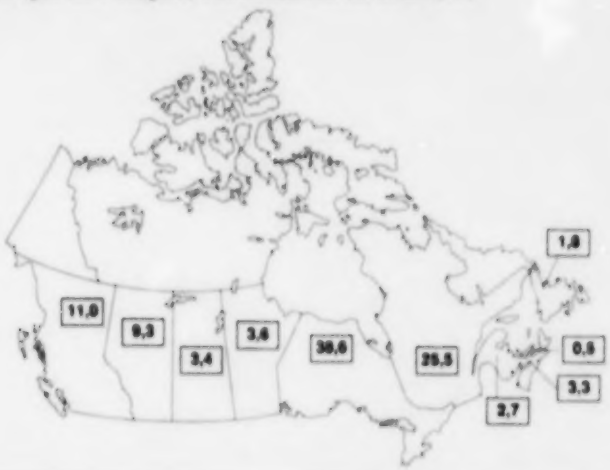

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	7	93	54	41	5	48	52
	1986	10	90	48	48	4	42	58
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (56)
- Commerce de détail (55)
- Commerce de gros (1)

Finances, assurances et immobilier (25)

Industrie des services (16)
- Hébergement et restauration (11)
- Divertissements et loisirs (3)

Caissiers 4133

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les caissiers de banque, les caissiers payeurs et encaisseurs, les caissiers d'entreprise et les caissiers d'épicerie. Les caissiers de banque s'occupent des transactions financières des clients, telles les dépôts, les retraits et les transferts de fonds. Les caissiers s'occupent des opérations se rattachant aux ventes et reçoivent l'argent pour les biens et les services vendus. Depuis l'avènement des ordinateurs, la transcription des opérations se fait en grande partie par voie électronique.

Études et compétences

Pour intégrer ce groupe, il faut au moins détenir un diplôme d'études secondaires et avoir suivi, de préférence, des cours en affaires. De même, des aptitudes en mathématiques, de la patience, une personnalité agréable, le souci de l'exactitude et la capacité de travailler sous pression sont tous considérés comme des atouts. Les employeurs offrent habituellement une formation en cours d'emploi qui peut durer d'une semaine à six mois.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés d'écoles secondaires, d'écoles professionnelles et de métiers, de collèges communautaires, de cégeps et d'écoles commerciales privées constituent la principale source de main-d'oeuvre de ce groupe. Certaines entreprises embauchent également des diplômés universitaires. Au niveau collégial, l'administration des affaires et le secrétariat constituent les principaux domaines d'études qui mènent à ces professions.

Les personnes qui réintègrent le marché du travail après avoir été au foyer et les immigrants constituent une source de main-d'oeuvre de moindre importance.

Ces professions constituent le premier échelon dans un cheminement de carrière. Elles offrent certaines possibilités d'avancement, dont les postes de représentant du service à la clientèle, de surveillant de caissiers et gérants.

La majorité des travailleurs dans ce groupe professionnel ont moins de 30 ans, et 90 p. 100 d'entre eux sont des femmes. Cette répartition n'a guère évolué depuis les cinq dernières années. L'âge moyen peu élevé des employés de ce groupe démontre qu'il s'agit la plupart du temps d'un premier échelon dans la carrière d'une personne. Comme les caissiers sont présents dans tous les secteurs de l'activité économique, leur répartition géographique correspond à la distribution de la population active en général.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, le taux de croissance de l'emploi des caissiers a été deux fois plus élevé que celui de l'emploi en général.

Pour la période de 1989 à 1995, le taux de croissance de l'emploi devrait se maintenir bien au-dessus de la moyenne, en raison de l'importance accrue de la mise en place de services plus variés et plus personnalisés. Dans les professions plus traditionnelles de ce groupe, la croissance sera limitée, puisque certaines des tâches autrefois accomplies par des humains seront exécutées par des ordinateurs en direct, des guichets automatiques et des caisses enregistreuses informatisées. Ces changements technologiques ont augmenté le rendement dans les banques et dans le secteur de la vente au détail; par exemple, dans les supermarchés, un lecteur à rayon laser est relié à l'ordinateur central qui détermine automatiquement les prix des articles achetés, établit la facture et révise l'inventaire du magasin, et ce, d'un seul trait.

La situation de l'emploi pour les caissiers demeure habituellement stable toute l'année, parce que le domaine où ils oeuvrent est peu affecté par les fluctuations de l'économie. La plupart des emplois sont à temps partiel.

On prévoit qu'environ 300 000 emplois seront disponibles au cours de la période à l'étude, dont plus des deux-tiers deviendront vacants suite au départ des employés pour cause de retraite, de décès ou pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1986

Décile inférieur	**7 412 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**14 580 $**	
Décile supérieur	**23 198 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Commis d'assurances, de banques et autres commis financiers 4135

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	54 741	3,9	2,3	49 876
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	13	87	35	60	5	87	13
	1986	12	88	20	75	5	82	18
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Finances, assurances et immobilier (96) **Industrie des services** (1) **Administration publique** (1)

Commis d'assurances, de banques et autres commis financiers 4135

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend différents genres de commis dont les fonctions consistent à traiter, à vérifier et à compiler des renseignements d'ordre financier. Ainsi, les commis d'assurances vérifient les formules de demande d'assurances; calculent les primes, les dividendes et les valeurs de rachat; et ajustent les polices d'assurances. De leur côté, les commis de banque s'occupent des formalités administratives reliées aux demandes de prêt et d'hypothèque; vérifient les grands livres; s'occupent de la tenue des registres; trient les bordereaux de dépôt et les chèques; louent les coffrets de sûreté; et préparent et distribuent les relevés de comptes bancaires. Les commis aux biens immobiliers s'occupent d'établir les données touchant la location, la vente et la gestion des biens immobiliers. Enfin, les fonctions des commis financiers comprennent le traitement de formulaires; l'établissement de données; la tenue de registres sur les opérations; et la perception des chèques et de l'argent comptant pour fins de dépôt.

Études et compétences

Les personnes qui intègrent ce groupe professionnel doivent détenir un diplôme d'études secondaires. En outre, elles doivent être capables de communiquer oralement avec les autres de façon efficace et de travailler avec des chiffres rapidement et avec précision. Il leur faut également être familières avec les ordinateurs et les techniques de traitement des données. Certains employeurs recrutent des diplômés issus d'écoles professionnelles, d'écoles de métiers, de collèges communautaires, de cégeps, d'écoles privées et même d'universités. La plupart offrent aux nouveaux employés une formation en cours d'emploi d'une durée d'un à vingt-quatre mois.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les personnes au foyer qui réintègrent le marché du travail et les diplômés ayant complété leurs études dans un domaine relié à ces professions constituent les principales sources de main-d'oeuvre. Par ailleurs, les personnes qui font preuve d'initiative et qui sont disposées à acquérir une formation supplémentaire ou à poursuivre leurs études peuvent être promues à des postes connexes.

Ce groupe est composé en très grande partie de femmes, et leur proportion est demeurée la même depuis cinq ans. Par ailleurs, la proportion de travailleurs âgés de 25 à 54 ans s'est accrue au cours de la même période. En général, une personne intègre ce groupe professionnel entre l'âge de 20 et 29 ans et prend sa retraite vers l'âge de 60 ans, pour une durée moyenne de carrière entre 30 et 40 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi pour les commis d'assurances, les commis de banque et les commis financiers s'est situé au-dessus de la moyenne de l'ensemble des professions au cours de la période de 1981 à 1989. Le resserrement du marché de l'emploi observé de 1984 à 1988 s'est traduit par un taux de chômage très faible. Entre 1989 et 1995, le taux de croissance de l'emploi devrait évoluer à un rythme supérieur à la moyenne, principalement à cause de la croissance qui se manifestera au sein du secteur de la finance.

La croissance de l'emploi dans ce groupe est stable du fait que ce dernier soit à l'abri des fluctuations cycliques du monde des affaires. Ceci est dû en partie à la forte concentration de ces emplois dans le secteur de la finance, lequel jouit d'une bonne stabilité. L'utilisation croissante des techniques informatiques entrainera de nouveau l'élimination de certaines fonctions dans ce groupe professionnel, mais contribuera à en créer de nouvelles. Les meilleurs débouchés s'offriront aux personnes qui auront accepté de se perfectionner et de maîtriser les nouvelles technologies.

En général, la conjoncture économique au cours de la période de 1989 à 1995 sera telle qu'il est permis d'envisager une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne, mais tout de même inférieure à celle observée entre 1981 et 1989. Environ 50 000 postes devraient être disponibles au cours de cette période, principalement des postes laissés vacants à la suite de retraites, de décès, ou de départs pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 354 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**18 762 $**	
Décile supérieur	**25 368 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

La Métropolitaine
Services des ressources humaines
pièce 1700, 1, avenue University
Toronto, Ontario M5J 2P2
(416) 862-8923

Commis aux services statistiques 4137

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 331	-4,8	-1,4	3 747
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	26	74	28	60	12	80	20
	1986	28	72	25	67	8	75	25
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (46)
- Palier fédéral (36)
- Palier provincial (8)
- Palier municipal (2)

Industrie des services (16)
- Services aux entreprises (7)
- Divers (2)
- Hôpitaux (2)

Industries manufacturières (12)
- Impression et édition (5)
- Véhicules automobiles et pièces (1)

Commis aux services statistiques 4137

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les commis en actuariat, les commis aux recherches statistiques et les commis préposés aux recensements. Le travail consiste à compiler des statistiques et à les mettre en tableaux pour fins d'études statistiques, à définir les tendances à partir de documents de base, à préparer des rapports sur les documents de base, à fournir des données de fait pour l'interprétation des études statistiques, et à vérifier l'authenticité des documents de base qui servent à l'établissement des statistiques. En général, les personnes qui font partie de ce groupe travaillent dans un bureau et utilisent des machines à additionner, des calculatrices et des ordinateurs.

Études et compétences

Bien que les exigences fondamentales puissent varier d'un employeur à l'autre, la plupart exigent au moins un diplôme d'études secondaires, de préférence avec une concentration en mathématiques. En raison de l'utilisation de plus en plus répandue des systèmes de traitement de données et des micro-ordinateurs, les nouveaux titulaires devront avoir des aptitudes d'apprentissage et de raisonnement supérieures à la moyenne afin de pouvoir acquérir de nouvelles compétences dans ce domaine et de se familiariser avec les outils électroniques. La plupart des entreprises offrent une formation en cours d'emploi dont la durée varie de six à douze mois.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart de ceux qui intègrent ce groupe professionnel viennent d'une école de métiers, d'un collège communautaire ou d'un cégep, et ont une formation en sciences du secrétariat ou en comptabilité et tenue de livres; cela traduit la nécessité croissante des études postsecondaires. Ceux qui souhaitent poursuivre leur formation et leurs études peuvent obtenir de l'avancement pour accéder, par exemple, à un poste de soutien technique ou d'adjoint à la recherche.

De 1981 à 1986, la proportion de femmes dans ces professions est passée de 74 p. 100 à 72 p. 100. La structure de l'effectif, par groupe d'âge, est comparable à celle de la population active en général; par contre, une proportion de travailleurs un peu plus élevée que la moyenne étaient âgés de 25 ans ou moins. Les personnes qui optent pour ce groupe professionnel ont habituellement de 18 à 28 ans, et elles commencent à prendre leur retraite dans la cinquantaine. Plus de la moitié des commis aux services statistiques travaillent en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1988, l'emploi dans ce groupe professionnel a connu un taux de croissance nettement inférieur à celui de toutes les autres professions. Le nombre d'emplois dans ce groupe a commencé à chuter au début des années 1980 et cette tendance se poursuit encore aujourd'hui. Cette situation est engendrée par la réduction des effectifs dans la Fonction publique et par les perfectionnements technologiques en matière de traitement des données. Cependant, le taux de chômage dans ce groupe n'a pas été touché, les employés mis à pied ayant pu se trouver un emploi ailleurs.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce que la baisse d'emploi se poursuive, surtout à cause des perfectionnements technologiques continus. Ce groupe n'est pas habituellement touché par les fluctuations de l'économie, puisque près de la moitié des commis aux services statistiques sont à l'emploi de l'administration publique, un secteur généralement stable. La plupart de ces emplois s'exercent à temps plein. L'introduction de nouvelles technologies, comme les ordinateurs centraux et les micro-processeurs, a eu des répercussions sur les emplois dans ce secteur, entraînant l'élimination de certaines tâches répétitives. Par ailleurs, les progrès technologiques futurs auront pour effet de modifier les compétences requises pour les emplois dans ces professions et de limiter la croissance de l'emploi.

L'emploi dans ce groupe professionnel continuera de baisser entre 1989 et 1995, mais plus lentement qu'il l'a fait entre 1981 et 1989. On s'attend à ce que 3 700 nouveaux débouchés soient créés au cours de cette période, étant donné qu'un grand nombre de personnes quitteront leur emploi pour diverses raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 960 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 177 $**	
Décile supérieur	**31 324 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Opérateurs sur matériel mécanographique électronique 4143

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	128 454	7,2	5,0	158 653
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	21	79	36	61	3	87	13
	1986	20	80	26	70	4	85	15
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (27)
- Services aux entreprises (16)
- Enseignement (5)
- Divers (2)

Administration publique (17)
- Palier fédéral (8)
- Palier provincial (6)
- Palier municipal (2)

Industries manufacturières (16)
- Impression et édition (2)
- Aliments et boissons (2)
- Produits électriques (2)

Opérateurs sur matériel mécanographique électronique 4143

Cadre de travail

Ce groupe désigne le personnel chargé de faire fonctionner des appareils électroniques ou électro-mécaniques en vue d'enregistrer, de stocker, de rappeler et de traiter des données ainsi que de les transcrire sur des cartes perforées, des bandes de papier, des bandes magnétiques ou tout autre support. Il comprend notamment les opérateurs sur ordinateur, les opérateurs sur machine de mécanographie et les opérateurs de perforatrice. Les opérateurs sur ordinateur font fonctionner les programmes selon les instructions émises par les programmeurs, assurent l'ordonnancement des programmes inscrits à partir de terminaux à distance, surveillent le fonctionnement des périphériques et tiennent un registre de la durée d'exécution des programmes. En cas de problème, ils prennent les mesures qui s'imposent ou signalent la défectuosité au personnel responsable de l'entretien. Ceux qui exercent ce métier doivent travailler avec plusieurs appareils électroniques variés et risquent d'être exposés au bruit que produisent ces derniers lorsqu'ils sont en fonction. En outre, ces personnes doivent parfois travailler par postes et faire du temps supplémentaire.

Études et compétences

Ceux qui intègrent ce groupe professionnel ont habituellement complété leur douzième année et suivi des cours de mathématiques. Certains employeurs préfèrent embaucher des détenteurs de diplôme d'études secondaires et leur offrir une formation en cours d'emploi d'une durée de six mois à deux ans; d'autres employeurs embauchent plutôt des candidats possédant de l'expérience dans le domaine, après les avoir soumis à un test d'admission. Le fait d'avoir complété avec succès un programme d'études collégiales d'une durée d'un à trois ans représente un atout.

Provenance de la main-d'oeuvre

En général, il n'est pas nécessaire d'entreprendre des études postsecondaires pour oeuvrer dans ce groupe professionnel, bien que la grande majorité de ceux qui l'ont fait jouissent d'un avantage concurrentiel. La plupart des opérateurs qui détiennent un diplôme universitaire ont fait des études spécialisées en sciences sociales, surtout en commerce ou en psychologie. Pour leur part, les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales proviennent habituellement d'un programme de secrétariat ou d'informatique.

Les personnes qui réintègrent la population active après s'en être retirées pour un certain temps constituent une source importante de main-d'oeuvre. Par contre, l'afflux d'immigrants dans ce groupe est peu important.

Par le passé, les femmes ont occupé la grande majorité des postes disponibles. La proportion d'hommes oeuvrant dans le groupe s'est accrue entre 1971 et 1981, mais s'est stabilisée depuis aux environs de 20 p. 100. La plupart des emplois se retrouvent en Ontario (49 %), au Québec (19 %), en Colombie-Britannique (10 %) et en Alberta (11 %). L'âge moyen des travailleurs s'est quelque peu accru de 1971 à 1981, puis à nouveau en 1986, année où 70 p. 100 de l'effectif était âgé de 25 à 54 ans. La plupart des opérateurs intègrent ces professions entre l'âge de 20 et 24 ans, puis passent rapidement à d'autres professions connexes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Compte tenu des développements anticipés dans le secteur des services, les industries manufacturières et l'administration publique, et étant donné l'incidence positive sur ce domaine que devraient avoir les progrès technologiques, en particulier l'automatisation, on prévoit que l'emploi dans ce groupe croîtra à un rythme supérieur à la moyenne jusqu'au milieu des années 1990. Environ 150 000 postes seront disponibles au cours des six prochaines années. Peu de ces postes seront le fruit du décès ou de la retraite des travailleurs, puisque seuls une faible proportion de ces derniers sont âgés de 54 ans et plus. Par contre, la plupart des débouchés résulteront de l'accroissement du nombre de nouveaux postes et du départ des personnes qui auront obtenu une promotion.

L'emploi dans ce groupe est moyennement sensible à la conjoncture économique. On y retrouve de plus en plus de postes à temps partiel; cependant, l'emploi n'est pas sujet aux fluctuations saisonnières.

La croissance de l'emploi dans ce groupe continuera d'être sujette aux progrès technologiques. La popularité croissante des micro-ordinateurs et des ordinateurs personnels nuit à l'emploi des opérateurs de perforatrice; cependant, le nombre de travailleurs chargés de l'entrée en direct des données et d'opérateurs d'autres appareils devrait continuer à croître, du moins à court terme.

Salaires

Dans ce groupe, la rémunération varie selon les tâches et la province. Un opérateur sur ordinateur de niveau I (opérateur subalterne) aide à faire fonctionner l'ordinateur, alors qu'un opérateur de niveau III (opérateur principal) contrôle l'exploitation d'ordinateurs de moyenne et de grande puissance, tout en assurant certaines fonctions de surveillance. Le tableau suivant est tiré d'une enquête menée en 1986 par la maison Stevenson, Kellogg, Ernst and Whinney; on y indique la rémunération mensuelle moyenne que touchaient, en 1986, les opérateurs sur ordinateur de trois niveaux.

Opérateur sur ordinateur de niveau I	Opérateur sur ordinateur de niveau II	Opérateur sur ordinateur de niveau III
1 541 $	1 819 $	2 113 $

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 680 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**20 123 $**	
Décile supérieur	**29 593 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Commis à la production 4151

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	13 916	-2,8	-0,5	7 631
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

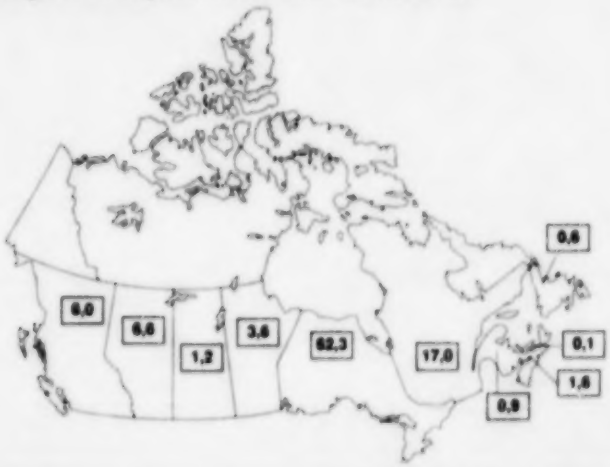

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	65	35	25	66	9	94	6
	1986	60	40	17	75	8	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (65)
- Véhicules automobiles et pièces (7)
- Produits électriques (7)
- Fabrication de produits métalliques (5)

Industrie du commerce (12)
- Commerce de gros (6)
- Commerce de détail (6)

Industrie des services (8)
- Services aux entreprises (3)
- Divertissements et loisirs (2)
- Enseignement (1)

Commis à la production 4151

Cadre de travail

Les commis à la production, y compris les coordonnateurs de la production, les ordonnanciers et les expéditeurs, ont la responsabilité de coordonner et d'acheminer le travail et les matériaux entre les services et les usines. Pour ce faire, ils doivent examiner les commandes de biens et services, préparer le calendrier de travail et de production, tenir des dossiers et rédiger des rapports. Les commis à la production travaillent souvent dans un milieu manufacturier. La semaine de travail normale est de 37 à 40 heures, réparties sur cinq jours. Le travail par postes est assez fréquent.

Études et compétences

L'exigence minimale pour accéder à ces professions est un diplôme d'études secondaires assorti, de préférence, de cours en mathématiques, en dactylographie, en manipulation de machines de bureau et en comptabilité. En outre, la plupart des employeurs offrent à leurs employés leur propre programme de formation en cours d'emploi, d'une durée de 3 à 12 mois. La capacité de tenir de bons dossiers et l'aptitude à lire et à suivre correctement et rapidement les instructions détaillées peuvent s'avérer nécessaires.

Provenance de la main-d'oeuvre

Dans ce groupe professionnel, les diplômés du système d'enseignement traditionnel, en particulier les diplômés d'écoles secondaires, d'écoles professionnelles, de collèges communautaires et de cégeps, ainsi que les personnes qui réintègrent la population active, constituent les plus importantes sources de main-d'oeuvre. En général, les personnes débutent dans ces professions entre 18 et 30 ans. Il n'y a pas d'âge précis pour quitter ce domaine; cependant, en moyenne, les hommes se retirent plus tôt que les femmes. De plus en plus de femmes exercent ces professions, et leur représentation a doublé entre 1971 et 1981; en 1986, cette proportion s'est accrue une fois de plus pour atteindre 40 p. 100.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Puisque plus de 75 p. 100 des commis à la production travaillent dans les secteurs de la fabrication et du commerce, ce groupe professionnel ressent les fluctuations économiques qui touchent ces secteurs. De fait, la récession de 1981 et 1982 a entraîné une baisse de l'emploi dans ce groupe. L'emploi dans le groupe est également touché par les perfectionnements technologiques. Les prévisions actuelles indiquent que le nombre d'emplois de commis à la production diminuera d'ici cinq ans. La plupart des débouchés constitueront des remplacements pour les personnes qui quittent leur emploi; on s'attend à ce qu'environ 8 000 de ces postes deviennent vacants au cours des prochaines années. Les systèmes de contrôle statistique des processus (CSP), les systèmes informatisés de gestion des stocks, l'ordonnancement informatisé et d'autres innovations diminueront la demande pour les commis à la production. Le travail se fait en général à plein temps, et il n'est pas touché par les facteurs saisonniers.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 650 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 978 $**	
Décile supérieur	**36 207 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Commis à l'expédition et à la réception 4153

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	96 210	1,0	1,3	66 641
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	83	17	39	50	11	88	12
	1986	83	17	31	60	9	86	14
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (42)
- Commerce de gros (24)
- Commerce de détail (18)

Industries manufacturières (40)
- Aliments et boissons (27)
- Fabrication de produits métalliques (3)
- Habillement et tricots (3)

Transport, communications et services publics (8)
- Divers (3)
- Entreposage (1)

Commis à l'expédition et à la réception 4153

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les expéditeurs, les commis d'approvisionnement, les commis de livraison et de fret, et les receveurs à l'entrepôt. La principale responsabilité d'un commis à l'expédition consiste à coordonner l'expédition des marchandises aux clients et à tenir à jour les registres des stocks. Il doit aussi assembler et emballer les marchandises à livrer, y inscrire l'adresse de destination, les charger, et préparer des notes de chargement, des factures et des réquisitions. Le travail se fait à l'intérieur et demande une activité physique considérable pour pouvoir atteindre, lever et porter les colis. Un commis à la réception exécute des fonctions inverses : il reçoit, déballe, inspecte, trie, range et enregistre les marchandises à leur arrivée. Dans de nombreux cas, un seul poste réunit les responsabilités de l'expédition et de la réception.

Études et compétences

Il n'y a pas de programme d'études particulier qui mène à un emploi dans ce groupe professionnel; cependant, on exige habituellement du candidat qu'il ait terminé ses études secondaires.

La plupart des travailleurs oeuvrant au sein de ce groupe commencent comme ouvriers d'entrepôt, et deviennent expéditeurs après avoir démontré leur compétence, exécuté des travaux d'écritures et avoir manifesté un souci de l'exactitude. Puisque chaque entreprise fonctionne selon ses propres normes, les nouveaux expéditeurs sont tenus de suivre une formation en cours d'emploi d'une durée de quatre à six semaines. Il est préférable que les commis à l'expédition et à la réception aient des compétences de base en mathématiques et des aptitudes pour la minutie et la précision. Les commis à l'expédition et à la réception doivent connaître les différents modes de transport et la réglementation qui s'y rattache.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les écoles secondaires constituent la principale source de recrutement, bien que le diplôme d'études secondaires ne soit pas une condition absolue d'embauche. Certains employeurs embauchent aussi des diplômés issus d'une école professionnelle, d'une école de métiers, d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une université, et leur offrent de la formation; toutefois, le travail de bureau sert alors habituellement de porte d'entrée à des postes de surveillant ou de directeur. Les personnes qui réintègrent la population active constituent une autre source importante de main-d'oeuvre.

Dans ce groupe, une personne sur trois a moins de 25 ans, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble de la population active. Les femmes représentaient 17 p. 100 de l'effectif du groupe en 1981 et en 1986, comparativement à 11 p. 100 en 1971. La plupart des commis à l'expédition et à la réception travaillent en Ontario (49 %) et au Québec (23 %).

Pour bon nombre de commis, ce métier représente un tremplin vers un poste de niveau supérieur. Après s'être familiarisés avec les rouages de l'industrie et avoir acquis une formation et de l'expérience, ils accèdent à des postes tels directeur des importations ou des exportations, expéditeur de fret ou représentant des ventes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au début des années 1980, ce groupe professionnel a connu une baisse importante du niveau de l'emploi, mais devrait connaître une croissance moyenne dans les prochaines années. Puisque la majorité des commis à l'expédition travaillent dans les secteurs de la fabrication et du commerce, l'emploi dans ces professions est sensible à la conjoncture économique.

On prévoit qu'environ 8 000 postes seront disponibles au cours des six prochaines années. On estime que les postes de remplacements seront également nombreux à cause du haut taux de roulement du personnel dans ce groupe professionnel. À l'heure actuelle, la conjoncture du marché du travail est légèrement meilleure pour la profession de commis à l'expédition que pour les autres.

Le nombre d'emplois à temps partiel dans ce groupe a augmenté de façon remarquable de 1971 à 1981, bien qu'il se situe toujours en-dessous de la moyenne. Les facteurs saisonniers ne jouent que très peu sur l'emploi dans le domaine. Toutefois, les améliorations technologiques, telles la liaison électronique au point de vente (PDV) permettant d'effectuer un contrôle direct des stocks, risquent à long terme de limiter la croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 271 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**20 632 $**	
Décile supérieur	**31 449 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association des transitaires
internationaux canadiens
C.P. 850, succursale Adelaide
Toronto, Ontario M5C 2K1
(416) 567-4633

Commis d'approvisionnement et travailleurs assimilés 4155

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	97 570	0,1	1,1	65 567
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	72	28	40	49	11	76	24
	1986	71	29	36	55	9	72	28
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (52)
- Commerce de détail (39)
- Commerce de gros (13)

Industries manufacturières (20)
- Véhicules automobiles et pièces (2)
- Aliments et boissons (2)
- Produits électriques (2)

Industrie des services (11)
- Hôpitaux (3)
- Enseignement (3)
- Services aux entreprises (2)

Commis d'approvisionnement et travailleurs assimilés 4155

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les commis d'approvisionnement central, les commis à l'inventaire, les magasiniers, les commis-acheteurs et les préposés aux magasins. Les commis d'approvisionnement assurent le lien entre le service à la clientèle et le service d'approvisionnement. Ils ont la responsabilité de recevoir, d'entreposer et de distribuer les marchandises, de surveiller le niveau des stocks, et de s'occuper au besoin du réapprovisionnement. Ils doivent posséder une méthode systématique de repérer les articles et pouvoir faire le travail d'écritures nécessaire pour la gestion des stocks. Selon l'employeur et le genre de marchandises, certains commis d'approvisionnement travaillent dans des aires d'entreposage froides ou il y a des courants d'air, et ils peuvent être tenus de manipuler des charges lourdes et excessives.

Études et compétences

De plus en plus, ceux qui désirent intégrer ce groupe professionnel doivent détenir un diplôme d'études secondaires, bien que bon nombre des détenteurs actuels d'un poste ne répondent pas à cette exigence. Un peu plus de la moitié des travailleurs dans ce groupe détiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme de niveau supérieur. En général, les employeurs offrent aux nouvelles recrues une formation supplémentaire additionnelle en cours d'emploi, sous la surveillance d'un travailleur chevronné; la durée de cette formation varie de trois à vingt-quatre mois. Les employeurs cherchent des candidats avec de bonnes connaissances en mathématiques qui peuvent faire des calculs rapides et précis et d'exécuter les tâches avec minutie. Ceux qui ont suivi des cours en commerce et ou administration auprès d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une école professionnelle ont un avantage certain par rapport aux autres. Comme c'est le cas pour bon nombre d'autres postes de commis, il existe des possibilités de promotion et d'avancement pour les travailleurs qui sont prêts à compléter des études supplémentaires ou à suivre une formation plus poussée et qui possèdent une expérience de travail pertinente. Des postes de surveillant ainsi que des postes à caractère administratif leur deviennent alors accessibles.

Provenance de la main-d'œuvre

Les diplômés d'écoles secondaires forment la principale source de main-d'œuvre de ce groupe professionnel. Cependant, les personnes qui réintègrent la population active constituent également une source importante.

Le profil d'âge de ceux qui exercent ces professions porte à croire que celles-ci représentent pour plusieurs un tremplin vers d'autres postes; en effet, la proportion de travailleurs qui sont âgés de 15 à 24 ans est supérieure à la moyenne. La proportion de femmes au sein du groupe est encore faible, bien qu'elle soit passée de 21 p. 100 en 1971 à 29 p. 100 en 1986.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Dans les années à venir, on s'attend à un taux de croissance de l'emploi inférieur à la moyenne. Puisque près de 80 p. 100 des commis d'approvisionnement œuvrent dans les secteurs du commerce et de la fabrication, les fluctuations du marché qui touchent ces industries affectent également l'emploi dans ce groupe.

Avec l'informatisation du processus d'inventaire et de gestion des stocks, la croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a connu une baisse. Dans le secteur de la vente, les caisses enregistreuses informatisées contrôlent automatiquement les inventaires et préparent les bons de commande nécessaires au réapprovisionnement, lorsque le niveau des stocks est trop faible. Les entreprises manufacturières possèdent des systèmes équivalents qui font les mêmes tâches. À mesure que progresse la standardisation de ces systèmes automatisés, leur utilisation sera de plus en plus courante, de sorte que les possibilités d'emploi diminueront pour les commis d'approvisionnement.

On prévoit que 6 400 emplois seront disponibles au cours des six prochaines années. Selon les prévisions pour la période à l'étude, la majorité des postes disponibles, soit 59 000, seront des postes de remplacement. À l'heure actuelle, la conjoncture du marché du travail pour les commis d'approvisionnement est semblable à celle pour l'ensemble des professions, bien que le taux de chômage dans ce groupe soit encore supérieur à celui observé avant la récession.

Le pourcentage d'emplois à temps partiel a augmenté de façon remarquable dans ce groupe professionnel. En 1986, 29 p. 100 des commis d'approvisionnement travaillaient à temps partiel, comparativement à 24 p. 100 en 1981 et seulement 10 p. 100 en 1971. L'emploi dans ce groupe professionnel demeure stable toute l'année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 893 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**21 575 $**	
Décile supérieur	**32 318 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Réceptionnistes et commis à l'information 4171

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	117 315	3,5	2,0	99 059
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	5	95	37	54	9	70	30
	1986	6	94	30	61	9	67	33
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (53)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (21)
- Hôpitaux (9)
- Services aux entreprises (8)

Industrie du commerce (10)
- Commerce de détail (6)
- Commerce de gros (5)

Administration publique (10)
- Palier fédéral (4)
- Palier provincial (4)
- Palier municipal (2)

Réceptionnistes et commis à l'information 4171

Cadre de travail

Les réceptionnistes sont chargés d'accueillir les personnes qui se présentent dans un bureau, un hôpital ou tout autre établissement. Ils déterminent la nature de la visite ou du service demandé, puis dirigent les clients vers la personne appropriée. De plus, certaines tâches de bureau peuvent leur incomber, comme prendre des rendez-vous et en confirmer la date et l'heure; traiter la correspondance; faire fonctionner le standard téléphonique; dactylographier du texte et classer le courrier en assurer la distribution. Ce groupe professionnel comprend les préposés à l'admission, les commis aux rendez-vous et les commis-téléphonistes. Les préposés à l'admission inscrivent des renseignements sur des formulaires d'admission qu'ils acheminent ensuite vers le service en cause. Les réceptionnistes travaillent souvent seuls à la réception, ou se retrouvent à l'avant du bureau, dans les petites entreprises et dans certains établissements qui offrent des services d'hébergement.

Études et compétences

En général, pour intégrer ce groupe professionnel, il faut avant tout présenter un profil de compétences adéquat, alliant études et qualités personnelles. Ceux qui aspirent à exercer ces professions doivent aimer travailler avec le public, être accueillants et polis, et savoir bien se présenter. Certains employeurs préfèrent embaucher des détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ayant suivi des cours en commerce et en dactylographie; d'autres embauchent plutôt des candidats qui, bien qu'ils soient moins éduqués, ont déjà travaillé dans un bureau et acquis une expérience face au public.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe accueille surtout des personnes qui ont terminé leurs études secondaires, qui réintègrent le marché du travail ou qui ont complété avec succès un programme de formation professionnelle ou un programme d'études collégiales. La plupart des diplômés qui intègrent ces professions sont issus d'un programme d'études en secrétariat ou en administration des affaires. Les métiers de réceptionniste et de commis à l'information peuvent être considérés la plupart du temps comme un premier échelon dans un cheminement de carrière : en effet, ils permettent aux travailleurs d'en apprendre davantage sur l'organisation d'une firme et sur le type de personnes ou de clients qu'elle dessert. Par la suite, ceux qui sont disposés à poursuivre leurs études ou à acquérir une formation d'appoint peuvent être promus à un poste de secrétaire ou à un poste d'administration.

L'effectif de ce groupe professionnel est composé en grande majorité de femmes, une situation qui n'a guère évolué au cours des 15 dernières années. L'âge moyen y est inférieur à celui de l'ensemble de la population active. Ainsi, près du tiers des réceptionnistes sont âgés de 15 à 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les perspectives de l'emploi pour ce groupe prévoient un taux de croissance légèrement supérieur à la moyenne au cours de la période à l'étude. Ce pronostic reflète la tendance observée de 1971 à 1981. Les progrès technologiques ont une incidence sur la nature des tâches associées à de nombreux postes de réceptionniste, comme en témoigne le recours aux ordinateurs et aux systèmes de communications électroniques; toutefois, cela ne s'est pas traduit par un recul de la demande. On prévoit que, d'ici 1995, environ 15 000 nouveaux postes de réceptionniste seront offerts. Par ailleurs, 84 000 postes devraient être disponibles suite à l'érosion des effectifs.

L'emploi dans ce groupe est peu sensible à la conjoncture commerciale et demeure stable l'année durant. Par ailleurs, on compte un grand nombre de postes à temps partiel.

Salaires

Selon une enquête menée par la maison Stevenson, Kellogg, Ernst and Whinney auprès des travailleurs dans le domaine de l'administration, des finances et du traitement des données, la rémunération mensuelle moyenne des réceptionnistes s'établissait comme suit, en 1986 :

Canada	1 361 $
Colombie-Britannique	1 428 $
Alberta	1 376 $
Saskatchewan	1 436 $
Manitoba	1 271 $
Ontario	1 365 $
Québec	1 328 $
Provinces de l'Atlantique	1 245 $

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**9 634 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**16 440 $**	
Décile supérieur	**24 150 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Commis au courrier et aux postes 4173

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	50 096	2.3	1.2	18 801
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	45	55	24	59	17	69	31
	1986	44	56	14	71	15	70	30
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (75)
- Postes (72)

Industrie des services (7)
- Services aux entreprises (4)
- Enseignement (1)

Finances, assurances et immobilier (5)

Commis au courrier et aux postes 4173

Cadre de travail

Ce groupe professionnel regroupe, entre autres, les préposés au tri du courrier, les commis de bureaux de poste et les commis aux guichets postaux. Le commis au courrier trie le courrier entrant et sortant, inscrit l'heure et la date de réception du courrier entrant et adresse le courrier au moyen de l'adressographe. Les préposés au guichet s'occupent de la vente et de l'inventaire des timbres et d'autres fournitures. Ils doivent également recommander, certifier et assurer le courrier. Les commis au courrier et aux postes peuvent être appelés à travailler par quarts.

Études et compétences

Les critères d'entrée minima varient depuis la dixième année jusqu'au diplôme d'études secondaires. La formation en cours d'emploi dure en général d'un à trois mois. Les commis au courrier et aux postes doivent être en mesure de bien exécuter les tâches routinières sous surveillance. Une bonne coordination entre la main et l'oeil, une bonne dextérité, une mémoire fiable et la capacité de lire rapidement et correctement sont nécessaires pour le triage manuel et automatisé du courrier.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart de ceux qui intègrent ce groupe professionnel proviennent d'une maison d'enseignement secondaire, suivis de ceux qui réintègrent la population active. Certains considèrent ces professions comme des postes de niveau débutant conduisant à d'autres emplois dans les services administratifs ou dans le domaine de la surveillance. Toutefois, une proportion supérieure à la moyenne ont 55 ans et plus, ce qui porte à croire que ces professions sont considérées par plusieurs comme une carrière.

Au cours des années 1970, ce groupe était surtout exercée par des hommes, mais en 1981, les femmes représentaient 55 p. 100 de l'effectif, une proportion qui est demeurée stable depuis.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit pour ce groupe une croissance moyenne de l'emploi au cours des six prochaines années. Cette situation est semblable à celle qui prévalait au cours des années 1970. On s'attend à ce qu'il y ait environ 3 800 nouveaux débouchés, et la proportion supérieure à la moyenne de personnes âgées de 54 ans laisse prévoir la disponibilité d'un grand nombre de postes de remplacement. La plupart des emplois seront offerts par Postes Canada.

Ce groupe est à l'abri des fluctuations du marché, bien que l'emploi puisse être touché par les décisions concernant le service postal du pays. En 1988, le taux de chômage dans ce groupe était nettement inférieur à la moyenne; cependant, près d'un emploi sur trois était à temps partiel. Le recours à des machines de codage a augmenté le volume de courrier trié par travailleur, un facteur qui limitera la croissance future de l'emploi pour ce groupe.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 096 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 966 $**	
Décile supérieur	**33 990 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Société canadienne des postes
Édifice Sir Alexander Campbell
Confederation Heights
Ottawa, Ontario
K1A 0B1

Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
281, rue Queen Mary
Ottawa, Ontario K1K 1X1
(613) 745-2095

Estimateurs d'assurances 4192

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	15 841	6,9	4,2	16 619
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	32	68	26	62	12	86	14
	1986	30	70	19	71	10	83	17
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Finances, assurances et immobilier (28)

Industrie du commerce (23)
- Commerce de détail (17)
- Commerce de gros (6)

Administration publique (16)
- Palier provincial (8)
- Palier fédéral (7)
- Palier municipal (1)

Estimateurs d'assurances 4192

Cadre de travail

Ce groupe professionnel compte les estimateurs, les agents d'indemnisation, les commis aux plaintes et les commis aux règlements des comptes. Les estimateurs d'assurances évaluent après enquête les réclamations en dommages ou en pertes présentées par les clients. Ils évaluent la responsabilité de la compagnie et recommandent les mesures à prendre. Bien que les estimateurs puissent émettre des chèques tirés sur les fonds de la compagnie, la plupart soumettent leurs conclusions aux examinateurs de réclamations. Ceux-ci examinent les rapports, vérifient les précédents ou des causes semblables, puis autorisent le paiement. Les enquêtes obligent souvent les estimateurs à travailler le soir et la fin de semaine.

Études et compétences

L'exigence minimale dans ce groupe est en général un diplôme d'études secondaires; certains employeurs demandent cependant que les candidats possèdent aussi de l'expérience dans un domaine connexe. Les diplômés de niveau collégial peuvent être avantagés par rapport aux diplômés du secondaire. Les estimateurs reçoivent une formation en cours d'emploi. Des aptitudes en mathématiques, la capacité de communiquer efficacement avec autrui, ainsi qu'une bonne mémoire, constituent des qualités souhaitables. Les experts et les estimateurs doivent également être en mesure de faire preuve de tact envers les clients, surtout dans des situations difficiles.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des candidats proviennent du système d'enseignement traditionnel. Ceux qui désirent faire carrière dans ce domaine sont mieux placés s'ils détiennent un diplôme collégial ou universitaire dans un domaine comme l'administration des affaires. On intègre en général ces professions comme employé de bureau aux services des réclamations des compagnies d'assurances ou d'entreprises commerciales. Avec l'expérience, une bonne connaissance de l'industrie, une formation supplémentaire et la volonté d'étudier, l'estimateur peut être promu à un poste d'examinateur des réclamations, de surveillant ou de directeur du service de réclamations.

La proportion de femmes dans ce groupe est passée de 54 p. 100 en 1971 à 70 p. 100 en 1986. La plupart des estimateurs (58 p. 100) travaillent en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit pour ce groupe professionnel une croissance quelque peu supérieure à la moyenne au cours de la période à l'étude. Au cours des six prochaines années, environ 4 400 débouchés seront disponibles. Puisqu'une proportion égale à la moyenne des estimateurs d'assurances sont âgés de 54 ans ou plus, un nombre égale à la moyenne de ces emplois seront le résultat de la retraite des titulaires. Cependant, un bon nombre de postes seront laissés par des personnes qui obtiennent un nouvel emploi.

La situation du marché du travail est favorable pour ce groupe. En fait, de 1981 à 1988, les estimateurs d'assurances ont connu un taux de chômage inférieur à la moyenne, malgré la baisse de l'emploi en 1982.

L'emploi dans ce groupe ne semble guère touché par l'évolution de la conjoncture commerciale. Bien que la plupart des emplois soient à plein temps, la proportion de postes à temps partiel est passée de 7 p. 100 en 1971 à 14 p. 100 dix ans plus tard, puis 17 p. 100 en 1986.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 178 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 647 $**	
Décile supérieur	**34 636 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Commis d'agence de voyage, agents de gare, de billets et de marchandises 4193

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	28 307	1,7	2,9	26 219
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	35	65	27	65	8	85	15
	1986	30	70	21	72	7	81	19
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (92)
- Transport, divers (55)
- Transports aériens (29)
- Transports ferroviaires (5)

Industrie des services (3)
- Divers (2)

Administration publique (2)
- Palier provincial (1)

Commis d'agence de voyage, agents de gare, de billets et de marchandises 4193

Cadre de travail

Les agents de voyages travaillent dans des agences de voyage au détail, des entreprises de transport et de tourisme, des chaînes hôtelières et des services de voyage des grands magasins. Ils fournissent des renseignements, planifient les itinéraires et organisent l'hébergement pour les voyageurs. Ils prennent les réservations et vendent les billets aux passagers d'avion, d'autocar, de train ou de navire. En outre, les agents de billets vérifient les bagages, calculent le fret et les droits de messagerie, travaillent au quai d'embarquement et répondent aux requêtes téléphoniques des clients. Ils travaillent habituellement par postes assortis de jours de congé, et peuvent quelquefois faire des heures supplémentaires le soir, les fins de semaine et par mauvais temps. Pendant les périodes de pointe, les commis d'agences de voyage subissent de fortes pressions.

Études et compétences

Le niveau de scolarité minimum requis pour ce type de travail est un diplôme d'études secondaires. Les candidats peuvent toutefois augmenter leurs possibilités de réussite en suivant un programme axé sur le voyage et le tourisme auprès d'une école ou d'un collège accrédité par l'Institut canadien des conseillers en voyage. En outre, les employeurs offrent en général aux nouvelles recrues, surtout aux agents de billets, un programme de formation en cours d'emploi ou un programme d'initiation à la vie professionnelle d'une durée de deux à six mois.

Une bonne connaissance de la géographie, la maîtrise d'une langue seconde, de bonnes relations interpersonnelles et l'aptitude à la vente constituent également des atouts.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés issus d'écoles secondaires, d'écoles professionnelles, de collèges communautaires et de cégeps et ayant complété leurs études dans des domaines reliés aux voyages et au tourisme sont les principales sources de main-d'oeuvre. Les personnes au foyer qui réintègrent le marché du travail représentent également une source importante.

En général, les travailleurs sans expérience commencent par des emplois de bureau dans une agence et, après avoir reçu une formation, accèdent à un poste permanent de commis d'agence de voyage. En moyenne, on intègre ces professions entre l'âge de 20 et 28 ans. Plusieurs quittent le domaine peu de temps après y avoir accédé, bien que d'autres y font carrière à long terme. L'âge moyen des personnes travaillant dans ce groupe est légèrement inférieur à la moyenne pour d'autres professions.

De plus en plus de femmes choisissent ces professions depuis peu, leur proportion ayant passé de 39 p. 100 en 1971, à 66 p. 100 en 1981, et à 70 p. 100 en 1986.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit, d'ici le milieu des années 1990, une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne dans ce groupe professionnel. Au cours des années 1970, l'emploi y a augmenté plus rapidement que la moyenne. Cependant, ce taux de croissance a ralenti au début des années 1980, et a accéléré de nouveau vers la fin de la décennie, à mesure que le revenu disponible moyen augmentait et que les voyages connaissaient une plus grande popularité. Au début des années 1990, on s'attend à une croissance supérieure à la moyenne dans ce groupe professionnel.

Au cours des six prochaines années, 5 300 nouveaux emplois se créeront dans ce groupe, et il y aura 18 000 débouchés pour remplacer les titulaires qui quitteront la profession pour diverses raisons. L'emploi dans ces professions est en général très sensible aux conditions économiques.

L'automatisation pourrait révolutionner les services de voyage en y intégrant de nombreux services. Par exemple, elle est déjà présente dans les entreprises de location de voitures en ce qui a trait aux réservations et au contrôle des inventaires. La technologie informatique ainsi que celle des réseaux permettent aux voyageurs aériens de payer d'un seul trait, à l'aéroport, l'hébergement et la location de voiture. À l'avenir, l'usage accru du matériel électronique pourrait avoir des conséquences néfastes sur la demande pour certains groupes d'agents de billets (p. ex., pour les agents de billets travaillant au sein de lignes aériennes).

En dix ans, le nombre de postes à temps partiel dans ce groupe professionnel a triplé, atteignant 15 p. 100 du total en 1981; il a augmenté par la suite à 18 p. 100 en 1986. Cette augmentation correspond en général à la moyenne du marché du travail.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 886 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**21 594 $**	
Décile supérieur	**32 960 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Commis généraux de bureau 4197

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	166 045	2,5	1,1	126 273
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	19	81	31	58	11	78	22
	1986	19	81	21	68	11	77	23
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (24)
- Services aux entreprises (6)
- Hôpitaux (6)
- Enseignement (5)

Administration publique (23)
- Palier fédéral (10)
- Palier provincial (9)
- Palier municipal (3)

Industrie du commerce (17)
- Commerce de détail (10)
- Commerce de gros (7)

Commis généraux de bureau 4197

Cadre de travail

Les commis administratifs, les commis au contrôle des formulaires, les commis-traiteurs et les commis des hôpitaux constituent des professions typiques de ce groupe. Les commis de bureaux s'acquittent de diverses fonctions : faire des courses; livrer des messages; recevoir et transmettre des demandes de renseignements par téléphone ou au comptoir; s'occuper du courrier et classer la correspondance; et servir d'adjoint spécial dans divers services. Dans les petits bureaux, le travail est varié, tandis qu'il est généralement plus spécialisé et répétitif dans les grands bureaux. Le commis de bureau travaille la plupart du temps à un bureau ou à un comptoir.

Études et compétences

Pour obtenir un emploi dans ce groupe professionnel, il est préférable que le candidat détienne un diplôme d'études secondaires et ait suivi des cours de secrétariat, de commerce ou d'administration des affaires. La dactylographie, les mathématiques de base, la rédaction et une certaine expérience des machines utilisées dans les bureaux sont des compétences également recherchées. Des qualités personnelles comme la ponctualité, la fiabilité et la polyvalence sont aussi des atouts.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés d'écoles secondaires ou professionnelles, de collèges communautaires ou de cégeps, et d'écoles privées en secrétariat et en administration des affaires sont les principales sources de main-d'oeuvre pour ce groupe. La plupart des débutants sont âgés de 18 à 25 ans. Les domaines d'études qui conduisent à ces professions sont la dactylographie, la tenue de livres, l'arithmétique des affaires et la sténographie. Les personnes du secteur ménager qui réintègrent la population active représentent également une source importante de main-d'oeuvre. Par l'expérience et l'acquisition de compétences qu'offrent ces professions, il est possible d'accéder à un emploi de bureau plus spécialisé comme celui de commis comptabilité ou de commis à l'information.

Ceux qui poursuivent leur formation en administration des affaires et en commerce verront augmenter leurs chances de promotion à des postes de surveillance ou de direction.

Au cours des années 1970, ce groupe professionnel a attiré un nombre de plus en plus grand de femmes et, par conséquent, leur proportion est passée de 62 p. 100 à 81 p. 100.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On notera une croissance de l'emploi inférieure à la moyenne au cours des cinq prochaines années, si l'on se fie aux tendances de l'emploi dans les secteurs des services, de l'administration publique et du commerce. Cette croissance rappelle celle des années 1970 et du début des années 1980, laquelle était inférieure à la moyenne. Au cours de la période à l'étude, on prévoit la création d'environ 11 000 nouveaux emplois, alors qu'environ dix fois plus de postes de remplacement, seront disponibles, du fait qu'un grand nombre de travailleurs quittent ou intègrent ce groupe professionnel.

Bien que la bureautisation croissante (c.-à-d., les ordinateurs centraux, les systèmes d'achat de bureau et les micro-ordinateurs) ait augmenté l'efficacité et la productivité, elle a modifié la nature de nombreux postes et réduit les possibilités d'emploi des commis généraux de bureaux. Par exemple, le classement informatique du courrier et des documents est de plus en plus souvent confié à des secrétaires et à des dactylographes dotés d'ordinateurs plutôt qu'à des commis généraux de bureau.

L'emploi dans ce groupe professionnel est généralement stable tout au cours de l'année et l'on y trouve une proportion supérieure à la moyenne d'emplois à temps partiel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	11 372 $	ou moins
Salaire moyen	19 603 $	
Décile supérieur	28 241 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Surveillants : vendeurs de marchandises 5130

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	110 577	-1.4	-1.3	59 161
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	70	30	11	74	15	92	8
	1986	67	33	11	75	15	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (87)
- Commerce de détail (72)
- Commerce de gros (15)

Industries manufacturières (6)
- Aliments et boissons (2)

Industrie des services (4)
- Hébergement et restauration (1)
- Divers (1)

Surveillants : vendeurs de marchandises 5130

Cadre de travail

Ce groupe compte les propriétaires de commerces, les importateurs, les grossistes, les surveillants de ventes et tous les autres grossistes ou détaillants. Les propriétaires de commerces et autres détaillants doivent s'occuper des divers aspects de la gestion d'un commerce de détail, y compris la mise en marché, la planification des budgets ainsi que l'embauche et la surveillance du personnel. Ceux qui travaillent auprès d'un grossiste achètent et contrôlent les stocks, vendent les produits aux détaillants et exécutent des tâches administratives connexes.

Études et compétences

Les exigences fondamentales dans ce groupe professionnel varient en fonction du produit ou du service offert. De plus en plus, les nouveaux candidats doivent détenir un diplôme de collège communautaire, de cégep ou d'université en administration des affaires, en marketing ou en techniques marchandes. Il est cependant possible pour du personnel de vente d'accéder à des postes supérieurs sans posséder de compétences scolaires.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les professions connexes constituent les principales sources de main-d'oeuvre dans ce groupe. Un vendeur accède à un poste de surveillant après avoir accumulé quelques années d'expérience et obtenu un certain succès dans la vente. Les autres sources sont les diplômés, les personnes au foyer qui intègrent ou réintègrent le marché du travail, et les immigrants.

La proportion de femmes dans ce groupe est passée de 17 p. 100 en 1971 à 33 p. 100 en 1986. Au cours des prochaines années, les femmes représenteront une plus grande proportion des employés de ce domaine, étant donné que bon nombre de celles qui débutent dans cette carrière sont promues à des postes de surveillant.

La plupart de ceux qui intègrent ces professions ont entre 30 et 34 ans, ce qui reflète la nécessité d'acquérir de l'expérience avant de devenir surveillant. Par conséquent, l'âge moyen dans ce groupe professionnel est plus élevé que celui du marché de travail en général.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Un certain nombre de facteurs ont imposé des limites à la croissance du nombre de surveillants des ventes chez les détaillants et les grossistes. La tendance à établir de petites boutiques exclusives permet aux directeurs des ventes et aux propriétaires de surveiller directement le personnel des ventes, éliminant ainsi beaucoup de postes de surveillant habituellement requis dans les grands magasins à rayons. Cependant, même à l'intérieur des grands commerces, les caisses et les systèmes de suivi informatisés permettent aux directeurs des ventes de contrôler le travail du personnel de vente avec une précision jamais encore atteinte, et d'intégrer les tâches du surveillant dans son rôle. La récession du début des années 1980 a accéléré cette tendance, et, à mesure que le prix des systèmes perfectionnés baisse, la demande pour des surveillants de ventes diminue.

Une diminution lente de la demande pour les surveillants de ventes devrait être notée au cours des six prochaines années. Les débouchés proviendront de la nécessité de remplacer les surveillants qui quittent le domaine; on prévoit environ 68 000 tels débouchés, de 1989 à 1995.

Étant donné que l'on demande souvent aux vendeurs de travailler les fins de semaine et en soirée, les surveillants doivent respecter le même horaire. Cependant, peu de surveillants travaillent à temps partiel. Sept emplois sur huit dans ce groupe professionnel se retrouvent dans le secteur commercial, surtout dans la vente au détail.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 225 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 827 $**	
Décile supérieur	**40 594 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Vendeurs-techniciens et conseilleurs apparentés 5131

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	20 306	7,5	4,8	18 779
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	90	10	12	78	1	96	4
	1986	87	13	9	82	9	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (39)
- Commerce de gros (39)

Industries manufacturières (32)
- Fabrication de machines (9)
- Industrie chimique (5)
- Produits électriques (5)

Industrie des services (15)
- Services aux entreprises (12)
- Divers (2)

Vendeurs-techniciens et conseilleurs apparentés 5131

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les représentants de services de traitement des données et d'équipement électronique, les vendeurs-techniciens et les vendeurs d'instruments, ainsi que les ingénieurs-vendeurs. La vaste gamme de produits et de services, tant techniques que scientifiques, qu'offrent ce travailleurs, font en sorte qu'on les considère comme l'élite dans le domaine de la vente. Ils doivent dans certains cas participer à la conception d'équipement sur mesure, selon les spécifications de l'acheteur.

Études et compétences

Pour intégrer ce groupe professionnel, on demande habituellement au candidat d'avoir complété, dans un cégep, un collège communautaire ou un institut de technologie, un programme d'études se rapportant au produit ou au service vendu. Un diplôme de premier cycle en informatique, en génie mécanique ou en génie électrique représente un atout pour les vendeurs dans le secteur du traitement électronique des données. Certains employeurs pourront dispenser un programme de formation en cours d'emploi pouvant durer jusqu'à six mois.

Les vendeurs-techniciens et conseillers apparentés doivent posséder une connaissance approfondie des produits qu'ils vendent de même que des marchés qu'ils desservent. De bons talents de vendeur ne suffisent pas pour faire carrière dans ces professions sans une compréhension des principes techniques des produits ainsi que des exigences commerciales de la clientèle.

Provenance de la main-d'oeuvre

L'une des principales sources de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel sont les diplômés du niveau postsecondaire. Les personnes qui réintègrent le marché du travail, les immigrants et les militaires contribuent quelque peu à l'effectif de ces professions. Par contre, bon nombre de personnes provenant de professions connexes en joignent les rangs ce qui laisse supposer que ce groupe représente l'une des étapes ultimes dans le cheminement de leur carrière. Par contraste, rares sont ceux qui quittent ces professions à moins que ce ne soit pour cause de promotion.

Il y a plus d'hommes que de femmes dans ce groupe, bien que le nombre de celles-ci augmente lentement, atteignant un taux 13 p. 100 en 1986.

L'âge moyen des personnes qui intègrent ces professions se situe entre 25 et 29 ans, alors que ceux qui les quittent sont habituellement âgés de 55 à 59 ans. Ceci permet d'envisager une durée moyenne de carrière d'environ 30 ans. On constate que les personnes qui travaillent dans ce groupe sont plus âgées que celles qui travaillent dans d'autres professions de la vente, ce qui reflète un besoin pour des études et une expérience accrues.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970, l'emploi dans ce groupe a connu un taux de croissance deux fois supérieure à la moyenne de l'ensemble des professions. Cette croissance a été extrêmement vigoureuse au cours des années 1980, et se maintiendra au-dessus de la moyenne dans un futur immédiat. Environ 6 000 nouveaux emplois seront créés au cours des six prochaines années, s'ajoutant aux quelque 12 000 postes laissés vacants suite à l'érosion des effectifs (décès, retraite, changement de carrière, retour au foyer ou aux études). Parce que les vendeurs-techniciens et conseillers apparentés sont généralement plus âgés que d'autres vendeurs, il y a toujours un grand nombre de postes à combler dans ce groupe professionnel.

Bien qu'elles se concentrent dans les secteurs commercial et manufacturier, on associe ces professions à une gamme variée de produits et d'industries, ce qui a pour effet d'empêcher l'emploi de fluctuer trop brusquement. Les changements technologiques ont eu quelques répercussions sur l'emploi dans ces professions, et les perspectives d'embauche sont meilleures dans les domaines touchant les produits chimiques, mécaniques, électriques et électroniques. L'interdépendance croissante entre le développement, le marketing et la vente des produits et services font des vendeurs-techniciens des employés de plus en plus recherchés.

Pratiquement tous les membres de ces professions travaillent à plein temps, et ils sont à peine touchés par les fluctuations saisonnières.

Salaires

D'après les données fournies par le Groupe Sobeco, les vendeurs-techniciens débutants gagnaient en moyenne, en 1986, 29 137 $ par année, tandis que les vendeurs-techniciens chevronnés gagnaient 39 223 $ (dans les deux cas, il s'agit du salaire plus les primes). L'échelle salariale de ces deux groupes était, respectivement, de 26 584 $ à 34 889 $ et de 37 112 $ à 43 601 $ par année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 548 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**35 350 $**	
Décile supérieur	**53 499 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Voyageurs de commerce 5133

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	74 983	-3.6	0.7	51 816
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	90	10	10	77	13	94	6
	1986	84	16	9	79	12	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (44)
- Aliments et boissons (9)
- Industrie chimique (6)
- Impression et édition (5)

Industrie du commerce (44)
- Commerce de gros (44)

Industrie des services (5)
- Services aux entreprises (3)
- Divers (1)

Voyageurs de commerce 5133

Cadre de travail

Le groupe des voyageurs de commerce comprend notamment les représentants commerciaux, les représentants de commerce en produits pharmaceutiques et les vendeurs de chaussures, de combustibles et de meubles. Ces professionnels ont pour tâche de vendre des marchandises en gros, dans des régions déterminées, à des grossistes, des détaillants, des représentants d'industries, des professionnels et d'autres personnes. Le vendeur doit assurer le service aux clients actuels tout en cherchant à accroître la clientèle. En outre, les voyageurs de commerce fixent les prix, se chargent des livraisons, répondent aux plaintes des clients et se renseignent sur les produits récents. Ils doivent voyager et travailler souvent le soir et la fin de semaine.

Études et compétences

Bien que le niveau de scolarité requis pour intégrer ce groupe professionnel soit un diplôme d'études secondaires, un diplôme d'études collégiales ou universitaire dans un domaine connexe, de même que des cours en commerce et en économie, sont considérés comme des atouts et sont parfois exigés pour certains postes. De plus, l'employeur exige habituellement que les recrues suivent une formation en cours d'emploi d'une durée de six mois, au plus.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les sources de main-d'oeuvre dans ce groupe comprennent les diplômés de niveau postsecondaire, les nouveaux travailleurs, les personnes qui réintègrent le marché du travail et, dans une moindre mesure, les immigrants. On attend habituellement des futurs voyageurs de commerce qu'ils aient acquis de l'expérience dans la vente.

Les hommes continuent de former la majorité des professionnels dans ce groupe, bien que le nombre de femmes ne cesse d'augmenter. La durée moyenne de la carrière d'un voyageur de commerce est de 30 à 35 ans. L'âge moyen d'entrée dans le groupe se situe entre 25 et 29 ans, alors que l'âge de la retraite varie entre 60 et 64 ans. Les exigences sur les plans de la scolarité et de l'expérience expliquent l'âge élevé à l'entrée dans ces professions, ainsi qu'une moyenne d'âge supérieure à celle de l'ensemble des travailleurs. La moyenne d'âge des voyageurs de commerce, de même que le profil d'âge dans ce groupe, sont demeuré sensiblement les mêmes depuis 1971.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Ce groupe professionnel a connu un fort taux de croissance de l'emploi durant les années 1970, mais il a aussi connu une perte importante d'emplois durant la première moitié des années 1980. Les projections actuelles permettent d'envisager un taux de croissance de 4 p. 100 à 5 p. 100 pour la période à l'étude, compte tenu des perspectives pour le secteur de la vente en gros et le secteur manufacturier. Ceci signifie qu'environ 3 000 nouveaux emplois seront créés au cours des six prochaines années, alors que 50 000 autres postes seront disponibles suite au départ d'employés, occasionné dans certains cas par des possibilités d'emploi dans d'autres professions. La situation du marché du travail était favorable pour les voyageurs de commerce en 1986, comme l'indique leur taux de chômage, inférieur à la moyenne. Depuis le début des années 1980, ce groupe professionnel a mieux réussi que les autres en termes d'emploi.

Malgré une augmentation modeste au cours des années 1970, l'emploi à temps partiel demeure néanmoins très faible dans ce groupe. Ce genre de travail n'est pas touché par les variations saisonnières.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 165 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**32 049 $**	
Décile supérieur	**48 555 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Vendeurs et commis-vendeurs de marchandises 5135

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	662 295	2,8	2,4	557 310
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	44	56	39	49	12	59	41
	1986	46	54	34	54	12	58	42
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (87)
- Commerce de détail (74)
- Commerce de gros (13)

Industrie des services (5)
- Hébergement et restauration (1)
- Divers (1)
- Divertissements et loisirs (1)

Industries manufacturières (5)
- Aliments et boissons (2)

Vendeurs et commis-vendeurs de marchandises 5135

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les personnes qui vendent une gamme illimitée de produits. Du fait qu'ils vendent des produits, ces travailleurs doivent fournir un service direct à la clientèle et bien connaître les produits qu'ils lui offrent. Ils conservent des registres des articles qu'ils vendent, émettent des reçus de vente, établissent le résultat des ventes, s'occupent des plaintes et des remboursements, et se servent de caisses enregistreuses. Cependant, bon nombre de leurs fonctions traditionnelles sont maintenant exécutées électroniquement au moyen de caisses enregistreuses à fonctions multiples. Dans plusieurs cas, ceci a permis aux commis-vendeurs d'exécuter d'autres tâches, telles la vérification des stocks et l'émission de commandes visant le réapprovisionnement. Pour satisfaire aux habitudes de magasinage de la clientèle, les commis-vendeurs travaillent habituellement certains soirs de la semaine et les samedis. Ils travaillent presque exclusivement à l'intérieur et se tiennent presque toujours debout.

Études et compétences

Il s'agit là d'un groupe professionnel où, en général, de bonnes qualités personnelles et une intelligence raisonnable suffisent à l'obtention d'un poste, même si elles ne sont pas accompagnées d'études secondaires. Cependant, il est fortement recommandé à ceux qui veulent gravir les échelons et décrocher des postes de surveillant de détenir un diplôme d'études secondaires. Il est aussi recommandé à ceux qui désirent accéder à des postes de directeur de suivre des cours de niveau postsecondaire en gestion de la vente au détail ou en administration des affaires. Dans tous les cas, une expérience de la vente est un atout important.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les principales sources de main-d'oeuvre dans ce groupe, qui est en majorité composé de femmes, sont les maisons d'enseignement secondaire, l'immigration et, dans une moindre mesure, les maisons d'enseignement postsecondaire.

La moyenne d'âge des membres de ce groupe professionnel est inférieure à celle de l'ensemble des travailleurs. Ceci reflète le fait que les exigences soient moindres et qu'il soit facile d'intégrer ces professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Par le passé, l'emploi dans ce groupe professionnel a connu une croissance importante. Bien que cette tendance devrait diminuer, le taux de croissance devrait tout de même se situer bien au-dessus de la moyenne, puisque l'on prévoit qu'au cours des dix prochaines années, plus de 100 000 nouveaux emplois seront disponibles. À ceux-ci s'ajouteront un nombre quatre fois plus élevé de postes laissés vacants suite au départ des titulaires vers d'autres professions, pour cause de promotion ou pour diverses autres raisons. Un taux de roulement élevé explique le grand nombre de débouchés qui résultent du remplacement de l'effectif : près des deux-tiers des commis-vendeurs ont travaillé moins de 30 heures par semaine en 1986. L'emploi est de nature saisonnière, alors que l'activité atteint un sommet lors du temps des fêtes, et retombe tout de suite après.

La conjoncture économique touche l'emploi des vendeurs de marchandises qui oeuvrent dans le secteur de la vente au détail. Les tâches des commis-vendeurs ont été influencées par le recours à des caisses enregistreuses électroniques, dont les capacités accrues demandent de nouvelles aptitudes de la part des commis-vendeurs. Les nouvelles technologies n'ont pas touché les niveaux d'emploi. La conjoncture du marché du travail a traditionnellement été légèrement meilleure pour ce groupe que pour l'ensemble des professions.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	8 376 $	ou moins
Salaire moyen	20 743 $	
Décile supérieur	35 913 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Surveillants : vendeurs de services 5170

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	24 369	4.5	1.3	13 473
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	77	23	6	77	17	95	5
	1986	70	30	6	77	17	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Finances, assurances et immobilier (84)

Industrie des services (9)
- Services aux entreprises (8)

Transport, communications et services publics (2)

Surveillants : vendeurs de services 5170

Cadre de travail

Ce groupe professionnel, plutôt diversifié, comprend notamment les courtiers en obligations, les financiers, les courtiers en placement et les courtiers en valeurs et les courtiers d'assurances. Ces personnes vendent des services tels des assurances, des valeurs mobilières, des biens immobiliers et de la publicité. Un courtier autonome passe la majeure partie de son temps à analyser les besoins de ses clients, puis à choisir des polices d'assurance ou des valeurs correspondantes. Le reste de son temps est consacré à la recherche de nouveaux clients. Les surveillants de commis de ventes et d'après-vente sont également chargés de la coordination des activités administratives et de la surveillance des employés. Certains courtiers, et tout particulièrement les courtiers d'assurance générale, sont appelés à travailler en soirée pour répondre aux besoins de leurs clients.

Études et compétences

Comme il s'agit de postes de surveillant, les titulaires y accèdent habituellement après plusieurs années d'expérience pertinente. Les compétences varient en fonction du service vendu, mais de plus en plus, les aspirants doivent détenir un diplôme collégial ou universitaire en administration des affaires, en marketing ou en économie. Par ailleurs, certains postes dans ce groupe exigent une licence provinciale propre au secteur d'activité ou au type de service vendu (p. ex., l'immobilier). Il reste cependant plusieurs secteurs de vente où une personne peut gravir les échelons.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les débutants dans ces professions viennent principalement de groupes professionnels apparentés et de maisons d'enseignement postsecondaire. Les immigrants et les personnes qui réintègrent la population active constituent des sources mineures de main-d'oeuvre.

Les hommes occupent la majorité des postes dans ce groupe; cependant, le nombre de femmes a augmenté de façon continue, et elles composent maintenant le tiers de la main-d'oeuvre. La majorité des titulaires de postes dans ce groupe travaillent en Ontario, au Québec ou en Colombie-Britannique.

L'âge moyen des personnes qui oeuvrent dans ces professions est plus élevé que pour la main-d'oeuvre en général, étant donné que ce secteur exige des études postsecondaires et une certaine expérience de travail. En général, les personnes qui accèdent à ces professions sont âgées de 25 à 29 ans, et elles les quittent entre 55 et 59 ans, représentant une carrière moyenne d'environ 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Selon les dernières prévisions, l'emploi dans ce groupe connaîtra une croissance moyenne au cours des années à l'étude, soit 2 000 nouveaux débouchés et quelque 12 000 emplois de remplacement. Étant donné qu'une bonne partie des surveillants de vente de services ont 54 ans ou plus, bon nombre de débouchés seront le fruit de retraites.

Près de 84 p. 100 des chefs de ventes de services travaillent dans le secteur des finances, des assurances et de l'immobilier. Ce secteur étant stable, la conjoncture économique n'influe que modérément sur l'embauche de ce groupe professionnel. Par ailleurs, l'élargissement de la gamme des services offerts par les banques et les autres établissements financiers accroîtra les possibilités d'emploi dans ce groupe.

Au cours des années 1980, ce groupe professionnel a été favorisé au plan de l'emploi et continue de l'être. La plupart des surveillants de ventes de services travaillent à plein temps, et il n'y a pas de postes saisonniers.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 117 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**41 551 $**	
Décile supérieur	**68 037 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

La Métropolitaine
Services des ressources humaines
pièce 1700, 1, avenue University
Toronto, Ontario M5J 2P2
(416) 862-8923

Vendeurs et agents d'assurances 5171

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	57 208	3,2	1,2	30 381
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	72	28	15	71	14	93	7
	1986	68	32	9	77	14	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Finances, assurances et immobilier (100)

Vendeurs et agents d'assurances 5171

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les agents et les courtiers d'assurances, les agents de rentes, les examinateurs de réclamations d'assurances, les experts en sinistres ainsi que les rédacteurs d'avenants. La fonction principale d'un vendeur d'assurances est de vendre à ses clients une police d'assurances qui répond à leurs besoins. Les fonctions connexes comprennent l'explication des dispositions des polices d'assurances, le calcul des primes, la rédaction des polices et l'approbation des demandes d'assurances. Les agents d'assurances déterminent habituellement leurs propres heures de travail, mais la nature même de l'emploi demande souvent qu'ils soient disponibles pour travailler le soir et la fin de semaine.

Études et compétences

Bien que ces professions n'exigent pas un niveau précis de scolarité, le candidat doit au moins posséder un diplôme d'études secondaires; néanmoins, il est préférable qu'il soit détenteur d'un diplôme d'études postsecondaires. Les agents d'assurances doivent bien connaître les genres d'assurances qu'ils vendent ainsi que les principes qui s'y rattachent. Ils doivent également réussir des examens pour obtenir un permis provincial avant de se lancer en affaires. Une personne qui veut devenir agent peut suivre des cours à la maison, dans un collège communautaire ou dans un cégep, ou suivre un cours subventionné par une compagnie d'assurances.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés du secondaire et du postsecondaire ainsi que les personnes qui réintègrent la population active constituent les principales sources de recrues dans ces professions. D'autres sources comprennent les immigrants et les personnes qui intègrent le groupe en provenance d'une profession connexe.

Bien que les vendeurs et les agents d'assurances soient surtout des hommes, les femmes représentent le tiers de l'effectif, et l'on s'attend à ce que leur nombre continue de croître. La majorité des courtiers d'assurances habitent l'Ontario, mais le Québec compte la plus forte proportion par habitant.

L'âge moyen de ce groupe professionnel est supérieur à celui de l'ensemble de la population active; cette situation s'explique par le niveau de scolarité exigé (études secondaires et postsecondaires) ainsi que par le fait que les titulaires doivent suivre des cours spéciaux pour obtenir un permis. La carrière des courtiers d'assurances dure entre 30 et 35 ans; ils sont habituellement âgés de 25 à 34 ans lorsqu'ils se lancent dans ce domaine.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Selon les prévisions pour la période à l'étude, le taux de croissance de l'emploi dans ces professions devrait se situer dans la moyenne. Quelque 4 300 nouveaux débouchés sont prévus, qui viendront s'ajouter aux 26 000 postes de remplacement.

Tous les emplois de vendeur d'assurances font partie du secteur des finances, de l'assurance ou de l'immobilier. En général, ce groupe professionnel n'est pas très sensible aux fluctuations du marché. Il jouit présentement d'une position avantageuse dans le marché du travail, la proportion de chômeurs étant plutôt faible.

La bureautique a transformé quelques-unes des tâches des agents d'assurances. La rédaction des imprimés publicitaires, l'établissement des avis de primes, le traitement des primes reçues, le contrôle des anniversaires de naissance et même la production de contrats d'assurances de base peuvent maintenant être effectués par ordinateur. Presque tous les postes sont à plein temps, les perspectives d'emploi à temps partiel étant pratiquement inexistantes.

Salaires

Étant donné que la plupart des agents d'assurances sont payés à la commission, leur revenu varie énormément selon le genre d'assurances vendues, la compagnie, le lieu de travail et le chiffre d'affaires. Les vendeurs d'assurance-vie reçoivent souvent un salaire annuel fixe qui varie de 15 000 $ à 25 000 $ en début de carrière; à ce salaire de base s'ajoutent les primes lorsque le vendeur a acquis une certaine expérience. Les agents d'assurance-vie collective débutants peuvent toucher un salaire de base annuel variant de 20 000 $ à 35 000 $, plus une prime de rendement. Les vendeurs chevronnés peuvent recevoir un salaire de base annuel variant de 35 000 $ à 40 000 $, plus les commissions.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 879 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 549 $**	
Décile supérieur	**50 589 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

La Métropolitaine
Services des ressources humaines
pièce 1700, 1, avenue University
Toronto, Ontario M5J 2P2
(416) 862-8923

Agents immobiliers 5172

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	76 257	4.1	2.4	47 808
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	63	37	6	74	20	87	13
	1986	61	39	5	75	20	87	13
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Finances, assurances et immobilier (100)

Agents immobiliers 5172

Cadre de travail

L'effectif de ce groupe professionnel compte surtout des évaluateurs de terrains, des agents immobiliers et des agents de location. Les agents immobiliers s'occupent de l'achat, de la vente, de la location et de l'évaluation des terrains et immeubles. Leur tâche consiste principalement à servir d'intermédiaire entre les propriétaires immobiliers et les personnes intéressées à acheter ou à louer. Plusieurs agents immobiliers se familiarisent avec les clauses hypothécaires, les modalités de financement et les documents juridiques qui s'appliquent aux transactions immobilières, puis deviennent courtiers et lancent leur propre entreprise ou s'associent à d'autres personnes. Les agents immobiliers sont souvent absents du bureau, alors qu'ils font visiter des propriétés à des clients éventuels, demandent à des vendeurs éventuels de leur fournir des listes de propriétés à vendre, et aident les clients à élaborer des offres d'achat. Ils doivent souvent travailler le soir ou en fin de semaine, puisque c'est à ce moment que se bouclent de nombreuses transactions, surtout lorsqu'il s'agit de propriétés résidentielles. L'avènement de l'informatique et des listes multiples a permis aux agents immobiliers d'élargir leur clientèle et d'assurer à leur clients un service plus rapide.

Études et compétences

En général, il est nécessaire d'être détenteur d'un diplôme d'études secondaires avant de pouvoir intégrer ce groupe professionnel. Les candidats aux postes d'agent immobilier doivent compléter un programme d'études reconnu et réussir un examen d'accréditation provinciale. Les programmes d'études portent sur divers sujets, y compris les types de transactions immobilières et leur définition, les types de listes, les divers programmes de financement, les taux de commission, les lois régissant les contrats et l'exploitation des agences, les règlements provinciaux touchant le domaine immobilier, l'évaluation des propriétés, et le code de déontologie de la Chambre d'immeuble.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe accueille surtout des personnes qui réintègrent le marché du travail ou qui détiennent un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires. Par ailleurs, plusieurs personnes décrochent des postes d'agent immobilier après avoir quitté une autre profession.

Ce groupe compte une proportion croissante de femmes, bien que les hommes soient encore nettement majoritaires. En général, la carrière d'un agent immobilier débute entre l'âge de 25 et 34 ans et s'échelonne sur une période d'environ 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970, l'emploi dans ce groupe a connu un taux de croissance supérieur à la moyenne des autres professions. Bien qu'inférieur à celui observé pendant les années 1980, le rythme de progression de l'emploi devrait demeurer supérieur à la moyenne au cours de la période visée à l'étude.

Quelque 12 000 nouveaux postes seront créés au cours des six prochaines années, alors que 36 000 autres deviendront disponibles suite à l'érosion des effectifs (départ vers d'autres professions, décès, retraite et retour au foyer ou à l'école).

Les perspectives d'emploi qui s'offrent aux agents immobiliers dépendent de la conjoncture touchant le marché de l'habitation, notamment les taux d'intérêt, le profil d'âge de la population et la prospérité économique de la région en cause. En 1986, 13 p. 100 des emplois dans ce groupe étaient à temps partiel dans ce groupe, soit une proportion quelque peu inférieure à celle de l'ensemble des professions.

Salaires

La rémunération des agents immobiliers varie considérablement d'un bout à l'autre du Canada, selon les conjonctures économiques régionales et locales. Les agents immobiliers sont rémunérés à la commission, suite au partage des frais de vente (en général, environ 6 p. 100 du montant de la transaction) entre les courtiers et vendeurs représentant les deux parties, dans le cas des transactions touchant des propriétés résidentielles. Cependant, le taux de la commission peut être négocié et tend à diminuer à mesure qu'augmente la valeur de la propriété. En 1985, on estime que les agents immobiliers touchaient entre 20 000 $ et 32 000 $ par année; pour leur part, les évaluateurs immobiliers accrédités touchaient en moyenne 32 000 $ par année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 015 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 382 $**	
Décile supérieur	**56 304 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Courtiers en valeurs 5173

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	16 696	4,8	1,3	8 929
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	79	21	14	70	16	88	12
	1986	75	25	8	74	18	88	12
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Finances, assurances et immobilier (95)

Industrie des services (5)
- Services aux entreprises (5)

Courtiers en valeurs 5173

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les courtiers en valeurs et en obligations, les vendeurs de fonds mutuels, les courtiers en placements et les vendeurs de services en fiducie. Ils achètent et vendent des valeurs, des titres et des obligations; ils investissent dans des fonds mutuels pour le compte de leurs clients et tiennent à jour un dossier sur le portefeuille que possède chacun d'eux. De plus, ils fournissent aux clients des renseignements sur la situation du marché des titres et des obligations, et sur les diverses entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé. Le courtier travaille habituellement dans un bureau, contrairement au négociateur, qui lui travaille sur le plancher, où se négocient les transactions. Là, le rythme est effréné et la pression, considérable : les négociateurs doivent prendre des décisions très rapidement quant à l'achat ou la vente de valeurs.

Études et compétences

Pour œuvrer dans ce groupe professionnel, il faut au moins détenir un diplôme d'études secondaires. Cependant, un diplôme de premier cycle en administration des affaires ou en économie est fortement recommandé. Les recrues dans ce groupe doivent suivre un cours d'une durée de trois à six mois sur le commerce des valeurs immobilières au Canada, en plus d'être cautionnables. Ces professions exigent des candidats de bonnes aptitudes en mathématiques ainsi que l'habileté à poser des jugements rapides sous une tension considérable.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de main-d'oeuvre de ce groupe est constituée de gens issus de maisons d'enseignement postsecondaire. Parmi les sources moins importantes, notons les personnes qui réintègrent le marché du travail après avoir été au foyer et les immigrants.

On retrouve aujourd'hui beaucoup moins de négociateurs et de courtiers en valeurs âgés de moins de 25 ans qu'il n'y en avait il y a 10 ou 20 ans, principalement à cause du resserrement des exigences scolaires. La carrière moyenne des courtiers s'échelonne sur environ 30 ans, et l'âge moyen d'entrée dans le groupe se situe généralement entre 25 et 29 ans.

La plupart des postes de courtier se retrouvent à Montréal, à Toronto et à Vancouver. La majorité des titulaires sont des hommes, bien que le nombre de femmes ait augmenté de façon importante au cours des dernières années, au point où elles forment aujourd'hui près du quart de l'effectif.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours de la première partie des années 1980, le taux de croissance de l'emploi de ce groupe était élevé. On prévoit, au cours des six prochaines années, une croissance moyenne se traduisant par la création de 1 300 emplois, auxquels s'ajouteront 7 600 postes laissés vacants par des titulaires actuels. Par rapport à l'ensemble des professions, ce groupe compte un nombre supérieur de travailleurs qui sont âgés de plus de 54 ans et qui prendront bientôt leur retraite. Le taux de croissance de l'emploi des courtiers devrait être inférieur à celui des négociateurs.

La conjoncture économique influe sur les investissements et le commerce, et donc sur les débouchés offerts aux personnes qui transigent des valeurs dans les secteurs des finances, des assurances et de l'immobilier. L'emploi dans le domaine de la vente des valeurs est moins sensible aux fluctuations économiques. Les services des employés de banque pourraient augmenter à mesure que les banques canadiennes étendront la gamme de leurs services financiers et prendront de l'expansion sur le marché mondial. La déréglementation de l'industrie de la finance pourrait aussi entraîner une concurrence plus forte entre les banques et les autres institutions financières, ainsi qu'une amélioration des perspectives d'emploi pour les courtiers et les négociateurs de valeurs. Les facteurs saisonniers n'ont aucune influence sur l'emploi dans ce groupe, où la majorité des postes sont à plein temps.

Salaires

Les détenteurs d'une maîtrise qui possèdent quelques années d'expérience et qui travaillent dans le secteur de l'investissement gagnent environ 50 000 $ par année. La rémunération (y compris les primes) d'un analyste du marché boursier à Toronto varie entre 65 000 $ et 70 000 $, alors que le salaire d'un négociateur du marché boursier varie entre 100 000 $ et 200 000 $ par année. Les vendeurs d'obligations, les vendeurs de souscriptions collectives et les courtiers chevronnés peuvent gagner jusqu'à 300 000 $ par année.

Cependant, les nouvelles recrues gagnent beaucoup moins. Selon l'Enquête nationale des diplômés menée en 1984, les diplômés universitaires de 1982 gagnaient, en moyenne, 21 038 $ par année, deux ans après avoir obtenu leur diplôme.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 826 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**50 395 $**	
Décile supérieur	**n/d**	

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Institut canadien des valeurs mobilières
pièce 360, 33, rue Yonge
Toronto, Ontario M5E 1G4
(416) 364-9130

Agents de publicité 5174

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	10 730	3.4	2.4	6 578
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	64	36	18	73	10	88	12
	1986	58	41	14	77	9	88	12
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (40)
- Impression et édition (37)

Industrie des services (38)
- Services aux entreprises (36)

Transport, communications et services publics (15)
- Radiodiffusion et télévision (14)
- Téléphonie et télégraphie (1)

Agents de publicité 5174

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les agents de publicité, les représentants de commerce, les courtiers en publicité ainsi que les vendeurs de temps d'antenne. Leur fonction consiste à visiter les entreprises et les agences de publicité dans le but de leur vendre du matériel publicitaire ou du temps d'antenne pour le compte d'entreprises de télévision ou de radio, ou de publications, ou de toute autre entreprise médiatique.

Études et compétences

Pour faire partie de ce groupe professionnel, on dont détenir au moins un diplôme d'études secondaires. Cependant, bon nombre d'employeurs exigent de plus que les travailleurs soient détenteurs d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire axé sur l'administration des affaires, le marketing, les sciences économiques ou les techniques marchandes. Il est également souhaitable que le candidat possède de l'expérience dans le domaine. Les agents de publicité doivent bien connaître le fonctionnement des médias pour lesquels ils effectuent des ventes, être sociables et bien savoir s'exprimer.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés du postsecondaire constituent l'une des principales sources de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel. D'autres sources comprennent les personnes qui réintègrent le marché du travail ou qui changent de profession, ainsi que les immigrants.

La proportion de femmes oeuvrant dans ces professions a plus que triplé depuis 1971, de sorte qu'elles constituent aujourd'hui près de 40 p. 100 de la main-d'oeuvre de ce groupe. Parce que les grands centres abritent diverses entreprises médiatiques, les agents de publicité se retrouvent surtout au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Une carrière typique au sein de ce groupe débute entre 25 et 30 ans et dure environ 30 à 35 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Ce groupe professionnel a connu un taux de croissance supérieur à la moyenne durant la plus grande partie des années 1980. Un taux de croissance de 15 p. 100 est prévu pour la période à l'étude, ce qui représente un taux de croissance supérieur à la moyenne de l'ensemble des professions. Par conséquent, 1 600 nouveaux emplois devraient être créés dans ce groupe au cours des six prochaines années, alors que 5 000 postes additionnels seront disponibles suite à des départs.

Étant donné la stabilité de l'emploi dans l'imprimerie, la publication, les services aux entreprises, la radio et la télédiffusion, où l'on retrouve la plus grande partie des agents de publicité, les fluctuations de l'économie touchent peu les possibilités d'emploi dans ce groupe professionnel. Au chapitre de la stabilité de l'emploi, ce groupe a connu de meilleurs résultats que la plupart des autres. En 1986, la situation du marché du travail était favorable aux agents de publicité, alors que leur taux de chômage était inférieur à celui de l'ensemble des professions.

En 1986, environ un agent de publicité sur sept travaillait à temps partiel. L'emploi dans ce groupe est en général stable toute l'année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 229 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 352 $**	
Décile supérieur	**50 728 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Agents de services commerciaux 5177

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	5 713	1.6	2.9	3 802
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	75	25	12	79	9	94	6
	1986	66	34	10	79	11	91	9
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (40)
- Transport, divers (16)
- Transports aériens (8)
- Téléphonie et télégraphie (8)

Industrie des services (31)
- Services aux entreprises (21)
- Hébergement et restauration (4)
- Divers (4)

Industries manufacturières (11)
- Impression et édition (9)

Agents de services commerciaux 5177

Cadre de travail

Ce groupe professionnel désigne notamment les agents de vente pour agence de recouvrements de créances et les représentants d'entreprises de transport, les vendeurs de services hôteliers et les agents de vente de services de sécurité. Ces travailleurs offrent une vaste gamme de services commerciaux, y compris l'entretien d'édifices, la préparation de rapports de solvabilité, la tenue de livres, les services de sécurité, les services d'impression, les télécommunications, et divers autres services qui visent à accroître le rendement des entreprises. Ils doivent bien connaître les besoins de ces dernières ainsi que la nature des services offerts afin de pouvoir en vanter les avantages aux acheteurs éventuels et répondre adéquatement aux questions, plaintes ou suggestions formulées par les clients. Ces emplois nécessitent souvent des déplacements et exigent habituellement que les agents travaillent 40 heures par semaine.

Études et compétences

Bien que les agents de services commerciaux doivent détenir au moins un diplôme d'études secondaires, il est fortement recommandé qu'ils aient complété des études postsecondaires en administration des affaires ou en économie. En général, c'est en gravissant les échelons d'une entreprise qu'ils acquièrent une connaissance approfondie des services offerts.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les effectifs des maisons d'enseignement secondaire et postsecondaire constituent la principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel, auxquels s'ajoutent des personnes qui réintègrent le marché du travail ainsi que des immigrants. C'est normalement entre 25 et 29 ans que les travailleurs se joignent à ces professions, qu'ils considèrent souvent comme étant un premier échelon dans le cheminement de leur carrière. Les agents de services commerciaux quittent souvent leur emploi après quelques années, pour assumer des postes de surveillants ou de directeurs dans le domaine.

La plupart des agents de services commerciaux travaillent en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique. On constate une hausse constante du nombre de femmes qui oeuvrent dans ce domaine; présentement, elles y occupent environ le tiers des postes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970, l'emploi dans ce groupe professionnel a évolué à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble des professions, mais a chuté au début des années 1980. Selon les plus récentes projections, quelque 1 000 emplois seront disponibles au cours des six prochaines années, signalant le retour à un rythme de croissance supérieur à la moyenne. Par ailleurs, environ 2 700 autres postes deviendront vacants en raison de départs pour causes diverses.

On trouve des agents de services commerciaux dans toutes les branches d'activité, bien qu'ils soient en plus grand nombre dans les secteurs des transports, de l'entreposage, des communications, des services publics et des services. En raison de la stabilité relative de ces industries, l'emploi dans ce groupe professionnel demeure assez stable, bien qu'il ait diminué lors de la récession des années 1981-1982. Au cours des dernières années, la conjoncture du marché de l'emploi n'a guère été favorable à ces professions, comme en témoignent les taux de chômage supérieurs à la moyenne observés au début des années 1980. Toutefois, la situation semble s'être améliorée.

Les agents de services commerciaux dénichent principalement des emplois à plein temps qui les occupent à longueur d'année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 362 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 920 $**	
Décile supérieur	**46 484 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pompiers 6111

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	26 424	0.5	0.4	13 774
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	9	83	8	98	2
	1986	99	1	6	86	8	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (89)
- Palier municipal (79)
- Palier fédéral (5)
- Palier provincial (5)

Exploitation forestière (4)

Industries manufacturières (2)

Pompiers 6111

Cadre de travail

Les professionnels de ce groupe s'occupent de combattre les incendies et de protéger la vie et les biens contre le feu. Lorsqu'ils ne sont pas en train d'éteindre un incendie, ils assurent l'entretien du matériel et répondent à d'autres appels d'urgence; par ailleurs, ils administrent parfois des soins paramédicaux. Ce métier est dangereux et exigeant sur le plan physique, car les pompiers doivent composer avec la fumée et les gaz dangereux.

Études et compétences

En général, les pompiers reçoivent une formation en cours d'emploi. Étant donné que la lutte contre les incendies incombe surtout aux municipalités, les critères d'embauche et les méthodes de formation peuvent varier d'un endroit à l'autre. En général, un candidat doit avoir une vision parfaite, détenir un permis de conduire valide, être en bonne forme physique et satisfaire à des normes précises en matière de taille et de poids. On exige habituellement une douzième année et des connaissances en physique, en mathématiques et en chimie. On pourra accorder la préférence aux candidats qui ont réussi un cours de prévention des incendies et de sécurité dans un collège communautaire ou un cégep. Il peut également être utile de savoir administrer les premiers soins et de connaître la mécanique. La formation officielle des recrues peut durer de une à douze semaines, et est habituellement suivie d'une période de probation de six à dix-huit mois. Un pompier peut continuer de recevoir une formation en cours d'emploi pendant toute sa carrière.

Provenance de la main-d'oeuvre

Parmi les diplômés universitaires qui intègrent cette profession, la plupart détiennent un diplôme dans le domaine de la foresterie ou de l'éducation physique. Les diplômés de collèges communautaires et des cégeps ont habituellement complétés des études en prévention et en services correctionnels ou en technologie forestière.

En 1986, seulement 1 p. 100 des pompiers étaient des femmes. Toutefois, cette proportion pourrait augmenter au cours des prochaines années en raison de l'abolition récente de certains critères de recrutement. L'âge moyen chez les pompiers était de 39 ans en 1986, pratiquement inchangé par rapport à celui de 1981. La majorité des pompiers commencent à exercer leur métier entre 25 et 34 ans et prennent leur retraite à partir de 50 ans, pour une durée de carrière de 15 à 25 ans. Étant donné que les petites collectivités ont souvent recours à un service d'incendie bénévole, c'est surtout dans les municipalités plus importantes que l'on trouve des débouchés. Les possibilités d'avancement et de formation sont proportionnelles à l'accroissement de la population de la collectivité et aux ressources affectées au service de lutte contre les incendies. La proportion de pompiers par habitant est à peu près la même dans toutes les provinces.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe a connu un taux de croissance inférieur à la moyenne entre 1981 et 1989. Étant donné qu'il s'agit d'un service gouvernemental, l'emploi dans ce groupe n'est guère touché par les fluctuations économiques et dépend davantage de l'importance de la population et des dépenses publiques.

Compte tenu des contraintes budgétaires du gouvernement, ce secteur n'a pas connu de croissance au cours des années 1980. Le taux de chômage des pompiers est très faible et demeure à peu près constant.

De 1989 à 1995, on s'attend à ce qu'il y ait une croissance de l'emploi soutenue mais inférieure à la moyenne, en raison principalement de facteurs démographiques et non économiques. Ces professions ne comptent ni emplois saisonniers, ni emplois à temps partiel. Les progrès technologiques ont permis d'améliorer le rendement des pompiers mais n'ont pas vraiment en d'incidence sur l'emploi dans ce domaine.

La conjoncture au cours des six prochaines années entraînera une croissance de l'emploi inférieure à la moyenne. Le nombre de nouveaux débouchés au cours de cette période se chiffrera à environ 14 000, la plupart étant des postes de remplacement.

Salaires

Les échelles salariales, qui varient davantage dans ce groupe professionnel que dans d'autres, sont fonction du poste occupé et de la population desservie. Un chef de service d'incendies d'une grande ville recevra habituellement un peu plus que le double du salaire d'un pompier de classe première, lequel touche entre 20 800 $ et 37 600 $. (Données provenant de l'Association internationale des pompiers, 1986.)

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**26 740 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**35 719 $**	
Décile supérieur	**44 482 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Policiers et détectives gouvernementaux 6112

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	57 378	0,3	0,6	30 789
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	96	4	12	83	5	98	2
	1986	94	6	7	88	5	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Administration publique (100)
- Palier municipal (54)
- Palier fédéral (26)
- Palier provincial (20)

Policiers et détectives gouvernementaux 6112

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend notamment toutes les personnes qui sont chargées de l'exécution de la loi au Canada, y compris tous les agents de police et détectives provinciaux ainsi que les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Un agent de police a pour fonctions de protéger la vie des citoyens, de veiller au maintien de la paix, de faire respecter les lois et d'apporter de l'aide dans toute situation d'urgence. Les responsabilités de la GRC varient en fonction du lieu, mais elles supposent des compétences spéciales en matière de balistique, de toxicologie et de criminologie. Les spécialistes des forces policières doivent acquérir de nouvelles compétences à mesure que les progrès technologiques touchent les méthodes utilisées. À l'exception des agents chargés de l'administration, les policiers travaillent à l'extérieur et sont souvent exposés à des situations dangereuses. Ces professions permettent d'accéder à des postes d'administration et de direction.

Études et compétences

Les critères de recrutement et la formation des candidats varient selon la région. En général, les exigences de base sont les suivantes : être citoyen canadien, être en bonne santé et en bonne forme physique, être âgé d'au moins 18 ans, posséder un permis de conduire valide et avoir terminé une douzième année ou l'équivalent. On accorde de plus en plus la préférence aux candidats qui ont complétés des études postsecondaires, surtout ceux qui ont suivi des cours reliés au domaine. L'expérience acquise dans les Forces armées ou dans un emploi qui demande de l'entregent constitue également un atout. La sélection des recrues consiste en diverses épreuves (pour déterminer la forme physique, par exemple) ainsi qu'en un examen médical. Le recrutement est suivi de trois semaines à six mois d'entraînement physique et de formation technique et générale. Cette formation initiale peut ensuite être assortie d'une formation sur le terrain. Le policier pourra se voir offrir des cours de perfectionnement à diverses étapes de sa carrière, dépendant du service où il travaille. Les promotions sont accordées habituellement à l'intérieur du service de police, selon les qualités individuelles de leadership, au sens de l'initiative et aux années d'expérience des candidats.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des recrues viennent du secteur d'éducation traditionnel, le secteur militaire contribuant à cette main-d'oeuvre dans une moins grande mesure. Un fort pourcentage des recrues sont des diplômés de collèges communautaires et de cégeps qui détiennent un diplôme en services de protection ou en services correctionnels.

En 1986, 6 p. 100 des policiers étaient des femmes, qui représente une augmentation depuis 1981. La plupart des personnes oeuvrant dans ce groupe sont âgées de 21 à 41 ans; l'âge moyen en 1986 était de 37 ans, en hausse par rapport à 1981. Les candidats commencent à quitter le groupe vers l'âge de 36 ans, ce qui laisse entendre que les carrières sont relativement courtes. Les policiers se répartissent entre les provinces dans une proportion à peu près semblable à celle de l'ensemble de la population.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi des policiers et détectives gouvernementaux a été inférieur à celui de l'ensemble des professions entre 1981 et 1989. Étant donné que ces travailleurs oeuvrent surtout dans des institutions, les perspectives évoluent davantage en fonction des changements démographiques qu'économiques.

Les restrictions gouvernementales ont limité la croissance de l'emploi dans ce domaine au cours des années 1980, malgré le raffermissement de l'économie. Le taux de chômage est constant et très faible, ce qui constitue un indice de la stabilité du domaine.

De 1989 à 1995, on s'attend à ce que le taux de croissance demeure stable, mais qu'il soit inférieur à la moyenne. Ce domaine n'est pas assujetti aux fluctuations saisonnières et ne compte pas d'emplois à temps partiel. Les progrès technologiques, y compris l'utilisation plus répandue des ordinateurs, sont très utiles pour la prévention du crime et d'autres tâches policières, mais n'ont pas eu des répercussions majeures sur les possibilités d'emploi.

En général, les conditions sociales et démographiques qui auront cours pendant la période à l'étude entraîneront une croissance de l'emploi inférieure à la moyenne, semblable à celle que l'on a notée entre 1981 et 1989. Le nombre d'emplois prévus pour cette période devrait se chiffrer à environ 30 000, la plupart provenant de l'érosion des effectifs (retraites, décès et diverses autres raisons).

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**26 435 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**36 858 $**	
Décile supérieur	**45 720 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Gardiens et préposés à des services de sécurité connexes 6115

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	90 898	2,3	1,5	55 269
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

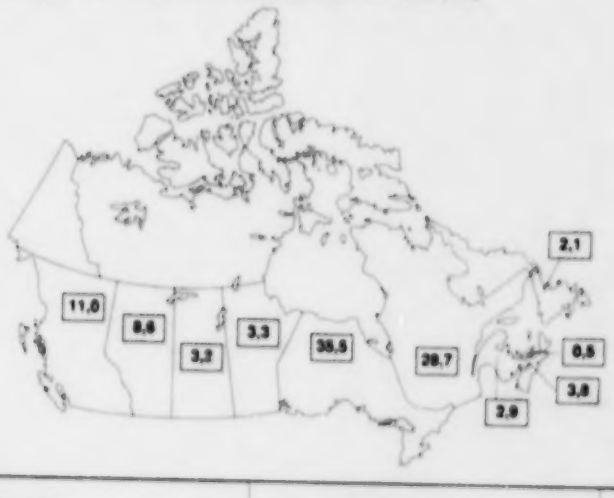

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	83	17	21	48	31	76	24
	1986	80	20	20	55	25	72	28
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (54)
- Services aux entreprises (37)
- Enseignement (8)
- Hébergement et restauration (2)

Administration publique (28)
- Palier provincial (12)
- Palier fédéral (9)
- Palier municipal (7)

Industries manufacturières (6)

Gardiens et préposés à des services de sécurité connexes 6115

Cadre de travail

Ce groupe comprend les agents des services correctionnels, les gardes, les gardiens de bâtiments et les agents d'administration. Les agents des services correctionnels ont pour fonctions de veiller à la sécurité ainsi qu'au bien-être des détenus. Ils reçoivent une formation appropriée pour faire face à des situations dangereuses, pour utiliser des armes tactiques, pour administrer les premiers soins et pour appliquer des techniques de prévention des incendies. Les gardiens de sécurité, les gardes et autres titulaires de postes connexes assurent des services de sécurité supplémentaires dans les usines, les entrepôts et d'autres établissements. Les membres de ce groupe professionnel doivent souvent travailler la nuit.

Études et compétences

Les critères d'admission à ce groupe professionnel et les techniques de formation varient considérablement selon la province, le type de poste et le lieu de travail. On exige en général des candidats qu'ils détiennent un diplôme d'études secondaires, bien que dans certaines provinces, on accepte une dixième ou une onzième année. On embauchera de préférence les candidats qui ont complété des études postsecondaires, par exemple des études en services correctionnels dans un collège communautaire ou un cégep, ou qui ont une expérience de travail dans un domaine connexe. À Terre-Neuve, le candidat doit avoir réussi un cours de formation d'une durée de six semaines dans un collège communautaire avant que sa candidature ne soit retenue. Selon le poste convoité, on pourra de plus exiger du candidat qu'il détienne un permis de conduire valide, qu'il n'ait pas de dossier criminel ou qu'il se soumette à un examen médical. La formation est habituellement dispensée en cours d'emploi et peut durer de deux semaines à trois mois. De plus en plus, les établissements donnent aux agents une formation dans le domaine des troubles du comportement et du contrôle de ceux-ci ainsi que dans d'autres domaines des relations humaines.

Provenance de la main-d'oeuvre

On intègre le plus souvent ces professions par le truchement du système d'éducation traditionnel, et plus particulièrement les maisons d'enseignement secondaire. Cependant, de plus en plus de nouveaux candidats détiennent un diplôme en services correctionnels émis par un collège communautaire ou un cégep.

La proportion de femmes qui exercent ces professions est relativement peu élevée, mais un plus grand nombre d'établissements font appel à leurs services, leur proportion ayant passé de 17 p. 100 en 1981 à 20 p. 100 en 1986. La proportion de gardiens âgés de plus de 54 ans est le double de celle de toutes les autres professions, ce qui indique la tendance, dans ce domaine, à embaucher les retraités d'autres professions. Les statistiques actuelles indiquent que plusieurs personnes intègrent ces professions entre 20 et 24 ans, bien que l'accès soit possible à tout âge, et ce, jusqu'à la retraite.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Étant donné que ce groupe est surtout relié à la Fonction publique, les conditions d'emploi y sont stables. La croissance de l'emploi au cours de la période de 1981 à 1989 a été plus élevée que la moyenne, par rapport aux autres professions. Le resserrement apparent de l'emploi dans ce groupe entre 1984 et 1988 se reflète par un taux de chômage peu élevé.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à un taux de croissance de l'emploi sensiblement égal à la moyenne, étant donné que la croissance varie surtout en fonction de la démographie. Par ailleurs, l'emploi des agents des services correctionnels n'est que peu touché par les fluctuations dans le monde des affaires. La proportion d'emplois à temps partiel est supérieure à la moyenne de l'ensemble des autres professions. De plus, une sensibilisation accrue à la valeur du personnel de sécurité en regard du vol et du vandalisme a entraîné un accroissement des possibilités d'emploi dans ces professions.

En général, la conjoncture au cours de la période de 1989 à 1995 ne permettra qu'une croissance de l'emploi égale à la moyenne, suite à la forte croissance notée entre 1981 et 1989. Le nombre de nouveaux débouchés offerts au cours de cette période se chiffrera à environ 55 000, dont environ les quatre-cinquièmes proviendront d'employés qui quitteront le domaine pour diverses raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 198 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**21 679 $**	
Décile supérieur	**34 868 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Surveillants : travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons, et services connexes 6120

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	58 064	1,0	1,7	61 552
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	55	45	19	71	10	85	15
	1986	50	50	18	70	12	80	20
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (93)
- Hébergement et restauration (77)
- Enseignement (6)
- Hôpitaux (4)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de détail (3)

Administration publique (2)
- Palier fédéral (1)

Surveillants : travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons, et services connexes 6120

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les surveillants de cafétéria, les premiers chefs, les serveurs en chef et les maîtres d'hôtel. Ces personnes sont chargées de diriger le personnel, de coordonner le service des aliments et des boissons et de veiller aux activités liées à l'entretien, au budget et aux ventes. Les surveillants chevronnés accèdent rapidement à des postes de niveau supérieur. Dans ces professions, le rythme de travail est rapide et les tâches, complexes. Les fonctions de surveillant représentent un véritable défi pour la personne responsable.

Études et compétences

Un grand nombre de surveillants du secteur des aliments et des boissons ne possèdent aucune formation scolaire dans le domaine, mais ont plutôt déniché un poste en raison de leur expérience professionnelle. Il est encore possible d'accéder de cette façon aux postes de niveau supérieur; cependant, il sera de plus en plus important d'acquérir une formation scolaire, compte tenu de la complexité croissante de l'industrie canadienne du service des aliments et des boissons. Certaines écoles secondaires et universités offrent des programmes d'études portant sur la préparation des aliments et des boissons et sur les méthodes pour en administrer le service. De même, certains collèges communautaires et cégeps offrent des programmes de formation dans le domaine, d'une durée d'un à quatre ans. Par ailleurs, pour ceux qui œuvrent déjà dans le service des aliments et boissons et qui désirent faire carrière en gestion, il existe des programmes de recyclage qui se donnent le soir ou par correspondance.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe accueille un nombre important de personnes au foyer qui réintègrent la population active, qui terminent des études ou qui quittent une profession connexe, surtout un poste de serveur d'aliments et des boissons. Le nombre total de personnes qui intègrent ce groupe après avoir complété un programme d'études postsecondaires se répartit à peu près également parmi ceux qui ont fréquenté une école professionnelle, un collège communautaire, un cégep ou une université.

En 1986, l'âge moyen des surveillants du secteur des aliments et des boissons était de 37 ans, ce qui représente une légère baisse par rapport au niveau atteint dix ans plus tôt. La proportion de personnes âgées de moins de 25 ans est demeurée plutôt stable de 1981 à 1986, période au cours de laquelle le nombre de femmes œuvrant dans le domaine s'est accru. Les femmes forment maintenant 50 p. 100 de l'effectif, ce qui représente une proportion supérieure à la moyenne de l'ensemble des professions. La plupart des postes de surveillant se retrouvent en Ontario (40 %), au Québec (19 %), en Colombie-Britannique (13 %) et en Alberta (11 %).

Conjoncture et perspectives d'emploi

Compte tenu des développements anticipés dans les secteurs de l'hébergement et du service des aliments et des boissons, les perspectives de l'emploi pour ce groupe prévoient le maintien du taux de croissance supérieur à la moyenne observé au milieu des années 1980. Au cours des six prochaines années, quelque 61 000 surveillants du secteur des aliments et des boissons seront nécessaires pour remplacer ceux qui quitteront leur emploi, et pour combler les nouveaux postes qui seront offerts. On prévoit que le nombre de surveillants embauchés suite à l'érosion des effectifs (décès, retraite et retour au foyer ou à l'école) sera supérieur à la moyenne de l'ensemble des professions. D'ailleurs, la plupart des débouchés dans le domaine seront des postes de remplacement.

Les perspectives d'emploi pour ce groupe sont plutôt favorables, encore que l'emploi des surveillants du secteur des aliments et des boissons soit quelque peu sensible à la conjoncture commerciale. Cependant, il est peu sujet aux fluctuations saisonnières. Étant donné le besoin croissant de services accessibles et compte tenu des attentes des employeurs, il est possible que les personnes œuvrant au service des aliments et boissons aient à parfaire leurs compétences ou à poursuivre des études avancées portant sur l'administration de ce service et sur les techniques afférentes.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**7 928 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**19 603 $**	
Décile supérieur	**32 967 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des restaurants et
des services d'aliments
pièce 1201, 80, rue Bloor ouest
Toronto, Ontario M5S 2V1

Chefs et cuisiniers 6121

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	181 350	3,0	1,9	194 090
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	49	51	41	49	10	67	33
	1986	52	48	39	52	9	64	36
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (92)
- Hébergement et restauration (75)
- Soins de santé non hospitaliers et services de bien-être (6)
- Hôpitaux (5)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de détail (3)

Administration publique (2)
- Palier fédéral (1)

Chefs et cuisiniers 6121

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend tous les types de cuisiniers, depuis les cuisiniers d'établissement publics, jusqu'aux cuisiniers de casse-croûte et aux cuisiniers spécialisés. Les chefs sont chargés de planifier et de diriger la préparation des aliments et les activités de la cuisine; en outre, il arrive qu'ils aient à assister régulièrement à la préparation et à la cuisson des aliments. Leurs tâches peuvent comprendre l'élaboration des menus, le contrôle de la qualité, l'estimation des coûts du matériel et de la main-d'oeuvre, l'administration du budget, l'embauche du personnel et la surveillance des cuisiniers.

Les cuisiniers préparent et cuisinent les aliments selon les instructions des chefs, des diététistes ou des nutritionnistes. Ils peuvent planifier et élaborer des menus de manière autonome, ou assurer la gestion d'une cuisine et diriger du personnel.

Les chefs et cuisiniers travaillent pour le compte de restaurants, d'hôtels, d'hôpitaux, de cafétérias et d'établissements du genre.

Études et compétences

On retrouve dans ce groupe de nombreuses personnes qui, après avoir commencé leur carrière comme plongeur ou serveur, ont acquis suffisamment d'expérience pour dénicher un poste de cuisinier. Cependant, les perspectives de l'emploi sont nettement plus favorables pour ceux qui ont reçu une formation professionnelle pertinente. En général, les chefs sont plus expérimentés que les cuisiniers et possèdent une formation plus poussée et des compétences plus vastes. Il leur faut habituellement avoir complété leurs études secondaires et acquis une formation et une expérience supplémentaires. Il existe les programmes d'apprenti-cuisinier, allant jusqu'à trois années de formation théorique (dispensée par un collège communautaire, un cégep ou une école professionnelle) et des périodes de formation en cours d'emploi. Ceux qui complètent un tel programme avec succès peuvent se soumettre à un examen interprovincial menant à l'accréditation. Il existe également d'autres types de formation, dont des cours de recyclage à l'intention des adultes (subventionnés par le gouvernement fédéral) ainsi que des cours d'initiation au métier de chef et des programmes de gestion en art culinaire dispensés par des collèges communautaires, des cégeps et des écoles professionnelles. Enfin, la Fédération canadienne des chefs de cuisine a élaboré des programmes de formation menant à l'accréditation.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des chefs et des cuisiniers sont issus du système d'enseignement traditionnel, alors que d'autres choisissent ces professions lorsqu'ils réintègrent le marché du travail. Par ailleurs, seulement un petit nombre d'immigrants intègrent le groupe.

Au cours des vingt dernières années, la proportion de femmes dans le groupe s'est maintenue aux alentours de 50 p. 100. L'âge moyen des chefs et cuisiniers (33 ans) n'a pas évolué de 1981 à 1986. On intègre habituellement ce groupe avant l'âge de 25 ans, encore qu'il soit possible de le faire jusque dans la cinquantaine. Les chefs et cuisiniers commencent à prendre leur retraite vers l'âge de 60 ans, au terme d'une carrière qui s'échelonne habituellement sur une période d'environ 40 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe s'est accru à un rythme très rapide au cours des vingt dernières années. La croissance projetée devrait être supérieure à celle de la moyenne de l'ensemble des professions. Après avoir connu une nette amélioration, les perspectives d'emploi en 1986 pour les chefs et les cuisiniers étaient parmi les plus favorables, par rapport à l'ensemble des professions. Étant donné que de plus en plus de Canadiens consomment des repas à l'extérieur du foyer, et compte tenu de l'augmentation des revenus et du plus grand nombre de familles ayant deux sources de revenus, on prévoit un accroissement de la demande pour des services de restauration et, par conséquent, la demande pour des chefs et des cuisiniers. Environ 194 000 postes seront disponibles au cours des six prochaines années.

Les emplois dans ce groupe professionnel se retrouvent surtout dans le secteur de l'hébergement et le secteur des aliments et des boissons; par conséquent, l'emploi est sensible à la conjoncture économique de même qu'aux fluctuations saisonnières. En outre, la proportion d'emplois à temps partiel est supérieure à la moyenne. Les chefs se doivent d'être familiers avec les nouvelles technologies, telles la cuisson aux micro-ondes; il est toutefois peu probable que ces progrès influent sur le nombre total d'emplois dans le groupe.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**6 692 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**15 083 $**	
Décile supérieur	**24 989 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des restaurants et
des services d'aliments
pièce 1201, 80, rue Bloor ouest
Toronto, Ontario M5S 2V1

Préposés au service des aliments et boissons 6125

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	235 795	0,9	0,7	220 558
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	18	82	58	38	4	48	52
	1986	20	80	58	38	4	45	55
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (95)
- Hébergement et restauration (88)
- Divertissements et loisirs (3)
- Divers (1)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de détail (3)

Préposés au service des aliments et boissons 6125

Cadre de travail

Ce groupe professionnel renferme divers emplois dans le secteur des aliments et des boissons, allant de préposé aux tables à serveur de salle à manger. Sous l'autorité d'un patron, les serveurs servent les aliments et les boissons et veillent à la qualité du service. Plusieurs alternatives s'offrent à eux : ils peuvent devenir hôte de restaurant, sommelier, directeur des aliments et des boissons, surveillant de banquet, ou même directeur d'un restaurant, d'un établissement de villégiature ou d'un hôtel. Les préposés aux tables aident les serveurs et accomplissent des tâches de nettoyage et de mise en place. Les membres de ce groupe professionnel travaillent habituellement à l'intérieur, par postes. Les serveurs sont toujours debout, et le rythme de travail peut être effréné à l'heure des repas. La patience est de mise, puisque ces employés doivent répondre aux besoins d'une clientèle variée avec célérité et courtoisie.

Études et compétences

L'exercice de ces professions ne comporte pas d'exigences particulières en matière d'éducation. Toutefois, un employeur pourra exiger un niveau particulier de formation et d'expérience préalables, selon la nature du menu, le genre de clientèle, la catégorie d'établissement et la complexité des fonctions inhérentes au service. Dans ce secteur d'activité, la formation en cours d'emploi pourra consister en une affectation à un poste de commis au comptoir, de préposé aux tables ou d'aide-cuisinier; les possibilités d'avancement seront fonction de l'expérience et de la formation scolaire. On peut recevoir une formation traditionnelle se rapportant à ces professions en suivant un programme d'études d'une durée de trois mois à deux ans, offert par des collèges communautaires, des cégeps et des écoles de formation technique. On peut obtenir des renseignements plus détaillés sur les exigences en matière de formation et les débouchés à l'échelle locale en s'adressant aux maisons d'enseignement et aux associations commerciales (p. ex., l'Association canadienne des restaurateurs et des services d'alimentation). Le meilleur moyen de réussir dans ces professions consiste à allier formation traditionnelle et expérience de travail.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité de ceux qui intègrent ce groupe professionnel proviennent d'une maison d'enseignement, alors que de nombreuses autres personnes y accèdent alors qu'elles réintègrent la population active après s'en être absentées. Les immigrants, les militaires et les personnes qui exerçaient auparavant d'autres professions ne contribuent que dans une faible mesure à l'effectif des préposés au service des aliments et des boissons. Parmi les personnes qui proviennent du système d'éducation, très peu ont suivi des cours directement reliés à ce domaine.

En 1986, 58 p. 100 des serveurs d'aliments et de boissons étaient âgés de moins de 24 ans ou moins, alors que seulement 4 p. 100 étaient âgés de plus de 54 ans. L'âge moyen était de 27 ans, et les femmes représentaient 80 p. 100 de l'effectif. On peut accéder à ce groupe professionnel à tout âge, mais les données statistiques les plus récentes révèlent que la plupart le font entre 15 et 24 ans, et qu'un petit nombre de serveurs commencent à abandonner le domaine dès leur arrivée. Il est impossible d'établir la durée moyenne de carrière dans ces professions, mais la moyenne d'âge peu élevée permet de penser que la carrière de la majorité des préposés est très courte. Sur le plan géographique, la répartition des emplois des préposés au services des aliments et des boissons est sensiblement la même que celle de la population en général.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des dernières années, le taux de croissance de l'emploi pour ce groupe professionnel a été l'un des plus élevés, mais il a depuis commencé à fléchir. On prévoit qu'il s'établira sous la moyenne de l'ensemble des professions et qu'on devra, au cours des six prochaines années, recruter environ 220 000 serveurs, surtout afin de remplacer du personnel en place.

Puisque les secteurs des services personnels et de l'hôtellerie comptent parmi ceux dont la croissance est la plus rapide, les débouchés dans ce groupe professionnel continuent d'être nombreux.

L'emploi dans ce groupe professionnel est sensible aux fluctuations du marché. On observe certaines fluctuations saisonnières de l'emploi et le travail à temps partiel occupe une place très importante. Le taux de roulement du personnel est élevé, comparativement à celui des autres professions. À mesure que s'enracine l'habitude de consommer des repas à l'extérieur du foyer et qu'augmente le nombre ainsi que l'éventail de restaurants, les compétences particulières requises de certaines catégories de serveurs se modifient elles aussi.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**4 844 $ ou moins**
Salaire moyen	**11 077 $**
Décile supérieur	**19 941 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne des restaurants et
des services d'aliments
pièce 1201, 80, rue Bloor ouest
Toronto, Ontario M5S 2V1

Directeurs de funérailles, embaumeurs et travailleurs assimilés 6141

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 904	-0,4	1,5	1 701
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	91	9	16	61	23	86	14
	1986	89	11	13	66	21	83	17
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (100)
- Services personnels (100)

Directeurs de funérailles, embaumeurs et travailleurs assimilés 6141

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les directeurs de funérailles, les embaumeurs, les directeurs de crématorium et les entrepreneurs de pompes funèbres. Outre leur travail d'embaumement, ils fournissent des services légaux et un appui moral à la famille de la personne décédée. Ils doivent planifier et coordonner les activités liées aux funérailles, aux enterrements et aux incinérations, notamment, communiquer avec les cimetières, recevoir et disposer les fleurs et coordonner les cérémonies religieuses ainsi que l'enterrement ou l'incinération.

Études et compétences

Bien que les fonctions du directeur de funérailles se distinguent en général de celles de l'embaumeur, la formation scolaire est presque la même pour ces deux professions. Cependant, ces exigences peuvent varier d'une province à l'autre; les candidats à la plupart des programmes d'études doivent détenir un diplôme d'études secondaires. Cependant, des connaissances en chimie, en biologie et en sociologie, ainsi que des cours de comptabilité ou de gestion de la petite entreprise, constituent des atouts importants. Le Québec et l'Ontario sont les seules provinces à offrir des programmes de ce genre dans les collèges communautaires et des cégeps. Ces programmes allient des cours et des stages de travail pratique, et s'échelonnent sur une période de deux à trois ans. Dans les autres provinces, la formation est dispensée par l'organisme provincial chargé d'émettre les permis d'exercice professionnel. Nulle part au Canada n'est-il permis de pratiquer le métier de directeur de funérailles ou d'embaumeur sans permis professionnel. Pour l'obtenir, il faut réussir l'examen de l'association provinciale compétente. Ceux qui obtiennent leur permis commencent leur carrière comme embaumeur. Après avoir acquis une certaine expérience, et lorsqu'une occasion se présente, ils peuvent accéder à un poste de directeur de funérailles. Les personnes qui exercent ces professions doivent avoir de la maturité et une bonne stabilité émotive.

Provenance de la main-d'oeuvre

Compte tenu des critères d'admission à ce groupe professionnel, la plupart des recrues proviennent du système d'enseignement, bien que certains optent pour ce type de professions après en avoir quitté d'autres.

La proportion de femmes dans ce groupe demeure faible; cependant, leur nombre a augmenté au cours des dernières années. En 1986, l'âge moyen des professionnels était de 41 ans, représentant une légère augmentation par rapport à 1981. La proportion des professionnels âgés de moins de 25 ans a passé de 16 p. 100 à 13 p. 100 entre 1981 et 1986. Par ailleurs, la plupart intègrent ce groupe entre l'âge de 20 et 29 ans, et poursuivent leur carrière pendant 30 à 35 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit que l'emploi dans ce groupe, entre 1989 et 1995, connaîtra une croissance égale à celle pour toutes les autres professions. Au cours des six prochaines années, environ 1 700 directeurs de funérailles et embaumeurs seront nécessaires pour remplir les nouveaux débouchés et pour remplacer les titulaires de postes existants qui quitteront le domaine.

La situation du marché pour les directeurs de funérailles et les embaumeurs figure parmi les meilleures pour tous les groupes, puisque le taux de chômage est très bas. L'emploi dans ce domaine dépend surtout des facteurs démographiques et n'est pas sensible aux fluctuations du secteur commercial. Bon nombre de directeurs de funérailles travaillent à leur propre compte et, dans certains cas, ils supervisent le travail des embaumeurs. On trouve également un certain nombre de postes à temps partiel dans ce domaine.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 154 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**28 376 $**	
Décile supérieur	**42 843 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Barbiers, coiffeurs et travailleurs assimilés

6143

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	113 295	1,4	1,6	117 097
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	25	75	31	61	8	74	26
	1986	20	80	33	61	6	73	27
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (96)
- Services personnels (94)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de détail (3)

Barbiers, coiffeurs et travailleurs assimilés 6143

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les esthéticiens, les cosmétologues, les coiffeurs et les autres spécialistes du domaine de la coiffure. Les barbiers et les coiffeurs offrent toute une gamme de services variés, tels la coupe des cheveux, la mise en plis, la coloration, le lavage, le frisage et la permanente. Ce travail est essentiellement manuel et il exige que l'on soit toujours debout. Habituellement, les barbiers et les coiffeurs travaillent dans un salon de coiffure, à la maison ou dans un hôpital.

Études et compétences

Dans ce groupe, les exigences en matière d'éd'ucation varient selon la province et la spécialité. En général, les personnes qui souhaitent devenir barbier ou coiffeur doivent avoir terminé une dixième année (ou moins dans quelques provinces, bien que certains employeurs exigent un niveau d'études secondaires plus élevé) et avoir acquis une formation pertinente d'une durée de six mois à trois ans. Dans certaines provinces, cette formation peut allier formation pratique et études dans une maison d'enseignement secondaire, un collège communautaire, un cégep, une école de coiffure privée ou un établissement d'enseignement professionnel. L'acquisition d'une formation en cours d'emploi ou la réussite d'un programme d'apprentissage peut également mener à l'exercice du métier de coiffeur. Dans la plupart des provinces, les candidats doivent réussir un examen écrit d'accréditation à la fin de la période de formation. La période de formation requise pour l'obtention de l'accréditation est moins longue pour les barbiers que pour les coiffeurs. Les personnes qui aspirent un jour à devenir propriétaire de leur propre salon de coiffure auront avantage à se familiariser avec les principes de gestion des affaires et la tenue de livres.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bon nombre accèdent à ces professions alors qu'ils réintègrent le marché du travail. La proportion de nouveaux-venus provenant directement d'une maison d'enseignement est également importante, la majorité ayant obtenu un diplôme au terme d'un programme d'études en coiffure dispensé par une école de métiers ou une école de formation professionnelle.

La plupart des membres de ce groupe professionnel sont des femmes (80 % en 1986). L'âge moyen y est de 33 ans, ce qui est un peu inférieur à l'âge moyen de la population active dans son ensemble, et la plupart des travailleurs intègrent le groupe avant l'âge de 25 ans. En moyenne, la carrière s'échelonne sur une période de quatre à six ans; les personnes qui persévèrent dans ces professions ouvrent souvent leur propre salon de coiffure.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel s'est établi au-dessus de la moyenne au début des années 1980, et devrait se maintenir à un niveau comparable à la moyenne prévue pour l'ensemble des professions jusqu'en 1995. Bien qu'elle soit inférieure à la moyenne, une forte proportion des quelque 117 000 postes qui seront disponibles au cours des six prochaines années seront des postes laissés vacants suite aux décès ou aux retraites de titulaires actuels.

Les barbiers et les coiffeurs bénéficient d'une situation favorable de l'emploi. La majorité des débouchés pour les membres de ce groupe professionnel s'offrent dans les villes de moyenne et de grande taille. Toutefois, la plupart des collectivités de plus petite taille réussissent à faire vivre au moins un barbier ou un coiffeur. Par ailleurs, c'est en ville que s'offrent les meilleures possibilités de perfectionnement et de spécialisation.

Les emplois dans ce groupe se retrouvent surtout dans le secteur des services personnels et, dans une certaine mesure, dans le secteur du commerce de détail. Ces professions ne sont guère touchées par les fluctuations du marché, pas plus d'ailleurs que par les fluctuations saisonnières. La proportion d'emplois à temps partiel dans ce domaine est légèrement plus élevée que dans l'ensemble des autres professions. A mesure que s'élargit la gamme des service offerts, les exigences en matière de formation prennent plus d'importance et sont incorporées aux règles qui régissent l'emploi des coiffeurs et des barbiers.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	6 200 $	ou moins
Salaire moyen	13 799 $	
Décile supérieur	23 970 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Préposés aux voyages et travailleurs connexes non spécialisés dans les aliments et boissons 6145

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 010	2,7	1,7	9 494
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	26	74	23	75	2	90	10
	1986	27	73	21	76	3	83	17
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (79)
- Transports aériens (76)
- Transports ferroviaires (2)

Industrie des services (17)
- Hébergement et restauration (6)
- Divers (5)
- Divertissements et loisirs (2)

Administration publique (2)

Préposés aux voyages et travailleurs connexes non spécialisés dans les aliments et boissons 6145

Cadre de travail

Les représentants de ce groupe professionnel effectuent un travail qui est rarement monotone; il consiste notamment à répondre aux besoins des passagers, dont certains ont des exigences spéciales, à passer en revue les règles de sécurité et à assurer le service des aliments et des boissons. Quoiqu'ils bénéficient de bonnes conditions de travail, ces professionnels doivent travailler dans un espace exigu. Leurs heures de travail sont irrégulières et la durée moyenne d'une semaine de travail dépasse 40 heures. Parmi les autres types de postes de ce groupe, citons ceux d'hôtesse et d'agent de bord de l'industrie du tourisme qui veillent au confort, à la sécurité et aux divertissements des voyageurs et des clients d'hôtels.

Études et compétences

Pour accéder à ces professions, les candidats doivent posséder au moins une douzième année, mais les employeurs accordent la préférence à ceux qui ont suivi des études postsecondaires ou qui ont plusieurs années d'expérience. Plusieurs collèges communautaires et cégeps offrent un cours à l'intention des agents de bord, mais la formation a habituellement lieu en cours d'emploi. Les grandes compagnies aériennes offrent des cours de formation qui durent de cinq à huit semaines au cours desquels les candidats apprennent notamment les règlements de sécurité, les services aux passagers, les premiers soins et l'art de bien paraître. Au terme de la formation, l'agent de bord peut être mis en attente, ce qui signifie qu'il doit être prêt à faire un vol n'importe quand et pour n'importe quelle destination.

Après un minimum d'une année de service, l'agent de bord peut être promu à un poste de commissaire de bord en réussissant un cours d'une durée d'un mois. Un agent de bord qui a de l'ambition peut même un jour devenir directeur du service des vols.

Dans ce domaine, il faut faire preuve de patience et de courtoisie, et savoir établir et entretenir de bons rapports avec les gens. Il faut également pouvoir s'exprimer aisément dans plus d'une langue (les deux langues officielles et une autre langue peuvent être requises), être en excellente santé et avoir une belle prestance.

Provenance de la main-d'oeuvre

La main-d'oeuvre de ce groupe professionnel est constituée en majeure partie de personnes qui réintègrent la population active ou qui sortent des maisons d'enseignement secondaire. Les membres de ces professions sont surtout des femmes. La majorité des agents de bord se trouvent en Ontario (39%), en Colombie-Britannique (26%) et au Québec (20%). La proportion d'agents de bord âgés de moins de 25 ans a chuté depuis 1971. Cela signifie que les nouveaux effectifs se composent plus souvent que par le passé de personnes qui sortent des maisons d'enseignement postsecondaire et qui réintègrent la population active. Dans la plupart des cas, c'est entre l'âge de 25 et 29 ans qu'on intègre ces professions, alors qu'on les quitte 10 ans plus tard. L'âge moyen des personnes de ce groupe est de à 33 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Ce groupe professionnel a connu un taux de croissance modéré au cours des années 1970 et a souffert de pertes d'emploi au début des années 1980. On s'attend d'ici 1995 que la croissance soit supérieure à la moyenne de toutes les professions. Au cours de la période à l'étude, quelque 9 500 emplois devraient être disponibles, la plupart étant des postes de remplacement.

Depuis 1981, la situation du marché du travail a été moyennement favorable pour les préposés aux voyages et les agents de vol. Les progrès technologiques qui touchent ces professions sont peu nombreux, et ils n'ont pas eu de répercussion sur l'emploi. Certaines fluctuations saisonnières, notamment au cours des mois d'été, occasionnent une plus forte hausse de l'emploi. Les fluctuations du marché ont aussi un effet sur l'emploi dans ce groupe.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 397 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**25 809 $**	
Décile supérieur	**35 157 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Concierges et employés des services domestiques et du nettoyage 6191

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	227 578	0,7	0,4	195 409
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

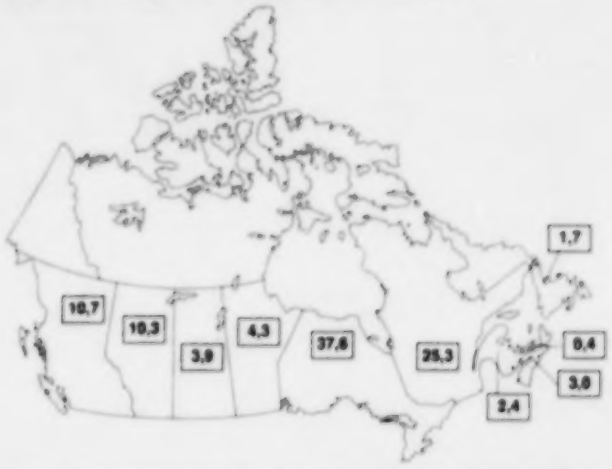

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	59	41	25	52	23	67	33
	1986	58	42	21	58	21	64	36
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (70)
- Divers (21)
- Enseignement (21)
- Hôpitaux (9)

Industries manufacturières (8)
- Aliments et boissons (2)

Finances, assurances et immobilier (6)

Concierges et employés des services domestiques et du nettoyage 6191

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les concierges, les employés des services de nettoyage, les techniciens en réseaux de distribution de bâtiments, les surintendants et les nettoyeurs de planchers. Un concierge est chargé d'entretenir un bâtiment donné, de répondre aux situations d'urgence, d'assurer l'entretien courant, d'entretenir les terrains, d'assurer le contrôle des stocks, et dans certains cas, d'exercer certaines fonctions administratives (par exemple, percevoir les loyers et s'occuper des dispositions de location). Les fonctions administratives peuvent aussi inclure des responsabilités d'embauche et de formation d'employés à contrat pour assurer certains services précis. Normalement, les membres de ce groupe professionnel doivent être disponibles à n'importe quelle heure de la journée. Ils sont constamment en contact avec le public et doivent respecter les règles fondamentales de santé, de sécurité et d'hygiène.

Études et compétences

Il n'y a pas d'exigences scolaires particulières pour ce groupe professionnel, bien qu'on préfère généralement des candidats ayant complété au moins une ou deux années d'études secondaires. La plupart des travailleurs reçoivent leur formation en cours d'emploi, sous la direction d'une personne chevronnée. Ce stage de formation dure au moins un mois. Les écoles de métiers offrent aussi une formation dans ce domaine. Étant donné la diversité des tâches des concierges, une certaine connaissance de l'électricité, de la plomberie, de la menuiserie et d'autres aspects techniques constitue un atout.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ces emplois permettent à plusieurs personnes soit d'intégrer pour la première fois le marché du travail, soit de le réintégrer, parfois directement du milieu scolaire (le plus souvent de l'école secondaire). Les autres sources de main-d'oeuvre représentent un apport très faible. La plupart de ceux qui viennent du système scolaire pour se joindre à ces professions sont des diplômés d'écoles professionnelles ou d'écoles de métiers.

En 1986, la moyenne d'âge pour ces professions était de 39 ans, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne notée cinq années plus tôt. La proportion des travailleurs âgés de 55 ans et plus était de 21 p. 100, un taux nettement supérieur à la moyenne pour l'ensemble de la population active, ce qui laisse présager un grand nombre de retraites éventuelles. La plupart des personnes intègrent ce groupe professionnel avant l'âge de 24 ans, et 58 p. 100 d'entre eux sont des hommes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi dans ce groupe s'est située sous la moyenne entre 1984 et 1989, une tendance qui devrait se maintenir jusqu'en 1995. On prévoit environ 195 000 débouchés durant la période à l'étude, dont 190 000 seront des postes devenus vacants. Les conditions du marché du travail pour les concierges se sont améliorées ces dernières années.

L'emploi dans ce groupe professionnel est plutôt concentré dans le secteur des industries de services et dans le secteur manufacturier. L'emploi parmi les concierges risque donc d'évoluer selon la tendance économique. On constate généralement que l'emploi dans ce groupe est stable tout au cours de l'année, et que le nombre de postes à temps partiel est supérieur à celui pour l'ensemble des autres professions. En général, les progrès technologiques ont facilité la tâche des concierges, mais ils n'ont pratiquement eu aucun effet sur leur niveau d'emploi.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	7 777 $	ou moins
Salaire moyen	17 902 $	
Décile supérieur	27 005 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Exploitants agricoles

7111

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	185 798	-3,1	-3,6	-20 968
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	91	9	5	60	35	88	12
	1986	91	9	3	58	39	87	13
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries agricoles (100)

Exploitants agricoles 7111

Cadre de travail

Bon nombre d'exploitants agricoles se spécialisent en fonction du bétail qu'ils élèvent ou des cultures qu'ils produisent. On compte donc, parmi les exploitants de cultures en plein champ, les cultivateurs de céréales, de fruits et de tabac et les maraîchers. De même, les éleveurs se spécialisent dans l'élevage de bovins, de vaches laitières, de porcins, de moutons, d'ovins ou d'abeilles. Cependant, de nombreux exploitants agricoles opèrent des entreprises mixtes formées de deux types d'exploitation ou plus.

L'élevage est un travail fatigant qui ne connaît aucune période de relâche. Bien que la mécanisation ait allégé quelque peu le fardeau du travail manuel, le soin des animaux, le nettoyage des stalles et des enclos, la surveillance de la santé des animaux et l'entretien des machines agricoles demandent beaucoup d'attention. À mesure que l'élevage devient plus scientifique, l'exploitant agricole doit se tenir au courant de l'évolution de la technologie agricole s'il veut maintenir la rentabilité de son entreprise.

La charge de travail de l'exploitant de cultures en plein champ est beaucoup plus saisonnière. Il doit être prêt à travailler de longues et dures journées pendant la saison des semences et des récoltes, mais le volume de travail est moins lourd pendant les autres périodes de l'année.

Études et compétences

Aucun niveau d'instruction particulier n'est requis pour exercer ces professions. Il est sûrement avantageux, toutefois, de posséder une certaine expérience du travail agricole et une bonne connaissance des techniques agricoles, de la zootechnie et de la gestion des affaires. En raison de la mécanisation croissante de l'agriculture, les exploitants doivent de plus en plus maîtriser le fonctionnement et l'entretien des machines agricoles. Une formation collégiale ou universitaire dans l'une ou l'autre des spécialités agricoles constitue un avantage certain.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes amorcent cette carrière dans la vingtaine et demeurent exploitant agricole aussi longtemps que leur permettent leurs finances. L'âge moyen des exploitants agricoles était de 49 ans en 1986, ce qui indique que la plupart des agriculteurs continuent d'exercer leur métier bien après l'âge normal de la retraite.

La plupart des exploitants agricoles se retrouvent en Ontario, en Saskatchewan ou en Alberta. Bien que les hommes soient beaucoup plus nombreux que les femmes dans ce groupe professionnel, l'exploitation agricole est souvent une affaire familiale qui exige la collaboration de tous ses membres.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La tendance vers l'extension des fermes et la réduction de leur nombre se sont traduites par une diminution du nombre d'agriculteurs au cours des années 1980. Cette tendance se poursuivra sans doute au cours de la période à l'étude. Dans la plupart des cas, les exploitants agricoles sont autonomes. L'achat d'une ferme nécessite une mise de fonds élevée, et la perte d'une ferme constitue un échec économique important pour le propriétaire. Une forte dépendance envers le financement des dettes rend le secteur agricole vulnérable à la fluctuation des taux d'intérêt.

On s'attend à ce que 36 000 emplois dans ce domaine disparaissent entre 1989 et 1995. Ce déclin de l'emploi ne sera que partiellement contrebalancé par les 16 000 personnes qui quitteront la profession pendant cette période pour cause de décès, de retraites ou autres; par conséquent, les perspectives d'emploi sont très mauvaises.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**s/o**	
Salaire moyen	**14 791 $**	
Décile supérieur	**35 557 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
pièce 361, 930, avenue Carling
Ottawa, Ontario K1A 0C5
(613) 995-5880

Ouvriers agricoles de l'élevage 7183

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	49 999	1,2	-1,1	24 975
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	61	39	46	45	9	66	34
	1986	56	44	38	50	12	65	35
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries agricoles (100)

Ouvriers agricoles de l'élevage 7183

Cadre de travail

Les professionnels de ce groupe sont des exploitants qui élèvent divers types de bétail, notamment des chevaux, des porcins, des moutons, des animaux à fourrure, des vaches laitières et des bovins, ainsi que des ovins. Le travail consiste en général à nourrir les animaux, à les abreuver, à en prendre soin, à maintenir leurs stalles et enclos propres, à contrôler leur santé et à prévenir chez eux les maladies mineures. Ces travailleurs doivent également entretenir des machines, telles les trayeuses et les convoyeurs d'alimentation, abattre et dépouiller les animaux à fourrure, abattre et plumer les volailles, et s'occuper des œufs et des poussins nouvellement éclos. Ces travaux peuvent être effectués dans des immeubles climatisés, surtout dans le cas de fermes ovines, d'incubateurs et de certaines installations d'élevage d'animaux à fourrure; à l'extérieur ou dans des granges isolées dans le cas des chevaux et des bovins; ou les deux, dans le cas des vaches laitières. Une bonne part du travail se fait à la main, même si les travaux les plus exténuants sont en général accomplis à la machine.

Études et compétences

Aucun niveau de scolarité particulier n'est requis pour exercer ces professions. Cependant, plusieurs collèges agricoles offrent des cours sur des types particuliers de bétail, et certains collèges communautaires, cégeps et universités offrent des cours portant sur des vastes secteurs du domaine de l'agriculture. Étant donné que les titulaires de ces postes travaillent soit pour un propriétaire ou sous un superviseur, on apprend beaucoup en cours d'emploi. Par ailleurs, une aptitude naturelle à travailler avec les animaux constitue un atout certain. On exige aussi parfois des aptitudes pour l'entretien et la réparation des machines. Il faut par ailleurs des compétences spéciales pour la tonte des moutons, le dépouillement des animaux à fourrure et le dressage des chevaux.

Provenance de la main-d'œuvre

La grande majorité des débutants dans ce groupe professionnel proviennent directement de l'école secondaire. Par ailleurs, un grand nombre le quittent avant d'atteindre l'âge de 30 ans, ce qui permet de conclure que de telles tâches sont souvent perçues comme un tremplin vers d'autres postes. Entre 1981 et 1986, l'âge moyen dans ce groupe a augmenté de 31 à 33 ans, ce qui reflète sans doute le vieillissement général de la main-d'œuvre et la piètre croissance dans ces professions. Au cours de cette même période, le nombre de personnes âgées de moins de 25 ans a également diminué, même si celles-ci représentent toujours une proportion supérieure à la moyenne.

Les postes se retrouvent surtout en Ontario, au Québec et en Alberta.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe est très sensible aux conditions économiques et au revenu global de la ferme. Par conséquent, ceux qui intègrent ces professions peuvent s'attendre à des périodes de chômage. Bien que la croissance de l'emploi a été forte au début des années 1980, elle a été à peu près nulle pendant la dernière période de la décennie, et on s'attend à ce qu'elle diminue entre 1989 et 1995. On s'attend à quelque 25 000 nouveaux débouchés entre 1989 et 1995, presque tous créés par des agriculteurs qui quitteront le domaine.

Il s'agit d'un travail saisonnier, qui connaît une plus grande activité pendant l'été et à l'automne. Une bonne part du travail dans ce domaine est à temps partiel. Certaines personnes peuvent occuper ces postes en vue d'obtenir un poste de superviseur dans le commerce du bétail ou de se préparer à gérer leur propre entreprise de bétail.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**3 031 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**12 597 $**	
Décile supérieur	**22 458 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Ouvriers pépiniéristes et travailleurs assimilés 7195

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	88 901	4,7	3,6	78 475
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	84	16	51	37	12	74	26
	1986	85	15	45	44	11	71	29
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (32)

Industrie des services (26)
- Divertissements et loisirs (9)
- Services personnels (6)
- Enseignement (3)

Administration publique (20)
- Palier municipal (15)
- Palier provincial (3)
- Palier fédéral (2)

Ouvriers pépiniéristes et travailleurs assimilés 7195

Cadre de travail

Ce groupe comprend les pépiniéristes, les ouvriers jardiniers d'entretien de terrain, les jardiniers paysagistes, les floriculteurs et les ouvriers d'entretien des terrains. Les pépiniéristes plantent, cultivent et récoltent des arbres, des arbrisseaux, des plantes ornementales et des fleurs dans des serres, des pépinières et des champs. Leurs fonctions consistent à préparer le sol, à repiquer les plants, à faire des greffes, à arroser par nébulisation ainsi qu'à émonder les plantes, les arbres et les arbrisseaux. Lorsque les plantes sont prêtes à être expédiées, ils enveloppent les racines et la motte de terre dans des feuilles de plastique et de la jute, pour éviter les dommages pendant le transport. Le travail est en grande partie manuel et le pépiniériste doit souvent se plier, se pencher, s'agenouiller et soulever des objets. Cependant, les machines font désormais la majeure partie du travail difficile. Le travail en pépinière comprend la manipulation de l'eau, des fertilisants chimiques, de la terre et des plantes, souvent dans des milieux où les conditions climatiques sont contrôlées et parfois inconfortables. Durant les mois chauds de l'année, le pépiniériste travaille aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Parfois, il peut être appelé à travailler avec le public afin de renseigner, de conseiller et d'aider les clients dans le choix des produits.

Études et compétences

Bien qu'il n'existe aucune exigence scolaire particulière pour devenir pépiniériste, il est recommandé que le candidat ait terminé des études secondaires; par ailleurs, il est préférable d'avoir suivi soit un cours en paysagisme et en horticulture dans un collège communautaire ou un cégep, soit un programme d'apprentissage. Les spécialistes tels les arboriculteurs et les soigneurs de plantes doivent en général acquérir une formation de niveau postsecondaire en horticulture, en foresterie ou en arboriculture.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les écoles secondaires constituent la principale source de main-d'oeuvre dans ces professions; cependant, les maisons d'enseignement postsecondaire prennent de plus en plus d'importance.

La plupart des pépiniéristes, des hommes pour la plus grande majorité, travaillent en Ontario et au Québec. Une bonne part des pépiniéristes ont moins de 25 ans, ce qui explique l'âge moyen de 31 ans, lequel est demeuré stable entre 1981 et 1986. Les pépiniéristes s'engagent généralement dans cette carrière entre l'âge de 20 et 24 ans, mais un nombre relativement faible d'entre eux continuent d'exercer la profession après l'âge de 65 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Compte tenu du taux de croissance prévu dans les secteurs de la construction, de l'administration publique et de l'agriculture, et vu la demande croissante pour les plantes d'intérieur et les services d'aménagement paysager, il semble que la croissance d'emploi dans ce domaine sera supérieure à la moyenne au cours de la période à l'étude. Depuis le début des années 1980, le taux de croissance élevé noté dans le domaine de la construction a contribué à maintenir la croissance de l'emploi des pépiniéristes et des travailleur assimilés à un niveau supérieur à la moyenne.

Bon nombre d'emplois de pépiniériste et de paysagiste sont à temps partiel (23 p. 100 en 1986). L'emploi est également très saisonnier, le nombre de postes étant le plus élevé pendant les mois chauds de l'année. L'emploi dans ce groupe a été peu touché par les perfectionnements technologiques.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**8 658 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**20 098 $**	
Décile supérieur	**30 422 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
pièce 361, 930, avenue Carling
Ottawa, Ontario K1A 0C5
(613) 995-5880

Conducteurs de machines agricoles

7197

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 828	-1,0	-1,1	4 932
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	87	13	48	36	16	65	35
	1986	85	15	39	43	18	64	36
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries agricoles (84)

Industrie du commerce (4)
- Commerce de gros (3)

Industries manufacturières (3)
- Aliments et boissons (2)

Conducteurs de machines agricoles 7197

Cadre de travail

Les travailleurs de ce groupe professionnel s'occupent de faire fonctionner toute une gamme de machines agricoles, qui varient selon le type de ferme sur lequel ils travaillent. Ces machines incluent les tracteurs, les moissonneuses-batteuses, le matériel de pulvérisation, les arracheuses de pommes de terre, les batteuses et les cultivateurs. À des périodes de l'année où il y a beaucoup de travail à faire, l'opérateur peut avoir à travailler de longues heures pour pouvoir profiter de la lumière du jour. Bien que le travail ne soit habituellement pas trop ardu, l'outillage agricole et les remorques doivent parfois être fixés à la main.

Pour le matériel d'épandage de produits antiparasitaires et d'engrais, les conducteurs peuvent avoir à mélanger divers herbicides, pesticides, hormones et engrais chimiques. L'entretien de routine de la machinerie et les réparations mineures font également partie du travail, qui s'effectue la plupart du temps à l'extérieur.

Études et compétences

Bien qu'aucunes qualifications scolaires en particulier ne soient requises, il est souhaitable d'être habile en mécanique et familier avec la machinerie. Il faut pouvoir suivre des instructions écrites, comme, par exemple, celles touchant le mélange des substances qui risquent d'être toxiques si on ne les manipule pas correctement. Il est aussi avantageux d'avoir fait des études secondaires et suivi des cours de niveau postsecondaire en agriculture ou en horticulture.

Provenance de la main-d'oeuvre

Comme la plupart accèdent à ces professions à la fin de l'adolescence, on y compte un plus grand nombre de travailleurs dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans que la moyenne de toutes les autres professions. Cependant, bon nombre quittent ce groupe au début de la vingtaine, ce qui indique qu'il s'agit, pour plusieurs, d'un premier échelon dans leur carrière. Mis à part ce roulement considérable, la répartition des travailleurs est à peu près égale dans tous les groupes d'âge, et l'emploi peut se poursuivre après l'âge habituel de la retraite. L'âge moyen dans le groupe est passé de 32 ans en 1981 à 35 ans en 1986, ce qui reflète le vieillissement de la main-d'oeuvre et la faible croissance de l'emploi pour ce groupe.

En 1986, 85 p. 100 des travailleurs étaient des hommes, alors qu'en 1981, ce chiffre était de 87 p. 100. Ce groupe professionnel n'est donc pas encore une source importante d'emploi pour les femmes. C'est surtout en Ontario que l'on retrouve la majorité de ces emplois, suivi en ordre de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Étant donné que la productivité est à la hausse et que le nombre d'acres présentement cultivés varie peu, l'on ne prévoit aucune croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel. En raison de l'accroissement de la productivité, l'emploi pourrait bien ne pas regagner les niveaux atteints au début des années 1980. Les 5 000 nouveaux postes que l'on prévoit pour la période de 1989 à 1995 seront des postes laissés vacants par les travailleurs quittant ces professions. Les taux d'intérêt élevés ont une grande influence sur le revenu agricole, étant donné leur incidence sur le fardeau de la dette; l'emploi est donc beaucoup plus sensible aux fluctuations du taux d'intérêt qu'aux autres changements économiques. Le travail est surtout saisonnier, avec des périodes de pointe en été et en automne. Cet aspect du métier expliquerait peut-être le fait qu'un nombre de travailleurs supérieur à la moyenne considèrent leur emploi comme étant à temps partiel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	3 999 $	ou moins
Salaire moyen	17 204 $	
Décile supérieur	31 551 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Capitaines et officiers de bateaux de pêche 7311

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	3 180	2.0	-0.8	2 053
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	8	80	12	85	15
	1986	99	1	5	81	14	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la pêche (86)

Industries manufacturières (12)
- Aliments et boissons (12)

Industrie du commerce (1)

Capitaines et officiers de bateaux de pêche 7311

Cadre de travail

Les capitaines de bateaux de pêche, les maîtres d'équipage et les seconds ont pour fonctions de commander les bateaux de pêche et leur équipage ainsi que de coordonner le travail des employés chargés de la transformation à bord des produits de la pêche. De plus, ils sont responsables de l'entretien des bateaux et du matériel. Ils travaillent à l'extérieur, à la merci des éléments. Ce travail exige de l'endurance, car les heures de travail sont souvent longues et irrégulières.

Études et compétences

Les candidats à ces professions doivent au moins avoir complété une dixième année et être âgés de 19 ans. Les capitaines et les maîtres d'équipage des plus gros bateaux doivent détenir un certificat de maître pêcheur, qui demande de cinq à huit années d'expérience acquise en cours d'emploi. Il est souhaitable que le candidat ait suivi un programme sur les techniques et les technologies de la pêche dispensé par un collège communautaire, un cégep ou une école de pêcheries. Il est essentiel que le candidat sache se servir d'un compas et de cartes, de tableaux et de supports électroniques de navigation.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionnel accueille surtout des personnes qui réintègrent la population active ou qui changent de profession. Les immigrants et les diplômés issus des maisons d'enseignement secondaire et postsecondaire constituent d'autres sources de main-d'oeuvre.

La grande majorité des employés de ce groupe professionnel sont des hommes qui travaillent surtout en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick. L'âge moyen de l'effectif (41 ans) ainsi que sa répartition parmi les différents groupes d'âge sont demeurés relativement stables depuis 1981.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les perspectives d'emploi pour ce groupe professionnel sont mauvaises, alors que l'on prévoit un taux de croissance négatif. Quelque 2 000 postes devront être comblés au cours de la période à l'étude, en raison de l'érosion des effectifs (décès, retraites ou retours au foyer ou à l'école).

Ce groupe professionnel est très influencé par les fluctuations du marché ainsi que par des événements autres qu'économiques. Le prix du poisson, la réglementation de l'offre, les droits de pêche territoriaux, les contingents et la valeur de la devise canadienne exercent un effet marqué sur les possibilités d'emploi. Étant donné que d'importants bancs de poissons se trouvent au-delà des eaux territoriales canadiennes, le gouvernement du Canada n'exerce qu'un contrôle limité sur la réglementation de l'offre. La surpêche pratiquée par les pêcheurs étrangers risque d'appauvrir les stocks et, par le fait même, de limiter les possibilités d'emploi dans ce domaine pour les Canadiens. Bien que cette pratique ne soit pas encore généralisée, le recours de plus en plus fréquent à des chalutiers-usines réfrigérés en haute mer pourrait aussi limiter les possibilités d'emploi pour les capitaines et les officiers de bateaux de pêche. L'emploi dans ces professions présente un caractère saisonnier, la pêche se pratiquant surtout au printemps et en été.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**15 234 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**36 125 $**	
Décile supérieur	**62 263 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Conseil canadien des pêches
pièce 505, 77, rue Metcalfe
Ottawa, Ontario K1P 5L6
(613) 238-7751

Travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts 7511

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 636	0.7	0.5	4 399
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	91	9	40	50	10	87	13
	1986	90	10	28	64	8	85	15
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Exploitation forestière (71)

Administration publique (23)
- Palier provincial (20)
- Palier municipal (2)
- Palier fédéral (1)

Industries manufacturières (2)
- Pâtes et papiers (1)

Travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts 7511

Cadre de travail

Les professionnels de ce groupe protègent les forêts contre les incendies, les maladies et autres dangers. Le travail peut comprendre la lutte contre les incendies de forêts et la surveillance dans les tours de guet, ou des postes de conservateur de parc ou de chargé de l'observation aérienne. Ces activités s'effectuent en majeure partie à l'extérieur et comportent parfois des risques. Le titulaire devra parfois se déplacer dans la forêt à pied, en véhicule ou à cheval; il devra signaler les conditions dangereuses, les précipitations et l'humidité du sol, et participer à la recherche pour des personnes perdues. Les agents de prévention des incendies de forêts entraînent et dirigent les équipes de lutte contre les incendies, assurent leur ravitaillement et coordonnent la lutte même contre les incendies.

Études et compétences

L'instruction requise pour ce type de professions varie en fonction de la nature particulière du poste; cependant, tous les titulaires doivent être en excellente condition physique et en mesure de passer de longues journées en forêt en transportant souvent un sac à dos ou d'autre matériel. Certains postes exigent aussi une connaissance de la météorologie et de l'utilisation des produits chimiques et toxiques, tels les herbicides. Tous les postes requièrent l'utilisation d'une tronçonneuse ou d'autres outils à main, ainsi que la capacité d'administrer les premiers soins. En général, les candidats doivent détenir un diplôme d'études secondaires. Par ailleurs, les perspectives d'emploi sont en général meilleures pour les candidats qui détiennent un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire en biologie ou dans une discipline connexe.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des candidats proviennent de l'école secondaire ou d'une maison d'enseignement postsecondaire. La proportion des jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans) dépasse la moyenne, alors que la proportion de ceux qui ont plus de 55 ans est inférieure à la moyenne. Ce fait découle de la nature du travail, qui exige beaucoup physiquement et peu en matière d'instruction. Cependant, l'âge moyen des candidats est en hausse, étant donné que plusieurs sociétés exigent d'eux une certaine formation postsecondaire. Par ailleurs, la croissance de l'emploi a été lente dernièrement.

La vaste majorité des travailleurs sont des hommes (90 p. 100). La plupart des emplois se trouvent en Colombie-Britannique, au Québec, en Alberta et en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Plus de 70 p. 100 des emplois dans ce groupe se trouvent en foresterie, l'un des secteurs les moins stables au Canada. De ce fait, l'emploi dans ces professions est tout à fait instable et les titulaires peuvent s'attendre à des périodes de chômage lorsque les conditions économiques sont mauvaises. De plus, la croissance de l'emploi au cours de la dernière décennie a été inférieure à la moyenne, et l'on s'attend à ce que cette situation se maintienne entre 1989 et 1995. On verra alors quelque 4 400 nouveaux débouchés, dont environ 4 000 seront des postes de remplacement.

Le travail dans ce groupe est saisonnier; par conséquent, les titulaires connaissent habituellement tant de longues que de courtes périodes de chômage.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 312 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 358 $**	
Décile supérieur	**38 925 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Contrôleurs, trieurs et mesureurs de billes et travailleurs assimilés 7516

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 880	-3.0	-0.8	1 568
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	93	7	21	64	15	93	7
	1986	89	11	16	74	10	89	11
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Exploitation forestière (63)

Industries manufacturières (26)
- Bois (18)
- Pâtes et papiers (7)

Administration publique (4)
- Palier provincial (3)

Contrôleurs, trieurs et mesureurs de billes et travailleurs assimilés 7516

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les trieurs et les mesureurs de billes. Ils s'occupent notamment d'évaluer les régions boisées afin d'estimer le rendement des forêts, d'estimer la quantité de bois utilisable, de consigner les données et de tracer des cartes topographiques aux fins de planification et de gestion. À l'occasion, ils classent le bois avant qu'il ne soit coupé en vue de déterminer s'il servira à la fabrication de pâtes et papier, de bois de construction ou de contre-plaqué. Le travail s'effectue à l'extérieur dans des forêts et des camps de bûcherons, et suppose l'utilisation d'instruments de mesure et d'arpentage.

Études et compétences

Pour pouvoir exercer un emploi dans ce groupe professionnel, il faut habituellement un diplôme d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une université en foresterie ou en technologie forestière. De l'expérience dans un domaine connexe constitue également un atout. Les inspecteurs des opérations d'exploitation forestière doivent détenir un permis provincial pour exercer leur profession. De plus, ils doivent suivre un cours de formation pratique de plusieurs mois sous la surveillance d'un inspecteur chevronné.

Provenance de la main-d'oeuvre

On estime que le nombre de personnes qui intègrent ces professions après en avoir exercé d'autres est légèrement supérieur au nombre de personnes qui choisissent le cheminement inverse. On peut en conclure que bon nombre de travailleurs accèdent à ces professions après avoir occupé un poste relié à l'exploitation forestière. Une autre source de main-d'oeuvre est le système d'enseignement postsecondaire.

Le pourcentage de femmes dans ces professions, bien qu'il soit peu élevé, connaît une certaine croissance. La majorité des trieurs de billes travaillent en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario.

L'âge moyen dans ce groupe professionnel (36 ans) et la répartition entre les différents groupes d'âge sont demeurés relativement stables et correspondent à la moyenne pour l'ensemble des professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe professionnel est extrêmement sensible à la conjoncture économique, surtout dans le secteur de la construction immobilière, qui consomme de la majeure partie du bois au Canada. Par conséquent, l'emploi dans ces professions suit un cycle de prospérité et de dépression. La concurrence accrue, tant pour le bois que le papier, sur les marchés extérieurs et l'augmentation du protectionnisme à l'étranger ont également ralenti le rythme de croissance de l'emploi dans ce groupe. Des préoccupations au sujet de l'environnement, ainsi que la nécessité d'ouvrir de nouvelles étendues forestières à l'exploitation, nuiront à la croissance de l'industrie. Le taux d'emploi chutera légèrement entre 1989 et 1995. On s'attend toutefois à ce qu'environ 1 600 emplois soient disponibles au cours de cette période, tous servant à remplacer les travailleurs qui auront pris leur retraite, seront décédés ou auront quitté le domaine pour diverses autres raisons.

L'emploi dans ce groupe est saisonnier, la plus grande partie du travail se faisant pendant l'été et à l'automne. Avec l'automatisation des opérations de mesurage, certaines professions tombent en désuétude.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 384 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 349 $**	
Décile supérieur	**39 970 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés 7711

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	5 208	-4,7	1,2	3 494
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	52	46	2	95	5
	1986	98	2	27	69	4	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries des mines (86)
- Services miniers (63)
- Pétrole et gaz naturel (22)

Industrie de la construction (7)

Industrie des services (3)
- Services aux entreprises (2)

Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés 7711

Cadre de travail

Les foreurs de puits de pétrole, les foreurs-sondeurs, les conducteurs de tenailles à moteur et les conducteurs de montages d'entretien sont chargés de forer des trous profonds afin de trouver du pétrole et du gaz naturel, et d'assurer l'entretien des puits de pétrole et de gaz. Ce type de travail implique le montage, l'installation et l'utilisation de foreuses, la descente et la remontée des tubes de forage, de tarières et d'instruments, et l'inspection, l'évaluation et l'entretien des puits. Ce travail exige de la résistance et de la vigilance en raison de conditions de travail souvent difficiles et dangereuses. Ce métier s'exerce souvent dans des contrées reculées.

Études et compétences

Pour intégrer ce groupe professionnel, il faut détenir au moins un diplôme d'études secondaires; toutefois un diplôme collégial en techniques de forage constitue un atout. De plus, on exige habituellement d'un candidat à un poste de foreur, de premier opérateur de foreuse ou de conducteur de montage d'entretien qu'il ait accumulé de cinq à dix ans d'expérience et de formation acquise en cours d'emploi, et qu'il ait occupé divers postes au sein d'une équipe de forage.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les personnes qui proviennent d'autres professions ou qui réintègrent la population active sont les principales sources de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel. Les immigrants et, dans une moindre mesure, les étudiants du postsecondaire constituent des sources modestes de main-d'oeuvre.

Presque tous les foreurs sur installation rotary sont des hommes, et la plupart demeurent en Alberta ou en Saskatchewan. Ces professionnels ont une carrière qui dure en moyenne de 15 à 20 ans et dans laquelle ils s'engagent normalement entre l'âge de 21 et 25 ans. De 1981 à 1986, l'âge moyen des membres de ce groupe a augmenté, passant de 26 à 30 ans; le nombre de foreurs âgés de moins de 25 ans a diminué et le nombre de ceux âgés entre 25 et 54 ans a augmenté.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La récession dans l'industrie pétrolière et les fluctuations du prix du pétrole ont freiné la croissance dans ce groupe au début des années 1980. Cependant, de 1989 à 1995, l'emploi devrait connaître une croissance égale à la moyenne, alors qu'environ 3 900 emplois seront disponibles. La plupart de ces emplois serviront à remplacer les travailleurs qui prendront leur retraite, décéderont, émigreront ou retourneront aux études.

Ce groupe professionnel est fortement touché par la conjoncture économique et par les fluctuations du prix du pétrole et des matières premières. Cependant, les progrès technologiques n'ont pas de répercussions importantes sur l'emploi dans le domaine. Bien que la plupart des postes soient à plein temps, l'emploi connaît des variations saisonnières marquées; ainsi, il y a ralentissement de l'activité au printemps.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	16 406 $	ou moins
Salaire moyen	32 631 $	
Décile supérieur	49 105 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Union internationale des opérateurs de
machines lourdes
pièce 105, 17704, 103e avenue
Edmonton, Alberta T5S 1J9
(403) 483-0421

Foreurs des roches et du sous-sol 7713

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	7 850	-3,5	-1,1	3 874
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	24	71	5	95	5
	1986	98	2	15	79	6	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries des mines (69)
- Métaux (37)
- Services miniers (22)
- Mines non métalliques (4)

Industrie de la construction (21)

Industries manufacturières (5)
- Métaux de première transformation (4)

Foreurs des roches et du sous-sol 7713

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les foreurs au marteau perforateur, les foreurs de trous de mines, les conducteurs de tarières de sondage et les foreurs de charbon. Leurs tâches comportent l'utilisation d'explosifs dans des mines souterraines et à ciel ouvert, dans des carrières et sur les chantiers de construction; elles comprennent également la conduite de foreuses au marteau perforateur, l'abattage et la fragmentation des roches, ainsi que l'installation de conduites d'air et d'eau jusqu'au lieu de travail. Ce genre de travail exige beaucoup d'efforts physiques et peut être exécuté sur terre comme sous terre. Bien que les travailleurs soient exposés à des conditions difficiles, la sécurité, la santé et les conditions sanitaires sont étroitement surveillées et les risques sont connus, admis et contrôlés.

Études et compétences

Il n'y a aucun niveau d'instruction minimum exigé pour obtenir de l'emploi dans ce groupe professionnel, mais un diplôme d'études secondaires est préférable, et les travailleurs doivent être âgés d'au moins 18 ans. La plupart des foreurs acquièrent les compétences nécessaires en prenant de l'expérience et en recevant une formation en cours d'emploi sous la surveillance d'un foreur ou d'un mineur chevronné. Une formation reconnue en forage ou en technologies du forage peut raccourcir la période nécessaire de formation en cours d'emploi.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les maisons d'enseignement secondaire et les personnes qui proviennent d'autres professions constituent les principales sources de main-d'oeuvre. Les militaires et les immigrants sont une autre source de moindre importance.

La moyenne d'âge des travailleurs est de 35 ans. Les foreurs sont presque exclusivement des hommes, et ils travaillent surtout en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les conditions du marché du travail pour ce groupe professionnel ont été mauvaises dans le passé, et le taux de chômage a été supérieur à la moyenne. Depuis les années 1970, l'emploi a subi une baisse en raison de fermetures de mines et de mises à pied causées par la détérioration du marché et de l'intensification de la concurrence étrangère.

Au cours de la période à l'étude, les perspectives d'emploi dans ce groupe laissent entrevoir une croissance inférieure à la moyenne, compte tenu des perspectives dans le secteur minier et le secteur de la construction. Au cours des six prochaines années, environ 3 800 nouveaux foreurs seront requis pour combler les nouveaux postes et pour remplacer les employés qui décèdent, prennent leur retraite ou retournent à la maison ou aux études.

Ce groupe professionnel est modérément sensible aux fluctuations du marché, surtout aux variations dans les prix des marchandises et dans la demande pour les métaux. Ce genre de travail est très peu touché par les fluctuations saisonnières. Les nouvelles méthodes d'exploitation minière, la mise au point et l'adoption de nouveaux appareils de forage et l'usage accru de l'informatique en général, sous forme de matériel minier informatisé et de terminaux souterrains, intensifieront la demande pour des travailleurs hautement spécialisés dans ces professions.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**18 091 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**34 899 $**	
Décile supérieur	**49 272 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Union internationale des opérateurs de
machines lourdes
pièce 105, 17704, 103e avenue
Edmonton, Alberta T5S 1J9
(403) 483-0421

Boutefeux et dynamiteurs 7715

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 647	-2,9	-0,5	879
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	27	62	11	95	5
	1986	98	2	12	78	10	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries des mines (49)
- Métaux (26)
- Mines non métalliques (11)
- Services miniers (6)

Industrie de la construction (26)

Exploitation forestière (9)

Boutefeux et dynamiteurs 7715

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les boutefeux de puits de pétrole, les dynamiteurs, les désancreurs et les boutefeux au sismographe qui sont chargés de faire sauter des explosifs pour démolir les structures de chantiers de construction ou pour rechercher du minerai, du pétrole et du gaz naturel. En général, ce travail s'effectue à l'extérieur, et l'exposition à la fumée et à des vapeurs nocives provenant d'explosifs sont inévitables. Néanmoins, l'utilisation adéquate de matériel de sécurité limite les risques.

Études et compétences

Aucune condition préalable concernant la formation n'est requise pour intégrer de ce groupe professionnel; cependant, il faut être âgé d'au moins 18 ans, avoir une bonne ouie et une bonne vision, une force physique adéquate une bonne dextérité et une bonne coordination. Les candidats doivent également avoir une certaine stabilité émotive, pouvoir travailler en équipe et faire preuve d'initiative. La plupart des titulaires de ces postes obtiennent les compétences nécessaires dans le cadre d'une formation en cours d'emploi et par l'expérience. Les dynamiteurs doivent également connaître les mesures de sécurité appropriées pour bien manipuler les explosifs et l'équipement requis pour la tâche.

Provenance de la main-d'œuvre

Les principales sources de main-d'oeuvre de ce groupe comprennent les personnes qui changent de profession et celles qui viennent du système d'enseignement traditionnel. Les militaires et les immigrants viennent s'ajouter à l'effectif.

Les membres de ce groupe sont en majeure partie des hommes, et la plupart travaillent en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, provinces où sont concentrés les secteurs miniers. De 1981 à 1986, il y a eu une baisse marquée du nombre de dynamiteurs de moins de 25 ans, accompagnée d'une augmentation à peu près semblable du nombre de ceux âgés de 25 à 54 ans. Une carrière moyenne dure de 20 à 25 ans, et l'on intègre généralement ces professions entre l'âge de 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Depuis la récession de 1982, les conditions du marché du travail dans ce groupe ont été mauvaises. Ces professions sont particulièrement sensibles aux conditions économiques touchant le secteur minier. Compte tenu des prévisions touchant le secteur minier et celui de la construction, les perspectives d'emploi prévoient une croissance inférieure à la moyenne de 1989 à 1995, avec environ 879 postes disponibles. Ces postes proviendront de personnes qui quittent le domaine à la suite de décès, de retraites ou de retours à la maison ou aux études.

La plupart des emplois disponibles le sont au printemps, en été et en automne; on note un léger ralentissement au cours de l'hiver.

Le travail à temps partiel est peu fréquent dans ce groupe, et les dynamiteurs travaillent habituellement par postes, selon un système de rotation.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	19 241 $	ou moins
Salaire moyen	31 995 $	
Décile supérieur	44 686 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Union internationale des opérateurs de
machines lourdes
pièce 105, 17704, 103e avenue
Edmonton, Alberta T5S 1J9
(403) 483-0421

Mouleurs, noyauteurs et couleurs de métaux 8137

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 697	-3.1	0.3	4 720
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	94	6	25	63	12	96	4
	1986	94	6	18	72	10	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (96)
- Métaux de première transformation (59)
- Fabrication de produits métalliques (19)
- Véhicules automobiles et pièces (8)

Industrie de la construction (1)

Industrie du commerce (1)
- Commerce de gros (1)

Mouleurs, noyauteurs et couleurs de métaux 8137

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les mouleurs à l'établi, les conducteurs de machines à couler sous pression, les mouleurs au sol et les couleurs de métal. Traditionnellement, un mouleur travaillant à la main construisait un moule autour d'un modèle, en utilisant un mélange spécialement traité de sable, d'argile, d'eau et de divers produits chimiques. Le mouleur pressait et comprimait le mélange autour du modèle avec divers outils manuels. Toutefois, depuis ce temps, le processus de coulage du métal est devenu compliqué et s'est raffiné de façon considérable. Mentionnons entre autres les techniques de cire perdue et de mousse perdue qui permettent d'élaborer des formes très complexes. Grâce aux progrès de la technologie moderne, la construction rapide et précise de moules peut maintenant se faire au moyen de machines à mouler commandées électroniquement.

De nos jours, les mouleurs travaillent dans des fonderies modernisées, propres, bien éclairées et bien aérées. On exige habituellement le port de matériel de sécurité et de vêtements protecteurs dans l'atelier. L'évolution de la technologie exige des mouleurs qu'ils sachent régler, utiliser et entretenir des machines modernes et qu'ils participent au processus d'inspection, en plus de maîtriser les techniques traditionnelles.

Études et compétences

En général, les mouleurs acquièrent et développent leur technique en cours d'emploi. Cependant, on exige normalement d'un candidat qu'il ait complété au moins sa dixième année. Ceux qui œuvrent dans ces professions doivent aimer travailler avec les objets et la machinerie, être soucieux des détails et prendre plaisir dans le travail artisanal. On exige des candidats une force physique moyenne, la capacité de rester debout pour un temps et une bonne coordination de la main et de l'œil.

Les mouleurs peuvent être promus à des postes de surveillant, de contrôleur de moulages ou de chef d'équipe. Avec une formation un peu plus poussée et de l'expérience, les mouleurs les plus compétents peuvent devenir directeur ou technicien de laboratoire.

Provenance de la main-d'œuvre

À part des diplômés du secondaire, les diplômés en génie industriel au niveau collégial constituent la principale source de main-d'œuvre pour ces professions.

Ce groupe est encore dominé par les hommes, et la répartition parmi les groupes d'âge est semblable à celle de la moyenne pour toutes les professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970, l'utilisation de méthodes automatisées et de matériaux plus solides a permis de fabriquer des moules plus durables, et a provoqué un recul de la demande de main-d'œuvre dans ce groupe. Au cours des six prochaines années, on prévoit que 4 700 débouchés seront disponibles, surtout des postes de remplacement.

La plupart des postes dans ce groupe professionnel sont à plein temps, et l'emploi est stable tout au long de l'année. Toutefois, l'emploi peut être quelque peu sensible à la conjoncture économique, surtout dans le secteur des produits métalliques.

Ce groupe professionnel ne comprend pas les personnes qui fabriquent des moules de plastique, un domaine qui a connu une forte croissance au cours des dernières années et qui continuera sans doute de croître au cours des prochaines années.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	15 367 $	ou moins
Salaire moyen	27 083 $	
Décile supérieur	40 568 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Boulangers, pâtissiers, confiseurs et travailleurs assimilés 8213

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	35 780	3,7	3,1	19 406
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	63	37	33	57	10	81	19
	1986	58	42	29	60	11	76	24
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (57)
- Aliments et boissons (56)

Industrie du commerce (27)
- Commerce de détail (25)
- Commerce de gros (2)

Industrie des services (16)
- Hébergement et restauration (14)

Boulangers, pâtissiers, confiseurs et travailleurs assimilés 8213

Cadre de travail

Dans ce groupe professionnel, on compte les personnes qui s'occupent de la fabrication de produits de pâtisserie et de confiserie, y compris les pains, les gâteaux et les pâtisseries. Les boulangers doivent connaître les méthodes visant la production hygiénique de produits de boulangerie. Ainsi, ils doivent connaître, entre autres, les règles de propreté personnelle, de propreté de l'équipement et de stérilisation, ainsi que les bonnes méthodes de réfrigération et d'entreposage des ingrédients crus et des produits boulangés. Dans les grandes boulangeries, on a rationalisé l'exploitation afin d'employer des machines, chaque employé effectuant des tâches précises. Dans les boulangeries de taille moyenne, certaines tâches sont effectuées à la main plutôt qu'à la machine. Dans les petites boulangeries, le boulanger exécute toutes les tâches.

Études et compétences

La meilleure formation en vue de l'exercice de ces professions s'acquiert par la voie d'un programme d'apprentissage ou par une formation en cours d'emploi dans une boulangerie de moyenne ou petite taille.

La formation minimale requise pour intégrer ce groupe professionnel est la neuvième année ou l'équivalent. De plus en plus, l'industrie recherche des personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou possédant une formation collégiale ainsi qu'une compréhension des mathématiques, de la biologie et de la chimie.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des membres de ce groupe ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires. Bien que la majorité des travailleurs soient des hommes, la proportion de boulangères a augmenté au cours des dernières années, et la répartition de l'effectif selon le sexe est semblable à celle de l'effectif des autres professions.

Dans ces professions, on emploie une proportion élevée de jeunes, peut-être du fait que les employeurs n'exigent pas des candidats qu'ils détiennent un diplôme d'études secondaires.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les perfectionnements technologiques touchant les techniques de production et de mécanisation ont fait en sorte qu'une semaine de cinq jours est maintenant la norme dans l'industrie.

En général, l'emploi est constant au cours de l'année, et il y a peu de variations saisonnières. Il se peut que les employés de grandes boulangeries soient appelés à travailler la nuit.

Au cours des années 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe a dépassé la moyenne globale, et l'on prévoit le maintien d'une forte croissance jusqu'en 1995. Entre 1989 et 1995, environ 19 000 débouchés seront offerts dans tout le pays.

Salaires

La plupart des travailleurs dans une boulangerie sont payés à l'heure, mais les contremaîtres, les surveillants et les directeurs reçoivent en général un salaire.

Les salaires dépendent du lieu d'emploi, du type d'emploi et de la productivité du travailleur. En général, les boulangeries situées dans les grandes villes versent des salaires plus élevés que celles situées dans des petites agglomérations.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	8 601 $	ou moins
Salaire moyen	18 374 $	
Décile supérieur	29 898 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Ajusteurs-outilleurs 8311

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	14 852	2,2	2,7	9 213
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	19	63	18	97	3
	1986	97	3	16	67	17	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (93)
- Fabrication de produits métalliques (44)
- Véhicules automobiles et pièces (22)
- Fabrication de machines (6)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de gros (2)

Industrie des services (2)
- Divers (1)

Ajusteurs-outilleurs 8311

Cadre de travail

Les ajusteurs-outilleurs fabriquent et réparent les outils tranchants, les matrices et les montages qui sont utilisés pour former les métaux, les plastiques et autres matériaux. À partir des dessins techniques et des spécifications, ils calculent les dimensions et les tolérances requises, puis règlent et conduisent les machines-outils. Ils doivent usiner les pièces selon des tolérances précises, appliquer des traitements thermiques, assembler les produits et en faire l'essai. Dans plusieurs ateliers, les ajusteurs-outilleurs peuvent se spécialiser dans une ou plusieurs discipline. Ils doivent de plus en plus utiliser des machines à contrôle numérique ou des machines commandées par ordinateur.

Les ajusteurs-outilleurs travaillent à l'intérieur, dans un milieu où ils sont souvent exposés au bruit et à des dangers qui nécessitent l'utilisation d'équipement de sécurité. Ils peuvent être appelés à soulever des objets, à les transporter et à se tenir debout pendant d'assez longues périodes. Le travail par postes est courant.

Études et compétences

Des programmes d'apprentissage pour les ajusteurs-outilleurs sont offerts en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Les cours s'échelonnent sur une période de quatre ans (cinq ans en Colombie-Britannique). Pour s'y inscrire, il faut avoir complété une dixième année, bien que la plupart des employeurs exigent une douzième année. Peuvent aussi accéder à ces professions les personnes qui ont acquis une formation de machiniste ainsi qu'une vaste expérience de l'ajustage mécanique, puis qui ont suivi des cours de perfectionnement offerts par un collège communautaire, un cégep ou un institut technique.

Provenance de la main-d'oeuvre

L'effectif de ce groupe professionnel compte surtout des hommes. On incite cependant les femmes à envisager d'y faire carrière, compte tenu des perspectives d'emploi favorables et de la possibilité d'obtenir un bon salaire. La répartition par tranches d'âge indique qu'il y a, dans ce groupe, moins de jeunes travailleurs et davantage de travailleurs plus âgés que dans les autres groupes, ce qui s'explique en partie par la nécessité d'acquérir une expérience en usinage avant de devenir ajusteur-outilleur. Les jeunes qui intègrent ce groupe professionnel ont entre 17 et 22 ans; cependant, bon nombre de candidats plus âgés y accèdent également. Il est courant que les ajusteurs-outilleurs continuent d'exercer leur profession jusqu'à la retraite. Au cours des dernières années, l'immigration a fourni un nombre important de candidats qualifiés, quoique le contingent le plus important soit provenu des établissements de formation.

En 1986, 93 p. 100 des ajusteurs-outilleurs travaillaient à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les perspectives pour les ajusteurs-outilleurs sont excellentes, et l'on s'attend à ce que la croissance de l'emploi dépasse nettement la moyenne globale. Les ajusteurs-outilleurs travaillent en grande majorité dans le secteur de la fabrication, surtout dans la fabrication de produits métalliques, de véhicules automobiles et de pièces. Au début des années 1990, on s'attend à ce que ces industries se modernisent et prennent de l'expansion, ce qui se traduira par une augmentation de la demande pour des techniciens ayant des compétences à jour. Bien que l'on s'attende à une croissance globale des niveaux d'emploi dans ce groupe, d'autres débouchés seront offerts après que certains employés prennent leur retraite ou changent de carrière.

L'emploi des ajusteurs-outilleurs est stable pendant toute l'année; cependant, le grand nombre d'emplois dans le secteur manufacturier rend ce groupe professionnel quelque peu sensible à la conjoncture économique.

La majorité des postes d'ajusteur-outilleur se retrouvent au Canada central.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 820 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 996 $**	
Décile supérieur	**45 555 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Canadian Tooling Manufacturers Association
1425, rue Bishop, pièces 8 et 9
Cambridge, Ontario N1R 6J9
(519) 622-4302

Machinistes et régleurs de machines-outils 8313

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	50 645	1,2	2,2	29 188
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	25	63	12	97	3
	1986	97	3	16	72	12	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (81)
- Fabrication de produits métalliques (32)
- Fabrication de machines (13)
- Véhicules automobiles et pièces (6)

Transport, communications et services publics (7)
- Transports ferroviaires (5)

Industrie du commerce (4)
- Commerce de gros (4)

Machinistes et régleurs de machines-outils 8313

Cadre de travail

Les machinistes manœuvrent des machines à métaux selon les instructions données par les ingénieurs et les techniciens-concepteurs d'appareils mécaniques. Ils montent les machines à métaux (tours, perceuses, fraiseuses), lisent et interprètent les spécifications et les bleus, calculent les dimensions et les tolérances, et dessinent et marquent les pièces pour l'ajustage. Certains machinistes se spécialisent selon le type d'équipement ou de matériaux.

Les machinistes travaillent à l'intérieur, généralement dans des endroits bruyants, malpropres et parfois dangereux. Ils sont souvent appelés à soulever et à transporter des objets, et se tiennent debout pour accomplir la majeure partie de leur travail. Une semaine normale de travail compte de 35 à 40 heures, réparties sur cinq jours, mais les machinistes font souvent des heures supplémentaires et le travail par postes n'est pas rare.

Études et compétences

La réussite d'un programme d'apprentissage est obligatoire dans toutes les provinces, sauf au Québec, où les machinistes suivent habituellement un cours de formation professionnelle offert par les services d'enseignement aux adultes. La période d'apprentissage est normalement de quatre ans. Au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta, les étudiants doivent avoir complété la neuvième année pour s'inscrire au programme, alors qu'une dixième année est nécessaire dans toutes les autres provinces.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des emplois de machiniste sont comblés par des hommes. En 1986, la proportion de machinistes âgés de 15 à 24 ans était inférieure à la moyenne pour l'ensemble des professions, conséquence des débouchés limités dans ce domaine au cours de la récession de 1981. La plupart des machinistes sont âgés de 17 à 25 ans lorsqu'ils commencent à pratiquer ce métier, plusieurs ayant déjà acquis une autre expérience de travail, et ils s'y consacrent généralement durant presque toute leur vie professionnelle. Ces dernières années, les immigrants ont été une source majeure de machinistes formés. En 1986, 93 p. 100 des machinistes occupaient un emploi à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit qu'au cours de la période 1989 à 1995, l'emploi dans ce groupe professionnel augmentera à un rythme supérieur au taux moyen de croissance de l'ensemble des professions. La majorité des machinistes travaillent dans les secteurs de la fabrication, mais on en trouve également dans le transport et le commerce, principalement dans des postes de services et d'entretien. On prévoit, pour le début des années 1990, des investissements considérables dans le secteur de la fabrication, ce qui aura pour effet de stimuler la demande pour des compétences plus élevées en mécanique, tout spécialement celles qui ont trait à la manipulation de machines commandées par ordinateur.

La nécessité de remplacer les personnes qui quittent le domaine fournira d'autres débouchés, dans une proportion que l'on prévoit légèrement inférieure à la moyenne pour l'ensemble des professions. L'emploi pour les machinistes est peu touché par les variations saisonnières. Il arrive que les ralentissements économiques réduisent les débouchés, mais ceux-ci ne se font habituellement sentir que pour une courte période de temps.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	15 078 $	ou moins
Salaire moyen	26 704 $	
Décile supérieur	39 085 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage des métaux 8316

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	2 594	2.4	1.9	1 430
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	86	14	13	70	17	96	4
	1986	74	26	13	73	14	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (93)
- Véhicules automobiles et pièces (50)
- Fabrication de produits métalliques (21)
- Fabrication de machines (7)

Industrie du commerce (4)
- Commerce de gros (4)

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage des métaux 8316

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les vérificateurs de pièces d'automobile, les outilleurs-inspecteurs, les c...yeurs d'engrenage et les vérificateurs de construction mécanique. La diversité du travail reflète soit la nature du produit usiné, soit le type d'opérations effectuées. Les vérificateurs de l'usinage des métaux font l'essai et l'inspection des produits usinés et, souvent, des machineries ou de l'outillage utilisés pour les fabriquer. Ils doivent être familiers avec divers outils, instruments et techniques d'essai et de mesure, dont les micromètres, les compas, les tampons-jauges, les fils gradués pour mesurer les engrenages, et les calibres à vernier.

Dans bon nombre d'entreprises, l'éventail des tâches qui relèvent du vérificateur diminue peu à peu au fil des ans, à cause de l'utilisation de plus en plus répandue de dispositifs automatisés de détection et de mesure, et de machines dotées de dispositifs d'auto-diagnostic. Certaines industries, comme celle de l'automobile, réorientent les responsabilités de façon à ce que les ouvriers à la production aient à effectuer diverses tâches d'inspection et d'essais, ce qui réduit la demande pour les vérificateurs à plein temps. Cette restructuration s'effectue à des rythmes différents selon l'industrie; les répercussions sur l'emploi seront graduelles, mais elles entraîneront l'élimination complète de la demande pour les vérificateurs de l'usinage des métaux.

Les vérificateurs de l'usinage des métaux se retrouvent presque exclusivement dans les secteurs de la fabrication, le plus souvent à l'emploi des grandes entreprises et des entreprises qui fabriquent en grandes quantités, plutôt que des petites entreprises ou des entreprises qui offrent à la clientèle un service sur mesure. Le travail se fait à l'intérieur et n'exige que des efforts physiques modérés. La semaine normale de travail est d'une durée de 35 à 40 heures; le travail par postes n'est pas inhabituel.

Études et compétences

L'aptitude à lire et à interpréter les dessins industriels et les spécifications, l'acuité visuelle et le souci du détail sont des qualités requises pour pouvoir exercer ces professions. Aucune scolarité particulière n'est nécessaire pour intégrer ce groupe professionnel, mais les employeurs exigent habituellement que le candidat ait complété une dixième année.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les employés accèdent normalement à ces postes suite à une promotion au sein de l'entreprise, après avoir acquis une bonne connaissance approfondie des produits usinés et des procédés de fabrication. Les chances d'avancement dans ce domaine sont limitées, à moins de poursuivre des études plus avancées ou d'acquérir une formation plus poussée ou une expérience plus vaste. Les essais et les inspections qui nécessitent l'utilisation de techniques et d'équipement perfectionnés sont le plus souvent effectués par des techniciens, des techniciens-spécialistes, des concepteurs ou même des ingénieurs, plutôt que par des vérificateurs.

En 1986, le quart des vérificateurs de l'usinage des métaux étaient des femmes. Par rapport à la moyenne des toutes les autres professions, la main-d'oeuvre de ce groupe professionnel comptait moins de travailleurs âgés de 15 à 24 ans et un peu plus de travailleurs âgés de 55 ans et plus. Cette situation reflète un cheminement de carrière menant de l'usinage des métaux à la vérification, grâce à l'acquisition de compétences et d'une certaine expérience. En 1986, 90 p. 100 des vérificateurs oeuvrant dans ce groupe professionnel travaillaient à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours de la période de 1989 à 1995, on s'attend à ce que l'emploi dans ce groupe augmente à un rythme supérieur à la moyenne pour l'ensemble des professions. Ces prévisions tiennent compte des perspectives pour les secteurs manufacturiers, particulièrement la production de véhicules automobiles et de pièces et la fabrication de métaux, qui fournissent de nombreux emplois pour ce groupe. En revanche, les progrès technologiques et les changements organisationnels pourraient limiter la croissance de l'emploi en raison de l'augmentation de la productivité. On s'attend à ce que la plupart des postes disponibles soient des postes laissés vacants par les travailleurs qui prennent leur retraite ou qui quittent le métier.

L'emploi pour les vérificateurs de l'usinage des métaux connaît des fluctuations saisonnières; en outre, tout ralentissement de l'activité économique (surtout celle touchant la production de véhicules automobiles) risque de se traduire par un taux de chômage plus élevé dans ce groupe.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	18 181 $	ou moins
Salaire moyen	27 469 $	
Décile supérieur	41 770 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Tôliers 8333

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	21 366	-2,0	0,1	14 551
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	94	6	27	63	10	95	5
	1986	94	6	17	73	10	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (54)
- Fabrication de produits métalliques (25)
- Véhicules automobiles et pièces (7)
- Métaux de première transformation (5)

Industrie de la construction (36)

Industrie du commerce (3)
- Commerce de gros (3)

Tôliers 8333

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les travailleurs qui fabriquent des produits en tôle. La majorité des tôliers travaillent dans les industries de fabrication et fabriquent notamment de gros appareils ménagers, des systèmes de climatisation et des véhicules automobiles. Près du tiers d'entre eux se spécialisent dans le secteur de la construction et fabriquent notamment des conduits, des cloisons métalliques et des lambris extérieurs, des montages pour cuisines et des gouttières. Leur travail s'effectue surtout dans des ateliers, où on procède à l'assemblage des pièces de tôle avant l'installation.

Les tôliers sont appelés à exécuter diverses fonctions, notamment dessiner des modèles; mesurer et tracer des gabarits; et couper, façonner et fixer des feuilles de métal (cuivre, acier et aluminium). Pour ce faire, ils peuvent utiliser des outils manuels ou des machines telles les freins, les cisailles et les laminoirs.

Les tôliers oeuvrant sur les chantiers de construction travaillent souvent à l'étroit, dans des positions difficiles et parfois même à haute altitude. En général, le travail de fabrication ou le travail d'atelier se fait à l'intérieur, tout comme la majeure partie des activités d'installation sur les chantiers de construction. Cependant, le travail sur les toits se fait à l'extérieur.

Les tôliers travaillent souvent pour des entrepreneurs spécialisés, selon des horaires réguliers. Plusieurs sont membres de syndicats de la construction et travaillent sur un projet à la fois, le travail étant attribué par un centre d'embauche syndical.

Études et compétences

L'apprentissage constitue la voie principale d'entrée dans ce groupe professionnel. Toutes les provinces offrent des programmes d'apprentissage, dont la durée varie de trois ans au Québec à cinq ans en Ontario. À Terre-Neuve, les étudiants peuvent s'inscrire à ces cours après avoir terminé la neuvième année; les autres provinces, à l'exception du Québec et de l'Alberta, où aucun tel critère d'admission n'existe, exigent toutefois une dixième année. Les programmes de formation touchés par le Programme des normes interprovinciales sont reconnus dans toutes les provinces. L'accréditation est obligatoire au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Les personnes qui songent à intégrer ces professions doivent avoir des aptitudes en mécanique et être en bonne santé.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les membres de ce groupe professionnel sont en grande majorité des hommes, bien qu'en 1986, 6 p. 100 des titulaires étaient des femmes. La répartition par tranches d'âge de l'effectif est semblable à celle de la moyenne de toutes les professions; cependant, la proportion de travailleurs plus jeunes (de 15 à 24 ans) a diminué, passant de 27 p. 100 à 17 p. 100 en 1986, à la suite de la baisse du nombre d'apprentis formés au cours de la récession. Depuis 1986, le nombre d'apprentis a de nouveau augmenté; par ailleurs, au cours des dernières années, l'âge des nouveaux tôliers a varié de 17 à 23 ans. L'immigration constitue une source peu importante de travailleurs d'expérience dans ce domaine.

Environ 94 p. 100 des tôliers travaillaient à plein temps en 1986.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le nombre d'emplois dans ce groupe a chuté lors de la récession de 1981 à 1982, puis a augmenté jusqu'en 1986, sans toutefois reprendre tout le terrain perdu. En 1986, 36 p. 100 des tôliers travaillaient dans le secteur de la construction et 54 p. 100 dans celui de la fabrication, où ils fabriquaient surtout des articles destinés à être posés dans les immeubles et d'autres structures, et ce, bien qu'une partie de la production soit nécessaire au montage des véhicules automobiles et d'autres biens.

La croissance prévue de l'emploi devrait dépasser les prévisions qui figurent au tableau ci-contre. Sur les chantiers de construction, la croissance de l'emploi devrait être supérieure à la moyenne entre 1989 et 1995. Dans les ateliers, on verra sans doute une augmentation semblable. Cependant, le nombre d'emplois dans les secteurs non reliés à la construction demeurera environ le même qu'en 1989. Si l'on tient compte de la demande associée au remplacement des personnes qui prennent leur retraite ou qui quittent le domaine pour diverses autres raisons, les perspectives d'emploi semblent bonnes, surtout en Ontario et au Québec, où l'on s'attend à une forte croissance dans le secteur industriel et dans celui de la construction. D'ici le milieu des années 1990 et même au-delà, la construction reliée dans le domaine des ressources contribuera sans doute à stimuler la demande dans les autres régions.

L'emploi pour les tôliers est sensible aux fluctuations du marché, surtout lorsqu'elles touchent les secteurs de la construction et de l'usinage des métaux. L'emploi est également sensible aux variations saisonnières, le taux d'emploi atteignant un sommet durant la période chaude.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 861 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 165 $**	
Décile supérieur	**39 417 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Soudeurs 8335

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	81 720	-1,4	0,4	58 162
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	96	4	24	68	8	96	4
	1986	95	5	15	76	9	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (58)
- Fabrication de produits métalliques (16)
- Fabrication de machines (10)
- Véhicules automobiles et pièces (10)

Industrie des services (15)
- Divers (14)

Industrie de la construction (9)

Soudeurs 8335

Cadre de travail

La soudure consiste à assembler et à couper des métaux à l'aide d'appareils de soudure. Il existe de nombreuses spécialités dans ce domaine, selon le genre d'équipement et de techniques utilisés, la nature du produit fini et le degré de compétence requis. La soudure à l'arc, au gaz, au gaz et à l'arc, à l'arc immergé, ainsi que la soudure par résistance et la soudure de récipients pour fluides sous pression sont quelques-unes de ces spécialités, de même que la soudure de montage. En général, les soudeurs doivent connaître plusieurs techniques de soudage, même s'ils n'en utilisent qu'une ou deux.

Les soudeurs de construction travaillent surtout à l'extérieur, sur les chantiers de construction, alors que les soudeurs à la chaîne de production, qui participent au processus de fabrication, travaillent à l'intérieur, dans un atelier ou une usine. Le métier de soudeur peut être exigeant physiquement. Le soudeur doit souvent soulever et transporter des objets lourds et se tenir debout ou accroupi pendant de longues périodes. Il peut aussi être exposé à de très hautes températures, au bruit, à des vapeurs et à de la poussière. La semaine normale de travail est de 35 à 40 heures réparties sur cinq jours; le travail par postes n'est pas rare dans ces professions.

Études et compétences

L'accréditation provinciale est obligatoire pour les soudeurs de récipients pour fluides sous pression, mais pour la plupart des autres spécialités, elle est souhaitable sans être obligatoire. Le métier s'apprend habituellement dans le cadre d'un programme d'apprentissage ou de formation en cours d'emploi. Les critères d'accréditation varient d'une province à l'autre, mais le soudeur qui réussit l'examen d'admission peut obtenir un sceau interprovincial qui lui permettra de faire valoir ses compétences dans d'autres provinces ou territoires. Dans la plupart des cas, les candidats doivent avoir complété au moins une dixième année pour pouvoir suivre le programme d'apprentissage; dans d'autres cas, comme celui des soudeurs-monteurs, qui sont appelés à lire des bleus et à tracer des plans, les employeurs exigent souvent un niveau de scolarité plus élevé. Le soudeur compétent peut accéder à un poste de vérificateur ou de surveillant, après avoir acquis de l'expérience dans le métier. Parfois, les soudeurs chevronnés lancent leur propre entreprise de soudage et de fabrication de métaux.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel proviennent d'une école professionnelle ou ont suivi un programme d'apprentissage. De plus, l'immigration a été une autre source importante et régulière de main-d'oeuvre dans ces professions.

En 1986, les hommes comptaient pour 95 p. 100 de l'effectif soudeurs, et ce, bien que l'on y retrouve de plus en plus de femmes. La répartition par tranches d'âge révèle qu'il y a relativement moins de jeunes et de travailleurs plus âgés dans ce groupe, comparativement à l'ensemble des professions. Les travailleurs commencent habituellement à exercer leur métier entre l'âge de 17 et 24 ans. Selon le recensement de 1986, 89 p. 100 des soudeurs travaillent à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

En 1986, 58 p. 100 des soudeurs travaillaient dans le secteur manufacturier, 15 p. 100 dans le secteur des services et 9 p. 100 dans la construction.

Si l'on tient compte des projections pour ces industries, les perspectives de croissance de l'emploi pour la période de 1989 à 1995 s'annoncent modestes pour les soudeurs. Les changements technologiques risquent de freiner la croissance de l'emploi dans ces professions; l'automatisation et l'utilisation accrue de robots dans les usines de fabrication réduiront le nombre d'opérateurs de machines à souder, et l'augmentation du nombre de machines à découper programmables ralentira la croissance de l'emploi pour les oxycoupeurs qui travaillent à la main. Les innovations ont limité la croissance de l'emploi pour les soudeurs moins compétents, mais les perspectives d'emploi pour les soudeurs manuels très qualifiés sont meilleures.

Les débouchés qui s'offriront aux soudeurs viseront principalement à combler les postes laissés vacants par les travailleurs qui quittent leur emploi ou changent de carrière. Les soudeurs quittant le marché du travail seront moins nombreux. Comme plusieurs des emplois dans ce domaine se rapportent à des projets, ceux qui intègrent ce groupe professionnel auront des occasions de trouver un emploi, même si les perspectives sont meilleures pour les soudeurs qui sont accrédités et spécialisés.

La plupart des postes de soudeur sont à plein temps. Les soudeurs peuvent faire l'objet de mises à pied saisonnières dans le secteur de la construction ou pendant le réusinage des chaînes de production. L'emploi des soudeurs spécialisés peut être irrégulier, étant donné que leurs services sont le plus souvent requis pour des révisions périodiques ou occasionnelles de l'équipement. Les emplois dans ce groupe sont sensibles aux fluctuations la conjoncture économique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 990 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 208 $**	
Décile supérieur	**39 768 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du façonnage et du formage des métaux, à l'exception de l'usinage 8336

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 543	-4.7	0.5	1 099
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

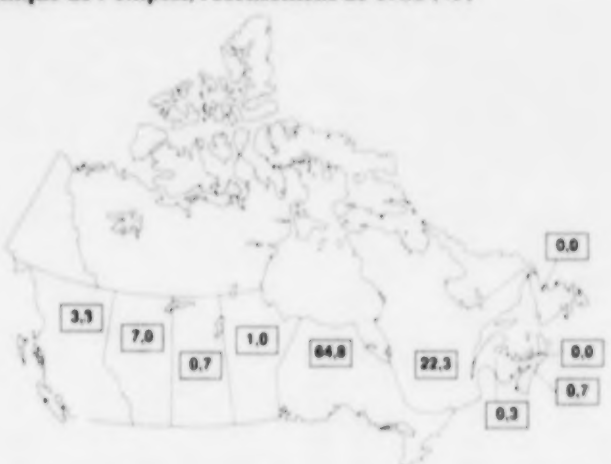

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	88	12	19	63	18	97	3
	1986	81	19	14	68	18	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (84)
- Fabrication de produits métalliques (51)
- Métaux de première transformation (11)
- Véhicules automobiles et pièces (8)

Industrie des services (8)
- Services aux entreprises (4)
- Divers (3)

Transport, communications et services publics (4)
- Énergie électrique (2)

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du façonnage et du formage des métaux, à l'exception de l'usinage 8336

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend une grande variété de vérificateurs et d'inspecteurs, qu'il s'agisse de vérificateurs en soudure ou de vérificateurs de boîtes de conserves. Ils sont habituellement à l'emploi d'usines de fabrication, et sont chargés de l'essai et de la vérification de pièces métalliques, façonnées et modelées par des techniques autres que l'ajustage (p. ex., le soudage, le refoulage, le forgeage et l'emboutissage). Chaque type de procédé de façonnage exige de l'inspecteur une expérience et des connaissances pertinentes. Les inspecteurs de produits finis qui assemblent des pièces métalliques (automobiles, remorques, matériel électronique, produits électriques, machinerie, etc.) sont classifiés dans les groupes professionnels 8526 et 8536, et les inspecteurs de produits métalliques usinés et de coulage des métaux, dans les groupes 8316 et 8396.

Les vérificateurs en soudure forment la plus grande partie de l'effectif de ce groupe. Les méthodes qu'ils utilisent comprennent l'inspection à l'œil nu et l'usage d'instruments de mesure de précision, de fluorescents pénétrants, d'appareils à rayons X et d'appareils d'essayage à ondes supersoniques et magnétiques.

Études et compétences

Les exigences scolaires relatives à ce groupe professionnel varient d'une formation régulière spécialisée, dans le cas de personnes exerçant des fonctions de vérification de niveau supérieur, à la dixième année, dans le cas de celles exerçant des fonctions de niveau inférieur. Par exemple, les vérificateurs en soudure doivent posséder une formation et de l'expérience qui leur permettent de connaître les différents genres d'outillages et de techniques de soudure ainsi que les propriétés des différents métaux à assembler et à couper. Dans certains cas, ils doivent être au courant des règlements régissant la qualité des soudures. À l'inverse, le travailleur qui décèle et enlève les charbures sur les arêtes coupées de pièces métalliques n'a pas vraiment besoin d'une formation poussée. L'accès à des postes d'inspecteur passe normalement par des promotions au sein d'une entreprise, en général après que l'employé ait acquis une grande expérience et démontré qu'il connaît bien les produits fabriqués et les procédés utilisés. Les possibilités d'avancement dans ces professions sont limitées.

Provenance de la main-d'œuvre

Selon le recensement de 1986, bien que la majorité des membres de ce groupe professionnel soient des hommes, le nombre de femmes y a rapidement augmenté, atteignant 19 p. 100 de l'effectif. Ce groupe professionnel comprend davantage de travailleurs âgés et moins de jeunes travailleurs que la moyenne de l'ensemble des professions, conséquence du cheminement normal dans cette carrière, où les jeunes travailleurs doivent acquérir des compétences dans le façonnage des métaux avant d'être promus au poste d'inspecteur. En 1986, 9 p. 100 des travailleurs occupaient un poste à temps partiel.

Conjoncture et perspectives d'emploi

En 1986, la majorité des vérificateurs de formage des métaux étaient à l'emploi du secteur de la fabrication de produits métalliques, de métaux primaires, de véhicules et de pièces de véhicules. Un autre 8 p. 100 étaient à l'emploi du secteur des services, principalement dans le soutien des opérations de fabrication.

On prévoit peu de changements dans les niveaux d'emploi au cours de la période de 1989 à 1995. Cependant, les retraites et les changements de carrière se traduiront par de nouveaux débouchés. Le nombre relativement élevé de travailleurs âgés dans ce groupe professionnel laisse supposer qu'il y aura un taux supérieur à la moyenne de retraites dans les années à venir.

L'emploi dans ce groupe professionnel est sujet à de légères fluctuations saisonnières, les postes étant moins nombreux durant l'hiver, et il est sensible aux fluctuations de l'activité économique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	16 485 $	ou moins
Salaire moyen	28 420 $	
Décile supérieur	39 812 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique 8337

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	2 884	-5.1	-1.6	1 187
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	18	70	12	93	7
	1986	98	2	7	77	16	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (52)
- Fabrication de produits métalliques (29)
- Construction et réparation de navires (5)
- Métaux de première transformation (4)

Industrie de la construction (17)

Transport, communications et services publics (16)
- Transports ferroviaires (9)
- Énergie électrique (6)

Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique 8337

Cadre de travail

Les chaudronniers fabriquent, assemblent et réparent les chaudières, les cuves, les récipients pour fluides sous pression et les autres structures de métal lourd utilisés dans nombre d'industries, telles l'industrie chimique et pétrochimique, les moulins à pulpe, les raffineries de gaz et de pétrole et la construction navale. Ils fabriquent, en usine ou en atelier, des pièces de chaudières et de cuves, pour ensuite installer ou assembler les produits finis sur les chantiers. Dans leur travail, les chaudronniers interprètent des plans détaillés et prennent des mesures touchant les plaques de métal et les tubes, à l'aide d'un large éventail de machines à métaux, d'appareils de soudure et autres outils manuels et mécaniques.

Les chaudronniers travaillent souvent à l'étroit, dans des positions inconfortables, et ils sont exposés à des vapeurs chimiques, à l'humidité et à un bruit intense. Lorsqu'ils effectuent des tâches dans des chaudières et autres réservoirs, les chaudronniers travaillent souvent à des hauteurs élevées. Ils portent habituellement des vêtements et autres équipements de sécurité.

Études et compétences

L'apprentissage est la façon recommandée d'intégrer ce groupe professionnel. Des programmes d'apprentissage dans ce domaine, pour la plupart d'une durée de trois ans, sont offerts dans toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario, où les programmes s'échelonnent habituellement sur une période de quatre ans. Au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan, on exige des candidats qu'ils aient terminé leur neuvième année. Dans toutes les autres provinces, à l'exception du Québec et de l'Alberta, qui n'ont aucune exigence précise, les candidats doivent avoir complété la dixième année. En vertu du Programme des normes interprovinciales, la formation reçue dans toute province est reconnue partout au Canada. Au Québec, les chaudronniers doivent être des ouvriers qualifiés.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les hommes représentent 98 p. 100 des membres de ce groupe professionnel, mais on incite les femmes à l'intégrer car les perspectives d'emploi y sont bonnes et les salaires élevés. Dans ces professions, la proportion d'ouvriers plus âgés est légèrement plus élevée que dans l'ensemble des professions. Les débutants sont habituellement âgés de 19 à 24 ans. Bien qu'un certain nombre de chaudronniers pratiquent leur métier durant toute leur vie professionnelle, plusieurs autres optent plutôt pour une profession différente bien avant l'âge de la retraite. Par les années passées, les immigrants ont constitué une source régulière de main-d'oeuvre qualifiée, bien que les programmes d'apprentissage demeurent la source principale de nouveaux ouvriers. En 1986, quelque 18 p. 100 des chaudronniers travaillaient à temps partiel; cette situation était due en partie à l'absence de travail à plein temps, du fait que certaines régions du pays étaient encore en récession économique.

Un grand nombre de chaudronniers sont syndiqués, surtout ceux œuvrant dans le domaine de la construction, où le travail est organisé par projet. Les chaudronniers qui sont à l'emploi d'une usine ou d'une fabrique travaillent habituellement de 35 à 40 heures par semaine. À l'occasion, ils font des heures supplémentaires.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit que la croissance de l'emploi dépassera les projections qui figurent au tableau de la page ci-contre. Dans le secteur de la construction, on prévoit une croissance supérieure à la moyenne; en effet, la construction industrielle devrait demeurer forte au Canada central au cours de la première tranche des années 1990, alors qu'à compter du milieu de cette décennie, de nouveaux investissements seront faits dans le secteur de l'extraction des ressources. En 1986, la construction à contrat fournissait 17 p. 100 des emplois, mais, parce que la plus grande partie du travail est effectué en atelier en vue de soutenir les activités de construction sur les chantiers, le maintien des niveaux élevés de travail sur les chantiers devrait signifier des niveaux de travail en atelier tout aussi élevés. Des débouchés seront également offerts en vue du remplacement d'ouvriers prenant leur retraite ou changeant de carrière. La proportion de chaudronniers qui, en 1986, étaient âgés de plus de 55 ans indique que le nombre de retraites à venir entre 1989 et 1995 sera plus élevé que celui pour l'ensemble des professions.

Le nombre de postes de chaudronnier diminue en période de ralentissement économique, les emplois dans le secteur de la construction étant les plus touchés. La possibilité de gagner des salaires élevés compense cette diminution de l'emploi.

L'emploi demeure stable durant toute l'année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**16 892 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**28 815 $**	
Décile supérieur	**42 301 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de véhicules automobiles

8513

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	49 560	7,4	2,1	36 454
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	84	16	22	71	7	96	4
	1986	80	20	16	77	7	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (97)
- Véhicules automobiles et pièces (89)
- Textiles (3)
- Caoutchouc et plastique (2)

Industrie du commerce (2)
- Commerce de détail (1)

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de véhicules automobiles 8513

Cadre de travail

Ce groupe professionnel compte les monteurs d'automobiles, les carrossiers de remorques, les monteurs de véhicules automobiles et les monteurs de châssis de roulottes.

Ils ont pour tâche de fabriquer et d'assembler des pièces et des composantes d'un véhicule automobile afin d'élaborer des sous-ensembles et des véhicules automobiles complets. Les fonctions comprennent l'installation, le boulonnage et le rivetage des pièces d'assemblage, de même que le montage des sous-ensembles tels les moteurs, les boîtes de vitesse, les panneaux de portières et les tableaux de bord.

Études et compétences

L'exercice de ces professions exige au minimum une douzième année et de bonnes aptitudes pour la lecture et les mathématiques. Une bonne compréhension des processus mécaniques constitue également un atout. Les aptitudes nécessaires à ce travail se développent en cours d'emploi.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionnel compte un nombre prépondérant d'hommes, mais le pourcentage de femmes est passé de 16 p. 100 en 1981 à 20 p. 100 en 1986. Les sources de main-d'oeuvre sont, notamment, le système scolaire, l'immigration et les personnes qui réintègrent le marché du travail.

Quatre-vingt-sept pour cent des membres de ce groupe travaillent en Ontario. La plupart des postes sont à plein temps, et peu d'emplois à temps partiel sont disponibles.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi a été exceptionnellement forte au cours de la dernière décennie, et l'on s'attend à une croissance supérieure à la moyenne pendant la période à l'étude. Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce qu'il y ait 36 000 débouchés, dont 30 000 serviront à remplacer les travailleurs qui décèdent, prennent leur retraite ou quittent la profession pour diverses autres raisons.

Étant donné que la plupart des emplois dans ce secteur se trouvent dans les industries de fabrication de véhicules automobiles, de remorques et de pièces, c'est l'évolution de ces industries qui influencera à l'avenir l'emploi. Un ralentissement général de l'économie aurait pour conséquence de diminuer la croissance prévue de l'emploi.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 727 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 373 $**	
Décile supérieur	**37 891 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage d'aéronefs 8515

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 442	0.6	3.1	5 302
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	90	10	31	58	11	98	2
	1986	89	11	13	72	15	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (94)
- Aéronefs et pièces (88)
- Produits électriques (1)
- Fabrication de machines (1)

Transport, communications et services publics (4)
- Transports aériens (3)

Industrie du commerce (1)

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage d'aéronefs 8515

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les monteurs-régleurs d'aviation, les installateurs de moteurs et d'hélices et les monteurs d'ailes. Leurs fonctions comprennent l'installation, le boulonnage, le rivetage et le réglage des pièces manufacturées et des assemblages. En général, les travailleurs spécialisés dans la fabrication d'aéronefs évoluent dans des usines propres. Ils sont aussi très habiles à manier les outils manuels et mécaniques spéciaux, les gabarits et autres outils et accessoires.

Études et compétences

Pour exercer ces professions, il faut au moins détenir un diplôme d'études secondaires. Une formation additionnelle est disponible, portant spécifiquement sur la fabrication et la réparation d'aéronefs ou sur la technologie de l'aéronautique, et ce, dans le cadre soit d'un programme de formation en cours d'emploi, soit d'un programme offert par un collège communautaire, un cégep ou une école de formation professionnelle.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les principales sources de nouveaux candidats sont les maisons d'enseignement secondaire et postsecondaire. Les immigrants et les militaires constituent une source moins importante.

Bien que ces professions comptent surtout des hommes, un nombre croissant de femmes les choisissent. La plupart des membres de ce groupe travaillent en Ontario et au Québec, où l'industrie de la fabrication d'aéronefs est concentrée.

Entre 1981 et 1986, la proportion des travailleurs de moins de 25 ans a chuté de façon importante (de 31 p. 100 à 13 p. 100). Une carrière type dure de 30 à 35 ans, et les candidats intègrent généralement ces professions entre 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

À court terme, les perspectives d'emploi sont bonnes pour les monteurs d'aéronefs, qui travaillent presque exclusivement dans l'industrie de la fabrication d'aéronefs et de pièces. La demande continue d'exportation et de services de transport aérien au pays stimulera l'activité industrielle à long terme.

Les prévisions actuelles indiquent que l'emploi dans ce secteur connaîtra une croissance rapide entre 1989 et 1995. Au cours de cette période, il y aura 5 300 débouchés, dont 4 000 seront des postes de remplacement et 1 300 de nouveaux emplois.

La conjoncture du marché du travail s'est améliorée au cours des dernières années, et est maintenant assez favorable. Par ailleurs, le taux de chômage des monteurs d'aéronefs est assez bas.

Le secteur de la fabrication d'aéronefs et de pièces est caractérisé par un taux d'emploi cyclique. En effet, ce sont souvent les contrats importants qui déterminent le taux de croissance de l'industrie. Presque tous les postes sont à plein temps, et le secteur n'est pas touché par les fluctuations saisonnières.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 023 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 982 $**	
Décile supérieur	**37 272 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électrique 8531

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	22 763	0.0	-1.1	9 544
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	54	46	25	65	10	95	5
	1986	57	43	17	72	11	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (91)
- Produits électriques (67)
- Fabrication de machines (9)
- Véhicules automobiles et pièces (4)

Industrie du commerce (4)
- Commerce de gros (3)
- Commerce de détail (1)

Industrie de la construction (2)

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électrique 8531

Cadre de travail

Ce groupe comprend les professionnels chargés d'assembler, d'essayer, de réparer et d'inspecter les appareils commerciaux, les appareils ménagers et industriels, le matériel et autres appareils électriques. Ces travailleurs trouvent de l'emploi auprès d'un grand nombre de fabricants de grande et de petite envergure dans le secteur de la fabrication d'appareils électriques. Les assembleurs montent des pièces fabriquées sur une chaîne de montage progressive ou sur des établis. Les inspecteurs de montage vérifient, en cours d'assemblage et après, les articles produits afin d'y déceler tout défaut visible et d'assurer que les connexions électriques et mécaniques soient correctes. Des réparateurs travaillant sur chaîne de montage effectuent des réparations mineures sur les articles rejetés.

Études et compétences

En général, il faut avoir complété des études secondaires pour effectuer ce type de travail. Les assembleurs dans ce groupe qui possèdent de une à cinq années d'expérience peuvent aspirer à des postes d'inspection, d'essai, de réparation ou de mise en place d'assemblages.

Provenance de la main-d'oeuvre

En général, tous les nouveaux assembleurs reçoivent une formation en cours d'emploi, ce qui permet à des personnes ayant peu d'expérience de travail d'intégrer ce groupe professionnel.

La proportion d'hommes dans ce domaine est passée de 54 p. 100 en 1981 à 57 p. 100 en 1986. La majorité des emplois se trouvent dans le secteur manufacturier et sont donc concentrés en Ontario et au Québec.

Dans l'ensemble, la répartition parmi les différents groupes d'âge est en général égale à la moyenne pour toutes les professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au début des années 1980, l'emploi dans ce groupe a connu une très forte croissance, mais a subi un net ralentissement au cours de la deuxième partie de la décennie. On s'attend à ce que le nombre d'emplois diminue entre 1989 et 1995. On s'attend également à ce qu'il y ait environ 9 500 débouchés pendant cette période, tous des postes de remplacement pour compenser les décès, les retraites et les départs pour diverses autres raisons.

Ce groupe compte surtout des postes à plein temps et n'est pas sujet aux variations saisonnières.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 258 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**20 500 $**	
Décile supérieur	**31 272 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Installateurs et réparateurs d'appareils électriques et de matériel connexe 8533

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	48 810	2,9	2,6	34 186
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

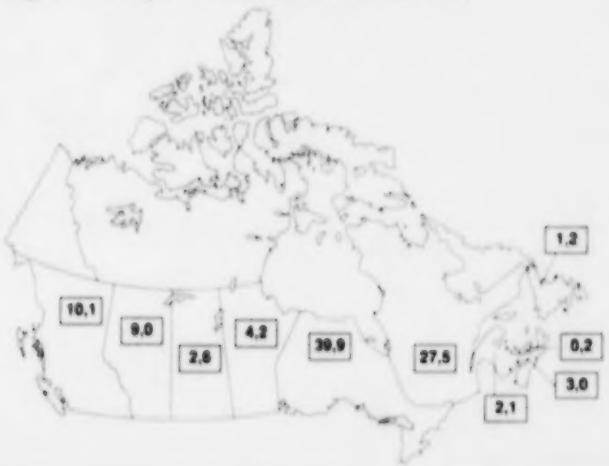

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	18	71	11	95	5
	1986	98	2	12	76	12	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (32)
- Produits électriques (5)
- Métaux de première transformation (4)
- Véhicules automobiles et pièces (4)

Industrie du commerce (20)
- Commerce de détail (14)
- Commerce de gros (6)

Industrie de la construction (18)

Installateurs et réparateurs d'appareils électriques et de matériel connexe 8533

Cadre de travail

Ce groupe comprend une vaste gamme d'emplois d'installation et de réparation d'appareils électriques et autres, notamment les électriciens d'aéronefs et de véhicules d'automobiles et les réparateurs d'installation de réfrigération et de gros appareils ménagers. Leurs principales fonctions consistent à installer, à entretenir, à réparer et à remettre en état les appareils électriques. Les électriciens doivent être rompus à l'utilisation d'une vaste gamme d'instruments de diagnostic, tels les ampèremètres, les voltmètres et les ohmmètres, et d'instruments de réparation, tels les pinces, les coupe-fils et les outils de sertissage et de soudage. Ils doivent souvent travailler à partir de dessins techniques, de schémas de câblage ou de plans. Ils peuvent être appelés à travailler aussi bien chez les clients que dans un atelier ou dans une usine. Ils doivent utiliser du matériel de sécurité dans des situations dangereuses.

Études et compétences

On considère que la meilleure façon de se préparer à l'exercice d'un emploi dans ce groupe professionnel consiste à suivre des cours dans une maison d'enseignement secondaire ou dans une école de métiers. Avant de devenir ouvrier, il faut suivre un programme d'apprentissage portant sur les principes de l'électricité, des montages et de la réparation électrique, ainsi que sur l'électronique. Ces programmes peuvent durer jusqu'à quatre ans, selon l'expérience acquise, les cours suivis et le type de matériel ou de produit entretenu.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce sont les diplômés de maisons d'enseignement secondaire et les immigrants qui forment la majorité des nouveaux membres de ce groupe professionnel. Parmi les autres sources de main-d'oeuvre, on note les diplômés des maisons d'enseignement postsecondaire et les militaires.

Ce groupe professionnel compte encore un nombre prépondérant d'hommes. La proportion des travailleurs âgés de moins de 25 ans a diminué, et la proportion des personnes âgés de 25 à 54 ans a augmenté entre 1981 et 1986. L'âge moyen est demeuré à peu près constant, soit 38 ans. Une carrière dans ce groupe dure environ 30 ans, et elle débute généralement entre les âges de 25 à 29 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les réparateurs d'appareils électriques sont représentés dans des secteurs d'activités variés; ils sont cependant un peu plus nombreux dans les secteurs manufacturiers et commerciaux et dans le secteur de la construction. À court terme, les réparateurs d'appareils électriques bénéficieront de perspectives d'emploi favorables; on prévoit une forte demande pour des machines et des appareils électriques divers dans les industries et au sein des gouvernements. Les prévisions actuelles pour la période à l'étude indiquent une poursuite de la croissance supérieure à la moyenne des années 1980. De 1989 à 1995, il y aura environ 34 000 nouveaux débouchés, dont 26 000 seront des emplois de remplacement. Au cours des dernières années, l'utilisation d'ordinateurs qui contrôlent le chauffage et le refroidissement dans les immeubles a augmenté. Par conséquent, il y aura un accroissement de la demande pour des professionnels qui seront en mesure d'installer et d'entretenir ces systèmes. Les perspectives d'emploi dans ce groupe sont quelque peu touchées par la conjoncture économique. La plupart des emplois sont à plein temps et on y retrouve peu de variations saisonnières.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**15 398 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 633 $**	
Décile supérieur	**43 425 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fraternité internationale des ouvriers en électricité
pièce 401, 45, avenue Sheppard est
Willowdale, Ontario M2N 5Y1
(416) 226-5155

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électronique 8534

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	16 438	1,4	-1,0	6 997
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	33	67	30	63	7	93	7
	1986	38	62	20	72	8	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (87)
- Produits électriques (69)
- Fabrication de machines (9)
- Divers (6)

Industrie du commerce (6)
- Commerce de gros (3)
- Commerce de détail (3)

Transport, communications et services publics (3)
- Téléphonie et télégraphie (2)

Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électronique 8534

Cadre de travail

Les professionnels de ce groupe fabriquent et assemblent le matériel électronique, les pièces et les composantes; ils produisent des appareils comme les radios, les téléviseurs, les téléphones, le matériel de diffusion et d'autre matériel de communications. Ils ont pour tâche d'installer et de régler les composantes d'appareils électroniques, sous forme de sous-ensembles et d'ensembles, à l'aide de divers outils à main et mécaniques. On utilise aussi des machines automatiques et semi-automatiques pour fabriquer des composantes électroniques.

Études et compétences

Pour exercer ces professions, il faut au moins avoir fait quelques années d'études secondaires. Une compréhension générale de l'électronique constitue un atout.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe compte un nombre prépondérant de femmes, bien que leur proportion soit passée de 67 p. 100 en 1981 à 62 p. 100 en 1986. La répartition par tranches d'âge dans ce groupe reflète en gros celle du marché du travail en général.

La plupart de ces emplois s'exercent dans les secteurs manufacturiers et sont donc concentrés en Ontario (64 %) et au Québec (22 %).

Pour obtenir un poste de contremaître dans ce domaine, il est bon d'acquérir de l'expérience comme assembleur électronique, monteur, inspecteur ou essayeur.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La plupart des emplois dans ce groupe sont à plein temps, et il y a peu de fluctuations saisonnières.

Ce groupe a connu une croissance très forte au début des années 1980, suivie d'un ralentissement vers la fin de la décennie. Entre 1989 et 1995, on s'attend à une baisse du niveau d'emploi; on prévoit toutefois que 7 000 débouchés seront néanmoins disponibles, surtout pour remplacer les travailleurs qui décèdent, prennent leur retraite ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 056 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**19 907 $**	
Décile supérieur	**30 295 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Installateurs et réparateurs d'appareils électroniques et de matériel connexe 8535

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	20 648	5,5	3,7	16 603
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	92	8	23	71	6	95	5
	1986	92	8	18	77	5	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (24)
- Téléphonie et télégraphie (12)
- Radiodiffusion et télévision (9)
- Énergie électrique (2)

Industrie des services (21)
- Services aux entreprises (13)
- Enseignement (3)
- Divertissements et loisirs (3)

Industrie du commerce (21)
- Commerce de gros (12)
- Commerce de détail (9)

Installateurs et réparateurs d'appareils électroniques et de matériel connexe 8535

Cadre de travail

Font partie de ce groupe professionnel les techniciens d'instruments électroniques, les réparateurs de radio, les réparateurs de radar et les techniciens en communication. Les installateurs et les réparateurs d'appareils électroniques peuvent être appelés à travailler sur toutes sortes d'instruments électroniques, y compris les émetteurs radio et télévision, le matériel informatique, les aides à la navigation, les radars, et divers types de matériel d'enregistrement électronique. Le travail des réparateurs suppose notamment de mettre à l'épreuve des composants et des circuits électroniques afin d'en cerner les défectuosités et de les remplacer. Le travail se fait en général à l'intérieur, et les titulaires se déplacent d'un lieu de travail à l'autre. Ils doivent également utiliser du matériel de sécurité.

Études et compétences

Pour exercer ce métier, il faut habituellement compléter des études en électronique d'une durée de deux ou trois ans dans un collège communautaire ou un cégep, puis suivre une formation en cours d'emploi sous la surveillance d'un électricien chevronné. À défaut, les candidats peuvent participer à un programme d'apprentissage d'une durée d'environ quatre ans, alliant formation en cours d'emploi et cours théoriques dans un collège communautaire, un cégep ou un institut technologique.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce sont les étudiants du postsecondaire et les personnes ayant complété des programmes d'apprentissage qui forment la majorité des nouveaux effectifs. Les personnes qui réintègrent la population active, les immigrants et les militaires contribuent également, mais dans une moindre mesure, à la main-d'oeuvre.

La plupart des membres de ces professions sont des hommes, et ils travaillent surtout au Québec et en Ontario. Le nombre de travailleurs ayant moins de 25 ans a diminué entre 1981 et 1986, alors que le nombre de ceux âgés de 25 à 54 ans a augmenté. La proportion des plus de 54 ans est nettement inférieure à la moyenne. Une carrière moyenne dure environ 30 ans et l'on accède généralement à ces professions entre 25 et 29 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les emplois de réparateur de matériel électronique sont dispersés dans divers secteurs, mais sont plus nombreux dans les secteurs du transport, des communications, des services publics et des services. L'utilisation accrue des ordinateurs dans les secteurs manufacturiers et industriels permettra d'assurer une croissance stable de l'emploi pour ce groupe. Actuellement, les conditions du marché de l'emploi sont favorables, et l'on prévoit une croissance de l'emploi supérieure au double de la moyenne nationale. Au cours des six prochaines années, environ 16 000 nouveaux débouchés seront disponibles, dont 11 000 seront des postes de remplacement.

L'emploi dans ces professions est modérément sensible à la conjoncture économique, et son évolution est quelque peu cyclique. On y retrouve un certain nombre d'emplois à temps partiel, mais aucune trace de caractéristiques saisonnières.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**15 703 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 225 $**	
Décile supérieur	**42 111 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fraternité internationale des ouvriers en électricité
pièce 401, 45, avenue Sheppard est
Willowdale, Ontario M2N 5Y1
(416) 226-5155

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantilloneurs de la fabrication, du montage, de l'installation et de la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe 8536

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 812	0,8	0,1	4 978
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	63	37	21	66	13	96	4
	1986	63	37	16	72	12	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (78)
- Produits électriques (58)
- Fabrication de machines (13)
- Divers (2)

Transport, communications et services publics (7)
- Téléphonie et télégraphie (4)
- Énergie électrique (2)

Industrie du commerce (5)
- Commerce de gros (5)

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantilloneurs de la fabrication, du montage, de l'installation et de la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe 8536

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend notamment les vérificateurs d'accumulateurs, les vérificateurs d'appareils électriques, les vérificateurs d'appareils ménagers et les contrôleurs d'émetteurs. Ils s'occupent du contrôle, de la mise à l'essai, du classement et de l'échantillonnage des appareils et composantes électriques et électroniques, et assurent de la qualité de leur fabrication, de leur montage, de leur installation et de leur réparation. Les inspecteurs de produits électriques travaillent souvent dans des milieux où ils sont exposés à certains dangers, ce qui exige l'utilisation de matériel de sécurité.

Études et compétences

Pour exercer ces professions, les candidats doivent au moins avoir suivi des cours de niveau secondaire. De plus, une connaissance de base du matériel électrique et électronique est essentielle. Il est préférable de détenir un diplôme dans un domaine relié à l'électronique, obtenu d'un collège communautaire ou d'un cégep. Les candidats doivent également recevoir une formation en cours d'emploi d'une durée variant de six mois à quatre ans, selon le matériel visé. Les candidats n'accèdent en général à un poste d'inspecteur qu'après plusieurs années de travail en montage et en fabrication.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel est le système d'enseignement postsecondaire. Viennent ensuite les immigrants, les personnes qui réintègrent la population active et les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires.

Ce groupe professionnel se compose principalement d'hommes, qui travaillent pour la plupart soit en Ontario, soit au Québec. Dans ce domaine, on a noté une baisse du nombre de titulaires âgés de moins de 25 ans entre 1981 et 1986, et une hausse correspondante du nombre de ceux âgés de 25 à 54 ans. En général, les candidats intègrent ces professions entre l'âge de 25 et 34 ans, et les exercent pendant environ 25 à 30 ans. L'âge moyen des membres de ce groupe est de 37 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970, l'emploi a connu une hausse assez forte, et cette tendance s'est maintenue au début des années 1980. Cependant, les perspectives pour la période à l'étude sont moins favorables que celles pour l'ensemble des professions. Actuellement, on prévoit qu'entre 1989 et 1995, l'emploi connaîtra une lente croissance, et qu'environ 5 000 emplois seront disponibles. La majorité de ces postes serviront à remplacer les employés actuels qui prennent leur retraite, étant donné que ce groupe compte une proportion élevée de travailleurs âgés de 54 ans ou plus.

La conjoncture économique influe sur les possibilités d'emploi dans ces professions, tout particulièrement en ce qui concerne l'industrie des produits électriques. L'emploi est cependant peu sensible aux fluctuations saisonnières, et presque tous les postes sont à plein temps.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 424 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 952 $**	
Décile supérieur	**38 020 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fraternité internationale des ouvriers en électricité
pièce 401, 45, avenue Sheppard est
Willowdale, Ontario M2N 5Y1
(416) 226-5155

Dépanneurs de radios et téléviseurs 8537

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 096	-0,8	-0,9	3 919
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	6 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	19	68	13	90	10
	1986	96	4	15	72	13	89	11
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (74)
- Commerce de détail (66)
- Commerce de gros (8)

Transport, communications et services publics (8)
- Radiodiffusion et télévision (5)
- Téléphonie et télégraphie (2)

Industries manufacturières (7)
- Produits électriques (5)

Dépanneurs de radios et téléviseurs 8537

Cadre de travail

Les dépanneurs de radios et de téléviseurs, y compris les techniciens d'entretien d'équipement sonore, les électriciens de radios et les techniciens de téléviseurs, s'occupent de l'entretien et de la réparation des téléviseurs, des récepteurs-radios, des appareils stéréophoniques, des magnétophones et du matériel connexe. Cela comporte l'essai et le remplacement des composants électroniques et des pièces à semi-conducteurs, notamment les tubes cathodiques, les résistances et les condensateurs, de même que le diagnostic des composants défectueux. Les travaux sont en général effectués à l'intérieur, soit chez le client, soit dans un atelier ou une usine.

Études et compétences

Compte tenu de la complexité croissante du matériel électronique, il est devenu indispensable pour ceux qui veulent exercer ces professions de suivre un cours en électronique dans un collège communautaire, un cégep ou un institut technologique. En outre, il faut habituellement recevoir une formation en cours d'emploi. Un autre moyen d'accéder à ce groupe professionnel consiste à suivre un programme d'apprentissage d'une durée de trois à quatre ans dans un collège communautaire, un cégep ou un institut technologique, comportant un certain nombre de cours à plein temps.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce sont surtout les diplômés des maisons d'enseignement postsecondaire et les personnes qui complètent des programmes d'apprentissage qui accèdent à ces professions. Parmi les autres sources de main-d'oeuvre, citons les personnes qui réintègrent la population active, les immigrants et les militaires.

Les hommes continuent d'occuper une place prépondérante dans ce groupe, le nombre de femmes ayant très peu augmenté au cours des dernières années. Le nombre de personnes de moins de 25 ans a diminué entre 1981 et 1986, et le nombre des 25 à 54 ans a augmenté proportionnellement. L'âge moyen (37 ans) n'a pas connu de variation notable au cours des dernières années. En général, une carrière dans ces professions dure environ 15 ans, à compter de l'âge de 20 à 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On s'attend à ce qu'environ 3 900 emplois soient disponibles dans ce groupe au cours des six prochaines années, tous des postes de remplacement.

Compte tenu des perspectives dans le secteur du commerce de détail, qui emploie les deux-tiers de tous les dépanneurs de radios et de téléviseurs, les perspectives d'emploi sont bonnes. Cependant, l'emploi chez ces travailleurs est modérément sensible aux fluctuations du marché. En 1986, 11 p. 100 d'entre eux travaillaient à temps partiel. On n'observe cependant pas de variations saisonnières.

Malgré la très forte hausse de la demande d'appareils audio et vidéo, la fiabilité et la durabilité accrue de ces appareils ainsi qu'une baisse des prix ont contribué à limiter la croissance de l'emploi chez les dépanneurs de radios et de téléviseurs.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 085 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 821 $**	
Décile supérieur	**35 329 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fraternité internationale des ouvriers en électricité
pièce 401, 45, avenue Sheppard est
Willowdale, Ontario M2N 5Y1
(416) 226-5155

Ébénistes et menuisiers 8541

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	29 141	1,5	2,7	12 994
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	89	11	32	58	10	90	10
	1986	88	12	28	63	9	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (77)
- Meubles et articles d'ameublement (46)
- Bois (25)
- Fabrication de produits métalliques (2)

Industrie de la construction (10)

Industrie du commerce (10)
- Commerce de détail (7)
- Commerce de gros (3)

Ébénistes et menuisiers 8541

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les ébénistes, les menuisiers d'atelier et autres fabricants, réparateurs et assembleurs de meubles en bois. À l'aide de bleus, les ébénistes construisent et réparent des articles en bois, tels les meubles, les armoires, les meubles de bureau, les portes, les fenêtres et les chambranles de porte, ainsi que des accessoires. Dans bien des cas, leurs qualités d'artiste comptent autant que les compétences spécialisées du métier. Par le passé, les meubles étaient entièrement fabriqués à la main, ce qui nécessitait beaucoup d'habileté et de travail manuel de la part des ébénistes et menuisiers. Aujourd'hui, on emploie des machines de plus en plus perfectionnées et des techniques de chaîne de montage. Par conséquent, les monteurs moins spécialisés ont un rôle-clé à jouer dans l'ébénisterie. Les ébénistes travaillent dans des usines ou des ateliers de création sur commande, où ils sont exposés au bruit, à la vibration et à la poussière. La semaine de travail normale est de 35 à 40 heures, réparties sur cinq jours.

Études et compétences

Il y a deux façons d'intégrer ces professions. La voie traditionnelle est celle du programme d'apprentissage, qui dure normalement de trois à quatre ans et comprend des séances de formation en classe. L'autre possibilité consiste à suivre un cours d'ébénisterie ou de menuiserie dans un collège communautaire ou un cégep. Les monteurs de meubles n'ont pas à suivre une période d'apprentissage.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les principales sources de candidats à ces professions sont les programmes d'apprentissage, les collèges communautaires et les cégeps. Par ailleurs, les personnes qui réintègrent le marché du travail et les immigrants constituent d'autres sources. Bien que ce groupe professionnel soit surtout composé d'hommes, le nombre de femmes s'y est récemment accru. La majorité des ébénistes travaillent au Québec et en Ontario.

De 1981 à 1986, l'âge moyen dans ce groupe est demeuré de 34 ans. Au cours de la même période, la proportion d'ébénistes âgés de 25 à 54 ans a augmenté. Une carrière normale d'ébéniste dure environ 40 ans, et les candidats accèdent généralement à la profession entre l'âge de 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, l'emploi dans ce groupe a connu une croissance moyenne. L'instabilité relative que connaissent ces professions est due au caractère changeant de la demande de produits d'ébénisterie, étant donné sa sensibilité aux fluctuations économiques et aux taux d'intérêt.

Depuis le milieu des années 1980, l'emploi dans ce groupe professionnel a connu une croissance supérieure à la moyenne, en raison de la croissance prolongée de l'économie et de l'industrie de la construction. Le resserrement apparent de ce marché, entre 1984 et 1988, se manifeste par une baisse du chômage.

Entre 1989 et 1995, les conditions économiques générales seront telles que ces professions connaîtront une croissance de l'emploi supérieure non seulement à la moyenne, mais également à l'évolution enregistrée de 1981 à 1989. Cependant, ce groupe devrait être sujet à des fluctuations prononcées, selon les conditions économiques changeantes. Environ 13 000 emplois devrait être disponibles au cours de cette période, dont un peu moins de la moitié serviront au remplacement des employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**9 999 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**18 627 $**	
Décile supérieur	**29 519 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Modeleurs, traceurs et coupeurs de textile, de fourrure et de cuir 8551

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	8 681	-2,9	-2,2	5 382
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	63	37	25	61	15	91	9
	1986	62	39	17	68	15	91	9
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (90)
- Habillement et tricots (53)
- Cuir (18)
- Textiles (10)

Industrie du commerce (7)
- Commerce de détail (5)
- Commerce de gros (3)

Industrie des services (3)
- Services aux entreprises (1)

Modeleurs, traceurs et coupeurs de textile, de fourrure et de cuir 8551

Cadre de travail

Les membres de ce groupe professionnel fabriquent et modifient des patrons dessinent, tracent, coupent et poinçonnent du textile, de la fourrure ou du cuir pour l'assemblage de produits tels les voiles, les vêtements, les chaussures et la tapisserie d'ameublement. Ce groupe comprend les traceurs-patronniers de voiles, les conducteurs de coupeuse de tissu, les coupeurs de gants, les traceurs de boutons et les modeleurs de broderie. Les modeleurs dessinent les patrons-types pour la confection de vêtements, de chaussures et de tapisserie d'ameublement, et déterminent le nombre, la forme et la taille des pièces du patron, ainsi que les quantités de matériaux requis. Ils tracent le contour détaillé du patron sur papier, puis marquent sur les patrons la taille, l'identification et les renseignements relatifs au style. Dans leur travail, les modeleurs mettent de plus en plus à profit les ordinateurs. Les coupeurs, qui traitent une ou plusieurs épaisseurs de textile, de fourrure ou de cuir, découpent les pièces nécessaires aux produits en suivant le contour d'un patron. Ce travail est souvent effectué par une machine.

Habituellement, les membres de ce groupe professionnel travaillent dans une usine et sont exposés au bruit de machines. Selon le recensement de 1986, 53 p. 100 de ces travailleurs sont employés par des fabriques de vêtements ou de tricots, 18 p. 100 travaillent à la confection de produits en cuir, et 10 p. 100 sont à l'emploi d'usines de textiles. Le commerce de gros et de détail, ainsi que le secteur des services, offrent aussi des débouchés.

Études et compétences

Un diplôme d'études secondaires est considéré comme la formation de base souhaitable pour un modeleur, et il est bon d'avoir suivi un cours de niveau collégial ou professionnel, d'une durée habituelle de neuf mois à deux ans. Pour acquérir les compétences d'ouvrier qualifié, l'aspirant modeleur peut également s'inscrire à un programme d'apprentissage. Le programme s'étend sur une période de un à deux ans, sauf si le candidat possède déjà une formation connexe ou de l'expérience. Les coupeurs ne sont pas obligés de détenir un diplôme d'études secondaires; ils reçoivent normalement une formation sur mesure, d'une durée de trois à six mois, habituellement en usine.

Provenance de la main-d'oeuvre

À l'heure actuelle, la plupart des membres de ce groupe professionnel sont des hommes, bien que leur proportion ait quelque peu diminué au cours des cinq dernières années. Etant donné la formation exigée, la plupart des travailleurs débutent dans le métier entre l'âge de 18 et 23 ans et commencent presque immédiatement à l'abandonner. Ce faible attachment à la profession se traduit par une durée moyenne de carrière dans ce domaine d'à peine 5 ans. Presque 85 p. 100 des membres de ce groupe travaillent au Québec ou en Ontario. Ce domaine, fortement industrialisé, crée de l'emploi principalement dans les centres urbains.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1986, l'emploi pour les modeleurs, les traceurs et les coupeurs a chuté de plus de 10 p. 100 dans l'ensemble. On ne prévoit pas que ce taux élevé de réduction d'emploi se maintienne au-delà de 1995. Au cours des cinq prochaines années, jusqu'à 1 000 emplois pourraient être perdus. Le taux élevé de roulement du personnel porte également à croire qu'au cours de la même période, jusqu'à 5 400 débouchés pourraient s'offrir aux membres de ce groupe.

Au cours des années 1980, la situation de ce groupe professionnel a été moins favorable que celle des autres professions. Le taux de chômage a été assez élevé, du fait que l'industrie du vêtement et du textile perde de plus en plus sa part du marché au profit des fournisseurs étrangers. Bien qu'ils contribuent à une meilleure productivité, les efforts de l'industrie en vue de demeurer compétitive en réduisant la main-d'oeuvre et en modernisant les installations risquent de réduire les possibilités d'emploi. Les perspectives d'emploi dans ces professions sont très liées aux fluctuations du marché et aux facteurs saisonniers. Les coupeurs seront particulièrement touchés, puisque la nouvelle technologie du laser pour la coupe des patrons de chaussure en carton modifiera certainement le profil des compétences exigées, et pourrait réduire davantage l'effectif.

Salaires

Le Syndicat des travailleurs amalgamés du vêtement et du textile nous a gracieusement fourni les données salariales ci-dessous. En moyenne, les traceurs et les coupeurs travaillant dans l'industrie de la confection de vêtements touchaient, entre 1986 et 1987, les tarifs horaires suivants :

Coupeur de tissu principal	8,11 $
Coupeur de tissu	7,64 $
Traceur principal	6,70 $
Traceur	6,57 $

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 016 $ ou moins**
Salaire moyen	**17 762 $**
Décile supérieur	**26 610 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Tailleurs et couturiers 8553

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	30 219	9,7	-0,9	11 136
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	32	68	12	66	22	78	22
	1986	14	86	15	71	14	80	20
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (62)
- Habillement et tricots (54)
- Textiles (3)
- Cuir (2)

Industrie du commerce (20)
- Commerce de détail (19)

Industrie des services (17)
- Services personnels (13)
- Hôpitaux (1)

Tailleurs et couturiers 8553

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les tailleurs réparateurs de vêtements, les tailleurs de vêtements sur mesure et les corsetiers. Les tailleurs et couturiers fabriquent, modifient et réparent autant les vêtements sur mesure que prêts à porter; pour ce faire, il leur faut mesurer, tracer le patron et procéder à la coupe, à la couture, à l'essayage, à l'ajustage et à la finition du vêtement selon les mesures du client. Certains tailleurs et couturiers dessinent des vêtements, et plusieurs travaillent à leur propre compte ou dans un petit atelier de confection sur mesure. Dans les petits ateliers, le tailleur ou le couturier s'occupe de la plupart ou de toutes les étapes, alors que les ateliers plus importants engagent plusieurs personnes qui effectuent des tâches limitées et quelque peu répétitives. Dans certains cas, le tailleur ou le couturier ne fait que des retouches.

Le milieu de travail est habituellement agréable. Les salles de travail sont bien éclairées et les machines à coudre ne font qu'un bruit léger. Les heures de travail varient selon le poste.

Études et compétences

Les personnes qui souhaitent devenir tailleur ou couturier peuvent suivre un programme d'études postsecondaires ou une formation d'apprenti. Dans le premier cas, l'on suit un programme de niveau collégial en haute couture qui met l'accent sur la confection des vêtements ou sur le métier de tailleur, soit par la voie d'un cours complémentaire de 60 heures dispensé par un collège communautaire, ou un cégep, soit par celle d'un programme de dessin de mode de trois ans dispensé par un collège communautaire, un cégep ou une université. Ces cours comprennent en général une période de formation en cours d'emploi. La seconde méthode est un apprentissage non obligatoire qui dure de trois à quatre ans. Les apprentis doivent avoir au moins 16 ans et complété leur dixième année. On pourra exiger deux qu'ils fréquentent un collège communautaire, un cégep ou une école de métier, pendant certaines périodes de l'apprentissage.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les immigrants contribuent à l'apport de candidats dans ce groupe professionnel. Entre 1981 et 1986, l'âge moyen des membres de ces professions a passé de 42 ans à 39 ans, situation attribuable au plus grand nombre de tailleurs et de couturiers âgés de 20 à 35 ans. Une carrière type dure entre 30 et 35 ans; les titulaires accèdent généralement à ces professions entre 20 et 24 ans et s'en retirent à partir de 60 ans. La proportion de femmes a augmenté récemment, passant de 68 p. 100 en 1981 à 86 p. 100 en 1986. La grande majorité des tailleurs et des couturiers travaillent au Québec et, dans une moindre mesure, en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Après une évolution particulièrement favorable au cours des années 1980, on s'attend à ce que les perspectives d'emploi dans ce domaine connaissent une baisse importante entre 1989 et 1995. Environ 11 000 emplois seront disponibles au cours de cette période, et tous seront des postes visant à remplacer les employés qui quittent le marché du travail ou passent à d'autres professions.

Les tailleurs et les couturiers travaillent principalement dans les secteurs du commerce, de la fabrication et des services, les industries principales étant le commerce de détail et les vêtements et tricots. En 1981, l'emploi dans ce groupe était surtout concentré dans le commerce, alors qu'en 1986, la majorité des tailleurs et des couturiers (62 %) travaillaient dans le secteur manufacturier.

Plusieurs fabricants de vêtements pour hommes utilisent aujourd'hui des appareils à rayons laser commandés par ordinateur pour couper le tissu. À cause de cette innovation, il se peut qu'à l'avenir on exige des compétences différentes des tailleurs et des couturiers qui travaillent dans les usines.

Salaires

Les salaires que touchent les membres de ces professions dépendent du travail exécuté, du niveau d'expérience et du genre d'employeur. Les travailleurs en usine sont rémunérés à la pièce ou, s'ils sont syndiqués, selon une échelle salariale régie par une convention collective.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**6 560 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**13 322 $**	
Décile supérieur	**21 886 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles

8581

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	153 716	0,8	0,6	48 696
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	31	61	8	93	7
	1986	99	1	24	68	8	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (78)
- Commerce de détail (71)
- Commerce de gros (7)

Transport, communications et services publics (9)
- Transport, divers (6)
- Transports urbains (2)

Industries manufacturières (6)
- Véhicules automobiles et pièces (3)

Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles 8581

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les mécaniciens de véhicules automobiles ainsi que les réparateurs de remorques de camion, de motoneiges, d'unités mécaniques et de moteurs. Ces personnes travaillent pour le compte d'un concessionnaire, d'un garagiste indépendant ou d'un commerçant spécialisé, et leur travail consiste à réparer et à entretenir des véhicules propulsés à l'essence ou au diesel. Leurs tâches comportent la vérification; le diagnostic; le désassemblage et le remplacement de pièces; la mise au point et l'ajustage; et la réparation de carrosserie à l'aide d'outils d'usage courant ou spécialisés. Le travail s'effectue à l'intérieur, où des normes de sécurité régissent le degré d'exposition du travailleur aux bruits, aux vibrations, aux liquides, aux vapeurs et aux odeurs.

Études et compétences

La complexité croissante des véhicules automobiles exige maintenant des mécaniciens qu'ils aient des compétences de plus en plus spécialisées et qu'ils se tiennent au courant de l'évolution de la technologie dans leur domaine. Dans toutes les provinces, à l'exception du Québec, on devient mécanicien en suivant un programme d'apprentissage d'une durée de quatre à cinq ans, qui comprend une période de formation dans une école de formation professionnelle. Les apprentis doivent être âgés d'au moins 16 ans et avoir complété la neuvième ou la dixième année, ou l'équivalent, selon la province. Dans certaines provinces, les élèves qui ont complété des cours de génie mécanique ou de mécanique automobile dans une école de formation professionnelle peuvent s'en servir pour réduire le nombre d'heures de travail qu'ils doivent accumuler au cours de l'apprentissage. Les futurs mécaniciens doivent savoir bien lire et écrire, posséder des connaissances de base en électronique, avoir une bonne vision, une bonne ouïe et une bonne dextérité.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des personnes qui travaillent comme mécanicien sont des diplômés d'études secondaires ou de programmes de formation professionnelle. Ce domaine offre des possibilités d'avancement et de promotion à des postes de superviseur, de préposé au service, de directeur des services, de représentant de commerce en véhicules moteurs, pièces et accessoires, ou de mécanicien spécialisé.

Presque tous les mécaniciens sont des hommes, une situation qui n'a pas changé au cours des dernières années. La proportion de travailleurs âgés de 15 à 24 ans a diminué entre 1981 et 1986, alors qu'augmentait la proportion de travailleurs âgés de 25 à 54 ans. La répartition géographique des travailleurs dans ce groupe est identique à celle de la population active en général.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les trois-quarts des mécaniciens et techniciens de véhicules automobiles travaillent dans le secteur du commerce, la plupart dans celui du commerce de détail. Les perspectives d'emploi dans ce secteur sont bonnes à court terme si les taux d'intérêt sont favorables et les revenus plus élevés, facteurs qui devraient soutenir la consommation. On prévoit qu'au cours des six prochaines années, quelque 48 000 postes seront disponibles, la plupart en raison de l'érosion des effectifs. L'emploi dans ce groupe est modérément sensible à la conjoncture économique et aux facteurs saisonniers, un certain degré de chômage caractérisant les mois d'hiver.

La demande pour des mécaniciens qualifiés croît à mesure que le nombre de véhicules augmente au Canada. Même lorsque les ventes de véhicules neufs (lesquels demandent moins d'entretien et de réparations) diminue, le volume des réparations demeure le même ou s'accroît, du fait que les gens gardent leur véhicule plus longtemps. L'entretien de flottes de véhicules contribue aussi à la demande pour des mécaniciens qualifiés.

D'autre part, l'évolution technique des moteurs, des transmissions et des systèmes de suspension, ainsi que l'utilisation croissante de composantes électroniques, sont en train de transformer les fonctions traditionnelles du mécanicien, qui devient davantage un technicien chargé de diagnostiquer les problèmes des véhicules. Ces progrès techniques créeront une demande plus forte de mécaniciens d'automobiles ayant reçu une formation portant sur les moteurs au propane et à injection électronique d'essence, sur les ordinateurs d'automobile et sur l'électronique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 480 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 757 $**	
Décile supérieur	**34 610 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Conseil des services d'entretien et
de réparation automobiles du Canada
pièce 310, 440, avenue Laurier ouest
Ottawa, Ontario K1R 7X6
(613) 782-2402

Association des industries de l'automobile
du Canada
1272, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1Y 3A7
(613) 728-5821

Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs

8582

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	9 973	-1,1	1,0	3 859
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	23	66	11	97	3
	1986	98	2	15	76	10	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (65)
- Transports aériens (64)

Industries manufacturières (20)
- Aéronefs et pièces (19)

Administration publique (10)
- Palier fédéral (10)

Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs 8582

Cadre de travail

Les mécaniciens d'aéronef effectuent des travaux d'entretien et de réparation mécanique des moteurs d'avions, des systèmes et de l'équipement de bord; ils doivent, avant chaque vol, vérifier une liste de fonctions, conformément à la réglementation sur le transport aérien. Un mécanicien d'entretien d'aéronef reconnu par Transports Canada atteste qu'un aéronef, ses moteurs et ses composantes sont en état de voler. Les mécaniciens de grandes compagnies doivent souvent vérifier le travail exécuté par des spécialistes. La plupart des travaux sont effectués dans des hangars, et certains ajustements peuvent se faire à l'extérieur, surtout dans le Nord canadien. Les employés sont exposés aux bruits, aux vibrations, à des liquides, à des gaz et à des dangers qui exigent l'utilisation de matériel et de vêtements de sécurité. La semaine de travail est habituellement de 40 heures, et le travail par poste et les heures supplémentaires sont fréquents. Les mécaniciens d'hélicoptère qui travaillent sur les aéronefs à voilure tournante doivent être disponibles pour voyager n'importe où, parfois sans grand préavis, et souvent pour quelques mois consécutifs.

Études et compétences

Autrefois, la plupart des mécaniciens d'aéronef licenciés recevaient leur formation de base au sein des Forces armées ou par l'entremise de clubs aéronautiques ou de compagnies privées. Aujourd'hui, la majorité des firmes canadiennes embauchent des personnes qui ont suivi un cours de mécanique d'aéronef approuvé par Transports Canada; ce programme, d'une durée de deux à trois ans, est offert par des collèges communautaires, des cégeps et des instituts de technologie. Les diplômés qui désirent passer l'examen menant à l'obtention de la licence de mécanicien d'entretien d'aéronef doivent avoir travaillé sous la surveillance d'un mécanicien licencié et accompli une série de tâches obligatoires imposées par Transports Canada. Des aptitudes supérieures à la moyenne en mécanique, un intérêt marqué pour l'électronique, le souci des détails, une bonne vision et une bonne ouïe constituent les qualités requises d'un mécanicien d'aéronef. Les mécaniciens doivent être en mesure de rédiger et d'interpréter des instructions et de lire des plans avec précision. Les employés qualifiés peuvent accéder à des postes de surveillant.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les diplômés issus du système d'enseignement traditionnel constituent la principale source de main-d'oeuvre, les Forces armées et l'immigration ayant cessé de jouer ce rôle. Au niveau collégial, les principales disciplines menant à ces professions sont la mécanique d'aéronef, les technologies des transports, et les technologies du génie mécanique.

Les hommes constituent la presque totalité des mécaniciens d'aéronef, qui travaillent pour la plupart au Québec (29 %), en Ontario (28 %) et en Colombie-Britannique (15 %).

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1989 à 1995, on prévoit pour ce groupe un taux de croissance de l'emploi inférieur à celui prévu pour l'ensemble des professions, selon la tendance observée au début des années 1980. On estime à 3 800 le nombre de postes qui seront vacants au cours de cette période. Étant donné le nombre de mécaniciens âgés de plus de 54 ans, on s'attend à ce que le nombre de postes laissés vacants dépasse celui des nouveaux débouchés. Cependant, ces pronostics risquent d'être conservateurs, compte tenu des prévisions des experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale et des analystes de plusieurs industries, qui laissent présager un développement rapide du trafic aérien. Au Canada, certains représentants de l'industrie s'entendent pour dire que la demande sera plus forte que par le passé.

Salaires annuels, 1986

Décile inférieur	**18 268 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 024 $**	
Décile supérieur	**41 161 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Mécaniciens et réparateurs de matériel ferrovaire 8583

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 979	-6.3	-1.5	2 397
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	21	61	18	98	2
	1986	99	1	8	77	15	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (91)
- Transports ferroviaires (85)
- Transports urbains (5)

Industries manufacturières (6)
- Matériel ferroviaire roulant (5)

Industrie des mines (1)

Mécaniciens et réparateurs de matériel ferrovaire 8583

Cadre de travail

Les mécaniciens de freins, les réparateurs de compresseur et les réparateurs de dispositifs d'aiguillage réparent et entretiennent le matériel ferroviaire roulant ainsi que l'équipement connexe. Les mécaniciens de matériel ferroviaire vérifient, règlent et réparent les compresseurs, les soupapes, les roulements, les moteurs de traction, les dispositifs de contrôle, les freins, les roues, les attelages et autres assemblages mécaniques faisant partie des trains, du matériel roulant et du matériel connexe. Une semaine de travail normale dure de 35 à 40 heures et s'étale sur cinq jours. Le travail par postes et les heures supplémentaires peuvent faire partie de l'horaire de travail.

Études et compétences

Les membres de ce groupe sont en général formés par l'employeur, dans le cadre d'un programme d'apprentissage de formation en cours d'emploi. Il faut au moins une dixième année pour être admis au programme de formation, mais les employeurs préfèrent habituellement les candidats qui ont terminé leurs études secondaires. La durée de l'apprentissage varie de six mois à quatre ans, selon le domaine de spécialisation (réparateur de wagons, de soupapes à air). On exige de plus en plus des mécaniciens et des réparateurs qu'ils possèdent des compétences nouvelles, comme savoir lire et dresser des plans et diagrammes associés aux technologies de l'électricité et de l'électronique.

Provenance de la main-d'œuvre

Les personnes qui réintègrent le marché du travail et qui satisfont aux exigences fondamentales constituent la principale source de main-d'œuvre dans ce groupe. Il se peut que ces personnes aient suivi un cours de métiers dans une discipline telle les technologies du génie mécanique. Les emplois dans ce groupe professionnel offrent des possibilités d'avancement à des postes exigeant des aptitudes spécialisées et des responsabilités accrues.

Entre 1981 et 1986, la proportion des travailleurs de moins de 25 ans a diminué et celui des 25 à 54 ans a augmenté. En général, on intègre ces professions entre l'âge de 20 et 29 ans, et on les quitte entre 60 et 64 ans, ce qui correspond à une carrière d'une durée d'environ 35 ans. En 1986, 99 p. 100 des mécaniciens étaient des hommes. La plupart travaillent en Ontario, au Québec ou au Manitoba.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La majorité des emplois de mécaniciens ferroviaires se retrouvent surtout dans l'industrie du transport par rail. Les débouchés d'emploi à court terme pour les membres de ce groupe sont très faibles, compte tenu de la conjoncture dans le secteur du transport ferroviaire. La situation économique et les fluctuations cycliques du monde des affaires, influent très fortement sur les perspectives d'emploi de ce groupe.

Le nombre d'emplois dans ce groupe a diminué, passant de 10 885 en 1981 à 8 335 en 1986. Les prévisions actuelles indiquent que le nombre d'emplois continuera de diminuer au cours des six prochaines années.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**21 264 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 802 $**	
Décile supérieur	**35 409 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Mécaniciens et réparateurs de machines industrielles, agricoles et de construction 8584

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	99 367	-0.4	1.0	35 547
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	19	69	12	96	4
	1986	99	1	9	79	12	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (48)
- Métaux de première transformation (7)
- Pâtes et papiers (6)
- Bois (5)

Industrie du commerce (16)
- Commerce de gros (14)
- Commerce de détail (2)

Industries des mines (12)
- Métaux (5)
- Mines non métalliques (2)
- Mines de charbon (2)

Mécaniciens et réparateurs de machines industrielles, agricoles et de construction 8584

Cadre de travail

La profession de mécanicien-monteur occupe la plus grande place dans ce groupe professionnel. Les mécaniciens-monteurs installent et réparent le matériel industriel dans l'usine même. À l'aide de bleus et d'outils de précision, ils assemblent, réparent et entretiennent les machines hydrauliques, pneumatiques, électroniques ou autres. Ils peuvent travailler soit sur un chantier de construction, en fonction de projets spécifiques, soit dans des usines, où ils se consacrent à l'entretien et à la réparation continues des machines. Dans ces deux environnements, divers dangers, y compris le bruit, sont inhérents au travail.

Ce groupe compte d'autres professions, notamment les mécaniciens de machines de construction, de machines agricoles et de machines à coudre.

Pour les mécaniciens de machines industrielles qui ne prennent pas part à des travaux de construction à contrat, la semaine de travail compte, en général, de 35 à 40 heures, les heures supplémentaires étant périodiquement requises. Le travail par postes est courant.

Études et compétences

Pour intégrer la plupart des professions de ce groupe, y compris celle de mécanicien-monteur, les candidats doivent compléter un programme d'apprentissage d'une durée variant de trois à cinq ans, selon la province, alliant cours théoriques et formation en cours d'emploi. Pour y être admis, ils doivent avoir complété leur dixième année. Par ailleurs, certaines provinces exigent l'accréditation. De plus, il est souhaitable d'avoir de l'entregent, des aptitudes en mécanique, de la dextérité et de la patience.

Provenance de la main-d'oeuvre

Plus de 99 p. 100 de l'effectif de ce groupe professionnel est composé d'hommes. Au cours des dernières années, la plupart des jeunes qui ont intégré ces professions l'on fait au début ou vers le milieu de la vingtaine, de sorte qu'aujourd'hui, on y retrouve une proportion inférieure à la moyenne globale de travailleurs plus jeunes. En 1986, 12 p. 100 des mécaniciens de machines industrielles avaient 55 ans ou plus, ce qui est comparable à la moyenne pour l'ensemble des professions. Bon nombre de personnes oeuvrant dans ce groupe exercent le même métier pendant toute leur carrière. Au cours des dernières années, l'immigration a constitué une source importante de mécaniciens de machines industrielles, bien que leur arrivée ait été dans une bonne mesure conditionnée par les besoins du marché du travail.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Pour l'ensemble des industries, on prévoit que l'emploi des mécaniciens de machines industrielles connaîtra une croissance modérée entre 1989 et 1995. La demande de mécaniciens-monteurs de machines de construction connaîtra une croissance plus rapide, en raison des investissements considérables qu'exigeront les installations de fabrication au Canada central au début des années 1990. À plus long terme, on prévoit un accroissement de la capacité d'extraction des ressources naturelles, ce qui permettra d'assurer le maintien d'une base d'emploi stable pour les mécaniciens-monteurs. Les retraites et les changements de carrière fourniront d'autres débouchés.

Étant donné que le secteur de la construction est sensible aux ralentissements saisonniers et peut souffrir pendant les récessions, l'emploi des mécaniciens-monteurs est également touché par ces tendances. Cependant, l'emploi des autres mécaniciens de machines industrielles peut présenter moins de variations.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 798 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 246 $**	
Décile supérieur	**44 924 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Mécaniciens et réparateurs de machines de bureau et de matériel mécanographique 8585

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	11 511	1,6	1,4	6 642
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	24	70	6	96	4
	1986	97	3	19	75	6	94	6
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (43)
- Commerce de gros (40)
- Commerce de détail (2)

Industrie des services (24)
- Services aux entreprises (14)
- Divers (7)
- Enseignement (2)

Industries manufacturières (23)
- Fabrication de machines (14)
- Produits électriques (2)
- Divers (1)

Mécaniciens et réparateurs de machines de bureau et de matériel mécanographique 8585

Cadre de travail

Dans ce groupe, on retrouve des mécaniciens d'entretien d'appareils de bureau, d'ordinateurs, d'appareils audio-stéréo, d'appareils audio-vidéo et de téléviseurs.

Ces mécaniciens installent, entretiennent et réparent les appareils électroniques, domestiques et commerciaux. Ils peuvent devoir inspecter et tester le matériel à l'aide d'instruments comme les contrôleurs de circuits et les oscilloscopes, diagnostiquer et localiser les problèmes dans les circuits, et utiliser divers outils à main pour régler ou remplacer le matériel conformément aux manuels ou aux schémas. Ils doivent également consulter les commandes de services et rencontrer les clients afin de déterminer le type de travail à effectuer. Ils sont employés par des maisons de services électroniques, des distributeurs de gros et de détail, et les départements de services des compagnies qui fabriquent du matériel électronique.

Études et compétences

Les techniciens d'appareils électroniques doivent d'habitude avoir complété soit un programme en électronique d'une durée de deux ans dans un collège communautaire ou un cégep, soit un programme semblable en entretien et en réparation électronique, soit un programme d'apprentissage en électronique sous contrôle provincial. Il n'est pas nécessaire d'avoir acquis une expérience préalable.

En général, les employeurs offrent aux nouvelles recrues une formation visant l'utilisation des machines qu'ils utiliseront. Il faut également une bonne dextérité, une bonne vision et une bonne compréhension des procédés mécaniques.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les étudiants diplômés des écoles professionnelles, des collèges communautaires, des cégeps et des instituts techniques privés ayant fait leurs études dans les domaines des technologies du génie électrique et électronique et du génie mécanique, constituent une source importante de main-d'oeuvre dans ce groupe.

Il existe des possibilités d'avancement pour ceux qui sont prêts à acquérir de nouvelles compétences ou qui veulent accéder à un poste de représentant des ventes ou de directeur. Il est également possible de lancer sa propre entreprise dans ce domaine.

En 1986, ces professions étaient composés à 97 p. 100 d'hommes. Ni l'âge moyen (34 ans) ni la répartition par tranche d'âge n'ont changé depuis 1971. Les candidats accèdent à ces professions au début de la vingtaine et commencent à les quitter tôt, habituellement vers l'âge de 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

À court terme, les possibilités d'emploi pour les mécaniciens de machines de bureau sont comparables à la moyenne. Ces travailleurs oeuvrent surtout dans les secteurs du commerce, de la fabrication et des services. Le taux de croissance de l'emploi a été modeste au cours des années 1970 et presque nul au début des années 1980. Les prévisions les plus récentes laissent croire que l'emploi augmentera à un rythme très légèrement inférieur à la moyenne de l'ensemble des professions. Près de 6 600 postes seront disponibles entre 1989 et 1995, la plupart étant des postes de remplacement.

Malgré le faible taux de croissance de l'emploi observé au cours des années 1980, les mécaniciens de machines de bureau se sont trouvés en relativement bonne posture sur le marché du travail. Le taux de chômage dans ce groupe professionnel a presque toujours été inférieur à celui de l'ensemble de la population active.

Salaires

Le salaire des mécaniciens d'entretien de machines de bureau varie selon l'employeur et le type de machines à réparer. Étant donné que les personnes embauchées par des organismes de services indépendants réparent différents types de machines et en assurent l'entretien, leur salaire est généralement plus élevé que celui des réparateurs embauchés par les fabricants ou les distributeurs d'une marque donnée d'équipement.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 984 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**25 868 $**	
Décile supérieur	**37 939 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Réparateurs de montres et d'horloges 8587

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	1 397	-5.0	-3.5	281
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	92	8	15	57	28	90	10
	1986	92	8	8	56	36	86	14
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (58)
- Commerce de détail (49)
- Commerce de gros (9)

Transport, communications et services publics (21)
- Énergie électrique (10)
- Distribution de gaz (5)
- Distribution d'eau et autres services publics (4)

Industries manufacturières (10)
- Divers (5)

Réparateurs de montres et d'horloges 8587

Cadre de travail

Parmi les emplois-types de ce groupe, citons les réparateurs d'horloges, les réparateurs de compteurs de vitesse et de compteurs électriques et les horlogers. Dans chacun de ces cas, le réparateur doit démonter, nettoyer, remettre en état et remonter des pièces délicates et finement usinées. Un réparateur de montres doit mettre en état, régler, réparer et graisser les pièces d'horlogerie. Le titulaire travaille normalement cinq jours par semaine à raison de 35 à 40 heures.

Études et compétences

Un apprentissage, d'une durée de trois ans, est nécessaire en Ontario, où l'horlogerie est une profession réglementée qui exige un permis. Au Canada, la plupart des écoles d'horlogerie exigent des candidats qu'ils aient au moins complété une dixième année pour fins d'admission. Les étudiants peuvent également suivre un cours d'horlogerie dans une école de métiers, un collège communautaire ou un cégep. L'importance et la qualité de la formation reçue lors d'un cours d'horlogerie aura une incidence importante sur le salaire versé. Il faut également posséder certaines aptitudes, comme une grande dextérité, de la précision, le souci du détail et le sens de la mécanique.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ces professions sont encore dominées par les hommes, la proportion de femmes s'étant stabilisée à moins de 10 p. 100. L'âge moyen dans ce groupe (46 ans) est beaucoup plus élevé que celui du marché du travail en général, et le nombre de réparateurs d'horloges et de montres ayant 55 ans et plus est lui aussi élevé. Il existe des possibilités d'avancement vers des postes tels ceux d'horloger en chef, d'horloger spécialisé ou d'horloger autonome.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les prévisions actuelles pour la période de 1989 à 1995 indiquent que le nombre de postes sera inférieur de 50 p. 100 au niveau atteint en 1981. Les débouchés proviendront uniquement de professionnels qui quittent le domaine et, par conséquent, le taux de chômage pourrait dépasser son seuil actuel, plutôt faible.

Les réparateurs de montres travaillent le plus souvent dans le secteur commercial et, à un moindre degré, dans les secteurs des services et de la fabrication. Les perspectives à long terme dans ce groupe seront modérément touchées par les fluctuations économiques. Par ailleurs, il en coûte moins cher de remplacer que de faire réparer de nouvelles pièces d'horlogerie électroniques de bonne qualité; par conséquent, l'emploi dans ce groupe professionnel a diminué. La proportion d'emplois à temps partiel est passée de 10 p. 100 en 1981 à 14 p. 100 en 1986, mais se situe quand même sous la moyenne. Ce type d'emploi demeure stable, d'une saison à l'autre.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**13 552 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**25 085 $**	
Décile supérieur	**37 203 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision 8588

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 794	0.6	2.2	1 986
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	95	4	18	73	10	98	2
	1986	98	3	12	79	9	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (40)
- Divers (7)
- Industrie chimique (7)
- Pâtes et papiers (6)

Industrie du commerce (22)
- Commerce de gros (20)
- Commerce de détail (3)

Industrie des services (14)
- Services aux entreprises (5)
- Hôpitaux (3)
- Enseignement (3)

Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision 8588

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les techniciens d'instruments de bord d'aéronefs, les réparateurs d'appareils photo, les mécaniciens d'instruments gyroscopiques et les réparateurs d'instruments chirurgicaux. Ils ont pour tâche de réparer, de réviser et d'étalonner les instruments de précision qui sont utilisés pour mesurer et enregistrer certains paramètres, tels la température et la densité, aux fins du contrôle ou de l'automatisation des procédés industriels. Ils sont habituellement chargés d'installer les instruments à l'intérieur des panneaux de contrôle et des aéronefs; de les raccorder aux circuits hydrauliques, pneumatiques et électriques; d'étalonner les instruments selon les niveaux de précision requis; et d'inspecter et de mettre à l'essai les instruments afin de cerner les défectuosités possibles. Ils doivent aussi démonter, nettoyer et remplacer les pièces, puis réassembler les instruments. Les lieux où se trouvent les instruments sont en général propres, bien éclairés et souvent dotés de systèmes de climatisation. Cependant, les techniciens qui font l'entretien d'instruments servant à contrôler les procédés de fabrication peuvent être exposés au bruit, à la poussière ou à la chaleur. La durée d'une semaine normale de travail est de 35 à 40 heures, réparties sur cinq jours. Les membres de ce groupe professionnel peuvent être appelés à travailler par postes et à faire des heures supplémentaires, y compris le soir et en fin de semaine. Les titulaires de ces postes travaillent dans les usines de transformation des pâte et papiers, dans les centrales nucléaires et hydro-électriques, dans les industries minières, pétrochimiques et d'exploitation du gaz naturel; pour des compagnies de fabrication et de réparation d'instruments industriels; pour les sociétés d'entretien, de réparation, de révision ou de fabrication d'aéronefs; pour des compagnies d'électricité, de communication et les fabricants qui desservent une vaste gamme d'industries manufacturières, de la transformation et du transport ainsi que le gouvernement; et, enfin, dans des ateliers de réparation et d'entretien d'appareils et de produits spéciaux.

Études et compétences

Pour devenir mécanicien et réparateur d'instruments de précision, il est possible de suivre un programme d'apprentissage d'une durée de quatre ou cinq ans, alliant cours théoriques et formation en cours d'emploi. Pour s'inscrire à un tel programme, il faut avoir complété au moins une dixième année. Dans les provinces où ce programme n'est pas offert, on exige un diplôme d'études secondaires. Les techniciens et mécaniciens qui exercent ces professions doivent connaître à fond les sciences physiques et posséder une certaine connaissance des principes du génie électrique, électronique et mécanique. L'avènement des ordinateurs a contraint les mécaniciens d'instruments de précision à acquérir des connaissances dans le domaine de la technologie numérique et analogique. Certaines entreprises exigent un diplôme d'études collégiales. Les employeurs offrent une formation pour familiariser les nouveaux employés avec les produits et les instruments qui leur sont propres. L'attestation professionnelle est facultative dans toutes les provinces et les territoires, sauf en Ontario et au Québec, où il n'existe aucun programme licencié d'apprenti. Les attestations professionnelles interprovinciales (Red Seal) permettent aux travailleurs certifiés de continuer à exercer leur métier lorsqu'ils passent d'une province à l'autre.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionnel accueille principalement les diplômés de maisons d'enseignement secondaire qui suivent le programme d'apprentissage et les diplômés d'écoles de métiers, d'instituts technologiques privés, de cégeps et de collèges communautaires. Les diplômés de collèges communautaires et de cégeps qui ont exercé ces professions pendant deux ans après avoir obtenu leur diplôme ont acquis des compétences dans le domaine de l'instrumentation et dans les technologies de l'électricité et de l'électronique. En raison des progrès rapides dans cette branche d'activité, les possibilités d'emploi sont très nombreuses pour les mécaniciens qui sont intéressés à être promus à des postes comportant plus de responsabilités.

La plupart des mécaniciens d'instruments de précision sont des hommes, une situation qui n'a guère changé depuis la dernière période à l'étude. La plupart des candidats accèdent à ces postes entre 20 et 27 ans et commencent à les quitter à environ 30 ans. L'âge moyen est de 36 ans. En 1986, environ 43 p. 100 des titulaires travaillaient en Ontario.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les emplois dans ce groupe se retrouvent surtout dans le secteur manufacturier et, dans une moindre mesure, dans les secteurs du commerce et des services. Entre 1981 et 1986, la part des employés dans le secteur commercial a augmenté de 4 p. 100. Les possibilités d'emploi dans ces professions sont bonnes, si l'on tient compte des perspectives dans ces secteurs d'activités. La conjoncture économique a une incidence modérée sur les perspectives d'emploi dans ce groupe, alors que les fluctuations saisonnières sont sans effet. Actuellement, le taux de chômage correspond à la *moyenne*.

Les prévisions actuelles permettent d'entrevoir un taux de croissance de l'emploi supérieur à la moyenne. Environ 2 000 emplois seront disponibles d'ici 1995, dont le tiers seront de nouveaux emplois et les autres auront été laissés vacants en raison de retraites ou de départs pour diverses raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**19 531 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**31 933 $**	
Décile supérieur	**43 555 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Autres mécaniciens et réparateurs 8589

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	19 820	-0,2	-0,1	9 234
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	26	61	13	88	12
	1986	97	3	22	66	12	88	12
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie du commerce (33)
- Commerce de détail (22)
- Commerce de gros (11)

Industries manufacturières (26)
- Aliments et boissons (4)
- Fabrication de produits métalliques (3)
- Véhicules automobiles et pièces (3)

Industrie des services (23)
- Divers (15)
- Divertissements et loisirs (4)
- Enseignement (1)

Autres mécaniciens et réparateurs 8589

Cadre de travail

Ce groupe comprend les diverses catégories de réparateurs et de techniciens d'entretien non classifiés ailleurs. On y compte les huileurs et les graisseurs de matériel et de machinerie lourde, les graisseurs de grues, les pompistes, les graisseurs de voitures, les changeurs de pneus, les graisseurs de moteurs, les dépanneurs de machines distributrices, les réparateurs de circuits d'injection de carburant, les serruriers, les armuriers et les mécaniciens de petits moteurs à essence tels ceux que l'on retrouve sur les tondeuses, les déneigeuses, les scies à chaîne, les génératrices portatives, les pompes et les calorifères. La durée d'une semaine normale de travail est de 35 à 40 heures, réparties sur cinq jours, bien que les personnes oeuvrant dans ces professions doivent normalement être en disponibilité, surtout s'ils s'occupent de réparer les calorifères de maison. Ils doivent souvent se déplacer d'un endroit à l'autre.

Études et compétences

Ces professions exigent en général des études, une formation et une expérience dans plusieurs domaines. Dans certains cas, la formation passe par un programme d'apprentissage qui dure de deux à quatre ans, selon le domaine de spécialisation, la province, et la formation et l'expérience antérieures des candidats. Par exemple, les mécaniciens de petits moteurs à essence pour tondeuses, déneigeuses et scies à chaîne et ceux qui entretiennent et installent les appareils au gaz ont en général suivi un apprentissage de plusieurs années. Cependant, les huileurs et les graisseurs de matériel et de machinerie lourde ou les techniciens de machines distributrices ne suivent en général qu'une courte période de formation en cours d'emploi.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, les hommes formaient 97 p. 100 de l'effectif, ce qui laisse le même pourcentage de femmes qu'en 1981. Pendant la période entre les recensements de 1981 et 1986, la proportion des travailleurs de moins de 25 ans a diminué, celle des 24 à 34 ans a augmenté, et l'âge moyen est passé à 36 ans. En général, les personnes qui intègrent ces professions ont de 20 à 24 ans, et elles commencent à les quitter au plus tôt dans la trentaine et au plus tard, au cours de la cinquantaine.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Selon les prévisions actuelles, il y aura une diminution des possibilités d'emploi d'ici 1995. Après avoir connu une augmentation plutôt faible entre 1984 et 1989, on s'attend à ce que la demande pour ces travailleurs diminue. Les débouchés offerts viseront à remplacer les employés qui quittent le domaine ou qui prennent leur retraite.

Les travailleurs dans ce groupe oeuvrent dans le secteur du commerce (33 %), de la fabrication (26 %) et des services (23 %). Compte tenu de la conjoncture dans ces secteurs, les perspectives d'emploi pour ce groupe ne seront guère brillants au cours de la période à l'étude. En 1986, environ 12 p. 100 des travailleurs occupaient des postes à temps partiel.

Le taux de chômage de ces travailleurs est à peine légèrement inférieur à celui de la moyenne. Cependant, la baisse de l'emploi prévue au cours de la période à l'étude se traduira sans doute par une hausse du nombre de personnes qui se retrouveront sans emploi.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	12 820 $	ou moins
Salaire moyen	25 953 $	
Décile supérieur	39 530 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Diamantaires, lapidaires, bijoutiers et orfèvres 8591

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	5 633	1,3	1,5	2 259
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	67	33	21	68	11	89	11
	1986	66	34	19	70	11	85	15
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (55)
- Divers (54)

Industrie du commerce (43)
- Commerce de détail (40)
- Commerce de gros (3)

Industrie des services (1)

Diamantaires, lapidaires, bijoutiers et orfèvres 8591

Cadre de travail

Parmi les professions représentatives de ce groupe, signalons celles de tailleur de diamants, d'estampeur, de gemmologiste et d'orfèvre. Les bijoutiers fabriquent et réparent des bijoux en métal précieux ou semi-précieux à l'aide de techniques de découpage, de limage, de soudure, de meulage et de polissage. Certains se spécialisent comme réparateurs, graveurs, sertisseurs de pierres et de diamants, concepteurs, émailleurs ou fabricants d'échantillons. D'autres refaçonnent et donnent un nouveau style à des bijoux anciens, suivant les conceptions ou les directives qui leur sont données, ou créent de nouveaux bijoux en fabriquant des modèles en métal pour les couleurs de métaux. La variété d'articles décoratifs qui répondent aux goûts et aux désirs des gens explique la diversité des tâches qu'exercent les bijoutiers. Ces derniers peuvent travailler dans des bijouteries, des boutiques exploitées par des grossistes ou dans des fabriques de bijoux.

Études et compétences

On peut devenir bijoutier en suivant un programme de formation scolaire ou un programme d'apprentissage. Au Canada, certains collèges, cégeps, écoles techniques ou écoles de métiers offrent des cours de création, de fabrication et de réparation de bijoux, tout comme la Canadian Jeweller's Association. Un programme d'apprentissage en fabrication et en réparation de bijoux, offert en Colombie-Britannique, peut être nécessaire à l'obtention d'un poste au sein de certaines sociétés. De plus, il se peut que le candidat doive posséder de l'expérience en fabrication, en assemblage ou en réparation de bijoux.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les personnes qui terminent un programme d'apprentissage ou qui complètent des études postsecondaires forment la plus grande partie des nouveaux effectifs de ce groupe professionnel. Les immigrants et les personnes qui réintègrent le marché du travail représentent aussi des candidats.

La plupart des bijoutiers sont des hommes, mais le nombre de femmes dans ce groupe augmente avec le temps. La plupart des emplois se retrouvent en Ontario et au Québec.

L'âge moyen (36 ans) n'a guère évolué depuis les années 1970. La carrière d'un bijoutier s'étend en général sur 35 ans, les candidats accédant à ce groupe entre 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Lors du recensement de 1986, la proportion de bijoutiers qui travaillaient dans l'industrie manufacturière était de 55 p. 100, représentant une diminution par rapport aux 61 p. 100 enregistrés en 1981. Quarante-trois pour cent des bijoutiers travaillent dans le secteur commercial, ce qui représente une augmentation de 6 p. 100 par rapport à 1981. Au cours des cinq prochaines années, on s'attend à ce qu'il y ait environ 2 300 débouchés, dont le quart seront le fruit d'un accroissement de la demande. Les autres seront des postes laissés vacants par les travailleurs actuels.

D'ici 1995, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe devrait être comparable à celui des autres professions. Après avoir atteint un sommet en 1984, le chômage a diminué au cours des quelques dernières années, mais demeure supérieur à la moyenne globale.

Environ 15 p. 100 des membres de ce groupe travaillaient à temps partiel en 1986.

Bien que l'emploi des bijoutiers varie en fonction de la conjoncture économique, il n'est pas touché par les fluctuations saisonnières.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**8 609 $ ou moins**
Salaire moyen	**17 983 $**
Décile supérieur	**29 438 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Institut canadien des bijoutiers
pièce 1203, 20, avenue Eglinton ouest
Toronto, Ontario M4R 1K8
(416) 480-1424

Fabricants, monteurs et réparateurs d'embarcations 8592

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	11 158	1.5	0.9	3 781
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 062 668

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	25	61	14	93	7
	1986	97	3	18	67	15	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (67)
- Véhicules divers (34)
- Construction et réparation de navires (26)
- Aliments et boissons (2)

Industrie des services (8)
- Divertissements et loisirs (6)
- Divers (1)

Administration publique (7)
- Palier fédéral (7)

Fabricants, monteurs et réparateurs d'embarcations 8592

Cadre de travail

Parmi les professions-types de ce groupe professionnel, signalons celles de mécaniciens de navire, de charpentier de navire, de charpentier en fer, et de charpentier de navires en fer. Les fabricants de bateaux construisent et réparent des bateaux, d'autres embarcations et du matériel maritime. Pour construire une embarcation en bois, par exemple, les travailleurs découpent et forment des pièces telles des quilles, des proses, des postes de poupe, des membrures et des parois. Ils construisent et installent aussi des structures comme les supports à machine, les supports à transmission et à hélices, les cabines de pilotage, les cabines, les gouvernails, les ponts, les mâts et les échelles. Il va sans dire que la construction de bateaux en métal exige des connaissances et des compétences en travail avec le métal. Les conditions de travail sont difficiles; les travailleurs sont fréquemment exposés à l'humidité, au bruit, aux vibrations, aux liquides, aux vapeurs, aux odeurs et à d'autres dangers contre lesquels ils doivent se protéger à l'aide d'un équipement protecteur.

Études et compétences

Pour intégrer ce groupe professionnel, il faut à tout le moins avoir terminé ses études secondaires. Les compétences requises varient selon le domaine de spécialisation et le genre d'embarcation à construire ou à réparer. Les collèges communautaires, les cégeps et les écoles de métiers qui mettent l'accent sur la soudure, la mécanique, la tuyauterie et le génie maritime offrent les cours de préparation de base requis pour intégrer ces professions. Certaines des compétences nécessaires sont acquises par le biais d'une formation en cours d'emploi.

Provenance de la main-d'oeuvre

La principale source de main-d'oeuvre de ce groupe professionnel sont les maisons d'enseignement postsecondaire. Parmi les autres sources, signalons les personnes qui réintègrent le marché du travail, les immigrants et les militaires. Il ressort des estimations préliminaires que le nombre de personnes qui quittent ces professions à destination de professions connexes devrait très légèrement dépasser le nombre de personnes optant pour le cheminement inverse, ce qui laisse supposer que, pour plusieurs, ces professions représentent un premier échelon dans la carrière.

Presque tous les travailleurs de ce groupe sont des hommes, et on les retrouve surtout en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Entre 1981 et 1986, l'âge moyen des travailleurs est passé de 36 à 38 ans, ce qui traduit une diminution du nombre de personnes âgées de moins de 25 ans. Une carrière dans ce groupe dure normalement de 30 à 35 ans, et les travailleurs y accèdent habituellement entre l'âge de 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel s'est situé approximativement au même niveau que celui de l'ensemble des professions, mais l'emploi s'est avéré tout de même extrêmement instable à cause de la vulnérabilité de ce secteur aux conditions du marché et aux taux d'intérêt.

Entre 1989 et 1995, on prévoit un taux de croissance de l'emploi légèrement inférieur à la moyenne générale, en raison principalement d'une réduction des dépenses gouvernementales pour la marine. On prévoit qu'environ 3 800 emplois seront disponibles au cours de cette période, dont la plus grande partie seront des postes laissés vacants à la suite de retraites, de décès ou de départs pour diverses autres raisons. Advenant une reprise jusqu'aux niveaux antérieurs des travaux d'exploration des hydrocarbures en mer, on peut s'attendre à une amélioration des perspectives d'emploi à long terme.

À cause de l'utilisation de plus en plus courante du laser pour la soudure et le découpage de l'acier et des alliages d'acier en construction maritime, certains travailleurs se verront forcés d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences. L'embauche des fabricants de bateaux dépend de la conjoncture économique et des facteurs saisonniers, la période de pointe coïncidant avec les mois les plus chauds de l'année.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 734 $ ou moins**
Salaire moyen	**24 749 $**
Décile supérieur	**36 359 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés 8711

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	46 601	-0.4	2.0	31 186
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	18	71	11	93	7
	1986	99	1	10	77	13	90	10
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (52)

Transport, communications et services publics (18)
- Transport, divers (13)
- Distribution d'eau et autres services publics (1)

Industries des mines (9)
- Mines non métalliques (2)
- Mines de charbon (2)
- Métaux (2)

Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés 8711

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les conducteurs de divers types d'appareils d'excavation et de nivelage, tels les bulldozers, les pelles excavatrices électriques et les dragues. En plus de conduire les machines, les excavateurs doivent souvent s'occuper de l'entretien routinier et des réparations mineures, telles le changement des pelles, des lames et d'autres accessoires. Durant l'hiver, les administrations locales emploient souvent des conducteurs de machines pour déneiger les routes et les pistes d'atterrissage. Ces professionnels sont également employés à conduire des machines d'extraction dans des mines à ciel ouvert, ou à entretenir des installations maritimes en effectuant des opérations de dragage ou de pilotage.

Le travail s'effectue sur les chantiers de construction d'immeubles ou de routes, par tous les temps. Les excavateurs travaillent à l'extérieur, parfois dans des régions éloignées. Ils doivent souvent vivre dans des camps, sur les chantiers de construction; ils sont exposés aux dangers que représentent le bruit et les vibrations.

Etudes et compétences

Des programmes d'apprentissage de la conduite du matériel lourd sont offerts à Terre-Neuve, au Québec et en Alberta. Au Québec, il est obligatoire de détenir un certificat de compétence professionnelle dans ce domaine. Beaucoup de débutants apprennent sur le tas, mais ils sont de plus en plus nombreux à suivre des cours offerts par des collèges communautaires, des cégeps et des écoles professionnelles.

Les conducteurs doivent être forts physiquement, et ils doivent posséder une bonne vue et de bons réflexes ainsi qu'une bonne coordination de la main et de l'œil. Ils doivent être capables de lire des plans de niveau et d'utiliser des piquets pour mesurer le volume de terre à déplacer. Les conducteurs d'appareils d'excavation et de nivelage doivent avoir une bonne endurance, car ils leur faut souvent passer de longues périodes de temps assis sur des machines qui vibrent ou qui bondissent.

Provenance de la main-d'oeuvre

On intègre généralement ce groupe professionnel au début ou au milieu de la vingtaine, après avoir suivi un programme de formation structurée, ou après avoir été promu d'un poste de manœuvre. On exerce généralement ces professions jusqu'à la retraite. Ce groupe est composé en très grande partie d'hommes, bien que les femmes augmentent leur part des emplois.

Les niveaux d'emploi dans ce groupe professionnel sont sensibles aux conditions économiques générales. De 1981 à 1986, la récession a provoqué une réduction de 9 p. 100 du nombre d'emplois d'excavateurs. Cependant, depuis 1986, l'emploi a connu un regain, à mesure que le secteur de la construction retrouvait sa vigueur, particulièrement au Canada central. De 1981 à 1986, la proportion d'excavateurs âgés de 15 à 24 ans a chuté de 18 p. 100 à 10 p. 100, alors que la proportion d'ouvriers âgés de 55 ans et plus est passée de 11 p. 100 à 13 p. 100, représentant un taux légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble des professions. Le vieillissement de la main-d'oeuvre aura pour conséquence un accroissement du nombre de postes nécessaires pour remplacer ceux qui prendront leur retraite.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe professionnel a connu une croissance supérieure à la moyenne de l'ensemble des professions au cours des années 1970, mais la récession du début des années 1980 a entraîné de nombreuses mises à pied. Les perspectives de croissance à long terme dépendent des perspectives économiques en général, et plus particulièrement celles touchant les grands projets énergétiques tels les nouvelles usines d'exploitation pétrolière ou les aménagements hydro-électriques. Au cours de la prochaine décennie, l'expansion des industries manufacturières au Canada central devrait continuer à assurer un niveau d'emploi constant. On prévoit qu'au milieu des années 1990, les grands projets d'extraction des ressources feront l'objet de nouveaux investissements, particulièrement dans l'Ouest canadien. Ces projets devraient suppléer à la demande reliée à la construction de petites et de moyennes installations minières et de produits forestiers, maintenant en voie de réalisation. La reconstruction et l'amélioration de la majeure partie des autoroutes nationales et de l'infrastructure municipale devraient également contribuer à une hausse du nombre d'emplois d'excavateurs au cours des deux prochaines décennies.

Près de 60 p. 100 des conducteurs d'appareils d'excavation travaillent dans le secteur de la construction. Parmi les principales autres industries créatrices d'emplois, on retrouve le transport, les municipalités et les industries forestières et minières. Comme le secteur de la construction, quelques-unes de ces industries sont sujettes à des cycles de croissance et de déclin, ce qui a pour effet de créer des périodes de chômage pour les opérateurs de matériel d'excavation. Les travailleurs employés à l'entretien jouissent d'un emploi relativement plus régulier, mais gagnent des salaires moins élevés en période de forte activité.

Les progrès technologiques ont eu une influence sur ces professions, grâce à l'avènement de machinerie lourde plus productive permettant à chaque opérateur de faire plus de travail avec davantage de précision qu'auparavant. On prévoit le maintien de cette tendance.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**15 909 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**27 768 $**	
Décile supérieur	**41 192 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Monteurs de lignes électriques et travailleurs assimilés 8731

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	12 662	0,4	0,6	5 566
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	18	75	7	98	2
	1986	98	2	8	85	7	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (77)
- Énergie électrique (69)
- Téléphone et télégraphie (5)
- Radiodiffusion et télévision (1)

Industrie de la construction (14)

Industries manufacturières (4)
- Produits électriques (2)

Monteurs de lignes électriques et travailleurs assimilés 8731

Cadre de travail

Ce groupe comprend les travailleurs qui posent et entretiennent les lignes utilisées pour transmettre de l'énergie électrique sur de longues distances et sur les réseaux de distribution locale. Les monteurs de lignes, les réparateurs de lignes, les monteurs-réparateurs de lignes et les poseurs-réparateurs de câbles font partie de ce groupe professionnel.

Les monteurs de lignes travaillent dans plusieurs milieux. Ils posent des lignes de haute tension, à partir des centrales jusqu'aux localités où l'électricité sera consommée. Ils construisent des pylônes, et posent des isolateurs et autres pièces auxiliaires ainsi que des lignes de transmission. Les monteurs de lignes de la construction passent d'un projet à l'autre, changeant souvent de province et travaillant dans des régions isolées.

En général, les monteurs de lignes sont embauchés par des sociétés de services publics ou des entrepreneurs. Les monteurs de lignes de la construction sont syndiqués, et le syndicat répartit le travail disponible entre ses membres, par roulement; par ailleurs, ces travailleurs sont sujets à des périodes de chômage entre les projets.

Les réparateurs et les monteurs-réparateurs de lignes sont presque toujours de garde et peuvent être appelés à travailler de longues heures lors d'urgences telles les grandes tempêtes. Les poseurs-réparateurs de câbles réparent et posent des lignes électriques souterraines et sous-marines. Comme leurs collègues monteurs de lignes, ils peuvent être appelés à effectuer des réparations d'urgence.

Études et compétences

Les programmes d'apprentissage constituent la voie d'accès habituelle à ce groupe professionnel, et les exigences scolaires varient d'une province à l'autre : au Nouveau-Brunswick, une neuvième année est requise, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Colombie-Britannique, on exige une dixième année, alors qu'au Manitoba et en Saskatchewan, on requiert une onzième année, et en Alberta, une douzième année.

Ces travailleurs doivent être en bonne forme physique et posséder l'agilité et le tempérament qu'il faut pour travailler à haute altitude, dans des positions inconfortables.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les hommes forment la grande majorité de ce groupe professionnel, mais les femmes y accèdent de plus en plus. On les incite en effet à envisager d'y faire carrière, car les perspectives d'emploi y sont bonnes et l'échelle salariale élevée.

Peu de monteurs de lignes sont âgés de plus de 55 ans, ce qui s'explique en partie par le fait que l'effectif de ce groupe professionnel ait augmenté au cours des dernières années; en effet, après s'être accru lentement entre 1981 et 1986, l'effectif a connu une augmentation rapide entre 1986 et 1989. La majorité des jeunes qui intègrent ces professions commencent leur carrière au début de la vingtaine et pratiquent ce métier durant presque toute leur vie professionnelle.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les niveaux d'emploi ont augmenté depuis le début des années 1980, et on prévoit une croissance comparable à la moyenne pour la période de 1989 à 1995. La plupart des provinces, notamment le Québec, ont planifié l'augmentation de leur capacité électrique suite aux contrats fermes de vente d'électricité aux États-Unis ainsi qu'à Terre-Neuve, à l'Ontario, au Manitoba et à la Colombie-Britannique, où sont prévus d'importants projets. Cette augmentation de la production d'électricité nécessite une plus grande capacité de transmission et de distribution et, par conséquent, stimule la demande pour les monteurs de lignes. Comme ces projets requièrent la construction de nouvelles installations, on prévoit, entre 1989 et 1995, une augmentation de la demande de l'ordre de 22 p.100 pour les monteurs de lignes affectés à la construction, plutôt qu'à l'entretien. Les gains d'emploi prévus surpassent les projections figurant au tableau ci-contre. L'emploi dans les secteurs des services et de l'entretien devraient augmenter à mesure que s'accroîtront la taille et la complexité des réseaux de transmission et de distribution. Des débouchés résulteront également des retraites et des changements de carrière.

Les monteurs de lignes de la construction travaillent toute l'année mais l'activité est particulièrement forte durant l'été. Les postes sont habituellement à plein temps. L'emploi des travailleurs chargés de l'entretien et de la réparation de lignes demeure plutôt stable, en dépit des fluctuations de l'activité économique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**23 535 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**34 708 $**	
Décile supérieur	**45 951 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Électriciens d'installation et d'entretien 8733

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	51 705	0,1	0,4	19 477
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	25	68	7	94	6
	1986	99	1	17	75	8	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (64)

Industries manufacturières (14)
- Métaux de première transformation (3)
- Pâtes et papiers (2)
- Véhicules automobiles et pièces (1)

Transport, communications et services publics (8)
- Énergie électrique (5)
- Transports ferroviaires (1)

Électriciens d'installation et d'entretien 8733

Cadre de travail

Les électriciens d'installation et d'entretien posent et réparent les éléments du réseau d'électrification des bâtiments et autres structures, et installent des interrupteurs, des canalisations, des disjoncteurs et des appareils d'éclairage et autres. Ils travaillent à la construction de toutes sortes de structures, qu'il s'agisse de projets résidentiels ou industriels, en passant par la construction de routes, pour le compte d'un employeur ou bien comme entrepreneur. Les électriciens qui sont syndiqués sont habituellement liés à un bureau d'embauche où le travail est réparti sur une base rotative. L'essentiel du travail s'exécute debout, souvent dans des espaces exigus. Les risques courus ont trait aux chutes possibles et d'électrocution. Le travail s'effectue habituellement à l'intérieur, bien qu'il arrive parfois qu'il soit fait à l'extérieur, dans de mauvaises conditions atmosphériques.

Études et compétences

La plupart des électriciens intègrent ce groupe professionnel par la voie d'un programme d'apprentissage. Toutes les provinces offrent de tels programmes d'apprentissage, habituellement d'une durée de quatre ans (cinq ans au Nouveau-Brunswick et en Ontario). Toute formation qui répond aux exigences du Programme des normes interprovinciales est reconnue partout au Canada. Pour être admis à un programme d'apprentissage, il faut avoir fait sa douzième année en Colombie-Britannique, sa onzième année en Saskatchewan, sa neuvième année au Nouveau-Brunswick et sa dixième année dans toutes les autres provinces, sauf en Alberta, où le cours de mathématiques 20/23 est obligatoire. Un certificat de compétence professionnelle est nécessaire en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, et peut être obtenu en complétant un programme d'apprentissage ou en passant les examens d'admission. Un candidat doit habituellement posséder de nombreuses années d'expérience pertinente et reconnue dans le métier avant d'être autorisé à se présenter à l'examen d'admission.

Les personnes qui songent à devenir électricien devraient être en assez bonne forme physique. L'aptitude à analyser est un atout, car les électriciens doivent comprendre les plans des bâtiments et les diagrammes de connexion.

Provenance de la main-d'oeuvre

La grande majorité des électriciens sont des hommes, les femmes constituant à peine 1 p. 100 de l'effectif de ce groupe professionnel. Cette situation devrait cependant changer puisque tant les employeurs que les syndicats de l'industrie de la construction tendent à recruter davantage de femmes dans le but de rendre plus équitable l'accès au groupe.

Entre 1981 et 1986, la récession a eu pour conséquence la réduction du nombre de travailleurs et le vieillissement de l'effectif dans ce groupe. Cependant, depuis 1986, le niveau de recrutement au sein du groupe a été élevé, surtout dans le Canada central, où l'activité florissante dans le domaine de la construction a stimulé la croissance de l'emploi.

Ces dernières années, la plupart des jeunes qui ont intégré ce groupe professionnel l'ont fait entre l'âge de 18 et 20 ans. Par ailleurs, plusieurs quittent ces professions alors qu'ils sont encore relativement jeunes, contrairement aux tendances notées dans d'autres métiers de la construction. Dans plusieurs cas, il s'agit d'électriciens qui décident de devenir entrepreneurs après avoir acquis suffisamment d'expérience dans le métier.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1980, l'emploi pour les électriciens a connu une diminution, et ce, en raison de la récession. Par la suite, il a connu une recrudescence avec la forte reprise des activités dans le domaine de la construction dans la plupart des régions du pays. La croissance de l'emploi anticipée dépasse les prévisions énoncées dans le tableau ci-contre. L'emploi des électriciens devrait augmenter de plus de 15 p. 100 entre 1989 et 1995, représentant un taux supérieur à la moyenne générale de toutes les professions. Le profil d'investissements au Canada est le facteur le plus déterminant de l'évolution de l'emploi des électriciens. On prévoit, pour le début des années 1990, la poursuite du développement et de la modernisation de plusieurs industries manufacturières, surtout celles des provinces du Canada central. Vers le milieu de la décennie, on anticipe une augmentation dans la construction d'usines d'extraction de ressources naturelles, ce qui aura des incidences dans toutes les régions du Canada. Des postes de remplacement deviendront aussi disponibles par suite de retraites ou de changements de carrière.

Des développements technologiques ayant trait à la conception des bâtiments se traduiront aussi en une augmentation du nombre de postes disponibles pour les électriciens. Le recours accru à des systèmes informatisés de contrôle de diverses fonctions dans les bâtiments, telles le chauffage, la climatisation, la ventilation, les ascenseurs et l'éclairage, créera aussi de l'emploi pour les électriciens chargés d'installer l'équipement et de brancher les systèmes.

Habituellement, les électriciens travaillent sur un projet à la fois; lorsqu'il y a baisse d'activité dans le secteur de la construction, ils peuvent se retrouver en chômage entre deux projets. Cependant, une partie de la tâche des électriciens consiste à assurer l'entretien et la réparation, un domaine d'activité qui est moins touché par les fluctuations du marché. Les données statistiques montrent que les fluctuations saisonnières de l'emploi ne sont pas aussi fortes chez les électriciens que dans la plupart des autres corps de métiers du bâtiment.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 572 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 724 $**	
Décile supérieur	**42 970 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Monteurs et réparateurs de matériel de communication par fil et d'appareils connexes 8735

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	34 740	1,0	0,5	14 996
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	94	6	26	69	5	96	4
	1986	94	6	11	33	6	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (80)
- Téléphonie et télégraphie (68)
- Radiodiffusion et télévision (6)
- Transports ferroviaires (3)

Industries manufacturières (7)
- Produits électriques (6)

Industrie de la construction (6)

Monteurs et réparateurs de matériel de communication par fil et d'appareils connexes 8735

Cadre de travail

Les personnes qui exercent ces professions s'occupent de l'installation, de la réparation et de l'entretien de toute pièce de matériel de communication par fil. Elles peuvent installer les lignes téléphoniques, assurer l'entretien des systèmes de communication téléphonique à partir des postes centraux, assurer l'entretien de systèmes spéciaux pour la transmission de données informatisées, et installer des téléphones, des lignes de câble pour la télévision et des systèmes d'alarme anti-vol dans les résidences et les immeubles commerciaux. Malgré la tendance à construire des bâtiments dotés de réseaux de fils intégrés, une grande partie du travail consiste encore à augmenter la capacité des réseaux dans des édifices en place. Le nouveau matériel installé dans les grands immeubles commerciaux est maintenant souvent réparé à partir d'un poste central plutôt que sur place. Ce groupe professionnel comprend notamment les techniciens en matériel téléphonique, les monteurs de fil, les installateurs de dispositifs d'alarme anti-vol et les réparateurs de postes centraux de télécommunication.

Les conditions de travail dans ce groupe professionnel varient beaucoup, selon la nature du poste. Les monteurs-réparateurs de lignes travaillent à l'extérieur, souvent par mauvais temps (surtout lors de situations d'urgence). Ils installent des poteaux et des lignes, et peuvent aussi travailler sous terre, dans des espaces restreints, à éclisser des fils dans des corridors étroits. D'autres travailleurs installent ou réparent du matériel dans des immeubles commerciaux et des résidences.

Les installateurs de lignes adoptent habituellement des heures de travail normales, mais doivent à l'occasion être disponibles 24 heures sur 24 pour effectuer des réparations d'urgence, ce qui peut entraîner de longues heures de travail.

Études et compétences

L'accès à ce groupe professionnel ne nécessite aucun programme d'apprentissage obligatoire, mais bon nombre de candidats suivent des cours d'électronique dispensés par un collège communautaire, un cégep ou une école professionnelle. Selon le niveau du poste, certains travailleurs peuvent même amorcer leur carrière immédiatement après avoir complété un programme d'études techniques de niveau secondaire. Les programmes de formation offerts par les entreprises sont souvent obligatoires.

À cause des particularités du matériel technique utilisé, les installateurs de lignes qui oeuvrent dans de grandes entreprises doivent souvent, au terme de leurs cours en électronique, suivre un programme d'apprentissage interne fait sur mesure. Ce facteur peut restreindre la mobilité des travailleurs d'une entreprise à l'autre. Les possibilités d'avancement pour ces travailleurs sont généralement confinées à l'entreprise où ils oeuvrent.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des membres de ce groupe professionnel sont des hommes, les femmes ne constituant que 6 p. 100 de l'effectif. Cependant, on encourage ces dernières à intégrer le groupe. Ces professions comptent à peine 6 p. 100 de travailleurs âgés de 55 ans ou plus, de sorte que l'âge moyen y est inférieur à celui de l'ensemble des travailleurs. Alors que plus de la moitié des techniciens n'ont acquis aucune formation postsecondaire, des antécédents solides au plan technique augmentent leurs chances de succès dans la carrière. Pour intégrer ces professions, il est notamment possible de suivre un programme d'études en technologies du génie électrique et électronique, en technologies des télécommunications ou dans une discipline connexe, et ce, dans un collège communautaire, un cégep ou une école professionnelle.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi des techniciens-spécialistes de communication par fil a connu une croissance rapide au cours des années 1970, en raison du développement et de l'amélioration des systèmes de téléphonie et de communication par fil. L'expansion des réseaux de télédiffusion par câble a également contribué à cette croissance, laquelle devrait de nouveau être rigoureuse au cours des années 1990, avec l'avènement des télécommunications par fibre optique. La demande sera proportionnelle à l'usage que l'on fera de cette nouvelle technologie et de la vitesse à laquelle il sera intégrée aux systèmes de télécommunication existants, surtout si, de surcroît, on l'applique aux secteurs commerciaux et domiciliaires, auquel cas on prévoit une forte hausse de l'emploi dans ce domaine. Inversement, l'activité dans le secteur de la construction domiciliaire devrait connaître un ralentissement et se maintenir sous les niveaux actuels pour la majeure partie des années 1990, réduisant par le fait même la demande pour les techniciens.

Étant donné la moyenne d'âge relativement basse de l'effectif du groupe, peu de postes seront disponibles suite à des retraites. Dans le secteur des communications, l'emploi a tendance à être stable, et il est peu influencé par les changements saisonniers ou par la conjoncture économique. Cependant, l'emploi des techniciens oeuvrant dans la fabrication de produits électriques ou dans le secteur de la construction pourrait être sujet à des fluctuations saisonnières ou cycliques.

Salaires annuels, 1986

Décile inférieur	22 255 $	ou moins
Salaire moyen	33 519 $	
Décile supérieur	42 128 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du montage, de l'installation et de la réparation du matériel électrique d'éclairage et de communication par fil 8736

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 281	1.7	-0.7	1 461
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	85	15	15	72	13	97	3
	1986	84	16	11	79	10	97	3
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (60)
- Énergie électrique (29)
- Téléphonie et télégraphie (27)
- Transports ferroviaires (2)

Industries manufacturières (25)
- Produits électriques (22)

Administration publique (6)
- Palier provincial (2)
- Palier fédéral (2)
- Palier municipal (2)

Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du montage, de l'installation et de la réparation du matériel électrique d'éclairage et de communication par fil 8736

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les inspecteurs de lignes de transport d'électricité, les essayeurs de câbles, les inspecteurs d'installations électriques, les essayeurs de relais et les vérificateurs au central. Ces travailleurs assurent le contrôle de la qualité de l'installation et de la réparation du matériel de production et de transmission d'énergie électrique. Les inspecteurs de lignes de transport d'électricité vérifient les fils aériens afin d'y déceler toute trace de dommage ou d'usure, souvent en grimpant dans les poteaux ou au moyen d'un télescope à infrarouges. D'autres inspecteurs vérifient et font l'essai des câbles électriques dans les édifices pour s'assurer qu'ils puissent transporter la charge électrique requise; ils lisent les diagrammes de connexion des bâtiments pour s'assurer qu'ils soient conformes au code de l'électricité, et examinent les bâtiments endommagés par le feu pour déterminer si l'installation électrique était défectueuse. Les travailleurs dans ce groupe aident les propriétaires, les entrepreneurs et les électriciens à planifier leurs installations électriques. Ils vérifient des installations de transmission d'énergie électrique (fils aériens, transformateurs et systèmes de commutation), localisent et diagnostiquent tout dérèglement des fils et des circuits, et vérifient et entretiennent des appareils de télécommunications de bureaux.

Dans certains cas, le travail d'inspection s'effectue à l'extérieur, souvent par mauvais temps et, en cas d'urgence, peut nécessiter de longues heures. Dans les grandes centrales électriques ou les bureaux de télécommunications, le travail se fait souvent par postes. La fonction d'inspecteur exige souvent que les titulaires fassent affaire avec le public, lors d'inspections de résidences, d'édifices commerciaux ou de chantiers de construction.

Études et compétences

On intègre habituellement ce groupe professionnel après plusieurs années d'expérience dans des postes d'installation ou de réparation de systèmes électriques. Il n'existe pas de programme d'apprentissage au niveau provincial. Par contre, la plupart des grandes entreprises offrent une formation maison à ceux qui ont déjà complété des cours connexes. Les candidats qui prévoient faire carrière comme inspecteur devraient obtenir leur diplôme d'études secondaires et suivre un programme technique approprié dans un domaine tel l'électricité, l'électronique ou l'instrumentation auprès d'un collège communautaire ou d'un cégep.

Puisque la technologie évolue rapidement dans ce domaine et que plusieurs systèmes sont maintenant informatisés, les inspecteurs peuvent s'attendre à devoir se recycler continuellement pour tenir leur compétences à jour. Cependant, à cause des particularités propres à l'équipement utilisé par les diverses organisations, les personnes qui exercent ces professions font généralement carrière au sein d'une même entreprise, leurs connaissances étant rarement transférables.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionnel est principalement constitué d'hommes, et ce, bien que la proportion de femmes ait atteint 16 p. 100 en 1986. L'effectif a diminué de façon appréciable lors de la récession des années 1980; cependant, la situation de l'emploi s'est rétablie ces dernières années. Une forte proportion de travailleurs sont âgés de 25 à 54 ans, en raison du fait que ces professions exigent une expérience de travail préalable dans un domaine connexe.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe a été supérieur à celui de l'ensemble des professions; toutefois, les changements technologiques tels les systèmes d'autodiagnostic et de diagnostic à distance risquent d'entraîner une diminution de l'emploi au cours de la période à l'étude. La tendance au ralentissement de la croissance de l'emploi pourrait cependant être renversée, advenant une forte reprise de la demande dans le secteur de la construction, où les besoins en électricité sont importants.

L'emploi dans ce groupe n'est pas influencé par les changements saisonniers ni par les fluctuations de la conjoncture économique. Par ailleurs, on y retrouve peu de postes à temps partiel.

Les membres de ce groupe oeuvrent surtout dans l'industrie des télécommunications et celle des appareils électriques, qui absorbent ensemble près de 60 p. 100 de l'effectif. Les autres travaillent dans la fabrication de produits électriques et au sein de l'administration publique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	20 482 $	ou moins
Salaire moyen	33 722 $	
Décile supérieur	45 054 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Charpentiers et travailleurs assimilés 8781

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	121 337	0,7	0,7	52 450
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	22	62	16	88	12
	1986	99	1	17	68	15	86	14
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (73)

Industries manufacturières (9)
- Bois (4)
- Meubles et articles d'ameublement (2)

Industrie des services (7)
- Enseignement (2)
- Hébergement et restauration (1)

Charpentiers et travailleurs assimilés 8781

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend notamment les charpentiers, les menuisiers, les coffreurs, les monteurs d'ossatures, les charpentiers-menuisiers d'entretien et autres travailleurs assimilés. Ces travailleurs s'occupent de la construction, de la rénovation et de l'entretien des charpentes de bois. Ils forment l'effectif le plus important parmi les ouvriers spécialisés du bâtiment, car presque tous les secteurs de la construction font appel à leurs services. Traditionnellement, les charpentiers travaillaient le bois; cependant, dans les constructions modernes, ils utilisent maintenant le plastique, le métal et d'autres matériaux. La charpenterie brute comprend la construction de coffrages et d'ossatures, ainsi que d'autres travaux associés au montage des membres de charpente. Par ailleurs, la charpenterie de finition s'applique aux étapes ultérieures de la construction, telles la pose de portes et de moulures et l'érection d'escaliers. Les charpentiers qui ont reçu une formation complète peuvent faire les travaux de charpenterie brute ainsi que ceux de finition, mais plusieurs d'entre eux préfèrent se spécialiser. Dans les régions rurales, les charpentiers sont plus aptes à faire des travaux de tous genres, tandis que dans les villes, ils peuvent se spécialiser dans l'érection d'ossatures de maisons ou la construction d'escaliers.

Les charpentiers peuvent travailler pour un employeur ou à leur propre compte, en qualité d'entrepreneur. Dans les deux cas, ils travaillent sur un projet à la fois. Lorsque le travail sur les chantiers ralentit, les charpentiers peuvent être appelés à connaître des périodes de chômage. Les travailleurs syndiqués sont habituellement représentés par un bureau central d'embauche, où le syndicat répartit le travail par roulement entre les membres. Certains charpentiers sont préposés à l'entretien dans une entreprise, où ils travaillent généralement une semaine de 35 à 40 heures et jouissent d'une plus grande stabilité d'emploi que ceux qui travaillent dans l'industrie de la construction.

Études et compétences

Bien que plusieurs charpentiers apprennent leur métier sans passer par une période de formation structurée, il est recommandé aux candidats d'intégrer le groupe professionnel par la voie d'un programme d'apprentissage. Les charpentiers qui maîtrisent leur métier jouissent de possibilités d'emploi plus vastes, ont généralement moins de difficulté à trouver du travail, et peuvent commander un salaire plus élevé que ceux qui ne possèdent qu'une formation limitée.

Toutes les provinces offrent des programmes d'apprentissage en charpenterie, dont la durée moyenne est de quatre ans. Pour s'y inscrire, il faut avoir complété au moins sa dixième année, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, ou sa neuvième année, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta. Au Québec, il est obligatoire pour les charpentiers actifs de détenir un certificat provincial de compétence professionnelle, habituellement obtenu au terme d'un programme d'apprentissage. Le métier de charpentier est visé par le Programme des normes interprovinciales, et toute formation qui s'y conforme sera reconnue dans toutes les provinces.

Provenance de la main-d'oeuvre

La presque totalité des charpentiers sont des hommes; bien qu'un plus grand nombre de femmes intègrent le groupe, elles ne représentent que 1 p. 100 de l'effectif. Cependant, elles sont encouragées opter pour ces professions, qui leur offrent des perspectives d'emploi favorables ainsi que des possibilités de revenus intéressantes. Par le passé, les immigrants n'ont constitué qu'une faible source de nouveaux travailleurs.

Les charpentiers exercent très souvent leur métier pendant toute leur vie professionnelle. Ils intègrent habituellement le groupe entre 17 et 21 ans. Plusieurs charpentiers deviennent surveillants à l'entretien des bâtiments, sans pour autant délaisser leur métier. La proportion de charpentiers approchant l'âge de la retraite est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des travailleurs, laissant entrevoir un nombre important de postes à combler dans un avenir rapproché.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1989 et 1995, le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe devrait comparable à la moyenne générale ou, à tout le moins, afficher un rythme de croissance plus élevé que celui indiqué à la page ci-contre. Au début des années 1990, la construction d'usines et d'autres bâtiments devrait connaître un essor, particulièrement au Canada central. Les investissements massifs prévus pour le milieu des années 1990 dans l'industrie primaire devraient nécessiter la construction de nouveaux complexes d'extraction des ressources naturelles et donc stimuler l'emploi dans le domaine de la charpenterie. La construction domiciliaire devrait continuer d'évoluer à un rythme modéré dans la plupart des provinces, mais certains centres urbains pourraient connaître un taux de croissance élevé en raison de mouvements migratoires au cours des années 1990. De nouveaux postes seront créés suite à l'augmentation de l'activité dans le domaine de la construction. À ces postes s'ajouteront ceux rendus disponibles par suite de retraites, de décès ou de changements de carrière.

Salaires

Les chiffres ayant trait aux revenus, recueillis lors du recensement, visent les charpentiers n'ayant pas reçu une formation structurée. Il se peut que les revenus des travailleurs détenant un certificat d'apprenti soient plus élevés que ceux de la moyenne.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 926 $ ou moins**
Salaire moyen	**23 302 $**
Décile supérieur	**36 158 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fraternité unie des charpentiers
et menuisiers d'Amérique
Bureau canadien de recherche
pièce 807, 5799, rue Yonge
Willowdale, Ontario M2M 3V3

Briqueteurs, maçons et carreleurs 8782

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	24 576	2,2	1,2	10 093
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1931	99	1	19	70	11	88	12
	1986	99	1	15	70	15	87	13
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (88)

Industries manufacturières (7)
- Métaux de première transformation (3)
- Produits minéraux non métalliques (1)

Industrie du commerce (2)
- Commerce de détail (1)

Briqueteurs, maçons et carreleurs 8782

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les ouvriers qui préparent et posent les briques, les pierres, les parpaings, les carreaux, les briques réfractaires et autres matériaux semblables. En plus de réaliser des ouvrages de construction proprement dits, les maçons lisent et interprètent des plans, prennent des mesures et organisent leur travail. Dans la plupart des régions du pays, ils se consacrent à des travaux de maçonnerie visant des bâtiments commerciaux et institutionnels; cependant, au Canada central, la brique est un matériau de choix pour le parement des maisons, de sorte qu'on retrouve un grand nombre d'emplois de briqueteur dans le secteur de la construction résidentielle.

Les maçons oeuvrent dans divers projets de construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation de bâtiments existants. Ils travaillent pour un employeur ou en qualité d'entrepreneur, et leur travail est souvent relié à l'exécution de projets particuliers. Les maçons syndiqués sont habituellement embauchés par l'entremise d'un bureau central d'embauche, où le syndicat assure la répartition du travail entre les membres.

Études et compétences

L'accès au métier de maçon passe principalement par l'apprentissage. L'obtention d'un certificat de compétence professionnelle est obligatoire en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec, et elle est définitivement souhaitable dans les autres provinces. Toute formation professionnelle qui répond aux exigences du Programme des normes interprovinciales est reconnue dans toutes les provinces.

Les programmes d'apprentissage en maçonnerie sont généralement d'une durée de trois ou quatre ans. Toutes les provinces, à l'exception du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, offrent des cours préalables au programme d'apprentissage ou des cours d'initiation à la vie professionnelle. Pour être admissible, il faut au moins avoir complété sa huitième année à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, sa neuvième année au Manitoba et en Alberta, et sa dixième année à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. La capacité de calculer des dimensions et des distances sans erreur, une bonne perception des espaces permettant d'interpréter des plans et des cahiers des charges, et une bonne coordination de la main et de l'oeil sont autant d'autres aptitudes requises. De plus, les maçons doivent être en assez bonne forme, car ils sont fréquemment appelés à soulever de lourdes charges et à travailler accroupis ou à genoux. Ils travaillent très souvent en plein air.

Un programme d'apprentissage portant sur les travaux de carrelage est offert au Québec, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Bon nombre de maçons apprennent leur métier sans recevoir de formation structurée, en travaillant comme aide-maçon et en observant les travailleurs chevronnés. Cependant, un programme d'apprentissage structuré offre aux travailleurs de meilleures chances d'acquérir un ensemble complet de compétences, et ce, en moins de temps.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des membres de ce groupe professionnel sont des hommes, bien que le nombre de femmes qui y accèdent ait augmenté au cours des dernières années. La plupart des maçons commencent à exercer leur profession entre l'âge de 17 et 22 ans, la pratique jusqu'au moment d'avoir atteint un âge mûr, et abandonnant le métier à un âge avancé. Un grand nombre de maçons sont assez âgés et leur départ au moment de la retraite créera des débouchés pour les débutants au cours des années 1990.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les possibilités d'emploi qui s'offrent aux maçons sont étroitement liées à la conjoncture dans l'industrie de la construction. Au Canada, l'activité dans le secteur de la construction devrait demeurer florissante au cours des années 1990, hormis quelques périodes de ralentissement lors de récessions. Au début des années 1990, les développements dans l'industrie de la fabrication devraient se traduire par une activité considérable au Canada. Au milieu de la décennie, l'activité dépendra plutôt des efforts de renouvellement dans l'industrie des ressources naturelles. L'actitivité dans le secteur de la construction domiciliaire continuera d'être modérée durant presque toute la décennie, bien que certains centres urbains puissent connaître une croissance rapide.

Les maçons qui travaillent sur des chantiers de construction peuvent connaître des périodes fréquentes d'inactivité entre deux projets. Ce cycle devient plus marqué pendant les ralentissements économiques, phénomène observé à plusieurs reprises dans le passé. Lors de la récession du début des années 1980, le chômage chez les maçons a grimpé d'une façon spectaculaire, atteignant un sommet en 1984. Les perspectives d'emploi sont meilleures durant les mois d'été.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 367 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**24 931 $**	
Décile supérieur	**38 463 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

8783

Lisseurs de béton et travailleurs assimilés

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 184	-0,6	-0,4	5 461
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	21	66	13	91	9
	1986	99	1	16	69	15	87	13
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (83)

Industries manufacturières (10)
- Produits minéraux non métalliques (8)

Transport, communications et services publics (3)
- Transport, divers (1)
- Énergie électrique (1)

Lisseurs de béton et travailleurs assimilés 8783

Cadre de travail

Ce groupe comprend les finisseurs de béton, les maçons, les cimentiers applicateurs à la lance, les lisseurs de béton et les poseurs de terrazzo. La plupart des finisseurs de béton travaillent sur des chantiers, notamment à la construction de trottoirs, de boulevards, de fondations de maisons et de grands projets comme les gratte-ciel. Leur tâche s'effectue en général à l'extérieur.

Le travail préliminaire consiste à préparer des coffrages ou des moules dans lesquels le béton doit être coulé. Le maçon voit ensuite à ce que l'épaisseur soit exacte et à qu'il n'y ait pas de poches d'air; enfin, à l'aide d'une large planche munie d'un manche, il lisse le béton. Dans certains cas, le béton peut être appliqué à la lance sur l'infrastructure au lieu d'être coulé dans des coffrages. La finition se fait au moyen d'outils à main ou mécaniques.

Les poseurs de terrazzo s'occupent de poser du marbre ou d'autres gravillons sur le sol, les murs ou autres supports, en vue d'obtenir une surface durable et décorative. Ils préparent la surface en posant tout d'abord du papier de carrelage, puis un mélange de mortier. À l'aide de baguettes métalliques, ils créent un modèle; ensuite, ils encastrent les carreaux de terrazzo dans le mélange de mortier en suivant le modèle. Les carreaux sont parfois préfinis, mais il faut habituellement les polir pour obtenir une surface plane et lisse.

La plupart des maçons travaillent sur un projet de construction à la fois. Les membres de syndicats sont recrutés par des bureaux d'embauche où l'on assigne le travail à chaque personne à tour de rôle. Dans le domaine de la construction, il est normal qu'il y ait des périodes de chômage entre les projets. Le nombre d'heures de travail hebdomadaires et annuelles dépend de l'activité dans l'industrie; le temps supplémentaire est courant.

Études et compétences

En général, c'est en cours d'emploi que l'on acquiert la formation nécessaire à l'exercice de ces professions, que plusieurs personnes intègrent immédiatement après avoir quitté l'école secondaire. Le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique offrent des programmes d'apprentissage en cours d'emploi, mais seul le programme du Québec est obligatoire. Il est recommandé de suivre un tel programme, là où il est offert. Dans les autres provinces où une formation est dispensée, celle-ci prend la forme de programmes administrés par un syndicat ou par un conseil de formation formé de syndicats et du patronat.

Provenance de la main-d'oeuvre

La grande majorité des membres de ce groupe sont des hommes, et l'âge moyen de ces travailleurs est légèrement supérieur à celui des autres. Cette situation s'explique surtout par le nombre réduit de jeunes qui ont eu accès à ces professions pendant la récession du début des années 1980. Cependant, la situation évolue, puisqu'un plus grand nombre de jeunes intègrent maintenant le groupe, en raison de l'amélioration des perspectives d'emploi. Au cours des dernières années, la plupart des jeunes gens qui ont opté pour ces professions l'ont fait entre l'âge de 19 et 23 ans. En 1986, 85 p. 100 des maçons travaillaient à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les experts de l'industrie s'attendent à une croissance de l'emploi supérieure aux prévisions indiquées dans le tableau ci-contre. Pour la période de 1989 à 1995, les prévisions touchant le domaine de la construction indiquent que le nombre d'emplois de maçons augmentera à un taux supérieur à la moyenne globale. La tendance récente à utiliser davantage le béton pour les projets de construction et de génie devrait améliorer les perspectives d'emploi. Cette croissance de l'emploi sera en partie le résultat d'une utilisation plus poussée de la main-d'oeuvre existante, mais il y aura également de nouveaux débouchés. On s'attend à ce que la construction prenne de l'essor, surtout au Canada central, jusqu'au milieu des années 1990, étant donné l'expansion industrielle et commerciale prévue. Au milieu des années 1990, on prévoit que la construction axée sur les ressources deviendra le principal moteur de la croissance. Le roulement de l'effectif dans ce groupe est assez élevé ce qui ajoutera aux débouchés déjà prévus suite au remplacement des maçons qui prennent leur retraite.

Le travail des maçons est saisonnier, la meilleure période étant la saison d'été. Comme c'est le cas pour plusieurs métiers de la construction, le travail se fait rare pendant les périodes de ralentissement économique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	12 083 $	ou moins
Salaire moyen	25 290 $	
Décile supérieur	40 138 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Plâtriers et travailleurs assimilés 8784

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	17 647	1.7	1.7	18 933
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	25	69	6	85	15
	1986	98	2	19	73	8	84	16
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (95) **Industrie des services** (2) **Industries manufacturières** (1)

Plâtriers et travailleurs assimilés 8784

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les plâtriers, les poseurs de lattes, les poseurs de panneaux muraux secs, et les jointoyeurs. Les plâtriers appliquent du plâtre, du stuc et d'autres matériaux sur les surfaces des bâtiments. Les matériaux se présentent en général sous forme d'un coulis, qui est appliqué puis modelé. Les poseurs de lattes fixent des lattes en métal, en bois ou en gypse aux surfaces des bâtiments, afin de recevoir le plâtre et d'autres revêtements. Ils construisent parfois des charpentes de forme complexe pour les corniches, ou autres formes ornementales destinées aux immeubles. Les poseurs de panneaux muraux secs coupent et fixent les panneaux muraux, un matériel commercial utilisé fréquemment à la place des murs de plâtre. Une fois posés, les panneaux muraux doivent être finis en appliquant un gallon ou autres matériaux sur les coins et les joints, puis en sablant en vue de la préparation pour la dernière couche de revêtement.

Les travailleurs de ce groupe oeuvrent dans divers secteurs du bâtiment, de la construction résidentielle et non résidentielle, sur les chantiers syndiqués et non syndiqués, à titre d'employeurs et en qualité d'entrepreneurs autonomes. À l'exception de l'application de stuc, le travail est exécuté à l'intérieur, souvent dans des pièces poussiéreuses et mal éclairées.

Études et compétences

Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique offrent des programmes d'apprentissage en plâtrage et en pose des murs secs. Au Québec, un certificat de compétence professionnelle est obligatoire. L'obtention d'une accréditation passe habituellement par la réussite d'un programme d'apprentissage. Pour être admissible à un tel programme, le candidat doit avoir fait sa huitième année en Ontario, et sa dixième année en Colombie-Britannique. Les candidats ne sont pas tenus d'avoir atteint un niveau d'instruction particulier dans les autres provinces. Le Québec, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et le Yukon offrent un programme d'apprentissage destiné aux poseurs de lattes. En Ontario et au Yukon, il faut une dixième année, alors qu'au Manitoba et en Alberta, une neuvième année est nécessaire. Au Québec, les poseurs de lattes doivent détenir un certificat de compétence professionnelle. Seule la Colombie-Britannique offre un programme d'apprentissage pour les jointoyeurs de panneaux muraux, et il faut avoir complété sa dixième année pour s'y inscrire. Des programmes d'apprentissage pour les poseurs de panneaux muraux secs sont offerts au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Le niveau de scolarité requis est la neuvième année au Manitoba, et la dixième année en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Le travail de plâtrage et de pose de panneaux muraux secs demande beaucoup de force physique, et les ouvriers qui exercent ce métier doivent avoir une bonne santé, de l'endurance et une bonne vision.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les membres de ce groupe débutent habituellement leur carrière entre 17 et 21 ans, et certains abandonnent le métier vers le milieu et la fin de la quarantaine pour exercer une autre profession. Les femmes sont peu nombreuses dans ce corps de métier, mais leur représentation a augmenté de façon notable au cours des dernières années. Les immigrants ont été une source constante, quoique faible, de main-d'oeuvre dans ces professions.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1990, on s'attend à ce que ce groupe professionnel connaisse de très bonnes conditions d'emploi dans la plupart des régions du Canada, étant donné que l'investissement dans la construction des immeubles commerciaux et institutionnels demeura élevé. Cependant, il est peu probable qu'il y ait une croissance très rapide avant la fin de la décennie, lorsque la construction domiciliaire connaîtra une augmentation. Par ailleurs, la rénovation des immeubles plus vieux sera source de nombreux emplois pour les poseurs de panneaux muraux secs.

Les panneaux muraux secs ont presque complètement remplacé le plâtre comme matériaux de finition, ce qui entraînera une amélioration des perspectives d'emploi pour les travailleurs spécialisés dans l'installation des panneaux muraux secs et les jointoyeurs. Les plâtriers seront beaucoup moins en demande, et leurs services ne seront requis que pour des applications décoratives spéciales.

Comme le travail se fait à l'intérieur des bâtiments, les fluctuations saisonnières sont moins fortes dans ce groupe que dans d'autres métiers de la construction. Cependant, l'emploi est sensible aux périodes de ralentissement d'activité qui frappent cette industrie. La majeure partie du travail s'effectue à plein temps.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 713 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**23 691 $**	
Décile supérieur	**37 165 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés 8785

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	39 899	2.3	0.9	39 745
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	94	6	28	60	12	80	20
	1986	93	7	26	62	12	77	23
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (77)

Industrie des services (9)
- Enseignement (2)
- Hôpitaux (1)

Industries manufacturières (6)
- Fabrication de produits métalliques (1)

Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés 8785

Cadre de travail

Les peintres, les tapissiers et les décorateurs appliquent de la peinture, des papiers peints et des tissus sur les murs et les plafonds. Ils travaillent à toutes sortes de projets de construction, de même qu'à l'entretien et à la rénovation d'immeubles.

Le peintre doit d'abord préparer les surfaces à peindre en enlevant la vieille peinture ou le papier peint et en réparant le plâtre et les boiseries. Ensuite, il recouvre le plancher ou les autres surfaces à protéger. Après avoir préparé la peinture et les outils nécessaires, il utilise un pinceau, un rouleau ou un pistolet pour appliquer la peinture. Dans l'exécution de son travail, le peintre doit souvent rester debout, courbé ou accroupi pendant de longues périodes de temps, et travailler à haute altitude. Bien qu'il doive rarement soulever des objets lourds, le peintre doit quand même déplacer les échelles et les contenants de peinture.

Les peintres travaillent habituellement sur un projet à la fois. Bon nombre d'entre eux sont des entrepreneurs autonomes. Ceux qui adhèrent à un syndicat de la construction sont habituellement représentés par un bureau d'embauche syndicale, où le travail est réparti par roulement. Les peintres peuvent aussi se consacrer exclusivement à l'entretien des bâtiments ou d'autres grandes constructions.

Études et compétences

Des programmes d'apprentissage dans ce domaine sont offerts dans toutes les provinces, et leur durée varie de trois à quatre ans. Pour s'y inscrire, on exige au minimum une huitième année à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, une neuvième année au Manitoba et en Alberta, et une dixième année à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Au Québec, un certificat de compétence professionnelle est obligatoire.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionnel compte une forte majorité d'hommes, quoiqu'un plus grand nombre de femmes y accèdent, étant donné les bonnes perspectives d'emploi et la promesse de bons salaires. L'immigration a fourni un nombre appréciable d'ouvriers compétents dans ce domaine. La plupart des peintres et tapissiers amorcent leur carrière entre 17 et 20 ans et exercent ces professions jusqu'à leur retraite. La répartition par tranches d'âge des travailleurs de ce groupe est semblable à celle de l'ensemble des professions, bien que le nombre ceux âgés de 15 à 24 ans soit supérieur à la moyenne.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On s'attend à ce que le nombre de peintres continue d'augmenter lentement entre 1989 et 1995. Dans le secteur de la construction, on prévoit que le maintien d'un niveau élevé d'investissements pour la construction et la rénovation d'immeubles commerciaux et institutionnels compensera le niveau d'activité plus faible dans la construction domiciliaire; l'emploi devrait donc augmenter quelque peu. On notera cependant une certaine variation régionale de la demande dans ce domaine. Par ailleurs, la plupart des nouveaux débouchés seront le résultat des retraites et des changements de carrière.

Étant donné qu'une bonne part du travail des peintres s'effectue à l'extérieur et que ces derniers sont exposés aux éléments, la plupart des projets de peinture doivent être exécutés par beau temps, et sont donc beaucoup plus rares l'hiver. Cependant, compte tenu de la nécessité d'entretenir les immeubles existants et d'autres structures, l'emploi dans le groupe est relativement stable, même en période de ralentissement économique. Environ 20 p. 100 des peintres travaillent à temps partiel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**9 893 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 150 $**	
Décile supérieur	**34 075 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Travailleurs spécialisés dans l'isolation 8786

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	5 163	-1.9	1.5	5 455
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	38	55	7	87	13
	1986	97	3	20	71	9	86	14
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (76)

Industries manufacturières (17)
- Produits minéraux non métalliques (3)
- Industrie chimique (2)
- Caoutchouc et plastique (2)

Industrie des mines (2)
- Pétrole et gaz naturel (1)

Travailleurs spécialisés dans l'isolation 8786

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les isolateurs d'installations de climatisation, les poseurs de matériaux isolants à la machine, les poseurs de matériaux isolants et les calorifugeurs de chaudières et de tuyaux, qui veillent à l'isolation thermique et acoustique. Travaillant dans les maisons, ces ouvriers posent des matelas d'isolant entre les solives, les poteaux et autres pièces de structure, couvrant ces matelas d'un pare-vapeur en plastique ou soufflant de l'isolant en vrac dans les cavités des murs, dans l'entretoit ou sous les planchers. Les panneaux d'isolant rigide en mousse expansée sont cloués ou collés sur les murs, puis couverts d'un revêtement. Dans les immeubles commerciaux, ces ouvriers utilisent parfois un boyau pour projeter de la mousse isolante dans les évidements des murs. Les chaudières, les tuyaux de chauffage et le matériel de climatisation sont également isolés pour empêcher la transmission induite de la chaleur. Une gaine isolante est coupée aux dimensions requises, placée sur les surfaces rayonnantes, puis retenue au moyen d'un ruban, d'un fil, d'un câble ou autrement.

Le travail est exécuté sur des chantiers de construction, à l'intérieur ou à l'extérieur, et dans des bâtiments existants où l'isolation doit être améliorée. Ces ouvriers doivent souvent travailler pendant de longues périodes de temps dans des endroits poussiéreux et exigus tels les greniers, ou debout sur des échafaudages et des échelles. L'enlèvement de certains vieux isolants, comme l'amiante ou la mousse d'urée-formaldéhyde, présente certains dangers pour la santé; les ouvriers doivent donc prendre les précautions qui s'imposent.

L'embauche des travailleurs spécialisés dans l'isolation est habituellement liée à l'exécution d'un projet particulier. Ces ouvriers connaissent donc parfois des périodes de chômage entre les projets.

Études et compétences

On accède généralement à ce groupe professionnel par la voie d'un programme d'apprentissage, lequel comporte trois ou quatre années de formation en cours d'emploi ainsi que certains cours magistraux. Les programmes formels d'apprentissage sont offerts au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Seul le Québec exige que le candidat détienne un certificat de compétence professionnelle. La plupart des débutants dans le métier sortent de l'école secondaire. Des programmes de formation privés sont offerts en Ontario.

Les travailleurs spécialisés dans l'isolation utilisent une gamme variée d'outils à main et mécaniques. Bien qu'une grande force physique ne soit pas essentielle pour exercer ces professions, la coordination et la capacité de se tenir debout pendant de longues périodes de temps sont des qualités importantes.

Provenance de la main-d'oeuvre

La majorité des personnes qui exercent ces professions sont des hommes. En 1986, la répartition par tranches d'âge des travailleurs de ce groupe était semblable à la moyenne générale.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a été environ le double de celui pour l'ensemble des professions au cours des années 1970. Cependant, il a chuté pendant la récession du début des années 1980. La croissance rapide de l'emploi au cours des années 1970 était attribuable à la hausse du prix de l'énergie et aux programmes gouvernementaux incitant à la pose de nouvel isolant dans les bâtiments plus vieux et au relèvement des normes régissant l'isolation des nouveaux bâtiments. Puisque les programmes d'incitation ne seront probablement pas repris et que la plupart des plus vieux bâtiments ont maintenant été dotés d'isolant supplémentaire, il est peu probable que ce domaine connaisse de nouveau une croissance aussi rapide. Cependant, les normes d'isolation plus rigoureuses pour les nouveaux bâtiments devraient se traduire par de bonnes perspectives d'emploi. Au début des années 1990, la croissance sera surtout liée au secteur de la construction non résidentielle, qui comprendra plusieurs immeubles commerciaux et institutionnels, tels les bureaux, les magasins et les hôpitaux. Plus tard au cours des années 1990, on s'attend à un accroissement du nombre de mises en chantier résidentielles, ce qui contribuera également à la croissance de l'emploi.

Malgré ces perspectives plutôt positives, ce groupe professionnel est sensible aux changements saisonniers et à la conjoncture économique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 630 $ ou moins**
Salaire moyen	**27 723 $**
Décile supérieur	**41 071 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Heat and Frost Insulators
and Asbestos Workers
3585, rue Dianne
Terrebonne, Québec J6W 5C9
(514) 433-2926

Couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et travailleurs assimilés 8787

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	14 127	4,5	3,9	18 243
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	37	58	5	81	19
	1986	99	1	30	64	6	79	21
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (95)

Industries manufacturières (3)
- Fabrication de produits métalliques (1)

Couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et travailleurs assimilés 8787

Cadre de travail

Les membres de ce groupe professionnel s'occupent de couvrir les toits de métal, de bardeaux d'asphalte, de bardeaux de bois, de goudron, de gravier et d'autres matériaux. En outre, dans certains cas, ils appliquent des enduits hydrofuges sur les surfaces des constructions souterraines, telles les fondations en béton. Pour recouvrir les toits des maisons, les couvreurs clouent les bardeaux en place, fixent les bandes métalliques (ou solins) autour des cheminées et des tuyaux, et les calfeutrent pour empêcher les fuites d'eau. La finition des toits des immeubles commerciaux se fait soit en posant des tôles, soit pour les toits plats, en posant en alternance des couches de goudron chaud et de carton bitumé pour toiture. Dans ce dernier cas, un assistant au sol fait fondre le goudron, qui est pompé dans un tuyau jusqu'au toit ou y est hissé dans une benne. Les couvreurs l'étendent ensuite sur le carton bitumé à l'aide d'une vadrouille ou d'une brosse.

Les couvreurs sont souvent exposés à des températures élevées en été, et ils connaissent le taux d'accidents le plus élevé parmi tous les métiers de la construction, à cause de la fréquence des faux pas et des chutes.

Études et compétences

La plupart des couvreurs intègrent ces professions après avoir reçu une formation en cours d'emploi ou suivi un programme d'apprentissage offert en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec ou au Nouveau-Brunswick. Un certificat de compétence professionnelle est obligatoire au Québec et en Colombie-Britannique. Le niveau minimal de scolarité requis varie entre la huitième et la dixième année. Les couvreurs débutent souvent comme adjoint d'un couvreur chevronné; plus tard dans leur carrière, ils peuvent accéder à un poste de surveillant ou même se lancer en affaires comme entrepreneur.

Les couvreurs doivent être en bonne forme physique et avoir un bon sens de l'équilibre. Ils doivent également pouvoir travailler facilement à haute altitude et sur des toits en pente. Ils éprouvent souvent des malaises aux genoux, surtout lorsqu'ils posent des bardeaux.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des couvreurs sont des hommes, les femmes comptant pour environ 1 p. 100 de l'effectif du groupe. Ces ouvriers n'exercent le métier que pour une période relativement courte de leur vie professionnelle, à cause de la nature ardue et risquée du travail. La plupart intègrent le groupe entre l'âge de 17 et 20 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi pour les couvreurs est très saisonnier, à cause de la nécessité de travailler par temps sec. Par conséquent, les membres de ce groupe peuvent s'attendre à connaître des périodes de chômage, même en été. Par ailleurs, lorsque les conditions atmosphériques sont bonnes et l'activité dans le secteur de la construction forte, ils peuvent devoir faire de nombreuses heures supplémentaires. La reconstruction et la réparation des toits fournissent aux travailleurs de ce domaine une bonne partie de leur travail, ce qui signifie que même en période de récession, leurs services sont en demande.

Au cours des années 1970, l'emploi dans ce groupe a connu un taux de croissance supérieur à la moyenne. Puis, pendant la récession de 1982, il a chuté brutalement, mais s'est depuis rétabli. On prévoit une croissance modeste de l'emploi et une proportion supérieure à la moyenne de postes de remplacements. Le maintien du niveau élevé de construction non résidentielle prévu au Canada central et l'expansion de la construction dans le secteur des ressources anticipée pour les années 1990 fourniront sans doute une bonne base d'emploi pour les métiers de couverture.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**9 650 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 837 $**	
Décile supérieur	**37 092 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Tuyauteurs, plombiers et travailleurs assimilés 8791

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	48 304	0,2	0,5	20 241
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	20	69	11	93	7
	1986	99	1	13	74	13	91	9
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (61)

Industries manufacturières (14)
- Pâtes et papiers (4)
- Métaux de première transformation (2)
- Industrie chimique (2)

Transport, communications et services publics (8)
- Distribution d'eau et autres services publics (2)
- Distribution de gaz (2)
- Énergie électrique (1)

Tuyauteurs, plombiers et travailleurs assimilés 8791

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les plombiers, les tuyauteurs, les tuyauteurs de conduites de vapeur, les monteurs d'installations au gaz et les monteurs de réseaux d'extincteurs automatiques. Tous ces corps de métiers s'occupent d'installer et de réparer la tuyauterie, mais chacun a son domaine de spécialisation. Les plombiers travaillent habituellement dans des bâtiments résidentiels ou commerciaux, alors que les tuyauteurs œuvrent en milieu industriel. Les tuyauteurs de conduites de vapeur et les monteurs d'installations au gaz sont davantage spécialisés, et les monteurs de réseaux d'extincteurs automatiques installent des extincteurs automatiques dans des édifices comme mesure de protection contre les incendies. L'essentiel du travail consiste à assurer l'entretien des installations résidentielles et commerciales ainsi qu'à œuvrer dans des édifices en construction.

Les ouvriers dans ce groupe professionnel doivent pouvoir comprendre et suivre des plans détaillés. Ils coupent et façonnent des tuyaux, posent des raccords et des supports, et modifient les constructions pour y installer les tuyaux. Ils utilisent un vaste éventail d'outils manuels et mécaniques, de chalumeaux et d'appareils à souder. Ils élargissent souvent leurs possibilités d'emploi en acquérant des compétences complémentaires, telles des compétences générales en soudure ou une connaissance des rudiments de l'électricité. Le travail est souvent exécuté dans un milieu exigu et inconfortable, ou à une hauteur considérable; les blessures mineures ne sont pas rares. La plupart de ces ouvriers sont à l'emploi d'entrepreneurs ou de constructeurs et se consacrent à des projets particuliers. Plusieurs adhèrent à un syndicat de la construction et sont embauchés par l'entremise du bureau de placement de leur syndicat.

Études et compétences

Toutes les provinces offrent des programmes d'apprentissage pour au moins l'un des métiers dans ce groupe. Toutes offrent des programmes d'apprentissage en plomberie d'une durée de quatre ou cinq ans, et la majorité exigent une neuvième ou dixième année comme niveau minimum de scolarité. Le certificat de compétence professionnelle est obligatoire dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve et du Manitoba; on l'obtient le plus souvent après avoir terminé un programme d'apprentissage. Les aspirants plombiers et tuyauteurs doivent être en bonne santé et faire preuve de dextérité.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce corps de métiers se compose en grande majorité d'hommes, mais les femmes constituent une proportion croissante des effectifs, étant donné que les débouchés y sont nombreux et que les salaires peuvent être assez élevés. La plupart des tuyauteurs et des plombiers intègrent ce groupe professionnel entre 17 et 21 ans, et plusieurs y demeurent pendant toute leur carrière. L'immigration constitue une source régulière, bien que secondaire, de travailleurs dans ce domaine, ne comptant que pour 10 p. 100 du nombre des nouveaux travailleurs ayant complété une période d'apprentissage. Plusieurs des membres de ce groupe deviennent des ouvriers en bâtiment après avoir acquis une expérience diversifiée, alors que d'autres deviennent des travailleurs autonomes en mettant sur pied leur propre entreprise.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le nombre d'emplois dans ce groupe est dicté par le nombre de nouvelles constructions nécessitant l'installation de tuyaux et par le stock existant de tuyaux à entretenir. Les activités d'entretien comptent pour une bonne part du travail et ne sont pas touchées par les récessions, tandis que le travail dans les édifices en construction est cyclique. Les plombiers et les tuyauteurs qui se spécialisent en construction sont donc plus sujets au chômage que les autres lors de récessions. Par contre, ils peuvent s'attendre à des revenus beaucoup plus élevés lorsque le secteur de la construction est en plein activité.

On s'attend à ce que l'activité dans le domaine de la construction demeure forte au Canada dans les années 1990, même si des ralentissements cycliques se produiront probablement de temps à autre au cours de la décennie. Au début des années 1990, on prévoit que les investissements non résidentiels stimuleront l'activité dans le secteur de la construction, particulièrement au Canada central, où la construction industrielle et commerciale devrait être importante. Au milieu des années 1990, on s'attend à ce que la construction dans les secteurs des ressources connaisse la plus grande croissance, alors que plus tard au cours de la décennie, la construction résidentielle connaîtra un nouveau regain. Par conséquent, les débouchés pour les plombiers et les tuyauteurs devraient demeurer nombreux, en dépit de variations régionales; il est donc préférable que ceux qui entreprennent un programme d'apprentissage remplissent les exigences du Programme SEAL interprovincial, qui assure la reconnaissance des programmes d'apprentissage propres à une province au-delà de ses frontières.

Comme c'est le cas dans la plupart des autres métiers de la construction, l'emploi des plombiers et des tuyauteurs connaît certaines variations saisonnières. Cependant, comme ce genre de travail se fait à l'intérieur ou à l'abri, ce facteur n'est pas marqué.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**14 561 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**28 615 $**	
Décile supérieur	**41 776 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Monteurs de charpentes métalliques 8793

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	6 377	-3,7	0,1	5 990
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	25	68	7	93	7
	1986	99	1	15	76	9	89	11
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (55)

Industries manufacturières (24)
- Fabrication de produits métalliques (14)
- Métaux de première transformation (4)
- Fabrication de machines (2)

Transport, communications et services publics (10)
- Énergie électrique (5)
- Transports ferroviaires (3)
- Transport, divers (2)

Monteurs de charpentes métalliques 8793

Cadre de travail

Les professionnels de ce groupe fabriquent et érigent des assemblages structuraux en acier, tels les charpentes d'acier des immeubles, des ponts et des réservoirs. De plus, ils façonnent et assemblent les barres d'armature utilisées dans le béton armé.

Lorsqu'ils érigent les charpentes d'acier, les monteurs de charpentes travaillent d'après des plans détaillés. Leur travail se divise généralement en étapes, des équipes distinctes exécutant chaque fonction. Les membres d'une équipe peuvent, par roulement, accomplir toutes les étapes du travail, à mesure qu'une tâche avance. Les monteurs de charpentes exécutent plusieurs de leurs fonctions à hautes altitudes, où ils risquent de tomber et où la chute d'objets présente un grand danger. De plus, ils sont souvent exposés à de mauvaises conditions atmosphériques. Les monteurs de charpentes d'acier construisent, à l'aide de barres d'armature, des treillis sur lesquels on coule le béton. Il s'agit de constructions très lourdes qui présentent des dangers.

Les monteurs de charpentes travaillent par projet. Ils voyagent souvent de longues distances, d'un emploi à l'autre. Plusieurs sont membres d'un syndicat de la construction et obtiennent du travail à partir d'un bureau de placement syndical, qui répartit le travail par roulement.

Études et compétences

Dans ce domaine, des programmes d'apprentissage sont offerts au Québec, où leur durée est de deux ans, et en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, où ils sont d'une durée de trois ans. En outre, le Québec offre un programme d'apprentissage d'une durée d'un an, portant sur le montage de charpentes d'acier, et qui ne comporte aucune exigence scolaire. Par ailleurs, au Québec, les monteurs de charpentes métalliques doivent obtenir un certificat de compétence professionnelle.

Les candidats au métier de monteur de charpentes doivent être très agiles, être en excellente forme physique et avoir un bon sens de l'équilibre. Il est essentiel que ces travailleurs n'éprouvent pas le vertige et qu'ils observent sans réserve les règles de sécurité au travail. Il faut travailler avec des objets lourds, ce qui exige une grande force et beaucoup d'endurance.

Provenance de la main-d'oeuvre

Presque tous les membres de ce groupe professionnel sont des hommes, bien que l'on recommande aux femmes d'envisager ce type d'emploi lorsqu'elles tracent leur plan de carrière. En 1986, on comptait dans ce groupe davantage de travailleurs d'âge mûr que dans l'ensemble des autres professions. La plupart des personnes accèdent à ces professions entre 17 et 28 ans, et plusieurs ont déjà une certaine expérience de travail. Les immigrants constituent une source régulière mais peu importante de travailleurs d'expérience dans ce métier.

En 1986, 79 p. 100 des monteurs de charpentes étaient employés à plein temps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les principales tâches des monteurs de charpentes s'effectuent sur les chantiers de construction, et les travaux s'exécutent aux termes d'un contrat attribué par les entreprises de construction. Les services des monteurs de charpentes sont moins en demande depuis que l'on a commencé à remplacer les charpentes d'acier par le béton dans les nouvelles constructions; par ailleurs, cette tendance devrait stimuler la demande de monteurs de treillis pour béton armé. D'ici le milieu des années 1990 à tout le moins, on s'attend à ce que les mises en chantier de construction industrielle et commerciale continuent à un rythme assez élevé au Canada central, après quoi la construction liée au secteur des ressources prendra un certain essor. Les conditions d'emploi varieront en fonction des régions. Les débouchés proviendront également de la nécessité de remplacer les personnes qui prennent leur retraite et qui changent de carrière.

Ce groupe est touché par les fluctuations saisonnières, et les emplois sont sensibles à la conjoncture économique.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**15 480 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**29 768 $**	
Décile supérieur	**43 949 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Vitriers 8795

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	8 061	5.1	4.6	11 057
Toutes les professions	12 434 262	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	96	4	35	60	5	94	6
	1986	96	4	24	70	6	92	8
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie de la construction (42)

Industrie du commerce (36)
- Commerce de détail (29)
- Commerce de gros (7)

Industries manufacturières (20)
- Fabrication de produits métalliques (7)
- Produits minéraux non métalliques (6)
- Bois (3)

Vitriers 8795

Cadre de travail

Les vitriers posent et coupent les vitres destinées aux fenêtres et aux autres installations des édifices, y compris les vitraux décoratifs, les miroirs et autres formes de vitres.

Le travail des vitriers s'effectue dans divers milieux. Les poseurs de vitres travaillent à l'extérieur des grands édifices, sur un échafaudage ou une passerelle de travail, d'où ils orientent et mettent en place les vitres, qui sont soulevées à l'aide d'une grue. D'autres vitriers travaillent dans des usines, où ils coupent et installent la vitre dans des châssis de bois ou de métal pour assembler des produits tels les fenêtres et portes de patio préfabriquées, les cabines de douche et les vitrines. Les vitriers peuvent aussi effectuer du travail sur commande, qu'il s'agisse de créer des motifs de vitraux ou de remplacer la vitre d'une fenêtre aux dimensions irrégulières ou la vitre d'une devanture de magasin. Le travail est effectué dans une usine, dans un commerce de vente au détail ou sur les lieux de l'installation. Les poseurs de vitres d'automobiles sont également inclus dans ce groupe professionnel.

Études et compétences

Les vitriers utilisent de nombreux outils dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les coupe-verre, les couteaux de vitrier, les perceuses mécaniques et les meules. Ceux qui travaillent à l'extérieur de bâtiments commerciaux doivent être prêts à évoluer à des hauteurs élevées, souvent dans des conditions atmosphériques difficiles, et ils doivent être assez forts physiquement pour mettre en place de lourds panneaux de verre. D'autre part, ceux qui fabriquent les vitraux doivent être dotés de talents artistiques.

Toutes les provinces à l'ouest du Québec offrent des programmes d'apprentissage à l'intention des vitriers. Ces programmes comportent quatre années de formation en formation d'emploi, en plus de 22 à 24 semaines de formation en classe. (La Colombie-Britannique n'exige que 12 semaines de formation en classe.) Le niveau de scolarité habituellement requis pour être admis à un tel programme est la neuvième ou la dixième année.

Provenance de la main-d'oeuvre

En 1986, 96 p. 100 des vitriers étaient des hommes. Par rapport à l'ensemble des professions, l'effectif de ce groupe professionnel compte une proportion légèrement supérieure de jeunes travailleurs, et une proportion inférieure de travailleurs plus âgés. En général, les vitriers commencent à exercer leur métier au début ou au milieu de la vingtaine, et ils s'y consacrent pour toute la durée de leur carrière.

Conjoncture et perspectives d'emploi

On prévoit que l'emploi des vitriers connaîtra une croissance supérieure à la moyenne au cours de la période de 1989 à 1995. On s'attend également à ce que le nombre de débouchés liés à la construction résidentielle diminue, en raison du ralentissement prévu dans ce secteur au cours de la prochaine décennie; le secteur de la construction commerciale et industrielle devrait demeurer actif, cependant, ce qui assurera un nombre suffisant de débouchés pour les vitriers. La plupart des emplois disponibles viseront le remplacement des travailleurs quittant la profession par voie d'érosion des effectifs.

Le secteur de la construction assure plus de 40 p. 100 de l'emploi des vitriers, suivi du commerce en gros et de détail, et de l'industrie manufacturière. La nouvelle tendance qui consiste à utiliser des fenêtres et des portes en verre préfabriquées aux fins d'installations dans des édifices favorise les menuisiers au détriment des vitriers.

Puisque les possibilités d'emploi pour les vitriers dépendent du niveau d'activité dans le secteur de la construction (lequel est très sensible aux fluctuations du marché), ceux-ci peuvent s'attendre à des périodes de chômage lorsqu'il y a récession. Les vitriers qui travaillent dans le domaine de la construction peuvent également anticiper un certain chômage saisonnier, étant donné que la construction ralentit durant les mois d'hiver.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**11 413 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**22 602 $**	
Décile supérieur	**34 595 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pilotes d'avions, navigateurs et mécaniciens 9111

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	7 567	-1,3	1,2	2 114
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

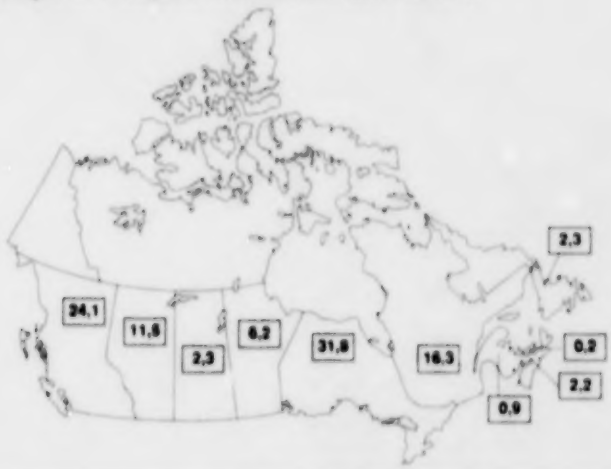

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	14	81	5	95	5
	1986	96	4	6	88	6	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (83)
- Transports aériens (81)

Industries manufacturières (3)
- Aéronefs et pièces (2)

Industrie des services (3)
- Services aux entreprises (1)

Pilotes d'avions, navigateurs et mécaniciens 9111

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les commandants de bord, les officiers en second et les pilotes d'hélicoptère. Les officiers en second assurent le fonctionnement et la surveillance de divers systèmes électroniques et mécaniques à bord de grands aéronefs. Les pilotes ont pour tâche de conduire des aéronefs de manière sécuritaire, ce qui exige la préparation des plans de vol, la surveillance des conditions atmosphériques et du fonctionnement des systèmes, ainsi que la vérification de l'extérieur de l'appareil. Pour s'acquitter de ces tâches, les pilotes doivent connaître la météorologie et posséder des connaissances pratiques en matière de moteurs d'aéronefs, d'instruments et d'équipement de radiocommunication, de même que de techniques de navigation. Ils doivent souvent s'absenter de leur domicile pour plusieurs jours à la fois.

Les pilotes d'hélicoptère accomplissent des tâches variées, qui comprennent la photographie aérienne, l'arpentage, le dépistage d'incendies, l'épandage d'insecticide, le secours des personnes en mer, et le transport de cadres supérieurs ou de malades. Les heures de travail sont parfois longues et irrégulières.

Études et compétences

En général, pour devenir pilote, il faut avoir terminé ses études secondaires. Le candidat doit détenir une licence de pilote d'avion commercial ainsi qu'un certificat de radiotéléphoniste avant de pouvoir obtenir une licence de pilote décernée par Transports Canada.

Provenance de la main-d'oeuvre

Ce groupe professionnel compte une forte majorité d'hommes, bien que leur représentation diminue lentement depuis 1971. La majorité des pilotes d'avion commercial qui détiennent une licence oeuvrent en Ontario, au Québec, et en Colombie-Britannique, où leur nombre est très élevé, toutes proportions gardées. La plupart intègrent ce groupe entre 25 et 29 ans, et commencent à la quitter en grand nombre entre 45 et 49 ans, au terme d'une carrière d'une durée moyenne de 20 ans. La proportion de pilotes âgés de plus de 54 ans est nettement au-dessous de la moyenne pour l'ensemble des professions; cette situation risque cependant de changer, puisque les pilotes choisissent maintenant de travailler plus longtemps.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Le taux de croissance de l'emploi chez les pilotes a été modéré au cours des années 1970, mais a chuté au cours des années 1980, à la suite de la récession de 1981. La déréglementation de l'industrie du transport aérien a créé, à court terme, une forte demande pour des pilotes, tant aux États-Unis qu'au Canada.

L'emploi dans ce groupe est sensible aux fluctuations de l'économie. Les changements technologiques dans le milieu de travail ont parfois contribué à la croissance de l'emploi, sans jamais y faire obstacle. Les pilotes oeuvrent, pour la plupart, dans le secteur des services de transport aérien, bien qu'un certain nombre de pilotes d'hélicoptère travaillent dans l'administration publique ainsi que dans les industries forestière, minière et pétrolifère.

Le cheminement de carrière typique d'un pilote commercial le mène d'un poste d'officier en second, à un poste de copilote, à un poste de commandant de bord. La plupart du temps, c'est le commandant de bord qui assure la conduite de l'avion lors d'un vol.

Salaires

Le traitement des pilotes varie énormément. Les pilotes qui dirigent les vols internationaux sur de gros aéronefs touchent les salaires les plus élevés, tandis que les pilotes auxiliaires travaillant pour les petits transporteurs intérieurs gagnent le moins. Le traitement annuel dépend de nombreux facteurs, dont la vitesse de l'appareil et sa masse brute, ainsi que le fait de voler le jour ou la nuit.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**22 124 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**56 622 $**	
Décile supérieur	**n/d**	

Source : recensement de 1986

Personnel des services auxiliaires au sol 9113

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 794	-2.9	0.3	3 469
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	91	9	20	75	5	96	4
	1986	89	11	11	83	6	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (81)
- Transports aériens (80)

Administration publique (13)
- Palier fédéral (11)
- Palier provincial (1)

Industrie du commerce (2)
- Commerce de gros (2)

Personnel des services auxiliaires au sol 9113

Cadre de travail

Ce groupe comprend les contrôleurs de la circulation aérienne, les régulateurs de transport aérien, les régulateurs d'équipage et les opérateurs radio de compagnie aérienne, qui veillent à offrir des services de soutien au sol, notamment pour la prestation de services de vol, le contrôle du mouvement d'aéronefs, l'analyse et la compilation des rapports météorologiques et d'autres données de plans de vol, ainsi que la communication par radio avec les membres de l'équipage de vol et de bord.

Études et compétences

Pour devenir régulateur de transport aérien ou contrôleur de la circulation aérienne, il faut être en bonne santé et détenir un diplôme d'études secondaires. En outre, les candidats doivent recevoir une formation préparatoire en météorologie, en navigation, en procédures de communication, en rendement des aéronefs et en réglementation aérienne. Par la suite, le candidat doit suivre une période de formation en cours d'emploi de deux à quatre ans dans un poste de niveau junior avant d'obtenir une licence ou un certificat. Les régulateurs de transport aérien reçoivent leur certificat d'une compagnie aérienne, tandis que les contrôleurs de la circulation aérienne se voient décerner leur licence par Transports Canada après avoir fourni la preuve qu'ils ont une expérience suffisante et réussi l'examen d'admission.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les personnes provenant du système scolaire et les militaires constituent la principale source de main-d'oeuvre dans ce groupe professionnel.

Bien que la majeure partie de ces travailleurs soient des hommes, le nombre de femmes qui choisissent ce domaine a augmenté au cours des dernières années. La majorité des répartiteurs du transport aérien et des contrôleurs de la circulation aérienne travaillent en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario. Dans la majorité des cas, une carrière dans ce groupe professionnel débute entre l'âge de 25 à 29 ans, et les départs se font vers l'âge de 40 à 44 ans. Par conséquent, la durée moyenne d'une carrière, soit environ 15 ans, est plus courte que pour l'ensemble des autres professions. Par ailleurs, la proportion de travailleurs âgés de moins de 25 ans a diminué au cours des dernières années.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les contrôleurs de la circulation aérienne représentent environ 40 p. 100 de l'effectif de ce groupe professionnel. Transports Canada fait état d'une pénurie sévère de contrôleurs, qui devrait se prolonger pour quelques années, malgré l'augmentation récente des capacités de formation. On prévoit aussi que la croissance de l'emploi dans ce groupe sera beaucoup plus lente que la moyenne, contrairement à la croissance légèrement supérieure à la moyenne enregistrée au cours des années 1970. Entre 1989 et 1995, il se créera environ 3 300 nouveaux débouchés pour remplacer les employés qui quitteront le marché du travail pour cause de décès, de retraite et de retour aux études ou à la maison.

L'emploi dans ce groupe professionnel est sensible à la conjoncture économique et aux modifications apportées aux politiques et à la réglementation dans le domaine des transports. Il y a peu de fluctuations saisonnières dans ce groupe et peu d'emplois à temps partiel.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**20 725 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**38 958 $**	
Décile supérieur	**57 375 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne de contrôle de traffic aérien
pièce 1100, 400 rue Cumberland
Ottawa, Ontario K1N 8X3
(613) 232-9413

Conducteurs de locomotives et emplois reliés 9131

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	5 737	-5,7	-1,4	3 397
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	9	65	26	99	1
	1986	98	2	4	73	23	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (93)
- Transports ferroviaires (90)

Industries manufacturières (4)
- Métaux de première transformation (2)

Industries des mines (1)
- Métaux (1)

Conducteurs de locomotives et emplois reliés 9131

Cadre de travail

Outre les conducteurs de locomotive, ce groupe comprend les mécaniciens de cour, les mécaniciens de locomotive, les mécaniciens de locomotive de manœuvre et les opérateurs de tractrice. Les conducteurs de locomotive conduisent des voitures diesel ou électriques. Ils doivent notamment procéder à des essais sur rail, raccorder les wagons avant les voyages, vérifier les dispositifs de sécurité des trains, contrôler les données relatives aux itinéraires et signaler les défectuosités et les réparations nécessaires.

Études et compétences

Pour devenir conducteur de locomotive, il faut être âgé d'au moins 21 ans et être en bonne santé mentale et physique. On exige habituellement du candidat qu'il détienne un diplôme d'études secondaires. Les candidats débutent leur carrière comme mécanicien de cour, pour ensuite accéder à des postes de serre-frein et de conducteur, avant de devenir conducteur de locomotive deux à quatre années plus tard. Pendant cette période, le candidat doit satisfaire aux exigences médicales et réussir une série d'examens en mécanique de même qu'un examen portant sur les règles d'opération. Les candidats doivent posséder un talent inné pour la mécanique, de bons réflexes et un jugement solide; ils doivent en outre faire preuve de vigilance constante.

Provenance de la main-d'oeuvre

La grande majorité des personnes qui exercent ces professions sont des hommes (98 %), la plupart travaillant en Ontario ou au Québec. L'âge moyen des candidats est assez élevé, soit 41 ans, indiquant que le nombre de titulaires dans le groupe des 15 à 24 ans est inférieur à la moyenne. Ce fait résulte de la nécessité d'acquérir de l'expérience avant d'intégrer ce groupe et reflète un déclin des perspectives d'emploi, qui s'est traduit par un moins grand nombre de débouchés pour les plus jeunes.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Les conditions d'emploi dans ce groupe sont peu encourageantes, pour dire le moins. Entre 1981 et 1986, 1 500 postes ont été éliminés, en raison principalement d'une concurrence accrue des autres modes de transport, due en partie à la déréglementation du transport des marchandises et des passagers. Les perspectives pour la période à l'étude ne sont que légèrement meilleures, compte tenu d'un faible ralentissement de la diminution de l'emploi. On prévoit de plus que la proportion de postes comblés suite à des remplacements pour cause de décès et de retraites sera supérieure à la moyenne, en raison de l'âge moyen élevé dans ce groupe. Au cours des années à venir, la totalité des débouchés seront le fruit de tels départs.

Les emplois de conducteur de locomotive sont surtout concentrés dans l'industrie du transport ferroviaire et, par conséquent, sont très sensibles aux fluctuations du marché commercial et aux politiques gouvernementales. Les fluctuations saisonnières ont peu d'effet et les emplois à temps partiel occupent une place nettement moins importante que dans les autres professions. Les progrès technologiques en milieu du travail ont eu des effets incertains sur l'emploi. En effet, certains changements ont entraîné un accroissement de la charge de travail des conducteurs, tandis que d'autres ont eu pour effet de réduire la demande de leurs services.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**25 700 $ ou moins**
Salaire moyen	**38 121 $**
Décile supérieur	**50 488 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Officiers de pont

9151

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 548	-2,5	-1,0	2 999
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	98	2	8	74	18	96	4
	1986	97	3	8	71	21	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (75)
- Transports par eau (72)
- Transport, divers (2)

Administration publique (14)
- Palier fédéral (12)

Industrie des services (3)
- Enseignement (1)

Officiers de pont 9151

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les maîtres d'équipage, les seconds, les pilotes, les navigateurs et autres officiers œuvrant à bord de navires ou de bâtiments autopropulsés. Ils assurent le transport des passagers et des marchandises sur les océans, le long des côtes ou dans les eaux intérieures. En outre, ils déterminent les itinéraires des navires, utilisent les appareils de navigation, supervisent les opérations, surveillent les mouvements de cargo et supervisent les hommes de pont. Les heures de travail sont souvent longues et irrégulières, et les personnes travaillant dans ce groupe professionnel voyagent pendant de longues périodes. À bord des navires, ils travaillent en général à l'intérieur et dans des lieux à l'étroit.

Études et compétences

De nos jours, il faut avoir complété au moins une douzième année pour intégrer ce groupe professionnel. Les officiers de pont doivent au moins détenir un certificat de lieutenant de quart, qui peut être obtenu à la suite d'un programme de cadet de trois ans, offert par une école de navigation accréditée, ou suite à l'acquisition d'une expérience minimale de 24 mois comme membre d'équipe de pont. Les aspirants officiers doivent ensuite réussir l'examen de Transports Canada, qui mène à l'obtention du certificat de lieutenant de quart.

Pour les officiers de pont sur traversier, l'accréditation minimale est le certificat de premier lieutenant de traversier et de navire à vapeur.

Provenance de la main-d'œuvre

Au moment du recensement de 1981, et plus tard, de celui de 1986, la plupart des officiers de pont étaient des hommes, et travaillaient surtout en Colombie-Britannique (41 %) et au Québec (19 %). Par rapport à l'ensemble de la population, ces travailleurs se retrouvent surtout en Nouvelle-Écosse (1,5 %) et à Terre-Neuve (7 %). La plupart des candidats accèdent à ces professions entre 25 et 29 ans et les quittent entre 55 et 59 ans, ce qui donne une carrière moyenne de 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a été modérée au cours des années 1970, et a fléchi depuis. La croissance de l'emploi devrait se situer en-dessous de la moyenne nationale. Le nombre de débouchés découlant de remplacements par suite de décès ou de retraites devrait être supérieur à la moyenne (en raison de la forte proportion de travailleurs âgés de 55 ans et plus), et représentera une forte proportion des 3 000 emplois prévus au cours de la période à l'étude (de 1989 à 1995).

En 1986, la situation professionnelle des officiers de pont s'est améliorée par rapport aux quelques années précédentes; toutefois, elle n'est toujours pas aussi propice qu'elle l'était avant la récession de 1981-1982. Le taux de chômage de ce groupe se maintient au-dessus de la moyenne. Comme ces professions s'exercent surtout dans le secteur du transport maritime, les niveaux d'emploi varient selon les fluctuations du marché. Les facteurs saisonniers sont également importants; en effet, c'est au cours de l'été et de l'automne que les niveaux d'emploi sont les plus élevés.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	23 748 $	ou moins
Salaire moyen	41 750 $	
Décile supérieur	64 098 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Officiers mécaniciens de navire 9153

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	2 570	-1,4	-0,4	1 808
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	7	73	20	97	3
	1986	98	2	10	70	20	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (66)
- Transports par eau (65)

Industries manufacturières (12)
- Aliments et boissons (6)
- Construction et réparation de navires (3)
- Produits du pétrole et du charbon (1)

Administration publique (10)
- Palier fédéral (8)
- Palier provincial (2)

Officiers mécaniciens de navire 9153

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les techniciens spécialistes adjoints d'appareils mécaniques et les officiers mécaniciens de navires. Ces derniers ont pour responsabilités de faire fonctionner et de réparer les moteurs principaux des navires; de superviser et de coordonner les activités de l'équipage de la salle des machines; et de vérifier les moteurs et autres dispositifs mécaniques et électriques. Les titulaires travaillent à l'étroit et sont exposés à des bruits, des odeurs et des dangers qui nécessitent l'utilisation de matériel et de vêtements de sécurité.

Études et compétences

Les candidats à ces professions doivent détenir, à tout le moins, un diplôme d'études secondaires. Les officiers mécaniciens doivent ensuite soit suivre un programme de trois ans en technologies du génie maritime dans un collège communautaire ou un cégep, soit accumuler quatre années d'expérience comme machiniste de mécanique navale, soit accumuler trois ou quatre années d'expérience dans la salle des machines d'un navire comme huileur, chauffeur de navire, technicien spécialiste adjoint d'appareils mécaniques ou mécanicien. Il est obligatoire d'être certifié auprès de la Garde côtière canadienne. Par ailleurs, les nouvelles normes de sécurité adoptées par l'industrie requièrent une formation supplémentaire.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les nouveaux effectifs dans ces professions sont surtout formés de personnes qui obtiennent une formation en cours d'emploi et de diplômés d'un collège communautaire ou d'un cégep qui se spécialisent en génie mécanique. Les membres d'équipage de la salle des machines qui ont une expérience suffisante et qui ont obtenu une formation supplémentaire peuvent passer l'examen de certification de quatrième classe.

Ces professions sont en grande partie exercées par des hommes, et la majorité des postes se trouvent en Colombie-Britannique (30 %). La plupart des officiers mécaniciens accèdent au groupe entre 25 et 29 ans et le quittent entre 50 et 54 ans, ce qui donne une carrière d'une durée de 25 ans, légèrement inférieure à la moyenne. Depuis 1981, la proportion des moins de 25 ans est à la hausse.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Au cours des années 1970 et 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe professionnel a été inférieure à la moyenne. Bien que la situation du marché du travail se soit légèrement améliorée en 1986, elle demeure moins favorable qu'avant la récession de 1982. On prévoit une croissance de l'emploi nettement inférieure à la moyenne, la plupart des débouchés provenant de la nécessité de remplacer le personnel qui quitte le domaine.

Les emplois dans ce groupe sont très sensibles à la conjoncture économique. Les fluctuations saisonnières sont supérieures à la moyenne, l'activité étant plus forte durant l'été. Bien que les progrès technologiques facilitent la tâche des mécaniciens de navire, ils n'ont pas pour autant d'influence sur le niveau d'emploi dans le domaine.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**22 345 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**37 196 $**	
Décile supérieur	**56 221 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Conducteurs d'autobus 9171

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	57 139	1,9	1,1	20 394
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

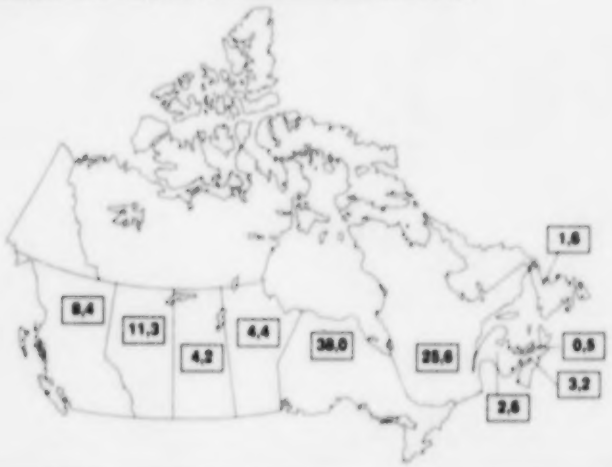

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	75	25	6	77	17	79	21
	1986	71	29	4	79	17	67	33
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (81)
- Transport, divers (46)
- Transports urbains (35)

Industrie des services (15)
- Enseignement (14)

Administration publique (2)
- Palier municipal (2)

Conducteurs d'autobus 9171

Cadre de travail

Ce groupe professionnel englobe toutes les catégories de conducteurs d'autobus, des conducteurs engagés par les compagnies de transport public et privé, aux conducteurs d'autobus scolaires. En plus de transporter des passagers, ils perçoivent le prix des billets, tiennent des registres comptables, et répondent aux demandes de renseignements des passagers au sujet des horaires et des itinéraires. Les conducteurs d'autobus travaillent habituellement dans des véhicules propres, bien éclairés et chauffés; cependant, en certains endroits, la température constitue un facteur important. Le personnel débutant travaille par poste et doit parfois faire des quarts rompus.

Études et compétences

Un diplôme d'études secondaires n'est pas requis pour exercer ces professions. Cependant, les personnes intéressées doivent être âgées d'au moins 21 ans, être en bonne santé, détenir un permis de conduire valide, et avoir un bon dossier de conduite. Ils doivent passer des examens d'admission et suivre un programme de formation en cours d'emploi d'une durée de trois à quatre semaines avant d'obtenir une licence provinciale. Les conducteurs d'autobus doivent faire preuve de stabilité émotive et être très patients et courtois avec les passagers.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les principales sources de nouveaux effectifs dans ce groupe professionnel sont les diplômés du secondaire et les personnes qui réintègrent le marché du travail après avoir été au foyer. Le nombre de personnes qui intègrent ce groupe professionnel à partir de professions connexes est à peu près égal au nombre qui le quittent.

Bien que ces professions aient toujours été principalement exercées par des hommes, de plus en plus de femmes sont devenues conducteurs d'autobus au cours des années 1970 et au début des années 1980. La majorité des conducteurs d'autobus travaillent au Québec et en Ontario; en outre, ils débutent dans la carrière vers l'âge de 30 à 34 ans et la quittent entre l'âge de 60 et 64 ans, ce qui représente une carrière de durée moyenne de 30 ans. L'âge moyen dans ce groupe a augmenté de façon minime entre 1981 (41 ans) et 1986 (42 ans).

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, le nombre d'emplois dans ce groupe a augmenté à un rythme quelque peu supérieur à celui de la moyenne des autres professions. Cependant, il existe un élément d'instabilité relatif résultant de la demande reliée au nombre de passagers qui, à son tour, dépend des niveaux d'emploi et des contraintes budgétaires du gouvernement. Malgré cette instabilité, le chômage dans ces professions a été peu élevé en raison de la sécurité d'emploi dont bénéficient ceux qui y accèdent.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une croissance de l'emploi légèrement inférieure à la moyenne, étant donné que la demande est dictée par les contraintes budgétaires et l'importance du nombre de travailleurs urbains. Les variations saisonnières continueront sans doute d'avoir un effet sur l'emploi, surtout pour les chauffeurs d'autobus scolaires, qui travaillent principalement à temps partiel. Les progrès technologiques n'ont pas eu d'effet sur ces professions car, jusqu'à présent, il a été impossible de remplacer un conducteur d'autobus par une machine. Les conducteurs qui présentent des qualités de chef peuvent décrocher un poste d'inspecteur, de régulateur, de superviseur du transport ou un poste administratif.

Les conditions économiques prévues de 1989 à 1995 engendreront une croissance légèrement inférieure à la moyenne de toutes les professions. Le nombre d'emplois créés au cours de cette période sera d'environ 20 000, dont les trois-quarts serviront à remplacer les employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 342 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**26 844 $**	
Décile supérieur	**38 314 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Camionneurs 9175

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	223 346	-1,3	1,7	92 930
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	97	3	23	69	8	90	10
	1986	97	3	17	73	10	88	12
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (43)
- Transport, divers (39)
- Distribution d'eau et autres services publics (2)

Industrie du commerce (20)
- Commerce de gros (12)
- Commerce de détail (8)

Industries manufacturières (15)
- Aliments et boissons (5)
- Produits minéraux non métalliques (3)
- Bois (1)

Camionneurs 9175

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les chauffeurs de camions de livraison urbaine, les chauffeurs de camions et de tracteurs pour semi-remorque, ainsi que les chauffeurs de camions spéciaux, tels les camions à benne basculante et les dépanneuses. Les camionneurs travaillent dans des entreprises qui possèdent un certain nombre de camions pour usage interne (camionnage privé) ou dans des entreprises qui transportent de la marchandise pour d'autres (camionnage de location). Certains camionneurs peuvent être propriétaires de leur camion (camionneurs-artisans) et offrir leurs services aux secteurs du camionnage privé ou du camionnage de location. Ils se peut que bon nombre d'autres responsabilités viennent s'ajouter à celle de la conduite d'un camion, par exemple : planifier les horaires, la logistique et les livraisons à temps; remplir les carnets de route et les documents requis pour traverser les frontières; et apprendre à utiliser les nouvelles technologies qui touchent l'industrie. Ce sont habituellement les employés des dépôts et des entrepôts qui s'occupent du chargement et du déchargement, mais il peut arriver que le camionneur ait à s'en occuper, dans certains cas. Les conducteurs de camions doivent aussi connaître les mesures de sécurité, les règlements concernant les matières dangereuses, les techniques de premiers soins, le code de la route et les principes de la conduite préventive. La semaine de travail peut varier entre 40 et 60 heures, et en général, les conditions de travail dans ce groupe ne sont pas plus dangereuses que dans les autres professions du secteur industriel.

Études et compétences

Les camionneurs doivent être âgés d'au moins 18 ans, avoir terminé leur dixième année et présenter un bon dossier en matière de conduite, et avoir de préférence une formation en mécanique automobile. Les chauffeurs de camionnettes doivent posséder un minimum d'un an d'expérience de conduite de base. Les chauffeurs de camions lourds doivent avoir un minimum de trois à cinq ans d'expérience de conduite d'une camionnette. Les exigences liées à l'obtention d'un permis peuvent varier selon la province et la grosseur du camion, certaines provinces imposant des normes strictes sur le plan médical et exigeant des preuves quant à la capacité de conduire certains genres de camions et de trains routiers. Des associations provinciales de camionneurs, des organismes de sécurité, des écoles professionnelles et des organismes du secteur de camionnage privé offrent des cours destinés aux éventuels camionneurs.

Provenance de la main-d'oeuvre

Bon nombre de travailleurs accèdent à ce groupe professionnel après avoir occupé un poste de manutentionnaire de matériel lourd ou d'ouvrier au déchargement au sein d'une compagnie de transport ou d'une entreprise de camionnage privé. Les immigrants et les anciens militaires sont d'autres sources de main-d'oeuvre, mais de moindre importance.

Bien que l'on s'attende à ce que le nombre de femmes camionneurs augmente dans ces professions, on y trouve encore une forte majorité d'hommes. La majorité des camionneurs travaillent au Québec (26 %) et en Ontario (34 %). L'âge moyen (36 ans) ainsi que la répartition selon les différents groupes d'âge ont à peine changé depuis 1981. La majorité des camionneurs commencent à exercer leur métier entre l'âge de 20 et 24 ans, et le quittent entre l'âge de 40 et 44 ans, ce qui représente une carrière d'une durée de 20 ans, légèrement inférieur à la moyenne.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe professionnel est très sensible aux fluctuations de l'économie, particulièrement celles dans le secteur de la construction et dans les industries manufacturières. L'emploi pour les camionneurs a été stagnant entre 1981 et 1989. La déréglementation dans l'industrie du transport a ralenti la croissance au cours de la dernière décennie. Pourtant, on constate qu'il est difficile de recruter des camionneurs qualifiés dans certains secteurs de l'industrie. Au cours de la période de 1984 à 1988, le nombre de chômeurs dans ce groupe a été assez élevé. Cependant, des pénuries chroniques de camionneurs qualifiés et compétents persistent dans certains sous-secteurs particuliers de l'industrie.

Au cours de la période de 1989 à 1995, on prévoit que la croissance de l'emploi sera comparable à la moyenne; les secteurs de la construction, des industries manufacturières et du commerce devraient contribuer le plus à la demande pour les camionneurs. Le nombre d'emplois disponibles devrait être d'environ 93 000, un peu plus des deux-tiers provenant de retraites, de décès et de départs pour diverses autres raisons.

Les progrès technologiques ont des répercussions sur l'industrie, qui compte de plus en plus sur les ordinateurs et les systèmes de repérage par satellite. Pour ces raisons, des aptitudes en communication peuvent devenir aussi importantes pour les camionneurs que des aptitudes de conduite ou une bonne connaissance des mesures de sécurité.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 321 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**25 146 $**	
Décile supérieur	**38 416 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Association canadienne du camionnage
pièce 300, 130, rue Albert
Ottawa, Ontario K1P 5G4
(613) 236-9426

Opérateurs de presses à imprimer 9512

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	24 823	1,2	1,1	10 861
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	90	10	28	65	7	95	5
	1986	88	12	19	72	9	93	7
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (88)
- Impression et édition (80)
- Produits en papier (4)

Industrie des services (6)
- Enseignement (3)
- Services aux entreprises (2)

Administration publique (2)

Opérateurs de presses à imprimer 9512

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les opérateurs de presses commerciales, les imprimeurs de labeur et les opérateurs de presses-rotatives. Les personnes qui exercent ces professions utilisent des presses à transfert, offset, offset rotatives, lithographiques, flexographiques et autres. Pour préparer la presse et le matériel d'impression, l'opérateur doit transférer l'image photographique sur une plaque d'impression, installer celle-ci sur la machine, lui appliquer de l'encre et, parfois, procéder à des réglages de précision. Pendant l'impression, l'opérateur surveille et contrôle le déroulement et la qualité de l'impression. Lorsqu'il s'agit d'une grosse presse, l'opérateur peut agir à titre de surveillant.

Études et compétences

Les aspirants opérateurs de presses peuvent obtenir une formation de base dans les écoles secondaires. Cependant, ils peuvent opter pour une formation supplémentaire en s'inscrivant à un programme offert dans un cégep ou un collège communautaire ou en suivant un programme d'apprentissage d'une durée habituelle de trois ou quatre ans.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les principales sources de main-d'oeuvre sont les diplômés du secondaire et les personnes ayant complété un programme d'apprentissage. Les personnes qui réintègrent la population active, les immigrants et les diplômés du postsecondaire représentent également des sources de main-d'oeuvre. On anticipe que le nombre de personnes qui quitteront ces professions pour se consacrer à d'autres sera un peu plus élevé que le nombre de celles qui deviendront opérateur de presse à imprimer après avoir exercé un autre métier, ce qui laisse supposer que pour bon nombre d'entre elles, il s'agira là de postes de débutant.

La plupart des opérateurs de presses sont des hommes, et travaillent en Ontario ou au Québec. L'âge moyen (35 ans), ainsi que la répartition par tranches d'âge, sont demeurés plutôt stables depuis 1981. Une carrière type d'opérateur de presse à imprimer dure en moyenne 35 ans, les personnes accédant généralement à ce groupe professionnel entre 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été légèrement inférieure à la moyenne globale. La stabilité relative dans ce domaine résulte d'une demande assez constante pour des documents imprimés.

Depuis le début des années 1980, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été légèrement inférieure à la moyenne, alors que la demande découlant l'amélioration des conditions économiques ne s'est que modérément accrue. La stabilité dans ce domaine se traduit également par des niveaux de chômage constants.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une croissance de l'emploi légèrement inférieure à la moyenne. La demande est à peu près constante, peu importe la conjoncture économique, étant donné que les dépenses pour les livres et les revues fluctuent très peu.

Les perspectives de l'emploi varient selon le domaine de spécialisation. On prévoit une croissance faible du nombre d'opérateurs de presses lithographiques, étant donné que cette spécialité constitue maintenant le procédé le plus répandu dans le secteur de l'imprimerie commerciale. De même, on prévoit une croissance modérée de la demande de services d'impression flexographique pour la fabrication de l'emballage souple et la pose d'empreintes. On ne prévoit pas de croissance rapide de l'emploi des personnes qui utilisent des procédés d'impression traditionnels, lesquels ont adopté certaines caractéristiques de la lithographie. Le recours à l'imprimerie par transfert a diminué et l'on ne prévoit pas que cette technique joue à l'avenir un rôle important dans la croissance globale de l'emploi dans ce groupe.

En général, les conditions économiques prévues pour la période de 1989 à 1995 indiquent qu'il y aura une croissance de l'emploi légèrement inférieure à la moyenne, semblable à celle notée de 1981 à 1989. Environ 11 000 postes seront disponibles, dont les trois-quarts viseront à combler ceux laissés vacants à la suite de retraites ou de décès d'employés actuels.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**12 594 $ ou moins**
Salaire moyen	**25 764 $**
Décile supérieur	**41 238 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Photograveurs et travailleurs assimilés 9515

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	2 715	0,6	1,3	1 235
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	83	17	22	70	8	94	6
	1986	84	16	17	71	12	95	5
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (91)
- Impression et édition (85)
- Produits en papier (3)
- Divers (1)

Industrie des services (6)
- Services aux entreprises (4)
- Divers (1)

Industrie du commerce (1)
- Commerce de gros (1)

Photograveurs et travailleurs assimilés 9515

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les photograveurs, les opérateurs de séparateur électronique, les cameramen, les maquettistes et les clicheurs en photogravures. La préparation des plaques d'impression est le résultat d'un processus qui inclut la photographie, l'utilisation d'un séparateur électronique de correction des couleurs, le pelliculage, la gravure et la correction d'épreuves. C'est un travail méticuleux qui exige beaucoup de concentration et qui est souvent exécuté par une équipe de photograveurs.

Études et compétences

En général, les personnes désireuses d'intégrer ces professions doivent, étudier la technologie des arts graphiques dans un collège communautaire ou un cégep, ou suivre un apprentissage d'une durée d'environ quatre ans. Il se peut que l'apprenti soit appelé à suivre des cours en imprimerie ou en graphisme dans un collège communautaire, un cégep ou une école de métiers.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les écoles secondaires et les programmes d'apprentissage sont les principales voies d'entrée dans ce groupe professionnel. Les diplômés du postsecondaire, les personnes qui réintègrent le marché du travail et les immigrants contribuent aussi à la main-d'oeuvre. Durant la période à l'étude, le nombre de personnes qui quittent ces professions pour se diriger vers des professions connexes dépassera quelque peu celui des personnes qui intégreront le groupe. Cela suppose que pour plusieurs, la photogravure est un métier que l'on exerce en début de carrière.

Les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes dans ce groupe. La majorité des photograveurs travaillent en Ontario et au Québec. L'âge moyen (37 ans) a augmenté depuis 1981.

Conjoncture et perspectives d'emploi

La croissance de l'emploi dans ce groupe a été inférieure à la moyenne entre 1981 et 1989. Cette croissance lente s'explique surtout par les changements technologiques progressifs qui ont été adoptés au cours de cette période. De 1989 à 1995, on s'attend à ce que le taux de croissance de l'emploi soit légèrement inférieur à la moyenne mais quand même supérieur à celui des années 1980. Au cours de cette période, environ 1 200 emplois seront disponibles, la majorité provenant de l'érosion des effectifs (retraites, décès ou départs pour diverses autres raisons).

L'emploi dans ce groupe professionnel varie peu en fonction de la conjoncture économique, bien que les perfectionnements technologiques touchant certaines étapes du processus de photogravure aient imposé le recyclage des travailleurs. Il se peut que l'utilisation des lasers crée des possibilités d'emploi pour les photograveurs qui se spécialisent dans son application ainsi que pour les techniciens de pré-presse électronique, qui utilisent des appareils contrôlés par ordinateur pour effectuer les tâches de pelliculage et de retouche en quatre couleurs. Il n'y a pas de variations saisonnières dans l'emploi dans ce groupe, et le travail à temps partiel y est très limité.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	14 123 $	ou moins
Salaire moyen	28 954 $	
Décile supérieur	43 499 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Opérateurs de centrales électriques 9531

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	7 398	-0,3	1,4	3 459
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	95	5	18	71	11	97	3
	1986	96	4	8	81	11	98	2
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (68)
- Énergie électrique (63)
- Distribution d'eau et autres services publics (1)
- Téléphonie et télégraphie (1)

Industries manufacturières (15)
- Industrie chimique (4)
- Pâtes et papiers (2)
- Métaux de première transformation (2)

Industrie des services (6)
- Hôpitaux (3)
- Enseignement (1)
- Services aux entreprises (1)

Opérateurs de centrales électriques 9531

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les opérateurs de centrales électriques dans des usines thermiques, hydroélectriques, nucléaires et diesels et les opérateurs de centrales énergétiques qui contrôlent la transmission et la distribution de l'électricité dans les réseaux. Entre autres responsabilités, il faut compter le contrôle du fonctionnement des stations secondaires à distance, des centrales électriques d'appoint et des systèmes de conversion de l'énergie électrique, ce qui nécessite la surveillance et le réglage des commandes, l'inspection du matériel et l'exécution d'autres tâches se rapportant à chaque installation.

Études et compétences

L'opérateur de centrale électrique ou énergétique doit posséder des compétences techniques et être conscient des mesures de sécurité. L'exercice de ces professions exige à tout le moins un diplôme d'études secondaires.

Pour certaines spécialisations, dont l'exploitation des centrales nucléaires, une formation supplémentaire est requise, habituellement sous la forme d'un programme d'apprentissage d'une durée de trois à cinq ans. La plupart des personnes n'accèdent à ce type de poste qu'après avoir acquis une certaine expérience dans le domaine.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les principales sources de main-d'oeuvre de ce groupe professionnel sont les personnes qui ont suivi un programme d'apprentissage ou qui exerçaient auparavant une profession connexe. Au nombre des autres sources, citons les diplômés du postsecondaire, les personnes qui réintègrent la population active et les immigrants.

La majorité des membres de ce groupe professionnel sont des hommes, et la plupart travaillent en Ontario et au Québec.

L'âge moyen dans ce groupe (38 ans) est demeuré relativement stable depuis 1981, malgré une diminution du nombre de personnes de moins de 25 ans. La carrière d'un opérateur de centrale électrique dure normalement de 25 à 30 ans, et les titulaires accèdent généralement à ces professions entre l'âge de 20 et 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe a diminué au cours des années 1980, surtout à cause des perfectionnements technologiques. Cette piètre performance n'a pas entraîné un chômage plus élevé, puisque les membres de ce groupe ont réussi à trouver des emplois dans d'autres professions.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une croissance de l'emploi comparable à la moyenne. Environ 3 400 emplois seront disponibles, dont un peu plus des trois-quarts serviront à remplacer les employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons. Puisque l'emploi des opérateurs de centrale électrique est surtout concentré dans le domaine de la production de l'électricité, il dépend en partie de la demande d'électricité provenant de l'étranger (surtout des États-Unis). À long terme, les perspectives d'emploi pourraient s'assombrir si cette demande faiblissait. On n'observe pas de fluctuations saisonnières marquées au niveau de l'emploi, et les emplois à temps partiel sont pratiquement inexistants.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	24 384 $	ou moins
Salaire moyen	37 975 $	
Décile supérieur	51 546 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fraternité internationale des ouvriers en électricité
pièce 401, 45, avenue Sheppard est
Willowdale, Ontario M2N 5Y1
(416) 226-5155

Mécaniciens des machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés 9539

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	29 307	-2,1	-1,5	7 799
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	99	1	15	66	19	96	4
	1986	98	2	10	73	17	96	4
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industries manufacturières (36)
- Pâtes et papiers (8)
- Aliments et boissons (6)
- Industrie chimique (4)

Transport, communications et services publics (19)
- Distribution d'eau et autres services publics (8)
- Énergie électrique (5)
- Pipelines (2)

Industrie des services (15)
- Hôpitaux (6)
- Enseignement (5)

Mécaniciens des machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés 9539

Cadre de travail

Ce groupe comprend, entre autres, les personnes qui exercent les métiers de conducteur d'installations de climatisation ou de compresseur de gaz, de mécanicien de machines fixes et de jaugeur de pétrole. Les mécaniciens de machines fixes assurent le fonctionnement et l'entretien d'appareils divers, tels les turbines et les chaudières à vapeur; les instruments et les commandes de procédés industriels; les compresseurs à air; les systèmes de réfrigération et de conditionnement de l'eau; et les systèmes de contrôle et de récupération efficaces de produits chimiques. Ils assurent en outre l'exploitation de stations génératrices et de procédés industriels, ainsi que l'entretien et l'administration des normes de sécurité et d'efficacité. Les mécaniciens de machines fixes doivent connaître l'utilisation de toute une gamme d'instruments, y compris les outils à main et les outils mécaniques. Ils sont appelés à travailler là où les températures sont élevées et sont exposés à l'huile, à la graisse, aux produits chimiques et aux odeurs.

Études et compétences

Les travailleurs de ce groupe professionnel doivent à tout le moins détenir un diplôme d'une école de métiers ou d'un institut de technologie, obtenu dans le cadre d'un programme axé sur le fonctionnement, l'entretien et la réparation du matériel léger et lourd. Suite à l'obtention d'un tel diplôme, les aspirants mécaniciens doivent acquérir une formation en cours d'emploi, puis se soumettre à un examen écrit en vue d'obtenir un certificat de quatrième classe. Pour recevoir les certificats de troisième, de deuxième et de première classes, la personne devra acquérir une formation en cours d'emploi plus poussée et passer d'autres examens.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les maisons d'enseignement postsecondaire constituent la source principale de travailleurs de ce groupe professionnel, les autres étant des personnes qui réintègrent la population active, des immigrants et des anciens militaires. Le nombre de personnes qui optent pour ce métier après avoir exercé d'autres professions connexes dépasse quelque peu celui des mécaniciens qui quittent le domaine au profit d'autres métiers, ce qui porte à croire que pour plusieurs, la profession représente une étape avancée dans leur cheminement de carrière.

Dans ce groupe, les hommes sont de loin plus nombreux que les femmes. Entre 1981 et 1986, l'âge moyen des mécaniciens de machines fixes est passé de 40 à 39 ans, le nombre de ceux âgés de 25 à 54 ans ayant augmenté, et le nombre des moins de 25 ans ayant diminué. Une carrière type de mécanicien dure de 35 à 40 ans; les candidats intègrent généralement le groupe entre 20 et 30 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

L'emploi dans ce groupe a subi une baisse, de 1981 à 1989, à cause des conditions économiques générales et des perfectionnements technologiques. Cependant, les pénuries d'emploi n'ont pas engendré un taux de chômage élevé, puisque les personnes quittant le domaine ont trouvé un emploi ailleurs.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce que la baisse de l'emploi se poursuive, puisque les perfectionnements technologiques réduisent la demande pour des services de mécanicien. Cette baisse sera sans doute graduelle et moins sévère qu'au cours de la période de 1981 à 1989. Le nombre d'emplois disponibles se chiffrera à environ 8 000, qui viseront tous à remplacer les employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**20 127 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**30 979 $**	
Décile supérieur	**43 518 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Pour obtenir des renseignements complémentaires, communiquer avec :

Fraternité internationale des ouvriers en électricité
pièce 401, 45, avenue Sheppard est
Willowdale, Ontario M2N 5Y1
(416) 226-5155

Opérateurs d'appareils de radiotélédiffusion 9551

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	4 725	2,3	1,9	2 382
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

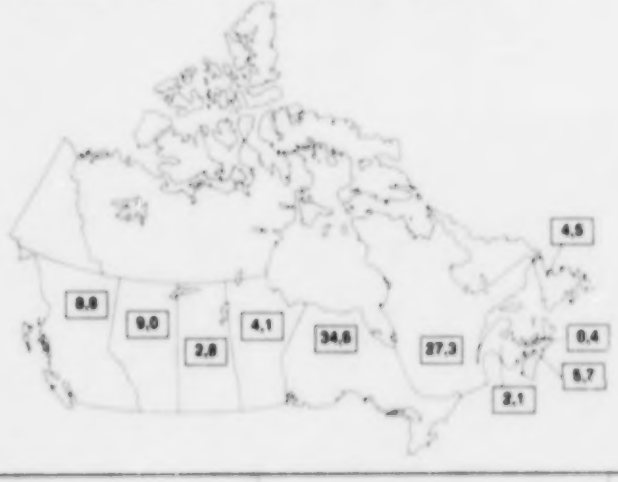

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	83	17	33	64	3	89	11
	1986	84	16	21	73	6	89	11
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Transport, communications et services publics (67)
- Radiodiffusion et télévision (57)
- Téléphonie et télégraphie (6)
- Transports aériens (1)

Administration publique (16)
- Palier fédéral (13)
- Palier provincial (2)

Industrie des services (8)
- Divertissements et loisirs (4)
- Enseignement (1)
- Divers (1)

Opérateurs d'appareils de radiotélédiffusion 9551

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les techniciens en matériel de diffusion, les opérateurs d'appareils de radiodiffusion, les techniciens en génie électronique et les opérateurs de magnétoscopes. Les opérateurs d'appareils de radiotélédiffusion assurent la diffusion des programmes de radio et de télévision par les transmetteurs et les lignes du réseau et surveillent les radiodiffusions et les télédiffusions. L'horaire de travail varie selon les exigences du poste. Une semaine normale de travail compte 40 heures, réparties en cinq jours.

Études et compétences

Le niveau de scolarité minimum requis pour exercer ces professions est un diplôme d'études secondaires. Un diplôme d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'un institut de technologie dans une spécialité axée sur l'électronique et la radiodiffusion et la télédiffusion est fortement recommandé. Quels que soient le niveau de scolarité et le degré d'expérience des candidats, une période de formation en cours d'emploi est habituellement exigée.

Provenance de la main-d'oeuvre

Les maisons d'enseignement postsecondaire constituent la principale source de main-d'oeuvre de ce groupe professionnel. Les personnes qui réintègrent le marché du travail et les immigrants constituent une autre source, mais dans une moindre mesure. Bien qu'il soit difficile de mesurer la mobilité interprofessionnelle avec précision, le nombre de travailleurs qui passent de ce domaine à un domaine connexe sera supérieur au nombre provenant d'autres professions, ce qui signifie que pour plusieurs, le métier d'opérateur d'appareils de radiotélédiffusion représente une première étape dans un cheminement de carrière.

Les hommes sont nettement majoritaires dans ce groupe. La plupart des opérateurs d'appareils de radiotélédiffusion résident en Ontario et au Québec. L'âge moyen (34 ans) a augmenté depuis 1981. Une carrière type s'étend sur environ 20 ans, les candidats intégrant en général le groupe entre 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, la croissance de l'emploi chez les opérateurs d'appareils de diffusion a été supérieure à la moyenne globale. Depuis le début des années 1980, l'emploi dans ce groupe a connu une croissance légèrement supérieure à la moyenne. La croissance élevée dans l'industrie de la radio et de la télévision a entraîné une demande pour des emplois et un resserrement du marché entre 1984 et 1988, comme en témoigne la diminution du chômage.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à ce que l'emploi connaisse une croissance soutenue légèrement supérieure à la moyenne, en raison surtout de la croissance régulière dans l'industrie de la radio et de la télédiffusion. Les nouvelles technologies auront des conséquences multiples sur l'emploi. Les techniques de télédistribution et l'utilisation de magnétoscopes et de lecteurs vidéo aideront à créer un certain nombre d'emplois, alors que l'automatisation accrue (matériel commandé par microprocesseur) en éliminera d'autres.

En général, les conditions économiques laissent entrevoir une croissance lente mais soutenue. Environ 2 400 postes seront disponibles au cours de cette période, dont un peu plus des trois-quarts serviront à remplacer les employés actuels qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**17 058 $ ou moins**
Salaire moyen	**29 758 $**
Décile supérieur	**41 988 $ ou plus**

Source : recensement de 1986

Opérateurs d'appareils d'enregistrement et de reproduction vidéo et sonores 9555

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	2 322	0,4	0,8	985
Toutes les professions	12 434 282	1,5	1,5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	88	12	25	70	5	88	12
	1986	87	13	20	77	3	81	19
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (59)
- Divertissements et loisirs (45)
- Enseignement (6)
- Services aux entreprises (3)

Transport, communications et services publics (31)
- Radiodiffusion et télédiffusion (30)

Industries manufacturières (4)
- Divers (3)

Opérateurs d'appareils d'enregistrement et de reproduction vidéo et sonores 9555

Cadre de travail

Les ingénieurs du son, les opérateurs d'appareils d'enregistrement radiophonique, les monteurs du son, et les techniciens de studio enregistrent et reproduisent image et son pour des productions audio-visuelles ainsi que pour la radio et la télédiffusion. Selon le domaine de spécialisation, les tâches connexes comprennent l'enregistrement du son et des images pendant la production, ou le mixage des enregistrements après la période de production. La semaine de travail normale est de 40 heures répartie sur cinq jours, selon une formule de travail par postes. Les titulaires doivent périodiquement faire des heures supplémentaires.

Études et compétences

Bien qu'un diplôme d'études secondaires soit le niveau minimum de scolarité requis pour exercer ces professions, il est fortement recommandé, voire de plus en plus indispensable, de suivre un cours de collège communautaire, de cégep ou d'institut technologique axé sur la radiodiffusion et de la télédiffusion. Une période de formation en cours d'emploi est parfois exigée, selon les antécédants scolaires et le niveau d'expérience du candidat.

Provenance de la main-d'oeuvre

La plupart des personnes qui intègrent ce groupe professionnel sont des diplômés du postsecondaire. Les personnes qui réintègrent le marché du travail et les immigrants constituent d'autres sources de main-d'oeuvre.

Les hommes sont nettement plus nombreux dans ces professions, bien que le nombre de femmes soit à la hausse. La plupart des opérateurs travaillent au Québec et en Ontario. L'âge moyen (32 ans) et la répartition par tranches d'âge sont demeurés relativement les mêmes depuis 1981. Une carrière type dans ces professions dure environ 25 ans, les candidats intégrant le groupe entre 25 et 29 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

Entre 1981 et 1989, la croissance de l'emploi chez les opérateurs d'appareils d'enregistrement a été inférieure à la moyenne pour l'ensemble des professions. Cette piètre performance est due au perfectionnements technologiques, qui ont nui à la croissance de l'emploi, malgré le niveau d'activités noté dans le secteur de la radiotélédiffusion. La faiblesse de la demande s'est traduite par un chômage moyennement élevé.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une croissance de l'emploi de moitié inférieure au taux moyen. La tendance vers l'automatisation aura des conséquences négatives sur l'emploi. Bien que l'emploi augmentera plus rapidement qu'entre 1981 et 1989, cette croissance sera plus lente que la moyenne. Au cours de cette période, il se créera environ 1 000 nouveaux emplois, dont la plupart serviront à remplacer les employés actuels qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	13 622 $	ou moins
Salaire moyen	27 308 $	
Décile supérieur	42 371 $	ou plus

Source : recensement de 1986

Techniciens de laboratoire photographique 9591

Tendances en matière d'emploi	Nombre d'emplois en 1989	Taux de croissance annuel moyen (%) Taux réel 1981 à 1989	Taux projeté 1989 à 1995	Nombre d'emplois disponibles 1989 à 1995
Cette profession	10 343	4.2	3.7	6 739
Toutes les professions	12 434 282	1.5	1.5	8 081 262

Répartition géographique de l'emploi, recensement de 1986 (%)

Données de recensement, 1981 et 1986 (%)		Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 54 ans	Plus de 54 ans	À plein temps	À temps partiel
Cette profession	1981	50	50	36	58	6	85	15
	1986	51	49	32	62	6	80	20
Toutes les professions	1981	60	40	25	63	12	82	18
	1986	57	43	20	69	11	79	21

Principaux secteurs d'emploi - données du recensement de 1986 (%)

Industrie des services (63)
- Divers (48)
- Divertissements et loisirs (4)
- Services aux entreprises (4)

Industries manufacturières (19)
- Impression et édition (15)
- Divers (2)

Industrie du commerce (14)
- Commerce de détail (13)
- Commerce de gros (1)

Techniciens de laboratoire photographique 9591

Cadre de travail

Ce groupe professionnel comprend les techniciens de films photographiques et de pellicules cinématographiques, qui utilisent du matériel tel les tireuses de photographie couleur, les agrandisseurs, et les appareils de développement de pellicules de cinéma et de photographies. Le travail s'effectue dans des milieux forts divers, y compris les comptoirs de magasins à succursales de développement de photos et les laboratoires photographiques spécialisés, où le personnel est hautement qualifié et possède une vaste expérience. Dans tous les cas, ces travailleurs sont exposés à des substances toxiques et à des vapeurs. Les nouvelles techniques au laser utilisées par les techniciens de laboratoire photographique permettent l'enlèvement de détails superflus sur les photographies et l'amélioration des photos reproduites à l'aide de transparents.

Études et compétences

Il y a deux façons d'acquérir les compétences nécessaires à l'obention d'un emploi dans ce groupe professionnel. La méthode traditionnelle est celle de la formation en cours d'emploi; l'autre façon consiste à suivre un programme en photographie offert par un collège communautaire, un cégep ou un institut technologique.

Provenance de la main-d'oeuvre

En plus des apprentis et des diplômés du postsecondaire, les personnes qui réintègrent la population active et les immigrants représentent les principales sources de main-d'oeuvre. Selon les estimations préliminaires de la mobilité interprofessionnelle, le nombre de personnes qui quittent ce groupe professionnel pour se diriger vers d'autres groupes dépasse le nombre de personnes qui font l'inverse, ce qui laisse croire que ce groupe constitue un premier échelon dans la carrière de plusieurs personnes.

Depuis 1981, le nombre de femmes dans ces professions a été à peu près égal au nombre d'hommes. L'âge moyen (32 ans), ainsi que la répartition par tranches d'âge, bien qu'ils aient augmenté légèrement, sont demeurés à peu près stables depuis 1981. Une carrière moyenne dure environ 35 ans, les candidats intégrant généralement le groupe entre 20 et 24 ans.

Conjoncture et perspectives d'emploi

De 1981 à 1989, la croissance de l'emploi dans ce groupe a été supérieure à la moyenne. Cette performance résulte d'une croissance rapide de la demande pour les services offerts par les techniciens de laboratoire photographique. Le resserrement du marché noté entre 1984 et 1988 s'est traduit par une baisse du niveau de chômage.

Entre 1989 et 1995, on s'attend à une croissance continue de l'emploi supérieure à la moyenne, étant donné l'évolution de la demande. Les perfectionnements technologiques ont permis aux techniciens d'offrir une plus grande variété de produits, ce qui a augmenté, et continuera d'augmenter, la demande pour leurs services.

Entre 1989 et 1995, environ 6 700 nouveaux emplois seront disponibles, dont un peu moins des deux-tiers serviront à remplacer les employés qui prennent leur retraite, décèdent ou quittent le domaine pour diverses autres raisons.

Salaires annuels, 1985

Décile inférieur	**10 261 $**	**ou moins**
Salaire moyen	**19 522 $**	
Décile supérieur	**31 705 $**	**ou plus**

Source : recensement de 1986

Index des professions

A

Achats (directeurs des) 20
Acheteurs et agents d'approvisionnement, sauf commerce de gros et de détail 38
Acteurs 180
Actuaires 94
Administrateurs, enseignement et domaines connexes 10
Administrateurs, médecine et santé 12
Agents du personnel et travailleurs assimilés 36
Agents de publicité 236
Agents de services commerciaux 238
Agents immobiliers 232
Agronomes et scientifiques assimilés 54
Ajusteurs-outilleurs 284
Analystes de l'organisation et des méthodes 34
Analystes de systèmes, programmeurs en informatique et travailleurs assimilés 96
Annonceurs à la radio et à la télévision 182
Annonceurs à la télévision 182
Anthropologues 100
Archéologues 100
Architectes 62
Architectes paysagistes 62
Archivistes 110
Arpenteurs-géomètres 86
Arts d'interprétation et audio-visuels (travailleurs dans le domaine des) 174
Assistants dentaires 162
Audiologistes et thérapeutes de l'élocution 142
Avocats et notaires 108

B

Barbiers, coiffeurs et travailleurs assimilés 254
Bibliothécaires 110
Biologistes et scientifiques assimilés 56
Boulangers, pâtissiers, confiseurs et travailleurs assimilés 282
Boutefeux et dynamiteurs 278
Briqueteurs, maçons et carreleurs 352

C

Cadres supérieurs 4
Caissiers 196
Camionneurs 382
Capitaines et officiers de bateaux de pêche 268
Carreleurs 352
Charpentiers et travailleurs assimilés 350
Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique 296
Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs 176
Chefs et cuisiniers 248
Chimistes 44
Chiropraticiens et ostéopathes 134

Chirurgiens 128
Chorégraphes 178
Coiffeurs 254
Commis à l'expédition et à la réception 206
Commis à la production 204
Commis au courrier et aux postes 212
Commis aux services statistiques 200
Commis d'agence de voyage, agents de gare, de billets et de marchandises 216
Commis d'approvisionnement et travailleurs assimilés 208
Commis d'assurances, de banque et autres commis financiers 198
Commis de marchandises 216
Commis en comptabilité 194
Commis généraux de bureau 218
Communications (spécialistes des) 42
Comptables, vérificateurs et autres agents financiers 32
Concierges, employés des services domestiques et du nettoyage 258
Conducteurs d'autobus 380
Conducteurs de locomotives 374
Conducteurs de machines agricoles 266
Conseillers en orientation pédagogique et professionnelle 114
Conseillers en orientation professionnelle 114
Conservateurs 110
Conservation des forêts (travailleurs spécialisés dans la) 270
Construction (directeurs des travaux de) 26
Contrôleurs, trieurs, mesureurs de billes et travailleurs assimilés 272
Courtiers en valeurs 234
Couturiers 318
Couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et travailleurs assimilés 362
Criminologues 100
Cuisiniers 248

D

Dactylographes et commis-dactylographes 192
Danseurs 178
Décorateurs d'intérieur 168
Dentistes 130
Denturologistes 160
Dépanneurs de radios et téléviseurs 312
Dessinateurs 88
Dessinateurs de produits et décorateurs d'intérieur 168
Dessinateurs publicitaires et illustrateurs 170
Détectives gouvernementaux 242
Diamantaires, lapidaires, bijoutiers et orfèvres 336
Diététistes et nutritionnistes 150
Directeurs artistiques et metteurs en scène 174
Directeurs d'exploitation agricole 28
Directeurs de funérailles, embaumeurs et travailleurs assimilés 252
Directeurs de la production 24
Directeurs de travaux de construction 26
Directeurs des achats 20
Directeurs des services d'hébergement et autres 22
Directeurs des ventes et de la publicité 18
Directeurs financiers 14
Directeurs généraux et autres cadres supérieurs 4

Directeurs, relations avec le personnel et relations industrielles 16
Directeurs, sciences naturelles et génie 6
Directeurs, sciences sociales et domaines connexes 8
Directeurs, transports et communications 30

E

Ébénistes et menuisiers 314
École professionnelle (professeurs d') 124
Économistes 98
Écrivains et rédacteurs 184
Éducateurs de personnes inadaptées 126
Électriciens d'installation et d'entretien 344
Embaumeurs et travailleurs assimilés 252
Enseignement et domaines connexes (administrateurs) 10
Entraîneurs, moniteurs et instructeurs des sports et loisirs 188
Ergothérapeutes 146
Estimateurs d'assurances 214
Ethnologues 100
Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés 340
Exploitants agricoles 260
Exploitation agricole (directeurs d') 28

F G H

Fabricants, monteurs et réparateurs d'embarcations 338
Fabrication et montage d'aéronefs (travailleurs spécialisés dans la) 300
Fabrication et montage de matériel électrique (travailleurs spécialisés dans la) 302
Fabrication et montage de matériel électronique (travailleurs spécialisés dans la) 306
Fabrication et montage de véhicules automobiles (travailleurs spécialisés dans la) 298
Foresterie (travailleurs spécialisés en) 60
Foreurs des roches et du sous-sol 276
Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés 274
Gardiens et préposés à des services de sécurité connexes 244
Géochimistes 46
Géologues 46
Géophysiciens 46
Hydrologistes 46
Hygiénistes dentaires 162

I

Illustrateurs 170
Immobilier (agents) 232
Infirmiers autorisés, diplômés et infirmiers en formation 136
Infirmiers auxiliaires autorisés 140
Ingénieurs chimistes 64
Ingénieurs civils 66
Ingénieurs des constructions navales 62

Ingénieurs du pétrole 78
Ingénieurs électriciens 68
Ingénieurs en aérospatiale 80
Ingénieurs en organisation industrielle 70
Ingénieurs mécaniciens 72
Ingénieurs métallurgistes 74
Ingénieurs miniers 76
Ingénieurs professionnels 84
Inspecteurs des services de santé publique 2
Inspecteurs et agents chargés de l'application des règlements 2, 40
Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage des métaux 288
Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la fabrication, du montage, de l'installation et de la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe 310
Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du façonnage et du formage des métaux, à l'exception de l'usinage 294
Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du montage, de l'installation et de la réparation du matériel électrique d'éclairage et de communication par fil 348
Installateurs et réparateurs d'appareils électriques et de matériel connexe 304
Installateurs et réparateurs d'appareils électroniques et de matériel connexe 308
Interprètes 186
Isolation (travailleurs spécialisés dans l') 360

J K L M

Lisseurs de béton et travailleurs assimilés 354
Machinistes et régleurs de machines-outils 286
Maçons 352
Mathématiciens 94
Mécaniciens de machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés 390
Mécaniciens et réparateurs (autres) 334
Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs 322
Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision 332
Mécaniciens et réparateurs de machines de bureau et de matériel mécanographique 328
Mécaniciens et réparateurs de machines industrielles, agricoles et de construction 326
Mécaniciens et réparateurs de matériel ferroviaire 324
Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles 320
Médecins et chirurgiens 128
Météorologues 50
Minéralogistes 46
Ministres du culte 116
Modeleurs, traceurs et coupeurs de textile, de fourrure et de cuir 316
Monteurs de charpentes métalliques 366
Monteurs de lignes électriques et travailleurs assimilés 342
Monteurs et réparateurs de matériel de communication par fil et d'appareils connexes 346
Mouleurs, noyauteurs et couleurs de métaux 280
Musiciens et chanteurs 176
Musique et divertissements musicaux (travailleurs spécialisés dans les domaines de la) 176

N O

Notaires 108
Nutritionnistes 150

Océanographes 46
Officiers de pont 376
Officiers mécaniciens de navire 378
Opérateurs d'appareils d'enregistrement et de reproduction vidéo et sonores 394
Opérateurs d'appareils de radiotélédiffusion 392
Opérateurs de caméra 172
Opérateurs de centrales électriques 388
Opérateurs de presses à imprimer 384
Opérateurs sur matériel mécanographique électronique 202
Opticiens d'ordonnance 154
Optométristes 152
Ostéopathes 134
Ouvriers agricoles de l'élevage 262
Ouvriers pépiniéristes et travailleurs assimilés 264

P

Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés 358
Pharmaciens 148
Photographes et opérateurs de caméra 172
Photograveurs et travailleurs assimilés 386
Physiciens 48
Physiothérapeutes 144
Pilotes d'avions, navigateurs et mécaniciens 370
Plâtriers et travailleurs assimilés 356
Policiers et détectives gouvernementaux 242
Pompiers 240
Préparation des aliments et boissons, et services connexes (surveillants) 246
Préposés au service des aliments et boissons 250
Préposés aux malades 138
Préposés aux voyages et travailleurs connexes non spécialisés dans les aliments et boissons 256
Préposés de salle d'hôpital 138
Préscolaire (professeurs au niveau) 120
Professeurs au niveau secondaire 122
Professeurs aux niveaux primaire et préscolaire 120
Professeurs d'université 118
Professeurs de collège communautaire, de cégep et d'école professionnelle 124
Programmeurs en informatique 96
Psychologues 102
Publicité (agents de) 236

Q R

Réceptionnistes et commis à l'information 210
Rédacteurs 184
Règlements gouvernementaux (inspecteurs et fonctionnaires chargés de l'application des) 2
Relations avec le personnel et relations industrielles (directeurs) 16
Relations publiques et des communications (spécialistes des) 42
Réparateurs d'horloges 330
Réparateurs de montres et d'horloges 330

S

Sciences naturelles et génie (directeurs) 6
Sciences sociales et domaines connexes (directeurs) 8
Secondaire (professeurs au niveau) 122
Secrétaires et sténographes 190
Services auxiliaires au sol (personnel des) 372
Services commerciaux (agents de) 238
Services sociaux et communautaires (personnel des) 106
Sismologues 46
Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés 100
Soudeurs 292
Statisticiens 94

T

Tailleurs et couturiers 318
Techniciens de bibliothèques 112
Techniciens de laboratoire photographique 396
Techniciens de musées et d'archives 112
Techniciens dentaires de laboratoire 164
Techniciens en troubles respiratoires 166
Technologues et techniciens de laboratoire médical 158
Technologues et techniciens en architecture 90
Technologues et techniciens en génie 92
Technologues et techniciens en radiologie 156
Technologues et techniciens en sciences de la vie 58
Technologues et techniciens en sciences physiques 52
Teneurs de livres et commis en comptabilité 194
Tôliers 290
Traducteurs et interprètes 186
Transports et communications (directeurs) 30
Travailleurs sociaux 104
Tuyauteurs, plombiers et travailleurs assimilés 364

U V W X Y Z

Université (professeurs d') 118
Urbanistes 82

Vendeurs de marchandises (surveillants) 220
Vendeurs de services (surveillants) 228
Vendeurs et agents d'assurances 230
Vendeurs et commis-vendeurs de marchandises 226
Vendeurs-techniciens et conseillers apparentés 222
Ventes et publicité (directeurs) 18
Vétérinaires 132
Vitriers 368
Voyageurs de commerce 224

ISBN 0-17-602793-9

Nelson Canada